

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE NATATION



FÉDÉRATION FRANÇAISE
NATATION

ANNUEL RÈGLEMENTS
2017 / 2018

www.ffnatation.fr

NOUS SUIVRE SUR



YouTube



TYR



GROUPE MDS
Mutuelle des Sportifs





Partenaire de l'Équipe de France de Natation.

EDF éclaire la natation.



EDF 552 081 317 RCS Paris, 75008 Paris.

Partenaire de la Fédération Française de Natation depuis plus de 10 ans, EDF met toute son énergie au service de la natation française et accompagne les athlètes dans leur préparation jusqu'à leurs exploits les plus brillants.


[@sportedf](#) [#éclaironslanatation](#)





L'énergie est notre avenir, économisons-la !


ANNUEL RÈGLEMENT 2017 / 2018





	École de Natation Française.....	7
---	----------------------------------	---

	Natation course.....	39
---	----------------------	----


	Natation estivale	141
---	-------------------------	-----


	Maîtres	143
---	---------------	-----

	Eau libre.....	167
---	----------------	-----

	Natation synchronisée	179
---	-----------------------------	-----

	Plongeon.....	227
---	---------------	-----

	Water-polo	257
---	------------------	-----

	Règlement financiers et tarifs fédéraux	291
---	---	-----



ÉCOLE DE NATATION FRANÇAISE

SOMMAIRE

Avant-propos	8
L'École de Natation Française	9
Le concept de l'ENF	10
Préambule	11
Les trois étapes de l'École de Natation Française	11
Les conditions de participation au programme ENF	13
Organisation générale d'une session de passage de "Tests ENF"	14
ENF1 - Sauv'nage	16
Consignes particulières d'application pour l'ENF1 - Sauv'nage	17
ENF2 - Pass'sports de l'eau : test Natation Course	18
ENF2 - Pass'sports de l'eau : test Natation Synchronisée	19
ENF2 - Pass'sports de l'eau : test Water-Polo	21
ENF2 - Pass'sports de l'eau : test Plongeon	22
ENF2 - Pass'sports de l'eau : test nage avec palmes	24
ENF3 - Pass'compétition en Natation Course	26
ENF3 - Pass'compétition en Natation Synchronisée	29
ENF3 - Pass'compétition en Water-Polo (le parcours de tir)	32
ENF3 - Pass'compétition en Water-Polo (le match)	33
ENF3 - Pass'compétition en Plongeon	34
ENF3 - Pass'compétition en Eau Libre	35

ANNEXES

Numéros d'attribution des Fédérations du Conseil Interfédéral des Activités Aquatiques	36
Numéro d'identifiant ENF pour les assistants évaluateurs, les évaluateurs et les formateurs	37

L'École de Natation Française 2017-2018

Nouvelle saison, nouvelle olympiade et le concept de l'École de Natation Française prend pleinement sa place dans les clubs de la Fédération Française de Natation.

Continuons à nous donner la mission de la maîtrise des fondamentaux : apprendre, à vaincre sa peur d'un milieu hostile, à connaître son corps, à flotter, à glisser, à respirer, à s'immerger, à appréhender la profondeur, à trouver des appuis, le tout dans l'eau. La construction d'un nageur ne peut se concevoir sans ces acquis. C'est la première étape du parcours initiatique du nageur de cette nouvelle olympiade.

Soyons ambitieux. Dans un parcours éducatif normalement suivi et de qualité, à 9 ans un enfant ne doit pas être qu'un nageur de natation course ou qu'un poloïste ou qu'un plongeur ou qu'un pratiquant de natation synchronisée... Mais il doit avoir acquis de chaque discipline une éducation à l'effort, à l'esprit de groupe et des habiletés motrices spécifiques et complémentaires. Il doit pouvoir posséder les bases des 4 nages, de la sustentation aquatique, chère à la natation synchronisée, doit prendre plaisir à jouer au ballon dans une piscine et être capable de nager 400 mètres d'affilée, à son rythme en ressortant de la piscine à peine essoufflé...

Cela ne doit pas être un rêve mais un objectif pédagogique à la hauteur des résultats sportifs de notre fédération.

Tous nos clubs ne peuvent espérer voir éclore parmi eux un champion olympique, mais chacun est à même de réaliser cet objectif pédagogique et d'atteindre son olympe.

Les ligues régionales et les cadres techniques sont invités, à accompagner les clubs et les départements dans l'organisation d'un programme d'animation à vocation pluridisciplinaire.

La Fédération est à votre disposition pour vous accompagner dans la mise en œuvre de l'École de Natation Française dans toutes les structures locales.

Je vous souhaite à toutes et à tous une belle saison sportive.

Mme Dominique LAGIER

Présidente de la commission fédérale Formation - ENF

RÈGLEMENT ÉCOLE DE NATATION FRANÇAISE

L'ÉCOLE DE NATATION FRANÇAISE

Les Fédérations ayant la Natation en partage sont confrontées aux mêmes problématiques : Les équipements, l'encadrement des pratiques et enfin l'organisation des pratiques. Dans cette dernière partie, les enjeux consistent à placer la Natation au service de la construction du nageur et des clubs. L'idée est de donner à l'École de Natation Française (ENF) tout son sens. Une École dans le sens de l'éducation et une École dans le sens de la formation. Pour répondre à ces problématiques, la Fédération Française de Natation s'est associée à 19 autres fédérations olympiques, affinitaires, scolaires et groupements d'employeurs pour former le Conseil Interfédéral des Activités Aquatiques (CIAA).

Partant du constat que des personnes déclarées comme sachant nager se noient et que chaque fédération ou institution a sa propre définition du savoir nager concernant les mêmes enfants, le CIAA a créé le test de **l'ENF1 - Sauv'nage**. Ce test est commun d'une institution à l'autre, il inclut des situations demandant une adaptation et il vérifie l'acquisition de fondamentaux.

La deuxième étape de formation du nageur, **l'ENF2 – Pass'sports de l'eau**, est basée sur le développement des habiletés motrices dans le cadre de l'apprentissage du jeune enfant. Les neurosciences et l'étude du développement du cerveau (notamment Jean-Pierre Changeux et Alain Berthoz) montrent l'importance de la période située avant 9 ans dans le développement moteur de l'enfant.

La troisième étape, **l'ENF3 - Pass'compétition**, permet au jeune pratiquant de valider l'assimilation de l'environnement dans lequel il va se confronter aux autres ainsi que l'acquisition des savoirs techniques nécessaires pour aborder la compétition.

C'est dans ce contexte que la Fédération Française de Natation et le CIAA ont créé le concept de l'ENF.

Nouveauté :

L'ensemble des vidéos de l'École de Natation Française sont maintenant accessibles dans la partie École de Natation Française de la rubrique ÉVEIL - ÉDUCATION du site internet de la FFN (www.ffnatation.fr).

Concept de l'ENF

Espace Interfédéral

Sauv'nage

Acquérir un savoir nager
sécuritaire

Pass'sports de l'eau

Découvrir des pratiques sportives
et capitaliser des habiletés motrices

Water-polo

Natation
course

Natation
synchronisée

Nage avec
palmes

Plongeon

Propre à chaque fédération

Pass' compétition

Aller vers la compétition

Compétition

RÈGLEMENT ÉCOLE DE NATATION FRANÇAISE

PRÉAMBULE

LES TROIS ÉTAPES DE L'ÉCOLE DE NATATION FRANÇAISE

La première étape :

L' « **ENF1 - Sauv'nage** » - Garantir la sécurité des pratiquants. Cette première étape permet d'acquérir les compétences minimales pour assurer sa propre sécurité dans l'eau et une maîtrise des fondamentaux.

À ce niveau, il est essentiel de préparer l'étape suivante (l'ENF2 - Pass'sports de l'eau) par l'exigence des objectifs visés. Apprendre à ne pas se contenter du minimum est une culture, une éducation qui favorise l'apprentissage de l'exigence.

La deuxième étape :

L' « **ENF2 - Pass'sports de l'eau** » - Enrichir et capitaliser les habiletés motrices. Cette seconde étape certifie l'acquisition de compétences sportives diversifiées à travers la pluridisciplinarité.

Cette étape certifie l'acquisition de compétences complexes intégrées dans des environnements différents. L'exigence réclamée dans une discipline favorise son transfert dans une autre discipline.

La troisième étape :

L' « **ENF3 - Pass'compétition** », propre à chaque fédération. Cette troisième étape garantit à son titulaire la capacité de se confronter aux autres, connaissance de la règle et du contexte de la compétition, maîtrise de toutes les techniques lui permettant de se confronter à « armes égales ».

Le cahier des charges ENF remis aux clubs qui sollicitent l'agrément ENF fournit les éléments utiles pour garantir le bon déroulement de leurs actions, dans un cadre identique et conforme à l'esprit de l'École de Natation Française. Il s'agit, entre autres, de garantir pour chaque titulaire d'un test de l'ENF d'une égalité de traitement et de jugement lors du passage des tests quelle que soit son appartenance fédérale.

Une École de Natation Française renforcée.

Au cours de cette olympiade de Tokyo 2017/2020, chaque nageur licencié au sein de la FFN et né en 2004, 2005, 2006 et après, prendra part obligatoirement à l'ENF. Les nageurs nés en 2003, 2002 et avant ne sont pas soumis au caractère obligatoire de l'ENF, ils peuvent cependant prendre part au dispositif s'ils le souhaitent.

Pour cette nouvelle olympiade, la Fédération renforce le dispositif de l'ENF en donnant un temps de formation privilégié à tous les jeunes. C'est pourquoi, le développement des habiletés motrices, issues des 5 disciplines, doit être une obligation qui se traduit par l'objectif unique, de la ou des saisons sportives, des enfants âgés de moins de 9 ans.

L'École de Natation Française est valorisée dans le classement national des clubs.

ATTENTION : la réussite au test ENF2 - Pass'sports de l'eau est soumise à la présentation et la validation, au minimum, de trois tests au choix.

L'accès au test de l'ENF3 – Pass'compétition ainsi qu'à la compétition est présenté ci-après.

Pour les 2010, 2011 et après :

Laisser un temps suffisant pour permettre à l'enfant de se former aux problématiques sécuritaires liées à leur activité (ENF1 - Sauv'nage) et à une construction plus élaborée du nageur à partir de la multiplicité des situations pédagogiques (ENF2 - Pass'sports de l'eau).

Les nageurs nés en 2010, 2011 et après s'engagent au test de l'ENF1 – Sauv'nage, puis au test de l'ENF2 – Pass'sports de l'eau, mais ils ne peuvent pas s'engager sur le test de l'ENF3 – Pass'compétition quelle que soit la discipline.

ATTENTION : A partir du dernier week-end de juin 2018 inclus, les nageurs nés en 2010 et titulaires du test de l'ENF2 – Pass'sports de l'eau peuvent s'engager au test de l'ENF3 – Pass'compétition dans la discipline de leur choix.

Les demi-journées d'animation :

Les Ligues régionales sont invitées à accompagner les clubs et les départements dans la formation des éducateurs autour de la thématique de la pluridisciplinarité. Dans cette optique, il est proposé aux régions, en partenariat avec les départements, de coordonner l'organisation de plusieurs demi-journées d'animation à vocation pluridisciplinaire. Le programme de ces demi-journées devra permettre de développer l'ensemble des habiletés motrices contenues dans les cinq disciplines de l'ENF2 - Pass'sports de l'eau : natation course, water-polo, natation synchronisée, plongeon et nage avec palmes.

Les demi-journées « d'ANIMATION » sont accessibles uniquement aux titulaires du test de l'ENF1 – Sauv'nage. Chaque club pourra également organiser des temps d'animation pluridisciplinaire en s'inspirant des fiches thématiques.

Les journées découvertes :

Les Ligues régionales et/ou les comités départementaux pourront proposer la mise en œuvre de journées « DECOUVERTE » ayant pour objectif de poursuivre la formation du nageur en vue de l'obtention du test de l'ENF3 – Pass'compétition dans une discipline et en vue de la participation aux premières pratiques compétitives. Les journées découvertes sont accessibles uniquement aux titulaires du test de l'ENF2 – Pass'sports de l'eau. Chaque club pourra également organiser des temps de découverte en s'inspirant des fiches thématiques.

RÈGLEMENT ÉCOLE DE NATATION FRANÇAISE

Pour les 2004, 2005, 2006, 2007, 2008 et 2009 : approche de la compétition

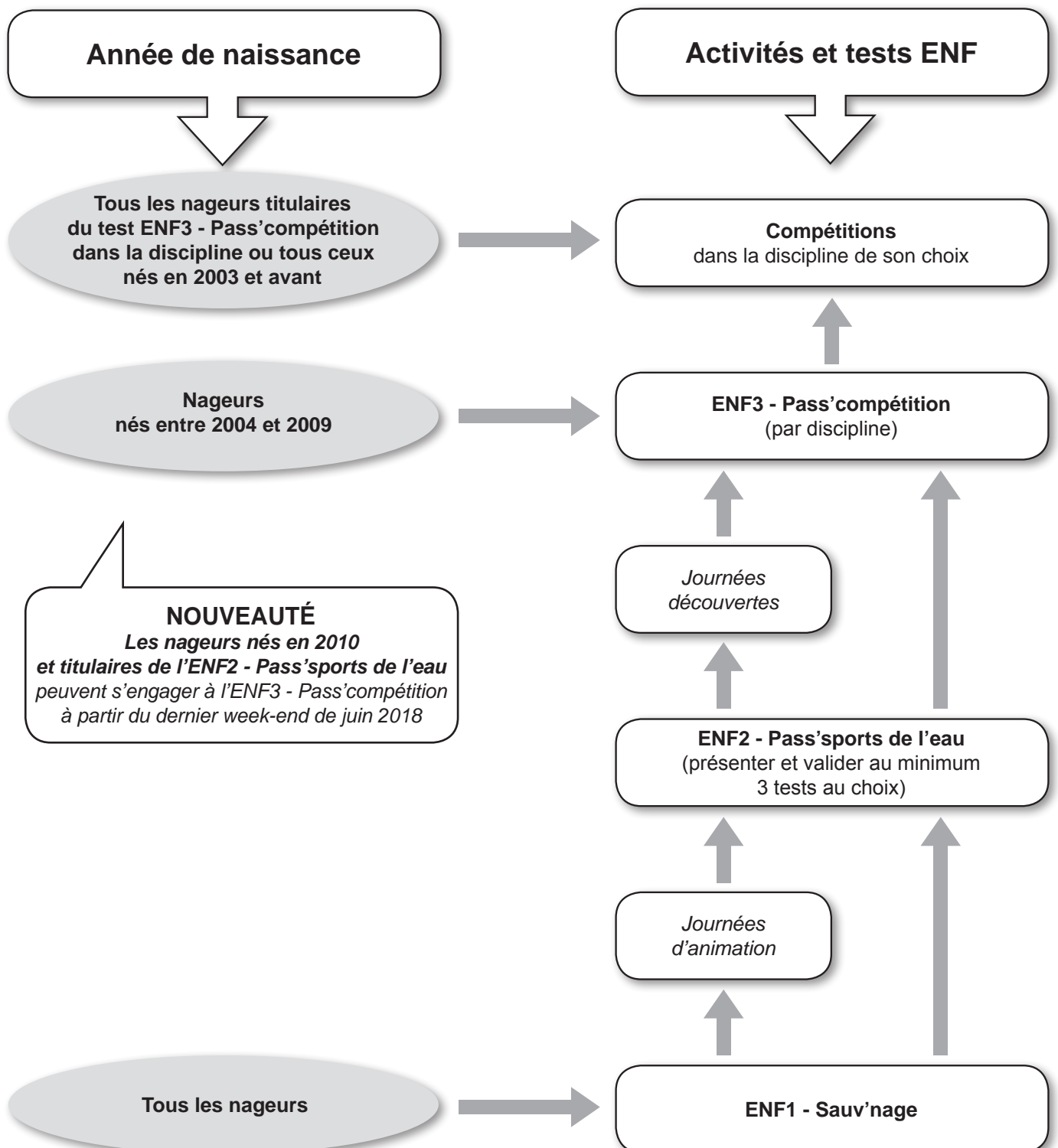
Les nageurs nés entre 2004 et 2009 peuvent prendre part aux compétitions sous réserve d'être titulaires du test de l'ENF3 - Pass'compétition dans la discipline concernée. Les compétitions dépendant du règlement FINA, sont pilotées par un jury officiel et font l'objet d'une parution officielle sur le site de la FFN.

Pour les 2003, 2002 et avant : pas d'obligation ENF

Les nageurs nés en 2003, 2002 et avant accèdent librement à la compétition. Ils ne sont pas soumis au caractère obligatoire de l'ENF. Ils peuvent cependant prendre part aux trois étapes de l'ENF en fonction de la volonté de chacun.

Pour être enregistrés dans la rubrique ENF du logiciel extraNat de la FFN, les nageurs concernés devront respecter la chronologie des tests ENF et devront être titulaires du test ENF sous-jacent pour enregistrer le test ENF correspondant.

Organisation de l'ENF pour la saison 2017-2018



LES CONDITIONS DE PARTICIPATION AU PROGRAMME ENF

1 - Conditions d'agrément « École de Natation Française » (ENF)

Sont concernées :

- toute association affiliée à la Fédération Française de Natation ou à une des fédérations membres du CIAA qui souhaite adhérer aux principes de l'ENF.

Les conditions :

- avoir renseigné et signé le formulaire de demande d'agrément et l'avoir envoyé à la fédération via la ligue régionale ;
- être à jour de l'affiliation ;
- s'engager à avoir au moins une personne titulaire de la certification d'évaluateur ENF1, pour le test ENF1 - Sauv'nage.

L'agrément est délivré pour l'année sportive en cours, et renouvelé chaque année par tacite reconduction si les conditions requises par le cahier des charges ENF sont respectées ; notamment l'enregistrement des résultats de sessions de passage de tests ENF dans la rubrique ENF du logiciel extraNat.

La FFN peut ne pas renouveler l'agrément en cas de manquement entraînant une incidence négative sur la crédibilité de la démarche. Les fédérations membres du Conseil Interfédéral seront informées de la décision.

2 - Formation des évaluateurs ENF de la FFN

Les compétences des acteurs ne sont pas remises en cause, elles sont utilisées. La formation des « évaluateurs ENF » vise à présenter le dispositif, la philosophie, et établir une cohérence entre les acteurs de toutes les fédérations mais aussi au sein de notre fédération.

L'évaluation de l' « ENF1 - Sauv'nage » et de l' « ENF2 - Pass'sports de l'eau » est réservée aux « éducateurs », car à ce niveau la compétence pédagogique est essentielle.

L' « ENF3 - Pass'compétition », propre à chaque fédération du Conseil Interfédéral des Activités Aquatiques (CIAA), concerne l'entrée dans la compétition. Les officiels intègrent le dispositif comme « évaluateur » dans la discipline où ils officient. À ce stade, les officiels peuvent intégrer le dispositif comme « évaluateur ENF3 » selon les conditions définies dans le profil des évaluateurs ENF3 et **après avoir suivi la formation correspondante.**

Pour obtenir leur certification, les évaluateurs ENF et les assistants évaluateurs ENF ont obligatoirement suivi les formations correspondantes. Les candidats doivent être licenciés à la Fédération Française de Natation.

Profil des assistants évaluateurs ENF

Toute personne licenciée, âgée d'au moins 14 ans, sans qualification minimum requise, qui souhaite, sous la responsabilité d'un évaluateur, participer au dispositif ENF et ayant suivi la formation « d'assistant évaluateur » correspondante. Il a en charge un atelier ou l'évaluation d'une tâche.

Profil des évaluateurs ENF1 et ENF2

Les licenciés, majeurs, exerçant une action d'enseignement de la « Natation », titulaires d'un diplôme fédéral FFN correspondant (Brevet Fédéral 1 pour l'ENF1, Brevet Fédéral 2 pluridisciplinaire pour l'ENF2) ou titulaires d'un diplôme professionnel délivré par l'État (Ministère en charge des Sports et/ou Ministère en charge de l'Enseignement Supérieur).

Les personnes ayant obtenu une certification ENF1 ou ENF2 au sein d'une fédération du CIAA et licenciées à la FFN.

Les évaluateurs sont responsables ; ils engagent leur signature. Ils sont garants de la bonne mise en œuvre du dispositif et sont chargés de s'assurer de la compétence des personnes qui évaluent, de leur rappeler les consignes liées à l'évaluation et le sens de leur mission.

Profil des évaluateurs ENF3

Les licenciés, majeurs, exerçant une action d'enseignement de la « Natation », titulaires du Brevet Fédéral 2 pluridisciplinaire ou BF supérieur dans la discipline concernée ou titulaires d'un diplôme professionnel délivré par l'État (Ministère en charge des Sports et/ou Ministère en charge de l'Enseignement Supérieur).

Les officiels A de natation course pour l'ENF3 NC ; les officiels A water-polo pour l'ENF3 WP ; les officiels D de natation synchronisée pour l'ENF3 NS ; les officiels A d'eau libre pour l'ENF3 EL. Tous les officiels de plongeon pour l'ENF3 PL.

Profil des formateurs ENF1, ENF2 et ENF3

Les licenciés, titulaires de la certification d'évaluateur ENF correspondante et habilités :

- soit par la Fédération,
- soit par la ligue régionale concernée,
- soit par le cadre technique sportif régional coordonnateur de la région concernée.

Les sessions de formations ENF1 et ENF2 font l'objet de formations distinctes.

Hormis les officiels, les candidats aux certifications d'évaluateurs ENF2 et ENF3 doivent posséder la certification sous-jacente et avoir participé à deux sessions de passage de tests ENF au moins pour postuler.

RÈGLEMENT ÉCOLE DE NATATION FRANÇAISE

Les officiels évaluateurs ENF3 ne peuvent évaluer que l'ENF3 - Pass'compétition de la discipline concernée par leur certification ENF3.

3 - Numéro d'identifiant ENF

À l'issue des séquences de formation ENF, les évaluateurs et assistants évaluateurs sont certifiés ENF et se voient délivrer un numéro d'identifiant ENF par l'organisme de formation.

La Ligue régionale de natation ou l'École Régionale de Formation des Activités de la Natation (ERFAN) du lieu de formation enregistre les résultats de la formation dans la rubrique ENF du logiciel extraNat de la FFN.

Lors de la validation des tests ENF, ce numéro est apposé sur les livrets pratiquants et le diplôme correspondant par le ou les évaluateurs présents.

Concernant les formateurs ENF, après avoir été habilités, ils se voient délivrer un numéro d'identifiant ENF par la Ligue régionale de natation ou l'ERFAN du lieu de résidence de ce formateur ENF.

La Ligue régionale de natation ou l'ERFAN du lieu de résidence de ce formateur enregistre le numéro d'identifiant ENF correspondant dans la rubrique ENF du logiciel extraNat de la FFN.

ORGANISATION GÉNÉRALE D'UNE SESSION DE PASSAGE DE « TESTS ENF »

1 - Conditions d'organisation pour la FFN

Le test de l'ENF1 - Sauv'nage peut être organisé, sous la responsabilité d'un club FFN agréé ENF possédant au moins un titulaire de la certification d'évaluateur ENF1. Les organisations doivent être déclarées auprès du Comité départemental qui peut dépêcher un délégué.

Information : le test de l'ENF1 - Sauv'nage est reconnu par l'arrêté du 25 avril 2012 (NOR : MENV1221832A) et dans le code du sport : arrêté du 9 septembre 2015, articles A. 322-42 et A. 322-64 (NOR: VJSV1521502A) pour pratiquer les activités aquatiques et nautiques.

L'organisation du test de l'ENF2 - Pass'sports de l'eau est de la responsabilité du Comité départemental. Il peut être organisé par celui-ci ou confié à un club agréé ENF possédant au moins un titulaire de la certification d'évaluateur ENF2. Le passage du test se déroule sous la responsabilité et en la présence d'un représentant du Comité départemental ou de la Ligue régionale de la FFN, lui-même titulaire de la certification d'évaluateur ENF2.

Rappel : Le test de l'ENF2 - Pass'sports de l'eau est admis en équivalence du test technique préalable à l'entrée en formation du brevet professionnel jeunesse et sports des activités aquatiques et de la natation (BP AAN). La stricte application des conditions d'obtention du test participe à sa crédibilité.

L'organisation du test de l'ENF3 - Pass'compétition est de la responsabilité de la Ligue régionale. Il peut être organisé par la Ligue régionale ou le Comité départemental par délégation. Le passage du test se déroule sous la responsabilité et en la présence d'un représentant de la Ligue régionale de la FFN, lui-même titulaire de la certification d'évaluateur ENF3.

2 - Modalités d'organisation des tests de l'ENF1 - Sauv'nage, de l'ENF2 - Pass'sports de l'eau et de l'ENF3 - Pass'compétition

2.1. Le rôle de l'évaluateur

- Il est responsable et garant du déroulement de la session.
- Il encadre les assistants et vérifie leur compétence à juger.
- Il atteste la réussite aux tests et signe les livrets pratiquants.
- Il engage sa signature.

2.2. Le rôle de la structure agréée ENF

- Elle a en charge l'organisation administrative et matérielle des sessions.
- Elle est garante du respect des conditions de passage des tests.
- Elle enregistre les résultats de la session de passage de tests sur la rubrique ENF du logiciel extraNat de la FFN.

2.3. Les tests ENF

L'ENF1 - Sauv'nage

- Le nageur doit réussir l'ensemble des huit tâches dans l'ordre et dans la continuité.
- Pour les non-valides, des consignes particulières d'application du test sont proposées et présentées dans la grille d'évaluation concernée.

A minima, la présence d'un évaluateur ENF1 est obligatoire.

L'ENF2 - Pass'sports de l'eau

- Le nageur n'est pas tenu de passer l'ensemble des cinq épreuves du test au cours d'une même session.
- Une session peut comporter une seule des cinq épreuves du test.

RÈGLEMENT ÉCOLE DE NATATION FRANÇAISE

- Il n'est pas fixé de limite de validité des épreuves validées.

A minima, la présence de deux évaluateurs ENF2 est obligatoire. Le représentant de la structure organisatrice et le délégué territorial (départemental ou régional) titulaires de la certification évaluateur ENF2.

L'ENF3 - Pass'compétition

- Il est propre à chaque fédération du CIAA.

- Pour la FFN, il y a un test ENF3 - Pass' compétition pour chacune des cinq disciplines.

Chaque discipline possède son test et valide :

- les aptitudes sportives minimales pour se confronter aux autres ;

- la connaissance des aspects réglementaires ;

- la connaissance de l'environnement de la compétition.

A minima, la présence de deux évaluateurs ENF3 est obligatoire : le représentant de la structure organisatrice et le délégué régional titulaires de la certification évaluateur ENF3 correspondante.

2.4. La certification ENF

Pour chacun des trois tests ENF (ENF1 - Sauv'nage, ENF2 - Pass'sports de l'eau et ENF3 - Pass'compétition), un livret du pratiquant correspondant est remis à chaque personne qui a réussi le test.

Le diplôme correspondant, sous forme d'une carte plastique, est inclus dans le livret.

Dans le cas de l'ENF2 - Pass'sports de l'eau, un livret du pratiquant peut être remis dès lors qu'une des 5 épreuves du test est validée. L'organisateur en fixe les modalités de délivrance. Il n'est pas fixé de durée de validité des épreuves validées.

2.5. Dispositions particulières pour les clubs de natation estivale

Les licenciés des clubs de natation estivale peuvent passer les tests ENF tout au long de l'année, indépendamment de la période de pratique propre à ces clubs, à la condition qu'ils soient licenciés lors du passage du test ENF et que les dispositions réglementaires relatives à l'ENF soient respectées.

3 - Protection des droits

L'Ecole de Natation Française est une marque déposée par la Fédération Française de Natation. La FFN confère au CIAA l'exercice des droits d'exploitation de cette marque, pendant toute la durée de leur coopération au sein du CIAA.

Ces droits ne peuvent être exploités en dehors des activités développées par les fédérations membres du CIAA.

Seuls les documents ENF (livrets ENF, livrets pratiquants, diplômes) fournis par le CIAA peuvent être utilisés dans le cadre de l'ENF.

RÈGLEMENT ÉCOLE DE NATATION FRANÇAISE

ENF1 - SAUV'NAGE

Validation du test

L'ensemble des tâches doit être réussi et réalisé dans l'ordre, dans la continuité, sans prise d'appui solide et sans lunettes.

Tâches	Objectifs visés	Consignes « Être capable de... »	Critères d'évaluation
1	<p>■ Enchaînement entrée dans l'eau et immersion Réaliser une entrée dans l'eau simple avec impulsion, une immersion totale et une remontée passive.</p>	<p>Sauter du bord Se laisser remonter passivement.</p>	<p>Existence d'une impulsion, d'une immersion totale et d'une remontée sans propulsion (*).</p>
2	<p>■ Flottaison ventrale Réaliser une flottaison ventrale.</p>	<p>Réaliser un équilibre en position ventrale.</p>	<p>Équilibre ventral maintenu en surface pendant 5 secondes (épaules et bassin en surface).</p>
3	<p>■ Immersion orientée Enchaîner un déplacement ventral, un passage en immersion et une sortie de l'eau maîtrisée.</p>	<p>Nager jusqu'au cerceau et y entrer.</p>	<p>Réalisé sans prise d'appui sur le cerceau</p>
4	<p>■ Équilibre vertical Se maintenir en position verticale.</p>	<p>Rester en position verticale tête hors de l'eau durant 5 secondes.</p>	<p>Tête émergée pendant 5 secondes. (*) (oreilles et bouche hors de l'eau).</p>
5	<p>■ Enchaînement déplacements ventral et immersion Enchaîner une succession de déplacements en surface et en immersion.</p>	<p>R ressortir du cerceau, nager (entre 15 et 20 m). Passer sous chaque obstacle (ex. : lignes d'eau, 3 à 4 espacés d'au moins 1,50 m).</p>	<p>Déplacement sur le ventre, sortie du visage entre chaque obstacle (*).</p>
6	<p>■ Flottaison dorsale Réaliser une flottaison dorsale.</p>	<p>Réaliser un équilibre en position dorsale.</p>	<p>Équilibre dorsal maintenu pendant 5 secondes (épaules et bassin à la surface).</p>
7	<p>■ Déplacement dorsal Réaliser une propulsion dorsale.</p>	<p>Nager sur le dos (entre 15 m et 20 m).</p>	<p>Déplacement sans temps d'arrêt en conservant la position dorsale.</p>
8	<p>■ Exploration de la profondeur Enchaîner : - une immersion - un déplacement vers le fond du bassin - une localisation et la saisie d'un objet - une remontée maîtrisée</p>	<p>À la fin du parcours, aller chercher un objet au fond du bassin, le montrer au-dessus de l'eau, le lâcher et terminer le parcours en position dorsale.</p>	<p>Remonter l'objet et le montrer au-dessus de la surface L'objet est immergé à 1,80 m de profondeur (plus ou moins 30 cm en fonction de l'âge).</p>

*Consignes particulières d'application pour la FFH (voir tableau suivant).

RÈGLEMENT ÉCOLE DE NATATION FRANÇAISE

CONSIGNES PARTICULIÈRES D'APPLICATION POUR L'ENF1 - SAUV'NAGE

Sans prise « d'appui solide » ni prise d'appui au mur ou sur la ligne d'eau et sans lunettes

Tâches	Application pour l'ensemble des publics	Application Fédération Française Handisport
1	La remontée est passive Pour ne pas éliminer des sujets plus denses, les évaluateurs permettront une remontée active.	Se laisser tomber ou partir dans l'eau, la remontée pourra être active.
2	La prise d'air entre la remontée passive et l'équilibre ventral est possible L'équilibre ventral optimal est réalisé corps aligné, bras, tête, bassin, jambes.	
4	Le maintien de la position verticale peut être réalisé de façon dynamique ou statique.	L'obligation de rester en surface sur 5 secondes n'est pas un critère d'évaluation restrictif. Le « bouchon » est permis.
5	Sortir sous le cerceau Laisser la liberté de placer des lignes à la place du cerceau pour délimiter l'espace de remontée verticale Il faut tendre vers un déplacement en surface avec des expirations aquatiques régulières (ventilations régulières).	En augmentant le nombre d'évaluateurs, il n'est pas nécessaire d'installer les lignes d'eau. Il suffit d'exiger que le sujet expire et inspire plusieurs fois dans son parcours (4 à 5 fois minimum).
8	Si, pour des raisons de profondeur, l'objet est placé avant le terme de la tâche n° 7, terminer le parcours sur le dos.	

RÈGLEMENT ÉCOLE DE NATATION FRANÇAISE

ENF2 - PASS'SPORTS DE L'EAU - TEST NATATION COURSE

50 m : 25 m crawl - 25 m dos crawlé

Validation du test

L'ensemble des tâches doit être réussi et réalisé dans l'ordre et dans la continuité

Tâches	Objectifs visés	Compétences « Être capable de... »	Critères observables	Critères de réussite
1	<p>■ Départ plongé d'un plot de départ Entrer loin avec une grande vitesse.</p>	Coordonner dans un déséquilibre une impulsion vers l'avant pour entrer dans l'eau avec la plus grande vitesse possible (a).	Extension complète du corps. Alignement des segments (respect du corps projectile) Tête placée sous les bras à l'entrée dans l'eau.	Coulée sans actions propulsives. Les talons au moins à 5 m du mur sans mouvement.
2	<p>■ Coulée après le départ Conserver le plus de vitesse sous la surface de l'eau par un maintien postural.</p>	Limiter les résistances à l'avancement en position ventrale par une organisation posturale (b).	Déplacement sans action propulsive. Existence d'une immersion complète. Alignement du corps et des segments pendant la coulée.	
3	<p>■ Déplacement en crawl, respiration latérale Enchaîner en crawl des solutions de propulsion avec un échange ventilatoire adapté.</p>	Coordonner des échanges ventilatoires avec les actions propulsives en crawl (c).	Existence de plusieurs échanges ventilatoires avec une rotation latérale de la tête. Expiration dans l'eau. Passage alternatif aérien des bras. Gainage et alignement du corps par rapport à l'axe de déplacement.	Nager en crawl sans arrêt jusqu'au virage.
4	<p>■ Virage culbute Changer de sens en un temps réduit en organisant une impulsion pour acquérir une plus grande vitesse.</p>	Réaliser une demi-rotation avant rapide pour passer à une position dorsale, suivie d'une poussée complète sur le mur (d).	Déclenchement de la rotation avant par une bascule de la tête et groupé rapide du corps. Pré-orientation des bras dans le sens du retour pendant la culbute.	Une culbute suivie d'une poussée sur le mur.
5	<p>■ Coulée dorsale la plus longue possible Obtenir, au terme de la poussée, une grande vitesse en immersion.</p>	Limiter les résistances à l'avancement en position dorsale par une organisation posturale (e).	Déplacement dû uniquement à l'impulsion sur le mur. Alignement du tronc et des segments en immersion complète.	Coulée sans actions propulsives. Une immersion jusqu'au passage des mains à 3 m du mur.
6	<p>■ Retour en dos crawlé Se déplacer en dos crawlé.</p>	Se déplacer sur le dos par des mouvements continus et alternés des bras et des jambes (f).	Gainage et alignement du corps dans l'axe de déplacement (bassin proche de la surface). Arrivée sur le dos.	Nager en dos crawlé, sans arrêt jusqu'à l'arrivée.

Pour les grands handicapés :

- (a) Le départ dans l'eau est autorisé.
- (b) Déplacement avec action propulsive autorisée.
- (c) Coordonner les actions respiratoires avec des actions propulsives en nage libre.
- (d) Lors du virage, il faut qu'une partie quelconque du corps du nageur touche le mur.
- (e) Par des mouvements propulsifs possibles.
- (f) Se déplacer sur le dos.

RÈGLEMENT ÉCOLE DE NATATION FRANÇAISE

ENF2 - PASS'SPORTS DE L'EAU - TEST NATATION SYNCHRONISÉE

Validation du test

L'ensemble des tâches doit être réussi et réalisé dans l'ordre et dans la continuité.

Préambule

Ce mini-ballet est constitué de l'enchaînement des sept tâches. Les transitions entre les tâches sont libres mais doivent être en cohérence avec la spécificité de la discipline : faciliter l'enchaînement d'une tâche à l'autre, permettre la meilleure exécution de chacune d'elle, répartir les tâches sur 25 m, poursuivre la relation avec le public (regard, orientation, hauteur...).

Conditions entraînant l'élimination

- Distance parcourue inférieure à 15 m.
- Arrêt excessif durant l'exécution du parcours.
- Appui sur le mur, au fond, ligne d'eau.
- Une tâche non réalisée.

Tâches	Objectifs visés	Compétences « Être capable de... »	Critères observables	Critères de réussite
1	<ul style="list-style-type: none"> ■ Présentation hors de l'eau Se présenter aux spectateurs. 	Se présenter librement sur la plage de départ, de manière non verbale (a).	Entrer en relation avec les spectateurs.	Présentation sur la plage d'une durée d'environ 10 secondes.
2	<ul style="list-style-type: none"> ■ Entrée à l'eau Réaliser une entrée dans l'eau maîtrisée. 	Entrer dans l'eau dans une position libre (par la tête ou par un ou les pieds), sauf départ plongé.	Position identifiable lors de l'entrée à l'eau.	Rentrer dans l'eau jusqu'à immersion complète, dans une posture identifiable.
Transition libre				
3	<ul style="list-style-type: none"> ■ Rotation avant Réaliser une rotation complète, avant, corps groupé, rapide. 	Tourner autour de l'axe frontal passant par les hanches depuis une position corps allongé en surface.	Identifier une position de départ en surface Tourner à la surface corps groupé (b), en avant, autour de l'axe des hanches. Revenir à la position de départ.	Effectuer une rotation avant groupée complète, autour de l'axe des hanches, proche de la surface.
Transition libre				
4	<ul style="list-style-type: none"> ■ Élever un bras le plus haut possible Élever son corps et dégager un bras verticalement au maximum de la hauteur pour s'exprimer avant de s'immerger. 	Utiliser une motricité des jambes et du bras dans l'eau pour libérer le haut du corps (préparation sous l'eau autorisée).	Sortie du corps jusqu'à la taille pour élever le bras au maximum de la hauteur en effectuant un mouvement expressif jusqu'à l'immersion.	Élever le corps jusqu'à une hauteur proche de la taille pour sortir le bras réalisant un mouvement expressif.
Transition libre				
5	<ul style="list-style-type: none"> ■ Lever une jambe le plus haut possible Élever une jambe le plus haut possible proche de la verticale et de l'extension depuis une position dorsale. 	Utiliser l'appui du corps et des bras pour élever la jambe le plus haut possible.	Corps en extension et bassin proche de la surface jusqu'à ce que la jambe atteigne la verticale.	Position dorsale en extension et proche de la surface Jambe proche de la verticale et de l'extension. La hauteur est valorisée et non le maintien.
Transition libre				

RÈGLEMENT ÉCOLE DE NATATION FRANÇAISE

Tâches	Objectifs visés	Compétences « Être capable de... »	Critères observables	Critères de réussite
6	■ Déplacement dorsal par la tête Se déplacer en position dorsale par la tête en utilisant les appuis des membres supérieurs.	Se déplacer dans l'espace arrière en utilisant uniquement des appuis des membres supérieurs.	Corps gainé aligné en surface. Membres supérieurs immergés, mains proches des cuisses. Jambes serrées et tendues.	Se déplacer sur le dos par la tête (environ 5 m). Corps aligné à la surface, jambes serrées et tendues, mains proches des cuisses.
7	■ Saluer Conclure le mini-ballet par un salut.	Se maintenir en position verticale stabilisée, tête hors de l'eau.	Verticalité du corps, stabilité de la position, un bras levé, orientation du regard vers le public.	Salut d'un bras en se stabilisant pendant minimum 2 secondes (épaules hors de l'eau).

- (a) Postures et/ou mouvements témoignant d'une attitude présente, d'une relation avec le public. L'importance du regard.
 (b) Dos arrondi, tête dans les genoux, talons près des fesses.
 (c) Mouvement expressif : mouvement orienté dans l'espace et dans le temps avec intention.

RÈGLEMENT ÉCOLE DE NATATION FRANÇAISE

ENF2 - PASS'SPORTS DE L'EAU - TEST DE WATER-POLO

Parcours avec 3 partenaires et 1 gardien

Validation du test

L'ensemble des tâches doit être réussi et réalisé dans l'ordre et dans la continuité.

Taille du but

2 m de large et 70 cm de haut.

Types de ballons :

- Pour les enfants de 12 ans et moins : MIKASA 6008 (norme FINA), EPSAN 3 (norme LEN) ou équivalent (TURBO...).
- Pour les enfants de plus de 12 ans : MIKASA 6009 (norme FINA), EPSAN 4 (norme LEN) ou équivalent (TURBO...).

Tâches	Objectifs visés	Compétences « Être capable de... »	Critères observables	Critères de réussite
1	■ Lancer un ballon Envoyer le ballon à une main à un camarade immobile situé à 5 m.	Utiliser ses appuis pour lancer un ballon.	Le ballon est lancé à une main.	Le ballon arrive à portée de bras du partenaire.
2	■ Nager en crawl tête hors de l'eau Nager en crawl tête hors de l'eau sur 5 m vers le premier partenaire.	Se déplacer en maintenant une prise d'information visuelle aérienne.	Maintien de la tête hors de l'eau.	Le déplacement s'effectue en crawl. Le regard est maintenu hors de l'eau en direction du partenaire.
3	■ Changer de direction Faire le tour d'un partenaire.	Utiliser ses appuis pour contourner un obstacle.		Contourner l'obstacle en gardant la tête hors de l'eau. Le passage sur le dos est autorisé.
4	■ Nager avec un ballon entre les bras Récupérer le ballon et nager en crawl jusqu'au deuxième partenaire.	Organiser son déplacement en gardant le contrôle du ballon.	Maintien de la direction, ballon contrôlé (crawl). Si le contrôle du ballon est perdu, il est possible de le récupérer pour reprendre le déplacement.	Le déplacement s'effectue en crawl avec le ballon en direction du deuxième partenaire.
5	■ Changer de direction et tirer vite au but Contourner le deuxième partenaire et marquer un but.	Utiliser ses appuis pour lancer le ballon sans temps d'arrêt.	Changer de direction sans perdre le contrôle du ballon. Tir cadré.	Le ballon entre dans le but (a) ou est arrêté par le gardien. Il n'y a ni feinte ni temps d'arrêt avant le tir.
6	■ Reprendre un déplacement en crawl tête hors de l'eau après un tir Juste après le tir, nager vers le troisième partenaire et le contourner.	Enchaîner deux actions de jeu. Se déplacer en maintenant une prise d'information visuelle aérienne.	Vitesse de reprise du déplacement après le tir. Déplacement en crawl avec maintien de la tête hors de l'eau.	La reprise du déplacement est quasi immédiate. Le déplacement s'effectue en crawl. Le regard est maintenu hors de l'eau en direction du partenaire.
7	■ Appeler et recevoir un ballon Faire un appel de balle et recevoir le ballon sur la main.	Manifester son intention de recevoir le ballon en se rendant disponible.	Le joueur appelle la balle en levant le bras. Il est actif pour tenter de réceptionner le ballon sur la main.	L'appel de balle est visible Le ballon (b) est réceptionné en l'air ou rapidement récupéré s'il tombe dans l'eau.
8	■ Avancer en position offensive et tirer au but à une distance de 3 m Se déplacer avec le ballon hors de l'eau et marquer un but.	Utiliser ses appuis pour transporter le ballon en position offensive et marquer un but.	Le ballon est au-dessus du niveau de la tête. Déplacement vers l'avant avec un équilibre proche de la verticale. Le joueur manifeste une intention affirmée de marquer un but et effectue un tir cadré.	Le coude du bras porteur reste hors de l'eau Le ballon entre dans le but (a) ou est arrêté par le gardien.

- (a) Le fait de marquer au moins un but donne un joker au joueur. Un joker pourra permettre de tolérer la mauvaise réalisation d'une tâche.
 (b) Un ballon est fourni au troisième partenaire qui le lance au joueur. La distance qui les sépare est d'environ 2 m.

RÈGLEMENT ÉCOLE DE NATATION FRANÇAISE

ENF2 - PASS'SPORTS DE L'EAU - TEST PLONGEON

Validation du test

L'ensemble des tâches doit être réussi et réalisé dans l'ordre et dans la continuité.

Les tâches de 1 à 4 sont enchaînées et sont réalisées dans un espace aménagé (bord de bassin, salle, ...).

Tâches	Objectifs visés	Compétences «Être capable de ...»	Critères observables	Critères de réussite	
Enchaînement	1	<ul style="list-style-type: none"> ■ Présentation Effectuer une présentation de type gymnique. 	Se présenter en posture correcte, bras en croix.	Position «corrigée» (ventre rentré, tête droite, ...).	Tête droite, bras en croix, ventre rentré, jambes serrées et tendues.
	2	<ul style="list-style-type: none"> ■ Impulsion verticale sur place Effectuer 3 sauts avec extension de jambes et cercles de bras. 	Enchaîner sur place 3 sauts avec extension complète des genoux et chevilles, corps gainé et équilibré, coordonnés avec les cercles de bras vers l'arrière.	Élévation et gainage du corps. Coordination bras/jambes. Maintien de l'équilibre.	Succession de 3 impulsions enchaînées avec coordination des bras Réceptions sur place.
	3	<ul style="list-style-type: none"> ■ Rotation avant Effectuer une roulade avant par-dessus un obstacle (a). 	Réaliser une impulsion coordonnée à un enroulement de la tête et de la colonne vertébrale pour effectuer une roulade en franchissant un obstacle (ex : tas de 3 à 4 planches de natation placé dans le sens de la largeur) Utiliser la vitesse de rotation pour se relever sans appui des mains.	Impulsion. Enroulement de la nuque Pose des mains pour rouler. Redressement sans appui des mains avec extension des bras dans le prolongement du corps.	Enroulement de la nuque Roulade avant dans l'axe par-dessus un obstacle. Redressement sans appui des mains au sol.
	4	<ul style="list-style-type: none"> ■ Rotation longitudinale Effectuer un saut vertical avec ½ vrille. 	Réaliser une impulsion suivie d'une rotation autour de l'axe longitudinal avec ou sans l'aide des bras. Contrôler sa réception par flexion des jambes.	Impulsion et ½ vrille. Maintien du gainage pendant le saut. Réception contrôlée.	Rotation de 180° avec une réception stabilisée en posture correcte.
5	<ul style="list-style-type: none"> ■ Impulsion verticale Réaliser une chandelle avant groupée. 	Sauter haut et droit et enchaîner une position groupée. Entrer dans l'eau dans cette position.	Efficacité des cercles de bras. Hauteur de l'impulsion, groupé au sommet de la chandelle, main sur le tiers supérieur des tibias sans croiser les bras. Entrée dans l'eau pieds-fesses à une distance d'environ 60 cm du bord.	Position groupée correcte Absence de rotation et de déviation jusqu'à l'entrée dans l'eau à une distance d'environ 60 cm du bord.	

RÈGLEMENT ÉCOLE DE NATATION FRANÇAISE

Tâches	Objectifs visés	Compétences «Être capable de ...»	Critères observables	Critères de réussite
6	<p>■ Rotation avant Réaliser une rotation avant.</p>	<p>À partir d'une position accroupie au bord du bassin, bras verticaux tendus, lancer les bras pour amorcer une rotation groupée en rentrant la tête.</p> <p>Effectuer une demi-rotation ou plus et entrer en position groupée dans l'eau.</p>	<p>Rapidité du mouvement des bras.</p> <p>Tête rentrée.</p> <p>Position la plus groupée possible.</p> <p>Mains sur le tiers supérieur des tibias.</p>	<p>Réaliser une rotation très groupée.</p>
7	<p>■ Entrée dans l'eau par la tête Réaliser un plongeon avant, départ assis ou accroupi.</p>	<p>A partir d'une position assise, pieds dans l'eau ou dans la goulotte, jambes pliées, dos droit, bras dans le prolongement du corps, collés contre les oreilles, une main attrapant l'autre, paumes face au ciel, se pencher le plus possible et se laisser glisser, en s'allongeant, en direction du fond du bassin.</p>	<p>Bascule du corps vers l'avant.</p> <p>Glissée en profondeur jusqu'à l'extension complète du corps.</p>	<p>Tout le corps doit passer par le trou formé par les mains.</p> <p>Tête bloquée entre les bras.</p>
8	<p>■ Rotation arrière Réaliser un dauphin arrière.</p>	<p>A partir d'une position de départ dans l'eau, mains sur la barre de départ ou goulotte, corps en flexion complète, pieds contre le mur, pousser sur les jambes en tirant la tête et en jetant les bras tendus vers l'arrière en attrapant ses mains.</p>	<p>Tête et corps en extension complète, regard vers l'arrière sur les mains.</p> <p>Bras collés contre les oreilles.</p>	<p>Corps et bras en extension complète.</p> <p>Tête vers l'arrière.</p> <p>Le corps doit décrire un cercle en arrière sous l'eau.</p>

(a) Attention, la tête doit être bien rentrée. Nécessité d'utiliser un tapis.

RÈGLEMENT ÉCOLE DE NATATION FRANÇAISE

ENF2 - PASS'SPORTS DE L'EAU - TEST NAGE AVEC PALMES

50 m : 25 m battements - 25 m ondulations en bi palmes

Validation du test

L'ensemble des tâches doit être réussi et réalisé dans l'ordre, dans la continuité et sans mouvement de bras.
Chez les jeunes sujets, utiliser un tuba frontal d'un diamètre de 18 mm.

Tâches	Objectifs visés	Compétences « Être capable de... »	Critères observables	Critères de réussite
1	<p>■ Départ plongé d'un plot de départ (a) Réaliser une entrée rapide et lointaine avec une grande vitesse.</p>	Coordonner dans un déséquilibre une impulsion vers l'avant pour entrer dans l'eau de façon organisée avec la plus grande vitesse possible.	<p>Tête placée sous les bras à l'entrée dans l'eau. Alignement des segments (respect du corps projectile). Corps en extension complète. Déplacement en immersion sans action propulsive.</p>	<p>Le tuba frontal ressort à la surface. R ressortir au moins à 7,5 m du mur avec battements de jambes. Vidage efficace du tuba frontal.</p>
2	<p>■ Coulée après le départ Conserver le plus de vitesse sous la surface de l'eau par un maintien postural, puis maintenir sa vitesse par une reprise de nage.</p>	limiter les résistances à l'avancement en position ventrale par une organisation posturale.	<p>Existence d'une immersion complète. Alignement du corps et des segments pendant la coulée. Enchaîner la reprise de nage en immersion par des mouvements de jambes continus, alternés, en fin de coulée.</p>	
3	<p>■ Déplacement en battements avec palmes et respiration avec un tuba frontal Enchaîner des solutions de propulsion avec un échange ventilatoire adapté par l'intermédiaire d'un tuba frontal.</p>	Coordonner des échanges ventilatoires avec des actions propulsives des membres inférieurs.	<p>Existence de plusieurs échanges ventilatoires avec la face toujours immergée. Positionnement des bras en avant, tête rentrée pour rechercher une position hydrodynamique. Gainage et alignement du corps par rapport à l'axe de déplacement.</p>	Bras en position avant, nager en battements sans arrêt jusqu'au virage.
4	<p>■ Virage culbute Changer de sens en un temps réduit en organisant une impulsion pour acquérir une plus grande vitesse.</p>	Réaliser une demi-rotation avant rapide pour passer à une position costale, suivie d'une poussée complète sur le mur (b).	<p>Déclenchement de la rotation avant par une bascule de la tête et groupé rapide du corps. Pré-orientation des bras dans le sens du retour pendant la culbute.</p>	Réaliser une culbute suivie d'une poussée sur le mur (b).
5	<p>■ Coulée ventrale la plus longue possible Obtenir, au terme de la poussée, une grande vitesse en immersion puis maintenir sa vitesse par une reprise de nage, suivi du vidage du tuba frontal.</p>	<p>Conserver le positionnement de la tête et l'alignement des bras dans le prolongement du tronc. Maîtriser sa ventilation par la tenue d'une apnée et la dissociation bucco-nasale par le vidage du tuba frontal et des voies aériennes supérieures.</p>	<p>Retour à une position ventrale au terme de la poussée. Un déplacement dû à l'impulsion sur le mur et à la reprise de nage en ondulations et en apnée. Alignement du tronc et des membres supérieurs en immersion complète. En fin de coulée, le tuba frontal est correctement vidé.</p>	Immersion jusqu'au passage du tuba frontal à 7,5 mètres du mur, avec une reprise de nage en ondulations.

RÈGLEMENT ÉCOLE DE NATATION FRANÇAISE

Tâches	Objectifs visés	Compétences « Être capable de... »	Critères observables	Critères de réussite
6	■ Retour en ondulations avec les bras devant Se déplacer en ondulations des membres inférieurs.	Se déplacer sur le ventre par des mouvements ondulatoires continus des membres inférieurs.	Gainage et alignement du corps dans l'axe de déplacement. Positionnement des bras en avant, tête rentrée pour rechercher une position hydrodynamique. Continuité des ondulations Arrivée en position ventrale.	Bras en position avant, enchaîner la longueur en ondulations avec une arrivée sur le ventre.

Pour les plus grands handicapés :

(a) Le départ dans l'eau est autorisé.

(b) Lors du virage, il faut qu'une partie quelconque du corps du nageur ou du matériel touche le mur.

RÈGLEMENT ÉCOLE DE NATATION FRANÇAISE

ENF3 - PASS'COMPÉTITION - NATATION COURSE

100 m nagés dans l'ordre du 4 nages : papillon, dos crawlé, brasse, crawl

Validation du test

L'ensemble des tâches doit être réussi et réalisé dans l'ordre et dans la continuité.

Le parcours en natation s'effectue sans prendre appui sur le fond du bassin et sans changer de ligne d'eau.

À l'arrivée, le nageur demande son temps au chronométrateur.

Tâches	Objectifs visés	Compétences « Être capable de... »	Critères observables « Faire ou de tendre vers »	Critères de réussite « réaliser le minimum exigé »
1	■ L'environnement de compétition S'approprier l'environnement de la compétition et respecter les procédures.	Me rendre à la chambre d'appel et de prendre ma fiche de course.	Le nageur se rend en chambre d'appel. À l'annonce de sa série, il prend sa fiche de course et attend qu'on l'invite à se rendre sur la plage de départ.	Le nageur est présent en chambre d'appel. Il récupère sa fiche de course à l'annonce de son nom.
		Me positionner derrière ma ligne d'eau et de me préparer.	Le nageur se dirige vers la plage de départ jusqu'à sa ligne d'eau. Il donne sa fiche de course au chronométrateur et se prépare.	Le nageur se dirige vers sa ligne d'eau sans se tromper.
		M'avancer près du plot aux coups de sifflet brefs du juge-arbitre.	Le nageur se déshabille Il avance près du plot et est attentif aux ordres du juge-arbitre.	Le nageur attend au pied du plot. Il est attentif aux ordres du juge-arbitre.
		Monter sur le plot au coup de sifflet long du juge-arbitre.	Le nageur monte sur le plot Il attend l'ordre de mise en place avant de prendre sa position de départ.	Le nageur monte sur le plot et attend les ordres du starter.
		Me mettre en position au signal « à vos marques ».	Le nageur adopte une position de départ. Bien en équilibre sur ses appuis. Immobile, il est attentif au signal, prêt à s'élancer.	Le nageur ne provoque pas de faux départ.
2	■ Le départ plongé Réaliser un départ de compétition.	Réaliser un départ de compétition en se projetant le plus loin et le plus vite possible.	Le nageur réalise un plongeon de compétition Il cherche à aller le plus loin possible et le plus vite possible. Son corps est gainé et aligné à l'entrée dans l'eau.	Le nageur ne provoque pas de faux départ. La sortie de coulée s'effectue au plus tard avant la ligne des 15 m au passage de la tête.
3	■ Le papillon Parcourir 25 m en papillon.	Nager 25 m en papillon en respectant la réglementation de la nage papillon.	Il projette son corps vers l'avant en prenant appui sur une grande masse d'eau Il accélère son action propulsive jusqu'à l'extension complète des bras. La mobilisation de la tête et les modalités d'organisation de la ventilation sont des éléments déterminants quant à l'orientation de la trajectoire du corps. Le rythme de nage est régulier et ses actions ininterrompues.	Le nageur effectue le 25 m en papillon. Pendant tout le parcours, le nageur effectue des actions propulsives simultanées et continues des bras. Les bras passent au-delà de la ligne des épaules, les retours vers l'avant sont simultanés et aériens. Les mouvements de pieds vers le haut et vers le bas sont simultanés Les mouvements de jambes de brasse ne sont pas autorisés.

RÈGLEMENT ÉCOLE DE NATATION FRANÇAISE

Tâches	Objectifs visés	Compétences « Être capable de... »	Critères observables « Faire ou de tendre vers »	Critères de réussite « réaliser le minimum exigé »
4	<p>■ Le virage papillon / dos Effectuer un virage en enchaînant la nage papillon avec le dos.</p>	Enchaîner le passage du papillon au dos en respectant la réglementation du virage.	Après avoir touché le mur à deux mains, le nageur se positionne rapidement sur le dos Le corps gainé et aligné sur son axe de déplacement. Il cherche à aller le plus loin et le plus vite possible sous l'eau en position dorsale. Il entretient sa vitesse de déplacement jusqu'à sa reprise de nage.	Le nageur touche le mur à deux mains simultanément en position ventrale et repart en position dorsale. La sortie de coulée s'effectue au plus tard avant la ligne des 15 m au passage de la tête.
5	<p>■ Le dos crawlé Parcourir 25 m en dos crawlé.</p>	Nager 25 m en dos crawlé selon un niveau d'organisation minimale à maîtriser.	La tête est fixée sur l'axe de déplacement. Les actions de bras sont continues, les retours aériens rapides, les bras relâchés sont projetés vers le point d'entrée dans l'eau.	Le nageur effectue le 25 m en dos crawlé. Le nageur est en position dorsale Le mouvement de roulis du corps reste inférieur à 90° par rapport à l'horizontale. Pendant tout le parcours, les actions de bras sont alternées et continues, avec un retour aérien. Le mouvement de jambes est alternatif.
6	<p>■ Le virage dos / brasse Effectuer un virage en enchaînant la nage dos avec la brasse.</p>	Enchaîner le passage du dos à la brasse en respectant la réglementation du virage.	Après avoir touché le mur, le nageur se repousse rapidement du mur sur le ventre. Il effectue une coulée pour aller le plus loin et le plus vite possible sous l'eau. Il entretient sa vitesse par une action de bras qui se prolonge jusqu'aux cuisses, suivie d'une action de jambes Pendant toute cette action, le corps du nageur reste profilé.	Le nageur touche le mur sur le dos et repart en position ventrale. Le nageur effectue une coulée suivie d'une action de bras et de jambes en immersion. La tête coupe au plus tard la surface de l'eau au moment de la phase la plus large de la seconde traction de bras.
7	<p>■ La brasse Parcourir 25 m en brasse.</p>	Nager 25 m en brasse en respectant la réglementation de la nage en brasse.	L'engagement de la tête dans le sens du déplacement et la recherche d'un corps profilé favorise l'entretien de la vitesse. L'action de jambes se termine lorsque les membres inférieurs sont joints.	Le nageur effectue 25 m en brasse. Les mouvements de bras sont simultanés sans dépasser la ligne des hanches. Les coudes sont dans l'eau La tête coupe la surface de l'eau lors de chaque cycle de nage. Les mouvements de jambes sont simultanés et dans le même plan horizontal. Les pointes de pieds sont orientées vers l'extérieur.

RÈGLEMENT ÉCOLE DE NATATION FRANÇAISE

Tâches	Objectifs visés	Compétences « Être capable de... »	Critères observables « Faire ou de tendre vers »	Critères de réussite « réaliser le minimum exigé »
8	<p>■ Le virage brasse / crawl Effectuer un virage en enchaînant la nage brasse avec le crawl.</p>	Enchaîner le passage de la brasse au crawl en respectant la réglementation du virage.	<p>À l'issue du parcours en brasse, le nageur se repousse rapidement du mur Le corps gainé et aligné sur son axe de déplacement, il cherche à aller le plus loin et le plus vite possible Il entretient sa vitesse jusqu'à sa reprise de nage.</p>	<p>Le nageur touche le mur à deux mains simultanément sur le ventre. La sortie de coulée s'effectue au plus tard avant la ligne des 15 m au passage de la tête.</p>
9	<p>■ Le crawl Parcourir 25 m en crawl.</p>	Nager 25 m en crawl selon un niveau d'organisation minimale à maîtriser	<p>La tête et le corps sont alignés sur un même axe La ventilation s'organise selon les besoins en conservant un alignement de la tête. Une ventilation alternée (3 temps) sera le gage d'une capacité d'adaptation et d'un niveau d'organisation supérieur et recherché.</p>	<p>Le nageur effectue le 25 m en crawl la tête dans l'eau Le nageur est en position ventrale. Les actions de bras sont alternées, avec un retour aérien.</p>
10	<p>■ L'arrivée et le chrono Rester concentré jusqu'à la touche du mur. Prendre connaissance de sa performance.</p>	De terminer le parcours en touchant le mur Et de prendre connaissance du temps réalisé.	<p>En fin de parcours en crawl, le nageur touche le mur de façon franche et le plus vite possible. Il demande son temps au chronométrateur et est capable de le restituer à l'entraîneur. Il est attentif à ne pas gêner les autres participants, il attend leur arrivée avant de sortir de l'eau.</p>	<p>Le nageur touche le mur Il attend l'arrivée des autres nageurs avant de sortir de l'eau. Il demande son temps au chronométrateur.</p>

Tout au long de son parcours, le nageur cherche à optimiser la position et le maintien de son corps par un alignement proche de l'axe de déplacement afin de limiter les sources de freinage.

Il adapte sa ventilation en cohérence avec le maintien de son alignement et en organisant sa propulsion avec l'intention de prendre appui sur l'eau et de repousser des « masses d'eau » vers ses pieds.

Les critères observables correspondent à un niveau d'organisation vers lequel il faudrait tendre. Les critères de réussite représentent le minimum accepté pour valider le test.

RÈGLEMENT ÉCOLE DE NATATION FRANÇAISE

ENF3 - PASS'COMPÉTITION - NATATION SYNCHRONISÉE

Préambule

Ce ballet (parcours semi-libre en musique) est constitué de l'enchaînement de onze tâches.

Les transitions entre les tâches sont libres mais doivent être en cohérence avec la spécificité de la discipline : faciliter l'enchaînement d'une tâche à l'autre, permettre la meilleure exécution de chacune d'elles, répartir les tâches sur une distance d'au moins 25 m, poursuivre la relation avec le public (regard, orientation, hauteur...).

Validation du test

L'ensemble des tâches doit être réussi et réalisé dans l'ordre et dans la continuité et en musique. Le choix de la musique est libre, des précisions pourront être apportées dans le règlement de la structure organisatrice.

Conditions entraînant l'élimination

Distance parcourue inférieure à 25 m. Arrêt excessif durant l'exécution du parcours. Appui sur le mur, le fond, les lignes d'eau. Une tâche non réalisée.

Non-respect de l'ordre des tâches (l'inversion des tâches 7 et 8 est tolérée). Temps de réalisation totale du parcours supérieur à 2'30".

Tenue de la nageuse

Le port des lunettes n'est pas autorisé. Celui du pince-nez est préconisé. La tenue est libre (maillot de ballet, ou maillot noir et bonnet blanc).

Des précisions pourront être apportées dans le règlement de la structure organisatrice.

Tâches	Objectifs visés	Compétences « Être capable de... »	Critères observables	Critères de réussite
1	■ Présentation hors de l'eau Se présenter aux spectateurs.	Se présenter librement sur la plage de départ, de manière non verbale (a).	Entrer en relation avec les spectateurs, sur une durée d'environ 10 secondes.	Présentation sur la plage en communiquant avec les spectateurs.
2	■ Entrée dans l'eau Réaliser une entrée dans l'eau maîtrisée.	Entrer dans l'eau dans une position libre (par la tête ou par les pieds).	Position identifiable lors de l'entrée à l'eau.	Rentrer dans l'eau jusqu'à immersion complète, dans une posture identifiable.
Transition libre pour se dégager du mur de plus de 2 m (la poussée sur le mur en immersion est autorisée)				
3	■ Rotation longitudinale Réaliser une rotation longitudinale.	Enchaîner, dès l'arrivée en position ventrale, une rotation complète du corps sur l'axe longitudinal passant par la tête et les pieds. Dès l'arrivée sur le dos, enchaîner avec la tâche 4.	Dès l'extension du corps en surface en position ventrale, tourner, corps gainé, pour prendre une position dorsale corps en surface, puis enchaîner avec la tâche 4. Le sens de rotation est libre.	Position ventrale corps en extension, corps gainé durant la rotation, position dorsale corps en extension, corps proche de la surface durant la tâche.
Enchaînement direct des tâches 3 et 4				
4	■ Rotation arrière Réaliser une rotation arrière complète, corps groupé, rapide.	Tourner en arrière autour de l'axe frontal passant par les hanches depuis une position corps allongé sur le dos en surface.	Identifier une position dorsale de départ en surface. Tourner à la surface, corps groupé (b), en arrière, autour de l'axe des hanches. Revenir à la position dorsale de départ.	Corps en extension en surface, effectuer une rotation arrière groupée complète, autour de l'axe des hanches, proche de la surface.

RÈGLEMENT ÉCOLE DE NATATION FRANÇAISE

Tâches	Objectifs visés	Compétences « Être capable de... »	Critères observables	Critères de réussite
Transition libre				
5	<p>■ Élever le corps pour sortir au moins un bras Élever son corps et dégager un ou deux bras verticalement au maximum de la hauteur pour s'exprimer avant de s'immerger.</p>	Utiliser une motricité des jambes et du ou des bras dans l'eau pour libérer le haut du corps (préparation sous l'eau autorisée).	Sortie du corps jusqu'à la taille pour élever un bras ou deux, au maximum de la hauteur en effectuant un mouvement expressif (c) jusqu'à l'immersion.	Élévation du corps jusqu'à une hauteur proche de la taille pour sortir le ou les bras réalisant un mouvement expressif.
Transition libre				
6	<p>■ Se déplacer avec mouvement expressif Se déplacer en rétropédalage (d), épaules hors de l'eau avec mouvement expressif (c).</p>	Utiliser une motricité alternée pour se maintenir les épaules hors de l'eau et s'exprimer avec le haut du corps (regard, tête, bras, buste...), dans deux orientations différentes en poursuivant son déplacement dans la ligne d'eau.	Se déplacer épaules hors de l'eau avec mouvements alternatifs des jambes, corps vertical, dans deux orientations différentes, sur une distance d'environ 5 mètres.	Se déplacer épaules hors de l'eau, dans deux orientations différentes avec mouvement expressif.
Transition libre				
7	<p>■ Lever la jambe gauche le plus haut possible Élever la jambe gauche le plus haut possible proche de la verticale et de l'extension depuis une position dorsale Sans passer par une position identifiable intermédiaire.</p>	Utiliser l'appui du corps et des bras pour élever la jambe gauche le plus haut possible et atteindre la position proche du « ballet-leg ». La hauteur et l'extension du corps sont valorisées et non le maintien.	Corps en extension et bassin proche de la surface jusqu'à ce que la jambe gauche atteigne la verticale. Un léger pli de la jambe est autorisé pour élever la jambe avec rapidité.	Position dorsale en extension en surface Jambe gauche proche de la verticale et de l'extension. La hauteur et l'extension du corps sont valorisées et non le maintien.
Transition libre				
8	<p>■ Lever la jambe droite le plus haut possible Élever la jambe droite le plus haut possible proche de la verticale et de l'extension depuis une position dorsale . Sans passer par une position identifiable intermédiaire.</p>	Utiliser l'appui du corps et des bras pour élever la jambe droite le plus haut possible et atteindre la position proche du « ballet-leg ». La hauteur et l'extension du corps sont valorisées et non le maintien.	Corps en extension et bassin proche de la surface jusqu'à ce que la jambe droite atteigne la verticale. Un léger pli de la jambe est autorisé pour élever la jambe avec rapidité.	Position dorsale en extension en surface Jambe droite proche de la verticale et de l'extension. La hauteur et l'extension du corps sont valorisées et non le maintien.
Transition libre				
9	<p>■ Déplacement dorsal par la tête Se déplacer en position dorsale par la tête en utilisant les appuis des membres supérieurs.</p>	Se déplacer dans l'espace arrière en utilisant uniquement des appuis de godille.	Corps gainé aligné en surface. Membres supérieurs immergés, mains proches des cuisses. Jambes serrées et tendues Distance d'environ 5 m.	Se déplacer sur le dos par la tête. Corps aligné à la surface, jambes serrées et tendues, mains proches des cuisses.

RÈGLEMENT ÉCOLE DE NATATION FRANÇAISE

Tâches	Objectifs visés	Compétences « Être capable de... »	Critères observables	Critères de réussite
Transition libre				
10	<p>■ Se renverser vers la verticale (découvrir la verticale) S'immerger à partir d'une position corps carpé ou corps cambré ou corps groupé pour aller en position « verticale » tête en bas.</p>	<p>Passer du plan horizontal au plan vertical à partir de la surface. Découvrir le renversement et la verticale tête en bas.</p>	<p>Corps cambré ou carpé ou groupé identifiable atteindre une position proche de la verticale tête en bas. La hauteur du passage des jambes est libre (en s'enfonçant, en surface, au-dessus de la surface). Passage des jambes serrées.</p>	<p>Depuis une position proche de la position cambrée, carpée ou groupée, s'immerger complètement jusqu'à la disparition des pieds pour atteindre une position proche de la position verticale tête en bas.</p>
Transition libre				
11	<p>■ Saluer Conclure le ballet par un salut.</p>	<p>Se maintenir en position verticale stabilisée, tête hors de l'eau.</p>	<p>Verticalité du corps, stabilité de la position, un bras levé, orientation du regard vers le public, pendant environ 2 sec.</p>	<p>Salut d'un bras en se stabilisant, avec au moins une épaule hors de l'eau.</p>

(a) Postures et/ou mouvements témoignant d'une attitude présente, d'une relation avec le public. L'importance du regard.

(b) Dos arrondi, tête dans les genoux, talons près des fesses.

(c) Mouvement expressif : mouvement orienté dans l'espace et dans le temps avec intention.

(d) Rétropédalage : mouvements alternatifs des membres inférieurs.

La description des positions renvoie au manuel FINA. Toutefois, la validation des tâches doit faire référence aux critères de réussite du Pass'compétition.

RÈGLEMENT ÉCOLE DE NATATION FRANÇAISE

ENF3 - PASS'COMPÉTITION - WATER-POLO : LE PARCOURS DE TIR

Le joueur réalise un parcours de tirs.

Rappel

Validation du test : le test individuel de tirs en crise de temps + participation à un match de mini polo doivent être réussis

Objectifs visés	Compétences « Être capable de... »	Critères observables	Critères de réussite
Test individuel de 5 tirs en crise de temps			
<p>■ Réaliser et réussir un parcours de tirs en crise de temps En moins de 45", le candidat doit tirer cinq fois et marquer deux buts au moins, sur un parcours imposé entre la ligne des 5 m et celle des 2 m. Chaque but marqué au-delà des deux obligatoires donne une bonification de temps de 3 secondes.</p>	Est capable de gérer de manière autonome son temps et son espace sur une situation de jeu avec ballon.	Réalisation du parcours, temps réalisé sur le parcours et nombre de buts marqués.	Le parcours est correctement réalisé. Deux buts au moins sont marqués. Le temps général (dont bonifications) est inférieur à 45 secondes.

TABLEAU DE VALIDATION DU PARCOURS DE TIRS (5 tirs obligatoires)			
Temps général de référence	Nombre de buts marqués	Bonification	Temps de parcours en dessous duquel le test pourra être validé
45 secondes	0	0	Echec
	1	0	Echec
	2	0	45 secondes
	3	3 secondes	48 secondes
	4	6 secondes	51 secondes
	5	9 secondes	54 secondes

RÈGLEMENT ÉCOLE DE NATATION FRANÇAISE

ENF3 - PASS'COMPÉTITION - WATER-POLO : LE MATCH

Le joueur participe activement à un match de mini-polo d'une durée de 2 x 5mn.

Rappel

Validation de l'ENF3 - Pass'compétition water-polo = réussite du parcours + participation active au match.

Maîtrise (à la place d'étapes)	Objectifs visés	Compétences « Être capable de... »	Critères observables	Critères de réussite
1. L'environnement	<ul style="list-style-type: none"> ■ S'approprier l'environnement de la compétition et respecter les procédures 	Suivre le protocole de déroulement d'un match.	Le joueur suit le protocole habituel de déroulement d'un match.	<p>S'équipe seul</p> <p>S'échauffe avec son équipe.</p> <p>Participe à la présentation des équipes.</p> <p>Salue ses adversaires avant et après le match.</p> <p>Range son matériel.</p>
2. L'esprit du jeu	<ul style="list-style-type: none"> ■ Garder une attitude compatible avec la pratique compétitive 	Jouer dans l'esprit du jeu.	Le joueur garde une attitude compatible avec la pratique compétitive.	Engagement personnel, absence de comportement antisportif.
3. Les règles du jeu	<ul style="list-style-type: none"> ■ Connaître et observer les règles du jeu 	Jouer selon les règles.	Le joueur connaît et observe les règles du jeu.	<p>Comprend et applique les décisions des arbitres.</p> <p>Se positionne pour l'engagement.</p> <p>Effectue un changement.</p>
4. Le jeu de défense	<ul style="list-style-type: none"> ■ Savoir jouer comme défenseur 	Manifester les intentions et maîtriser les comportements de base du défenseur.	<p>Le joueur s'est identifié défenseur dès la perte du ballon par son équipe.</p> <p>Il s'implique dans la défense selon un comportement (une action) de jeu identifiable : soit il revient vers son but, soit il prend en charge son adversaire direct, soit il protège son but en levant le bras, soit il cherche à reprendre le ballon.</p>	Deux des comportements défensifs au moins sont repérés dans le jeu en défense.
5. Le jeu d'attaque	<ul style="list-style-type: none"> ■ Savoir jouer comme attaquant 	Manifester les intentions et maîtriser les comportements de base de l'attaquant.	<p>Le joueur s'est identifié attaquant dès la récupération du ballon par son équipe.</p> <p>Il s'implique dans l'attaque selon un comportement (une action) de jeu identifiable : soit il progresse dans le camp adverse, soit il passe le ballon, soit il conserve le ballon en le protégeant, soit il tire au but.</p>	Deux des comportements offensifs au moins sont repérés dans le jeu en attaque.

RÈGLEMENT ÉCOLE DE NATATION FRANÇAISE

ENF3 - PASS'COMPÉTITION - PLONGEON

Tous les exercices seront réalisés au tremplin de 1 m.

Tâches	Objectifs visés	Compétences « Être capable de... »	Critères observables	Critères de réussite
1	<p>■ Entrée dans l'eau avant Entrée dans l'eau en avant (010B)</p>	<p>Départ debout, bras collés aux oreilles. Les mains à plat, l'une sur l'autre. Se pencher le plus possible pour se retrouver en position carpée (flexion aux hanches), dos plat, tête fixée entre les bras et le regard sur le point d'entrée dans l'eau. Monter sur demi-pointes et se laisser tomber.</p>	<p>Passer de la position de départ à une position d'entrée dans l'eau, corps gainé et aligné, pour qu'il passe dans le trou formé par les mains.</p>	<p>Entrer dans l'eau proche de la verticale. Sans éclaboussure. Les jambes sont serrées et les pointes de pieds en extension.</p>
2	<p>■ Entrée dans l'eau arrière Entrée dans l'eau arrière (020A)</p>	<p>Départ debout, dos à l'eau, en appui sur le tiers avant du pied, bras collés aux oreilles. Les mains sont à plat, l'une sur l'autre. Corps gainé, monter sur demi-pointes, en tirant sur les bras et la tête pour provoquer une bascule vers l'arrière. Se laisser tomber dans l'eau.</p>	<p>Corps tendu, bras collés contre les oreilles. Tête en extension, regard vers l'arrière sur les mains. Tout le corps doit passer dans le trou formé par les mains.</p>	<p>Être gainé et aligné. Entrer dans l'eau proche de la verticale. Les jambes sont serrées et les pointes de pieds en extension.</p>
3	<p>■ Chandelle avant Réaliser une chandelle avant droite (100A)</p>	<p>Départ bras en croix à l'extrémité du tremplin. Le cercle de bras et la flexion de jambes sont coordonnés pour une impulsion, corps gainé, pointes en extension. Entrer dans l'eau dans cette position.</p>	<p>Efficacité du cercle de bras Hauteur de l'impulsion. Équilibre et gainage de tout le corps. Distance du tremplin (entre 50 cm minimum et 1 m maximum).</p>	<p>Respecter l'équilibre vertical Ne pas dépasser 1 m de distance. Être aligné et en position droite. Les jambes sont serrées et les pointes de pieds en extension.</p>
4	<p>■ Chandelle arrière Réaliser une chandelle arrière droite (200A)</p>	<p>Départ bras en croix, dos à l'eau en appui sur le tiers avant du pied. Cercle de bras et flexion de jambes coordonnés pour une impulsion corps gainé, pointes de pieds en extension. Entrer dans l'eau dans cette position.</p>	<p>Efficacité du cercle de bras Hauteur de l'impulsion. Équilibre et gainage de tout le corps. Distance du tremplin (entre 50 cm minimum et 1 m maximum).</p>	<p>Respecter l'équilibre vertical Ne pas dépasser 1 m de distance. L'alignement de la position droite. Les jambes sont serrées et les pointes de pieds en extension.</p>
5	<p>■ Plongeon avant groupé Réaliser un plongeon avant groupé (101C)</p>	<p>Départ debout, bras en croix Coordonner le cercle de bras et la flexion impulsion de jambes pour sauter vers le haut, bras passant par la verticale. Grouper vivement, le plus serré possible en attrapant le tiers supérieur des tibias. S'allonger pour entrer verticalement par la tête.</p>	<p>Hauteur de l'impulsion Marquer la position groupée « en boule ». Entrer dans l'eau proche de la verticale, le corps gainé. Les jambes sont serrées et les pointes de pieds en extension.</p>	<p>Coordonner l'impulsion la position groupée et le temps d'ouverture. Entrer dans l'eau proche de la verticale.</p>

RÈGLEMENT ÉCOLE DE NATATION FRANÇAISE

ENF3 - PASS'COMPÉTITION - EAU LIBRE

Validation du test

L'ensemble du parcours doit être réalisé dans l'ordre et dans la continuité.

Conditions entraînant l'élimination

Toute tenue vestimentaire en néoprène est interdite.

Tâches	Objectifs visés	Compétences « Être capable de... »	Critères observables	Critères de réussite
1	■ Avant Course S'approprier l'environnement de la compétition et respecter les procédures.	Me rendre au secrétariat, vérifier mon inscription et demander mon numéro d'identification.	Le candidat prend contact avec le secrétariat puis se rend au marquage.	Passage à l'inscription et au marquage.
		Me rendre à la réunion technique pour connaître toutes les précisions du parcours.	Le candidat se rend à la réunion technique, est attentif, pose éventuellement des questions.	Être présent à la réunion technique.
		Me préparer au départ.	À l'appel de son numéro, le candidat se présente au comptage et se met à l'eau pour rejoindre la ligne de départ.	Se présenter à l'appel Entrer dans l'eau. Rejoindre la ligne de départ.
2	■ Course Réaliser un parcours de 500 m.	Prendre un départ réglementaire.	Le candidat nage jusqu'à la ligne de départ, s'aligne par rapport à celle-ci. Il est attentif aux signaux du juge-arbitre puis réactif au signal (sonore et visuel donné par le starter).	S'aligner sur la ligne de départ. Respecter les commandements du juge-arbitre et du starter. Le nageur doit impérativement attendre le signal de départ pour s'élancer.
		M'orienter pour atteindre les bouées et les passer du bon côté.	Le candidat lève la tête pour s'orienter, suit la direction donnée par le bateau de tête, passe les bouées du côté demandé.	Effectuer le parcours en respectant le sens de passage des bouées.
		Nager en groupe sans gêner les autres concurrents.	Le candidat se situe par rapport aux autres sans les gêner ou les bousculer.	Nager avec fair-play. Il est interdit de marcher durant le parcours.
		Terminer la distance dans les conditions réglementaires.	Le candidat rentre dans l'entonnoir d'arrivée (cône) et touche nettement la plaque d'arrivée.	Le nageur entre dans le cône (d'arrivée) et touche la plaque d'arrivée.
3	■ Après course S'approprier l'environnement de la compétition et respecter les procédures.	Sortir de l'eau à l'endroit prévu à cet effet. Satisfaire au contrôle puis profiter des commodités offertes.	Le candidat utilise le chenal de sortie, confirme à l'officiel de sécurité que tout va bien, va se restaurer et s'enquière de son résultat.	Le nageur sort de l'eau. Il se présente au contrôle sécurité et dispose du ravitaillement et des résultats.

RÈGLEMENT ÉCOLE DE NATATION FRANÇAISE

NUMÉROS D'ATTRIBUTION DES FÉDÉRATIONS DU CONSEIL INTERFÉDÉRAL DES ACTIVITÉS AQUATIQUES

Numéros d'attribution CIAA	Fédérations	Sigles
01	Fédération des Clubs de la Défense	FCD
02	Fédération Française d'Etudes et de Sports Sous-Marins	FFESSM
03	Fédération Française Handisport	FFH
04	Fédération Française de Natation	FFN
05	Fédération Française de Pentathlon Moderne	FFPM
06	Fédération Française du Sport Adapté	FFSA
07	Fédération Française du Sport d'Entreprise	FFSE
08	Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme	FFSS
09	Fédération Française du Sport Universitaire	FFSU
10	Fédération Française de Triathlon	FFTRI
11	Fédération Nationale des Métiers de la Natation et du Sport	FNMNS
12	Fédération Sportive et Culturelle de France	FSCF
13	Fédération Sportive et Gymnique du Travail	FSGT
14	Groupement National des Entraîneurs de Natation	GNEN
15	Union Française des Œuvres Laïques d'Éducation Physique	UFOLEP
16	Union Générale Sportive de l'Enseignement Libre	UGSEL
17	Union Nationale du Sport Scolaire	UNSS
18	Union Sportive de l'Enseignement du Premier Degré	USEP
19	Fédération Sportive des ASPTT	FSASPTT
20	Fédération Tahitienne de Natation	FTN

00	Collectivités	/
----	---------------	---

RÈGLEMENT ÉCOLE DE NATATION FRANÇAISE

NUMÉRO D'IDENTIFIANT ENF POUR LES ASSISTANTS ÉVALUATEUR LES ÉVALUATEURSET LES FORMATEURS

Le numéro d'identifiant ENF est composé de 12 caractères (11 chiffres et 1 lettre) pour les certifications liées à l'ENF 1 et l'ENF 2 auxquelles se rajoutent 2 caractères (2 lettres) pour les certifications liées à l'ENF 3.

N° de la fédération au sein du CIAA	N° de département du lieu de délivrance	Année de délivrance	N° Evaluator (ou Assistant Evaluator)	N° de la nature de la formation ENF	Profil du candidat	Spécificité pour l'ENF 3
<u>2 chiffres</u>	<u>3 chiffres</u>	<u>2 chiffres</u>	<u>3 chiffres</u>	<u>1 chiffre</u>	<u>1 lettre</u>	<u>2 lettres</u>
			<i>Déterminé par l'organisme de formation ou généralisé par le logiciel ENF d'extraNat.</i>	<i>1 pour ENF1 2 pour ENF2 3 pour ENF3</i>	<i>E = Evaluator A = Assistant Evaluator F = Formateur</i>	<i>NS = Nat. Synchro, NC = Nat. Course, WP = Water-Polo, PL = Plongeon, EL = Eau Libre NP = Nage avec Palmes</i>





NATATION COURSE

SOMMAIRE

Avant-propos.....	41
1^{re} partie - Les aspects génériques	
Exposé des motifs du programme sportif de natation pour l'olympiade Tokyo 2017-2020.....	43
Les régions et interrégions.....	44
Les catégories d'âge 2017-2018.....	45
Les différents parcours de l'olympiade 2017-2020.....	46
Le parcours juniors-seniors.....	46
Le parcours des jeunes.....	51
Le parcours avenir.....	53
Compétitions du programme fédéral 2017-2018.....	55
Les collectifs.....	56
Les classements qualificatifs.....	57
Les critères de qualifications Juniors – Séniors.....	58
Les classements du natathlon.....	59
Les critères de qualifications Avenirs – Jeunes.....	59
Compétitions et la validation des performances.....	60
Les compétitions de référence et qualificatives.....	60
Les compétitions d'animation.....	61
Les autres compétitions.....	61
La commission nationale de validation des cas particuliers.....	62
Les spécificités des DOM-TOM.....	63
Le classement national des clubs.....	64
Précisions concernant la désignation des jurys et l'application des règlements techniques pour le départ et le chronométrage.....	66
Règles d'engagements via la gestion informatique ExtraNat.....	70

RÈGLEMENT NATATION COURSE

2^e partie - Les programmes spécifiques

Les calendriers	73
Calendrier national Natation Course 2017-2018	73
Calendrier international Natation Course 2017-2018	74
Les étapes de la formation du nageur - Initiation - Acquisition - Développement - Formation	75
Les programmes spécifiques	76
La réforme du parcours Avenirs - Jeunes	76
Programme des Avenirs.....	77
- Interclubs Avenirs en bassin de 25 m.....	81
- Natathlon Avenirs en bassin de 25 m	82
- Finale régionale Natathlon Avenirs.....	83
Programme des Jeunes	84
- Interclubs Jeunes en bassin de 25 m	86
- Natathlon Jeunes en bassin de 25 m	88
- XXV ^e Coupe de France des Régions - Trophée Jean-POMMAT	89
- XIV ^e Trophée national Lucien-ZINS.....	91
- Trophée régional Lucien-ZINS.....	93
La réforme du parcours Juniors – Séniors	94
Programme National Juniors – Séniors	95
- Championnats nationaux interclubs en bassin de 25 m	96
- XIV ^e Championnat de France en bassin de 25 m.....	99
- Championnats de France Élite	103
- Championnats de France filles 15 ans et moins - garçons 16 ans et moins.....	106
- Critérium national été Open filles 16 ans et plus - garçons 17 ans et plus	110
Programme Promotionnel Juniors – Séniors.....	114
- Championnats de France Promotionnel	115
- Critérium national Promotionnel d'été.....	119
Programmes interrégional,régional Juniors – Séniors.....	123
- Championnats de Nationale 2 Hiver Q1	124
- Championnats de Nationale 2 Printemps Q2	127
- Championnats de Nationale 3 Q2.....	131
- Championnats régionaux en bassin de 25 m	134
- Championnats régionaux hiver en bassin de 50 m.....	135
- Championnats régionaux été en bassin de 50 m Q3.....	136

Annexes

Table de conversion FFN bassin de 25 m / bassin de 50 m	139
--	-----

RÈGLEMENT NATATION COURSE

AVANT-PROPOS

Mesdames et Messieurs,

Introduire un programme sportif est un exercice de confiance.

Cette confiance s'adresse à tous les nageurs, entraîneurs et participants de notre Fédération.

Appropriiez-vous le contenu car vous en êtes les seuls acteurs et c'est vous qui déciderez de la réussite de vos projets.

Du nageur débutant au confirmé, seule doit compter la finalisation de vos objectifs.

Nous, Parents, Dirigeants et Entraîneurs vous accompagnons et partageons cette exigence de résultats alliée au plaisir.

Toute l'Equipe Fédérale, Elus et professionnels sont à votre disposition pour mener à bien vos aspirations.

La trame de notre natation doit être concertation et réalisation ; viendra ensuite le temps des bilans.

Tous nos vœux de réussite vous accompagnent dans l'exercice de votre passion.

Jean-Claude Dunand Martin
Président de la commission fédérale
de Natation Course

Jean-Lionel Rey
Directeur
de la Natation Course

1^{re} partie **Les aspects génériques**

EXPOSÉ DES MOTIFS DU PROGRAMME SPORTIF DE NATATION POUR L'OLYMPIADE TOKYO 2017-2020

Voyage(s) au cœur de la performance : de l'initiation aux sensations à la maîtrise de l'expérience

Cette nouvelle olympiade est l'occasion de présenter un nouveau projet sportif au service de la Natation Course. Les modifications des cadres institutionnels et fédéraux imposent la mise en place d'une organisation souple et coordonnée du territoire tout en maintenant le cap commun vers la haute performance.

Nous avons questionné l'existant en élargissant la commission sportive fédérale, ainsi nous avons constitué un groupe de travail composé de différents profils issus de la Fédération : entraîneurs de club, entraîneurs nationaux, dirigeants, cadres techniques et présidents de commission sportive régionale, afin d'établir le bilan des programmes précédents.

La richesse des échanges, issus de cette large consultation, permet de présenter un projet construit au plus proche de la réalité de nos clubs tout en prenant en compte des enjeux toujours plus forts de la compétition internationale.

Ce qui nous a guidés c'est de simplifier et de stabiliser les programmes de nos compétitions sportives, mais aussi d'enrichir le calendrier par des temps communs de partage en proposant des opérations synchronisées de détection dans toutes nos régions.

L'objectif constant a été de mettre au centre de notre projet à la fois la progression sportive de nos enfants et leur épanouissement personnel. Nous commencerons cette présentation par un exposé des principes pour, ensuite, détailler les différents parcours.

Principes

Le projet Natation Course 2017-2020 intègre les problématiques de développement de la compétition à tous les niveaux de pratique. Il propose à l'ensemble des acteurs de la natation un récit commun qui permet de partager un socle de valeurs et un parcours initiatique et progressif au travers desquels tous les acteurs de la natation pourront se reconnaître.

Apprendre à chacun par la pratique de sa discipline, à mieux se connaître, progresser à chaque étape de sa vie d'athlète en tirant tous les bénéfices de son activité quel que soit son degré de réussite sportive et permettre ainsi à tous d'atteindre son "Olympe personnel" sont les fondements de ce récit commun.

Le projet s'inscrit avec l'ambition de faire une natation forte, compétitive, mais aussi citoyenne et exemplaire socialement. Il s'adresse aux nageurs, aux entraîneurs, aux dirigeants de club et à nos partenaires publics et privés. Il prend en compte nos spécificités culturelles et sociales pour mieux intégrer les problématiques scolaires, universitaires et professionnelles.

Les programmes et actions proposés dans le cadre du projet sont à la fois structurants et adaptables afin de permettre une certaine progression, que ce soit en termes d'objectif, d'organisation territoriale, de sens, d'âge ou de performance.

Une nouvelle architecture

Une nouvelle olympiade est également l'occasion d'opérer quelques aménagements structurels sur l'ensemble des programmes sous l'impulsion de nouvelles directives nationales ou de nouveaux enjeux internationaux. Ainsi nous respecterons l'organisation de la politique du haut niveau en France décidée par le ministère de tutelle des fédérations sportives. Nous nous alignerons également lors de nos compétitions nationales sur la réforme des années d'âges des instances internationales et dans le cadre de la préparation de #Paris2024, nous proposerons une véritable campagne de détection nationale. Toutes ces mesures auront, bien entendu, un impact sur nos programmes sportifs.

Les directives ministérielles sur le haut niveau : le Plan de Performance Fédéral

Dans le cadre des directives du ministère des Sports, le Projet de Performance Fédéral (PPF en vigueur fin 2017), remplaçant le PES, impose la mise en place d'un nouveau schéma structurel d'accès au haut niveau et du haut niveau dans toutes les disciplines de la FFN et de nouveaux critères d'accès aux listes des sportifs de haut niveau.

Ainsi, le niveau d'accession aux listes sera relevé ; nous avons pris en compte et anticipé ces modifications dans notre programme sportif. Il nous paraissait important de mettre en cohérence les niveaux de série, les collectifs et les listes de haut niveau présentes et à venir.

Dès lors, les nageurs qui auront pour objectif et niveau de se qualifier sur des compétitions internationales seront automatiquement qualifiés pour le championnat de sélection. Tous les autres devront passer par des qualifications.

Le système des séries nationales tel que nous le connaissions disparaît, il est remplacé par le collectif excellence en lien avec les listes de haut niveau du ministère et le collectif national. D'autre part, les formats des programmes des compétitions varieront (classement aux temps, séries/finales, séries/demi-finales/finales) afin d'être source d'expérience et de progrès pour tous.

L'harmonisation internationale des années d'âge.

Au niveau international, la Ligue Européenne de Natation (LEN) et la Fédération Internationale de Natation (FINA) ont décidé d'harmoniser les catégories d'âge chez les juniors. Dans cette dynamique, nous avons souhaité intégrer cette décision pour réorganiser nos années d'âge en cohérence avec les attentes internationales.

Ainsi, nous organiserons nos programmes en 3 parcours :

- Les avenirs : filles 10 ans et moins et garçons 11 ans et moins.
- Les jeunes : filles 11 à 13 ans et garçons 12 à 14 ans.
- Les juniors/seniors : filles 14 à 17 ans/18 et plus - garçons 15 à 18 ans/19 ans et plus.

Le décalage entre les filles et les garçons est devenu une nécessité pour s'adapter aux différences de maturité. C'est un élément essentiel pour appréhender les carrefours de vie différents d'un genre à l'autre et ainsi, lutter contre l'abandon précoce de la pratique. Ces nouveaux groupes nous permettront de mettre en place des accompagnements spécifiques en fonction des attentes sociales, culturelles et sportives.

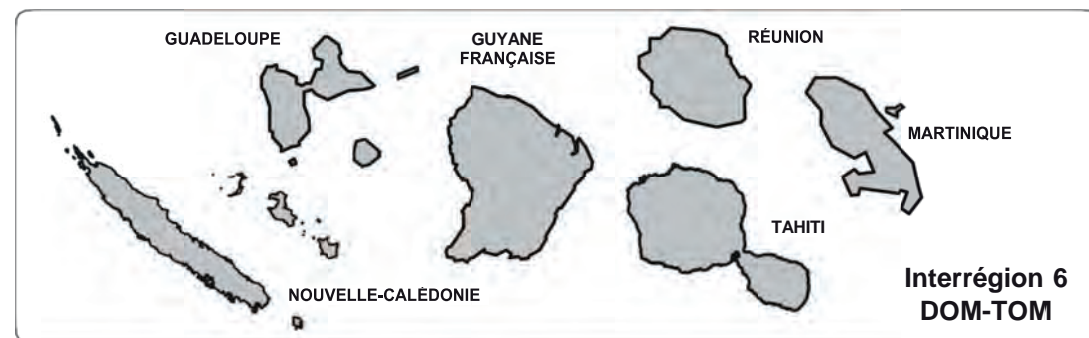
RÈGLEMENT NATATION COURSE

La synchronisation nationale des programmes de détection.

Ces programmes seront coordonnés dans le cadre d'un plan de détection et d'accompagnement du Projet de Performance Fédéral intitulé "Gavroche 2024". L'objectif est de dégager des actions communes et d'impulser une dynamique nationale collective tout en conservant un enracinement territorial.

Ce programme comprendra trois niveaux :

- 1 - La détection de jeunes talents lors de stages régionaux FFN organisés lors des vacances scolaires.
- 2 - L'orientation des juniors autour de leur double projet (sportif et professionnel) pourra être abordée lors de regroupements interrégionaux sur des périodes prédéfinies.
- 3 - L'accompagnement national et international vers le très haut niveau des nageurs à fort potentiel.



RÈGLEMENT NATATION COURSE

LES CATÉGORIES D'ÂGE 2017-2018

La Fédération Française de Natation propose aux nageurs et nageuses des programmes de compétition selon leur catégorie d'âge.

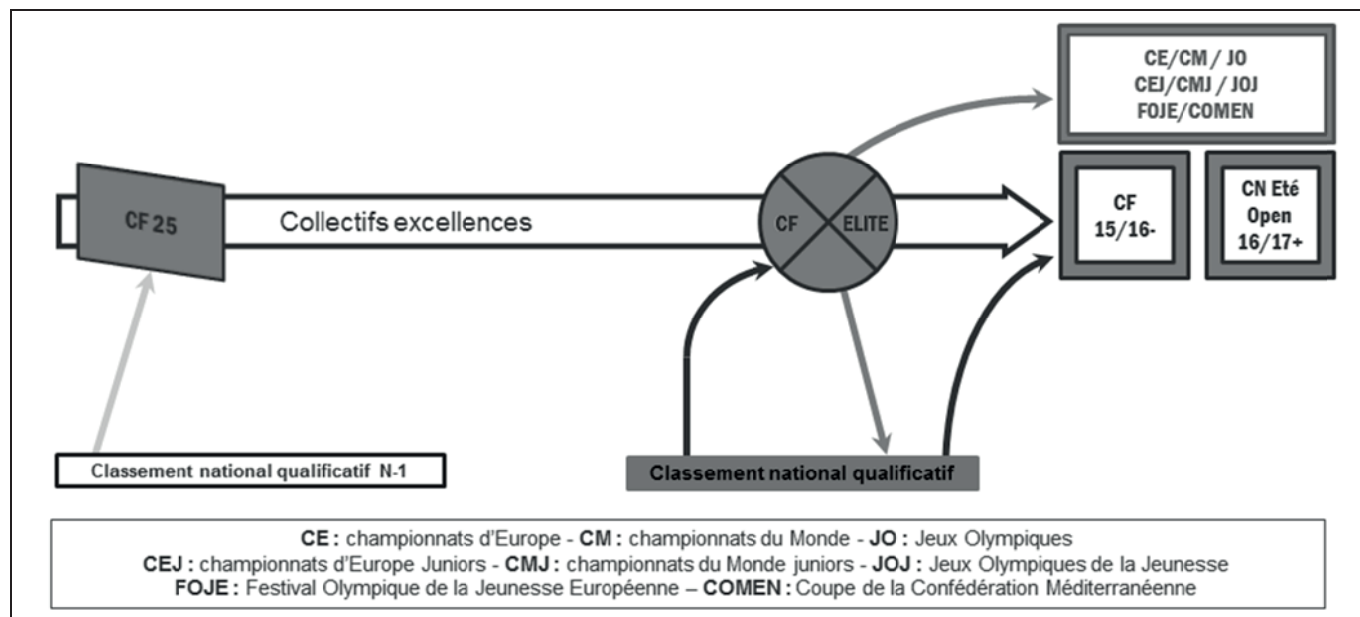
	SAISON 2017-2018 (DU 16 SEPTEMBRE 2017 AU 15 SEPTEMBRE 2018)			
	Dames		Messieurs	
AVENIR	10 ans et moins	2008 et après	11 ans et moins	2007 et après
JEUNES	11-13 ans	2007 à 2005	12-14 ans	2006 à 2004
JUNIORS	14-17 ans	2004 à 2001	15-18 ans	2003 à 2000
SENIORS	18 ans et plus	2000 et avant	19 ans et plus	1999 et avant

Les catégories évoluent afin de correspondre aux attentes internationales. De plus, un décalage d'un an entre les filles et les garçons est mis en place.

Les nageurs et nageuses, ainsi groupés, ont des finalités différentes selon leur année d'âge.

LE PARCOURS JUNIORS - SENIORS

Le parcours national à finalité internationale



Ce schéma présente l'architecture générale du parcours national

Pour l'olympiade Tokyo 2017-2020, il est mis en place un collectif excellence regroupant les nageurs inscrits sur les listes de haut niveau ou dans le collectif national. L'accès à ce collectif s'effectue à partir des performances réalisées la saison précédente. Il permet un accès automatique aux championnats de France en bassin de 25 m, aux championnats de France Élite, aux championnats de France filles 15 ans et moins / garçons 16 ans et moins et au critérium national 16 ans et filles 16 ans plus, garçons 17 ans et plus.

Ce collectif permet aux nageurs qui évoluent au sein de celui-ci de bénéficier d'une stratégie de préparation plus sereine en vue des différentes sélections internationales. L'effectif de ce collectif est nettement réduit au regard des séries nationales connues lors de la précédente olympiade.

L'accès aux principaux événements nationaux reste cependant accessible sur qualification à une majorité de nageurs.

Championnat de France en bassin de 25 m (4 jours)

Ce championnat signe le retour vers un véritable championnat Élite. Il regroupe les nageurs du collectif excellence associés aux nageurs qualifiés via un classement national. Ce classement est établi par épreuve à partir des performances des compétitions de référence qualificative nationale de la saison précédente.

Championnat de France Élite (6 à 8 jours, selon la saison concernée)

Le championnat de France Élite est un événement toutes catégories. Il sert de compétition de sélection aux compétitions internationales Juniors et toutes catégories. Son format et son positionnement dans la saison dépendent des stratégies de préparation de l'équipe de France. Les deux années suivant les Jeux olympiques, le format est de 6 jours en séries, finales. Les deux années précédant les Jeux Olympiques, le format est celui des Jeux olympiques sur 8 jours avec séries, demi-finales, finales. Pour avoir une période de préparation plus conséquente, mais aussi permettre aux entraîneurs d'affiner leurs stratégies de préparation le championnat de France restera placé fin mai, situé entre 8 et 10 semaines avant l'événement international majeur de la saison.

L'accès se fait à partir du collectif excellence associé aux nageurs qualifiés via un classement national qualificatif par épreuve sur la saison en cours établi à partir des championnats de Nationale 2 hiver et/ou de Nationale 2 et 3 printemps (sous réserve d'avoir réalisé un temps limite dans l'épreuve).

Championnat de France filles 15 ans et moins, garçons 16 ans et moins (5 jours)

Ce championnat conserve le format actuel. Programmée sur une durée de cinq jours, cette compétition permet de valoriser les deux premières années juniors, mais aussi d'intégrer les meilleurs nageurs de la catégorie jeune pour devancer leur passage en catégorie junior.

L'accès est ouvert aux nageurs du collectif excellence et aux nageurs qualifiés via un classement national qualificatif par épreuve sur la saison en cours établi à partir des championnats de France Élite ou Promo, de Nationale 2 hiver et /ou de Nationale 2 et 3 printemps, et/ou des régionaux été (sous réserve d'avoir réalisé un temps limite dans l'épreuve). Les meilleurs jeunes du Trophée Lucien Zins ont également accès à cette compétition toujours sous réserve d'avoir réalisé un temps limite dans l'épreuve.

RÈGLEMENT NATATION COURSE

Le critérium national été OPEN filles 16 ans et plus, garçons 17 ans et plus (5 jours)

Innovation du programme 2013-2016, Cette compétition conserve le format actuel. Programmée sur une durée de cinq jours, cette compétition conclut la saison nationale. Un classement junior est établi à l'issue des séries afin de valoriser encore un peu les juniors 3^e et 4^e année avant leur passage en toutes catégories.

L'accès est ouvert aux nageurs du collectif excellence et aux nageurs qualifiés via un classement national qualificatif par épreuve sur la saison en cours établi à partir des championnats de France Élite ou Promo, de Nationale 2 hiver et /ou de Nationale 2 et 3 printemps, et/ou des régionaux été (sous réserve d'avoir réalisé un temps limite dans l'épreuve).

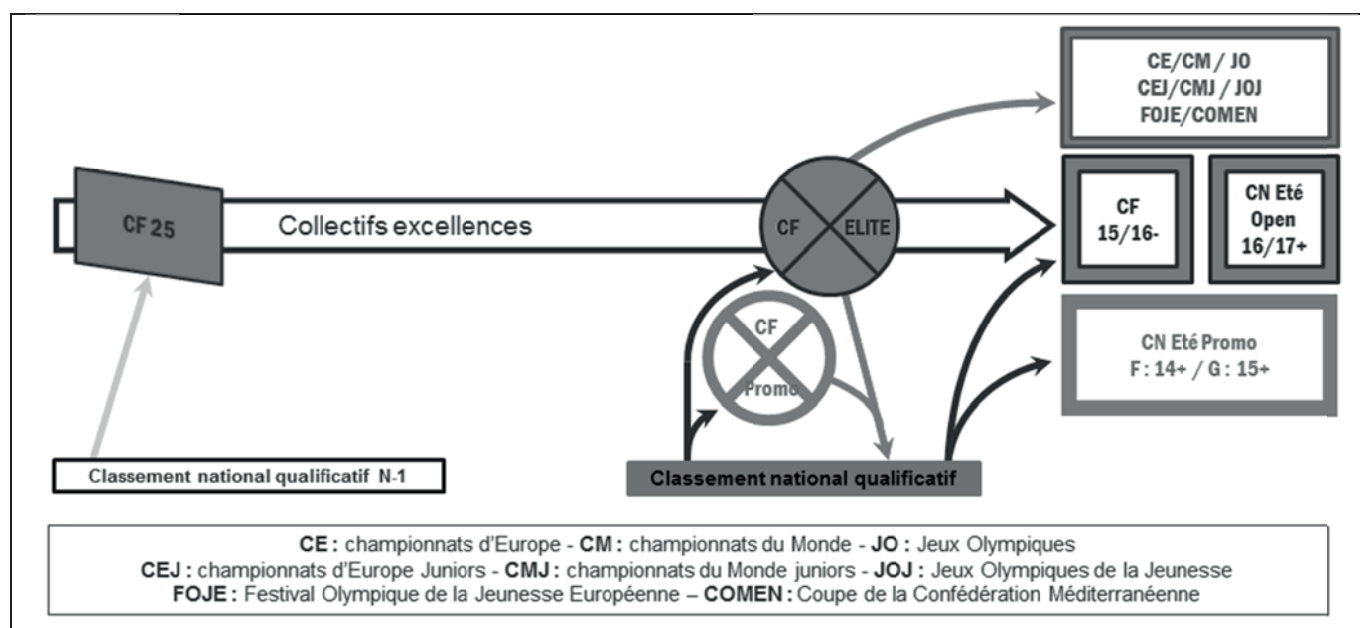
Le circuit FFN Golden Tour

Dates : les 2, 3 et 4 février 2018 (lieu à désigner) ; les 9, 10 et 11 mars 2018 (lieu à désigner) ; les 6, 7 et 8 avril 2018 (lieu à désigner).

Population ciblée : les nageurs du collectif excellence.

Population protégée : Ces rencontres de haut niveau doivent inciter les nageurs à venir rechercher une confrontation internationale en France. Il ne pourra être organisé qu'un seul meeting national sur les mêmes dates.

Le parcours promotionnel à finalité nationale



Ce schéma présente l'architecture générale du parcours promotionnel.

Nouveauté de l'olympiade Tokyo 2017-2020, le parcours national promotionnel offre un niveau de confrontation nationale supplémentaire pour les nageurs n'ayant pas de finalité internationale. Le but de ce parcours est de maintenir des objectifs nationaux pour une population de jeunes nageurs en devenir et de nageurs plus âgés souhaitant continuer une pratique compétitive.

L'accès est réservé aux nageurs qualifiés via un classement national qualificatif par épreuve sur la saison en cours établi à partir des championnats de France Élite ou Promo, de Nationale 2 hiver et /ou de Nationale 2 et 3 printemps, et/ou des régionaux été (sous réserve d'avoir réalisé un temps limite dans l'épreuve).

Championnat de France Promotionnel (4 jours)

Ce championnat nouvellement créé en 2017 se déroule sur 4 jours. Placé la semaine précédant le championnat de France Élite, il permet d'harmoniser les périodes de préparation dans les clubs en offrant une compétition de qualité aux nageurs d'un niveau sous-jacent au niveau national Élite. La première édition a rencontré son public et fut un succès.

L'accès se fait via un classement national qualificatif par épreuve sur la saison en cours établi à partir des championnats de Nationale 2 hiver et/ou de Nationale 2 et 3 printemps (sous réserve d'avoir réalisé un temps limite dans l'épreuve).

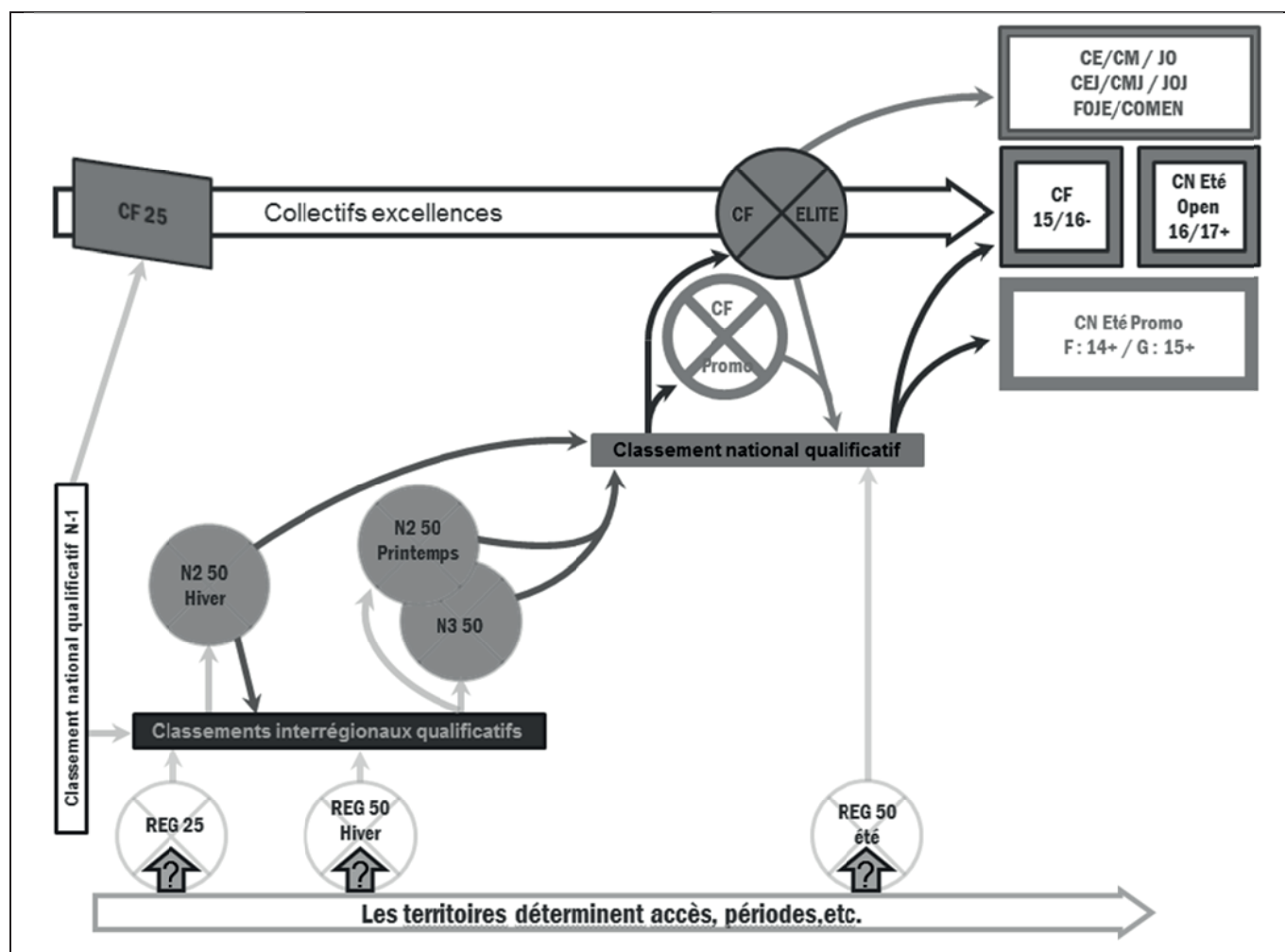
Le critérium national promotionnel été filles 14 ans et plus, garçons 15 ans et plus (4 jours)

Ce critérium nouvellement créé en 2017 se déroule sur 4 jours. Cette compétition permet d'offrir une finalité sportive estivale au plus grand nombre et de maintenir un objectif le plus tard possible dans la saison afin d'habituer nos nageuses, nageurs à nager sur des périodes plus longues et invite nos entraîneurs à s'y adapter, à l'image des meilleures nations mondiales.

L'accès se fait via un classement national qualificatif par épreuve sur la saison en cours établi à partir des championnats de France Élite ou Promo, de Nationale 2 hiver et /ou de Nationale 2 et 3 printemps, et/ou des régionaux été (sous réserve d'avoir réalisé un temps limite dans l'épreuve).

RÈGLEMENT NATATION COURSE

Le parcours territorial à finalité nationale et promotionnelle



Ce schéma présente l'architecture générale du parcours territorial.

En complément du collectif excellence, pour participer aux événements nationaux, les nageurs devront s'inscrire dans une dynamique de qualification avec un passage obligatoire par le niveau interrégional et/ou régional.

L'accès au niveau interrégional se fait via des classements interrégionaux qualitatifs par épreuve établis à partir des performances des compétitions de référence qualificative nationale de la saison précédente, et des performances sur la saison en cours des championnats de Nationale 2 hiver et/ou des régionaux 25 m et/ou des régionaux 50 m hiver.

L'accès au niveau régional est laissé à l'initiative des ligues.

Les championnats N2 hiver

Ces compétitions sont de référence qualificative nationale. Elles sont prévues sur deux poules par interrégion avec une répartition géographique des nageurs et un format classement au temps sur 3 jours. Une population conséquente de nageurs peut ainsi se confronter dans le but d'intégrer le classement national qualitatif à l'ensemble des événements nationaux.

L'accès se fait pour tous les nageurs présents dans les classements interrégionaux qualitatifs par épreuve établis à partir des performances des compétitions de référence qualificative nationale de la saison précédente et/ou des régionaux 25 m (en tenant compte de la table de conversion des performances 25/50 m). La présence dans ces classements interrégionaux qualitatifs est néanmoins conditionnée à la réalisation d'un temps limite par épreuve.

Les interrégions ont toutefois la possibilité de regrouper les deux poules en une seule si l'effectif des nageurs concernés est inférieur à 800 nageurs et que la taille du stade nautique permet l'organisation de la compétition dans de bonnes conditions.

Les championnats N2 et N3 printemps

Ces compétitions sont de référence qualificative nationale. Elles permettent aux nageurs d'intégrer et d'actualiser, le classement national qualitatif à l'ensemble des événements nationaux. Elles sont prévues à une semaine d'intervalle. Les N2 sont prévus sur une poule par interrégions sur un format série/finale et les N3 sont prévus également sur une poule par interrégions, mais sur un format adaptable en fonction des effectifs.

Pour les N2 printemps, l'accès se fait pour les nageurs les mieux classés dans les classements interrégionaux qualitatifs par épreuve établi à partir des performances des compétitions de référence nationale qualificative de la saison précédente, des championnats de Nationale 2 hiver et/ou des régionaux 50 m hiver et/ou des régionaux 25 m (en tenant compte de la table de conversion des performances 25/50 m).

RÈGLEMENT NATATION COURSE

Pour les N3, l'accès se fait pour tous les nageurs non qualifiés au N2 printemps, mais présents dans les classements interrégionaux qualitatifs par épreuve établis à partir des performances des compétitions de référence nationale qualificative de la saison précédente, des championnats de Nationale 2 hiver et/ou des régionaux 50 m hiver et/ou des régionaux 25 m (en tenant compte de la table de conversion des performances 25/50 m). La présence dans ces classements interrégionaux qualitatifs est néanmoins conditionnée à la réalisation d'un temps limite par épreuve.

L'organisation des N3 pourra éventuellement être supprimée si l'effectif des nageurs est jugé insuffisant par l'interrégion.

Les championnats régionaux 25 m

Ces championnats permettent aux nageurs d'intégrer et d'actualiser (en tenant compte de la table de conversion des performances 25/50 m) les classements interrégionaux qualitatifs par épreuve établi à partir des performances des compétitions de référence qualificative nationale de la saison précédente.

L'accès à cette compétition, ainsi que le nombre de poules sont laissés à l'initiative des ligues.

Les championnats régionaux 50 m hiver

Ces championnats sont nouvellement créés. Ils permettent aux nageurs d'intégrer et d'actualiser, les classements interrégionaux qualitatifs par épreuve établis à partir des performances des compétitions de référence qualificative nationale de la saison précédente, des championnats de Nationale 2 hiver et/ou des régionaux 25 m (en tenant compte de la table de conversion des performances 25/50 m). Ils donnent une occasion supplémentaire pour se qualifier aux championnats N2 et N3 printemps.

L'accès à cette compétition, ainsi que le nombre de poules sont laissés à l'initiative des ligues.

Les championnats régionaux 50 m été

Chaque ligue organise son championnat. C'est une compétition de référence qualificative nationale qui constitue la dernière possibilité d'accéder au classement national qualitatif aux événements nationaux estivaux. Pour rappel ce classement national qualitatif par épreuve sur la saison en cours est établi à partir des championnats de France Promotionnel ou Élite, de Nationale 2 HIVER et/ou de Nationale 2 et 3 printemps, et/ou des régionaux été.

L'accès à cette compétition, ainsi que le nombre de poules sont laissés à l'initiative des ligues.

En résumé

JE SUIS UNE FILLE, J'AI ENTRE 14 ET 17 ANS (JUNIORS) JE SUIS UN GARÇON, J'AI ENTRE 15 ET 18 ANS (JUNIORS)	
Je ne suis pas dans le collectif excellence Je peux nager	Je suis dans le collectif excellence Je peux nager
<p>Compétitions individuelles (sous réserve de qualification)</p> <ul style="list-style-type: none">• Les championnats départementaux 25 m et 50 m.• Les championnats régionaux 25 m, 50 m hiver et 50 m été.• Les championnats de N2 hiver• Les championnats de N2 printemps ou de N3• Le championnat de France Promotionnel.• Le championnat de France Élite.• Les championnats de France filles 15 ans et moins, garçons 16 ans et moins ou le critérium national été OPEN filles 16 ans et plus, garçons 17 ans et plus.• Le critérium national promotionnel d'été filles 14 ans et plus, garçons 15 ans et plus. <p>Compétitions par équipes</p> <ul style="list-style-type: none">• Les championnats nationaux interclubs toutes catégories en bassin de 25 m.• La Coupe de France des Régions, Trophée Jean-POMMAT en bassin de 50 m (filles 14 ans, garçons 15 ans) <p>Compétitions internationales (de sept. 2017 à déc. 2018, sous réserve de qualification)</p> <ul style="list-style-type: none">• La coupe de la COMEN (filles 14 ans, garçons 15 ans)• Les championnats d'Europe juniors.• Les Jeux Olympiques de la Jeunesse• Les finalités internationales toutes catégories.	<p>Compétitions (selon autorisation locale)</p> <ul style="list-style-type: none">• Les championnats départementaux 25 m et 50 m.• Les championnats régionaux 25 m, 50 m hiver et 50 m été. <p>Compétitions individuelles</p> <ul style="list-style-type: none">• Le championnat de France Élite.• Les championnats de France filles 15 ans et moins, garçons 16 ans et moins ou le critérium national été OPEN filles 16 ans et plus, garçons 17 ans et plus. <p>Compétitions par équipes</p> <ul style="list-style-type: none">• Les championnats nationaux interclubs toutes catégories en bassin de 25 m.• La Coupe de France des Régions, Trophée Jean-POMMAT en bassin de 50 m (filles 14 ans, garçons 15 ans) <p>Compétitions internationales (de sept. 2017 à déc. 2018, sous réserve de qualification)</p> <ul style="list-style-type: none">• La coupe de la COMEN (filles 14 ans, garçons 15 ans)• Les championnats d'Europe juniors.• Les Jeux Olympiques de la Jeunesse• Les finalités internationales toutes catégories.

RÈGLEMENT NATATION COURSE

JE SUIS UNE FILLE, J'AI 18 ANS ET PLUS (SENIORS) JE SUIS UN GARÇON, J'AI 19 ANS ET PLUS (SENIORS)	
Je ne suis pas dans le collectif excellence Je peux nager	Je suis dans le collectif excellence Je peux nager
<p>Compétitions individuelles (sous réserve de qualification)</p> <ul style="list-style-type: none">• Les championnats départementaux 25 m et 50 m.• Les championnats régionaux 25 m, 50 m hiver et 50 m été.• Les championnats de N2 hiver• Les championnats de N2 printemps ou de N3• Le championnat de France Promotionnel.• Le championnat de France Élite.• Le critérium national été OPEN filles 16 ans et plus, garçons 17 ans et plus.• Le critérium national promotionnel d'été filles 14 ans et plus, garçons 15 ans et plus. <p>Compétitions par équipes</p> <ul style="list-style-type: none">• Les championnats nationaux interclubs toutes catégories en bassin de 25 m. <p>Compétitions internationales (de sept. 2017 à déc. 2018, sous réserve de qualification)</p> <ul style="list-style-type: none">• Les finalités internationales toutes catégories :<ul style="list-style-type: none">- Les championnats d'Europe en bassin de 25m et 50 m.- Les championnats de Monde en bassin de 25 m.- Les Jeux méditerranéens.- L'US open ou un championnat étranger équivalent.	<p>Compétitions (selon autorisation locale)</p> <ul style="list-style-type: none">• Les championnats départementaux 25 m et 50 m.• Les championnats régionaux 25 m, 50 m hiver et 50 m été. <p>Compétitions individuelles</p> <ul style="list-style-type: none">• Le championnat de France Élite.• Le critérium national été OPEN filles 16 ans et plus, garçons 17 ans et plus. <p>Compétitions par équipes</p> <ul style="list-style-type: none">• Les championnats nationaux interclubs toutes catégories en bassin de 25 m. <p>Compétitions internationales (de sept. 2017 à déc. 2018, sous réserve de qualification)</p> <ul style="list-style-type: none">• Les finalités internationales toutes catégories :<ul style="list-style-type: none">- Les championnats d'Europe en bassin de 25 m et 50 m.- Les championnats de Monde en bassin de 25 m.- Les Jeux méditerranéens- L'US open ou un championnat étranger équivalent.

RÈGLEMENT NATATION COURSE

Finale Natahlon Bis

Les départements sous l'égide des ligues ont toute la liberté d'organiser une finalité départementale sur des programmes se voulant innovants et en lien avec la population de leur territoire.

Coupe de France des régions

Le nouveau format de la coupe de France des régions créé en 2017 est conservé, mais les années d'âge sont décalées d'un an afin de permettre un lien entre la catégorie Jeune et Junior. Cela concerne les Jeunes 2^e et 3^e année et les Juniors 1^{re} année.

Coupe de France des départements

Les départements peuvent ainsi sous l'égide des ligues ou des interrégions organiser une coupe des départements pour les Jeunes 1^{re} année et les avenirs. Il est laissé une liberté totale sur les programmes. Le souhait étant d'avoir des programmes innovants et en lien avec la population concernée.

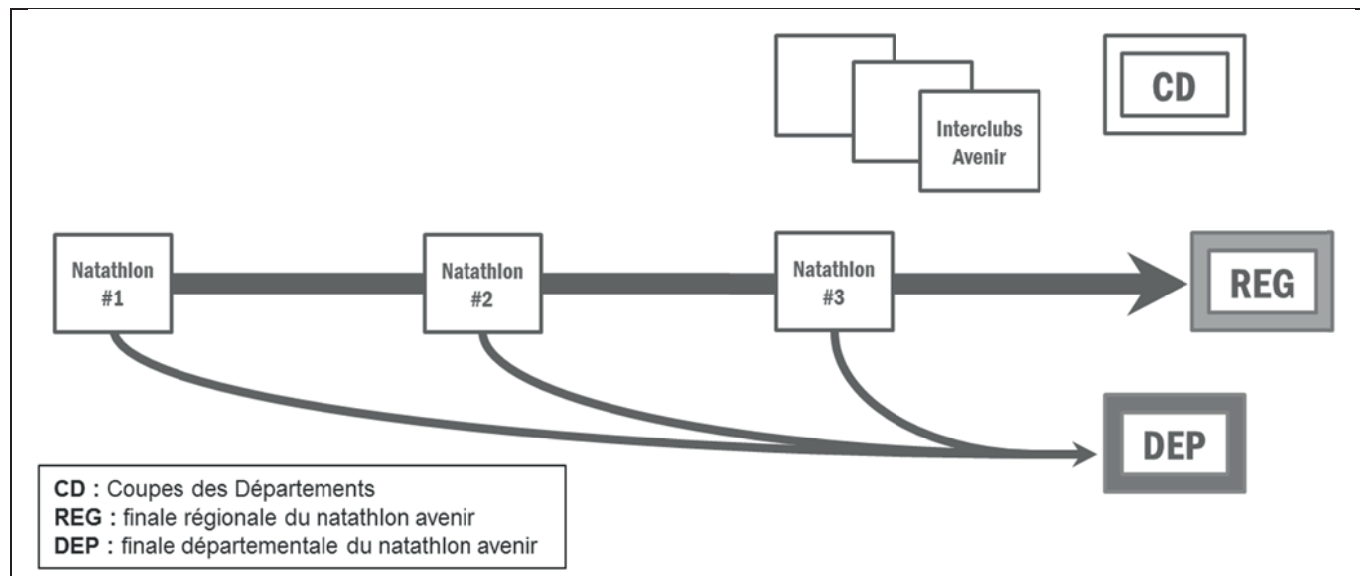
En résumé

	Je peux nager les compétitions suivantes
JE SUIS UNE FILLE, J'AI ENTRE 11 ET 13 ANS	Compétitions individuelles <ul style="list-style-type: none">• Le premier plot du Natathlon.• Le deuxième plot du Natathlon.• Le troisième plot du Natathlon.• Le quatrième plot du Natathlon.• Le Trophée Lucien-ZINS (national, régional).• Le Natathlon Bis départemental Compétitions par équipes <ul style="list-style-type: none">• Les championnats de France filles 15 ans et moins, garçons 16 ans et moins. Compétitions par équipes <ul style="list-style-type: none">• Les interclubs jeunes en bassin de 25 m.• Les championnats nationaux interclubs toutes catégories en bassin de 25 m.• La Coupe de France des Régions, Trophée Jean-POMMAT en bassin de 50 m (filles 12-13 ans, Garçons 13-14 an)• La Coupe des Départements (filles 11 ans, garçons 12 ans). Compétitions internationales (de sept. 2017 à déc. 2018, sous réserve de qualification). <ul style="list-style-type: none">• La coupe de la COMEN (filles 13 ans, garçons 14 ans)
JE SUIS UN GARÇON, J'AI ENTRE 12 ET 14 ANS	

RÈGLEMENT NATATION COURSE

LE PARCOURS AVENIRS

Parcours local à finalités départementales et régionales (Programme optionnel)



Entre le parcours ENF très encadré et le parcours Jeunes, il existe une tranche d'âge pour laquelle la Fédération propose un accompagnement des comités départementaux et des ligues dans la construction d'un programme qui reste toutefois facultatif pour les filles 10 ans et moins et les garçons 11 ans et moins.

Les orientations sont les suivantes :

- valoriser une offre sportive variée dès la sortie de l'ENF3 Pass'compétition Natation Course ;
- encourager la pratique de plusieurs épreuves dans une même journée ;
- développer la formation des nageurs dans les quatre nages ;

Détail des différentes compétitions pour cette catégorie

Interclubs Avenirs

Une fois par saison, il est proposé d'organiser les interclubs Avenirs. La date est laissée libre dans la saison pour permettre à un plus grand nombre d'enfants d'être titulaire du Pass'compétition.

Les épreuves : 100 m 4N puis des relais 4 x 50 m 4 nages, 4 x 50 m brasse, 4 x 50 m papillon, 4 x 50 m nage libre.

Natathlon (1er, 2^e et 3e plots)

Mise en place d'une organisation en trois plots dès le mois de janvier. Chaque plot devra être espacé de trois semaines au minimum du plot précédent et présenter à chaque fois le programme complet. Les nageurs sont limités à trois engagements par plot.

Détail des épreuves :

50 m nage libre, 200 m nage libre, 50 m dos, 50 m brasse, 50 m papillon pour les filles 9 ans moins et les garçons 10 ans et moins

100 m nage libre, 400 m nage libre, 100 m dos, 100 m brasse, 100 m papillon pour les filles 10 ans moins et les garçons 11 ans.

Finale Régionale Natathlon Avenirs

Une finale régionale du Natathlon Avenirs est proposée. Elle constitue la première finalité régionale dans la jeune carrière d'un nageur.

Finale Départementale Natathlon Avenirs

Afin d'augmenter le nombre de nageurs concernés, une finale départementale peut également être proposée pour les nageurs n'ayant pas rempli les conditions de participation de la finale régionale. Il est laissé une liberté totale sur les programmes et les modalités de participation. Le souhait étant d'être innovant et en lien avec la population concernée.

RÈGLEMENT NATATION COURSE

En résumé

Je peux nager les compétitions suivantes	
JE SUIS UNE FILLE, J'AI 10 ANS ET MOINS	Compétitions individuelles <ul style="list-style-type: none">• Le premier plot du Natathlon Avenirs.• Le deuxième plot du Natathlon Avenirs.• Le troisième plot du Natathlon Avenirs.• La Finale régionale du Natathlon Avenirs.• La Finale départementale du Natathlon Avenirs.
JE SUIS UN GARÇON, J'AI 11 ANS ET MOINS	Compétitions par équipes <ul style="list-style-type: none">• Les interclubs Avenirs en bassin de 25 m.• Les championnats nationaux interclubs toutes catégories en bassin de 25 m.• La coupe des départements.

RÈGLEMENT NATATION COURSE

COMPÉTITIONS DU PROGRAMME FÉDÉRAL 2017-2018

NIVEAU NATIONAL

Championnat de France en bassin de 25 m

30 novembre au 3 décembre 2017

Coupe de France des Régions - Trophée Jean-POMMAT

5 au 6 mai 2018

Championnat de France Promotionnel

17 au 20 mai 2018

Championnat de France Élite

22 au 27 mai 2018

Trophée Lucien Zins

22 au 24 juin 2018

Championnat de France filles 15 ans et moins, garçons 16 ans et moins

18 au 22 juillet 2018

Critérium national promotionnel d'été filles 14 ans et plus, garçons 15 ans et plus

19 au 22 juillet 2018

Critérium national été OPEN filles 16 ans et plus, garçons 17 ans et plus

25 au 29 juillet 2018

NIVEAU INTERNATIONAL

1^{re} étape Circuit Golden Tour Camille Muffat

2 au 4 février 2018

2^e étape Circuit Golden Tour Camille Muffat

9 au 11 mars 2018

3^e étape Circuit Golden Tour Camille Muffat

6 au 8 avril 2018

OPEN DE FRANCE

7 au 8 juillet 2018

LES COLLECTIFS

Dans cette nouvelle olympiade, l'architecture des niveaux de pratique est renouvelée. Le Ministère des Sports annonce la rénovation du parcours d'excellence sportive vers un projet de performance fédéral.

Cette rénovation est l'occasion, à notre niveau, de réviser notre fonctionnement. Ainsi, nous créons un collectif excellence d'une part et un classement qualificatif d'autre part. Suite à l'abandon du système des séries, les collectifs existants sont également revus.

Le collectif excellence

Ce collectif est composé de nageurs pouvant figurer sur les listes de Haut-Niveau du ministère des Sports et de nageurs identifiés dans le Collectif "National" (à noter que la liste espoir n'est pas une liste de Haut-Niveau).

Collectif Excellence "Elite", "Senior" et "Relève"

Ces collectifs reprennent les critères sportifs d'inscription sur les listes de Haut-Niveau du ministère des sports (sont exclus les nageurs inscrits sur liste espoirs), mais ne conditionnent nullement l'appartenance à ces dites listes. Ils sont constitués exclusivement de nageurs de nationalité sportive française.

Collectif Excellence "National - TC", "National Post-Juniors" et "National Juniors"

Ces collectifs sont composés de nageurs de nationalité sportive française répondants aux critères suivants.

- "National TC" : les nageurs toutes catégories, ayant réalisé sur une épreuve olympique lors de la saison précédente une performance de la grille du collectif national correspondant au top 100 mondial toutes catégories. A noter que cette grille sera valable pour toute l'olympiade.
- "National Post-juniors" : les nageurs des 4 années d'âges suivant les juniors ayant réalisé sur une épreuve olympique lors de la saison précédente une performance de la grille du collectif national correspondant à un temps intermédiaire entre le top 100 mondial toutes catégories et le top 50 européen Juniors.

Seules les performances présentes dans la base fédérale des rankings nationaux sont prises en compte.

- "National Juniors" : les nageurs juniors et moins, ayant réalisé sur une épreuve olympique lors de la saison précédente une performance de la grille du collectif national correspondant au top 50 européen Juniors.

Seules les performances présentes dans la base fédérale des rankings nationaux sont prises en compte.

Collectif Excellence "Nageurs non sélectionnables"

Les nageurs non sélectionnables en équipe de France, licenciés dans un club français sont éligibles au collectif excellence sur leurs performances présentes dans la base fédérale selon des critères identiques au collectif national TC ou Juniors. Ils peuvent aussi faire valoir les performances réalisées lors de leurs championnats nationaux ou en sélections nationales de leur pays lors des compétitions internationales suivantes : Jeux Olympiques, championnats du Monde, championnats continentaux, Jeux Olympiques de la Jeunesse, championnats du Monde Juniors, championnats d'Europe Juniors et FOJE. Ces demandes doivent être envoyées à la FFN (Département Natation Course : natation@ffnatation.fr), sous couvert de la ligue d'appartenance avant le 15 septembre 2017.

La finalité du collectif excellence

C'est un moyen d'identifier nos populations. Le collectif a deux fonctions :

1- Permettre un accès direct à certaines compétitions à la condition d'en respecter les âges de participation :

Le collectif excellence donne ainsi un accès direct au championnat de France 25 m, au championnat de France Élite, au championnat de France Filles 15 ans et moins Garçons 16 ans et moins et au critérium national été OPEN filles 16 ans et plus et garçons 17 ans et plus.

2- Permettre la participation à des actions de stages, de compétitions, de formations des entraîneurs concernés. Il apparaît indispensable de créer une véritable dynamique autour de ces populations.

Le collectif espoir

Ce collectif est composé de nageurs pouvant figurer sur la liste espoir du ministère des Sports. Les critères sportifs sont identiques à ceux d'une inscription sur la liste espoir du ministère des sports, mais ne conditionnent nullement l'appartenance à cette liste.

La finalité du collectif espoir

C'est un moyen d'identifier nos populations. Le collectif a deux fonctions :

1- Permettre, si les territoires le souhaitent, un accès direct à certaines compétitions de niveau régional ou inférieur.

2- Permettre la participation à des actions de stages, de compétitions, de formations des entraîneurs concernés. Il apparaît indispensable de créer dans les ligues une véritable dynamique autour de ces populations.

Exemple : des actions régionales peuvent être organisées autour de stage pour l'accès au haut niveau. De même, ces collectifs peuvent servir à identifier des entraîneurs afin de les doter d'une bourse pour assurer leur formation continue.

Constitution de l'Annuaire du collectif excellence pour la saison 2017-2018

L'Annuaire 2017-2018 du collectif excellence est arrêté à partir du 16 septembre 2017. Il est valable pour toute la saison sportive 2017-2018. Il est consultable en permanence sur le site Internet fédéral fn.extranat.fr (rubrique "suivi des performances").

NB : Comme pour une inscription sur liste de Haut Niveau dans la catégorie "Elite", l'appartenance au collectif excellence "Elite" est valable deux ans, alors que l'appartenance aux autres collectifs n'est valable qu'un an.

RÈGLEMENT NATATION COURSE

LES CLASSEMENTS QUALIFICATIFS

Suite à l'abandon du système des séries, en plus de la création d'un collectif excellence permettant l'accès direct à certaines compétitions, nous créons plusieurs classements qualificatifs servant de base à la qualification des différents événements interrégionaux et nationaux. Aucune différenciation n'est faite entre les nageurs de nationalité française et les nageurs étrangers licenciés dans un club français.

Ces classements sont déclinés pour plusieurs catégories :

- Juniors 1 et 2 : filles 14-15 ans et garçons 15-16 ans
- Juniors 3 et 4 : filles 16-17 ans et garçons 17-18 ans
- Juniors : filles 14-17 ans et garçons 15-18 ans
- Séniors : filles 18 ans et plus et garçons 19 ans et plus
- Toutes catégories : filles 14 ans et plus et garçons 15 ans et plus.

Le classement national qualificatif N-1

Ce classement, pour la saison 2017-2018, est constitué à partir des performances réalisées sur les compétitions de référence qualificative nationale de la saison 2016 -2017 soit :

- les championnats N2 Q1 hiver
- les championnats N2 Q2 printemps
- le championnat de France Promotionnel
- le championnat de France Élite
- le Trophée national Lucien-ZINS, pour les jeunes 3^{ème} année
- les Trophées interrégionaux Lucien-Zins, pour les jeunes 3^{ème} année
- les championnats 50 m été
- le championnat de France filles 15 ans et moins, garçons 16 ans et moins
- le critérium national été OPEN filles 16 ans et plus, garçons 17 ans et plus
- le critérium national promotionnel d'été filles 14 ans et plus, garçons 15 ans et plus.
- les compétitions internationales estivales dans lesquelles figurent nos sélectionnés en équipe de France.

Ce classement national qualificatif N-1 sert de base à la qualification des nageurs n'appartenant pas au collectif excellence pour le championnat de France en bassin de 25 m.

Les classements interrégionaux qualificatifs

Ces classements qualificatifs sont constitués à partir du classement qualificatif national N-1 puis sont actualisés avec les performances réalisées sur les compétitions régionales et interrégionales de la première partie de la saison 2017-2018, soit :

- les championnats régionaux 25 m
- les championnats N2 hiver
- les championnats régionaux 50 m hiver.

Ces classements interrégionaux qualificatifs servent de base à la qualification des nageurs n'appartenant pas au collectif excellence pour :

- les championnats N2 hiver
- les championnats N2 printemps
- les championnats N3

Le classement national qualificatif

Ce classement qualificatif est constitué à partir des performances réalisées puis actualisé sur les compétitions de référence qualificative nationale de la saison 2017-2018, soit :

- les championnats N2 hiver (Q1)
- les championnats N2 et N3 printemps (Q2)
- le championnat de France Promotionnel
- le championnat de France Elite
- les championnats régionaux 50 m été (Q3).

Ce classement national qualificatif sert de base à la qualification des nageurs n'appartenant pas au collectif excellence pour :

- le championnat de France Promotionnel
- le championnat de France Élite
- le championnat de France filles 15 ans et moins, garçons 16 ans et moins
- le critérium national été OPEN filles 16 ans et plus, garçons 17 ans et plus
- le critérium national promotionnel d'été filles 14 ans et plus, garçons 15 ans et plus.

Publication et actualisation des classements pour la saison 2017-2018

Ces classements qualificatifs sont dissociés du ranking national comprenant l'ensemble des performances de la base fédérale. Ils sont consultables en permanence sur le site Internet fédéral ffn.extranat.fr (rubrique "suivi des performances"), et mis à jour en temps réel à l'issue de la validation définitive des compétitions prises en compte pour la constitution dudit classement. La liste des qualifiés à un événement est définitivement arrêtée 10 jours après les dernières compétitions prises en compte pour la qualification dudit événement.

RÈGLEMENT NATATION COURSE

LES CRITÈRES DE QUALIFICATION JUNIORS - SENIORS

En plus des nageurs du collectif excellence qui ont des conditions particulières de participation, ou des nageurs bénéficiant de dérogations particulières (DOM-TOM, expatriés...), la qualification aux différents événements interrégionaux et nationaux est soumise, à la réalisation d'une performance chronométrique minimum et/ou d'un rang limite dans le classement interrégional ou national qualificatif de l'épreuve. Ces conditions, en fonction des événements, sont valables pour une ou plusieurs des 5 catégories présentes dans les classements (juniors, juniors 1-2, juniors 3-4, séniors et toutes catégories). La qualification aux compétitions régionales est laissée à l'initiative des ligues.

Hormis les dérogations particulières, la participation aux compétitions est soumise à la réalisation d'au moins un des critères suivants :

Compétitions Nationales	
Championnat de France Élite en bassin de 25 m	Être du collectif excellence. Réaliser un rang limite toutes catégories dans le classement national qualificatif N-1 de l'épreuve. Réaliser un rang limite juniors dans le classement national qualificatif N-1 de l'épreuve.
Championnat de France Promotionnel	Réaliser un rang et un temps limite séniors dans le classement national qualificatif de l'épreuve. Réaliser un rang et un temps limite juniors 3-4 dans le classement national qualificatif de l'épreuve. Réaliser un rang et un temps limite juniors 1-2 dans le classement national qualificatif de l'épreuve.
Championnat de France Élite en bassin de 50 m	Être du collectif excellence. Réaliser un rang et un temps limite ttes cat. dans le classement national qualificatif de l'épreuve. Réaliser un rang et un temps limite juniors dans le classement national qualificatif de l'épreuve.
Championnat de France Filles 15 ans et moins Garçons 16 ans et moins	Être du collectif excellence (filles 15 ans et moins et les garçons 16 ans et moins seulement). Réaliser un rang et un temps limite juniors 1-2 dans le classement national qualificatif de l'épreuve.
Critérium National été OPEN Filles 16 ans et plus Garçons 17 ans et plus	Être du collectif excellence. Réaliser un rang et un temps limite ttes cat. dans le classement national qualificatif de l'épreuve. Réaliser un rang et un temps limite juniors 3-4 dans le classement national qualificatif de l'épreuve.
Critérium National promotionnel Filles 14 ans et plus Garçons 15 ans et plus	Réaliser un rang et un temps limites séniors dans le classement national qualificatif de l'épreuve. Réaliser un rang et un temps limites juniors 3-4 dans le classement national qualificatif de l'épreuve. Réaliser un rang et un temps limites juniors 1-2 dans le classement national qualificatif de l'épreuve.
Compétitions Interrégionales	
Championnats de Nationale 2 Hiver (Q1)	Réaliser le temps limite séniors du classement interrégional qualificatif de l'épreuve. Réaliser le temps limite juniors 3-4 du classement interrégional qualificatif de l'épreuve. Réaliser le temps limite juniors 1-2 du classement interrégional qualificatif de l'épreuve.
Championnats de Nationale 2 Printemps (Q2)	Réaliser un rang limite séniors dans le classement interrégional qualificatif de l'épreuve. Réaliser un rang limite juniors 3-4 dans le classement interrégional qualificatif de l'épreuve. Réaliser un rang limite juniors 1-2 dans le classement interrégional qualificatif de l'épreuve.
Championnats de Nationale 3 (Q2)	Réaliser le temps limite séniors du classement interrégional qualificatif de l'épreuve. Réaliser le temps limite juniors 3-4 du classement interrégional qualificatif de l'épreuve. Réaliser le temps limite juniors 1-2 du classement interrégional qualificatif de l'épreuve.
Compétitions Régionales	
Championnats régionaux en bassin de 25 m	Laisser à l'initiative des ligues.
Championnats régionaux 50 m Hiver	Laisser à l'initiative des ligues.
Championnats régionaux 50 m Été (Q3)	Laisser à l'initiative des ligues.

NB : Aucune différenciation n'est faite entre les nageurs de nationalité française et les nageurs étrangers licenciés dans un club français. Aucun « repêchage », dans les rangs retenus pour les qualifications, n'est effectué, quelles qu'en soient les raisons (forfait, étrangers, fin de carrière...).

RÈGLEMENT NATATION COURSE

LES CLASSEMENTS DU NATATHLON

Le classement du natathlon Jeunes

Le classement du natathlon Jeunes sert de support de qualification au Trophée-Lucien-ZINS national et à ses déclinaisons régionales. Il y a un classement par année d'âge et par sexe.

Le classement est établi sur les critères suivants :

- Seules les performances réalisées dans le cadre des plots organisés après le 1er janvier de la saison en cours sont prises en considération.
- Il n'y a pas d'obligation de participation à l'ensemble des plots.
- Les jeunes 1re année doivent avoir réalisé, à l'issue des 4 plots, 6 épreuves distinctes minimum* au choix dans le programme. Dans ces 6 épreuves il doit y avoir un 400 NL. Pour le classement final sont additionnées : cette épreuve du 400 NL plus les 5 autres épreuves à la meilleure cotation.
- Les jeunes 2e année doivent avoir réalisé, à l'issue des 4 plots, 8 épreuves distinctes minimum* au choix dans le programme. Dans ces 8 épreuves il doit y avoir un 800 NL Filles ou un 1500 NL garçons ou un 400 4 nages. Pour le classement final sont additionnées : cette épreuve de demi-fond plus les 7 autres épreuves à la meilleure cotation.
- Les jeunes 3e année doivent avoir réalisé, à l'issue des 4 plots, 10 épreuves distinctes minimum* au choix dans le programme. Dans ces 10 épreuves il doit y avoir un 800 NL Filles ou un 1500 NL garçons ET un 400 4 nages. Pour le classement final sont additionnées : ces deux épreuves de demi-fond plus les 8 autres épreuves à la meilleure cotation.

* A noter qu'une épreuve déclarée forfait ne peut pas être prise en compte pour établir le classement, ce qui n'est pas le cas pour une disqualification.

Le classement du natathlon Avenirs

Un classement du natathlon Avenirs par année d'âge est publié sur le site fédéral. Il sert de support de qualification aux finales régionales. Pour le niveau départemental il a un caractère informatif et ne se substitue pas à celui pouvant être réalisé par les départements en vue d'une finale départementale.

Le classement est établi sur les critères suivants :

- Seules les performances réalisées dans le cadre des plots organisés après le 1er janvier de la saison en cours sont prises en considération.
- Il n'y a pas d'obligation de participation à l'ensemble des plots.
- Pour le classement, les meilleures cotations des performances retenues sur les plots, sont additionnées pour chacune des 5 épreuves :
- le 200 NL + les 50 NL, papillon, dos et brasse ou le 400 NL + les 100 NL, papillon, dos et brasse selon la catégorie d'âge.

LES CRITÈRES DE QUALIFICATION AVENIRS - JEUNES

Les nageurs figurant dans le classement du natathlon peuvent prétendre participer aux Trophée Lucien Zins ou aux finales du Natathlon Avenirs. La qualification à ces compétitions est soumise, à la réalisation d'un rang limite dans le classement national et régional. Le niveau départemental est laissé à l'initiative des départements et n'est pas contraint à l'obligation de figurer dans les classements du natathlon.

NB : Il n'y a pas de critères de qualification pour les plots du natathlon. La seule obligation est d'être titulaire du Pass'compétition.

Hormis les dérogations particulières, la participation aux compétitions est soumise à la réalisation d'au moins un des critères suivants :

Compétitions Nationales	
Trophée-Lucien-ZINS National	Être classé dans les 40 premiers nageurs et les 40 premières nageuses 1 ^{re} année, Être classé dans les 60 premiers nageurs et les 60 premières nageuses 2 ^e année, Être classé dans les 100 premiers nageurs et les 100 premières nageuses 3 ^e année, du classement national natathlon jeunes
Compétitions Régionales	
Trophée-Lucien-ZINS Régional	Réaliser un rang limite de l'année d'âge dans le classement régional natathlon jeunes. Rang laissé à l'initiative des ligues
Finale Régionale Natathlon avenir	Réaliser un rang limite de l'année d'âge dans le classement régional natathlon avenir. Rang laissé à l'initiative des ligues
Compétitions Départementales	
Finale Départementale Natathlon Bis jeunes	Laisse à l'initiative des ligues et des départements
Finale Départementale Natathlon avenir	Laisse à l'initiative des ligues et des départements

COMPÉTITIONS ET VALIDATION DES PERFORMANCES

Cette nouvelle olympiade est l'occasion de revoir l'architecture de nos événements. La réforme territoriale nécessite une certaine souplesse. L'échelon régional est élargi avec le passage de 29 comités à 19 ligues. Néanmoins tous les autres niveaux territoriaux demeurent.

Les niveaux territoriaux :

- niveau national,
- niveau interrégional,
- niveau régional et/ou départemental,
- niveau local.

Par ailleurs, les types de compétitions évoluent et passent de 4 à 3 types. Les compétitions de référence deviennent également qualificatives :

- 1 - les compétitions de référence qualificatives,
- 2 - les compétitions d'animation,
- 3 - les autres compétitions.

En début de saison, les ligues doivent transmettre leur calendrier mentionnant les dates et les lieux de toutes les compétitions organisées sur leur territoire. Dans le même esprit, les comités départementaux doivent, sur demande de leur ligue, procéder de la même manière.

Règle minimale d'intégration des performances dans la base fédérale

Pour être intégrées dans la base fédérale des performances, les compétitions transmises à la FFN doivent au minimum être inscrites au calendrier départemental validé par la ligue et doivent au minimum concerner deux clubs.

Temps de passage (précision réglementaire) : aucune performance au passage d'une course n'est intégrée dans les rankings et les classements qualificatifs. Seule exception, les records de France et meilleures performances françaises dûment homologués, réalisés au passage d'une course, pourront faire l'objet, sur proposition de la DTN, d'une intégration dans les rankings.

1 - Les compétitions de référence qualificative

Ces compétitions sont à la base de la constitution des classements qualificatifs. Seules les performances réalisées sur ces compétitions sont prises en compte pour l'intégration des différents classements qualificatifs. Elles permettent également d'intégrer le ranking national

1.1 Les compétitions de référence qualificative nationale

Organisées en bassin de 50 m, elles donnent la possibilité d'intégrer le classement national qualificatif et le classement national qualificatif N-1.

La liste officielle est publiée chaque année dans l'Annuel Règlements de la saison sportive en vigueur. Cette liste fait également l'objet d'une publication sur le site internet fédéral (ffn.extranat.fr).

Ces compétitions sont des étapes et/ou des objectifs majeurs dans la saison.

Les compétitions de référence qualificative nationale permettant d'intégrer le classement national qualificatif de la saison 2017-2018 sont :

- les championnats N2 hiver
- les championnats N2 printemps
- les championnats N3
- le championnat de France Promotionnel
- le championnat de France Elite
- les championnats régionaux 50 m été.

Les compétitions de référence qualificative nationale permettant d'intégrer le classement national qualificatif N-1 de la saison 2018-2019 sont, en plus des précédentes :

- le Trophée national Lucien-ZINS,
- le championnat de France Promotionnel
- le championnat de France Elite
- le championnat de France filles 15 ans et moins, garçons 16 ans et moins
- le critérium national été OPEN filles 16 ans et plus, garçons 17 ans et plus
- le critérium national promotionnel d'été filles 14 ans et plus, garçons 15 ans et plus
- les compétitions internationales estivales, validées par la DTN et dans lesquelles figurent nos sélectionnés en équipe de France.

1.2 - Les compétitions de référence qualificative interrégionale

Organisées en bassin de 25 m ou 50 m, elles donnent la possibilité d'intégrer les classements interrégionaux qualificatifs.

Les compétitions de référence qualificative interrégionale, sont inscrites aux calendriers des ligues. Les résultats obtenus dans ces compétitions sont reconnus par la ligue d'origine, quelle que soit la ligue organisatrice (celle d'appartenance du nageur ou une autre).

RÈGLEMENT NATATION COURSE

Les compétitions de référence qualificative interrégionale permettant d'intégrer le classement interrégional qualificatif de la saison 2017-2018 sont :

- les championnats régionaux 25 m
- les championnats N2 hiver
- les championnats régionaux 50 m hiver.

2 - Les compétitions d'animation

Elles permettent d'intégrer le ranking national, mais ne donnent pas la possibilité d'intégrer les classements nationaux et interrégionaux qualificatifs.

Sont concernées, toutes les compétitions organisées avec l'accord de la FFN ou de ses structures décentralisées pour les meetings internationaux et nationaux. Pour les meetings label "régional" et inférieur, l'accord sera donné par les ligues.

Rappel - La date de dépôt des dossiers doit être respectée.

Les labels sont attribués au regard des aspects sportifs et de la qualité de l'organisation selon une "convention d'organisation" engageant l'organisateur et la FFN ou ses structures décentralisées.

Les candidatures pour le niveau national devront être adressées à : Fédération Française de Natation, M. le président de la Commission des Organisations Fédérales, 14, rue Scandicci, 93508 Pantin Cedex.

Les candidatures pour le niveau régional devront être adressées aux ligues concernées. Ces documents sont téléchargeables sur le site Internet fédéral.

Ces compétitions présentent un intérêt dans le cadre de la préparation aux échéances majeures du calendrier.

La liste des meetings labellisés sera publiée par la FFN préalablement à la saison sportive et les meetings nationaux et internationaux seront publiés dans le calendrier fédéral.

3 - Les autres compétitions

Ce sont toutes les compétitions qui ne figurent pas dans les deux catégories précitées. Elles permettent d'intégrer le ranking national, mais ne donnent pas la possibilité d'intégrer les classements nationaux et interrégionaux qualificatifs.

Les performances réalisées pourront faire l'objet d'une intégration dans le ranking national de la base fédérale, après étude et validation de la Direction Technique Nationale. Les résultats complets et détaillés doivent être envoyés par le club sous les huit jours qui suivent la compétition à la FFN (Département Natation Course : natation@ffnatation.fr), avec copie à la ligue.

Seuls les nageurs de nationalité française et étrangère engagés sous les couleurs de leur club, d'un pôle, d'une sélection départementale, régionale, interrégionale ou nationale sont pris en compte.

Cas des compétitions à l'étranger inscrites aux calendriers FINA ou LEN :

Les performances réalisées dans le cadre de ces compétitions à l'étranger pourront être intégrées dans la base fédérale sur simple demande avec copie à la ligue (dans la limite de 8 jours après l'événement concerné), à condition de rester en cohérence avec le règlement fédéral. Ces performances ne seront pas intégrées aux classements qualificatifs.

Les compétitions à l'étranger non-inscrites aux calendriers FINA ou LEN :

Les performances réalisées ne pourront pas être intégrées dans la base fédérale sauf cas particulier et notamment dans les cas de :

- record national ou meilleure performance française dûment homologués,
- performance permettant d'intégrer les classements ATRF (dix meilleurs performeurs français de tous les temps).

RÈGLEMENT NATATION COURSE

LA COMMISSION NATIONALE DE VALIDATION DES CAS PARTICULIERS

Dans le cadre de la commission sportive fédérale de Natation Course, une commission de validation des cas particuliers est constituée. Son rôle consiste à étudier les cas particuliers d'accession aux collectifs, aux classements qualificatifs et aux compétitions interrégionales et nationales.

Les demandes doivent être envoyées à la FFN (Département Natation Course : natation@ffnatation.fr), sous couvert de la ligue d'appartenance.

Cas pour les nageurs nouvellement licenciés :

Les clubs ayant des nageurs nouvellement licenciés à la FFN (Français ou étrangers) doivent faire valoir une attestation de performances réalisées la saison précédente en bassin de 50 m (chronométrage automatique exigé) et la transmettre à la commission nationale, au plus tard un mois avant la date de la compétition pour laquelle la participation est souhaitée, à l'attention du Département Natation Course : natation@ffnatation.fr. La demande devra être également transmise à titre d'information à la ligue.

Après étude de la demande, la commission nationale validera ou invalidera la participation aux compétitions souhaitées.

Dans le cas d'un nageur non sélectionnable, en fonction de son niveau sportif, le tarif de la licence est susceptible d'évoluer. Dans ce cas, vous devez respecter les obligations financières (voir la rubrique des Règlements financiers) et les obligations précisées dans le règlement intérieur. En cas de doute, veuillez contacter le service licence de la Fédération Française de Natation.

Cas pour les nageurs ayant momentanément arrêté la pratique ou ayant été dans l'incapacité de valider des performances durant une saison :

Ces nageurs peuvent faire également une demande de participation aux championnats N2 hiver, N2 printemps et régionaux 50 m été via leur club, sous couvert de la ligue, afin de réintégrer un niveau de pratique leur permettant de se qualifier aux événements nationaux. La demande est à transmettre à la commission nationale au plus tard un mois avant la date de la compétition pour laquelle la participation est souhaitée, à l'attention du Département Natation Course : natation@ffnatation.fr.

Cas des nageurs français expatriés :

En début de saison, sur sollicitation des clubs concernés, une demande de prise en compte de performances devra être faite auprès de cette commission, pour tout nageur régulièrement licencié en France et s'entraînant en permanence à l'étranger. Les justificatifs de performances sur saison en cours sont à transmettre à la commission nationale, au plus tard un mois avant la date de la compétition pour laquelle la participation est souhaitée, à l'attention du Département Natation Course : natation@ffnatation.fr. La demande devra être également transmise à titre d'information à la ligue.

Après étude de la demande la commission nationale validera ou invalidera la participation aux compétitions souhaitées.

Toute demande, pour être prise en compte, doit être validée par la commission avec accord de la ligue.

LES SPÉCIFICITÉS DES DOM-TOM

Les nageurs des DOM-TOM sont confrontés à des difficultés logistiques (transports, équipements, calendrier...) qui complexifient l'activité compétitive de la natation et notamment l'accès aux différents championnats nationaux. Toutefois, l'exigence du haut niveau restant identique quels que soient les endroits du territoire national où la discipline se pratique, il est prévu à leur égard certaines mesures permettant d'encourager le développement de la pratique compétitive sans pour autant réduire notre niveau d'exigence.

Dérogation concernant les compétitions de référence qualificative nationale

Les championnats de nationale 2 et de nationale 3 sont supprimés dans les DOM-TOM, seuls les championnats régionaux avec des critères de participation laissés à l'initiative des Ligues sont maintenus. Néanmoins les responsables des DOM-TOM sont chargés, sous couvert des conseillers techniques en charge des différentes zones, de proposer à la DTN (Département Natation Course) avant le 30 septembre, la liste des compétitions qualificatives aux différents événements nationaux Juniors-Séniors. Les demandes feront l'objet d'une étude avant validation par la commission nationale de validation des cas particuliers.

Dérogation concernant la qualification aux événements nationaux

Les nageurs licenciés et s'entraînant dans les DOM TOM ne sont pas intégrés au classement national qualificatif de la saison en cours. Ils peuvent participer aux différents championnats et critères nationaux dès lors qu'ils réalisent le temps limite de l'épreuve exigé pour l'un de ces événements. Seules les performances réalisées dans la saison sur les compétitions proposées et validées par la commission nationale de validation des cas particuliers, seront prises en compte.

Compétitions concernées :

- le championnat de France Promotionnel
- le championnat de France Élite
- le championnat de France filles 15 ans et moins, garçons 16 ans et moins
- le critérium national été OPEN filles 16 ans et plus, garçons 17 ans et plus
- le critérium national promotionnel d'été filles 14 ans et plus, garçons 15 ans et plus.

NB : Cette dérogation ne concerne pas le championnat de France Élite en bassin de 25 m. La participation des nageurs des Dom Tom se fait exclusivement par la réalisation d'un rang limite dans le classement national qualificatif N-1 de l'épreuve.

Dérogation concernant les épreuves complémentaires

Compte tenu des possibilités de qualification accrues, limitées à la seule réalisation d'un temps et de la possibilité de s'engager sur une épreuve complémentaire, les dérogations concernant les épreuves complémentaires sont supprimées.

Dérogation concernant la participation à la Coupe de France des Régions

Les ligues d'outre-mer qui souhaiteraient participer à cette compétition peuvent se regrouper sous une équipe unique DOM-TOM afin de mutualiser les moyens et encourager les échanges entre ces différentes régions.

La participation au Trophée national Lucien-Zins ne fera l'objet d'aucune dérogation concernant les critères de qualification.

RÈGLEMENT NATATION COURSE

LE CLASSEMENT NATIONAL DES CLUBS

Introduction : “Un esprit conservé avec une adaptation aux évolutions du programme”

Les activités de la Natation Course n'ont pas cessé d'évoluer depuis la mise en forme du précédent classement national des clubs en Natation Course qui est devenue opérationnelle depuis la saison 2011-2012.

Les objectifs poursuivis sont de différentes natures :

- une mise en œuvre simplifiée et des règles identiques pour toutes nos compétitions ;
- un classement qui prend en compte uniquement les clubs qui participent à l'activité de la discipline ;
- une prise en compte de la table de cotation fédérale pour classer les niveaux de performance individuelle.

En résumé, le club et le nageur sont placés au centre de leur pratique et de leur niveau.

Le classement Natation Course

L'organisation du classement des clubs mise en place lors de la saison 2011-2012 se caractérise par trois grands thèmes : un classement des compétitions par équipes ; un classement Élite issu de nos championnats nationaux ; un classement individuel basé sur le niveau des compétiteurs qui composent le club.

1 - Le classement des compétitions par équipes

Les compétitions concernées : les interclubs avenir, les interclubs jeunes et les interclubs toutes catégories.

Principe de base

Pour chacun des niveaux, les clubs sont classés par l'addition des points obtenus par l'ensemble des équipes d'un club et ce, quels que soient le sexe et le territoire géographique (région, département). Les points obtenus par chacune des équipes doivent répondre aux règles spécifiques de chacun des interclubs.

L'entrée des avenir en compétition étant conditionnée à l'obtention du Pass'compétition, il n'est pas toujours aisé pour les clubs de participer aux interclubs avenir. La participation en avenir devient donc optionnelle.

De fait les clubs ne peuvent émerger au classement global que dans la mesure où ils ont participé à minima soit aux interclubs avenir, soit aux interclubs jeunes, ceci afin d'inciter les clubs à la formation des jeunes nageurs. Une participation aux seuls interclubs toutes catégories ne permet donc pas d'émerger au classement global.

De plus afin d'inciter les clubs à prendre part aux trois interclubs institutionnels (avenir, jeunes, toutes catégories), les points des différents niveaux sont cumulés dans la mesure où ils suivent l'ordre croissant des catégories d'âges.

Le niveau avenir étant facultatif le cumul de points est possible dans les cas suivants :

1-avenir 2- jeunes

1-avenir 2- jeunes 3- toutes catégories

1-jeunes 2- toutes catégories

Exemples :

- j'ai une équipe en avenir (filles ou/et garçons), et aucune autre équipe dans les autres niveaux, je marque les points relatifs à ce niveau ;
- j'ai une équipe en jeunes (filles ou/et garçons), et aucune autre équipe dans les autres niveaux, je marque les points relatifs à ce niveau ;
- j'ai une équipe en toutes catégories (filles ou/et garçons) et aucune autre équipe dans les autres niveaux, je ne marque aucun point ;
- j'ai une équipe en avenir (filles ou/et garçons) et une équipe en jeunes (filles ou/et garçons) et pas d'équipe en toutes catégories, je peux cumuler les points des deux niveaux présents car ils sont consécutifs ;
- j'ai une équipe en avenir (filles ou/et garçons), et une équipe en toutes catégories (filles ou/et garçons), et pas d'équipe en jeunes, je marque uniquement les points en avenir, car les deux niveaux présents ne sont pas consécutifs ;
- j'ai une équipe en jeunes (filles ou/et garçons) et une équipe en toutes catégories (filles ou/et garçons), et pas d'équipe en avenir, je peux cumuler les points des deux niveaux présents car ils sont consécutifs ;
- j'ai une équipe filles ou/et garçons dans chacun des trois niveaux, je cumule les points dans les trois niveaux.

Mode de calcul

2 000 points au 1^{er} et 1 point au dernier (1 500^e).

- du 1^{er} au 11^e : 10 points de moins par place ;
- du 12^e au 51^e : 4 points de moins par place ;
- du 52^e au 101^e : 3 points de moins par place ;
- du 102^e au 291^e : 2 points de moins par place ;
- du 292^e au 1 500^e : 1 point de moins par place.

Le calcul des points s'effectue informatiquement au niveau national. Pour résumer, si le club est présent dans les trois niveaux, il peut marquer au maximum 6 000 points, soit 3x2 000 points.

2 - Le Trophée Élite des championnats

Les compétitions concernées :

- les championnats de France en bassin de 25 m ;
- les championnats de France Élite ;

RÈGLEMENT NATATION COURSE

- le Trophée national Lucien-ZINS ;
- les championnats de France filles 15 ans et moins / garçons 16 ans et moins ;
- le critérium national été OPEN filles 16 ans et plus / garçons 17 ans et plus.

Toutes ces compétitions se caractérisent par un système identique de classement des clubs.

Principe de base

Le classement Élite des clubs prend en compte les vingt premiers nageurs classés dans chaque épreuve.

Mode de calcul

Il s'agit du classement spécifique sur les compétitions qui sont clairement identifiées en début de saison et listées ci-dessus. Sur chaque épreuve, on ne prend en compte que les vingt premiers licenciés à la FFN. À l'issue des épreuves individuelles, un classement des clubs intitulé Trophée Élite est établi par l'addition des points obtenus par les vingt premiers nageurs de chaque course selon le barème indiqué ci-dessous.

Pour établir cette hiérarchie, sont prises en compte, dans l'ordre, au sein du déroulement d'une même épreuve : les finales toutes catégories* puis les séries. Sont exclus les invités des sélections étrangères, les barrages et les hors concours.

En cas de disqualification en demi-finales ou en finales, le ou les nageurs se verront attribuer les points correspondants au dernier rang de la demi-finale ou de la finale.

Le barème du classement du Trophée Élite : 1^{er}: 42 points ; 2^e: 40 pts ; 3^e: 39 pts ; 4^e: 38 pts ; 5^e: 37 pts ; 6^e: 36 pts ; 7^e: 35 pts ; 8^e: 34 pts ; 9^e: 33 pts ; 10^e: 32 pts ; 11^e: 30 pts ; 12^e: 29 pts ; 13^e: 28 pts ; 14^e: 27 pts ; 15^e: 26 pts ; 16^e: 25 pts ; 17^e: 24 pts ; 18^e: 23 pts ; 19^e: 22 pts ; 20^e: 21 pts.

Dans chaque compétition, 1 point sera attribué à chaque nageur participant.

Le classement Élite général sera établi à partir de l'addition des points de tous les classements des clubs des championnats mentionnés plus haut.

* Pour les championnats de France en bassin de 25m et les Championnats de France Élite qui proposent une finale C, protégée pour les Juniors : les points du Trophée Élite sont attribués aux 16 nageurs des finales A et B, puis aux 4 premiers nageurs de la finale C.

3 - Le niveau de performance des compétiteurs

Principe de base

Chaque niveau atteint par chaque nageur à l'issue de la saison sportive attribue un nombre de points.

Les points obtenus par chaque nageur s'ajoutent pour donner un total de points au club.

Barème des points

NIVEAU	Points			
Nageur ayant réalisé au moins une compétition en Natation Course et n'appartenant à aucun autre niveau	10			
Nageur ayant réalisé au moins 2 performances de 0 à 300 pts dans la table de cotation FFN	tous bassins			
	20			
Nageur ayant réalisé au moins 2 performances de 301 à 600 pts dans la table de cotation FFN	tous bassins			
	40			
Nageur ayant réalisé au moins 2 performances de 601 à 900 pts dans la table de cotation FFN	tous bassins	exclusivement en bassin de 50m		
	60	80		
Nageur ayant réalisé au moins 2 performances de 901 à 1200 pts dans la table de cotation FFN	tous bassins	exclusivement en bassin de 50m		
	100	160		
Nageur ayant réalisé au moins 2 performances supérieures à 1200 pts dans la table de cotation FFN	tous bassins	exclusivement en bassin de 50m		
	120	200		
	Participation	Bronze	Argent	Or
Championnats COMEN-FOJE	350	400	450	500
Championnats internationaux Juniors	400	500	600	700
Championnats d'Europe	500	700	900	1 100
Championnats du Monde	600	900	1 200	1 500
Jeux Olympiques	600	1000	1 400	1800

Mode de calcul

Les points attribués à chaque nageur conformément au barème ci-dessus sont additionnés. Seul le meilleur classement (dans le niveau le plus élevé) par nageur est comptabilisé.

PRÉCISIONS CONCERNANT LA DÉSIGNATION DES JURYS ET L'APPLICATION DES RÈGLEMENTS TECHNIQUES POUR LE DÉPART ET LE CHRONOMÉTRAGE

Désignation des jurys

1 - En règle générale, pour toutes les compétitions, la désignation du jury est de la responsabilité de l'instance organisatrice : le club, le district, le comité départemental ou la ligue.

L'organisateur doit respecter les règles fixées par la Fédération Française de Natation, en particulier :

- en confiant les charges de juge-arbitre, starter et juge de nages à des officiels A, celles d'inspecteur de virages, inspecteur chef de virages, juge à l'arrivée à des officiels A ou B, et celles de chronométreurs à des officiels A, B ou C ;
- en constituant le jury avec un nombre suffisant d'officiels permettant de tenir correctement tous les postes et spécifiquement pour le chronométrage (cf. les dispositions particulières ci-après) ;
- en constituant un jury d'appel qui statuera sur les réclamations qui pourront lui être soumises après rejet par le juge-arbitre.

2 - Pour les principales compétitions inscrites au calendrier national, les juges-arbitres et starters sont désignés par la FFN. Ils sont choisis parmi ceux inscrits sur les listes FINA, FFN pour la saison en cours (à consulter sur le site Internet de la FFN).

Liste des compétitions concernées : championnats de France en bassin de 25 m, championnats de France des maîtres en bassin de 25 m, championnats de France Élite, championnat de France promotionnel, Coupe de France des Régions - Trophée Jean-POMMAT, finale du Trophée national Lucien-ZINS, championnats de France des Maîtres en bassin de 50 m, championnats de France filles 15 ans et moins/garçons 16 ans et moins, critérium national promotionnel d'été filles 14 ans et plus/garçons 15 ans et plus, critérium national été OPEN filles 16 ans et plus/garçons 17 ans et plus.

De plus sur certaines de ces compétitions, des officiels inscrits sur les listes FFN pour la saison en cours peuvent être associés au jury constitué par l'organisateur dans le cadre du dispositif fédéral de formation des officiels.

3 - Pour certaines compétitions inscrites au calendrier national et organisées par les interrégions, les juges-arbitres et starters (dans la mesure du possible) sont désignés par le conseil de l'interrégion parmi ceux inscrits sur les listes FFN pour la saison en cours.

Liste des compétitions concernées : championnats de Nationale 2 hiver Q1, championnats de Nationale 2 printemps Q2 et championnats de Nationale 3 Q2

4 - Pour la meilleure poule organisée par chaque ligue lors des championnats nationaux interclubs, le juge-arbitre est désigné par le conseil de l'interrégion parmi ceux inscrits sur les listes FFN pour la saison en cours. Il organise les permutations afin que ces poules soient arbitrées par un juge-arbitre d'une autre ligue de l'interrégion.

La ligue est responsable :

- des vérifications préalables à l'enregistrement des engagements des équipes conformément au programme sportif ;
- du traitement de la compétition et de la production du programme et des résultats, dans le respect du règlement ;
- de l'organisation générale de la compétition ;
- de la mise à disposition d'un jury complet ;
- de la désignation du jury d'appel qui statuera sur les réclamations qui pourront lui être soumises après rejet par le juge-arbitre.

Le juge-arbitre est le garant de la régularité de la compétition. Il est responsable :

- du respect du programme et des règles d'engagements ;
- du respect des règlements sportifs de la FFN et des règles techniques de la FINA et des dispositions particulières de la FFN (règle des deux départs) ;
- du fonctionnement du jury (disqualification, chronométrage...) ;
- de l'instruction des réclamations ;
- de la validation des résultats (classement, temps et saisie des codes informatiques pour les disqualifications, forfaits...) ;
- le cas échéant, de l'établissement d'un rapport pour rendre compte des difficultés techniques ou organisationnelles rencontrées lors de la compétition et adressé à la FFN et au DTN par la ligue.

Application des règles techniques

Conformément au règlement intérieur de la Fédération Française de Natation (voir chapitre Règlements sportifs), toutes les compétitions se déroulent suivant les règlements sportifs de la FINA sauf dispositions particulières prévues par la FFN.

Ce règlement FINA, complété des commentaires d'application et des dispositions particulières à la FFN, est repris dans un document disponible en téléchargement sur le site Internet de la FFN.

À la suite d'une disqualification, le responsable de l'équipe/entraîneur peut demander des explications au seul juge-arbitre. Si les explications verbales ne satisfont pas le responsable de l'équipe, il a la possibilité de déposer une réclamation par écrit auprès du juge-arbitre dans les 30 minutes suivant la course. Le juge-arbitre répondra par écrit et, le cas échéant, justifiera les raisons du rejet de la réclamation. Toutes les réclamations doivent être instruites par le juge-arbitre.

En dernier recours, lorsque la réclamation a été rejetée par le(a) juge-arbitre, le responsable de l'équipe/entraîneur peut saisir par écrit le jury d'appel qui alors aura la décision finale.

Ci-après, les dispositions particulières prises par la FFN pour la règle des départs et l'organisation du chronométrage.

RÈGLEMENT NATATION COURSE

Les départs (article SW 4)

Cas des compétitions individuelles

Application de la règle FINA, c'est-à-dire pas de faux départ autorisé pour les nageurs de catégories jeunes et au-dessus, quel que soit le type de compétition : animation, référence qualificative.

Exception pour les compétitions de nageurs Avenir, où un faux départ est autorisé quel que soit le type de compétition.

Cas des compétitions par équipes

Pour toutes les compétitions par équipes inscrites au programme fédéral, un faux départ est autorisé. La règle dite de "deux départs" est applicable (rappel pour le starter ou juge-arbitre) aux compétitions par équipes organisées par les clubs ou les comités départementaux et régionaux ou inscrites au programme fédéral.

Remarque : une épreuve de relais nagée lors d'une compétition individuelle doit être considérée comme une épreuve individuelle.

Chronométrage et classement

Chronométrage manuel

Tout moyen de chronométrage manœuvré par un officiel (mise en marche et arrêt) est considéré comme chronomètre manuel. Le chronométrage manuel est fait par des chronométreurs (1 à 3) nommés ou approuvés par la Fédération (officiels C, B ou A).

Chaque chronométreur doit démarrer son chronomètre au signal de départ et doit l'arrêter lorsque le nageur de son couloir a achevé la course. Les chronométreurs peuvent être chargés d'enregistrer les temps à des distances intermédiaires.

Dispositif de chronométrage semi-automatique

Tout moyen de chronométrage dont le démarrage est provoqué automatiquement par le signal de départ du starter et l'arrêt par un bouton- poussoir manœuvré par un chronométreur est considéré comme chronométrage semi-automatique.

En secours du chronométrage automatique, un équipement semi-automatique peut être utilisé. Dans ce cas, un seul chronométreur est nécessaire pour l'officialisation des temps ainsi enregistrés.

Dispositif de chronométrage automatique

Tout moyen de chronométrage dont le démarrage est provoqué automatiquement par le signal de départ du starter et l'arrêt par le nageur en actionnant la plaque de touche équipant l'extrémité du bassin est considéré comme un chronométrage automatique.

Ordre d'utilisation des dispositifs de chronométrage

En cas de panne de l'équipement automatique, ou si une faute de cet équipement apparaît clairement, ou si un nageur n'a pas actionné l'équipement, le temps enregistré par l'équipement semi-automatique pourra être retenu en priorité avant de retenir les décisions des juges et les temps des chronométreurs.

Essai des chronomètres

Lors de la réunion technique du jury qui précède chaque compétition, le juge-arbitre organise un essai des chronomètres d'une durée minimale de 10 minutes. L'écart maximum autorisé par rapport au temps moyen est de 4/10e en plus ou en moins.

Disposition pour l'application des règles de chronométrage

L'application rigoureuse du règlement de la FINA n'est pas possible pour toutes les compétitions organisées dans le cadre des programmes des clubs, comités départementaux ou régionaux.

Toutefois, afin d'assurer un niveau de qualité minimum adapté aux différents types d'épreuves, il a été décidé de compléter le règlement FINA pour préciser les conditions minimales d'organisation demandées par la FFN (cf. tableau ci-après).

Ainsi, il est prévu dans certains cas de limiter à deux le nombre de chronométreurs. Dans ce cas, la détermination du temps officiel est soumise à la règle suivante : pour les compétitions ne nécessitant pas la présence de trois (3) chronométreurs par ligne, et lorsque deux (2) chronométreurs sont affectés à une ligne, le temps officiel sera le temps moyen arrondi au centième inférieur.

Exemple 1 : Tp 1 = 1:04.55 - Tp 2 = 1:04.56 à Tp off = 1:04.55.

Exemple 2 : Tp 1 = 1:04.55 - Tp 2 = 1:04.57 à Tp off = 1:04.56.

À noter qu'il s'agit de préciser les conditions minimales pour l'organisation des compétitions. Les temps officiels ainsi déterminés ne pourront, le cas échéant, être retenus comme record ou meilleure performance que s'ils respectent les conditions définies dans le règlement du niveau concerné (règlement intérieur FFN, règlement de l'interrégion, règlement intérieur de la ligue, règlement intérieur du comité départemental).

RÈGLEMENT NATATION COURSE

Type de compétition	Dispositif minimum	Temps officiels	Classement
Compétition de niveau national Compétition de référence nationale (*)	Chronométrage automatique, avec doublage semi-automatique (un bouton poussoir) et secours temps manuel (un chronomètre). Pas de juge à l'arrivée. (* Pour les championnats régionaux d'été en bassin de 50 m, il est possible, à titre exceptionnel et après accord préalable de la DTN, d'utiliser un chronométrage semi-automatique sous réserve de disposer de trois chronomètres (boutons poussoirs).	Temps déterminés selon la règle FINA SW 11.1 (utilisation d'équipement automatique). S'il apparaît de manière évidente qu'il y a une anomalie (fonctionnement défectueux ou plaque non actionnée par le nageur) dans les temps automatiques ainsi relevés, alors prise en compte du temps semi-automatique (SW 13.3 : temps semi-automatique) pour les seuls nageurs concernés. Le temps manuel est utilisé lorsqu'il y a une anomalie ou une panne simultanée de l'équipement automatique ou semi-automatique. Cela peut concerner une ou plusieurs lignes, voire une série entière.	Ordre déterminé par les temps officiels finaux validés par le juge-arbitre.
Interclubs toutes catégories (meilleure poule régionale)	Chronométrage automatique obligatoire pour la meilleure poule régionale ou, par défaut, semi-automatique (sous réserve d'utilisation des trois boutons poussoirs). Dans le cas contraire, les résultats seront rejetés.	Temps déterminés selon la règle FINA SW 11.1 (utilisation d'équipement automatique). S'il apparaît de manière évidente qu'il y a une anomalie (fonctionnement défectueux ou plaque non actionnée par le nageur) dans les temps automatiques ainsi relevés, alors prise en compte du temps semi-automatique (SW 13.3 : temps semi-automatique) pour les seuls nageurs concernés. Le temps manuel est utilisé lorsqu'il y a une anomalie ou une panne simultanée de l'équipement automatique ou semi-automatique. Cela peut concerner une ou plusieurs lignes voire une série entière.	Ordre déterminé par les temps officiels finaux validés par le juge-arbitre.
Compétition de référence interrégionale	Trois chronomètres manuels par ligne. Un ou deux chronomètres "volants". Pas de juge à l'arrivée.	Temps déterminés selon la règle FINA : SW 11.3.1 (deux temps identiques), SW 11.3.2 (temps intermédiaire), SW 11.3.3 (temps moyen si deux chronomètres en fonctionnement) À noter que si le remplacement d'un chronomètre est effectué pendant la course, le temps officiel sera le temps intermédiaire Si la panne ou l'anomalie est constatée à l'arrivée, le temps officiel sera le temps moyen des deux chronomètres restants.	Ordre déterminé par les temps officiels finaux validés par le juge-arbitre.
Compétition de référence régionale ou départementale	Deux chronomètres par ligne, plus deux chronomètres "volants" pour les deux premiers ou pour permettre un remplacement lors d'une panne ou d'une absence momentanée d'un chronomètre d'une ligne. Ils pourront également être affectés comme troisième chronomètre à la demande d'un responsable de club ou du juge-arbitre si la réalisation d'un record est envisagée. Pour juger l'arrivée : un juge à l'arrivée désigné ou, à défaut, le juge-arbitre.	Temps moyen si deux chronomètres ou temps déterminé selon la règle FINA si trois chronomètres. À noter que si le remplacement d'un des deux chronomètres est effectué pendant la course, le temps officiel sera le temps moyen ; si la panne ou l'anomalie est constatée à l'arrivée, le temps officiel sera soit le temps moyen des deux chronomètres restants soit l'unique temps mesuré. S'il apparaît de manière évidente qu'il y a une anomalie dans les temps relevés, le juge-arbitre détermine alors, pour les seuls nageurs concernés, et en tenant compte de tous les éléments à sa disposition (temps et avis du juge à l'arrivée), les temps officiels.	Ordre déterminé par les temps officiels finaux validés par le juge-arbitre.

RÈGLEMENT NATATION COURSE

Type de compétition	Dispositif minimum	Temps officiels	Classement
Compétition d'animation de niveau départemental et inférieur	Un chronométrateur par ligne, plus deux chronométrateurs "volants" pour les deux premiers ou pour permettre un remplacement lors d'une panne ou d'une absence momentanée d'un chronométrateur d'une ligne. Pour juger l'arrivée : un juge à l'arrivée désigné ou le juge-arbitre.	Temps mesuré (temps unique ou temps moyen selon la ligne) sous réserve que le résultat ainsi déterminé soit cohérent avec l'ordre d'arrivée défini par l'officiel chargé de contrôler l'ordre d'arrivée. S'il apparaît de manière évidente qu'il y a une anomalie dans les temps relevés, le juge-arbitre détermine alors, pour les seuls nageurs concernés, et en tenant compte de tous les éléments à sa disposition (temps et avis du juge à l'arrivée), les temps officiels.	Ordre déterminé par les temps officiels finaux validés par le juge-arbitre.

Les temps enregistrés par chaque chronométrateur doivent être inscrits sur la fiche de course, puis le temps officiel reporté dans la zone prévue à cet effet.

Le temps moyen est arrondi au centième inférieur en cohérence avec les articles SW11.2 "...lorsque le chronométrage au 1/1 000^e de seconde est disponible, le troisième chiffre ne doit pas être enregistré ou utilisé pour déterminer le temps..." et SW 11.3.3 "Avec seulement deux (2) des trois (3) chronomètres en fonctionnement, le temps moyen constituera le temps officiel".

Les disqualifications

Lorsqu'une disqualification est prononcée, il est recommandé de l'annoncer au micro, immédiatement après la fin de la course et avant le départ de la course suivante, pour en informer le nageur et son encadrement.

Cette annonce vise d'une part à informer sans délai le nageur (et/ou son entraîneur) afin de lui permettre, s'il le souhaite, de demander des explications au juge-arbitre et, le cas échéant, faire appel au jury d'appel dans le respect des délais (en principe 30 minutes après la course), d'autre part à informer le public et les autres participants pour le suivi et la compréhension des résultats.

Règlement intérieur des compétitions

Principe sur les engagements : seul un club peut proposer un engagement au nom de l'un de ses membres via la gestion extraNat. Aucun engagement et aucun règlement des engagements ne seront pris sur place.

Réunion technique (la veille du premier jour de la compétition)

Matériels nécessaires

- Une salle permettant d'accueillir l'ensemble des représentants des clubs participants.
- Un vidéoprojecteur.

Déroulement

- Accueil par l'organisateur et par le président de la région (ou de son représentant).
- Accueil du représentant de la Fédération et présentation du secrétariat technique avec le superviseur général.
- Présentation de la structure et du plan de circulation du bassin.
- Présentation du jury par le juge-arbitre.
- Présentation technique de la compétition : statistiques de la compétition, rappels réglementaires, précisions sur les modalités de sélection pour les équipes de France ou d'autres équipes nationales (le cas échéant).
- Information sur l'ouverture du bassin en amont et en aval de la compétition.
- Questions/réponses.
- Déclaration des forfaits.

Pendant la compétition

- Prévoir un lieu unique pour accueillir le chronométrage (deux personnes) et le secrétariat technique (deux personnes).
- Prévoir une table technique pour les membres de la Direction Technique Nationale (le cas échéant).
- Mise à disposition d'une connexion internet.
- Distribution des résultats papier à la table technique, au fur et à mesure du déroulement des épreuves.
- Déclaration des forfaits.
- Modification et confirmation des relais.
- Les recommandations au micro pour les besoins d'échauffement avant les épreuves et la récupération après chaque réunion.

Modalités concernant la participation des nageurs handisports dans les compétitions fédérales

Dans le cadre de l'intégration des personnes en situation de handicap et licenciées à la FFH, les présents règlements sont appliqués en s'adaptant au handicap et aux capacités du compétiteur.

Cela implique le respect des principes et des modalités de la réglementation sportive, dans leur intégralité, sauf à adapter leur application à la spécificité des aptitudes et désavantages liés à la situation de handicap de la personne.

La collaboration entre la FFN et la FFH définit au mieux pour chaque type de compétiteurs l'application spécifique liée à la situation de handicap.

RÈGLEMENT NATATION COURSE

RÈGLES D'ENGAGEMENTS VIA LA GESTION INFORMATIQUE EXTRANAT

En raison de la mise en exploitation de l'interface extraNat pour les engagements et du logiciel extraNat-pocket pour le traitement des compétitions, l'intégralité du programme fédéral sera traitée, des engagements à l'intégration sur le site ffn.extranat.fr, sans oublier la phase du traitement de la compétition, via cette gestion informatisée.

Planification des échéances pour la procédure des engagements

Via l'application extraNat-Natation, la FFN, les ligues et les comités départementaux déclarent les compétitions placées sous leurs autorités.

Sont déclarées par la FFN

- Championnats de France Élite en bassin de 25 m
- Championnat de France Promotionnel
- Championnats de France Élite
- Championnats de France filles 15 ans et moins/ garçons 16 ans et moins
- Critérium national été OPEN filles 16 ans et plus/garçons 17 ans et plus
- Critérium national promotionnel d'été filles 14 ans et plus/garçons 15 ans et plus
- Coupe de France des Régions - Trophée Jean-POMMAT
- Trophée national Lucien-ZINS
- Championnats de Nationale 2 hiver Q1
- Championnats de Nationale 2 printemps Q2
- Championnats de Nationale 3
- Championnats régionaux d'été
- Meetings Internationaux FFN Golden Tour Camille-MUFFAT**
- Meetings Nationaux labellisés*

* Pour ces types de compétitions la FFN déclare la compétition sur extranat.fr et désigne le gestionnaire qui peut être un club ou un comité, ce dernier sera chargé de finaliser la structure de sa compétition (catégories, programme, temps limites).

Sont déclarées par les ligues

- Meetings régionaux labellisés. **
- Les 3 plots du Natathlon Avenirs (verrouillage par extranat à 3 épreuves).
- Interclubs Avenirs.*
- Les 4 plots du Natathlon Jeunes (verrouillage par extranat à 5 épreuves).
- Trophée régionaux Lucien-ZINS
- Interclubs Jeunes.*
- Poules régionales des championnats nationaux interclubs.*
- Championnats régionaux en bassin de 25 m.
- Championnats régionaux hiver en bassin de 50 m
- Toutes les autres compétitions spécifiques institutionnelles de la ligue inscrites officiellement à son calendrier.**

* Selon le format d'organisation locale, il y a possibilité de déléguer la déclaration des compétitions aux comités départementaux, à charge de la ligue de coordonner l'ensemble des organisations.

** Pour ces types de compétitions la ligue déclare la compétition sur extranat.fr et désigne le gestionnaire, ce dernier sera chargé de finaliser la structure de sa compétition (catégories, programme, temps limites).

Sont déclarées par les comités départementaux

- Toutes les compétitions inscrites au calendrier sportif du département.

Principes de l'échéancier des engagements via l'interface extraNat

Période à partir du 1 ^{er} jour de la compétition	Intitulé
J - 12	Ouverture de la proposition des droits d'engagements (durée 8 jours)
J - 4	Fermeture de la proposition des droits d'engagements (fermeture du serveur à 23h59)
J - 3 *	Publication de la liste des engagés
J - 1	Réunion technique, déclaration des forfaits édition de la liste de départ et du programme des séries

* L'institution qui déclare la compétition a la possibilité de moduler la fin de la période de proposition des engagements de J - 4 à J - 2 (J = premier jour de la compétition).

Remontée des compétitions sur la base fédérale

Une fois la compétition achevée et vérifiée dans ses moindres détails par l'institution responsable, la remontée sur la base extraNat est automatisée. La publication et l'intégration sur le site web FFN est du ressort du service des systèmes d'information. Toute cette procédure est valable pour la Natation Course, les maîtres et la natation estivale.

Pour les analyses statistiques fédérales, il est demandé aux ligues de permettre la remontée de la totalité des compétitions organisées sur leur territoire quelles que soient les catégories d'âges concernées. Les résultats d'une compétition de natation avec un seul club ne seront pas intégrés sur le serveur fédéral (en dehors des nageurs expatriés).

Performances d'engagements sur l'espace extraNat

Concernant les compétitions de référence nationale qualificative, les engagements se font :

1- à partir de la meilleure performance réalisée en bassin de 50 m enregistrée dans la base fédérale sur la saison en cours ou sur les deux saisons précédentes.

2- Si le point 1 n'est pas rempli, les nageurs ayant une performance réalisée en bassin de 25 m enregistrée dans la base fédérale sur la saison en cours ou sur les deux saisons précédentes peuvent s'engager en « No Time ». Il n'est pas possible d'avoir des temps convertis.

3- Si les points 1 et 2 ne sont pas remplis, les engagements ne sont pas possible sauf sur demande justifiée auprès du département Natation Course : natation@ffnatation.fr. au plus tard huit jours avant la date de la compétition.

La liste des engagés n'est pas actualisée durant la période de J - 3 jusqu'à la réunion technique de la compétition qui est seule habilitée à actualiser cette dernière.

2^e partie **Les programmes spécifiques**

RÈGLEMENT NATATION COURSE

CALENDRIER NATIONAL NATATION COURSE 2017-2018

Date début	Date Fin	Intitulé de la compétition	Bassin	Catégorie	Lieux ou responsable de la désignation
11/11/17	12/11/17	Championnats nationaux Interclubs	25 mètres	Compétition par équipes de clubs, toutes catégories d'âges	Régions
25/11/17	26/11/17	Championnats régionaux en bassin de 25 m	25 mètres	Filles 14 ans et plus Garçons 15 ans et plus	Régions
30/11/17	03/12/17	Championnats de France Elite en bassin de 25 m	25 mètres	Toutes catégories	A désigner
Entre le 09/12/17 Entre le 03/06/18		Interclubs Avenir	25 mètres	Filles 10 ans et moins Garçons 11 ans et moins	Régions
09/12/17	10/12/17	Interclubs Jeunes	25 mètres	Filles 11-13 ans Garçons 12-14 ans	Régions
15/12/17	17/12/17	Championnats de nationale 2 hiver Q1	50 mètres	Filles 14 ans et plus Garçons 15 ans et plus	Interrégions
27/01/18		Championnats de France du 5 km Indoor	50 mètres	Toutes catégories	A désigner
Entre le 01/01/18 et le 04/03/18		Championnats régionaux 50 mètres hiver	50 mètres	Filles 14 ans et plus Garçons 15 ans et plus	Régions
Entre le 01/01/18 Entre le 25/03/18		1^{er} plot du Natathlon Jeunes	25 mètres	Filles 11-13 ans Garçons 12-14 ans	Régions ou départements
Minimum 3 semaines après le 1 ^{er} plot		2^e plot du Natathlon Jeunes	25 mètres	Filles 11-13 ans Garçons 12-14 ans	Régions ou départements
Minimum 3 semaines après le 2 ^e plot		3^e plot du Natathlon Jeunes	25 mètres	Filles 11-13 ans Garçons 12-14 ans	Régions ou départements
Minimum 3 semaines après le 3 ^e plot et avant le 27/05/18		4^e plot du Natathlon Jeunes	25 mètres	Filles 11-13 ans Garçons 12-14 ans	Régions ou départements
23/03/18	25/03/18	Championnats de nationale 2 printemps Q2	50 mètres	Filles 14 ans et plus Garçons 15 ans et plus	Interrégions
31/03/18	02/04/18	Championnats de nationale 3 Q2	50 mètres	Filles 14 ans et plus Garçons 15 ans et plus	Interrégions
05/05/18	06/05/18	Coupe de France des Régions Trophée Jean-POMMAT	50 mètres	Compétition par équipes de régions, catégories Jeunes	A désigner
17/05/18	20/05/18	Championnats de France Promotionnel	50 mètres	Filles 14-17 ans Garçons 15-18 ans	A désigner
22/05/18	27/05/18	Championnats de France Elite	50 mètres	Filles 14 ans et plus Garçons 15 ans et plus	A désigner
31/05/18	03/06/18	Championnats de France d'eau libre	Milieu naturel	Toutes catégories	A désigner
08/06/18	10/06/18	Championnats régionaux 50 mètres été	50 mètres	Filles 14 ans et plus Garçons 15 ans et plus	Régions
22/06/18	24/06/18	Trophée National Lucien Zins	50 mètres	Filles 11-13 ans Garçons 12-14 ans	A désigner
18/07/18	22/07/18	Championnats de France Filles 15 ans et moins Garçons 16 ans et moins	50 mètres	Filles 15 ans et moins Garçons 15 ans et moins	A désigner
19/07/18	22/07/18	Critérium Promotionnel d'été Filles 14 ans et plus Garçons 15 ans et plus	50 mètres	Filles 14 ans et plus Garçons 15 ans et plus	A désigner
25/07/18	29/07/18	Critérium National d'été Filles 16 ans et plus Garçons 17 ans et plus	50 mètres	Filles 16 ans et plus Garçons 17 ans et plus	A désigner

RÈGLEMENT NATATION COURSE

CALENDRIER INTERNATIONAL NATATION COURSE 2017-2018

Date Début	Date Fin	Intitulé de la compétition	Bassin	Catégorie	Lieux ou responsable de la désignation
22/09/17	23/09/17	Coupe du Monde FINA	25 mètres	Toutes catégories	Doha
26/09/17	27/09/17	Coupe du Monde FINA	25 mètres	Toutes catégories	Dubaï
30/09/17	01/10/17	Coupe du Monde FINA	25 mètres	Toutes catégories	Hong Kong
10/11/17	11/11/17	Coupe du Monde FINA	25 mètres	Toutes catégories	Pékin
14/11/17	15/11/17	Coupe du Monde FINA	25 mètres	Toutes catégories	Tokyo
18/11/17	19/11/17	Coupe du Monde FINA	25 mètres	Toutes catégories	Singapour
13/12/17	17/12/17	Championnats d'Europe	25 mètres	Toutes catégories	Copenhague
02/02/18	04/02/18	1^{ère} étape meeting International FFN Golden Tour "Camille Muffat"	50 mètres	Toutes catégories	A désigner
09/03/18	11/03/18	2^{ème} étape meeting International FFN Golden Tour "Camille Muffat"	50 mètres	Toutes catégories	A désigner
06/04/18	08/04/18	3^{ème} étape meeting International FFN Golden Tour "Camille Muffat"	50 mètres	Toutes catégories	A désigner
16/06/18	17/06/18	Coupe de la COMEN	50 mètres	Filles 13-14 ans Garçons 14-15 ans	Limassol
23/06/18	25/06/18	XVIII Jeux Méditerranéens	50 mètres	Toutes catégories	Tarragone
04/07/18	08/07/18	Championnats d'Europe Juniors	50 mètres	Filles 14-17 ans Garçons 15-18 ans	Helsinki
07/07/18	08/07/18	12^e OPEN de France de natation	50 mètres	Toutes catégories	Chartres
03/08/18	09/08/18	Championnats d'Europe	50 mètres	Toutes catégories	Glasgow
06/10/18	18/10/18	3^{ème} Jeux Olympiques de la Jeunesse	50 mètres	Filles 14-17 ans Garçons 15-18 ans	Buenos Aires

RÈGLEMENT NATATION COURSE

LES ÉTAPES DE LA FORMATION DU NAGEUR INITIATION - ACQUISITION - DÉVELOPPEMENT - FORMATION

Le programme, validé lors de l'assemblée générale de mars 2008 à Orléans, présente les quatre étapes de la formation du nageur, à travers un véritable programme d'animation territoriale dont voici les principales caractéristiques.

- Un programme d'initiation correspondant au Pass'compétition de l'ENF, c'est-à-dire réaliser un 100 m dans l'ordre des 4 nages en respectant le règlement FINA.
- Un programme d'acquisition dont la finalité est de réaliser les épreuves suivantes en situation de compétition : 200 m puis 400 m nage libre et les quatre épreuves de spécialités sur 50 m puis sur 100 m.
- Un programme de développement dont la finalité consiste à réaliser des épreuves en situation de compétition
- Un programme de formation destiné à animer la vie sportive territoriale et former le jeune nageur vers le haut niveau.

Les instances territoriales (interrégions, ligues et départements) ont pour mission de mettre en œuvre, selon leurs spécificités et leurs objectifs, un véritable plan de formation destiné à favoriser l'accès des jeunes sportifs au haut niveau tout en respectant les étapes de formation.

Première étape : l'initiation

Voir texte sur le Pass'compétition dans le chapitre ENF (cible privilégiée, finalité, compétence territoriale...).

Deuxième étape : l'acquisition

Pour ce programme, cible privilégiée : filles 10 ans et moins, garçons 11 ans et moins

- Thèmes de travail : endurance, vitesse, habiletés motrices dans les 4 nages, les parties non nagées : départs et virages.
- La finalité : réaliser les épreuves suivantes en situation de compétition : 200 m puis 400 m nage libre et les quatre épreuves de spécialités sur 50 m puis sur 100 m.
- Nombre de séances par semaine, kilométrage par séance... (référence ouvrages FFN).
- Compétence territoriale proposée : le département.
- Organiser des réunions courtes (trois heures maximum).
- Périodicité maximale : une par mois.

Troisième étape : le développement

Pour ce programme, cible privilégiée : filles 11 - 13 ans, garçons 12 - 14 ans.

- Thèmes de travail : développer les capacités acquises à l'étape précédente.
- Maîtriser le plus grand nombre d'épreuves du programme olympique en situation de compétition.
- Compétence territoriale proposée : la ligue.
- Organiser sur une journée ou deux réunions.
- Compétitions individuelles et par équipes (identité club).
- Périodicité : à définir.
- Apprendre à gagner.

Quatrième étape : la formation

Finalité : l'accès au haut niveau

- Compétitions qualificatives, validées par la DTN, pour accéder aux différents championnats nationaux.
- Un programme de niveau national et des programmes de niveaux sous-jacents (interrégions et régions) pour les Filles 14 - 17 ans et les garçons 15 - 18 ans.
- Un objectif terminal pour chaque catégorie d'âge lors de la dernière période du calendrier.

LA RÉFORME DU PARCOURS AVENIRS - JEUNES

Présentation

Sujet sensible tant les enjeux et la population sont importants. Il apparaît indispensable d'aborder cette thématique de travail en évitant les particularismes locaux afin de valoriser l'intérêt général. Ce projet renforce l'École de la Natation Française (ENF) en s'inscrivant dans la continuité de la formation.

Il convient, en préambule, d'accepter que le règlement sportif est un cadre dans l'action sportive. Il permet de poser des balises, de proposer des objectifs, dont seuls les acteurs traceront le chemin. Ce parcours sera bien entendu singulier.

À ce titre, il nous apparaît essentiel d'accompagner ce projet de ce guide pédagogique afin de redéfinir les attentes techniques, physiologiques et psychologiques. En effet, nous constatons régulièrement que la catégorie des "13 ans et moins" est souvent encadrée par les entraîneurs les moins expérimentés. Attention, ce guide reste succinct et nécessite, de la part des entraîneurs concernés, une poursuite de la réflexion, une poursuite de la formation autour de la démarche pédagogique au sens large. Leur rôle est central pour la pérennité du club et de la fédération. En effet, comme nous allons le voir, la pratique sportive pendant cette période détermine grandement les années qui suivent. Il y a donc une forme de paradoxe entre la faible expertise des entraîneurs concernés et les enjeux de cette catégorie.

Ainsi, entre un parcours ENF très encadré et le parcours Jeunes, il existe une tranche d'âge pour laquelle la Fédération ne propose pas d'accompagnement spécifique. Ce projet de réforme a pour objectif d'assurer l'accompagnement des ligues dans la construction d'un programme pour les filles 10 ans et moins et les garçons 11 ans et moins.

L'analyse détaillée des régions en 2010-2011 avait laissé entrevoir des incohérences dans les différents programmes proposés aux nageurs entre l'ENF et le natathlon. Des incohérences entre les régions, des incohérences entre les départements d'une même région. Donc il nous a semblé nécessaire de rappeler le rôle essentiel des ligues dans le pilotage et la construction des parcours proposés aux nageurs. Cette garantie est indispensable pour conserver une cohérence sur l'ensemble du territoire national et régional. Toutefois, cela ne dispense pas les ligues avec leurs départements d'innover à l'intérieur de ce cadre d'action : sous forme de compétitions, d'actions de stage, de formations pour les entraîneurs.

Les constats

Le parcours des 9-13 ans concerne environ 105 000 nageurs. Ces cinq années d'âge regroupent un tiers des licenciés de la Fédération. Les objectifs sont très différents entre l'apprentissage des nages et la pratique compétitive.

En effet, 30 % des licenciés 10-11 ans pratiquent la natation en compétition et près de 40 % pour les 12-13 ans. Par ailleurs, les pratiquants 10-11 ans souffrent d'un manque d'offre sportive en compétition. Ils participent seulement (en moyenne) à 4 ou 5 épreuves différentes, essentiellement en sprint alors que cette tranche d'âge doit commencer à développer des facultés en aérobie.

En outre, les parcours sont cloisonnés alors que la différence de maturité est importante. Une plus grande souplesse doit pouvoir être mise en place afin de proposer à tous, un niveau de confrontation stimulant.

Enfin, aujourd'hui, nous ne disposons pas d'une natation capable de rivaliser avec les meilleurs nageurs dans toutes les épreuves. Une approche plus transversale de l'apprentissage des différents styles de nage doit être valorisée sur des distances et des vitesses différentes.

L'ensemble de ces constats nous a incités à proposer la réforme du parcours de formation des 13 ans et moins.

Les orientations

- Valoriser une offre sportive variée dès la sortie de l'ENF3 Pass'Compétition Natation Course.
- Encourager la pratique de plusieurs épreuves dans une même journée.
- Développer la formation des nageurs dans les quatre nages. Les principes d'action sont les mêmes dans toutes les nages.
- Rendre le parcours de formation stimulant avec des exigences en cohérence avec les différences de maturité.

Le détail du programme par année

Rappel : Les programmes Avenirs sont proposés à titre optionnel aux ligues (en dehors des interclubs Avenirs). Par ailleurs, suite au document produit lors de l'assemblée générale de 2014, nous avons constaté une grande disparité dans la répartition des licenciés 9-13 ans entre les régions. Certaines d'entre elles pourraient rencontrer des difficultés pour organiser ces différents parcours pour l'ensemble des nageurs.

Attention, ce programme pourrait ne pas convenir aux nageurs à maturité tardive ou arrivés un peu plus tard dans la pratique. Dans ce cas les ligues seront en droit de proposer un programme complémentaire. Ce rôle des ligues est important. Par le passé, des nageurs arrivés tardivement dans la pratique sont montés sur des podiums mondiaux.

PROGRAMME DES AVENIRS

I. Programme des filles 9 ans et moins et des garçons 10 ans et moins

Rappel : pour intégrer le programme des compétitions officielles, les nageurs doivent être titulaires du pass'compétition Natation Course.

NB : programme facultatif, laissé à l'initiative des ligues en dehors des interclubs.

Les caractéristiques

Caractères neuromoteurs et cognitifs

Le système nerveux est en pleine croissance et le traitement de l'information nécessite plus de temps que pour un adulte. Il importe de réduire/limiter la charge informationnelle dans un premier temps.

Ainsi :

Sur un plan pédagogique

- Limiter le nombre de consignes.
- Adapter la consigne et le vocabulaire au niveau de compréhension de l'enfant.

Sur un plan technique

- Il est important de travailler sur le postural avant les éléments moteurs (à sec et/ou dans l'eau).
- Il est important de développer le répertoire moteur le plus large possible : entre les différents styles de nage,
- entre les différentes disciplines aquatiques et, également, en association avec d'autres sports (course, gymnastique, vélo,...).
- Plus le panel moteur sera développé plus la capacité d'apprentissage sera renforcée et importante.

Caractères physiologiques et endocriniens

La capacité pulmonaire ramenée au poids est inférieure à celle de l'adulte, la fatigue musculaire est précoce. L'appareil de soutien (musculaire et osseux) dispose d'un haut degré de mobilité, mais reste fragile.

La période est propice :

- 1) au travail en aérobic. A contrario, une surcharge d'intensité entraînera de profonds dommages fonctionnels (stress organiques, surcharge cardiaque) handicapant la construction du nageur à venir ;
- 2) au travail de la vitesse : vitesse gestuelle et temps de réaction.

Caractères psychosociaux

Fort besoin d'activité.

Disponibilité pour l'enjeu et la prise de risque. Désir de découverte, de variété.

Fidélisation fragile.

Les orientations techniques

Remarque

Attention, il peut exister de fortes disparités entre les enfants de même sexe, entre les garçons et les filles. Il importe d'adapter ces orientations générales au niveau de pratique des nageurs. Néanmoins, la logique de progressivité reste transférable.

Pratique

Entre 2 et 4 séances de 45' à 1 h 15. Avant de déterminer le temps de travail nécessaire, il semble important de réfléchir aux contenus des séances. Les tâches proposées doivent être cohérentes avec le développement de l'enfant. Par ailleurs, dans des perspectives de lutte contre la monotonie ou de développement physiologique, la pratique d'autres disciplines aquatiques et d'autres sports ne doit pas être exclue, surtout à ces âges.

Objectifs en natation

Rappel : pour qu'une tâche soit efficace, il faut que le but à atteindre par le jeune nageur soit clairement défini (donc compréhensible par votre auditeur) et soit réalisable (en relation avec ses capacités).

À sec : prévention et posture

Prévention (prophylaxie)

Éducation vers l'acquisition de comportements de haut niveau : stratégies d'échauffement et de récupération, hygiène de vie (sommeil, nutrition, hydratation...).

Lutter contre les risques de blessures : pathologies liées à la pratique de la natation (renforcements des fixateurs, abaisseurs et rotateurs de l'épaule), pathologies individuelles (propres à l'athlète avec des déséquilibres musculaires).

RÈGLEMENT NATATION COURSE

Postural

Définir des contenus autour d'une thématique posturale. L'objectif étant de permettre au nageur de lutter contre les déformations du corps induites par le déplacement dans l'eau.

Acquisition de connaissances posturales pour transférer ces acquis dans l'eau et pour préparer l'ajout de charges additionnelles à venir (à la puberté) : placement du Bassin, placement de la chaîne dorsale.

Lutter contre la déformation du corps dans l'eau pour préparer le transfert de force des éléments moteurs à l'ensemble du corps : renforcement de la charnière abdos lombaires.

Dans l'eau : posture-vitesse et aérobie

Travail postural

Utiliser le travail à sec et des repères sensoriels pour accompagner l'enfant dans le repérage de son corps dans l'espace, dans la construction de l'axe du corps aligné dans l'axe de déplacement.

Travail de vitesse

Il existe régulièrement une confusion sur cette orientation de travail. Travailler la vitesse ne veut pas dire travailler uniquement à vitesse élevée, à fréquence gestuelle élevée, etc.

Le travail de la vitesse doit être vu dans une définition plus large.

D'une part, développer des coordinations multiples : distances de nage, vitesses et styles de nage.

D'autre part, travailler les prises d'appuis et la capacité à transférer les forces générées à l'ensemble du corps aligné avec l'axe de déplacement. En effet, il est indispensable d'associer ces deux types de travail pour favoriser la compétence à nager vite.

Néanmoins, attention à bien respecter les caractéristiques ostéo-articulaires des enfants. Une surcharge de travail organisé autour de prises d'appuis sur de grandes masses d'eau, en permanence, peut entraîner des pathologies de l'épaule.

Travail aérobie

Développer la capacité aérobie tout en conservant une exigence technique forte et une coordination adaptée, afin d'optimiser le rendement du nageur. L'objectif, ici, est de travailler dans le temps long sans pour autant parcourir beaucoup de kilomètres.

Détail du programme

Condition d'organisation

Ce programme est une proposition laissée à l'initiative des ligues. Ces dernières pourront déléguer l'organisation de ce programme aux départements.

Programme

Les plots

Cinq épreuves : 50 NL - 50 PAP - 50 DOS - 50 BRASSE - 200 NL.

Trois plots présentant à chaque fois le programme complet.

Période de compétition : 3 plots organisés entre le 1^{er} janvier et le 27 mai 2018, espacés d'au moins 3 semaines (entre chaque compétition réservée à cette catégorie).

Nager maximum 3 épreuves à chaque plot.

La finale

Pour la qualification à la finale régionale (classement par points à la table de cotation fédérale), obligation d'avoir nagé les 5 épreuves.

Obligation de nager les 5 épreuves lors de la finale. Récompense au classement combiné (5 épreuves, classement par points).

II. Programme filles 10 ans, garçons 11 ans

Les caractéristiques

Caractères neuromoteur et cognitif

Une différenciation importante commence à s'opérer entre les garçons et les filles. Ces dernières ont un niveau de maturité plus avancé. Les filles ont une capacité à appréhender les apprentissages complexes avec un peu plus de facilités que les garçons. Le traitement de l'information est plus rapide et les enfants peuvent résoudre simultanément des problèmes respiratoires, d'équilibres posturaux et moteurs. C'est une période favorable dans l'apprentissage des coordinations.

Caractères physiologiques et endocriniens

Les mécanismes hormonaux se développent de plus en plus. Une charge de travail trop importante peut affecter ces mécanismes et la régulation de la croissance.

Début du développement du système cardio-pulmonaire et circulatoire

Caractères psychosociaux

Besoin de socialisation malgré des relations amicales plutôt instables.

Besoin de réussite (dans l'ensemble de ses aspects : par rapport à soi et par rapport aux autres). Aptitude à la compétition. Demandes de connaissances et d'informations. Fidélisation fragile.

Les orientations techniques

Remarque

Attention, il peut exister de fortes disparités entre les enfants de même sexe, entre les garçons et les filles. Il importe d'adapter ces orientations générales au niveau de pratique des nageurs. Néanmoins, la logique de progressivité reste transférable.

Pratique

Entre 3 et 5 séances de 1h15 à 1h30. Attention, comme dans l'étape précédente, avant de déterminer le temps de travail nécessaire, il semble important de réfléchir aux contenus des séances. Les tâches proposées doivent être cohérentes avec le développement de l'enfant. Par ailleurs, dans des perspectives de lutte contre la monotonie ou de développement physiologique, la pratique d'autres disciplines aquatiques et d'autres sports ne doit pas être exclue, surtout à ces âges.

Objectifs en natation

Rappel : pour qu'une tâche soit efficace, il faut que le but à atteindre par le jeune nageur soit clairement défini (donc compréhensible par votre auditeur) et soit réalisable (en relation avec ses capacités).

À sec : prévention - posture et agonistes de soutien

Prévention (prophylaxie)

Éducation vers l'acquisition de comportements de haut niveau : stratégies d'échauffement et de récupération, hygiène de vie (sommeil, nutrition, hydratation...).

Lutter contre les risques de blessures : pathologies liées à la pratique de la natation (renforcements des fixateurs, abaisseurs et rotateurs de l'épaule), pathologies individuelles (propre à l'athlète avec des déséquilibres musculaires).

Postural

Définir des contenus autour d'une thématique posturale. L'objectif étant de permettre au nageur de lutter contre les déformations du corps induites par le déplacement dans l'eau.

Acquisition de connaissances posturales pour transférer ces acquis dans l'eau et pour préparer l'ajout de charges additionnelles à venir (à la puberté) : placement du bassin, placement de la chaîne dorsale.

Lutter contre la déformation du corps dans l'eau pour préparer le transfert de force des éléments moteurs à l'ensemble du corps : renforcement de la charnière abdos lombaires.

Agonistes de soutien

Objectif : permettre au nageur d'engager très tôt un appui efficace. Par le renforcement des muscles profonds proches des articulations (leurs actions soutiennent l'efficacité de la chaîne de transmission de la force) : travail de fixation de la chaîne dorsale et de la chaîne antérieure, travail spécifique à la brasse autour des fixateurs de la hanche.

Dans l'eau : posture- vitesse et aérobie

Les thématiques de travail sont sensiblement les mêmes que pour les 10 ans et moins. Toutefois, le temps de travail doit être allongé tout en conservant une exigence technique forte. La posture du nageur et son organisation dans l'eau doivent être mises à l'épreuve de la durée.

Travail postural

Utiliser le travail à sec et des repères sensoriels pour accompagner l'enfant dans le repérage de son corps dans l'espace, dans la construction de l'axe du corps aligné avec l'axe de déplacement.

RÈGLEMENT NATATION COURSE

Travail de vitesse

Il existe régulièrement une confusion sur cette orientation de travail. Travailler la vitesse ne veut pas dire travailler uniquement à vitesse élevée, à fréquence gestuelle élevée, etc.

Le travail de la vitesse doit être vu dans une définition plus large.

D'une part, développer des coordinations multiples : distances de nage, vitesses et styles de nage.

D'autre part, travailler les prises d'appui et la capacité à transférer les forces générées à l'ensemble du corps aligné avec l'axe de déplacement.

En effet, il est indispensable d'associer ces deux types de travail pour favoriser la compétence à nager vite.

Néanmoins, attention à bien respecter les caractéristiques ostéo-articulaires des enfants. Une surcharge de travail organisé autour de prises d'appuis sur de grandes masses d'eau, en permanence, peut entraîner des pathologies de l'épaule.

Travail aérobie

Développer la capacité aérobie tout en conservant une exigence technique forte et une coordination adaptée afin d'optimiser le rendement du nageur. L'objectif, ici, est de travailler dans le temps long sans pour autant parcourir beaucoup de kilomètres.

Des temps de travail au "seuil anaérobie" peuvent également être mis en place occasionnellement.

Détail du programme

Condition d'organisation

Ce programme est une proposition laissée à l'initiative des ligues. Ces derniers pourront déléguer l'organisation de ce programme aux départements.

Programme

Les plots

Cinq épreuves : 100 NL - 100 PAP - 100 DOS - 100 BRASSE - 400 NL.

Trois plots présentant à chaque fois le programme complet.

Période de compétition : 3 plots organisés entre le 1^{er} janvier et le 27 mai 2018, espacés d'au moins 3 semaines (entre chaque compétition réservée à cette catégorie).

Nager maximum 3 épreuves à chaque plot.

La finale

Pour la qualification à la finale régionale (classement par points à la table de cotation fédérale), obligation d'avoir nagé les 5 épreuves.

Obligation de nager les 5 épreuves lors de la finale. Récompense au classement combiné (5 épreuves, classement par points).

Les comités départementaux sont également invités à organiser pour les nageurs non qualifié au niveau régional des finales avec des formats innovant que ce soit en termes de qualification et de programme.

La compétition par équipes : les interclubs Avenirs

Une fois par saison, il est proposé d'organiser les interclubs Avenirs.

Les épreuves : 100 m 4N puis des relais 4 x 50 m 4 nages, 4 x 50 m brasse, 4 x 50 m papillon, 4 x 50 m nage libre.

RÈGLEMENT NATATION COURSE

■ Entre le 9 décembre 2017 et le 3 juin 2018

■ 2 réunions

Interclubs Avenirs en bassin de 25 m

■ Lieu : se reporter à la publication du calendrier institutionnel de votre région

■ Compétition d'animation

Conditions d'accès

■ Catégories d'âge : filles 10 ans et -, garçons 11 ans et -

■ Équipes de 4 nageurs

Engagements

- Propositions extraNat : à déterminer par l'organisateur
- Clôture des engagements : à déterminer par l'organisateur

Résultats

- Envoi serveur : J (dernier jour de compétition)
- Publication web : J + 1
- Réclamations : J + 8 reclamation.natation@ffnatation.fr

Préambule

Compétition par équipe instituée dans le cadre de la réforme du programme des 9-13 ans, les interclubs Avenirs sont conservés avec un aménagement des années d'âge. L'objectif est de permettre aux clubs en amont du groupe d'âge jeunes de mettre un pied à l'étrier pour une confrontation collective interclubs, départementale ou régionale avec programme.

Contenu du programme

Épreuve individuelle

100 m 4N, tous les nageurs de chaque équipe nagent cette épreuve.

Épreuves de relais

4 x 50 m 4 nages, 4 x 50 m nage libre, 4 x 50 m brasse, 4 x 50 m papillon.

Classement au temps.

NB : S'agissant d'une compétition par équipes, la règle des deux départs s'applique, conformément aux dispositions particulières de la FFN pour l'application des règlements techniques de la FINA.

Jury

Le jury est constitué par la ligue organisatrice selon les règles FFN. Le ou les juges-arbitres devront figurer sur les listes des officiels validés pour la saison en cours.

Mode de participation

Tous les nageurs - sans exception - doivent être titulaires de l'ENF3 Pass'compétition Natation Course.

L'accès à la compétition est laissé à l'initiative des ligues, sachant qu'il n'y a aucune possibilité d'organiser un tour éliminatoire départemental. Cette compétition est strictement limitée à la participation des nageurs licenciés à la FFN.

Un club ne peut engager une nouvelle équipe de relais que si toutes les précédentes sont complètes.

Toutefois, et hors classement (déclaration impérative d'une compétition à part sous un autre vocable), il est possible d'engager :

- des équipes mixtes ;
- des équipes entre plusieurs clubs pourront être engagées.

Classements spécifiques à la compétition

Pour être classé, chaque club doit participer à toutes les épreuves (les quatre relais) et, dans ce cas, il peut présenter des équipes 2, 3, 4, etc. Seules les équipes complètes sont comptabilisées. Le classement est établi au cumul des points obtenus à la table de cotation pour le 100 m 4N et par chaque relais.

Un classement national est publié. Les clubs ayant plusieurs équipes classées verront celles-ci numérotées dans l'ordre des points obtenus.

Cette compétition entre dans le cadre des compétitions par équipes octroyant des points au classement national des clubs.

Les compétitions se déroulant au-delà de la date limite ne feront pas l'objet d'une prise en compte dans le classement spécifique prévu par la FFN.

Récompenses

À la discrétion de chaque organisation tout en sachant que les nageurs de ce groupe d'âge sont particulièrement sensibles à ce genre d'initiative.

Programme et horaires

L'ordre des épreuves et les horaires sont laissés à l'initiative des ligues.

Les organisateurs veilleront à respecter une durée raisonnable de la compétition.

RÈGLEMENT NATATION COURSE

- **Plot 1** : entre le lundi 1 janvier et le dimanche 15 avril 2018 inclus
- **Plot 2** : minimum 3 semaines après le 1^{er} plot
- **Plot 3** : minimum 3 semaines après le 2^e plot
- Date limite** : dimanche 27 mai 2018

Natathlon Avenirs en bassin de 25 m

- Lieu : se reporter à la publication du calendrier institutionnel de votre région
- Compétition d'animation

Conditions d'accès

- Catégories d'âge : filles 10 ans et -, garçons 11 ans et -
- Titulaire de l'ENF3 Pass'compétition Natation Course

Engagements

- Propositions extraNat : à déterminer par l'organisateur
- Clôture des engagements : à déterminer par l'organisateur

Résultats

- Envoi serveur : J (dernier jour de compétition)
- Publication web : J + 1
- Réclamations : J + 8 reclamation.natation@ffnatation.fr

Préambule

La refonte du programme des 9-13 ans entreprise lors de la troisième année sportive de l'olympiade Rio 2013-2016 est aménagée pour cette nouvelle olympiade 2017-2020.

En amont du Natathlon Jeunes, il est proposé aux ligues d'organiser un Natathlon spécifique pour les Avenirs. Un parcours qui se veut progressif et complémentaire.

Dates des compétitions

Les dates sont fixées et gérées par les ligues dans le respect de 3 plots maximum possible pour chaque compétiteur. Elles doivent être communiquées par chaque région à la FFN lors de l'envoi des calendriers régionaux.

Durée et organisation

En deux réunions, au cours d'une ou deux journées consécutives, sur le même week-end et, éventuellement, dans deux piscines différentes.

Le type de chronométrage est laissé à l'initiative des régions.

Contenu du programme

- Épreuves individuelles filles 9 ans et garçons 10 ans et moins (5 en filles et 5 en garçons) : 50 m nage libre, 200 m nage libre, 50 m dos, 50 m brasse, 50 m papillon.

- Épreuves individuelles filles 10 ans et garçons 11 ans (5 en filles et 5 en garçons) : 100 m nage libre, 400 m nage libre, 100 m dos, 100 m brasse, 100 m papillon.

Classement au temps.

Jury

Le jury est constitué par la ligue organisatrice selon les règles FFN. Le ou les juges-arbitres devront figurer sur les listes des officiels validés pour la saison en cours.

Mode de participation

Tous les nageurs - sans exception - doivent être titulaires de l'ENF3 Pass'compétition Natation Course.

Accès laissé à l'initiative des régions et des départements, selon la population concernée.

À chacun des trois plots, le club ne peut engager chacun de ses nageurs que sur trois épreuves maximum du programme.

Il y a obligation de participation au 200 ou au 400 m nage libre sur au moins un plot que pour les nageurs souhaitant être classés en vue d'une finale régionale.

Classements spécifiques de la compétition

À l'issue des trois plots, un classement régional est établi.

Pourront figurer dans ce classement, seulement les nageurs ayant participé à l'issue des trois plots, à toutes les épreuves du Natathlon avenir de leur année d'âge.

NB : La disqualification dans une ou plusieurs épreuves n'empêche pas de figurer dans le classement.

Un classement départemental sur des critères spécifiques à chaque département peut également être proposé en vue d'une finale départementale

Récompenses

À la discrétion de chaque organisation tout en sachant que les nageurs de ce groupe d'âge sont particulièrement sensibles à ce genre d'initiative.

RÈGLEMENT NATATION COURSE

■ Samedi 16 et dimanche 17 juin 2018 (date préconisée)	Finale régionale Natathlon Avenirs	■ Lieu : se reporter à la publication du calendrier institutionnel de votre région
■ 2 réunions minimum		■ Bassin : 25 m ou 50 m
Conditions d'accès		
■ Catégories d'âge : filles 10 ans et -, garçons 11 ans et -	■ Nageurs qualifiés à partir du classement régional du Natathlon Avenirs	
Engagements		Résultats
■ Propositions extraNat : à déterminer par l'organisateur	■ Envoi serveur : J (dernier jour de compétition)	
■ Clôture des engagements : à déterminer par l'organisateur	■ Publication web : J + 1	
	■ Réclamations : J + 8 reclamation.natation@ffnatation.fr	

Préambule

Compétition originale introduite lors de la troisième saison du programme de l'olympiade Rio de Janeiro (2013-2016), la Finale régionale du Natathlon Avenirs est proposée à nouveau dans cette olympiade Tokyo (2017-2020). Elle constitue la première finalité régionale dans la jeune carrière d'un nageur.

Durée et organisation

En deux réunions, au cours d'une ou deux journées consécutives, sur le même week-end et, éventuellement, dans deux piscines différentes.

Le type de chronométrage est laissé à l'initiative des régions.

Contenu du programme

- Épreuves individuelles filles 9 ans et garçons 10 ans et moins (5 en filles et 5 en garçons).

50 m nage libre, 200 m nage libre, 50 m dos, 50 m brasse, 50 m papillon.

- Épreuves individuelles filles 10 ans et garçons 11 ans (5 en filles et 5 en garçons).

100 m nage libre, 400 m nage libre, 100 m dos, 100 m brasse, 100 m papillon.

Classement au temps.

Jury

Le jury est constitué par la ligue organisatrice selon les règles FFN. Le ou les juges-arbitres devront figurer sur les listes des officiels validés pour la saison en cours.

Mode de qualification

Tous les nageurs - sans exception - doivent être titulaires de l'ENF3 Pass'compétition Natation Course.

Accès par un ranking suite au classement par points sur l'ensemble des 5 épreuves du Natathlon. Le nombre de qualifiés est laissée à l'initiative des régions.

Cette compétition est strictement limitée à la participation des nageurs licenciés à la FFN.

Procédures d'engagements

L'engagement des nageurs devra se faire selon la procédure déterminée par les ligues à partir d'un classement par région publié sur le site fédéral. Les nageurs devront impérativement s'engager dans les cinq épreuves du programme.

Seules les performances réalisées lors des compétitions qualificatives (les trois plots du Natathlon) seront retenues.

Récompenses

Récompense pour le classement combiné (5 épreuves, classement par points).

Programme et horaires

Idem que pour les plots.

PROGRAMME DES JEUNES

Les caractéristiques

Caractères neuromoteurs et cognitifs

La différenciation entre les garçons et les filles est très importante. Les filles sont en pleine croissance pubertaire alors que les garçons sortent du stade pré pubère.

Les filles

Forte augmentation des capacités cognitives et forte adaptation. Elles disposent d'une plus grande facilité à planifier, à projeter leurs actions vers un but.

Les garçons

Les changements morphologiques sont importants et irréguliers. Ils perturbent fortement les capacités d'apprentissage.

Caractères physiologiques et endocriniens

Les mécanismes hormonaux poursuivent un développement important. Une charge de travail trop importante, notamment chez les filles, peut avoir des conséquences graves sur les mécanismes hormonaux et la régulation de la croissance.

La sécrétion d'hormones spécifiques provoque une nette différenciation entre les sexes. Un mauvais dosage de la charge d'entraînement peut perturber l'ensemble du système.

La croissance, dans son ensemble, consomme beaucoup d'énergie. Une attention particulière à la nutrition et à l'hydratation est nécessaire.

Développement du système cardio-pulmonaire et cardio-vasculaire, le volume d'éjection systolique augmente et la fréquence cardiaque diminue.

Caractères psychosociaux

Début du besoin d'indépendance d'où une distanciation avec les adultes. Hyper activité ou laisser-aller.

Période charnière entre l'arrêt et la poursuite de la pratique. Le projet de carrière doit clairement être abordé et construit pour mobiliser le nageur dans le court, moyen et long terme.

Les orientations techniques

Remarque

Attention, il existe une forte disparité entre les enfants de même sexe, entre les garçons et les filles d'où une modification des catégories d'âge. Il importe d'adapter ces orientations générales au niveau de pratique des nageurs. Néanmoins, la logique de progressivité reste transférable.

Pratique

Entre 4 et 6 séances de 1 h 30 à 2 h. Attention comme dans l'étape précédente, avant de déterminer le temps de travail nécessaire, il semble important de réfléchir aux contenus des séances. Les tâches proposées doivent être cohérentes avec le développement de l'enfant. Par ailleurs, dans des perspectives de lutte contre la monotonie ou de développement physiologique, la pratique d'autres disciplines aquatiques et d'autres sports ne doit pas être exclue, surtout à ces âges.

Objectifs en natation

Rappel : Pour qu'une tâche soit efficace, il faut que le but à atteindre pour le jeune nageur soit clairement défini (donc compréhensible par votre auditeur) et soit réalisable.

À sec : prévention - posture, agonistes de soutien et efficacité

Prévention (prophylaxie) - Postural - Agonistes de soutien

Cette partie du travail à sec reste majoritaire (voir le détail dans la partie Avenirs). Une attention particulière à la nutrition et à l'hydratation est nécessaire. Un effort doit être mené à ce niveau avant, pendant, et après l'effort. Par exemple, avoir systématiquement sa bouteille d'eau au bord du bassin. Une carence alimentaire et hydrique peut perturber fortement la croissance de l'enfant ainsi que les bénéfices du travail effectué pendant la séance.

Début du travail sur la thématique de "l'efficacité"

L'objectif est d'améliorer le rendement propulsif dans la nage et l'efficacité dans les parties non nagées. Cet objectif passe par un travail d'amélioration des qualités énergétiques et d'amélioration des qualités musculaires (équilibre, souplesse, coordination, force et vitesse). Toutefois, attention au transfert avec le milieu aquatique et à l'impact sur les séances dans l'eau.

Dans l'eau

Début du travail d'intensité

Le travail d'intensité commence à être abordé en fonction de chaque enfant. Le maintien d'une posture dans la forme d'un corps projectile reste l'élément observable pour justifier la pertinence dans la mise en place d'un travail intensif. Si le postural n'est pas construit, le travail intensif n'a pas de sens.

Par ailleurs, les thématiques de travail abordées lors de la partie précédente (Avenirs) restent majoritaires. La posture du nageur et son organisation dans l'eau doivent être mises à l'épreuve de la durée et des vitesses variées.

RÈGLEMENT NATATION COURSE

Détail du programme

Condition d'organisation

Ce programme est une obligation sous la responsabilité des ligues. Ces dernières pourront déléguer l'organisation de ce programme aux départements.

Programme

Les plots

Seize épreuves du programme :

- 50-100-200-400 m NL
- 800 m NL dames et 1 500 m NL messieurs.
- 50-100-200 m papillon, dos, brasse.
- 200-400 m 4N.

À partir du programme FINA, il y a une progressivité sur le nombre d'épreuves imposée par âge pour intégrer le classement national du natathlon :

- Filles 11 ans et garçons 12 ans : 6 épreuves dont le 400 m NL.
- Filles 12 ans et garçons 13 ans : 8 épreuves, dont une épreuve de demi-fond imposée.
- Filles 13 ans et garçons 14 ans : 10 épreuves, dont les deux épreuves de demi-fond imposées

Sont considérées comme épreuves de demi-fond : 400 m 4N, 800 m (filles) et 1 500 m NL (garçons).

Quatre plots de 2 réunions, sur 1 ou 2 journées, le nombre d'épreuves proposées est laissé à l'initiative des ligues.

Période de compétition : 4 plots organisés entre le 1^{er} janvier et le 27 mai, espacés d'au moins 3 semaines (entre chaque compétition réservée à cette catégorie).

La finale

Au niveau national (bassin de 50 m) :

- Pour la qualification à la finale nationale, obligation d'avoir nagé le nombre d'épreuves minimum imposées au regard de son année d'âge. La participation à l'événement est ensuite laissée libre. L'engagement des nageurs devra se faire impérativement dans les épreuves nagées sur les plots du natathlon, mais pas obligatoirement sur les épreuves dans lesquelles ils se sont classés au natathlon.

Seize épreuves du programme :

- 50-100-200-400 m NL
- 800 m NL dames et 1 500 m NL messieurs.
- 50-100-200 m papillon, dos, brasse.
- 200-400 m 4N

Déroulement des épreuves : séries avec classement au temps sur 3 jours

Au niveau régional (bassin de 25 ou 50 m) :

- Pour la qualification à la finale régionale, même dispositif, mais nombre de qualifiés laissé à l'appréciation des Ligues.
- Il est laissé la possibilité aux ligues de se regrouper pour l'organisation d'un TLZ régional commun.

Au niveau départemental :

Les comités départementaux sont invités à organiser pour les nageurs non qualifiés au niveau national et régional des finales avec des formats innovants que ce soit en termes de qualification et de programme.

RÈGLEMENT NATATION COURSE

- Samedi 9 et/ou dimanche 10 décembre 2017
- 2 réunions minimum

Interclubs Jeunes en bassin de 25 m

- Lieu : se reporter à la publication du calendrier institutionnel de votre région
- Compétition d'animation

Conditions d'accès

- Catégories d'âge : filles 11 à 13 ans, garçons 12 à 14 ans
- Équipes de 4 nageurs

Engagements

- Propositions extraNat : à déterminer par l'organisateur
- Clôture des engagements : à déterminer par l'organisateur

Résultats

- Envoi serveur : J (dernier jour de compétition)
- Publication web : J + 1
- Réclamations : J + 8 reclamation.natation@ffnatation.fr

Préambule

Succédant aux interclubs benjamins à la suite de la modification des catégories d'âge, cette nouvelle édition des interclubs conserve un seul plot au lieu de deux précédemment. Cette configuration a pour objectif d'accompagner au mieux le balisage du parcours de formation de ces nageurs en cours de construction. Le tout dans un esprit festif propre à ces compétitions par équipes.

Contenu du programme

Épreuves individuelles (4 en filles et 4 en garçons).

100 m nage libre, 100 m dos, 100 m brasse, 100 m papillon.

Classement au temps.

Épreuves de relais (2 en filles et 2 en garçons).

4 x 200 m nage libre, 4 x (100 m 4 nages), les relayeurs réalisent chacun un 100 m 4 nages.

Classement au temps.

NB : S'agissant d'une compétition par équipes, la règle des deux départs s'applique, conformément aux dispositions particulières de la FFN pour l'application des règlements techniques de la FINA.

Jury

Le jury est constitué par la ligue organisatrice selon les règles FFN. Le ou les juges-arbitres devront figurer sur les listes des officiels validés pour la saison en cours.

Mode de participation

L'accès à la compétition est laissé à l'initiative des ligues, départements, sachant qu'il n'y a aucune possibilité d'organiser un tour éliminatoire départemental. Cette compétition est strictement limitée à la participation des nageurs licenciés à la FFN.

Un nageur doit impérativement participer à deux épreuves individuelles ainsi qu'aux relais. Toutes les épreuves individuelles doivent donc être nagées deux fois.

Un club ne peut engager une nouvelle équipe que si toutes les précédentes sont complètes (quatre nageurs participant aux épreuves individuelles).

Chaque équipe sera composée de quatre nageurs. Toutefois, et hors classement, des équipes mixtes ou composées par plusieurs clubs pourront être engagées. Toutes les performances seront prises en compte sur le serveur fédéral, quelle que soit la configuration des équipes classées ou non.

À l'issue de la première épreuve, aucun changement/remplacement de nageur ne pourra être effectué.

Une épreuve réservée au remplaçant de chaque équipe pourra être organisée (une seule course par nageur correspondant aux épreuves de la compétition). Important : les remplaçants devront faire l'objet d'une compétition à part.

Classements spécifiques à la compétition

Pour être classé, chaque club doit participer à toutes les épreuves (individuelles et relais) et, dans ce cas, il peut présenter des équipes 2, 3, 4, etc. Seules les équipes complètes sont comptabilisées pour un classement général. Le classement est établi au cumul des points obtenus à la table de cotation par chaque nageur, les points du relais ne sont pas doublés.

Un classement masculin, un classement féminin et un classement mixte sont publiés. À l'issue des interclubs, les ligues fournissent le classement des équipes filles d'une part et garçons d'autre part. Les clubs ayant plusieurs équipes classées verront celles-ci numérotées dans l'ordre des points obtenus.

RÈGLEMENT NATATION COURSE

Les compétitions se déroulant hors des dates prévues ne feront pas l'objet d'une prise en compte dans le classement spécifique prévu par la FFN.

NB : Le 4 x (100 m 4 nages), chaque relayeur réalise un 100 m 4 nages, sera coté sur la base du 4 x 100 m nage libre. Il sera déclaré sur extraNat comme un 4 x 100 m nage libre. Chaque nageur réalise un 100 m 4 nages dans le respect des règles FINA.

Classement national des clubs “Classement des compétitions par équipes”

Le classement final des interclubs se fera à l'addition des points obtenus

Le premier club au classement cumulé de points par équipe totalise 2.000 points.

Pour le règlement exhaustif du classement national des clubs en Natation Course, se reporter au chapitre traitant du sujet.

Récompenses

Laissées à l'initiative des organisateurs (le remplaçant compris).

Programme et horaires

L'ordre des épreuves, les horaires sont laissés à l'initiative des régions.

Les organisateurs veilleront à respecter une durée raisonnable de la compétition.

RÈGLEMENT NATATION COURSE

- **Plot 1** : entre le lundi 1 janvier et le dimanche 25 mars 2018 inclus
 - **Plot 2** : minimum 3 semaines après le 1^{er} plot
 - **Plot 3** : minimum 3 semaines après le 2^e plot
 - **Plot 4** : minimum 3 semaines après le 3^e plot
- Date limite** : dimanche 27 mai 2018

Natathlon Jeunes en bassin de 25 m

- Lieu : se reporter à la publication du calendrier institutionnel de votre région
- Compétition d'animation

Conditions d'accès

- Catégories d'âge : filles 11 à 13 ans, garçons 12 à 14 ans

Engagements

- Propositions extraNat : à déterminer par l'organisateur
- Clôture des engagements : à déterminer par l'organisateur

Résultats

- Envoi serveur : J (dernier jour de compétition)
- Publication web : J + 1
- Réclamations : J + 8 reclamation.natation@ffnatation.fr

Préambule

Bien que les catégories évoluent, ce circuit est conservé dans son esprit. De nombreuses modifications sont apportées pour tenir compte des différences de maturité et d'une nécessaire progressivité entre les 3 années d'âge de la catégorie Jeunes.

À l'issue des quatre plots, un classement national du Natathlon Jeunes, par année, est établi à l'addition des points de la table de cotation des épreuves (6, 8 ou 10 en fonction de l'année d'âge).

À partir de cette hiérarchie, un nombre de nageuses et de nageurs est retenu pour prendre part au Trophée Lucien-ZINS.

Dates des compétitions

Les dates sont fixées et gérées par les ligues dans le respect de 4 plots de 2 réunions maximum possible pour chaque compétiteur. Elles doivent être communiquées par chaque ligue à la FFN lors de l'envoi des calendriers régionaux. Seules ces dates autoriseront l'intégration nationale des résultats dans la base fédérale.

Durée et organisation

Au cours d'une ou deux journées consécutives, sur le même week-end et, éventuellement, dans deux piscines différentes. Le type de chronométrage est laissé à l'initiative des régions.

Contenu du programme

Épreuves individuelles - Trois parcours, programme FINA à l'exclusion du 800m NL garçons et du 1500m NL dames (Classement au temps).

- 1^{re} Année : Six épreuves au choix dont le 400 m nage libre.
- 2^e Année : Huit épreuves au choix dont au moins une épreuve de demi-fond imposée.
- 3^e Année : Dix épreuves au choix dont les deux épreuves de demi-fond imposées.

Sont considérées comme épreuves de demi-fond : 400 m 4N, 800 m (filles) et 1 500 m NL (garçons).

Quatre plots de 2 réunions, sur 1 ou 2 journées, le nombre d'épreuves proposées est laissé à l'initiative des ligues.

Jury

Le jury est constitué par la ligue organisatrice selon les règles FFN. Le juge-arbitre devra figurer sur les listes des officiels validés pour la saison en cours.

Mode de participation

Laissé à l'initiative des ligues, selon la population concernée.

À chacun des quatre plots, il ne sera pas possible d'engager un nageur sur plus de 5 épreuves.

Classements spécifiques de la compétition

À l'issue des quatre plots, le site web FFN publiera le classement national des nageurs au Natathlon Jeunes, établi à l'addition des points à de la table de cotation des 6, 8 ou 10 meilleures épreuves, en fonction de l'année d'âge (cf. page 21).

Pour être classé, un nageur devra avoir respecté le nombre d'épreuves minimum imposées par année à l'issue des quatre plots du Natathlon Jeunes.

NB : La disqualification dans une ou plusieurs épreuves n'empêche pas de figurer dans le classement national. Les régions sont invitées à publier ce type de classement à l'échelon de leur territoire.

Récompenses

À la discrétion de chaque organisation tout en sachant que les nageurs de ce groupe d'âge sont particulièrement sensibles à ce genre d'initiative.

RÈGLEMENT NATATION COURSE

<ul style="list-style-type: none">■ Samedi 6 et dimanche 7 mai 2018■ 3 réunions	XXVe Coupe de France des Régions Trophée Jean-POMMAT	<ul style="list-style-type: none">■ Lieu : à désigner■ Bassin de 50 m■ Compétition d'animation
Conditions d'accès		
<ul style="list-style-type: none">■ Catégories d'âge : filles 12 à 14 ans, garçons 13 à 15 ans	<ul style="list-style-type: none">■ Jeunes 2^e et 3 année, Juniors 1ere année sélectionnés par la ligue, compétition par équipes régionales	
Engagements		Résultats
<ul style="list-style-type: none">■ Propositions extraNat : du 25 avril au 2 mai 2018■ Liste des engagements : 3 mai 2018■ Réunion technique : 5 mai 2018 - 18h30(liste de départ)	<ul style="list-style-type: none">■ Envoi serveur : J (dernier jour de compétition)■ Publication web : J + 1■ Réclamations : J + 8 reclamation.natation@ffnatation.fr	

Préambule

Portée sur les fonts baptismaux lors du programme sportif de la saison 1992-1993, la Coupe des Régions était issue du concept de la Coupe des Provinces instituée en 1984-1985 et qui faisait se confronter les interrégions de cette époque.

Pour l'olympiade Tokyo (2017-2020), la compétition est conservée et rénovée. Les années d'âge sont rajeunies et le programme est composé afin que chaque nageur nage deux fois par réunion.

Contenu du programme

Épreuves individuelles (4 en filles et 4 en garçons).

- 100 m dos, 100 m brasse, 100 m papillon, 200 m 4 nages.

Classement au temps.

Un nageur par année d'âge participe à une épreuve individuelle. Il n'est pas autorisé à nager plus d'une épreuve individuelle.

Épreuves de relais (3 en filles, 3 en garçons et deux mixtes).

- 12 x 100 m NL, 4 x 200 m NL, 4 x 50 m 4 nages, 24 x 50 m NL mixte, 4 x 100 m 4 nages mixte (deux par année d'âge)

Classement au temps.

Tous les nageurs sont concernés par les relais.

Remplaçants

4 épreuves possibles en filles et en garçons. Chaque nageur peut nager deux épreuves, au maximum.

100 m nage libre, 100 m dos, 100 m brasse, 100 m papillon.

NB : S'agissant d'une compétition par équipes, la règle des deux départs s'applique, conformément aux dispositions particulières de la FFN pour l'application des Règlements techniques de la FINA.

Modalités de participation

Cette compétition est strictement limitée à la participation des nageurs licenciés à la FFN.

Chaque ligue a la responsabilité de composer et d'engager UNE équipe de douze nageurs filles et/ou garçons. Chaque équipe doit être composée de 4 nageurs par année d'âge et par sexe.

Chaque nageur doit participer à une épreuve individuelle et aux cinq relais.

Les ligues proposeront leurs engagements sur extraNat. À noter que la composition de l'équipe peut être modifiée jusqu'à la réunion technique.

Pour cette compétition, il n'y a pas de droits d'engagements.

Le remplacement d'un nageur

Des épreuves complémentaires sont prévues pour les nageurs remplaçants, il s'agit des 100 m de chaque nage. Le nageur remplaçant est autorisé à nager une seule course par réunion.

Le nageur remplaçant peut devenir titulaire à partir du moment où un nageur titulaire est dans l'incapacité de pouvoir assurer sa course. Dans le cas d'une blessure, la ligue devra fournir un certificat médical justifiant cette incapacité dans les quarante-huit heures suivant la compétition. Pour les autres cas, le directeur technique national ou son représentant, en accord avec le délégué de la commission sportive, se réserve le droit d'autoriser le remplacement d'un nageur titulaire.

Classements spécifiques à la compétition

Quel que soit le nombre de régions participantes :

Pour les relais, la première place par épreuve se verra attribuer un total de 50 points, la deuxième de 47 points, la troisième de 45 points, la quatrième de 44 points, la cinquième 43 points, etc.

RÈGLEMENT NATATION COURSE

Pour les courses individuelles, les nageurs sont classés au temps toutes catégories confondues. La première place par épreuve se verra attribuer un total de 50 points, la deuxième de 47 points, la troisième de 45 points, la quatrième de 44 points, le cinquième 43 points, etc. Les ex aequo marquent les points correspondant à leur place.

La coupe de France sera attribuée à l'équipe ayant totalisé le plus grand nombre de points, épreuves individuelles et de relais confondues. En cas d'égalité, sur le classement général les deux équipes ex aequo se verront attribuer le même classement.

Récompenses

Le classement général mixte toutes catégories d'âge confondues sera établi et sera récompensé par cinq coupes. Une médaille sera remise à chaque membre de l'équipe victorieuse. Les courses individuelles ne seront pas récompensées.

Programme et horaires

Les horaires sont précisés à titre indicatif, ils pourront être modifiés lors de la réunion technique de la compétition.

Pour assurer une confrontation finale et spectaculaire, le relais 24x50 NL mixte sera distribué pendant la dernière pause selon le classement des équipes obtenu à l'issue du 200 m 4 nages.

Samedi 6 mai 2018

1^{re} réunion

Ouverture des portes : 7h00

Début des épreuves : 9h00

1 - 12 x 100 NL filles (class. au temps)

2 - 12 x 100 NL garçons (class. au temps)

Pause 30'

(Courses des remplaçants pendant la pause :

100 m dos et 100 m papillon)

3 - 4 x 100 4 N mixte 1^{re} année (class. au temps)

4 - 4 x 100 4 N mixte 2^e année (class. au temps)

5 - 4 x 100 4 N mixte 3^e année (class. au temps)

2^e réunion

Ouverture des portes : 15h00

Début des épreuves : 17h00

6 - 4 x 200 NL filles 12 ans (class. au temps)

7 - 4 x 50 4N garçons 13 ans (class. au temps)

8 - 4 x 200 NL filles 13 ans (class. au temps)

9 - 4 x 50 4N garçons 14 ans (class. au temps)

10 - 4 x 200 NL filles 14 ans (class. au temps)

11 - 4 x 50 4N garçons 15 ans (class. au temps)

Pause 15'

12 - 4 x 50 4N filles 12 ans (class. au temps)

13 - 4 x 200 NL garçons 13 ans (class. au temps)

14 - 4 x 50 4N filles 13 ans (class. au temps)

15 - 4 x 200 NL garçons 14 ans (class. au temps)

16 - 4 x 50 4N filles 14 ans (class. au temps)

17 - 4 x 200 NL garçons 15 ans (class. au temps)

Dimanche 7 mai 2018

3^e réunion

Ouverture des portes : 7h00

Début des épreuves : 9h00

18 - 100 dos filles (class. au temps)

19 - 100 dos garçons (class. au temps)

20 - 100 brasse filles (class. au temps)

21 - 100 brasse garçons (class. au temps)

22 - 100 papillon filles (class. au temps)

23 - 100 papillon garçons (class. au temps)

24 - 200 4N filles (class. au temps)

25 - 200 4N garçons (class. au temps)

Pause 30'

(Courses des remplaçants pendant la pause :

100 m brasse et 100 m NL)

26 - 24 x 50 NL mixte (class. au temps)

RÈGLEMENT NATATION COURSE

■ Vendredi 22 juin au dimanche 24 juin 2018	XIV^e Trophée national Lucien-ZINS	■ Lieu : à désigner
■ 6 réunions		■ Bassin de 50 m ■ Compétition de référence nationale
Conditions d'accès		
■ Catégories d'âge : filles 11 à 13 ans, garçons 12 à 14 ans	■ Nageurs qualifiés à partir du classement national du Natathlon 2018	
Engagements		Résultats
■ Propositions extraNat : du 11 juin au 18 juin 2018	■ Envoi serveur : J (dernier jour de compétition)	
■ Liste des engagés : 19 juin 2018	■ Publication web : J + 1	
■ Réunion technique : 21 juin 2018 - 18h30 (liste de départ)	■ Réclamations : J + 8 reclamation.natation@ffnatation.fr	

Préambule

Le Trophée national Lucien-ZINS s'est offert une troisième mutation à l'occasion de la refonte du programme de l'olympiade Tokyo (2017-2020) avec la mise en place d'une progressivité dans la construction du parcours de performance.

La formation du nageur complet reste un objectif développé à travers le parcours du natathlon. Toutefois, le trophée Lucien ZINS sera maintenant l'occasion pour les nageurs de s'exprimer dans les courses qu'ils préfèrent. À la même date que la finale, les ligues proposeront la même compétition sur leur territoire pour intéresser les très nombreux participants au Natathlon.

Contenu du programme

Épreuves individuelles

16 épreuves du programme FINA à l'exclusion du 1 500 m NL filles et du 800 m NL garçons.

Classement au temps toutes épreuves confondues.

Mode de qualification

400 nageurs (200 filles et 200 garçons) seront retenus pour la finale : 80 en 1^{re} année, 120 en 2^e année et 200 en 3^e année.

- 1^{re} année : les 40 premiers nageurs et les 40 premières nageuses à l'addition des 6 épreuves du classement national du Natathlon seront qualifiés (consultation sur le site internet fédéral : ffn.extranat.fr)

- 2^e année : les 60 premiers nageurs et les 60 premières nageuses à l'addition des 8 épreuves du classement national du Natathlon seront qualifiés (consultation sur le site internet fédéral : ffn.extranat.fr).

- 3^e année : les 100 premiers nageurs et les 100 premières nageuses à l'addition des 10 épreuves du classement national du Natathlon seront qualifiés (consultation sur le site internet fédéral : ffn.extranat.fr).

Cette compétition est strictement limitée à la participation des nageurs licenciés à la FFN ou licenciés dans une fédération sous convention avec la FFN.

Procédures d'engagements

Parution de la liste nominative des qualifiés sur le site internet fédéral dix jours après la date limite de l'organisation du quatrième et dernier plot du Natathlon 2018.

L'engagement des nageurs devra se faire via extraNat, impérativement dans les épreuves nagées sur les plots du Natathlon, mais pas obligatoirement sur les épreuves dans lesquelles ils se sont classés au Natathlon. Aucun engagement ne pourra se faire sur place.

Le nombre d'engagement sera limité à :

- 6 épreuves pour les filles 11 ans et garçons 12 ans
- 8 épreuves pour les filles 12 ans et garçons 13 ans,
- 10 épreuves pour les filles 13 ans et garçons 14 ans

Seules les performances réalisées lors des compétitions qualificatives (les quatre plots du Natathlon) seront retenues. Pour les droits d'engagements, se reporter aux Règlements financiers de la Natation Course inclus dans ce document.

Classement spécifique à la compétition

Un classement par points sera établi à l'addition des cinq épreuves totalisant le plus de points. Les points sont obtenus par les vingt premiers nageurs de chaque course, toutes années d'âge confondues, selon le barème suivant : 1^{er} : 42 points ; 2^e : 40 pts ; 3^e : 39 pts ; 4^e : 38 pts ; 5^e : 37 pts ; 6^e : 36 pts ; 7^e : 35 pts ; 8^e : 34 pts ; 9^e : 33 pts ; 10^e : 32 pts ; 11^e : 30 pts ; 12^e : 29 pts ; 13^e : 28 pts ; 14^e : 27 pts ; 15^e : 26 pts ; 16^e : 25 pts ; 17^e : 24 pts ; 18^e : 23 pts ; 19^e : 22 pts ; 20^e : 21 pts. De plus, 1 point sera attribué par nageur participant.

RÈGLEMENT NATATION COURSE

Classement national des clubs "Trophée Élite des clubs"

À l'issue des épreuves individuelles, un classement des clubs intitulé Trophée Élite est établi à l'addition des points obtenus par les vingt premiers nageurs de chaque course toutes années d'âge confondues selon le barème indiqué ci-dessous.

Le barème du classement du Trophée Élite : 1er : 42 points ; 2e : 40 pts ; 3e : 39 pts ; 4e : 38 pts ; 5e : 37 pts ; 6e : 36 pts ; 7e : 35 pts ; 8e : 34 pts ; 9e : 33 pts ; 10e : 32 pts ; 11e : 30 pts ; 12e : 29 pts ; 13e : 28 pts ; 14e : 27 pts ; 15e : 26 pts ; 16e : 25 pts ; 17e : 24 pts ; 18e : 23 pts ; 19e : 22 pts ; 20e : 21 pts. De plus, 1 point sera attribué par nageur participant.

Récompenses

Médailles offertes par la FFN

Pour clôturer le Natathlon une cérémonie protocolaire sera organisée lors de la première journée du **Trophée national Lucien-ZINS**. Les huit premiers du classement national du natathlon Jeune par année d'âge seront récompensés.

Pour **Trophée national Lucien-ZINS** seront récompensés les douze premiers toutes années d'âge confondues, (nageurs français et étrangers licenciés régulièrement dans un club français) du classement spécifique établi à l'addition des points marqués sur les cinq meilleures épreuves de la compétition. Une cérémonie protocolaire sera organisée à l'issue de la compétition.

Le club vainqueur du Trophée Elite des clubs de la compétition recevra pour une année le Trophée Lucien-ZINS.

Programme et horaires

Vendredi 22 juin 2018

1^{re} réunion

Ouverture des portes : 7h30

Début des épreuves : 9h00

- 1 - 400 m 4 nages garçons (class. au temps)
- 2 - 100 m papillon filles (class. au temps)
- 3 - 100 m papillon garçons (class. au temps)
- 4 - 800 m nage libre filles (class. au temps)

2^e réunion

Ouverture des portes : 14h00

Début des épreuves : 15h30

- 5 - 200 m nage libre filles (class. au temps)
- 6 - 200 m nage libre garçons (class. au temps)
- 7 - 100 m brasse filles (class. au temps)
- 8 - 100 m brasse garçons (class. au temps)
- 9 - 200 m dos filles (class. au temps)
- 10 - 200 m dos garçons (class. au temps)

Samedi 23 juin 2018

3^e réunion

Ouverture des portes : 7h30

Début des épreuves : 9h00

- 11 - 400 m 4 nages filles (class. au temps)
- 12 - 50 m papillon garçons (class. au temps)
- 13 - 50 m papillon filles (class. au temps)
- 14 - 1500 m nage libre garçons (class. au temps)

4^e réunion

Ouverture des portes : 14h00

Début des épreuves : 15h30

- 15 - 200 m brasse filles (class. au temps)
- 16 - 200 m brasse garçons (class. au temps)
- 17 - 50 m dos filles (class. au temps)
- 18 - 50 m dos garçons (class. au temps)
- 19 - 100 m nage libre filles (class. au temps)
- 20 - 100 m nage libre garçons (class. au temps)

Dimanche 24 juin 2018

5^e réunion

Ouverture des portes : 7h30

Début des épreuves : 9h00

- 21 - 400 m nage libre filles (class. au temps)
- 22 - 400 m nage libre garçons (class. au temps)
- 23 - 200 m papillon filles (class. au temps)
- 24 - 200 m papillon garçons (class. au temps)
- 25 - 50 m brasse filles (class. au temps)
- 26 - 50 m brasse garçons (class. au temps)

6^e réunion

Ouverture des portes : 14h00

Début des épreuves : 15h30

- 27 - 200 m 4 nages filles (class. au temps)
- 28 - 200 m 4 nages garçons (class. au temps)
- 29 - 100 m dos filles (class. au temps)
- 30 - 100 m dos garçons (class. au temps)
- 31 - 50 m nage libre filles (class. au temps)
- 32 - 50 m nage libre garçons (class. au temps)

RÈGLEMENT NATATION COURSE

<ul style="list-style-type: none">■ Entre le 4 juin et le 24 juin 2018■ 6 réunions	Trophée régional Lucien-ZINS	<ul style="list-style-type: none">■ Lieu : se reporter à la publication du calendrier institutionnel de votre région■ Bassin de 25 ou 50 m■ Compétition d'animation
Conditions d'accès		
<ul style="list-style-type: none">■ Catégories d'âge : filles 11 à 13 ans, garçons 12 à 14 ans	<ul style="list-style-type: none">■ Nageurs qualifiés à partir du classement régional du Natathlon 2018	
Engagements		Résultats
<ul style="list-style-type: none">■ Propositions extraNat : à déterminer par l'organisateur■ Clôture des engagements : à déterminer par l'organisateur	<ul style="list-style-type: none">■ Envoi serveur : J (dernier jour de compétition)■ Publication web : J + 1■ Réclamations : J + 8 reclamation.natation@ffnatation.fr	

Préambule

Déclinaison territoriale de son homologue national, cette finalité régionale vise à accroître le nombre de Jeunes concernés.

NB : Il est laissé la possibilité aux ligues de se regrouper pour l'organisation d'un TLZ régional commun.

Contenu du programme

Épreuves individuelles

16 épreuves du programme FINA à l'exclusion du 1 500 m NL filles et du 800 m NL garçons.

Classement au temps toutes épreuves confondues.

Mode de qualification

Les nageurs qualifiés à la finale nationale ne sont pas autorisés à participer.

Le nombre de participants est fonction d'un rang limite par année d'âge dans le classement régional Natathlon jeunes.

Le rang est laissé à l'initiative des ligues, cependant, il est imposé la proportion suivante : 20% de première année, 30 % de deuxième année et 50 % de troisième année.

Cette compétition est strictement limitée à la participation des nageurs licenciés à la FFN ou licenciés dans une fédération sous convention avec la FFN.

Procédures d'engagements

Parution de la liste nominative des qualifiés sur le site internet fédéral dix jours après la date limite de l'organisation du quatrième et dernier plot du Natathlon 2018.

L'engagement des nageurs devra se faire via extraNat, impérativement dans les épreuves nagées sur les plots du natathlon, mais pas obligatoirement sur les épreuves dans lesquelles ils se sont classés au Natathlon.

Le nombre d'engagement sera limité à :

- 6 épreuves pour les filles 11 ans et garçons 12 ans
- 8 épreuves pour les filles 12 ans et garçons 13 ans,
- 10 épreuves pour les filles 13 ans et garçons 14 ans

Seules les performances réalisées lors des compétitions qualificatives (les quatre plots du Natathlon) seront retenues. Pour les droits d'engagements, se reporter aux Règlements financiers de la Natation Course inclus dans ce document.

Classement spécifiques à la compétition

Un classement par points sera établi par année d'âge à l'addition des cinq épreuves totalisant le plus de points. Les points sont obtenus par les vingt premiers nageurs de chaque course, toutes années d'âge confondues, selon le barème suivant : 1er : 42 points ; 2e : 40 pts ; 3e : 39 pts ; 4e : 38 pts ; 5e : 37 pts ; 6e : 36 pts ; 7e : 35 pts ; 8e : 34 pts ; 9e : 33 pts ; 10e : 32 pts ; 11e : 30 pts ; 12e : 29 pts ; 13e : 28 pts ; 14e : 27 pts ; 15e : 26 pts ; 16e : 25 pts ; 17e : 24 pts ; 18e : 23 pts ; 19e : 22 pts ; 20e : 21 pts. De plus, 1 point sera attribué par nageur participant.

Récompenses

Laissées à l'initiative des régions.

LA RÉFORME DU PARCOURS JUNIORS - SENIORS

Présentation

Ces catégories d'âges constituent la base de la pratique sportive compétitive. Elles sont également le vivier de l'accès au haut niveau. Il convient de permettre aux juniors de s'aguerrir au contact de nageurs plus âgés, mais toujours avec une prise en compte du niveau sportif allant d'une pratique départementale à une pratique nationale.

Les constats

L'organisation autour de quatre niveaux de séries (départementale, régionale, interrégionale et nationale), associée à quatre catégories d'âge (minimes, cadets, juniors et séniors) fragmentaient notre population et aboutissaient à un nombre considérable de grilles de temps (plus de 70 grilles).

Notre natation était ainsi très compartimentée alors qu'à ces périodes, les différences de maturités sont encore importantes. Les nageurs ont également tendance à se complaire dans un niveau lié à leur pratique et à leur âge, occultant bien souvent la réalité du sport de haut niveau. Ces comportements ont également tendance à ralentir leur progression et leurs ambitions.

Par ailleurs, les nageurs et les entraîneurs sont focalisés sur les temps à réaliser pour atteindre un niveau de série. Cette attitude a tendance à créer une certaine frustration due à l'échec et masque les véritables progrès. L'idée de confrontation et/ou la satisfaction de la progression personnelle sont souvent reléguées au second plan. Paradoxe absolu du nageur qui progresse de plusieurs secondes et/ou qui gagne des courses, mais en pleure car n'a pas réalisé le temps de série.

Une organisation moins segmentée doit pouvoir être mise en place afin de proposer à tous, un niveau de confrontation stimulant. Celle-ci s'articule autour d'un collectif national construit au regard de la réalité internationale et «protecteur» pour les nageurs ayant des velléités internationales. La majorité des nageurs doivent, chaque saison, confirmer leur niveau et se confronter aux autres pour pouvoir accéder aux événements nationaux. Enfin tous les échelons du niveau départemental au niveau national peuvent être franchis plusieurs fois au cours de la saison.

Les orientations

- Refonte du système de qualification aux événements nationaux (double contrainte) :
 - temps limite permettant de garantir un niveau d'accès, mais pas suffisant.
 - classement national à l'issue de 3 compétitions qualificatives, renforçant la confrontation
 - création d'un collectif national en lien avec la réalité internationale remplaçant la série nationale pour performer
 - passer de 70% de qualifiés sur l'année précédente à 20%, pour ne pas s'installer dans un niveau
- Des formats de compétitions variés (du classement au temps à séries, ½ finales, finales) :
 - apprendre à réussir dans tous les formats de compétition pour mieux se connaître
- Création de championnats promotionnels :
 - permettre au plus grand nombre de juniors de s'aguerrir au contact des séniors sur un niveau de performance cohérent
 - être mieux connecté à son niveau de pratique

LE PROGRAMME NATIONAL JUNIORS - SENIORS

Objectifs prioritaires

Pour les nageurs

- Mettre la démarche d'excellence, engagée précédemment, à l'épreuve de la confrontation à l'échelon national toutes années d'âge confondues.
- Poursuivre la personnalisation de l'entraînement et l'optimisation du plan de carrière en liaison avec l'entraîneur.
- Poursuivre la construction, l'accompagnement du projet de vie du nageur. Organisation méthodique de la vie du nageur afin de concilier son programme scolaire, universitaire ou professionnel ainsi que son programme sportif.
- Assurer le suivi médical en relation avec la commission médicale de la ligue.
- Accès possible à la fonction d'officiel A.
- Préparation aux diplômes professionnels.
- Accès possible aux diplômes d'entraîneurs.

Pour l'organisation

- Offrir des programmes attrayants et valorisants pour tous les niveaux de pratique de cette catégorie.
- Affirmer la notion de droits et devoirs du nageur et des organisateurs : respect mutuel. Exemplarité dans l'attitude.
- Proposer des objectifs suffisamment diversifiés pour que chaque nageur de cette catégorie puisse trouver celui qui lui convient.

Finalités

- Continuer la pratique de haut niveau pour les nageurs qui sont déjà concernés.
- Permettre une pratique adaptée à la diversité des objectifs individuels pour ceux qui n'envisagent pas une pratique de haut niveau.
- Offrir les conditions pour pratiquer les autres disciplines de la FFN.
- Favoriser la préparation à la vie active par une formation d'entraîneurs au sein du club.

Préconisations

- Mise en place de stages d'entraînement (clubs, départements, ligues).
- Pour cette catégorie, il faut prévoir cinq types de programmes : individuels ; par équipes ; formation d'officiels, formation d'éducateurs et formation de dirigeants.
- Pour trois catégories de nageurs :
 - ceux qui poursuivront une pratique de haut niveau ;
 - ceux qui poursuivront une pratique de compétition ;
 - ceux qui adopteront une pratique de bien-être physique, psychique et d'encadrement.

Menu des compétitions

Il est proposé aux filles de 14 ans et plus et aux garçons 15 ans et plus, le programme de compétitions suivant, en fonction du niveau atteint.

Compétitions individuelles

Parcours national

- Championnats de France en bassin de 25 m.
- Championnats de France Promotionnel.
- Championnats de France Élite.
- Championnats de France filles 15 ans et moins, garçons 16 ans et moins
- Critérium National d'été OPEN filles 16 ans et plus, garçons 17 ans et plus.
- Critérium National d'été Promotionnel filles 14 ans et plus, garçons 15 ans et plus.

Compétition par équipes

- De clubs : championnats de France interclubs "toutes catégories" en 25 m.

RÈGLEMENT NATATION COURSE

- Samedi 11 novembre et/ou dimanche 12 novembre 2017
- 2 réunions

Championnats nationaux interclubs en bassin de 25 m

- Lieu : se reporter à la publication du calendrier institutionnel de votre région
- Compétition d'animation

Conditions d'accès

- Toutes catégories d'âges confondues filles et garçons*
- Compétition par équipes de clubs de dix nageurs

Engagements

- Pour respecter les échéances, consulter régulièrement votre espace extraNat ainsi que les sites internet FFN (national, régional et départemental)

Résultats

- Envoi serveur : J (dernier jour de compétition)
- Publication web : J + 1
- Réclamations : reclamation.natation@ffnatation.fr
Envoi : J à J + 8
Publication : J + 1 à J + 9 Réclamations : J + 20 Validation définitive : J + 60

* Pour les enfants nés en 2004 et après, se reporter au règlement de l'ENF.

Préambule

Objectif : toute la natation française sur le pont ! La performance est cette fois-ci quantitative (plus de 30.000 licenciés mouillent le maillot). Ce qui n'empêche quelques chronos de bonne facture de devenir de nouvelles références nationales, surtout dans le créneau des meilleures performances françaises de 12 à 17 ans en bassin de 25 m initiées en 2010 ou bien encore des records de France.

Enfin, c'est aussi une occasion unique pour les "petits" de côtoyer les plus grands.

Équipements

Bassin de 25 m homologué. Chronométrage automatique obligatoire pour la meilleure poule régionale.

À titre exceptionnel et sous réserve d'un accord préalable de la Commission sportive de Natation Course de la Fédération Française de Natation, l'utilisation du chronométrage semi-automatique peut être exceptionnellement autorisée à condition de disposer de trois chronométreurs (bouton presseur) par ligne.

Contenu du programme

Épreuves individuelles (10 en dames et 10 en messieurs)

- 100 m nage libre, 400 m nage libre, 100 m dos, 200 m dos, 100 m brasse, 200 m brasse, 100 m papillon, 200 m papillon, 100 m 4 nages, 200 m 4 nages.

Classement au temps.

Épreuves de relais (4 en dames et 4 en messieurs)

- 4 x 100 m 4 nages, 10 x 50 m nage libre, 4 x 100 m nage libre, 4 x 200 m nage libre.

Classement au temps.

NB : S'agissant d'une compétition par équipes, la règle des deux départs s'applique, conformément aux dispositions particulières de la FFN pour l'application des Règlements techniques de la FINA.

Jury

Le juge-arbitre affecté à la meilleure poule régionale sera désigné par la ligue. Le ou les juges-arbitres devront figurer sur les listes des officiels validés pour la saison en cours.

Dispositions particulières

L'organisation de cette compétition se déroulera à l'échelon régional avec un classement national.

La ligue fixe :

- le nombre d'équipes en finales régionales en conservant l'exigence que la meilleure équipe de chaque club doit participer à la meilleure poule régionale ;
- l'organisation des poules géographiques et/ou par niveau est laissée à l'initiative des ligues selon les cotations des équipes, la saison précédente. Les meilleures équipes régionales doivent, à raison de deux équipes maximum par club, participer à la meilleure poule régionale.

Pour être classé, un club doit obligatoirement disputer la compétition dans sa région et toutes les épreuves doivent être nagées.

RÈGLEMENT NATATION COURSE

Précision : la notion "d'épreuve nagée" signifie que le nageur a effectué son parcours dans le respect des caractéristiques de l'épreuve (style et distance) du départ à l'arrivée.

Exemples :

1. Un nageur respecte la distance, mais pas le style (exemple : 200 m nage libre au lieu de 200 m papillon) : l'épreuve n'a pas été nagée.
2. Si un nageur abandonne, quelle que soit la raison : l'épreuve n'a pas été nagée.
3. Sous réserve qu'il l'ait terminée, l'épreuve est considérée comme nagée même si le nageur est disqualifié pour une faute technique (nage ou virage).
4. Un nageur est forfait, y compris pour cause de blessure justifiée par un certificat médical : l'épreuve n'a pas été nagée.
5. Deuxième faux départ (cas n° 1) - Le nageur tombe dans l'eau alors que le signal de départ n'a pas été donné. Le nageur fautif est disqualifié et pour lui l'épreuve n'a pas été nagée.
6. Deuxième faux départ (cas n° 2) - Le nageur fautif est disqualifié à l'issue de la course après avoir parcouru la totalité de la distance et respecté le style de nage : l'épreuve a été nagée.
7. Deuxième faux départ (cas n° 3) - Alors que le signal de départ a été donné, un nageur s'arrête et ne termine pas la course considérant qu'il a fait un faux départ et qu'il sera disqualifié à l'arrivée. Cela équivaut à un abandon : l'épreuve n'a pas été nagée.

Rappel : le juge-arbitre est responsable de la validation des résultats, comprenant notamment le respect des codes informatiques (disqualifications, abandon, forfait...).

Mode de participation

Chaque équipe est composée de dix nageurs avec l'obligation de participer à une épreuve individuelle et au relais 10 x 50 m nage libre. Lorsque les titulaires du relais 10 x 50 m nage libre ont nagé, aucun remplaçant ne peut se substituer dans les autres courses.

En cas de blessure d'un membre de l'équipe, et jusqu'à un quart d'heure précédent le départ du 10 x 50 m nage libre, il peut être fait appel à un remplaçant. Passé ce délai, il ne peut plus y avoir de modifications dans les engagements individuels.

Pour les différentes poules régionales, une ou plusieurs équipes supplémentaires peuvent être engagées, à la condition que la ou les équipes précédentes soient complètes.

En cas de forfait d'un ou plusieurs clubs, dans la meilleure poule, les clubs (dans l'ordre du classement) du niveau inférieur sont qualifiés. Tout nageur transféré ou nouvellement licencié ayant réalisé une performance du niveau du collectif national (lors de la saison précédente ou de la saison en cours), quel que soit son statut ou sa nationalité, ne peut participer aux interclubs que s'il s'est fait connaître par une demande écrite auprès du cadre technique référent de la région d'origine, au plus tard 10 jours avant le 1er jour de compétition.

Pour les championnats interclubs départementaux, régionaux et nationaux, chaque équipe masculine ou féminine de club ne pourra pas avoir dans sa composition plus de deux nageurs transférés ou nouveaux licenciés, quelle que soit leur nationalité, inscrits sur les listes de haut niveau ou ayant réalisé la saison précédente une performance correspondant à la grille du collectif national.

Procédures d'engagements

Les engagements doivent s'effectuer via l'interface extraNat. Les dispositions financières (droits d'engagements, modalités concernant les forfaits...) et les récompenses sont laissées à l'initiative des ligues.

Classements des équipes

Seules les équipes qui ne respectent pas les critères de participation ne peuvent pas être classées. La disqualification d'une équipe n'entraîne pas celle des autres équipes du même club. Les performances des membres non disqualifiés de l'équipe seront validées et enregistrées.

Le classement des équipes de clubs s'effectue à la table de cotation fédérale.

En cas d'égalité au total des points, lors des classements des interclubs toutes catégories, l'addition des temps des relais (10 x 50 m nage libre, 4 x 100 m 4 nages, 4 x 200 m nage libre et 4 x 100 m nage libre) servira à départager les équipes.

À l'issue des interclubs, les ligues fourniront le classement des équipes dames d'une part et messieurs d'autre part. Les clubs ayant plusieurs équipes classées verront celles-ci numérotées dans l'ordre des points obtenus.

Un classement général par niveau (une seule équipe par club et par niveau) sera effectué par la FFN et tiendra compte des résultats obtenus par l'ensemble des équipes interclubs au sein de chacune des ligues responsables de l'organisation des poules régionales au sein de sa région.

Ce classement permettra d'attribuer à l'issue des championnats régionaux interclubs un rang national à chaque équipe.

La Nationale 1 prendra en compte :

- les vingt premières équipes dames et les vingt premières équipes messieurs ayant totalisé le plus grand nombre de points seront classées de Série Nationale 1A interclubs ;
- les vingt équipes suivantes en dames et les vingt équipes suivantes en messieurs seront classées de Série Nationale 1B interclubs.

La Nationale 2 (par interrégion) prendra en compte :

- les trente-deux équipes suivantes en dames et les trente-deux équipes suivantes en messieurs par interrégion seront classées de Série Nationale 2 interclubs.

La Nationale 3 (par région) prendra en compte :

- toutes les équipes suivantes ;
- les ligues peuvent, selon le même principe, établir un niveau Nationale 4 départemental.

Il sera également édité un classement général aux points regroupant toutes les équipes ayant participé.

RÈGLEMENT NATATION COURSE

Classement national des clubs "Classement des compétitions par équipes"

Pour le règlement exhaustif du classement national des clubs en Natation Course, se reporter au chapitre traitant du sujet.

Programme et horaires

Horaires à la discrétion de chaque organisateur en sachant que l'ouverture des portes intervient 2 heures avant chaque début de réunion.

Samedi 11 et/ou dimanche 12 novembre 2017

1 ^{re} réunion	2 ^e réunion
1 - 10 x 50 NL dames	15 - 4 x 200 NL dames
2 - 10 x 50 NL messieurs	16 - 4 x 200 NL messieurs
3 - 100 Dos dames	17 - 200 Dos dames
4 - 200 Dos messieurs	18 - 100 Dos messieurs
5 - 100 Brasse dames	19 - 200 Brasse dames
6 - 200 Brasse messieurs	20 - 100 Brasse messieurs
7 - 100 NL dames	21 - 400 NL dames
8 - 400 NL messieurs	22 - 100 NL messieurs
9 - 100 Papillon dames	23 - 200 Papillon dames
10 - 200 Papillon messieurs	24 - 100 Papillon messieurs
11 - 100 4 N dames	25 - 200 4 N dames
12 - 200 4 N messieurs	26 - 100 4 N messieurs
Pause 15'	Pause 15'
13 - 4 x 100 NL dames	27 - 4 x 100 4 N dames
14 - 4 x 100 NL messieurs	28 - 4 x 100 4 N messieurs

RÈGLEMENT NATATION COURSE

<ul style="list-style-type: none">■ Jeudi 30 novembre au dimanche 3 décembre 2017■ 8 réunions	XIV^e Championnat de France en bassin de 25 m	<ul style="list-style-type: none">■ Lieu : à désigner■ Compétition de référence nationale
Conditions d'accès		
<ul style="list-style-type: none">■ Catégories d'âges : filles 14 ans et +, garçons 15 ans et +	<ul style="list-style-type: none">■ Nageurs appartenant au collectif excellence + nageurs qualifiés à partir du classement qualificatif N-1.	
Engagements		Résultats
<ul style="list-style-type: none">■ Propositions extraNat : du 19 au 26 novembre 2017■ Liste des engagés : 27 novembre 2017■ Réunion technique : 29 novembre 2017 - 18h30 (liste de départ)	<ul style="list-style-type: none">■ Envoi serveur : J (dernier jour de compétition)■ Publication web : J + 1■ Réclamations : J + 8 reclamation.natation@ffnatation.fr	

Préambule

De nouveau inscrits au calendrier fédéral à la fin de l'année calendaire 2004, lors de la première saison de l'olympiade Pékin (2005- 2008) puis confirmés pour toutes les saisons suivantes les championnats de France en bassin de 25 m ont réconcilié notre Élite nationale avec le petit bassin, un équipement privilégié pour l'entraînement du premier trimestre. Cette redécouverte a été possible grâce à l'allègement du calendrier hivernal du poids des "interclubs" sur un seul et unique week-end au lieu de deux précédemment, voire trois dans certains cas. L'olympiade Tokyo (2017-2020) propose un retour vers un championnat toutes catégories.

Contenu du programme

Épreuves individuelles (18 en dames et 18 en messieurs)

- 50 m nage libre, 100 m nage libre, 200 m nage libre, 400 m nage libre, 800 m nage libre, 1 500 m nage libre, 50 m dos, 100 m dos, 200 m dos, 50 m brasse, 100 m brasse, 200 m brasse, 50 m papillon, 100 m papillon, 200 m papillon, 100 m 4 nages, 200 m 4 nages, 400 m 4 nages.

*Séries, finales A et B toutes catégories et finale C**

Pour les 800 m et 1 500 m nage libre : classement au temps avec la meilleure série disputée l'après-midi. L'accès aux finales et aux séries rapides est limité à un seul nageur non sélectionnable

* La finale C est protégée et réservée aux nageuses 17 ans et moins et aux nageurs 18 ans et moins non qualifiés en finales A et B.

Épreuves de relais (2 en dames et 2 en messieurs)

Relais : 4 x 50 m nage libre et 4 x 50 m 4 nages.

Classement au temps.

Mode de qualification

DISPOSITIONS POUR LES NAGEURS LICENCIÉS À LA FFN

Épreuves individuelles

Sont autorisés à participer:

1- Les nageurs du collectif excellence identifiés à l'issue de la saison 2016-2017. Ceux-ci ne sont pas limités en nombre d'épreuves. Les nageurs s'engagent avec la meilleure performance dans ladite épreuve contenue dans la base fédérale et proposée sur l'espace extraNat. En cas d'absence de performance dans la base, ils ne pourront pas s'engager dans l'épreuve.

2- Les nageuses 14 ans et plus, les nageurs 15 ans et plus, figurant dans le classement national qualificatif N-1 ayant réalisé les critères de qualification par épreuves. Pour le 100 m 4 nages, la qualification s'effectuera à partir du classement national du 200 m 4 nages en bassin de 50 m de la saison précédente. Voir le détail dans le tableau ci-après.

Ils peuvent participer aux épreuves pour lesquelles ils se sont qualifiés, plus une épreuve complémentaire de leur choix. Ils ne sont pas limités en nombre d'engagements. Les nageurs s'engagent avec la meilleure performance de ladite épreuve contenue dans la base fédérale et proposée sur l'espace extraNat.

Épreuves de relais

- Deux nageuses et/ou deux nageurs qualifiés à titre individuel pour un club donnent le droit d'engager dans le même sexe, un relais filles et/ou un relais garçons par épreuve (de relais) dans lequel les nageuses ou nageurs qualifié(e)s individuellement devront figurer.

- Six nageuses et/ou six nageurs qualifiés à titre individuel pour un club donnent le droit d'engager dans le même sexe, deux relais filles et/ou deux relais garçons par épreuve (de relais) dans lequel les nageuses ou nageurs qualifié(e)s individuellement devront figurer.

- Il ne peut y avoir plus de deux équipes de club engagées par épreuve de relais.

- Seules pourront s'engager les équipes composées d'un nageur non sélectionnable au maximum.

RÈGLEMENT NATATION COURSE

Détail des critères de qualification :

DAMES		ÉPREUVES	MESSIEURS	
14 - 17 ans	Toutes catégories		Toutes catégories	15 - 18 ans
16*	40	50 NL	40	16*
16*	60	100 NL	60	16*
16*	50	200 NL	50	16*
16*	40	400 NL	40	16*
10*	25	800 NL	25	10*
10*	25	1 500 NL	25	10*
16*	30	50 Dos	30	16*
16*	50	100 Dos	50	16*
16*	40	200 Dos	40	16*
16*	30	50 Bra	30	16*
16*	50	100 Bra	50	16*
16*	40	200 Bra	40	16*
16*	30	50 Pap	30	16*
16*	50	100 Pap	50	16*
16*	40	200 Pap	40	16*
-	-	100 4n	-	-
16*	40	200 4n	40	16*
16*	30	400 4n	30	16*

Pour le 100 m 4 nages, la qualification s'effectuera à partir du classement national du 200 m 4 nages en bassin de 50 m de la saison précédente (même nombre de qualifiés que les 100 m de spécialités : 50 toutes catégories et 16* juniors).

* Classement qui inclut les nageurs de cette catégorie enregistré en toute catégorie. Par exemple, au 200m papillon dames, si 16 nageuses 14-17 ans sont comptabilisées dans les 40 meilleures toutes catégories, alors, aucune nageuse ne pourra intégrer cette épreuve. Par contre si seulement 12 nageuses 14-17 ans sont comptabilisées dans les 40 meilleures toutes catégories, alors quatre nageuses 14-17 ans intégreront cette épreuve.

DISPOSITIONS POUR LES NAGEURS NON LICENCIÉS À LA FFN

Pour les nageurs appartenant à une fédération nationale affiliée à la FINA, ils devront justifier d'une autorisation de leur fédération de tutelle. Ils ne pourront s'engager aux championnats de France en bassin de 25 m que sous réserve d'avoir réalisé, la saison précédente, des performances équivalentes à celles du collectif national seniors, sauf accord entre les fédérations. La demande doit être envoyée au minimum 3 semaines avant le début de la compétition à natation@ffnatation.fr.

La FFN se réserve le droit de refuser des engagements.

Les nageurs de nationalité sportive étrangère (non sélectionnables), licenciés dans les clubs français ou appartenant à une sélection étrangère sont limités à un seul par finale ou dans la série rapide en cas de classement au temps.

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES POUR LES NAGEURS D'EAU LIBRE

Les nageurs sélectionnés en équipe de France Eau Libre seniors ou juniors lors des saisons 2015-2016 et 2016-2017 peuvent demander à participer aux 400 m nage libre, 800 m nage libre et 1 500 m nage libre.

La demande d'engagement devra être envoyée pour validation au directeur de la discipline à : natation@ffnatation.fr, trois semaines avant l'événement.

RÈGLEMENT NATATION COURSE

Procédures d'engagements

- La liste nominative des qualifiés paraîtra sur le site internet FFN en début de saison sportive.
- Les engagements doivent s'effectuer via l'interface extraNat.
- Les droits d'engagements : se reporter à la rubrique spécifique des Règlements financiers pour la Natation Course inclus dans ce document.

Classement national des clubs "Trophée Élite des clubs"

À l'issue des épreuves individuelles, un classement des clubs intitulé Trophée Élite est établi à l'addition des points obtenus par les vingt premiers nageurs de chaque course selon le barème indiqué ci-dessous.

Pour établir cette hiérarchie, sont pris en compte, dans l'ordre, au sein du déroulement d'une même épreuve : les finales toutes catégories*, puis les séries. Sont exclus les invités des sélections étrangères, les barrages et les hors concours.

En cas de disqualification en finales, le ou les nageurs se verront attribuer les points correspondants au dernier rang de la finale.

Le barème du classement du Trophée Élite : 1er : 42 points ; 2e : 40 pts ; 3e : 39 pts ; 4e : 38 pts ; 5e : 37 pts ; 6e : 36 pts ; 7e : 35 pts ; 8e : 34 pts ; 9e : 33 pts ; 10e : 32 pts ; 11e : 30 pts ; 12e : 29 pts ; 13e : 28 pts ; 14e : 27 pts ; 15e : 26 pts ; 16e : 25 pts ; 17e : 24 pts ; 18e : 23 pts ; 19e : 22 pts ; 20e : 21 pts. De plus, 1 point sera attribué par nageur participant.

* Les championnats de France en bassin de 25m proposent une finale C, protégée pour les Juniors : les points du Trophée Élite seront donc attribués aux 16 nageurs des finales A et B, puis aux 4 premiers nageurs de la finale C.

Récompenses

La dotation des médailles est du ressort de la FFN.

Il sera décerné un titre de "champion de France en bassin de 25 m" au vainqueur français de chaque épreuve. Pour les épreuves de relais, un podium toutes catégories sera décerné.

Les nageurs étrangers licenciés dans un club français figurent en doublon au titre open sur le podium des épreuves individuelles et reçoivent une médaille spécifique de l'événement. Le comité d'organisation, dans la mesure de ses moyens, pensera à des récompenses complémentaires pour doter chaque podium.

Dans le cas de sélections étrangères : elles peuvent prétendre à composer des relais. Elles seront récompensées à la discrétion de l'organisateur en complément du podium officiel et si elles terminent dans les trois premières équipes.

Programme et horaires

Les horaires sont précisés à titre indicatif, ils pourront être modifiés lors de la réunion technique de la compétition.

Jeudi 30 novembre 2017

1^{re} réunion

Ouverture des portes : 7h00
Début des épreuves : 9h00

- 1 - 100 m papillon messieurs (séries)
- 2 - 50 m brasse dames (séries)
- 3 - 400 m nage libre messieurs (séries)
- 4 - 50 m dos dames (séries)
- 5 - 200 m dos messieurs (séries)
- 6 - 200 m 4 nages dames (séries)
- 7 - 100 m 4 nages messieurs (séries)
- 8 - 100 m nage libre dames (séries)
- 9 - 1 500 m nage libre dames (séries lentes)

2^e réunion

Ouverture des portes : à définir
Début des épreuves : + 2h

- 10 - 1 500 m nage libre dames (série rapide)
- 11 - 100 m papillon messieurs (finales C,B,A)
- 12 - 50 m brasse dames (finales C,B,A)
- 13 - 400 m nage libre messieurs (finales C,B,A)
- 14 - 50 m dos dames (finales C,B,A)
- 15 - 200 m dos messieurs (finales C,B,A)
- 16 - 200 m 4 nages dames (finales C,B,A)
- 17 - 100 m 4 nages messieurs (finales C,B,A)
- 18 - 100 m nage libre dames (finales C,B,A)
- 19 - 4x50 m 4 nages messieurs (Class. au temps)

RÈGLEMENT NATATION COURSE

Vendredi 1 décembre 2017

3^e réunion

Ouverture des portes : 7h00

Début des épreuves : 9h00

- 20 - 50 m papillon dames (séries)
- 21 - 200 m papillon messieurs (séries)
- 22 - 400 m 4 nages dames (séries)
- 23 - 100 m dos messieurs (séries)
- 24 - 100 m brasse dames (séries)
- 25 - 200 m brasse messieurs (séries)
- 26 - 200 m nage libre dames (séries)
- 27 - 50 m nage libre messieurs (séries)
- 28 - 800 m nage libre messieurs (séries lentes)

4^e réunion

Ouverture des portes : à définir

Début des épreuves : +2h

- 29 - 800 m nage libre messieurs (série rapide)
- 30 - 50 m papillon dames (finales C,B,A)
- 31 - 200 m papillon messieurs (finales C,B,A)
- 32 - 400 m 4 nages dames (finales C,B,A)
- 33 - 100 m dos messieurs (finales C,B,A)
- 34 - 100 m brasse dames (finales C,B,A)
- 35 - 200 m brasse messieurs (finales C,B,A)
- 36 - 200 m nage libre dames (finales C,B,A)
- 37 - 50 m nage libre messieurs (finales C,B,A)
- 38 - 4x50 m nage libre dames (Class. au temps)

Samedi 2 décembre 2017

5^e réunion

Ouverture des portes : 7h00

Début des épreuves : 9h00

- 39 - 50 m papillon messieurs (séries)
- 40 - 200 m papillon dames (séries)
- 41 - 400 m 4 nages messieurs (séries)
- 42 - 100 m dos dames (séries)
- 43 - 100 m brasse messieurs (séries)
- 44 - 200 m brasse dames (séries)
- 45 - 200 m nage libre messieurs (séries)
- 46 - 50 m nage libre dames (séries)
- 47 - 800 m nage libre dames (séries lentes)

6^e réunion

Ouverture des portes : à définir

Début des épreuves : +2h

- 48 - 800 m nage libre dames (série rapide)
- 49 - 50 m papillon messieurs (finales C,B,A)
- 50 - 200 m papillon dames (finales C,B,A)
- 51 - 400 m 4 nages messieurs (finales C,B,A)
- 52 - 100 m dos dames (finales C,B,A)
- 53 - 100 m brasse messieurs (finales C,B,A)
- 54 - 200 m brasse dames (finales C,B,A)
- 55 - 200 m nage libre messieurs (finales C,B,A)
- 56 - 50 m nage libre dames (finales C,B,A)
- 57 - 4x50 m nage libre messieurs (Class. au temps)

Dimanche 3 décembre 2017

7^e réunion

Ouverture des portes : 7h00

Début des épreuves : 9h00

- 58 - 100 m papillon dames (séries)
- 59 - 50 m brasse messieurs (séries)
- 60 - 400 m nage libre dames (séries)
- 61 - 50 m dos messieurs (séries)
- 62 - 200 m dos dames (séries)
- 63 - 200 m 4 nages messieurs (séries)
- 64 - 100 m 4 nages dames (séries)
- 65 - 100 m nage libre messieurs (séries)
- 66 - 1 500 m nage libre messieurs (séries lentes)

8^e réunion

Ouverture des portes : à définir

Début des épreuves : +2h

- 67 - 1500 m nage libre messieurs (série rapide)
- 68 - 100 m papillon dames (finales C,B,A)
- 69 - 50 m brasse messieurs (finales C,B,A)
- 70 - 400 m nage libre dames (finales C,B,A)
- 71 - 50 m dos messieurs (finales C,B,A)
- 72 - 200 m dos dames (finales C,B,A)
- 73 - 200 m 4 nages messieurs (finales C,B,A)
- 74 - 100 m 4 nages dames (finales C,B,A)
- 75 - 100 m nage libre messieurs (finales C,B,A)
- 76 - 4x50 m 4 nages dames (Class. au temps)

RÈGLEMENT NATATION COURSE

<ul style="list-style-type: none">■ Mardi 22 mai au dimanche 27 mai 2018■ 12 réunions	Championnat de France Élite	<ul style="list-style-type: none">■ Lieu : à désigner■ Bassin : 50 m■ Compétition de référence nationale
Conditions d'accès		
<ul style="list-style-type: none">■ Catégories d'âges : filles 14 ans et +, garçons 15 ans et + ouvert aux filles 13 ans et garçons 14 ans qualifiés à partir des N2Q2 en vue de la COMEN	<ul style="list-style-type: none">■ Nageurs appartenant au collectif excellence + nageurs qualifiés à partir du classement national qualificatif de la saison.	
Engagements		Résultats
<ul style="list-style-type: none">■ Propositions extraNat : du 11 au 18 mai 2018■ Liste des engagés : 19 mai 2018■ Réunion technique : 21 mai 2018 - 18h30 (liste de départ)	<ul style="list-style-type: none">■ Envoi serveur : J (dernier jour de compétition)■ Publication web : J + 1■ Réclamations : J + 8 reclamation.natation@ffnatation.fr	

Préambule

Célébration annuelle et concrétisation de tant d'efforts, c'est le rêve d'un premier aboutissement pour tous les nageurs. Cette olympiade Tokyo (2017-2020) est l'occasion de retrouver un véritable événement toutes catégories. Les meilleurs français se confrontent tous dans un même lieu.

Contenu du programme

Épreuves individuelles (17 en dames et 17 en messieurs)

- 50 m nage libre, 100 m nage libre, 200 m nage libre, 400 m nage libre, 800 m nage libre, 1 500 m nage libre, 50 m dos, 100 m dos, 200 m dos, 50 m brasse, 100 m brasse, 200 m brasse, 50 m papillon, 100 m papillon, 200 m papillon, 200 m, 4 nages, 400 m 4 nages.

Pour tous les 50 m, 100 m, 200 m et 400 m :

Séries toutes catégories

Finales A et B toutes catégories.

Finales C Juniors (pour les filles 17 ans et moins, pour les garçons 18 ans et moins) non qualifiées en finale A ou B.

Pour les 800 m et 1 500 m :

800 m NL dames et 1 500 m NL messieurs : Séries, finale A toutes catégories le lendemain

800 m NL messieurs et 1 500 m NL dames : Classement au temps (séries lentes le matin et série rapide l'après-midi).

Les finales sont limitées à un nageur non sélectionnable par finale comme pour les séries rapides des épreuves classées "au temps".

Épreuves de relais.

- 4 x 100 m NL, 4 x 200 m NL, 4 x 100 m 4N.

Classement au temps

Mode de qualification

DISPOSITIONS POUR LES NAGEURS LICENCIÉS À LA FFN

Épreuves individuelles

Sont autorisés à participer :

- 1 - Les nageurs du collectif excellence identifiés à l'issue de la saison 2016-2017. Ceux-ci ne sont pas limités en nombre d'épreuves. Les nageurs s'engagent avec la meilleure performance dans ladite épreuve contenue dans la base fédérale et proposée sur l'espace extraNat. En cas d'absence de performance dans la base, ils ne pourront s'engager dans l'épreuve.
- 2 - Les nageuses de 13 ans et plus et les nageurs de 14 ans et plus, figurant dans le classement national qualificatif de la saison 2017 - 2018 ayant réalisé les critères de qualification par épreuves. Voir le détail dans le tableau ci-après.
Ils peuvent participer aux épreuves pour lesquelles ils se sont qualifiés, plus une épreuve complémentaire de leur choix. Ils ne sont pas limités en nombre d'engagements. Les nageurs s'engagent avec la meilleure performance de ladite épreuve contenue dans la base fédérale et proposée sur l'espace extraNat.

Épreuves de relais

- Deux nageuses et/ou deux nageurs qualifiés à titre individuel pour un club donnent le droit d'engager dans le même sexe, un relais filles et/ou un relais garçons par épreuve (de relais) dans lequel les nageuses ou nageurs qualifié(e)s individuellement devront figurer.
- Six nageuses et/ou six nageurs qualifiés à titre individuel pour un club donnent le droit d'engager dans le même sexe, deux relais filles et/ou deux relais garçons par épreuve (de relais) dans lequel les nageuses ou nageurs qualifié(e)s individuellement devront figurer.

RÈGLEMENT NATATION COURSE

- Il ne peut y avoir plus de deux équipes de club engagées par épreuve de relais..
- Seules pourront s'engager les équipes composées d'un nageur non sélectionnable au maximum.

Détail des critères de qualification :

Seules les performances figurant dans le classement national qualificatif de la saison sont prises en compte.

DAMES				ÉPREUVES	MESSIEURS			
13 - 17 ans		Toutes catégories			Toutes catégories		14 – 18 ans	
Classement	Tps limites	Classement	Tps limites		Tps limites	Classement	Tps limites	Classement
16*	Les temps feront l'objet d'une publication ultérieure via le site web FFN	40	Les temps feront l'objet d'une publication ultérieure via le site web FFN	50 NL	Les temps feront l'objet d'une publication ultérieure via le site web FFN	40	Les temps feront l'objet d'une publication ultérieure via le site web FFN	16*
16*		60		100 NL		60		16*
16*		50		200 NL		50		16*
16*		40		400 NL		40		16*
10*		25		800 NL		25		10*
10*		25		1 500 NL		25		10*
16*		30		50 Dos		30		16*
16*		50		100 Dos		50		16*
16*		40		200 Dos		40		16*
16*		30		50 Bra		30		16*
16*		50		100 Bra		50		16*
16*		40		200 Bra		40		16*
16*		30		50 Pap		30		16*
16*		50		100 Pap		50		16*
16*		40		200 Pap		40		16*
16*		40		200 4n		40		16*
16*		30		400 4n		30		16*

* Classement qui inclut les nageurs de cette catégorie enregistré en toutes catégories. Par exemple, au 200 m papillon dames, si 16 nageuses 13-17 ans sont comptabilisées dans les 40 meilleures toutes catégories tout en ayant réalisé le temps limite 13-17 ans, alors, aucune nageuse ne pourra intégrer cette épreuve à l'aide de la deuxième grille attribuée aux 13-17 ans. Par contre si seulement 12 nageuses 13-17 ans sont comptabilisées dans les 40 meilleures toutes catégories, alors quatre nageuses 13-17 ans intégreront cette épreuve si elles ont réalisé le temps limite 13-17 ans.

DISPOSITIONS POUR LES NAGEURS NON LICENCIÉS À LA FFN

Pour les nageurs appartenant à une fédération nationale affiliée à la FINA, ils devront justifier d'une autorisation de leur fédération de tutelle. Ils ne pourront s'engager aux championnats de France Élite que sous réserve d'avoir réalisé, dans la saison en cours, des performances équivalentes à celles du collectif national seniors, sauf accord entre les fédérations. La demande doit être envoyée au minimum 3 semaines avant le début de la compétition à natation@ffnatation.fr. La FFN se réserve le droit de refuser des engagements.

Les nageurs de nationalité sportive étrangère (non sélectionnables), licenciés dans les clubs français ou appartenant à une sélection étrangère, sont limités à un seul par finale ou dans la série rapide en cas de classement au temps.

S'agissant d'une compétition "open" sélective pour les équipes de France, la règle interdit la participation des nageurs non sélectionnables en finales des épreuves de 100 m et 200 m nage libre féminin et masculin en raison des qualifications des nageurs français pour les épreuves de relais en sélection nationale.

RÈGLEMENT NATATION COURSE

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES POUR LES NAGEURS D'EAU LIBRE

Les nageurs sélectionnés en équipe de France Eau Libre seniors ou juniors lors des saisons 2015-2016 et 2016-2017 peuvent demander à participer aux 400 m nage libre, 800 m nage libre et 1 500 m nage libre.

La demande d'engagement devra être envoyée pour validation au directeur de la discipline à : natation@ffnatation.fr, trois semaines avant l'événement.

Procédures d'engagements

Les engagements doivent s'effectuer via l'interface extraNat.

Les droits d'engagements : se reporter à la rubrique spécifique des Règlements financiers pour la Natation Course inclus dans ce document.

Classement national des clubs "Trophée Élite des clubs"

À l'issue des épreuves individuelles, un classement des clubs intitulé Trophée Élite est établi à l'addition des points obtenus par les vingt premiers nageurs de chaque course selon le barème indiqué ci-dessous.

Pour établir cette hiérarchie, sont pris en compte, dans l'ordre, au sein du déroulement d'une même épreuve : les finales toutes catégories*, puis les séries. Sont exclus les invités des sélections étrangères, les barrages et les hors concours.

En cas de disqualification en finales, le ou les nageurs se verront attribuer les points correspondants au dernier rang de la finale.

Le barème du classement du Trophée Élite : 1er : 42 points ; 2e : 40 pts ; 3e : 39 pts ; 4e : 38 pts ; 5e : 37 pts ; 6e : 36 pts ; 7e : 35 pts ; 8e : 34 pts ; 9e : 33 pts ; 10e : 32 pts ; 11e : 30 pts ; 12e : 29 pts ; 13e : 28 pts ; 14e : 27 pts ; 15e : 26 pts ; 16e : 25 pts ; 17e : 24 pts ; 18e : 23 pts ; 19e : 22 pts ; 20e : 21 pts. De plus, 1 point sera attribué par nageur participant.

* Les championnats de France ELITE proposent une finale C, protégée pour les Juniors : les points du Trophée Élite seront donc attribués aux 16 nageurs des finales A et B, puis aux 4 premiers nageurs de la finale C.

Récompenses

La dotation des médailles est du ressort de la FFN.

Il sera décerné un titre de "champion de France en bassin de 50 m" au vainqueur français de chaque épreuve.

Les nageurs étrangers licenciés dans un club français figurent en doublon au titre open sur le podium des épreuves individuelles et reçoivent une médaille spécifique de l'événement. Le comité d'organisation, dans la mesure de ses moyens, pensera à des récompenses complémentaires pour doter chaque podium.

Programme et horaires

CE CHAPITRE FERA L'OBJET D'UNE PUBLICATION ULTÉRIEURE VIA LE SITE WEB FFN

RÈGLEMENT NATATION COURSE

- Mercredi 18 juillet au dimanche 22 juillet 2018
- 10 réunions

Championnat de France Filles 15 ans et -, Garçons 16 ans et -

- Lieu : à désigner
- Bassin : 50 m
- Compétition de référence nationale

Conditions d'accès

- Catégories d'âges : filles 15 ans et -, garçons 16 ans et -
- Nageurs appartenant au collectif excellence + nageurs qualifiés à partir du classement national qualificatif de la saison.

Engagements

- Propositions extraNat : du 7 au 14 juillet 2018
- Liste des engagés : 15 juillet 2018
- Réunion technique : 17 juillet 2018 - 18h30 (liste de départ)

Résultats

- Envoi serveur : J (dernier jour de compétition)
- Publication web : J + 1
- Réclamations : J + 8 reclamation.natation@ffnatation.fr

Préambule

Cette épreuve nationale de fin de saison est conservée avec une évolution dans les catégories d'âge. L'ouverture proposée aux nageurs à maturité précoce est maintenue également. Cette compétition décerne les titres de champions de France de la catégorie d'âge sur un programme de dix-sept courses individuelles et trois relais.

Contenu du programme

Épreuves individuelles (17 en filles et 17 en garçons).

- 50 m nage libre, 100 m nage libre, 200 m nage libre, 400 m nage libre, 800 m nage libre, 1 500 m nage libre, 50 m dos, 100 m dos, 200 m dos, 50 m brasse, 100 m brasse, 200 m brasse, 50 m papillon, 100 m papillon, 200 m papillon, 200 m 4 nages, 400 m 4 nages.

Organisation de finales A, B et C pour les 50 m, 100 m, 200 m et 400 m quel que soit le nombre de nageurs ayant participé aux séries.

Classement au temps pour les 800 m et 1 500 m nage libre.

Épreuves de relais (3 en filles et 3 en garçons).

- 4 x 100 m nage libre, 4 x 200 m nage libre, 4 x 100 m 4 nages.

Classement au temps.

Mode de qualification

DISPOSITIONS POUR LES NAGEURS LICENCIÉS À LA FFN

Épreuves individuelles

Sont autorisés à participer :

1 - Les nageurs du collectif excellence identifiés à l'issue de la saison 2016-2017. Ceux-ci ne sont pas limités en nombre d'épreuves. Les nageurs s'engagent avec la meilleure performance dans ladite épreuve contenue dans la base fédérale et proposée sur l'espace extraNat. En cas d'absence de performance dans la base, ils ne pourront s'engager dans l'épreuve.

2 - Les nageuses de 14 et 15 ans, les nageurs de 15 et 16 ans, figurant dans le classement national qualificatif de la saison 2017-2018 ayant réalisé les critères de qualification par épreuves. Voir le détail dans le tableau ci-après.

Ils peuvent participer aux épreuves pour lesquelles ils se sont qualifiés, plus une épreuve complémentaire de leur choix. Ils ne sont pas limités en nombre d'engagements. Les nageurs s'engagent avec la meilleure performance de ladite épreuve contenue dans la base fédérale et proposée sur l'espace extraNat.

3 - Les nageuses 11 à 13 ans, les nageurs 12 à 14 ans, à partir du Trophée Lucien-ZINS national 2018 sous réserve d'avoir terminé dans les 8 premiers par épreuve et d'avoir réalisé le temps limite d'accès à l'événement. Ils peuvent participer aux épreuves pour lesquelles ils se sont qualifiés. Ils ne sont pas limités en nombre d'engagements. Les nageurs s'engagent avec la meilleure performance de ladite épreuve contenue dans la base fédérale et proposée sur l'espace extraNat.

Épreuves de relais

- Deux nageuses et/ou deux nageurs qualifiés à titre individuel pour un club donnent le droit d'engager un relais dans le même sexe, un relais filles et/ou un relais garçons par épreuve (de relais) dans lequel les nageuses ou nageurs qualifié(e)s individuellement devront figurer.

- Six nageuses et/ou six nageurs qualifiés à titre individuel pour un club donnent le droit d'engager dans le même sexe, deux relais filles et/ou deux relais garçons par épreuve (de relais) dans lequel les nageuses ou nageurs qualifié(e)s individuellement devront figurer.

- Il ne peut y avoir plus de deux équipes de club engagées par épreuve de relais.

- Seules pourront s'engager les équipes composées d'un nageur non sélectionnable au maximum.

RÈGLEMENT NATATION COURSE

Détail des critères de qualification :

Seules les performances figurant dans le classement national qualificatif de la saison sont prises en compte.

DAMES 14-15 ans		ÉPREUVES	MESSIEURS 15-16 ans	
Classement	Tps limites		Tps limites	Classement
40	Les temps feront l'objet d'une publication ultérieure via le site web FFN	50 NL	Les temps feront l'objet d'une publication ultérieure via le site web FFN	40
60		100 NL		60
50		200 NL		50
40		400 NL		40
25		800 NL		25
25		1 500 NL		25
30		50 Dos		30
50		100 Dos		50
40		200 Dos		40
30		50 Bra		30
50		100 Bra		50
40		200 Bra		40
30		50 Pap		30
50		100 Pap		50
40		200 Pap		40
40		200 4n		40
30		400 4n		30

DISPOSITIONS POUR LES NAGEURS NON LICENCIÉS À LA FFN

Pour les nageurs appartenant à une fédération nationale affiliée à la FINA, ils devront justifier d'une autorisation de leur fédération de tutelle. Ils ne pourront s'engager à ce championnat que sous réserve d'avoir réalisé, dans la saison en cours, des performances équivalentes à celles de la grille du collectif national Juniors, sauf accord entre les fédérations. La demande doit être envoyée au minimum 3 semaines avant le début de la compétition à natation@ffnatation.fr. La FFN se réserve le droit de refuser des engagements.

Les nageurs de nationalité sportive étrangère (non sélectionnables), licenciés dans les clubs français ou appartenant à une sélection étrangère, sont limités à un seul par finale ou dans la série rapide en cas de classement au temps.

Procédures d'engagements

Les engagements s'effectuent via l'interface extraNat et doivent être validés (édition du ou des bordereaux financiers).

Les droits d'engagements : se reporter à la rubrique spécifique des Règlements financiers pour la Natation Course inclus dans ce document.

Classement national des clubs "Trophée Élite des clubs"

À l'issue des épreuves individuelles, un classement des clubs intitulé Trophée Élite est établi à l'addition des points obtenus par les vingt premiers nageurs de chaque course selon le barème indiqué ci-dessous.

Pour établir cette hiérarchie, sont pris en compte, dans l'ordre, au sein du déroulement d'une même épreuve : les finales puis les séries. Sont exclus les invités des sélections étrangères, les barrages et les hors concours.

En cas de disqualification en finales, le ou les nageurs se verront attribuer les points correspondants au dernier rang de la finale.

Le barème du classement du Trophée Élite : 1er : 42 points ; 2e : 40 pts ; 3e : 39 pts ; 4e : 38 pts ; 5e : 37 pts ; 6e : 36 pts ; 7e : 35 pts ; 8e : 34 pts ; 9e : 33 pts ; 10e : 32 pts ; 11e : 30 pts ; 12e : 29 pts ; 13e : 28 pts ; 14e : 27 pts ; 15e : 26 pts ; 16e : 25 pts ; 17e : 24 pts ; 18e : 23 pts ; 19e : 22 pts ; 20e : 21 pts. De plus, 1 point sera attribué par nageur participant.

RÈGLEMENT NATATION COURSE

Récompenses

Il sera décerné un titre de "champion de France filles 15 ans et moins ou garçons 16 ans et moins" au vainqueur français de chaque épreuve. Chaque course fait l'objet d'un podium.

Une médaille offerte par la FFN récompensera les trois premiers Français de chaque finale A, y compris les relais.

Les nageurs étrangers licenciés dans un club français figurent en doublon au titre open sur le podium des épreuves individuelles et reçoivent une médaille spécifique de l'événement. Le comité d'organisation, dans la mesure de ses moyens, pensera à des récompenses complémentaires pour doter chaque podium.

Dans le cas de sélection étrangère : elles peuvent prétendre à composer des relais. Elles seront récompensées à la discrétion de l'organisateur en complément du podium officiel et si elles terminent dans les trois premières équipes.

Programme et horaires

Les horaires sont précisés à titre indicatif, ils pourront être modifiés lors de la réunion technique de la compétition.

Mercredi 18 juillet 2018

1^{re} réunion

Ouverture des portes : 7h00

Début des épreuves : 9h00

- 1 - 100 Papillon garçons (séries)
- 2 - 200 Dos filles (séries)
- 3 - 100 Dos garçons (séries)
- 4 - 200 Papillon filles (séries)
- 5 - 400 4 N garçons (séries)
- 6 - 100 Brasse filles (séries)
- 7 - 50 Brasse garçons (séries)
- 8 - 800 NL filles (séries lentes)

2^e réunion

Ouverture des portes : 15h30

Début des épreuves : 17h30

- 9 - 800 NL filles (série rapide)
- 10 - 100 Papillon garçons (finales C, B, A)
- 11 - 200 Dos filles (finales C, B, A)
- 12 - 100 Dos garçons (finales C, B, A)
- 13 - 200 Papillon filles (finales C, B, A)
- 14 - 400 4 N garçons (finales C, B, A)
- 15 - 100 Brasse filles (finales C, B, A)
- 16 - 50 Brasse garçons (finales C, B, A)
- 17 - 4 x 200 NL filles (class. au temps)
- 18 - 4 x 200 NL garçons (class. au temps)

Jeudi 19 juillet 2018

3^e réunion

Ouverture des portes : 7h00

Début des épreuves : 9h00

- 19 - 50 NL garçons (séries)
- 20 - 50 Brasse filles (séries)
- 21 - 200 Brasse garçons (séries)
- 22 - 400 4 N filles (séries)
- 23 - 400 NL garçons (séries)
- 24 - 100 NL filles (séries)

4^e réunion

Ouverture des portes : 15h30

Début des épreuves : 17h30

- 25 - 50 NL garçons (finales C, B, A)
- 26 - 50 Brasse filles (finales C, B, A)
- 27 - 200 Brasse garçons (finales C, B, A)
- 28 - 400 4 N filles (finales C, B, A)
- 29 - 400 NL garçons (finales C, B, A)
- 30 - 100 NL filles (finales C, B, A)

RÈGLEMENT NATATION COURSE

Vendredi 20 juillet 2018

5^e réunion

Ouverture des portes : 7h00
Début des épreuves : 9h00

- 31 - 100 Dos filles (séries)
- 32 - 200 Dos garçons (séries)
- 33 - 100 NL garçons (séries)
- 34 - 100 Papillon filles (séries)
- 35 - 200 Papillon garçons (séries)
- 36 - 50 NL filles (séries)
- 37 - 800 NL garçons (séries lentes)

6^e réunion

Ouverture des portes : 15h30
Début des épreuves : 17h30

- 38 - 800 NL garçons (série rapide)
- 39 - 100 Dos filles (finales C, B, A)
- 40 - 200 Dos garçons (finales C, B, A)
- 41 - 100 NL garçons (finales C, B, A)
- 42 - 100 Papillon filles (finales C, B, A)
- 43 - 200 Papillon garçons (finales C, B, A)
- 44 - 50 NL filles (finales C, B, A)
- 45 - 4 x 100 4 N filles (class. au temps)
- 46 - 4 x 100 4 N garçons (class. au temps)

Samedi 21 juillet 2018

7^e réunion

Ouverture des portes : 7h00
Début des épreuves : 9h00

- 47 - 100 Brasse garçons (séries)
- 48 - 200 Brasse filles (séries)
- 49 - 200 NL garçons (séries)
- 50 - 200 NL filles (séries)
- 51 - 200 4 N garçons (séries)
- 52 - 200 4 N filles (séries)
- 53 - 1 500 NL filles (séries lentes)

8^e réunion

Ouverture des portes : 15h30
Début des épreuves : 17h30

- 54 - 1 500 NL filles (série rapide)
- 55 - 100 Brasse garçons (finales C, B, A)
- 56 - 200 Brasse filles (finales C, B, A)
- 57 - 200 NL garçons (finales C, B, A)
- 58 - 200 NL filles (finales C, B, A)
- 59 - 200 4 N garçons (finales C, B, A)
- 60 - 200 4 N filles (finales C, B, A)
- 61 - 4 x 100 NL filles (class. au temps)
- 62 - 4 x 100 NL garçons (class. au temps)

Dimanche 22 juillet 2018

9^e réunion

Ouverture des portes : 7h00
Début des épreuves : 9h00

- 63 - 400 NL filles (séries)
- 64 - 50 Dos filles (séries)
- 65 - 50 Dos garçons (séries)
- 66 - 50 Papillon filles (séries)
- 67 - 50 Papillon garçons (séries)
- 68 - 1 500 NL garçons (séries lentes)

10^e réunion

Ouverture des portes : 15h00
Début des épreuves : 16h30

- 69 - 1 500 NL garçons (série rapide)
- 70 - 400 NL filles (finales C, B, A)
- 71 - 50 Dos filles (finales C, B, A)
- 72 - 50 Dos garçons (finales C, B, A)
- 73 - 50 Papillon filles (finales C, B, A)
- 74 - 50 Papillon garçons (finales C, B, A)

RÈGLEMENT NATATION COURSE

<ul style="list-style-type: none">■ Mercredi 25 juillet au dimanche 29 juillet 2018■ 10 réunions	Critérium national été OPEN Filles 16 ans et + Garçons 17 ans et +	<ul style="list-style-type: none">■ Lieu : à désigner■ Bassin : 50 m■ Compétition de référence nationale
Conditions d'accès		
<ul style="list-style-type: none">■ Catégories d'âges : filles 16 ans et +, garçons 17 ans et +	<ul style="list-style-type: none">■ Nageurs appartenant au collectif excellence + nageurs qualifiés à partir du classement national qualificatif de la saison.	
Engagements		Résultats
<ul style="list-style-type: none">■ Propositions extraNat : du 14 au 21 juillet 2018■ Liste des engagés : 22 juillet 2018■ Réunion technique : 24 juillet 2018 - 18h30(liste de départ)	<ul style="list-style-type: none">■ Envoi serveur : J (dernier jour de compétition)■ Publication web : J + 1■ Réclamations : J + 8 reclamation.natation@ffnatation.fr	

Préambule

Compétition innovante dans le programme sportif de l'olympiade Rio de Janeiro (2013-2016), elle a rencontré un succès inattendu. Cet événement est maintenu, les années d'âge évoluent et son exigence est renouvelée.

Son but est de maintenir un objectif le plus tard possible afin d'éduquer nos nageuses, nageurs et entraîneurs à nager plus longtemps dans la saison.

Contenu du programme

Épreuves individuelles (17 en filles et 17 en garçons)

- 50 m nage libre, 100 m nage libre, 200 m nage libre, 400 m nage libre, 800 m nage libre, 1 500 m nage libre, 50 m dos, 100 m dos, 200 m dos, 50 m brasse, 100 m brasse, 200 m brasse, 50 m papillon, 100 m papillon, 200 m papillon, 200 m 4 nages, 400 m 4 nages.

Organisation de finales A, B et C toutes catégories pour les 50 m, 100 m, 200 m et 400 m quel que soit le nombre de nageurs ayant participé aux séries.

Classement au temps pour les 800 m et 1 500 m nage libre.

Les finales sont limitées à un nageur non sélectionnable par finale ; de même en série rapide pour les épreuves classées "au temps".

Épreuves de relais (3 en filles et 3 en garçons)

- 4 x 100 m nage libre, 4 x 200 m nage libre, 4 x 100 m 4 nages.

Classement au temps.

Mode de qualification

DISPOSITIONS POUR LES NAGEURS LICENCIÉS À LA FFN

Épreuves individuelles

Sont autorisés à participer :

1 - Les nageurs du collectif excellence identifiés à l'issue de la saison 2016-2017. Ceux-ci ne sont pas limités en nombre d'épreuves. Les nageurs s'engagent avec la meilleure performance de ladite épreuve contenue dans la base fédérale et proposée sur l'espace extraNat. En cas d'absence de performance dans la base, ils ne pourront s'engager dans l'épreuve.

2 - Les nageuses de 16 ans et plus et les nageurs de 17 ans et plus, figurant dans le classement national qualificatif de la saison 2017-2018 ayant réalisé les critères de qualification par épreuves. Voir le détail dans le tableau ci-après.

Ils peuvent participer aux épreuves pour lesquelles ils se sont qualifiés, plus une épreuve complémentaire de leur choix. Ils ne sont pas limités en nombre d'engagements. Les nageurs s'engagent avec la meilleure performance de ladite épreuve contenue dans la base fédérale et proposée sur l'espace extraNat.

Épreuves de relais

Deux nageuses et/ou deux nageurs qualifiés à titre individuel pour un club donnent le droit d'engager dans le même sexe, un relais filles et/ou un relais garçons par épreuve (de relais) dans lequel les nageuses ou nageurs qualifié(e)s individuellement devront figurer.

- Six nageuses et/ou six nageurs qualifiés à titre individuel pour un club donnent le droit d'engager dans le même sexe, deux relais filles et/ou deux relais garçons par épreuve (de relais) dans lequel les nageuses ou nageurs qualifié(e)s individuellement devront figurer.

- Il ne peut y avoir plus de deux équipes de club engagées par épreuve de relais.

- Seules pourront s'engager les équipes composées d'un nageur non sélectionnable au maximum.

RÈGLEMENT NATATION COURSE

Détail des critères de qualification :

Seules les performances figurant dans le classement national qualificatif de la saison sont prises en compte.

DAMES				ÉPREUVES	MESSIEURS			
16-17 ans		Toutes catégories			Toutes catégories		17-18 ans	
Classement	Tps limites	Classement	Tps limites		Tps limites	Classement	Tps limites	Classement
24*	Les temps feront l'objet d'une publication ultérieure via le site web FFN	40	Les temps feront l'objet d'une publication ultérieure via le site web FFN	50 NL	Les temps feront l'objet d'une publication ultérieure via le site web FFN	40	Les temps feront l'objet d'une publication ultérieure via le site web FFN	24*
24*		60		100 NL		60		24*
24*		50		200 NL		50		24*
24*		40		400 NL		40		24*
16*		25		800 NL		25		16*
16*		25		1 500 NL		25		16*
24*		30		50 Dos		30		24*
24*		50		100 Dos		50		24*
24*		40		200 Dos		40		24*
24*		30		50 Bra		30		24*
24*		50		100 Bra		50		24*
24*		40		200 Bra		40		24*
24*		30		50 Pap		30		24*
24*		50		100 Pap		50		24*
24*		40		200 Pap		40		24*
24*		40		200 4n		40		24*
24*		30		400 4n		30		24*

* Classement qui inclut les nageurs de cette catégorie enregistré en toutes catégories. Par exemple, au 200 m papillon dames, si 24 nageuses 16-17 ans sont comptabilisées dans les 40 meilleures toutes catégories tout en ayant réalisé le temps limite 16-17 ans, alors, aucune nageuse ne pourra intégrer cette épreuve à l'aide de la deuxième grille attribuée aux 16-17 ans. Par contre si seulement 16 nageuses 16-17 ans sont comptabilisées dans les 40 meilleures toutes catégories, alors 8 nageuses 16-17 ans intégreront cette épreuve si elles ont réalisé le temps limite 16-17 ans.

DISPOSITIONS POUR LES NAGEURS NON LICENCIÉS À LA FFN

Pour les nageurs appartenant à une fédération nationale affiliée à la FINA, ils devront justifier d'une autorisation de leur fédération de tutelle. Ils ne pourront s'engager à ce championnat que sous réserve d'avoir réalisé, dans la saison en cours, des performances équivalentes à celles de la grille du collectif national seniors ou juniors, sauf accord entre les fédérations. La demande doit être envoyée au minimum 3 semaines avant le début de la compétition à natation@ffnatation.fr. La FFN se réserve le droit de refuser des engagements.

Les nageurs de nationalité sportive étrangère (non sélectionnables), licenciés dans les clubs français ou appartenant à une sélection étrangère, sont limités à un seul par finale ou dans la série rapide en cas de classement au temps.

Procédures d'engagements

Les engagements doivent s'effectuer via l'interface extraNat.

Les droits d'engagements : se reporter à la rubrique spécifique des Règlements financiers pour la Natation Course inclus dans ce document.

Classement national des clubs "Trophée Élite des clubs"

À l'issue des épreuves individuelles, un classement des clubs intitulé Trophée Élite est établi à l'addition des points obtenus par les vingt premiers nageurs de chaque course selon le barème indiqué ci-dessous.

Pour établir cette hiérarchie, sont pris en compte, dans l'ordre, au sein du déroulement d'une même épreuve : les finales puis les séries. Sont exclus les invités des sélections étrangères, les barrages et les hors concours.

RÈGLEMENT NATATION COURSE

En cas de disqualification en finales, le ou les nageurs se verront attribuer les points correspondants au dernier rang de la finale.

Le barème du classement du Trophée Élite : 1er : 42 points ; 2e : 40 pts ; 3e : 39 pts ; 4e : 38 pts ; 5e : 37 pts ; 6e : 36 pts ; 7e : 35 pts ; 8e : 34 pts ; 9e : 33 pts ; 10e : 32 pts ; 11e : 30 pts ; 12e : 29 pts ; 13e : 28 pts ; 14e : 27 pts ; 15e : 26 pts ; 16e : 25 pts ; 17e : 24 pts ; 18e : 23 pts ; 19e : 22 pts ; 20e : 21 pts. De plus, 1 point sera attribué par nageur participant.

Récompenses

Il sera décerné une médaille aux lauréats français du critérium national été OPEN filles 16 ans et plus, garçons 17 ans et plus, de chaque course à l'issue des finales.

Les nageurs étrangers licenciés dans un club français figurent en doublon au titre open uniquement sur le podium des épreuves individuelles du critérium national été OPEN filles 16 ans et plus, garçons 17 ans et plus, de chaque course à l'issue des finales et reçoivent une médaille spécifique de l'événement.

Il sera également récompensé un podium filles 16-17 ans et garçons 17-18 ans, réservé aux trois premiers Français de chaque épreuve à l'issue des séries. Les nageurs étrangers licenciés dans un club français figurent en doublon au titre open.

Le comité d'organisation, dans la mesure de ses moyens, pensera à des récompenses complémentaires pour doter chaque podium. Dans le cas de sélections étrangères : elles peuvent prétendre à composer des relais.

Elles seront récompensées à la discrétion de l'organisateur en complément du podium officiel et si elles terminent dans les trois premières équipes.

Programme et horaires

Les horaires sont précisés à titre indicatif, ils pourront être modifiés lors de la réunion technique de la compétition.

Mercredi 25 juillet 2018

1^{re} réunion

Ouverture des portes : 7h00

Début des épreuves : 9h00

- 1 - 100 Papillon garçons (séries)
- 2 - 200 Dos filles (séries)
- 3 - 100 Dos garçons (séries)
- 4 - 200 Papillon filles (séries)
- 5 - 400 4 N garçons (séries)
- 6 - 100 Brasse filles (séries)
- 7 - 50 Brasse garçons (séries)
- 8 - 800 NL filles (séries lentes)

2^e réunion

Ouverture des portes : 15h30

Début des épreuves : 17h30

- 9 - 800 NL filles (série rapide)
- 10 - 100 Papillon garçons (finales C, B, A)
- 11 - 200 Dos filles (finales C, B, A)
- 12 - 100 Dos garçons (finales C, B, A)
- 13 - 200 Papillon filles (finales C, B, A)
- 14 - 400 4 N garçons (finales C, B, A)
- 15 - 100 Brasse filles (finales C, B, A)
- 16 - 50 Brasse garçons (finales C, B, A)
- 17 - 4 x 200 NL filles (class. au temps)
- 18 - 4 x 200 NL garçons (class. au temps)

Jeudi 26 juillet 2018

3^e réunion

Ouverture des portes : 7h00

Début des épreuves : 9h00

- 19 - 50 NL garçons (séries)
- 20 - 50 Brasse filles (séries)
- 21 - 200 Brasse garçons (séries)
- 22 - 400 4 N filles (séries)
- 23 - 400 NL garçons (séries)
- 24 - 100 NL filles (séries)

4^e réunion

Ouverture des portes : 15h30

Début des épreuves : 17h30

- 25 - 50 NL garçons (finales C, B, A)
- 26 - 50 Brasse filles (finales C, B, A)
- 27 - 200 Brasse garçons (finales C, B, A)
- 28 - 400 4 N filles (finales C, B, A)
- 29 - 400 NL garçons (finales C, B, A)
- 30 - 100 NL filles (finales C, B, A)

RÈGLEMENT NATATION COURSE

Vendredi 27 juillet 2018

5^e réunion

Ouverture des portes : 7h00
Début des épreuves : 9h00

- 31 - 100 Dos filles (séries)
- 32 - 200 Dos garçons (séries)
- 33 - 100 NL garçons (séries)
- 34 - 100 Papillon filles (séries)
- 35 - 200 Papillon garçons (séries)
- 36 - 50 NL filles (séries)
- 37 - 800 NL garçons (séries lentes)

6^e réunion

Ouverture des portes : 15h30
Début des épreuves : 17h30

- 38 - 800 NL garçons (série rapide)
- 39 - 100 Dos filles (finales C, B, A)
- 40 - 200 Dos garçons (finales C, B, A)
- 41 - 100 NL garçons (finales C, B, A)
- 42 - 100 Papillon filles (finales C, B, A)
- 43 - 200 Papillon garçons (finales C, B, A)
- 44 - 50 NL filles (finales C, B, A)
- 45 - 4 x 100 4 N filles (class. au temps)
- 46 - 4 x 100 4 N garçons (class. au temps)

Samedi 28 juillet 2018

7^e réunion

Ouverture des portes : 7h00
Début des épreuves : 9h00

- 47 - 100 Brasse garçons (séries)
- 48 - 200 Brasse filles (séries)
- 49 - 200 NL garçons (séries)
- 50 - 200 NL filles (séries)
- 51 - 200 4 N garçons (séries)
- 52 - 200 4 N filles (séries)
- 53 - 1 500 NL filles (séries lentes)

8^e réunion

Ouverture des portes : 15h30
Début des épreuves : 17h30

- 54 - 1 500 NL filles (série rapide)
- 55 - 100 Brasse garçons (finales C, B, A)
- 56 - 200 Brasse filles (finales C, B, A)
- 57 - 200 NL garçons (finales C, B, A)
- 58 - 200 NL filles (finales C, B, A)
- 59 - 200 4 N garçons (finales C, B, A)
- 60 - 200 4 N filles (finales C, B, A)
- 61 - 4 x 100 NL filles (class. au temps)
- 62 - 4 x 100 NL garçons (class. au temps)

Dimanche 29 juillet 2018

9^e réunion

Ouverture des portes : 7h00
Début des épreuves : 9h00

- 63 - 400 NL filles (séries)
- 64 - 50 Dos filles (séries)
- 65 - 50 Dos garçons (séries)
- 66 - 50 Papillon filles (séries)
- 67 - 50 Papillon garçons (séries)
- 68 - 1 500 NL garçons (séries lentes)

10^e réunion

Ouverture des portes : 15h00
Début des épreuves : 16h30

- 69 - 1 500 NL garçons (série rapide)
- 70 - 400 NL filles (finales C, B, A)
- 71 - 50 Dos filles (finales C, B, A)
- 72 - 50 Dos garçons (finales C, B, A)
- 73 - 50 Papillon filles (finales C, B, A)
- 74 - 50 Papillon garçons (finales C, B, A)

PROGRAMME PROMOTIONNEL JUNIORS - SENIORS

Le concept

Le programme promotionnel "toutes catégories" est un programme de compétitions nationales qui rassemble toutes les catégories d'âge.

Objectifs prioritaires

Pour les nageurs

- Permettre au plus jeunes d'entrer dans une démarche d'excellence, en se confrontant à l'échelon national à des nageurs toutes catégories.
- Poursuivre la personnalisation de l'entraînement et l'optimisation du plan de carrière en liaison avec l'entraîneur.
- Poursuivre la construction, l'accompagnement du projet de vie du nageur. Organisation méthodique de la vie du nageur afin de concilier son programme universitaire ou professionnel ainsi que son programme sportif.
- Assurer le suivi médical en relation avec la commission médicale de la ligue.
- Accès possible à la fonction d'officiel A.
- Préparation aux diplômes professionnels.
- Accès possible aux diplômes d'entraîneurs.

Pour l'organisation

- Offrir des programmes attrayants et valorisants pour tous les niveaux de pratique de cette catégorie.
- Affirmer la notion de droits et devoirs du nageur et des organisateurs : respect mutuel. Exemplarité dans l'attitude.
- Proposer des objectifs suffisamment diversifiés pour que chaque nageur de cette catégorie puisse trouver celui qui lui convient.

Finalités

- Amorcer une pratique de haut niveau pour les nageurs qui sont déjà concernés.
- Permettre une pratique adaptée à la diversité des objectifs individuels pour ceux qui n'envisagent pas une pratique de haut niveau.
- Offrir les conditions pour pratiquer les autres disciplines de la FFN.
- Favoriser la préparation à la vie active par une formation d'entraîneurs au sein du club.

Préconisations

- Mise en place de stages d'entraînement (clubs, départements, ligues).
- Pour cette catégorie, il faut prévoir cinq types de programmes : individuels ; par équipes ; formation d'officiels, formation d'éducateurs et formation de dirigeants.
- Pour trois catégories de nageurs :
 - ceux qui poursuivront une pratique de haut niveau ;
 - ceux qui poursuivront une pratique de compétition ;
 - ceux qui adopteront une pratique de bien-être physique, psychique et d'encadrement.

Menu des compétitions

Il est proposé aux filles de 14 ans et plus et aux garçons 15 ans et plus, le programme de compétitions suivant, en fonction du niveau atteint.

Compétitions individuelles

- Championnat de France Promotionnel.
- Critérium national Promotionnel d'été

RÈGLEMENT NATATION COURSE

<ul style="list-style-type: none">■ Jeudi 17 mai au dimanche 20 mai 2018■ 8 réunions	Championnat de France Promotionnel	<ul style="list-style-type: none">■ Lieu : à désigner■ Bassin : 50 m■ Compétition de référence nationale
Conditions d'accès		
<ul style="list-style-type: none">■ Catégories d'âges : filles 14 ans et +, garçons 15 ans et + ouvert aux filles 13 ans et garçons 14 ans qualifiés à partir des N2Q2 en vue de la COMEN	<ul style="list-style-type: none">■ Nageurs qualifiés à partir du classement national qualificatif de la saison.	
Engagements		Résultats
<ul style="list-style-type: none">■ Propositions extraNat : du 6 au 13 mai 2018■ Liste des engagés : 14 mai 2018■ Réunion technique : 16 mai 2018 - 18h30 (liste de départ)	<ul style="list-style-type: none">■ Envoi serveur : J (dernier jour de compétition)■ Publication web : J + 1■ Réclamations : J + 8 reclamation.natation@ffnatation.fr	

Préambule

Création de cette olympiade Tokyo (2017-2020), l'événement est l'occasion d'offrir une finalité de milieu de saison aux seniors non qualifiés aux Elites et aux jeunes à potentiel. Les français en devenir se confrontent tous dans un même lieu.

Contenu du programme

Épreuves individuelles (17 en filles et 17 en garçons)

- 50 m nage libre, 100 m nage libre, 200 m nage libre, 400 m nage libre, 800 m nage libre, 1 500 m nage libre, 50 m dos, 100 m dos, 200 m dos, 50 m brasse, 100 m brasse, 200 m brasse, 50 m papillon, 100 m papillon, 200 m papillon, 200 m 4 nages, 400 m 4 nages.

Pour tous les 50 m, 100 m, 200 m et 400 m :

Séries toutes catégories

Finales A et B toutes catégories.

Finales C protégées pour les filles 15 ans et moins, pour les garçons 16 ans et moins, non qualifiées en finale A ou B.

Pour les 800 m et 1 500 m :

Classement au temps (séries lentes le matin et série rapide l'après-midi).

Les finales sont limitées à un nageur non sélectionnable par finale ; de même en série rapide pour les épreuves classées "au temps".

Jury

Le jury est constitué par l'organisateur selon les règles FFN. La désignation des juges-arbitres et starters est du ressort du conseil de l'interrégion, ils devront figurer sur les listes des officiels validés pour la saison en cours.

Mode de qualification

Épreuves individuelles

Les nageurs du collectif excellence et les nageurs qualifiés aux championnats de France Elite ne sont pas autorisés à participer.

Sont autorisés à participer :

Les nageuses de 13 ans et plus et les nageurs de 14 ans et plus, figurant dans le classement national qualificatif de la saison 2017-2018 ayant réalisé les critères de qualification par épreuves. Voir le détail dans le tableau ci-après.

Ils peuvent participer aux épreuves pour lesquelles ils se sont qualifiés, plus une épreuve complémentaire de leur choix. Ils ne sont pas limités en nombre d'engagements. Les nageurs s'engagent avec la meilleure performance de ladite épreuve contenue dans la base fédérale et proposée sur l'espace extraNat.

RÈGLEMENT NATATION COURSE

Détail des critères de qualification :

Seules les performances figurant dans le classement national qualificatif de la saison sont prises en compte.

DAMES						ÉPREUVES	MESSIEURS					
13-15 ans		16-17 ans		18 ans et plus			19 ans et plus		17-18 ans		14-16 ans	
Class	Tps limites	Class	Tps limites	Class	Tps limites		Tps limites	Class	Tps limites	Class	Tps limites	Class
20	Les temps feront l'objet d'une publication ultérieure via le site web FFN	20	Les temps feront l'objet d'une publication ultérieure via le site web FFN	10	Les temps feront l'objet d'une publication ultérieure via le site web FFN	50 NL	Les temps feront l'objet d'une publication ultérieure via le site web FFN	10	Les temps feront l'objet d'une publication ultérieure via le site web FFN	20	Les temps feront l'objet d'une publication ultérieure via le site web FFN	20
20		20		10		100 NL		10		20		20
20		20		10		200 NL		10		20		20
20		20		10		400 NL		10		20		20
12		12		8		800 NL		8		12		12
12		12		8		1 500 NL		8		12		12
20		20		10		50 Dos		10		20		20
20		20		10		100 Dos		10		20		20
20		20		10		200 Dos		10		20		20
20		20		10		50 Bra		10		20		20
20		20		10		100 Bra		10		20		20
20		20		10		200 Bra		10		20		20
20		20		10		50 Pap		10		20		20
20		20		10		100 Pap		10		20		20
20		20		10		200 Pap		10		20		20
20		20		10		200 4n		10		20		20
20	20	10	400 4n	10	20	20						

Procédures d'engagements

Les engagements doivent s'effectuer via l'interface extraNat.

Les droits d'engagements : se reporter à la rubrique spécifique des Règlements financiers pour la Natation Course inclus dans ce document.

Récompenses

La dotation des médailles est du ressort de la FFN.

Il sera décerné un titre de "champion de France promotionnel en bassin de 50 m" au vainqueur français de chaque épreuve.

Les nageurs étrangers licenciés dans un club français figurent en doublon au titre open sur le podium des épreuves individuelles et reçoivent une médaille spécifique de l'événement. Le comité d'organisation, dans la mesure de ses moyens, pensera à des récompenses complémentaires pour doter chaque podium.

RÈGLEMENT NATATION COURSE

Programme et horaires

Les horaires sont précisés à titre indicatif, ils pourront être modifiés lors de la réunion technique de la compétition.

Jeudi 17 mai 2018

1^{er} réunion

Ouverture des portes : 7h00

Début des épreuves : 9h00

- 1 - 200 m dos messieurs (séries)
- 2 - 50 m dos dames (séries)
- 3 - 100 m papillon messieurs (séries)
- 4 - 100 m brasse dames (séries)
- 5 - 400 m nage libre messieurs (séries)
- 6 - 100 nage libre dames (séries)
- 7 - 200 m 4 nages messieurs (séries)
- 8 - 1 500 m nage libre dames (séries lentes)

2^e réunion

Ouverture des portes : 15h30

Début des épreuves : 17h30

- 9 - 1 500 m nage libre dames (série rapide)
- 10 - 200 m dos messieurs (finales C,B,A)
- 11 - 50 m dos dames (finales C,B,A)
- 12 - 100 m papillon messieurs (finales C,B,A)
- 13 - 100 m brasse dames (finales C,B,A)
- 14 - 400 m nage libre messieurs (finales C,B,A)
- 15 - 100 nage libre dames (finales C,B,A)
- 16 - 200 m 4 nages messieurs (finales C,B,A)

Vendredi 18 mai 2018

3^e réunion

Ouverture des portes : 7h00

Début des épreuves : 9h00

- 17 - 400 m 4 nages dames (séries)
- 18 - 200 m papillon messieurs (séries)
- 19 - 50 m papillon dames (séries)
- 20 - 100 m dos messieurs (séries)
- 21 - 50 m brasse dames (séries)
- 22 - 200 m brasse messieurs (séries)
- 23 - 200 m nage libre dames (séries)
- 24 - 50 m nage libre messieurs (séries)
- 25 - 800 m nage libre messieurs (séries lentes)

4^e réunion

Ouverture des portes : 15h30

Début des épreuves : 17h30

- 26 - 800 NL garçons (série rapide)
- 27 - 400 m 4 nages dames (finales C,B,A)
- 28 - 200 m papillon messieurs (finales C,B,A)
- 29 - 50 m papillon dames (finales C,B,A)
- 30 - 100 m dos messieurs (finales C,B,A)
- 31 - 50 m brasse dames (finales C,B,A)
- 32 - 200 m brasse messieurs (finales C,B,A)
- 33 - 200 m nage libre dames (finales C,B,A)
- 34 - 50 m nage libre messieurs (finales C,B,A)

Samedi 19 mai 2018

5^e réunion

Ouverture des portes : 7h00

Début des épreuves : 9h00

- 35 - 400 m 4 nages messieurs (séries)
- 36 - 200 m papillon dames (séries)
- 37 - 50 m papillon messieurs (séries)
- 38 - 100 m dos dames (séries)
- 39 - 50 m brasse messieurs (séries)
- 40 - 200 m brasse dames (séries)
- 41 - 200 m nage libre messieurs (séries)
- 42 - 50 m nage libre dames (séries)
- 43 - 800 m nage libre dames (séries lentes)

6^e réunion

Ouverture des portes : 15h30

Début des épreuves : 17h30

- 44 - 800 m nage libre dames (série rapide)
- 45 - 400 m 4 nages messieurs (finales C,B,A)
- 46 - 200 m papillon dames (finales C,B,A)
- 47 - 50 m papillon messieurs (finales C,B,A)
- 48 - 100 m dos dames (finales C,B,A)
- 49 - 50 m brasse messieurs (finales C,B,A)
- 50 - 200 m brasse dames (finales C,B,A)
- 51 - 200 m nage libre messieurs (finales C,B,A)
- 52 - 50 m nage libre dames (finales C,B,A)

RÈGLEMENT NATATION COURSE

Dimanche 20 mai 2018

7^e réunion

8^e réunion

Ouverture des portes : 7h00

Début des épreuves : 9h00

- 53 - 200 m dos dames (séries)
- 54 - 50 m dos messieurs (séries)
- 55 - 100 m papillon dames (séries)
- 56 - 100 m brasse messieurs (séries)
- 57 - 400 m nage libre dames (séries)
- 58 - 100 nage libre messieurs (séries)
- 59 - 200 m 4 nages dames (séries)
- 60 - 1 500 m nage libre messieurs (séries lentes)

Ouverture des portes : 15h00

Début des épreuves : 16h30

- 61 - 1 500 m nage libre messieurs (série rapide)
- 62 - 200 m dos dames (finales C,B,A)
- 63 - 50 m dos messieurs (finales C,B,A)
- 64 - 100 m papillon dames (finales C,B,A)
- 65 - 100 m brasse messieurs (finales C,B,A)
- 66 - 400 m nage libre dames (finales C,B,A)
- 67 - 100 nage libre messieurs (finales C,B,A)
- 68 - 200 m 4 nages dames (finales C,B,A)

RÈGLEMENT NATATION COURSE

<ul style="list-style-type: none">■ Jeudi 19 juillet au dimanche 22 juillet 2018■ 8 réunions	Critérium national Promotionnel d'été	<ul style="list-style-type: none">■ Lieu : à désigner■ Bassin : 50 m■ Compétition de référence nationale
Conditions d'accès		
<ul style="list-style-type: none">■ Catégories d'âges : filles 14 ans et +, garçons 15 ans et +	<ul style="list-style-type: none">■ Nageurs qualifiés à partir du classement national qualificatif de la saison.	
Engagements		Résultats
<ul style="list-style-type: none">■ Propositions extraNat : du 8 au 15 juillet 2018■ Liste des engagés : 16 juillet 2018■ Réunion technique : 18 juillet 2018 - 18h30(liste de départ)	<ul style="list-style-type: none">■ Envoi serveur : J (dernier jour de compétition)■ Publication web : J + 1■ Réclamations : J + 8 reclamation.natation@ffnatation.fr	

Préambule

Création de cette olympiade Tokyo (2017-2020), l'événement est l'occasion d'offrir une finalité de fin de saison aux seniors et aux juniors non qualifiés aux championnats de France filles 15 ans et moins, garçons 16 ans et moins, ainsi qu'au critérium national été OPEN filles 16 ans et plus, garçons 17 ans et plus. Les nageurs en devenir se confrontent tous dans un même lieu.

Contenu du programme

Épreuves individuelles (17 en filles et 17 en garçons)

- 50 m nage libre, 100 m nage libre, 200 m nage libre, 400 m nage libre, 800 m nage libre, 1 500 m nage libre, 50 m dos, 100 m dos, 200 m dos, 50 m brasse, 100 m brasse, 200 m brasse, 50 m papillon, 100 m papillon, 200 m papillon, 200 m 4 nages, 400 m 4 nages.

Pour tous les 50 m, 100 m, 200 m et 400 m :

Séries toutes catégories

Finales A et B toutes catégories.

Finales C protégées pour les filles 15 ans et moins, pour les garçons 16 ans et moins, non qualifiées en finale A ou B.

Pour les 800 m et 1 500 m :

Classement au temps (séries lentes le matin et série rapide l'après-midi).

Les finales sont limitées à un nageur non sélectionnable par finale ; de même en série rapide pour les épreuves classées "au temps".

Jury

Le jury est constitué par l'organisateur selon les règles FFN. La désignation des juges-arbitres et starters est du ressort du conseil de l'interrégion, ils devront figurer sur les listes des officiels validés pour la saison en cours.

Mode de qualification

Épreuves individuelles

Les nageurs du collectif excellence, les nageurs qualifiés aux championnats de France filles 15 ans et moins / garçons 16 ans et moins, les nageurs qualifiés au critérium national été OPEN filles 16 ans et plus / garçons 17 ans et plus ne sont pas autorisés à participer.

Sont autorisés à participer :

Les nageuses de 14 ans et plus et les nageurs de 15 ans et plus, figurant dans le classement national qualificatif de la saison 2017-2018 ayant réalisé les critères de qualification par épreuves. Voir le détail dans le tableau ci-après.

Ils peuvent participer aux épreuves pour lesquelles ils se sont qualifiés, plus une épreuve complémentaire de leur choix. Ils ne sont pas limités en nombre d'engagements. Les nageurs s'engagent avec la meilleure performance de ladite épreuve contenue dans la base fédérale et proposée sur l'espace extraNat.

RÈGLEMENT NATATION COURSE

Détail des critères de qualification :

Seules les performances figurant dans le classement national qualificatif de la saison sont prises en compte.

DAMES						ÉPREUVES	MESSIEURS					
14-15 ans		16-17 ans		18 ans et plus			19 ans et plus		17-18 ans		15-16 ans	
Class	Tps limites	Class	Tps limites	Class	Tps limites		Tps limites	Class	Tps limites	Class	Tps limites	Class
20	Les temps feront l'objet d'une publication ultérieure via le site web FFN	20	Les temps feront l'objet d'une publication ultérieure via le site web FFN	10	Les temps feront l'objet d'une publication ultérieure via le site web FFN	50 NL	Les temps feront l'objet d'une publication ultérieure via le site web FFN	10	Les temps feront l'objet d'une publication ultérieure via le site web FFN	20	Les temps feront l'objet d'une publication ultérieure via le site web FFN	20
20		20		10		100 NL		10		20		20
20		20		10		200 NL		10		20		20
20		20		10		400 NL		10		20		20
12		12		8		800 NL		8		12		12
12		12		8		1 500 NL		8		12		12
20		20		10		50 Dos		10		20		20
20		20		10		100 Dos		10		20		20
20		20		10		200 Dos		10		20		20
20		20		10		50 Bra		10		20		20
20		20		10		100 Bra		10		20		20
20		20		10		200 Bra		10		20		20
20		20		10		50 Pap		10		20		20
20		20		10		100 Pap		10		20		20
20		20		10		200 Pap		10		20		20
20		20		10		200 4n		10		20		20
20	20	10	400 4n	10	20	20						

Procédures d'engagements

Les engagements doivent s'effectuer via l'interface extraNat.

Les droits d'engagements : se reporter à la rubrique spécifique des Règlements financiers pour la Natation Course inclus dans ce document.

Récompenses

La dotation des médailles est du ressort de la FFN.

Il sera décerné un titre de "vainqueur du critérium national promotionnel d'été" au vainqueur français de chaque épreuve.

Les nageurs étrangers licenciés dans un club français figurent en doublon au titre open sur le podium des épreuves individuelles et reçoivent une médaille spécifique de l'événement. Le comité d'organisation, dans la mesure de ses moyens, pensera à des récompenses complémentaires pour doter chaque podium.

RÈGLEMENT NATATION COURSE

Programme et horaires

Les horaires sont précisés à titre indicatif, ils pourront être modifiés lors de la réunion technique de la compétition.

Jeudi 19 juillet 2018

1^{re} réunion

Ouverture des portes : 7h00

Début des épreuves : 9h00

- 1 - 200 m dos messieurs (séries)
- 2 - 50 m dos dames (séries)
- 3 - 100 m papillon messieurs (séries)
- 4 - 100 m brasse dames (séries)
- 5 - 400 m nage libre messieurs (séries)
- 6 - 100 m nage libre dames (séries)
- 7 - 200 m 4 nages messieurs (séries)
- 8 - 1 500 m nage libre dames (séries lentes)

2^e réunion

Ouverture des portes : 15h30

Début des épreuves : 17h30

- 9 - 1 500 m nage libre dames (série rapide)
- 10 - 200 m dos messieurs (finales C,B,A)
- 11 - 50 m dos dames (finales C,B,A)
- 12 - 100 m papillon messieurs (finales C,B,A)
- 13 - 100 m brasse dames (finales C,B,A)
- 14 - 400 m nage libre messieurs (finales C,B,A)
- 15 - 100 m nage libre dames (finales C,B,A)
- 16 - 200 m 4 nages messieurs (finales C,B,A)

Vendredi 20 juillet 2018

3^e réunion

Ouverture des portes : 7h00

Début des épreuves : 9h00

- 17 - 400 m 4 nages dames (séries)
- 18 - 200 m papillon messieurs (séries)
- 19 - 50 m papillon dames (séries)
- 20 - 100 m dos messieurs (séries)
- 21 - 50 m brasse dames (séries)
- 22 - 200 m brasse messieurs (séries)
- 23 - 200 m nage libre dames (séries)
- 24 - 50 m nage libre messieurs (séries)
- 25 - 800 m nage libre messieurs (séries lentes)

4^e réunion

Ouverture des portes : 15h30

Début des épreuves : 17h30

- 26 - 800 NL garçons (série rapide)
- 27 - 400 m 4 nages dames (finales C,B,A)
- 28 - 200 m papillon messieurs (finales C,B,A)
- 29 - 50 m papillon dames (finales C,B,A)
- 30 - 100 m dos messieurs (finales C,B,A)
- 31 - 50 m brasse dames (finales C,B,A)
- 32 - 200 m brasse messieurs (finales C,B,A)
- 33 - 200 m nage libre dames (finales C,B,A)
- 34 - 50 m nage libre messieurs (finales C,B,A)

Samedi 21 juillet 2018

5^e réunion

Ouverture des portes : 7h00

Début des épreuves : 9h00

- 35 - 400 m 4 nages messieurs (séries)
- 36 - 200 m papillon dames (séries)
- 37 - 50 m papillon messieurs (séries)
- 38 - 100 m dos dames (séries)
- 39 - 50 m brasse messieurs (séries)
- 40 - 200 m brasse dames (séries)
- 41 - 200 m nage libre messieurs (séries)
- 42 - 50 m nage libre dames (séries)
- 43 - 800 m nage libre dames (séries lentes)

6^e réunion

Ouverture des portes : 15h30

Début des épreuves : 17h30

- 44 - 800 m nage libre dames (série rapide)
- 45 - 400 m 4 nages messieurs (finales C,B,A)
- 46 - 200 m papillon dames (finales C,B,A)
- 47 - 50 m papillon messieurs (finales C,B,A)
- 48 - 100 m dos dames (finales C,B,A)
- 49 - 50 m brasse messieurs (finales C,B,A)
- 50 - 200 m brasse dames (finales C,B,A)
- 51 - 200 m nage libre messieurs (finales C,B,A)
- 52 - 50 m nage libre dames (finales C,B,A)

RÈGLEMENT NATATION COURSE

Dimanche 22 juillet 2018

7^e réunion

8^e réunion

Ouverture des portes : 7h00

Début des épreuves : 9h00

- 53 - 200 m dos dames (séries)
- 54 - 50 m dos messieurs (séries)
- 55 - 100 m papillon dames (séries)
- 56 - 100 m brasse messieurs (séries)
- 57 - 400 m nage libre dames (séries)
- 58 - 100 nage libre messieurs (séries)
- 59 - 200 m 4 nages dames (séries)
- 61 - 1 500 m nage libre messieurs (séries lentes)

Ouverture des portes : 15h00

Début des épreuves : 16h30

- 61 - 1 500 m nage libre messieurs (série rapide)
- 62 - 200 m dos dames (finales C,B,A)
- 63 - 50 m dos messieurs (finales C,B,A)
- 64 - 100 m papillon dames (finales C,B,A)
- 65 - 100 m brasse messieurs (finales C,B,A)
- 66 - 400 m nage libre dames (finales C,B,A)
- 67 - 100 nage libre messieurs (finales C,B,A)
- 68 - 200 m 4 nages dames (finales C,B,A)

RÈGLEMENT NATATION COURSE

PROGRAMME INTERRÉGIONAL, RÉGIONAL JUNIORS - SENIORS

Le concept

En complément des programmes nationaux précédents, les programmes interrégional, régional "Juniors- Séniors" sont également des programmes de compétition qui rassemblent toutes les catégories d'âge - sauf mention - à partir de 14 ans pour les filles et 15 ans pour les garçons, sur une même compétition.

Objectifs prioritaires

Pour les nageurs

- Mettre la démarche d'excellence, engagée précédemment, à l'épreuve de la confrontation toutes années d'âge confondues et à l'échelon territorial.
- Poursuivre la personnalisation de l'entraînement et optimisation du plan de carrière en liaison avec l'entraîneur.
- Poursuivre la construction, l'accompagnement du projet de vie du nageur. Organisation méthodique de la vie du nageur afin de concilier son programme universitaire ou professionnel ainsi que son programme sportif.
- Assurer le suivi médical en relation avec la commission médicale de la ligue.
- Accès possible à la fonction d'officiel A.
- Préparation aux diplômes professionnels.
- Accès possible aux diplômes d'entraîneurs

Pour l'organisation

- Offrir des programmes attrayants et valorisants pour tous les niveaux de pratique. Il est important, pour les ligues et les départements, de ne pas s'enfermer dans un copier/coller du programme sportif national.
- Affirmer la notion de droits et devoirs du nageur et des organisateurs : respect mutuel. Exemplarité dans l'attitude.
- Proposer des objectifs suffisamment diversifiés pour que chaque nageur puisse trouver celui qui lui convient.

Finalités

- Continuer la pratique compétitive.
- Permettre une pratique adaptée dans un contexte convivial à ceux qui ne peuvent pas (ou ne veulent pas) envisager une pratique de haut niveau.
- Orienter les nageurs vers d'autres pratiques de la FFN.

Préconisations

- Organisations départementales et régionales de compétitions.
- Mise en place de stages d'entraînement (clubs, départements, ligues).
- Pour cette catégorie, il faut prévoir cinq types de programmes : individuels ; par équipes ; formation d'officiels, formation d'éducateurs et formation de dirigeants.
- Pour trois catégories de nageurs :
 - ceux qui poursuivront une pratique de haut niveau ;
 - ceux qui poursuivront une pratique de compétition ;
 - ceux qui adopteront une pratique de bien-être physique, psychique et d'encadrement.

Menu des compétitions

Il est proposé aux filles 14 ans et plus et aux garçons 15 ans et plus, sur un ensemble de compétitions individuelles et par équipes.

Parcours interrégional

- Championnats de Nationale 2 Hiver Q1
- Championnats de Nationale 2 Printemps Q2
- Championnats de Nationale 3 Q2

Parcours régional

- Championnats régionaux en bassin de 25 m
- Championnats régionaux en bassin 50 m hiver
- Championnats régionaux en bassin 50 m été

Parcours départemental (à la discrétion des ligues)

- Championnats départementaux en bassin de 25 m. Possibilité d'ouvrir cette compétition à la catégorie Jeunes
- Championnats départementaux d'été (bassin de 25 m ou de 50 m). Possibilité d'ouvrir cette compétition à la catégorie Jeunes

Compétition par équipes

- Championnats nationaux interclubs "toutes catégories" en bassin de 25 m.

RÈGLEMENT NATATION COURSE

<ul style="list-style-type: none">■ Vendredi 15 décembre au Dimanche 17 décembre 2017■ 6 réunions	Championnats de Nationale 2 Hiver Q1	<ul style="list-style-type: none">■ Lieu : à désigner■ Bassin : 50 m■ Compétition de référence nationale et interrégionale
Conditions d'accès		
<ul style="list-style-type: none">■ Catégories d'âges : filles 14 ans et +, garçons 15 ans et +	<ul style="list-style-type: none">■ Nageurs qualifiés à partir du classement interrégional qualificatif de la saison.	
Engagements	Résultats	
<ul style="list-style-type: none">■ Propositions extraNat : du 4 au 11 décembre 2017■ Liste des engagés : 12 décembre 2017■ Réunion technique : 14 décembre 2017 - 18h30 (liste de départ)	<ul style="list-style-type: none">■ Envoi serveur : J (dernier jour de compétition)■ Publication web : J + 1■ Réclamations : J + 8 reclamation.natation@ffnatation.fr	

Préambule

Cette compétition est une nouveauté dans l'olympiade Tokyo (2017-2020). Sur la base des championnats N2 de l'olympiade précédente, cette compétition est le premier temps de qualification (sur trois) aux événements nationaux de la saison.

Lieux

Laissés à l'initiative de l'interrégion, avec une répartition géographique des nageurs en deux poules. Les organisations sont mises en place au libre choix du conseil de l'interrégion et à la même date. Il est également possible de confier l'organisation à une ligue, un comité départemental ou à un club. Enfin, l'interrégion a la possibilité de regrouper les deux poules en une seule si l'effectif des nageurs concernés est inférieur à 800 nageurs et que la taille du stade nautique permet l'organisation de la compétition dans de bonnes conditions.

Équipements

Bassin de 50 m homologué. Chronométrage automatique (un jeu de plaques minimum) obligatoire.

Contenu du programme

Épreuves individuelles (17 en dames et 17 en messieurs)

- 50 m nage libre, 100 m nage libre, 200 m nage libre, 400 m nage libre, 800 m nage libre, 1 500 m nage libre, 50 m dos, 100 m dos, 200 m dos, 50 m brasse, 100 m brasse, 200 m brasse, 50 m papillon, 100 m papillon, 200 m papillon, 200 m 4 nages, 400 m 4 nages.

Classement au temps.

Jury

Le jury est constitué par l'organisateur selon les Règles FFN. La désignation des juges-arbitres et starters est du ressort du conseil de l'interrégion, ils devront figurer sur les listes des officiels validés pour la saison en cours.

Mode de qualification

Cette compétition est strictement limitée à la participation des nageurs licenciés à la FFN.

Les nageurs du collectif excellence ne sont pas autorisés à participer à ces championnats.

Les nageurs nagent dans leur interrégion de licence sauf accord entre interrégions ou lorsque la demande concerne un athlète évoluant dans une structure du parcours d'excellence sportive. Ces derniers ont accès à l'ensemble du programme tel que prévu dans le règlement sportif. Ils doivent évoluer comme tous les autres nageurs de l'interrégion. Par exemple, il est interdit de limiter l'accès aux finales pour un de ces nageurs.

Sont autorisés à participer :

Les nageuses de 14 ans et plus et les nageurs de 15 ans et plus, figurant dans le classement national qualificatif de la saison 2017-2018 ayant réalisé les critères de qualification par épreuves. Voir le détail dans le tableau ci-après.

Ils peuvent participer aux épreuves pour lesquelles ils se sont qualifiés, plus une épreuve complémentaire de leur choix.. Ils ne sont pas limités en nombre d'engagements. Les nageurs s'engagent avec la meilleure performance de ladite épreuve contenue dans la base fédérale et proposée sur l'espace extraNat.

RÈGLEMENT NATATION COURSE

Détail des critères de qualification :

Seules les performances figurant dans les classements interrégionaux qualificatifs de la saison sont prises en compte.

DAMES			ÉPREUVES	MESSIEURS		
Tps limites 14-15 ans	Tps limites 16-17 ans	Tps limites 18 ans et plus		Tps limites 19 ans et plus	Tps limites 17-18 ans	Tps limites 15-16 ans
0:30,15	0:29,36	0:28,79	50 NL	0:25,44	0:26,19	0:27,13
1:05,35	1:03,31	1:02,14	100 NL	0:55,09	0:56,65	0:58,63
2:21,64	2:16,76	2:14,42	200 NL	2:00,42	2:03,44	2:08,11
4:58,04	4:48,72	4:44,28	400 NL	4:18,12	4:23,24	4:32,19
10:20,78	9:58,04	9:47,83	800 NL	8:48,34	8:58,34	9:14,90
20:29,98	19:14,81	18:50,51	1 500 NL	17:20,02	17:43,82	18:32,12
0:35,42	0:34,03	0:33,36	50 Dos	0:29,84	0:30,69	0:32,23
1:15,92	1:12,90	1:11,53	100 Dos	1:04,15	1:05,82	1:09,06
2:42,05	2:36,36	2:33,78	200 Dos	2:18,67	2:21,71	2:28,32
0:40,25	0:38,23	0:37,30	50 Bra	0:32,72	0:34,01	0:36,32
1:26,81	1:23,10	1:21,02	100 Bra	1:11,95	1:14,93	1:20,04
3:06,52	2:58,47	2:54,85	200 Bra	2:37,98	2:44,17	2:55,74
0:32,96	0:31,62	0:30,91	50 Pap	0:27,09	0:27,97	0:29,28
1:15,98	1:11,58	1:09,66	100 Pap	1:00,35	1:02,51	1:06,23
3:02,78	2:47,35	2:42,11	200 Pap	2:20,26	2:26,80	2:46,75
2:40,99	2:35,86	2:33,24	200 4n	2:17,49	2:20,84	2:26,01
5:47,87	5:33,08	5:26,74	400 4n	4:55,70	5:03,00	5:15,82

Procédures d'engagements

Huit jours après les championnats régionaux en bassin de 25 m, un classement interrégional des qualifiés aux championnats de Nationale 2 hiver sera publié sur le site internet FFN.

Les engagements s'effectuent via l'interface extraNat.

A la date d'ouverture des engagements, seuls les nageurs licenciés pourront être pris en compte dans le classement.

Les droits d'engagements et leur règlement sont laissés à l'initiative de l'interrégion

Qualification pour les championnats nationaux

À partir de ces championnats, les nageurs peuvent se qualifier aux épreuves nationales suivantes :

- Championnat de France Élite
- Championnat de France promotionnel
- Critérium national été Open filles 16 ans et plus, garçons 17 ans et plus;
- Championnat de France filles 15 ans et moins, garçons 16 ans et moins
- Critérium national promotionnel d'été filles 14 ans et plus, garçons 15 ans et plus

Récompenses

Les récompenses sont laissées à l'initiative des interrégions.

RÈGLEMENT NATATION COURSE

Programme et horaires

Les horaires sont précisés à titre indicatif, ils pourront être modifiés lors de la réunion technique de la compétition.

Vendredi 15 décembre 2017

1^{re} réunion

Ouverture des portes : 7h00

Début des épreuves : 9h00

- 1 - 400 m 4 nages messieurs (class. au temps)
- 2 - 1 500 m nage libre dames (class. au temps)
- 3 - 200 m brasse messieurs (class. au temps)
- 4 - 200 m brasse dames (class. au temps)
- 5 - 50 m nage libre messieurs (class. au temps)

2^e réunion

Ouverture des portes : 15h30

Début des épreuves : 17h30

- 6 - 400 m nage libre dames (class. au temps)
- 7 - 400 m nage libre messieurs (class. au temps)
- 8 - 200 m dos dames (class. au temps)
- 9 - 200 m dos messieurs (class. au temps)
- 10 - 100 m papillon dames (class. au temps)
- 11 - 100 m papillon messieurs (class. au temps)
- 12 - 200 m 4 nages dames (class. au temps)

Samedi 16 décembre 2017

3^e réunion

Ouverture des portes : 7h00

Début des épreuves : 9h00

- 13 - 200 m papillon dames (class. au temps)
- 14 - 800 m nage libre messieurs (class. au temps)
- 15 - 50 m brasse dames (class. au temps)
- 16 - 50 m dos messieurs (class. au temps)
- 17 - 100 m nage libre dames (class. au temps)

4^e réunion

Ouverture des portes : 15h30

Début des épreuves : 17h30

- 18 - 200 m papillon messieurs (class. au temps)
- 19 - 800 m nage libre dames (class. au temps)
- 20 - 50 m brasse messieurs (class. au temps)
- 21 - 50 m dos dames (class. au temps)
- 22 - 100 m nage libre messieurs (class. au temps)

Dimanche 17 décembre 2017

5^e réunion

Ouverture des portes : 7h00

Début des épreuves : 9h00

- 23 - 400 m 4 nages dames (class. au temps)
- 24 - 1 500 m nage libre messieurs (class. au temps)
- 25 - 100 m brasse dames (class. au temps)
- 26 - 100 m brasse messieurs (class. au temps)
- 27 - 50 m nage libre dames (class. au temps)

6^e réunion

Ouverture des portes : 15h30

Début des épreuves : 17h30

- 28 - 200 m nage libre messieurs (class. au temps)
- 29 - 200 m nage libre dames (class. au temps)
- 30 - 100 m dos messieurs (class. au temps)
- 31 - 100 m dos dames (class. au temps)
- 32 - 50 m papillon messieurs (class. au temps)
- 33 - 50 m papillon dames (class. au temps)
- 34 - 200 m 4 nages messieurs (class. au temps)

RÈGLEMENT NATATION COURSE

<ul style="list-style-type: none">■ Vendredi 23 mars au Dimanche 25 mars 2018■ 6 réunions	Championnats de Nationale 2 Printemps Q2	<ul style="list-style-type: none">■ Lieu : à désigner■ Bassin : 50 m■ Compétition de référence nationale
Conditions d'accès		
<ul style="list-style-type: none">■ Catégories d'âges : filles 14 ans et +, garçons 15 ans et + ouvert aux filles 13 ans et garçons 14 ans à partir d'une liste fédérale en vue de la COMEN	<ul style="list-style-type: none">■ Nageurs qualifiés à partir du classement interrégional qualificatif de la saison.	
Engagements		Résultats
<ul style="list-style-type: none">■ Propositions extraNat : du 12 au 19 mars 2018■ Liste des engagés : 20 mars 2018■ Réunion technique : 22 mars 2018 - 18h30 (liste de départ)	<ul style="list-style-type: none">■ Envoi serveur : J (dernier jour de compétition)■ Publication web : J + 1■ Réclamations : J + 8 reclamation.natation@ffnatation.fr	

Préambule

Cette compétition est une nouveauté dans l'olympiade Tokyo (2017-2020). Sur la base des championnats N2 de l'olympiade précédente, cette compétition est le deuxième temps de qualification (sur trois) aux événements nationaux de la saison.

Lieux

Laissés à l'initiative de l'interrégion sur un seul lieu.

Les organisations sont mises en place au libre choix du conseil de l'interrégion. Il est également possible de confier l'organisation à une ligue, un comité départemental ou à un club.

Équipements

Bassin de 50 m homologué. Chronométrage automatique (un jeu de plaques minimum) obligatoire.

Contenu du programme

Épreuves individuelles (17 en dames et 17 en messieurs)

- 50 m nage libre, 100 m nage libre, 200 m nage libre, 400 m nage libre, 800 m nage libre, 1 500 m nage libre, 50 m dos, 100 m dos, 200 m dos, 50 m brasse, 100 m brasse, 200 m brasse, 50 m papillon, 100 m papillon, 200 m papillon, 200 m 4 nages, 400 m 4 nages.

Pour tous les 50 m, 100 m, 200 m et 400 m :

Séries toutes catégories

Finales A et B toutes catégories.

Finales C protégées pour les filles 15 ans et moins, pour les garçons 16 ans et moins, non qualifiés en finale A ou B.

Pour les 800 m et 1 500 m :

Classement au temps (séries lentes le matin et série rapide l'après-midi).

Jury

Le jury est constitué par l'organisateur selon les Règles FFN. La désignation des juges-arbitres et starters est du ressort du conseil de l'interrégion, ils devront figurer sur les listes des officiels validés pour la saison en cours.

Mode de qualification

Cette compétition est strictement limitée à la participation des nageurs licenciés à la FFN. Les nageurs du collectif excellence ne sont pas autorisés à participer à ces championnats. Les nageurs nagent dans leur interrégion de licence sauf accord entre interrégions ou lorsque la demande concerne un athlète évoluant dans une structure du parcours d'excellence sportive. Ces derniers ont accès à l'ensemble du programme tel que prévu dans le règlement sportif. Ils doivent évoluer comme tous les autres nageurs de l'interrégion. Par exemple, il est interdit de limiter l'accès aux finales pour un de ces nageurs.

Sont autorisés à participer :

1 - Les nageuses de 14 ans et plus et les nageurs de 15 ans et plus, figurant dans le classement interrégional qualificatif (intégrant les performances du classement qualificatif N -1) ayant réalisé les critères de qualification par épreuves. Voir le détail dans le tableau ci-après. Ils peuvent participer aux épreuves pour lesquelles ils se sont qualifiés, plus une épreuve complémentaire de leur choix. Ils ne sont pas limités en nombre d'engagements. Les nageurs s'engagent avec la meilleure performance de ladite épreuve contenue dans la base fédérale et proposée sur l'espace extraNat.

2 - Les nageuses 13 ans et les nageurs 14 ans identifiés par la DTN et dont la liste sera publiée en début de saison. Ceux-ci ne sont pas limités en nombre d'épreuves. Les nageurs s'engagent avec la meilleure performance dans ladite épreuve contenue dans la base fédérale et proposée sur extraNat. En cas d'absence dans la base fédérale ils ne pourront s'engager dans l'épreuve.

RÈGLEMENT NATATION COURSE

Détail des critères de qualification :

Seules les performances figurant dans les classements interrégionaux qualificatifs de la saison sont prises en compte.

DAMES						ÉPREUVES	MESSIEURS					
14-15 ans		16-17 ans		18 ans et plus			19 ans et plus		17-18 ans		15-16 ans	
Class	Tps limites	Class	Tps limites	Class	Tps limites		Tps limites	Class	Tps limites	Class	Tps limites	Class
20	0:30,15	20	0:29,36	20	0:28,79	50 NL	0:25,44	20	0:26,19	20	0:27,13	20
20	1:05,35	20	1:03,31	20	1:02,14	100 NL	0:55,09	20	0:56,65	20	0:58,63	20
20	2:21,64	20	2:16,76	20	2:14,42	200 NL	2:00,42	20	2:03,44	20	2:08,11	20
20	4:58,04	20	4:48,72	20	4:44,28	400 NL	4:18,12	20	4:23,24	20	4:32,19	20
12	10:20,78	12	9:58,04	12	9:47,83	800 NL	8:48,34	12	8:58,34	12	9:14,90	12
12	20:29,98	12	19:14,81	12	18:50,51	1 500 NL	17:20,02	12	17:43,82	12	18:32,12	12
20	0:35,42	20	0:34,03	20	0:33,36	50 Dos	0:29,84	20	0:30,69	20	0:32,23	20
20	1:15,92	20	1:12,90	20	1:11,53	100 Dos	1:04,15	20	1:05,82	20	1:09,06	20
20	2:42,05	20	2:36,36	20	2:33,78	200 Dos	2:18,67	20	2:21,71	20	2:28,32	20
20	0:40,25	20	0:38,23	20	0:37,30	50 Bra	0:32,72	20	0:34,01	20	0:36,32	20
20	1:26,81	20	1:23,10	20	1:21,02	100 Bra	1:11,95	20	1:14,93	20	1:20,04	20
20	3:06,52	20	2:58,47	20	2:54,85	200 Bra	2:37,98	20	2:44,17	20	2:55,74	20
20	0:32,96	20	0:31,62	20	0:30,91	50 Pap	0:27,09	20	0:27,97	20	0:29,28	20
20	1:15,98	20	1:11,58	20	1:09,66	100 Pap	1:00,35	20	1:02,51	20	1:06,23	20
20	3:02,78	20	2:47,35	20	2:42,11	200 Pap	2:20,26	20	2:26,80	20	2:46,75	20
20	2:40,99	20	2:35,86	20	2:33,24	200 4n	2:17,49	20	2:20,84	20	2:26,01	20
20	5:47,87	20	5:33,08	20	5:26,74	400 4n	4:55,70	20	5:03,00	20	5:15,82	20

Procédures d'engagements

Huit jours après la date limite pour l'organisation des championnats régionaux hiver en bassin de 50 m, un classement interrégional des qualifiés aux championnats de Nationale 3 et de Nationale 2 Printemps sera publié sur le site internet FFN.

Les engagements s'effectuent via l'interface extraNat.

A la date d'ouverture des engagements, seuls les nageurs licenciés pourront être pris en compte dans le classement.

Les droits d'engagements et leur règlement sont laissés à l'initiative de l'interrégion

Qualification pour les championnats nationaux

À partir de ces championnats, les nageurs peuvent se qualifier aux épreuves nationales suivantes :

- Championnat de France Élite
- Championnat de France promotionnel
- Critérium national été Open filles 16 ans et plus, garçons 17 ans et plus;
- Championnat de France filles 15 ans et moins, garçons 16 ans et moins
- Critérium national promotionnel d'été filles 14 ans et plus, garçons 15 ans et plus

Récompenses

Les récompenses sont laissées à l'initiative des interrégions.

RÈGLEMENT NATATION COURSE

Programme et horaires

Les horaires sont précisés à titre indicatif, ils pourront être modifiés lors de la réunion technique de la compétition.

Vendredi 23 mars 2018

1^{er} réunion

Ouverture des portes : 7h00

Début des épreuves : 9h00

- 1 - 100 m papillon dames (séries)
- 2 - 200 m papillon messieurs (séries)
- 3 - 400 m nage libre dames (séries)
- 4 - 200 m 4 nages messieurs (séries)
- 5 - 50 m dos dames (séries)
- 6 - 100 m dos messieurs (séries)
- 7 - 200 m brasse dames (séries)
- 8 - 100 m brasse messieurs (séries)
- 9 - 50 m nage libre dames (séries)
- 10 - 100 m nage libre messieurs (séries)
- 11 - 1 500 m nage libre messieurs (séries lentes)

2^e réunion

Ouverture des portes : 15h30

Début des épreuves : 17h30

- 12 - 1 500 m nage libre messieurs (série rapide)
- 13 - 100 m papillon dames (finales C,B,A)
- 14 - 200 m papillon messieurs (finales C,B,A)
- 15 - 400 m nage libre dames (finales C,B,A)
- 16 - 200 m 4 nages messieurs (finales C,B,A)
- 17 - 50 m dos dames (finales C,B,A)
- 18 - 100 m dos messieurs (finales C,B,A)
- 19 - 200 m brasse dames (finales C,B,A)
- 20 - 100 m brasse messieurs (finales C,B,A)
- 21 - 50 m nage libre dames (finales C,B,A)
- 22 - 100 m nage libre messieurs (finales C,B,A)

Samedi 24 mars 2018

3^e réunion

Ouverture des portes : 7h00

Début des épreuves : 9h00

- 23 - 200 m dos dames (séries)
- 24 - 200 m dos messieurs (séries)
- 25 - 50 m papillon dames (séries)
- 26 - 50 m papillon messieurs (séries)
- 27 - 400 m 4 nages dames (séries)
- 28 - 400 m 4 nages messieurs (séries)
- 29 - 200 m nage libre dames (séries)
- 30 - 200 m nage libre messieurs (séries)
- 31 - 50 m brasse dames (séries)
- 32 - 50 m brasse messieurs (séries)
- 33 - 1 500 m nage libre dames (séries lentes)
- 34 - 800 m nage libre messieurs (séries lentes)

4^e réunion

Ouverture des portes : 15h30

Début des épreuves : 17h30

- 35 - 1 500 m nage libre dames (série rapide)
- 36 - 800 m nage libre messieurs (série rapide)
- 37 - 200 m dos dames (finales C,B,A)
- 38 - 200 m dos messieurs (finales C,B,A)
- 39 - 50 m papillon dames (finales C,B,A)
- 40 - 50 m papillon messieurs (finales C,B,A)
- 41 - 400 m 4 nages dames (finales C,B,A)
- 42 - 400 m 4 nages messieurs (finales C,B,A)
- 43 - 200 m nage libre dames (finales C,B,A)
- 44 - 200 m nage libre messieurs (finales C,B,A)
- 45 - 50 m brasse dames (finales C,B,A)
- 46 - 50 m brasse messieurs (finales C,B,A)

RÈGLEMENT NATATION COURSE

Dimanche 25 mars 2018

5^e réunion

6^e réunion

Ouverture des portes : 7h00

Début des épreuves : 9h00

- 47 - 100 m papillon messieurs (séries)
- 48 - 200 m papillon dames (séries)
- 49 - 400 m nage libre messieurs (séries)
- 50 - 200 m 4 nages dames (séries)
- 51 - 50 m dos messieurs (séries)
- 52 - 100 m dos dames (séries)
- 53 - 200 m brasse messieurs (séries)
- 54 - 100 m brasse dames (séries)
- 55 - 50 m nage libre messieurs (séries)
- 56 - 100 m nage libre dames (séries)
- 57 - 800 m nage libre dames (séries lentes)

Ouverture des portes : 15h30

Début des épreuves : 17h30

- 58 - 800 m nage libre dames (série rapide)
- 59 - 100 m papillon messieurs (finales C,B,A)
- 60 - 200 m papillon dames (finales C,B,A)
- 61 - 400 m nage libre messieurs (finales C,B,A)
- 62 - 200 m 4 nages dames (finales C,B,A)
- 63 - 50 m dos messieurs (finales C,B,A)
- 64 - 100 m dos dames (finales C,B,A)
- 65 - 200 m brasse messieurs (finales C,B,A)
- 66 - 100 m brasse dames (finales C,B,A)
- 67 - 50 m nage libre messieurs (finales C,B,A)
- 68 - 100 m nage libre dames (finales C,B,A)

RÈGLEMENT NATATION COURSE

<ul style="list-style-type: none">■ Samedi 31 mars au Lundi 2 avril 2018■ 6 réunions	Championnats de Nationale 3 Q2	<ul style="list-style-type: none">■ Lieu : à désigner■ Bassin : 50 m■ Compétition de référence nationale
Conditions d'accès		
<ul style="list-style-type: none">■ Catégories d'âges : filles 14 ans et +, garçons 15 ans et +	<ul style="list-style-type: none">■ Nageurs qualifiés à partir du classement interrégional qualificatif de la saison.	
Engagements	Résultats	
<ul style="list-style-type: none">■ Propositions extraNat : du 20 au 27 mars 2018■ Liste des engagés : 28 mars 2018■ Réunion technique : 30 mars 2018 - 18h30 (liste de départ)	<ul style="list-style-type: none">■ Envoi serveur : J (dernier jour de compétition)■ Publication web : J + 1■ Réclamations : J + 8 reclamation.natation@ffnatation.fr	

Préambule

Cette compétition est une nouveauté de la saison 2017-2018. Sa création fait suite à une volonté de répartir les nageurs en poule de niveau sur le deuxième temps de qualification (sur trois) aux événements nationaux de la saison.

Lieux

Laissés à l'initiative de l'interrégion sur un seul lieu.

Les organisations sont mises en place au libre choix du conseil de l'interrégion. Il est également possible de confier l'organisation à une ligue, un comité départemental ou à un club. Enfin, l'interrégion a la possibilité de moduler le format de la compétition afin de l'adapter à sa population et peut même aller jusqu'à supprimer son organisation si l'effectif des nageurs est jugé insuffisant par l'interrégion.

Équipements

Bassin de 50 m homologué. Chronométrage automatique (un jeu de plaques minimum) obligatoire.

Contenu du programme

Épreuves individuelles (17 en dames et 17 en messieurs)

- 50 m nage libre, 100 m nage libre, 200 m nage libre, 400 m nage libre, 800 m nage libre, 1 500 m nage libre, 50 m dos, 100 m dos, 200 m dos, 50 m brasse, 100 m brasse, 200 m brasse, 50 m papillon, 100 m papillon, 200 m papillon, 200 m 4 nages, 400 m 4 nages.

Classement au temps.

Jury

Le jury est constitué par l'organisateur selon les Règles FFN. La désignation des juges-arbitres et starters est du ressort du conseil de l'interrégion, ils devront figurer sur les listes des officiels validés pour la saison en cours.

Mode de qualification

Cette compétition est strictement limitée à la participation des nageurs licenciés à la FFN.

Les nageurs du collectif excellence ne sont pas autorisés à participer à ces championnats.

Les nageurs nagent dans leur interrégion de licence sauf accord entre interrégions ou lorsque la demande concerne un athlète évoluant dans une structure du parcours d'excellence sportive. Ces derniers ont accès à l'ensemble du programme tel que prévu dans le règlement sportif. Ils doivent évoluer comme tous les autres nageurs de l'interrégion. Par exemple, il est interdit de limiter l'accès aux finales pour un de ces nageurs.

Sont autorisés à participer :

Les nageuses de 14 ans et plus et les nageurs de 15 ans et plus, figurant dans le classement interrégional qualificatif (intégrant les performances du classement qualificatif N -1) ayant réalisé les critères de qualification par épreuves. Voir le détail dans le tableau ci-après.

Ils peuvent participer aux épreuves pour lesquelles ils se sont qualifiés, plus une épreuve complémentaire de leur choix. Ils ne sont pas limités en nombre d'engagements. Les nageurs s'engagent avec la meilleure performance de ladite épreuve contenue dans la base fédérale et proposée sur l'espace extraNat.

RÈGLEMENT NATATION COURSE

Détail des critères de qualification :

Seules les performances figurant dans les classements interrégionaux qualificatifs de la saison sont prises en compte.

DAMES			ÉPREUVES	MESSIEURS		
Tps limites 14-15 ans	Tps limites 16-17 ans	Tps limites 18 ans et plus		Tps limites 19 ans et plus	Tps limites 17-18 ans	Tps limites 15-16 ans
0:30,15	0:29,36	0:28,79	50 NL	0:25,44	0:26,19	0:27,13
1:05,35	1:03,31	1:02,14	100 NL	0:55,09	0:56,65	0:58,63
2:21,64	2:16,76	2:14,42	200 NL	2:00,42	2:03,44	2:08,11
4:58,04	4:48,72	4:44,28	400 NL	4:18,12	4:23,24	4:32,19
10:20,78	9:58,04	9:47,83	800 NL	8:48,34	8:58,34	9:14,90
20:29,98	19:14,81	18:50,51	1 500 NL	17:20,02	17:43,82	18:32,12
0:35,42	0:34,03	0:33,36	50 Dos	0:29,84	0:30,69	0:32,23
1:15,92	1:12,90	1:11,53	100 Dos	1:04,15	1:05,82	1:09,06
2:42,05	2:36,36	2:33,78	200 Dos	2:18,67	2:21,71	2:28,32
0:40,25	0:38,23	0:37,30	50 Bra	0:32,72	0:34,01	0:36,32
1:26,81	1:23,10	1:21,02	100 Bra	1:11,95	1:14,93	1:20,04
3:06,52	2:58,47	2:54,85	200 Bra	2:37,98	2:44,17	2:55,74
0:32,96	0:31,62	0:30,91	50 Pap	0:27,09	0:27,97	0:29,28
1:15,98	1:11,58	1:09,66	100 Pap	1:00,35	1:02,51	1:06,23
3:02,78	2:47,35	2:42,11	200 Pap	2:20,26	2:26,80	2:46,75
2:40,99	2:35,86	2:33,24	200 4n	2:17,49	2:20,84	2:26,01
5:47,87	5:33,08	5:26,74	400 4n	4:55,70	5:03,00	5:15,82

Procédures d'engagements

Huit jours après la date limite pour l'organisation des championnats régionaux hiver en bassin de 50 m, un classement interrégional des qualifiés aux championnats de Nationale 3 et de Nationale 2 Printemps sera publié sur le site internet FFN.

Les engagements s'effectuent via l'interface extraNat.

A la date d'ouverture des engagements, seuls les nageurs licenciés pourront être pris en compte dans le classement.

Les droits d'engagements et leur règlement sont laissés à l'initiative de l'interrégion

Qualification pour les championnats nationaux

À partir de ces championnats, les nageurs peuvent se qualifier aux épreuves nationales suivantes :

- Championnat de France Élite
- Championnat de France promotionnel
- Critérium national été Open filles 16 ans et plus, garçons 17 ans et plus;
- Championnat de France filles 15 ans et moins, garçons 16 ans et moins
- Critérium national promotionnel d'été filles 14 ans et plus, garçons 15 ans et plus

Récompenses

Les récompenses sont laissées à l'initiative des interrégions.

RÈGLEMENT NATATION COURSE

Programme et horaires

Le programme suivant est donné à titre d'exemple pour une configuration N3 en 3 jours.

Samedi 31 mars 2018

1^{re} réunion

Ouverture des portes : 7h00

Début des épreuves : 9h00

- 1 - 400 m 4 nages messieurs (class. au temps)
- 2 - 1 500 m nage libre dames (class. au temps)
- 3 - 200 m brasse messieurs (class. au temps)
- 4 - 200 m brasse dames (class. au temps)
- 5 - 50 m nage libre messieurs (class. au temps)

2^e réunion

Ouverture des portes : 15h30

Début des épreuves : 17h30

- 6 - 400 m nage libre dames (class. au temps)
 - 7 - 400 m nage libre messieurs (class. au temps)
 - 8 - 200 m dos dames (class. au temps)
 - 9 - 200 m dos messieurs (class. au temps)
 - 10 - 100 m papillon dames (class. au temps)
 - 11 - 100 m papillon messieurs (class. au temps)
 - 12 - 200 m 4 nages dames (class. au temps)
-
-

Dimanche 1 avril 2018

3^e réunion

Ouverture des portes : 7h00

Début des épreuves : 9h00

- 13 - 200 m papillon dames (class. au temps)
- 14 - 800 m nage libre messieurs (class. au temps)
- 15 - 50 m brasse dames (class. au temps)
- 16 - 50 m dos messieurs (class. au temps)
- 17 - 100 m nage libre dames (class. au temps)

4^e réunion

Ouverture des portes : 15h30

Début des épreuves : 17h30

- 18 - 200 m papillon messieurs (class. au temps)
 - 19 - 800 m nage libre dames (class. au temps)
 - 20 - 50 m brasse messieurs (class. au temps)
 - 21 - 50 m dos dames (class. au temps)
 - 22 - 100 m nage libre messieurs (class. au temps)
-
-

Lundi 2 avril 2018

5^e réunion

Ouverture des portes : 7h00

Début des épreuves : 9h00

- 23 - 400 m 4 nages dames (class. au temps)
- 24 - 1 500 m nage libre messieurs (class. au temps)
- 25 - 100 m brasse dames (class. au temps)
- 26 - 100 m brasse messieurs (class. au temps)
- 27 - 50 m nage libre dames (class. au temps)

6^e réunion

Ouverture des portes : 15h30

Début des épreuves : 17h30

- 28 - 200 m nage libre messieurs (class. au temps)
- 29 - 200 m nage libre dames (class. au temps)
- 30 - 100 m dos messieurs (class. au temps)
- 31 - 100 m dos dames (class. au temps)
- 32 - 50 m papillon messieurs (class. au temps)
- 33 - 50 m papillon dames (class. au temps)
- 34 - 200 m 4 nages messieurs (class. au temps)

RÈGLEMENT NATATION COURSE

<ul style="list-style-type: none">■ Samedi 25 novembre au dimanche 26 novembre 2017■ 4 réunions	Championnats régionaux en bassin de 25 m	<ul style="list-style-type: none">■ Lieu : se reporter à la publication du calendrier institutionnel de votre région■ Bassin : 25 m■ Compétition de référence interrégionale
Conditions d'accès		
<ul style="list-style-type: none">■ Catégories d'âges : filles 14 ans et +, garçons 15 ans et +	<ul style="list-style-type: none">■ Modalités de qualification laissées à l'initiative des ligues.	
Engagements		Résultats
<ul style="list-style-type: none">■ Propositions extraNat : à déterminer par l'organisateur■ Clôture des engagements : à déterminer par l'organisateur■ Réunion technique : date laissée aux choix de l'organisateur	<ul style="list-style-type: none">■ Envoi serveur : J (dernier jour de compétition)■ Publication web : J + 1■ Réclamations : J + 8 reclamation.natation@ffnatation.fr	

Préambule

Échéance majeure du début de saison dans les régions, cette compétition peut être une opportunité pour accéder aux championnats N2-N3 qualificatifs.

Lieux

Une ou plusieurs organisations au sein de chaque région. Il est possible de l'organiser par regroupement de deux régions limitrophes, chaque région décernant ses podiums respectifs. De même, les nouvelles régions administratives peuvent proposer l'organisation de plusieurs plots dans une même région. Toutefois il est important de conserver un niveau de pratique cohérent avec les niveaux supérieurs.

Équipements

Bassin de 25 m homologué, chronométrage automatique obligatoire pour bénéficier de la reconnaissance des performances qualificatives. Il est également possible de nager un week-end précédent les épreuves de demi-fond : 400 m 4 nages, 800 m nage libre et 1 500 m nage libre. Dans ce cadre, ces épreuves ne figureront pas au programme des championnats régionaux.

Contenu du programme

Épreuves individuelles (18 en dames et 18 en messieurs)

- 50 m nage libre, 100 m nage libre, 200 m nage libre, 400 m nage libre, 800 m nage libre, 1 500 m nage libre, 50 m dos, 100 m dos, 200 m dos, 50 m brasse, 100 m brasse, 200 m brasse, 50 m papillon, 100 m papillon, 200 m papillon, 100 m, 4 nages (optionnel), 200 m 4nages, 400 m 4 nages.

Séries classement au temps

Épreuves de relais

L'organisation des relais est laissée à l'initiative des ligues. Dans le cas de la programmation de relais, les performances réalisées par les têtes de relais (premier relayeur) sont également reconnues et peuvent servir de qualification.

Jury

L'organisation du jury est du ressort de la ligue selon les règles FFN. Le juge-arbitre désigné par la ligue doit être inscrit sur les listes des officiels pour la saison en cours. S'agissant d'une compétition de référence interrégionale organisée à l'échelon régional, le suivi technique est assuré par le conseiller technique délégué qui, durant toutes les réunions, représente la direction technique nationale auprès de l'organisateur.

Mode de participation

Les nageurs nagent dans leur région de licence sauf accord entre ligues ou lorsque la demande émane d'un athlète évoluant dans une structure du parcours d'excellence sportive.

Les ligues définissent leurs propres règles d'accès à cette compétition. Cependant, il est conseillé aux ligues d'offrir la possibilité de se qualifier d'une année sur l'autre pour la grande majorité des nageurs, puis uniquement à partir des championnats départementaux en bassin de 25 m pour le complément de nageurs.

Les ligues ont la possibilité d'ouvrir leurs championnats à des sélections étrangères.

Procédures d'engagements

Les engagements doivent s'effectuer via l'interface extraNat. Les droits d'engagements et leurs règlements sont laissés à l'initiative de la ligue.

Récompenses

Laissées à l'initiative des ligues.

Programme et horaires

Laissés à l'initiative des ligues.

RÈGLEMENT NATATION COURSE

<ul style="list-style-type: none">■ Entre le 1 janvier et le 4 mars 2018■ 4 réunions	Championnats régionaux hiver en bassin de 50 m	<ul style="list-style-type: none">■ Lieu : se reporter à la publication du calendrier institutionnel de votre région■ Bassin : 50 m■ Compétition de référence interrégionale
Conditions d'accès		
<ul style="list-style-type: none">■ Catégories d'âges : filles 14 ans et +, garçons 15 ans et +	<ul style="list-style-type: none">■ Modalités de qualification laissées à l'initiative des ligues.	
Engagements		Résultats
<ul style="list-style-type: none">■ Propositions extraNat : à déterminer par l'organisateur■ Clôture des engagements : à déterminer par l'organisateur■ Réunion technique : date laissée aux choix de l'organisateur	<ul style="list-style-type: none">■ Envoi serveur : J (dernier jour de compétition)■ Publication web : J + 1■ Réclamations : J + 8 reclamation.natation@ffnatation.fr	

Préambule

Échéance nouvellement créé pour la saison 2017-2018 afin d'offrir une opportunité supplémentaire pour accéder aux championnats N3-N2 printemps.

Lieux

Une ou plusieurs organisations au sein de chaque région. Il est possible de l'organiser par regroupement de deux régions limitrophes, chaque région décernant ses podiums respectifs. De même, les nouvelles régions administratives peuvent proposer l'organisation de plusieurs plots dans une même région à la même date. Toutefois il est important de conserver un niveau de pratique cohérent avec les niveaux supérieurs.

Équipements

Bassin de 50 m homologué, chronométrage automatique obligatoire pour bénéficier de la reconnaissance des performances qualificatives. Il est également possible de nager un week-end précédent les épreuves de demi-fond : 400 m 4 nages, 800 m nage libre et 1 500 m nage libre. Dans ce cadre, ces épreuves ne figureront pas au programme des championnats régionaux.

Contenu du programme

Épreuves individuelles (17 en dames et 17 en messieurs)

- 50 m nage libre, 100 m nage libre, 200 m nage libre, 400 m nage libre, 800 m nage libre, 1 500 m nage libre, 50 m dos, 100 m dos, 200 m dos, 50 m brasse, 100 m brasse, 200 m brasse, 50 m papillon, 100 m papillon, 200 m papillon, 200 m 4nages, 400 m 4 nages.

Séries classement au temps

Épreuves de relais

L'organisation des relais est laissée à l'initiative des ligues. Dans le cas de la programmation de relais, les performances réalisées par les têtes de relais (premier relayeur) sont également reconnues et peuvent servir de qualification.

Jury

L'organisation du jury est du ressort de la ligue selon les règles FFN. Le juge-arbitre désigné par la ligue doit être inscrit sur les listes des officiels pour la saison en cours. S'agissant d'une compétition de référence interrégionale organisée à l'échelon régional, le suivi technique est assuré par le conseiller technique délégué qui, durant toutes les réunions, représente la direction technique nationale auprès de l'organisateur.

Mode de participation

Les nageurs nagent dans leur région de licence sauf accord entre ligues ou lorsque la demande émane d'un athlète évoluant dans une structure du parcours d'excellence sportive.

Les ligues définissent leurs propres règles d'accès à cette compétition. Cependant, il est conseillé aux ligues d'offrir la possibilité de se qualifier d'une année sur l'autre pour la grande majorité des nageurs, puis uniquement à partir des championnats départementaux en bassin de 25 m pour le complément de nageurs.

Les ligues ont la possibilité d'ouvrir leurs championnats à des sélections étrangères.

Procédures d'engagements

Les engagements doivent s'effectuer via l'interface extraNat. Les droits d'engagements et leur règlement sont laissés à l'initiative de la ligue.

Récompenses

Laissées à l'initiative des ligues.

Programme et horaires

Laissés à l'initiative des ligues.

RÈGLEMENT NATATION COURSE

<ul style="list-style-type: none">■ Vendredi 8 juin 2018 au dimanche 10 juin 2018■ 6 réunions	Championnats régionaux été en bassin de 50 m Q3	<ul style="list-style-type: none">■ Lieu : se reporter à la publication du calendrier institutionnel de votre région■ Bassin : 50 m■ Compétition de référence interrégionale
Conditions d'accès		
<ul style="list-style-type: none">■ Catégories d'âges : filles 14 ans et +, garçons 15 ans et +	<ul style="list-style-type: none">■ Modalités de qualification laissées à l'initiative des ligues.	
Engagements		Résultats
<ul style="list-style-type: none">■ Propositions extraNat : à déterminer par l'organisateur■ Clôture des engagements : à déterminer par l'organisateur■ Réunion technique : date laissée aux choix de l'organisateur	<ul style="list-style-type: none">■ Envoi serveur : J (dernier jour de compétition)■ Publication web : J + 1■ Réclamations : J + 8 reclamation.natation@ffnatation.fr	

Préambule

Revus dans leur finalité pour l'olympiade Tokyo (2017-2020), les championnats régionaux d'été deviennent à nouveau un événement majeur de la saison. C'est la dernière étape qualificative pour les événements nationaux de l'été.

Lieux

Une organisation au sein de chaque région. Il est possible de l'organiser par groupement de deux régions limitrophes, chaque région pouvant décerner ses podiums respectifs. Il est également possible de moduler le format de la compétition afin de l'adapter à sa population.

Équipements

Bassin de 50 m homologué, chronométrage automatique obligatoire pour bénéficier de la reconnaissance des performances qualificatives.

Contenu du programme

Épreuves individuelles (17 en dames et 17 en messieurs)

- 50 m nage libre, 100 m nage libre, 200 m nage libre, 400 m nage libre, 800 m nage libre, 1 500 m nage libre, 50 m dos, 100 m dos, 200 m dos, 50 m brasse, 100 m brasse, 200 m brasse, 50 m papillon, 100 m papillon, 200 m papillon, 200 m 4 nages, 400 m 4 nages.

Pour tous les 50 m, 100 m, 200 m et 400 m :

Séries toutes catégories

Finales A et B quel que soit le nombre de nageurs ayant participé aux séries.

La ligue peut, si elle le souhaite, compléter le programme avec des finales C réservées aux nageuses 15 ans et moins et aux nageurs 16 ans et moins non concernés par les finales A et B, ou faire le choix en lieu et place des finales A, B, C d'organiser des finales par catégories d'âge.*

Pour les 800 m et 1 500 m :

Classement au temps (séries lentes le matin et série rapide l'après-midi).

Jury

L'organisation du jury est du ressort de la ligue selon les règles FFN. Le juge-arbitre désigné par la ligue doit être inscrit sur les listes des officiels pour la saison en cours. S'agissant d'une compétition de référence interrégionale organisée à l'échelon régional, le suivi technique est assuré par le conseiller technique délégué qui, durant toutes les réunions, représente la direction technique nationale auprès de l'organisateur.

Mode de participation

Les nageurs nagent dans leur région de licence sauf accord entre ligues ou lorsque la demande émane d'un athlète évoluant dans une structure du parcours d'excellence sportive.

Les ligues définissent leurs propres règles d'accès à cette compétition. Cependant, les ligues sont invitées à offrir la possibilité de se qualifier à travers un parcours de compétition cohérent avec des périodes de travail indispensables pour ce niveau d'expertise.

Les ligues ont la possibilité d'ouvrir leurs championnats à des sélections étrangères. Toutefois, il semble important de rappeler que cette compétition est qualificative aux événements nationaux de l'été. À ce titre, l'accès aux finales doit être régulé afin de permettre aux nageurs licenciés FFN de se qualifier..

Procédures d'engagements

Les engagements doivent s'effectuer via l'interface extraNat. Les droits d'engagements et leur règlement sont laissés à l'initiative de la ligue.

Récompenses

Laissées à l'initiative des ligues.

RÈGLEMENT NATATION COURSE

Programme et horaires

Le programme suivant est donné à titre d'exemple pour une configuration en 3 jours.

Vendredi 8 juin 2018

1^{er} réunion

Ouverture des portes : 7h00

Début des épreuves : 9h00

- 1 - 100 m papillon dames (séries)
- 2 - 200 m papillon messieurs (séries)
- 3 - 400 m nage libre dames (séries)
- 4 - 200 m 4 nages messieurs (séries)
- 5 - 50 m dos dames (séries)
- 6 - 100 m dos messieurs (séries)
- 7 - 200 m brasse dames (séries)
- 8 - 100 m brasse messieurs (séries)
- 9 - 50 m nage libre dames (séries)
- 10 - 100 m nage libre messieurs (séries)
- 11 - 1 500 m nage libre messieurs (séries lentes)

2^e réunion

Ouverture des portes : 15h30

Début des épreuves : 17h30

- 12 - 1 500 m nage libre messieurs (série rapide)
- 13 - 100 m papillon dames (finales C,B,A)
- 14 - 200 m papillon messieurs (finales C,B,A)
- 15 - 400 m nage libre dames (finales C,B,A)
- 16 - 200 m 4 nages messieurs (finales C,B,A)
- 17 - 50 m dos dames (finales C,B,A)
- 18 - 100 m dos messieurs (finales C,B,A)
- 19 - 200 m brasse dames (finales C,B,A)
- 20 - 100 m brasse messieurs (finales C,B,A)
- 21 - 50 m nage libre dames (finales C,B,A)
- 22 - 100 m nage libre messieurs (finales C,B,A)

Samedi 9 juin 2018

3^e réunion

Ouverture des portes : 7h00

Début des épreuves : 9h00

- 23 - 200 m dos dames (séries)
- 24 - 200 m dos messieurs (séries)
- 25 - 50 m papillon dames (séries)
- 26 - 50 m papillon messieurs (séries)
- 27 - 400 m 4 nages dames (séries)
- 28 - 400 m 4 nages messieurs (séries)
- 29 - 200 m nage libre dames (séries)
- 30 - 200 m nage libre messieurs (séries)
- 31 - 50 m brasse dames (séries)
- 32 - 50 m brasse messieurs (séries)
- 33 - 1 500 m nage libre dames (séries lentes)
- 34 - 800 m nage libre messieurs (séries lentes)

4^e réunion

Ouverture des portes : 15h30

Début des épreuves : 17h30

- 35 - 1 500 m nage libre dames (série rapide)
- 36 - 800 m nage libre messieurs (série rapide)
- 37 - 200 m dos dames (finales C,B,A)
- 38 - 200 m dos messieurs (finales C,B,A)
- 39 - 50 m papillon dames (finales C,B,A)
- 40 - 50 m papillon messieurs (finales C,B,A)
- 41 - 400 m 4 nages dames (finales C,B,A)
- 42 - 400 m 4 nages messieurs (finales C,B,A)
- 43 - 200 m nage libre dames (finales C,B,A)
- 44 - 200 m nage libre messieurs (finales C,B,A)
- 45 - 50 m brasse dames (finales C,B,A)
- 46 - 50 m brasse messieurs (finales C,B,A)

RÈGLEMENT NATATION COURSE

Dimanche 10 juin 2018

5^e réunion

6^e réunion

Ouverture des portes : 7h00

Début des épreuves : 9h00

- 47 - 100 m papillon messieurs (séries)
- 48 - 200 m papillon dames (séries)
- 49 - 400 m nage libre messieurs (séries)
- 50 - 200 m 4 nages dames (séries)
- 51 - 50 m dos messieurs (séries)
- 52 - 100 m dos dames (séries)
- 53 - 200 m brasse messieurs (séries)
- 54 - 100 m brasse dames (séries)
- 55 - 50 m nage libre messieurs (séries)
- 56 - 100 m nage libre dames (séries)
- 57 - 800 m nage libre dames (séries lentes)

Ouverture des portes : 15h30

Début des épreuves : 17h30

- 58 - 800 m nage libre dames (série rapide)
- 59 - 100 m papillon messieurs (finales C,B,A)
- 60 - 200 m papillon dames (finales C,B,A)
- 61 - 400 m nage libre messieurs (finales C,B,A)
- 62 - 200 m 4 nages dames (finales C,B,A)
- 63 - 50 m dos messieurs (finales C,B,A)
- 64 - 100 m dos dames (finales C,B,A)
- 65 - 200 m brasse messieurs (finales C,B,A)
- 66 - 100 m brasse dames (finales C,B,A)
- 67 - 50 m nage libre messieurs (finales C,B,A)
- 68 - 100 m nage libre dames (finales C,B,A)

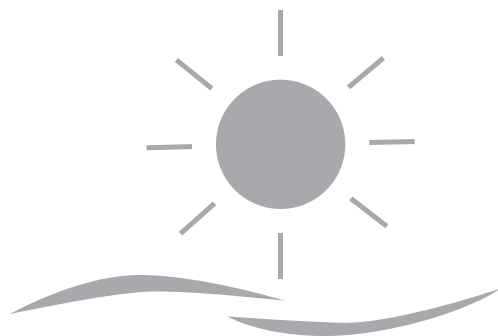
RÈGLEMENT NATATION COURSE

TABLE DE CONVERSION FFN BASSIN DE 25 M/BASSIN DE 50 M

Temps à ajouter à une performance effectuée en bassin de 25 m pour obtenir son équivalence en bassin de 50 m
(Réalisation Fédération Française de Natation 2016)

ÉPREUVES	ÉCARTS
50 NL	00:00,70
100 NL	00:01,60
200 NL	00:03,40
400 NL	00:07,50
800 NL	00:16,00
1 500 NL	00:30,00
50 Dos	00:01,50
100 Dos	00:02,40
200 Dos	00:04,90
50 Bra	00:00,80
100 Bra	00:02,00
200 Bra	00:05,00
50 Pap	00:00,60
100 Pap	00:01,30
200 Pap	00:03,10
200 4n	00:03,50
400 4n	00:08,80





NATATION ESTIVALE

SOMMAIRE

Exposé des motifs du programme sportif de la Natation Estivale 2017-2018	142
--	-----

AVANT-PROPOS

Exposé des motifs du programme sportif de Natation Estivale 2017-2018

Les nouveaux élus de la Fédération Française de Natation ont souhaité prendre le temps de la concertation pour construire le programme sportif de la saison 2017-2018. C'est pourquoi celui-ci est actuellement en cours de construction.

Il fera l'objet d'une validation et d'une diffusion dès que possible.

Merci de votre compréhension.

Joel Pineau
*Président de la commission fédérale
Des activités estivales*



MAÎTRES

SOMMAIRE

Avant-propos	144
Les programmes	
VIII ^e Circuit fédéral des Maîtres	145
V ^{es} Championnats de France interclubs des Maîtres	147
XXIV ^{es} Championnats de France Open des Maîtres	150
Temps de qualification aux Championnats de France d'hiver 2018 (25 m).....	154
XXXI ^{es} Championnats de France Open des Maîtres	155
Temps de qualification aux Championnats de France d'été 2018 (50 m).....	159
Annexes	
Les coefficients de rajeunissement applicables aux performances de toutes les compétitions	160
Le classement national des clubs en Maîtres	164
Règles propres à l'activité Maîtres	165

AVANT-PROPOS

« Mettons en commun ce que nous avons de meilleur, et enrichissons-nous de nos mutuelles différences » (Paul Valéry)

Après une phase de création il y a près de 30 ans, puis de développement qui ont amené la natation française maîtres au niveau qui est le sien aujourd'hui, suivis des différentes réformes et innovations des dernières saisons, l'olympiade 2017-2020 sera sans doute celle de la stabilisation et de la réflexion nécessaire à un nouvel essor.

En effet, la structuration interrégionale préconisée en 2016 doit s'affirmer et occuper durablement l'espace compétitif, le temps doit être laissé aux championnats de natation synchronisée et de plongeon pour atteindre leur maturité, l'essai du water-polo ne demande qu'à être transformé.

Parallèlement, la gestion informatique nationale à tous les niveaux constitue un modèle envié par de nombreuses nations qui ne manquent pas de s'y référer et nos nageurs et nageuses maîtres sont présents régulièrement sur les podiums internationaux.

Championnats, records, podiums, rankings, ..., font partie du patrimoine commun de notre fédération, mais la natation adulte y perdrait son âme à ne pas sortir de ces seules références. Les performances, les victoires et les records sont tenus de rester en arrière-plan du vrai moteur de la pratique c'est-à-dire l'entraînement utilisé pour préserver son capital santé et la compétition comme prétexte aux rencontres et au maintien du tissu social.

Le rôle de la FFN demeure bien sûr d'accompagner le développement des maîtres afin d'assurer à chacun une réponse à ses aspirations, mais sans se substituer à une démarche qui est et doit rester individuelle. Pour cela :

- encourager les initiatives originales des clubs, des départements, des régions
- conserver la singularité de l'activité, à l'image, par exemple, du Circuit Fédéral qui mérite d'être valorisé
- permettre à tous de s'exprimer à son niveau de compétence et de motivation

« Il ne faut pas imiter ce qu'on veut créer » (Georges Braque)

Par le niveau atteint et le nombre de licenciés, la tentation est grande de s'orienter vers une structuration comparable aux plus jeunes, et le piège serait de succomber à cette facilité.

La pratique est la même à travers les équipements, les épreuves, les règlements, mais la population est fondamentalement différente, les enjeux sont aux antipodes, les moyens publics et les politiques sans comparaison.

Sachons raison garder et trouver la créativité pour conserver au sein de notre Fédération, cette place particulière, singulière, originale qui constitue la vraie force de la natation MAÎTRES.

Aline MICHELET

*Présidente
de la Commission FFN des Maîtres*

Sylvie LE NOACH

*Chargé de mission Nationale
sur l'activité des Maîtres*

RÈGLEMENTS MAÎTRES

■ Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2018 ■ 1 ou 2 jours, 2 à 4 réunions	VIII^e Circuit fédéral des Maîtres	■ Lieu : consulter le site internet du comité régional ■ Bassin : 25 m et 50 m ■ <i>Compétition d'animation</i>
Conditions d'accès		
■ Catégories d'âge : 25 ans et plus (1993 et avant) dames et messieurs, catégories FINA		
Engagements	Résultats	
■ Propositions extraNat : J - 12 (J : premier jour de la compétition) ■ Clôture des engagements : J - 4 jusqu'à J - 2	■ Envoi serveur : J (dernier jour de compétition) ■ Publication web : J + 1 ■ Réclamations : J + 8 reclamation.maitres@ffnatation.fr	

Préambule

Le Circuit fédéral des Maîtres a pour but de prendre en compte certains meetings obligatoirement labellisés national et d'organiser un calendrier autour des dates et des programmes proposés afin de fédérer l'activité autour d'une pratique compétitive. Un classement national doit récompenser chaque année les meilleurs nageurs et les équipes les plus méritantes.

Objectifs

Promouvoir l'activité des Maîtres, c'est aussi :

- permettre aux licenciés de trouver des lieux de pratique compétitive afin de réaliser des temps qualificatifs aux épreuves nationales (championnats de France d'hiver en bassin de 25 m et d'été en bassin de 50 m) ;
- dynamiser cette population en renforçant les échanges et les rencontres.

Nombre de compétitions - Contenu du programme - Modalités

Les meetings labellisés nationaux retenus seront désignés tous les ans après examen des candidatures et la liste sera publiée sur le site internet FFN. Seront ajoutés à cette liste les championnats de France d'hiver et les championnats de France d'été. Un document viendra préciser les modalités d'engagement en temps utile.

Le programme des épreuves est laissé libre à chaque organisateur mais il doit se rapprocher le plus possible d'un programme complet.

Jury

Constitué par l'organisateur selon les Règles FFN.

Classement spécifique à la compétition

Deux types de classement sont proposés.

Un classement club

Pour chaque meeting du circuit, les deux meilleures performances individuelles seront transposées en points à la table de cotation FFN et comptabilisées pour chaque nageur engagé. (Les performances réalisées lors des MLN en 25m. seront converties en 50m.)

Le calcul de point sera pondéré au regard de l'âge du compétiteur à l'aide de la grille utilisée lors des interclubs nationaux Maîtres et le classement national des clubs en Maîtres à partir des compétiteurs.

Un maximum de trente nageurs par club et par meeting sera comptabilisé.

Un classement individuel

Pour pouvoir figurer dans les classements individuels, chaque nageur devra participer à quatre meetings au minimum inscrits sur le calendrier (les championnats de France hiver et les championnats de France d'été comptent chacun pour un).

Chaque participant à une épreuve du circuit se verra attribuer un nombre de points correspondants à sa performance et à son âge. L'amélioration d'une performance donnera droit à un bonus. Le classement final correspondra au cumul de points obtenu par ce nageur.

Exemple : au cours de sa première compétition du circuit, Jean Martin C1 est engagé sur trois épreuves : 50 m nage libre : 25.58 (1.101 pts) ; 100 m nage libre : 58.90 (991 pts) ; 50 m papillon : 29.05 (1.033 pts).

Total des points marqués à la première compétition du circuit : 3.125 pts.

À l'occasion de sa deuxième compétition du circuit, ce même nageur se verra attribuer un nouveau total de points, cumulable, s'il concourt dans des épreuves autres que celles disputées lors de sa première étape et des points supplémentaires, cumulables, en cas d'amélioration de performance sur des courses préalablement nagées (différence de points en plus).

Jean Martin C1 est engagé sur cinq épreuves (2^e compétition) : 200 m 4 nages : 2:42.11 (749 pts) ; 50 m dos : 36.18 (749 pts) ; 100 m dos : 1:18.23 (704 pts) ; 50 m papillon : 30.28 (964 pts) ; 50 m nage libre : 25.07 (1.152 pts).

Total des points marqués à la seconde compétition : 2.253 pts (749 + 749 + 704 + 0 + 51). Total des points marqués au cours des deux premières étapes : 3.125 + 2.253 = 5.378 pts.

Au fil des étapes, le réajustement en points est effectué au regard des nouvelles courses nagées et des améliorations de performance, le but étant, pour engranger le plus grand nombre de points, de participer à un maximum d'épreuves différentes (nage libre, spécialités, 4 nages).

RÈGLEMENTS MAÎTRES

Classement national des clubs en Maîtres à partir des compétiteurs (CNCM)

Principe

Chaque niveau de pratique, en fonction des points de la table de cotation fédérale (intégrant les coefficients de rajeunissement), donne un nombre de points.

- Seules les compétitions déclarées « Maîtres » sont prises en compte pour le calcul de cette cotation.
- Seule la meilleure cotation par nageur compte.
- Tous les points s'ajoutent pour donner un classement final du club.

Grille de calcul

Niveau	Pts
Nageur ayant réalisé au moins une compétition en natation « Maîtres » et inférieure et égale à 299 points*	10
Nageur ayant réalisé une performance d'une valeur comprise entre 300 à 649 points* à la table de cotation fédérale	20
Nageur ayant réalisé une performance d'une valeur comprise entre 650 à 849 points* à la table de cotation fédérale	40
Nageur ayant réalisé une performance d'une valeur comprise entre 850 à 999 points* à la table de cotation fédérale	80
Nageur ayant réalisé une performance d'une valeur supérieure et égale à 1.000 points* à la table de cotation fédérale	160

*Les points indiqués intègrent le coefficient de rajeunissement.

Récompenses

La Fédération Française de Natation et ses partenaires récompenseront les lauréats individuels et les meilleures équipes lors des championnats de France d'hiver en bassin de 25 m organisés la saison n+1.

Des récompenses seront distribuées pour les podiums individuels et ce, pour chaque catégorie dames et messieurs.

Un trophée récompensera la meilleure équipe.

RÈGLEMENTS MAÎTRES

- Samedi 27 et dimanche 28 Janvier 2018
- 2 réunions

V^{es} Championnats de France interclubs des Maîtres

- Lieu : Tours
- Bassin : 25 m
- Compétition d'animation

Conditions d'accès

- Catégories d'âge : 25 ans et plus (1993 et avant) dames et messieurs, catégories FINA

Engagements

- Propositions extraNat : du 16/01/2018 au 23/01/2018
- Liste de départ : 24/01/2018
- Réunion technique : voir l'organisateur

Résultats

- Envoi serveur : J (dernier jour de compétition)
- Publication web : J + 1
- Réclamations : J + 8 reclamation.maitres@ffnatation.fr

Préambule

L'objectif est, comme pour les nageurs de catégories d'âge, de pouvoir participer à une compétition spécifique qui regroupe des nageurs qui s'entraînent ensemble et, sans notion de sexe, qui demandent à constituer une équipe avec des épreuves adaptées à leur niveau.

Équipements

Bassin de 25 m homologué. Chronométrage automatique. Il est impératif d'organiser cette compétition en bassin de dix ou huit couloirs, avec bassin de récupération.

Catégories d'âge concernées

Les catégories « Maîtres » de la FINA sont appliquées.

Contenu du programme

Épreuves individuelles

50 m nage libre, 100 m nage libre, 400 m nage libre, 50 m dos, 100 m dos, 50 m brasse, 100 m brasse, 50 m papillon, 100 m papillon, 200 m 4 nages.

Classement au temps.

Épreuves de relais

4 x 50 m 4 nages (composé obligatoirement de 2 dames et de 2 messieurs)

10 x 50 m nage libre (composition libre)

Classement au temps.

La course des réservistes (deux maximum par équipe) sera nagée à la fin des épreuves du samedi (un 50 m ou un 100 m, spécialité au choix).

Le programme des deux réunions sera inversé d'une année sur l'autre hormis les deux relais (10 x 50 NL et 4 x 50 4N) qui resteront respectivement en début de première réunion et en fin de deuxième réunion.

Jury

Le juge-arbitre et le starter seront désignés par la FFN (commission des juges et arbitres) parmi les officiels inscrits sur les listes valides, pour la saison en cours, des officiels FFN. Les autres officiels seront désignés par l'organisateur.

Phase de qualification

Afin de permettre la qualification à la finale nationale, les équipes doivent participer à une poule de qualification au sein de leur propre région et uniquement au sein de celle-ci (sauf si cette dernière n'en organise pas) en respectant le programme de la finale nationale. Si la ligue régionale ne les organise pas, le département peut le faire et les équipes ayant participé seront classées au même titre que les autres.

La période de qualification est fixée du samedi 16 septembre au dimanche 3 décembre 2017. Le classement national des interclubs sera publié le mercredi 6 décembre 2017. Les clubs disposeront de cinq jours pour toute réclamation. À l'issue de cette période, le classement sera considéré comme officiel et définitif.

Mode de qualification

Les quatre-vingts premières équipes seront qualifiées dans la limite de trois équipes par club. L'équipe du club organisateur sera obligatoirement dans les quatre-vingts (sa participation à une poule de qualification régionale n'est pas obligatoire). Les équipes classées ensuite (de la 81e à la 150e place sont réservistes). Toutes ces équipes, y compris les 80 premières, doivent confirmer sur extraNat leur participation **au plus tard le jeudi 21 décembre 2017. La liste définitive sera publiée le vendredi 22 décembre 2017.**

RÈGLEMENTS MAÎTRES

Règlement spécifique

Compétition par équipe, ouverte aux nageurs de 25 ans et plus (nés en 1993 et avant), licenciés à la Fédération Française de Natation (compétition non-ouverte aux nageurs licenciés dans un club de natation estivale). Les nageurs représentent leur club. Chaque équipe est composée de dix licenciés du même club.

Les séries sont nagées au temps d'engagement, sans tenir compte ni du sexe, ni de l'âge des concurrents. Chaque concurrent participe obligatoirement à une épreuve individuelle et à un relais (la participation au relais 10 x 50 m nage libre est obligatoire). La participation d'une équipe du club organisateur est autorisée d'office. Tout nageur qui aurait raté sa série, et ce quel qu'en soit la raison, ne pourra être réintégré dans une série ultérieure.

Déclinaison interrégionale

Il est proposé aux interrégions d'organiser une finale interrégionale aux mêmes dates que la finale nationale. Le programme devra être identique au national mais le nombre de réunions et d'équipes seront laissées à l'initiative de l'interrégion. Seules les équipes ayant été qualifiées après les poules qualificatives peuvent prétendre à y participer. Toutes les équipes qualifiées de la 1^{ère} place à la 80^e place, qu'elles confirment ou non leur participation à la finale nationale, ne pourront participer à la finale interrégionale. Les équipes classées ensuite, de la 81^e à la 150^e place, ayant confirmé, et qualifiées suite aux désistements de certaines équipes à la finale nationale, ne pourront participer à la finale interrégionale.

Modalité d'engagements

Les modalités d'engagements vous seront communiquées ultérieurement. Aucun engagement ne sera accepté sur place.

Classement spécifique à la compétition

Le classement, pour attribution du nombre de points, s'effectue d'après la table de cotation fédérale. La performance de chaque nageur est affectée d'un coefficient de rajeunissement.

Les points des épreuves individuelles seront calculés ainsi :

Temps réalisé divisé par le coefficient de majoration en fonction de l'épreuve et de la catégorie et calcul des points à la table de cotation FFN.

Les points des épreuves de relais seront calculés ainsi :

Pour une relayeuse, le coefficient est pris dans la table dames en relais. Pour un relayeur, le coefficient est pris dans la table individuelle messieurs.

- 4 x 50 m 4 nages : cotation FFN du 4 x 50 m 4 nages messieurs après correction par les coefficients.

- 10 x 50 m nage libre : cotation FFN du 10 x 50 m nage libre après correction par les coefficients.

- L'abandon, l'épreuve non nagée ou la disqualification n'entraînent pas le déclassement de l'équipe. Dans tous les cas mentionnés, le nageur marquera « 0 » point. Pour être classé, un club doit obligatoirement disputer le 10 x 50m NL.

Classement national des clubs en Maîtres à partir des compétiteurs (CNCM)

Principe

- Chaque niveau de pratique, en fonction des points de la table de cotation fédérale (intégrant les coefficients de rajeunissement), donne un nombre de points.
- Seules les compétitions déclarées « Maîtres » sont prises en compte pour le calcul de cette cotation.
- Seule la meilleure cotation par nageur compte.
- Tous les points s'ajoutent pour donner un classement final du club.

Grille de calcul

Niveau	Pts
Nageur ayant réalisé au moins une compétition en natation « Maîtres » et inférieure et égale à 299 points*	10
Nageur ayant réalisé une performance d'une valeur comprise entre 300 à 649 points* à la table de cotation fédérale	20
Nageur ayant réalisé une performance d'une valeur comprise entre 650 à 849 points* à la table de cotation fédérale	40
Nageur ayant réalisé une performance d'une valeur comprise entre 850 à 999 points* à la table de cotation fédérale	80
Nageur ayant réalisé une performance d'une valeur supérieure et égale à 1.000 points* à la table de cotation fédérale	160

*Les points indiqués intègrent le coefficient de rajeunissement.

RÈGLEMENTS MAÎTRES

Récompenses

Les trois premières équipes au classement général final seront récompensées par une coupe et une médaille individuelle offertes par l'organisateur.

Programme et horaires

Samedi 27 janvier 2018		Dimanche 28 janvier 2018	
1^{re} réunion		2^e réunion	
Ouverture des portes : 14 h 30		Ouverture des portes : 09 h 00	
Début des épreuves : 16 h 00		Début des épreuves : 10 h 00	
1	– 10 x 50 NL	10	– 100 NL
2	– 400 NL	9	– 50 Brasse
3	– 100 Papillon	8	– 100 Dos
3	– 50 Dos	7	– 50 Papillon
4	– 100 Brasse	11	– 200 4 N
6	– 50 NL	12	– 4 x 50 4 N

RÈGLEMENTS MAÎTRES

- Du jeudi 22 au dimanche 25 mars 2018
- 4 réunions

XXIV^{es} Championnats de France Open des Maîtres

- Lieu : Angers
- Bassin : 25 m
- *Compétition d'animation*

Conditions d'accès

- Catégories d'âge : 25 ans et plus (1993 et avant) dames et messieurs, catégories FINA

Engagements

- Propositions extraNat : du 11/03/2018 au 18/03/2018
- Liste des engagés : 19/03/2018
- Réunion technique : 21/03/2018 - 18 h (liste de départ)

Résultats

- Envoi serveur : J (dernier jour de compétition)
- Publication web : J + 1
- Réclamations : J + 8 reclamation.maitres@ffnatation.fr

Préambule

Temps fort de la natation Maîtres en bassin de 25 m depuis la première édition en 1995, les championnats de France d'hiver constituent en ce qui concerne la participation la compétition la plus dense proposée par la FFN. L'affluence a pu être maîtrisée grâce à la mise en place de grilles de temps qualificatifs, des repères valables pour la durée de l'olympiade.

Équipements

Bassin de 25 m x huit lignes minimum homologué et un bassin servant à la récupération et à l'échauffement.
Chronométrage électronique : une plaque, affichage huit bandes minimum.

Catégories d'âge concernées

Individuels	
C1 : nés entre 1989 et 1993	C2 : nés entre 1984 et 1988
C3 : nés entre 1979 et 1983	C4 : nés entre 1974 et 1978
C5 : nés entre 1969 et 1973	C6 : nés entre 1964 et 1968
C7 : nés entre 1959 et 1963	C8 : nés entre 1954 et 1958
C9 : nés entre 1949 et 1953	C10 : nés entre 1944 et 1948
C11 : nés entre 1939 et 1943	C12 : nés entre 1934 et 1938
C13 : nés entre 1929 et 1933	C14 : nés entre 1924 et 1928
C15 : nés en 1923 et avant	

Relais : (addition de l'âge des quatre relayeurs)	
R1 : entre 100 et 119 ans	R2 : entre 120 et 159 ans
R3 : entre 160 et 199 ans	R4 : entre 200 et 239 ans
R5 : entre 240 et 279 ans	R6 : plus de 280 ans
R7 : entre 320 et 359 ans	R8 : 360 ans et plus

Contenu du programme

Épreuves individuelles (17 en dames et 17 en messieurs)

50 m nage libre, 100 m nage libre, 200 m nage libre, 400 m nage libre, 800 m nage libre (dames), 1500 m nage libre (messieurs), 50 m dos, 100 m dos, 200 m dos, 50 m brasse, 100 m brasse, 200 m brasse, 50 m papillon, 100 m papillon, 200 m papillon, 100 m 4 nages, 200 m 4 nages, 400 m 4 nages.

Classement au temps.

Les épreuves seront nagées par catégorie (à l'exception des 400 m, 800 m et 1500 m nage libre). Les 400 m, 800 m et 1500 m nage libre pourront être nagées à deux nageurs par ligne d'eau en fonction du nombre d'engagés

Épreuves de relais (2 en dames, 2 en messieurs et 2 en mixte) 4 x 50 m nage libre, 4 x 50 m 4 nages, dames, messieurs et mixte*.

Classement au temps.

*Les relais mixtes comprendront obligatoirement deux hommes et deux femmes.

RÈGLEMENTS MAÎTRES

La composition des relais devra se faire au plus tard deux heures avant la dite épreuve.

Toute équipe qui modifiera sa composition sur place et qui changera de catégorie pourra concourir, mais ne sera pas classée. Tout nageur qui ratera sa série, et ce quel qu'en soit la raison, ne pourra être réintégré dans une série ultérieure.

Jury

Les juge-arbitre et starter seront désignés par la FFN (commission des juges et arbitres) parmi les officiels inscrits sur les listes valides pour la saison en cours des officiels FFN. Les autres officiels seront désignés par l'organisateur.

Mode de qualification

Compétition ouverte aux nageurs de 25 ans et plus (nés en 1993 et avant), licenciés à la Fédération Française de Natation ou à une fédération étrangère (compétition non-ouverte aux nageurs licenciés dans un club de natation estivale).

Les nageurs pourront s'engager en fonction de la grille de qualification annexée. Les nageurs ne réalisant pas les temps de qualification ne pourront pas concourir.

Les nageurs devront justifier, pour chaque course, d'un temps correspondant à leur participation à une épreuve au niveau départemental, régional, interrégional, national, international ou lors de meetings labellisés au cours de la saison et jusqu'à la saison n-2 (entre le mercredi 16 septembre 2015 et le dimanche 11 mars 2018) sous réserve que les performances soient bien intégrées sur le serveur fédéral. Les temps de référence sont des temps tous bassins (25 et 50 m).

NB: les temps doivent être réalisés uniquement lors des compétitions maîtres.

Dans le cas d'une participation à une compétition internationale, les résultats papier doivent impérativement parvenir à la FFN via le comité régional pour que les performances soient intégrées dans la base fédérale.

Les temps intermédiaires (uniquement le 400 NL au cours d'un 800 NL ou d'un 1500 NL et le 800 NL au cours d'un 1500 NL) réalisés lors de compétitions labellisées pourront être pris en compte pour s'engager après demande officielle et accord du DTN. Cette demande devra nous parvenir par mail (maitres@ffnatation.fr), au plus tard, le jeudi 15 mars 2018.

Le nombre d'engagements individuels par nageur est limité à cinq, avec deux épreuves par jour au maximum.

Modalité d'engagements

La période d'engagements auprès de la FFN est fixée du dimanche 11 au dimanche 18 mars 2018, via la gestion des engagements extraNat.fr. Les droits d'engagements doivent être réglés par carte bancaire via le site sécurisé extraNat.fr.

La publication de la liste des engagés sur le site internet FFN (www.liveffn.com) interviendra le lundi 19 mars 2018.

La publication de la liste de départ sur le site internet FFN (www.liveffn.com) interviendra à l'issue de la réunion technique.

Tout engagement supplémentaire effectué lors de la réunion technique sera possible mais son tarif sera majoré (voir règlements financiers).

Un classement des clubs est établi en comptabilisant les meilleures performances à la table de cotation de chaque nageur réalisées à l'occasion des championnats d'hiver. Ce classement est annexé aux résultats et publié sur le site internet FFN.

Classement national des clubs en Maîtres à partir des compétiteurs (CNCM)

Principe

- Chaque niveau de pratique, en fonction des points de la table de cotation fédérale (intégrant les coefficients de rajeunissement), donne un nombre de points.
- Seules les compétitions déclarées « Maîtres » sont prises en compte pour le calcul de cette cotation.
- Seule la meilleure cotation par nageur compte.
- Tous les points s'ajoutent pour donner un classement final du club.

Grille de calcul

Niveau	Points
Nageur ayant réalisé au moins une compétition en natation « Maîtres » et inférieure et égale à 299 points*	10
Nageur ayant réalisé une performance d'une valeur comprise entre 300 à 649 points* à la table de cotation fédérale	20
Nageur ayant réalisé une performance d'une valeur comprise entre 650 à 849 points* à la table de cotation fédérale	40
Nageur ayant réalisé une performance d'une valeur comprise entre 850 à 999 points* à la table de cotation fédérale	80
Nageur ayant réalisé une performance d'une valeur supérieure et égale à 1.000 points* à la table de cotation fédérale	160

*Les points indiqués intègrent le coefficient de rajeunissement.

Classement national des clubs (CNCM) - Classement « Trophée Élite »

Principe

Le classement des clubs de chaque championnat prendra en compte les dix premiers de chaque épreuve et de chaque catégorie. Le classement du « Trophée Élite » sera établi à partir de l'addition des points de tous les classements clubs des championnats.

RÈGLEMENTS MAÎTRES

Mode de calcul

Sur chaque épreuve et sur chaque catégorie d'âge, on ne prend en compte que les dix premiers licenciés à la FFN. Sont exclus les invités (nageurs non licenciés à la FFN).

Le barème est le suivant :

1 ^{er} : 11 pts	6 ^e : 5 pts
2 ^e : 9 pts	7 ^e : 4 pts
3 ^e : 8 pts	8 ^e : 3 pts
4 ^e : 7 pts	9 ^e : 2 pts
5 ^e : 6 pts	10 ^e : 1 pt

Récompenses

Le premier nageur français de chaque épreuve dans chaque catégorie sera déclaré « champion de France ». Le nageur étranger terminant premier d'une épreuve sera déclaré « vainqueur des Championnats Open ».

Les trois premiers nageurs de chaque épreuve (quelle que soit la nationalité) recevront une médaille, de même que les trois premiers Français (en cas de présence de nageurs étrangers sur le podium). Les trois premiers relais par épreuve et par catégorie seront également récompensés. Un seul relais Open sera récompensé. Pour être engagé, un relais ne peut pas être composé de plus de deux étrangers.

Rappel : les relais composés d'au moins un étranger ne pourront prétendre au titre de champion de France, mais seront déclarés vainqueurs des championnats de France Open. Dans ce cas, le premier relais qui suit dans le classement et composé uniquement de nationaux sera déclaré champion de France.

Programme et horaires

En fonction du nombre d'engagements, une coupure d'une heure sera programmée en milieu de réunion.

Judi 22 mars 2018

1^{re} réunion

Ouverture des portes : 7 h 30 • Début des épreuves : 9 h 00

- 1 – 400 4N messieurs
 - 2 – 400 4N dames
 - 3 – 50 Dos messieurs
 - 4 – 50 Dos dames
 - 5 – 200 NL messieurs
 - 6 – 200 NL dames
 - 7 – 100 Brasse messieurs
 - 8 – 100 Brasse dames
 - 9 – 4 x 50 NL messieurs
 - 10 – 4 x 50 NL dames
-
-

Vendredi 23 mars 2018

2^e réunion

Ouverture des portes : 7 h 30 • Début des épreuves : 9 h 00

- 11 – 400 NL dames
- 12 – 400 NL messieurs
- 13 – 50 Papillon dames
- 14 – 50 Papillon messieurs
- 15 – 200 Brasse dames
- 16 – 200 Brasse messieurs
- 17 – 100 4N dames
- 18 – 100 4N messieurs
- 19 – 4 x 50 4N dames
- 20 – 4 x 50 4N messieurs

RÈGLEMENTS MAÎTRES

3^e réunion

Samedi 24 mars 2018

Ouverture des portes : 7 h 30 • Début des épreuves : 9 h 00

- 21 – 1500 NL messieurs
- 22 – 100 Papillon dames
- 23 – 100 Papillon messieurs
- 24 – 100 Dos dames
- 25 – 100 Dos messieurs
- 26 – 50 NL dames
- 27 – 50 NL messieurs
- 28 – 200 4N dames
- 29 – 200 4N messieurs
- 30 – 4 x 50 NL mixte

4^e réunion

Dimanche 25 mars 2018

Ouverture des portes : 7 h 30 • Début des épreuves : 9 h 00

- 31 – 800 NL dames
- 32 – 200 Papillon messieurs
- 33 – 200 Papillon dames
- 34 – 100 NL messieurs
- 35 – 100 NL dames
- 36 – 50 Brasse messieurs
- 37 – 50 Brasse dames
- 38 – 200 Dos messieurs
- 39 – 200 Dos dames
- 40 – 4 x 50 4N mixte

DAMES																		
Cat.	50 NL	100 NL	200 NL	400 NL	800 NL	1500 NL	50 dos	100 dos	200 dos	50 br.	100 br.	200 br.	50 pap.	100 pap.	200 pap.	100 4N	200 4N	400 4N
C1	0.3240	1.1050	2.3350	5.2200	11.0200	21.1000	0.3930	1.2300	2.5700	0.4260	1.3150	3.1700	0.3540	1.1900	2.5550	1.2200	2.5500	6.1200
C2	0.3360	1.1300	2.3900	5.3200	11.2200	21.5000	0.4080	1.2600	3.0350	0.4390	1.3400	3.2200	0.3680	1.2150	3.0100	1.2550	3.0200	6.2500
C3	0.3480	1.1550	2.4300	5.4400	11.5200	22.4800	0.4190	1.2850	3.0800	0.4620	1.3900	3.3150	0.3820	1.2450	3.0550	1.2750	3.0550	6.3200
C4	0.3520	1.1700	2.4650	5.5400	12.1500	23.3500	0.4450	1.3450	3.2050	0.4670	1.4000	3.3500	0.3940	1.2750	3.1250	1.3200	3.1550	6.5400
C5	0.3670	1.2050	2.5500	6.1200	12.5500	24.5000	0.4770	1.4100	3.3400	0.4940	1.4600	3.4800	0.4300	1.3450	3.2650	1.3350	3.1950	7.0300
C6	0.4010	1.2750	3.0850	6.4000	13.4900	26.4000	0.5030	1.4650	3.4500	0.5150	1.5150	3.5850	0.4750	1.4350	3.4400	1.3800	3.2800	7.2100
C7	0.4370	1.3500	3.2300	7.0900	14.4500	28.3000	0.5500	1.5600	4.0400	0.5480	1.5800	4.1250	0.4860	1.4600	3.4800	1.4600	3.4450	7.5300
C8	0.4750	1.4250	3.3800	7.3700	15.4500	30.2000	0.5700	2.0050	4.1250	0.5940	2.0750	4.3100	0.5020	1.5000	3.5500	1.5450	4.0000	8.2300
C9	0.5430	1.5550	4.0500	8.2500	17.1500	33.1000	1.0250	2.1200	4.3500	1.0580	2.2000	4.5500	1.0260	2.1250	4.3700	2.0500	4.2100	9.0400
C10	1.0220	2.1100	4.3000	9.1500	18.4500	36.2000	1.0850	2.2400	4.5500	1.0850	2.2500	5.0500	1.0690	2.2500	5.0000	2.1200	4.5700	10.1000
C11					20.1500	39.3000												
C12					21.4500	42.0000												
Au-delà																		

Sans limite de temps

MESSIEURS																		
Cat.	50 NL	100 NL	200 NL	400 NL	800 NL	1500 NL	50 dos	100 dos	200 dos	50 br.	100 br.	200 br.	50 pap.	100 pap.	200 pap.	100 4N	200 4N	400 4N
C1	0.2640	0.5900	2.1200	4.4100	9.4700	18.4000	0.3240	1.0900	2.3100	0.3530	1.1650	2.4600	0.2940	1.0650	2.3250	1.0900	2.2900	5.1900
C2	0.2740	1.0100	2.1550	4.4800	10.0200	19.1200	0.3360	1.1200	2.3650	0.3630	1.1850	2.5000	0.3060	1.0850	2.3700	1.1200	2.3500	5.3300
C3	0.2790	1.0200	2.1800	4.5700	10.2500	19.4500	0.3500	1.1550	2.4300	0.3670	1.1950	2.5300	0.3140	1.1050	2.4050	1.1300	2.3750	5.3900
C4	0.2820	1.0300	2.2100	5.0600	10.4600	20.1500	0.3630	1.1800	2.4900	0.3730	1.2350	3.0250	0.3250	1.1300	2.4700	1.1450	2.4100	5.4500
C5	0.2900	1.0550	2.2650	5.1900	11.1500	21.3000	0.3820	1.2250	2.5900	0.3910	1.2700	3.1100	0.3370	1.1600	2.5300	1.1800	2.4950	6.0400
C6	0.3100	1.1000	2.3650	5.3900	12.0000	23.0000	0.4000	1.2750	3.0900	0.4120	1.3250	3.2200	0.3720	1.2300	3.0700	1.2350	3.0100	6.2900
C7	0.3430	1.1650	2.4900	6.0200	12.5000	24.3000	0.4290	1.3250	3.1850	0.4580	1.4000	3.3700	0.4000	1.2900	3.2000	1.3050	3.1500	6.5700
C8	0.3640	1.2100	2.5800	6.2100	13.2000	25.3000	0.4600	1.3900	3.3150	0.4810	1.4700	3.5050	0.4220	1.3400	3.3000	1.3500	3.2400	7.1600
C9	0.3900	1.2650	3.0800	6.4200	14.0600	27.1000	0.4750	1.4100	3.3900	0.4950	1.5200	4.0000	0.4680	1.4350	3.4800	1.4500	3.4450	7.5500
C10	0.4120	1.3300	3.2400	7.1800	15.2500	29.2000	0.5290	1.5400	4.0300	0.5200	1.5600	4.1300	0.4940	1.5650	4.1500	1.5400	4.0200	8.2800
C11					16.4000	31.4500												
C12					18.1000	33.3000												
Au-delà																		

Sans limite de temps

RÈGLEMENTS MAÎTRES

- Du jeudi 28 juin au dimanche 1^{er} Juillet 2018
- 4 réunions

XXXI^{es} Championnats de France Open des Maîtres

- Lieu : Pierrelatte
- Bassin : 50 m
- Compétition d'animation

Conditions d'accès

- Catégories d'âge : 25 ans et plus (1993 et avant) dames et messieurs, catégories FINA

Engagements

- Propositions extraNat : du 17/06/2018 au 24/06/2018
- Liste des engagés : 25/06/2018
- Réunion technique : 27/06/2018 - 18 h 30 (liste de départ)

Résultats

- Envoi serveur : J (dernier jour de compétition)
- Publication web : J + 1
- Réclamations : J + 8 reclamation.maitres@ffnatation.fr

Préambule

Historiquement, en 1987, le club de Vichy a proposé à la population Maîtres, nageuses et nageurs de 25 ans et plus, une compétition nationale en bassin de 50 m. En 2012, ce rendez-vous a fêté sa vingt-cinquième édition. Durant ce quart de siècle, le développement de la Natation Maîtres n'a cessé de croître et le programme sportif s'est étoffé au fil des olympiades. Il n'empêche, les Nationaux d'été en grand bassin demeurent l'échéance phare de la natation française des Maîtres, une excellente opportunité de faire le point avant ou après les championnats d'Europe ou les championnats du monde des Maîtres. En 2018, la prochaine édition des championnats d'Europe est programmée du 27 août au 8 septembre en Slovénie.

Catégories d'âge concernées

Individuels	
C1 : nés entre 1989 et 1993	C2 : nés entre 1984 et 1988
C3 : nés entre 1979 et 1983	C4 : nés entre 1974 et 1978
C5 : nés entre 1969 et 1973	C6 : nés entre 1964 et 1968
C7 : nés entre 1959 et 1963	C8 : nés entre 1954 et 1958
C9 : nés entre 1949 et 1953	C10 : nés entre 1944 et 1948
C11 : nés entre 1939 et 1943	C12 : nés entre 1934 et 1938
C13 : nés entre 1929 et 1933	C14 : nés entre 1924 et 1928
C15 : nés en 1923 et avant	

Relais : (addition de l'âge des quatre relayeurs)	
R1 : entre 100 et 119 ans	R2 : entre 120 et 159 ans
R3 : entre 160 et 199 ans	R4 : entre 200 et 239 ans
R5 : entre 240 et 279 ans	R6 : plus de 280 ans
R7 : entre 320 et 359 ans	R8 : 360 ans et plus

Contenu du programme

Épreuves individuelles (16 en dames et 16 en messieurs)

50 m nage libre, 100 m nage libre, 200 m nage libre, 400 m nage libre, 800 m nage libre (messieurs), 1500 m nage libre (dames), 50 m dos, 100 m dos, 200 m dos, 50 m brasse, 100 m brasse, 200 m brasse, 50 m papillon, 100 m papillon, 200 m papillon, 200 m 4 nages, 400 m 4 nages.

Classement au temps.

Les épreuves seront nagées par catégorie (à l'exception des 400 m, 800 m et 1500 m nage libre). Les 400 m, 800 m et 1500 m nage libre pourront être nagées à deux nageurs par ligne d'eau en fonction du nombre d'engagés.

Épreuves de relais (2 en dames, 2 en messieurs et 2 en mixte)

4 x 50 m nage libre et 4 x 50 m 4 nages, dames, messieurs et mixte.

Classement au temps.

*Les relais mixtes comprendront obligatoirement deux hommes et deux femmes.

La composition des relais devra se faire au plus tard deux heures avant la dite épreuve.

Toute équipe qui modifiera sa composition sur place et qui changera de catégorie pourra concourir mais ne sera pas classée.

Tout nageur qui ratera sa série, et ce quel qu'en soit la raison, ne pourra être réintégré dans une série ultérieure.

RÈGLEMENTS MAÎTRES

Jury

Les juge-arbitre et starter seront désignés par la FFN (commission des juges et arbitres) parmi les officiels inscrits sur les listes valides, pour la saison en cours, des officiels FFN. Les autres officiels seront désignés par l'organisateur.

Mode de qualification

Compétition ouverte aux nageurs de 25 ans et plus (nés en 1993 et avant), licenciés à la Fédération Française de Natation ou à une fédération étrangère (compétition ouverte aux nageurs licenciés dans un club de natation estivale).

Les nageurs pourront s'engager en fonction de la grille de qualification annexée. Les nageurs ne réalisant pas les temps de qualification ne pourront pas être engagés.

Les nageurs devront justifier, pour chaque course, d'un temps correspondant à leur participation à une épreuve au niveau départemental, régional, interrégional, national, international ou lors de meetings labellisés au cours de la saison et jusqu'à la saison n-2 (entre le mercredi 16 septembre 2015 et le dimanche 17 juin 2018) sous réserve que les performances soient bien intégrées sur le serveur fédéral. Les temps de référence sont des temps en bassin de 50 m. Un nageur qui n'aurait pas de temps en bassin de 50 m ou dont le temps en bassin de 50 m ne rentrerait pas dans la grille de qualification grand bassin mais qui aurait nagé l'épreuve en bassin de 25 m pourra s'engager avec son temps converti à condition que celui-ci entre dans la grille de qualification grand bassin.

NB: les temps doivent être réalisés uniquement lors des compétitions maîtres

Dans le cas d'une participation à une compétition internationale, les résultats papier doivent **impérativement** parvenir à la FFN via le comité régional pour que les performances soient intégrées dans la base fédérale.

Les temps intermédiaires (uniquement le 400 NL au cours d'un 800 NL ou d'un 1500 NL et le 800 NL au cours d'un 1500 NL) réalisés lors de compétitions labellisées pourront être pris en compte pour s'engager après demande officielle et accord du DTN. Cette demande devra nous parvenir par mail (maitres@ffnatation.fr), au plus tard, le jeudi 14 juin 2018.

Le nombre d'engagements individuels par nageur est limité à cinq, avec deux épreuves par jour au maximum.

Modalité d'engagements

La période d'engagements auprès de la FFN est fixée du dimanche 17 juin au dimanche 24 juin 2018, via la gestion des engagements extraNat.fr. Les droits d'engagements doivent être réglés par carte bancaire via le site sécurisé extraNat.fr.

La publication de la liste des engagés sur le site internet FFN (www.liveffn.com) interviendra le lundi 25 juin 2018.

La publication de la liste de départ sur le site internet FFN (www.liveffn.com) interviendra à l'issue de la réunion technique.

Tout engagement supplémentaire effectué lors de la réunion technique sera possible mais son tarif sera majoré (voir règlements financiers).

Classement national des clubs en Maîtres à partir des compétiteurs (CNCM)

Principe

- Chaque niveau de pratique, en fonction des points de la table de cotation fédérale (intégrant les coefficients de rajeunissement) donne un nombre de points.
- Seules les compétitions déclarées « Maîtres » sont prises en compte pour le calcul de cette cotation.
- Seule la meilleure cotation par nageur compte.
- Tous les points s'ajoutent pour donner un classement final du club.
- Pour être classé dans une série, il faut avoir réalisé deux performances de la grille correspondante.

Grille de calcul

Niveau	Points
Nageur ayant réalisé au moins une compétition en natation « Maîtres » et inférieure et égale à 299 points*	10
Nageur ayant réalisé une performance d'une valeur comprise entre 300 à 649 points* à la table de cotation fédérale	20
Nageur ayant réalisé une performance d'une valeur comprise entre 650 à 849 points* à la table de cotation fédérale	40
Nageur ayant réalisé une performance d'une valeur comprise entre 850 à 999 points* à la table de cotation fédérale	80
Nageur ayant réalisé une performance d'une valeur supérieure et égale à 1.000 points* à la table de cotation fédérale	160

*Les points indiqués intègrent le coefficient de rajeunissement.

Classement national des clubs - Classement « Trophée Élite »

Principe

Le classement des clubs de chaque championnat prendra en compte les dix premiers de chaque épreuve et de chaque catégorie. Le classement du « Trophée Élite » sera établi à partir de l'addition des points de tous les classements clubs des championnats.

Mode de calcul

Sur chaque épreuve et sur chaque catégorie d'âge, on ne prend en compte que les dix premiers licenciés à la FFN. Sont exclus les invités (nageurs non licenciés à la FFN).

Le barème est le suivant :

RÈGLEMENTS MAÎTRES

1 ^{er} : 11 pts	6 ^e : 5 pts
2 ^e : 9 pts	7 ^e : 4 pts
3 ^e : 8 pts	8 ^e : 3 pts
4 ^e : 7 pts	9 ^e : 2 pts
5 ^e : 6 pts	10 ^e : 1 pt

Récompenses

Le premier nageur français de chaque épreuve dans chaque catégorie sera déclaré « champion de France ». Le nageur étranger terminant premier d'une épreuve sera déclaré « vainqueur des championnats Open ».

Les trois premiers nageurs de chaque épreuve (quelle que soit la nationalité) recevront une médaille, de même que les trois premiers Français (en cas de présence de nageurs étrangers sur le podium). Les trois premiers relais par épreuve et par catégorie seront également récompensés. Un seul relais Open sera récompensé. Pour être engagé, un relais ne peut pas être composé de plus de deux étrangers.

Rappel : les relais composés d'au moins un étranger ne pourront prétendre ni au titre de champion de France ni détenir un record de France, mais seront déclarés vainqueurs des championnats de France Open. Dans ce cas, le premier relais qui suit dans le classement et composé uniquement de nationaux sera déclaré champion de France.

Programme et horaires

En fonction du nombre d'engagements, une coupure d'une heure sera programmée en milieu de réunion.

1^{re} réunion

Jeudi 28 juin 2018

Ouverture des portes : 7 h 30 • Début des épreuves : 9 h 00

- 1 – 1500 NL dames
- 2 – 100 Dos messieurs
- 3 – 100 Dos dames
- 4 – 100 Brasse messieurs
- 5 – 100 Brasse dames
- 6 – 50 NL messieurs
- 7 – 50 NL dames
- 8 – 200 Papillon messieurs
- 9 – 200 Papillon dames
- 10 – 4 x 50 4N mixte

2^e réunion

Vendredi 29 juin 2018

Ouverture des portes : 7 h 30 • Début des épreuves : 9 h 00

- 11 – 400 NL messieurs
- 12 – 50 Papillon dames
- 13 – 50 Papillon messieurs
- 14 – 200 Dos dames
- 15 – 200 Dos messieurs
- 16 – 100 NL dames
- 17 – 100 NL messieurs
- 18 – 400 4N dames
- 19 – 4 x 50 4N messieurs
- 20 – 4 x 50 4N dames

RÈGLEMENTS MAÎTRES

3^e réunion

Samedi 30 juin 2018

Ouverture des portes : 7 h 30 • Début des épreuves : 9 h 00

- 20 – 400 NL dames
- 21 – 200 Brasse messieurs
- 22 – 200 Brasse dames
- 23 – 50 Dos messieurs
- 24 – 50 Dos dames
- 25 – 50 Dos dames
- 26 – 200 NL messieurs
- 27 – 200 4N dames
- 28 – 400 4N messieurs
- 29 – 4 x 50 NL mixte

4^e réunion

Dimanche 1er juillet 2018

Ouverture des portes : 7 h 30 • Début des épreuves : 9 h 00

- 30 – 800 NL messieurs
- 31 – 100 Papillon dames
- 32 – 100 Papillon messieurs
- 33 – 200 NL dames
- 34 – 200 4N messieurs
- 35 – 50 Brasse dames
- 36 – 50 Brasse messieurs
- 37 – 4 x 50 NL dames
- 38 – 4 x 50 NL messieurs

CHAMPIONNATS DE FRANCE DES MAÎTRES

ÉPREUVE D'EAU LIBRE

Lors des Championnats de France Elite d'Eau Libre
ou lors d'une Etape de Coupe de France

Lieu et date à déterminer

ÉPREUVE DE NATATION SYNCHRONISÉE

(Epreuve se déroulant lors d'un Meeting national
dont le programme sera finalisé par la Commission Natation Synchronisée)

Date à déterminer

Lieu : Paris (piscine à déterminer)

TEMPS DE QUALIFICATION - CHAMPIONNATS DE FRANCE – ETÉ 2018

DAMES																		
Cat.	50 NL	100 NL	200 NL	400 NL	800 NL	1500 NL	50 dos	100 dos	200 dos	50 br.	100 br.	200 br.	50 pap.	100 pap.	200 pap.	200 4N	400 4N	
C1	0.3310	1.1210	2.3690	5.2950	11.1800	21.4000	0.3990	1.2450	3.0020	0.4340	1.3350	3.2200	0.3600	1.2030	2.5850	2.5850	6.2000	
C2	0.3430	1.1460	2.4240	5.3950	11.3800	22.2000	0.4140	1.2750	3.0670	0.4470	1.3600	3.2700	0.3740	1.2280	3.0400	3.0550	6.3300	
C3	0.3550	1.1710	2.4640	5.5150	12.0800	23.1800	0.4250	1.3000	3.1120	0.4700	1.4100	3.3650	0.3880	1.2580	3.0850	3.0900	6.4000	
C4	0.3590	1.1860	2.4990	6.0150	12.3100	24.0500	0.4510	1.3600	3.2370	0.4750	1.4200	3.4000	0.4000	1.2880	3.1550	3.1900	7.0200	
C5	0.3740	1.2210	2.5840	6.1950	13.1100	25.2000	0.4830	1.4250	3.3720	0.5020	1.4800	3.5300	0.4360	1.3580	3.2950	3.2300	7.1100	
C6	0.4080	1.2910	3.1190	6.4750	14.0500	27.1000	0.5090	1.4800	3.4820	0.5230	1.5350	4.0350	0.4810	1.4480	3.4700	3.3150	7.2900	
C7	0.4440	1.3660	3.2640	7.1650	15.0100	29.0000	0.5560	1.5750	4.0720	0.5560	2.0000	4.1750	0.4920	1.4730	3.5100	3.4800	8.0100	
C8	0.4820	1.4410	3.4140	7.4450	16.0100	30.5000	0.5760	2.0200	4.1570	1.0020	2.0950	4.3600	0.5080	1.5130	3.5800	4.0350	8.3100	
C9	0.5500	1.5710	4.0840	8.3250	17.3100	33.4000	1.0310	2.1350	4.3820	1.0660	2.2200	5.0000	1.0320	2.1380	4.4000	4.2450	9.1200	
C10	1.0290	2.1260	4.3340	9.2250	19.0100	36.5000	1.0910	2.2550	4.5820	1.0930	2.2700	5.1000	1.0750	2.2630	5.0300	5.0050	10.1800	
C11					20.3100	40.0000												
C12					22.0100	42.3000												
Au-delà																		
Sans limite de temps																		

MESSIEURS																		
Cat.	50 NL	100 NL	200 NL	400 NL	800 NL	1500 NL	50 dos	100 dos	200 dos	50 br.	100 br.	200 br.	50 pap.	100 pap.	200 pap.	200 4N	400 4N	
C1	0.2710	1.0060	2.1540	4.4850	10.0300	19.1000	0.3300	1.1050	2.3420	0.3610	1.1850	2.5100	0.3000	1.0780	2.3550	2.3250	5.2700	
C2	0.2810	1.0260	2.1890	4.5550	10.1800	19.4200	0.3420	1.1350	2.3970	0.3710	1.2050	2.5500	0.3120	1.0980	2.4000	2.3850	5.4100	
C3	0.2860	1.0360	2.2140	5.0450	10.4100	20.1500	0.3560	1.1700	2.4620	0.3750	1.2150	2.5800	0.3200	1.1180	2.4350	2.4100	5.4700	
C4	0.2890	1.0460	2.2440	5.1350	11.0200	20.4500	0.3690	1.1950	2.5220	0.3810	1.2550	3.0750	0.3310	1.1430	2.5000	2.4450	5.5300	
C5	0.2970	1.0710	2.2990	5.2650	11.3100	22.0000	0.3880	1.2400	3.0220	0.3990	1.2900	3.1600	0.3430	1.1730	2.5600	2.5300	6.1200	
C6	0.3170	1.1160	2.3990	5.4650	12.1600	23.3000	0.4060	1.2900	3.1220	0.4200	1.3450	3.2700	0.3780	1.2430	3.1000	3.0450	6.3700	
C7	0.3500	1.1810	2.5240	6.0950	13.0600	25.0000	0.4350	1.3400	3.2170	0.4660	1.4200	3.4200	0.4060	1.3030	3.2300	3.1850	7.0500	
C8	0.3710	1.2260	3.0140	6.2850	13.3600	26.0000	0.4660	1.4050	3.3470	0.4890	1.4900	3.5550	0.4280	1.3530	3.3300	3.2750	7.2400	
C9	0.3970	1.2810	3.1140	6.4950	14.2200	27.4000	0.4810	1.4250	3.4220	0.5030	1.5400	4.0500	0.4740	1.4480	3.5100	3.4800	8.0300	
C10	0.4190	1.3460	3.2740	7.2550	15.4100	29.5000	0.5350	1.5550	4.0620	0.5280	1.5800	4.1800	0.5000	1.5780	4.1800	4.0550	8.3600	
C11					16.5600	32.1500												
C12					18.2600	34.0000												
Au-delà																		
Sans limite de temps																		

RÈGLEMENTS MAÎTRES

COEFFICIENTS DE RAJEUNISSEMENT APPLICABLES AUX PERFORMANCES DES COMPÉTITIONS MAÎTRES

DAMES

ÉPREUVES INDIVIDUELLES								
Catégorie	C1	C2	C3	C4	C5	C6	C7	C8
Âge	25	30	35	40	45	50	55	60
50 m nage libre	1,000	1,007	1,018	1,035	1,060	1,092	1,136	1,194
100 m nage libre	1,000	1,010	1,025	1,047	1,078	1,116	1,168	1,236
200 m nage libre	1,000	1,010	1,027	1,050	1,082	1,123	1,178	1,250
400 m nage libre	1,000	1,010	1,026	1,049	1,081	1,122	1,179	1,252
800 m nage libre	1,000	1,013	1,032	1,059	1,094	1,137	1,195	1,268
1500 m nage libre	1,000	1,015	1,035	1,064	1,101	1,147	1,208	1,286
50 m dos	1,000	1,012	1,029	1,053	1,085	1,124	1,176	1,243
100 m dos	1,000	1,014	1,034	1,061	1,096	1,141	1,199	1,274
200 m dos	1,000	1,014	1,035	1,062	1,099	1,145	1,206	1,283
50 m brasse	1,000	1,012	1,029	1,052	1,084	1,123	1,175	1,241
100 m brasse	1,000	1,012	1,029	1,054	1,086	1,126	1,180	1,248
200 m brasse	1,000	1,012	1,030	1,054	1,087	1,128	1,183	1,254
50 m papillon	1,000	1,012	1,031	1,057	1,093	1,139	1,201	1,282
100 m papillon	1,000	1,014	1,036	1,068	1,111	1,167	1,243	1,343
200 m papillon	1,000	1,017	1,042	1,077	1,125	1,185	1,269	1,378
100 m 4 nages	1,000	1,012	1,030	1,055	1,089	1,132	1,191	1,266
200 m 4 nages	1,000	1,013	1,032	1,059	1,095	1,142	1,204	1,285
400 m 4 nages	1,000	1,011	1,030	1,056	1,093	1,140	1,205	1,290

ÉPREUVES INDIVIDUELLES								
Catégorie	C9	C10	C11	C12	C13	C14	C15	C16
Âge	65	70	75	80	85	90	95	100
50 m nage libre	1,268	1,364	1,487	1,647	1,856	2,132	2,502	3,006
100 m nage libre	1,323	1,434	1,578	1,765	2,011	2,337	2,777	3,385
200 m nage libre	1,343	1,463	1,619	1,823	2,093	2,455	2,950	3,643
400 m nage libre	1,348	1,473	1,637	1,852	2,140	2,531	3,072	3,839
800 m nage libre	1,362	1,481	1,633	1,830	2,086	2,424	2,876	3,494
1500 m nage libre	1,385	1,512	1,674	1,884	2,158	2,521	3,010	3,682
50 m dos	1,328	1,436	1,573	1,749	1,976	2,273	2,667	3,197
100 m dos	1,369	1,490	1,645	1,845	2,105	2,448	2,908	3,537
200 m dos	1,382	1,508	1,671	1,881	2,155	2,520	3,012	3,690
50 m brasse	1,324	1,431	1,566	1,739	1,962	2,254	2,640	3,159
100 m brasse	1,336	1,446	1,587	1,769	2,004	2,312	2,723	3,279
200 m brasse	1,344	1,459	1,606	1,797	2,045	2,373	2,812	3,414
50 m papillon	1,387	1,524	1,702	1,938	2,254	2,684	3,282	4,135
100 m papillon	1,476	1,652	1,889	2,211	2,658	3,294	4,224	5,636
200 m papillon	1,523	1,716	1,976	2,332	2,830	3,544	4,600	6,221
100 m 4 nages	1,362	1,487	1,649	1,860	2,138	2,512	3,023	3,736
200 m 4 nages	1,391	1,528	1,706	1,941	2,256	2,684	3,277	4,122
400 m 4 nages	1,402	1,550	1,745	2,007	2,364	2,859	3,565	4,600

RÈGLEMENTS MAÎTRES

RELAIS								
Relais N x 50 NL (prendre la table de cotation N x 50 NL dames)								
Catégorie	R1 100 - 119	R 2 120 - 159	R 3 160 - 199	R 4 200 - 239	R 5 240 - 279	R 6 280 - 319	R 7 320 - 359	R 8 360 et plus
Coefficient	1,000	1,007	1,035	1,092	1,194	1,364	1,647	2,132
Relais N x 100 NL (prendre la table de cotation N x 100 NL dames)								
Catégorie	R1 100 - 119	R 2 120 - 159	R 3 160 - 199	R 4 200 - 239	R 5 240 - 279	R 6 280 - 319	R 7 320 - 359	R 8 360 et plus
Coefficient	1,000	1,010	1,047	1,116	1,236	1,434	1,765	2,337
Relais N x 200 NL (prendre la table de cotation N x 200 NL dames)								
Catégorie	R1 100 - 119	R 2 120 - 159	R 3 160 - 199	R 4 200 - 239	R 5 240 - 279	R 6 280 - 319	R 7 320 - 359	R 8 360 et plus
Coefficient	1,000	1,010	1,050	1,123	1,250	1,463	1,823	2,455
Relais 4 nages (prendre la cotation du 4 x 50 4 nages)								
Catégorie	R1 100 - 119	R 2 120 - 159	R 3 160 - 199	R 4 200 - 239	R 5 240 - 279	R 6 280 - 319	R 7 320 - 359	R 8 360 et plus
Coefficient	1,000	1,011	1,049	1,120	1,240	1,439	1,768	2,336
Relais 4 nages (prendre la cotation du 4 x 100 4 nages)								
Catégorie	R1 100 - 119	R 2 120 - 159	R 3 160 - 199	R 4 200 - 239	R 5 240 - 279	R 6 280 - 319	R 7 320 - 359	R 8 360 et plus
Coefficient	1,000	1,013	1,058	1,138	1,275	1,506	1,898	2,598

MESSIEURS

ÉPREUVES INDIVIDUELLES								
Catégorie	C1	C2	C3	C4	C5	C6	C7	C8
Âge	25	30	35	40	45	50	55	60
50 m nage libre	1,000	1,006	1,015	1,029	1,048	1,077	1,113	1,159
100 m nage libre	1,000	1,006	1,017	1,032	1,053	1,086	1,126	1,178
200 m nage libre	1,000	1,007	1,018	1,034	1,057	1,094	1,139	1,198
400 m nage libre	1,000	1,006	1,016	1,032	1,054	1,089	1,133	1,191
800 m nage libre	1,000	1,005	1,014	1,029	1,050	1,085	1,128	1,186
1500 m nage libre	1,000	1,003	1,010	1,023	1,043	1,076	1,119	1,177
50 m dos	1,000	1,011	1,027	1,048	1,076	1,117	1,165	1,225
100 m dos	1,000	1,013	1,030	1,054	1,084	1,129	1,182	1,249
200 m dos	1,000	1,012	1,029	1,052	1,082	1,128	1,181	1,249
50 m brasse	1,000	1,006	1,017	1,032	1,054	1,088	1,130	1,185
100 m brasse	1,000	1,006	1,018	1,034	1,057	1,095	1,141	1,201
200 m brasse	1,000	1,009	1,022	1,041	1,067	1,107	1,157	1,220
50 m papillon	1,000	1,002	1,008	1,020	1,040	1,074	1,120	1,182
100 m papillon	1,000	1,002	1,004	1,016	1,038	1,078	1,134	1,214
200 m papillon	1,000	1,009	1,024	1,047	1,080	1,133	1,202	1,294
100 m 4 nages	1,000	1,011	1,026	1,047	1,074	1,116	1,166	1,229
200 m 4 nages	1,000	1,008	1,021	1,041	1,068	1,111	1,164	1,234
400 m 4 nages	1,000	1,009	1,023	1,043	1,072	1,116	1,172	1,244

RÈGLEMENTS MAÎTRES

ÉPREUVES INDIVIDUELLES								
Catégorie	C9	C10	C11	C12	C13	C14	C15	C16
Âge	65	70	75	80	85	90	95	100
50 m nage libre	1,218	1,292	1,386	1,505	1,656	1,849	2,098	2,423
100 m nage libre	1,245	1,330	1,438	1,577	1,755	1,987	2,291	2,697
200 m nage libre	1,273	1,371	1,498	1,662	1,877	2,161	2,543	3,066
400 m nage libre	1,265	1,362	1,488	1,652	1,866	2,151	2,536	3,065
800 m nage libre	1,262	1,362	1,492	1,663	1,890	2,195	2,612	3,193
1500 m nage libre	1,254	1,355	1,490	1,669	1,910	2,238	2,695	3,345
50 m dos	1,301	1,397	1,517	1,668	1,859	2,105	2,423	2,842
100 m dos	1,334	1,439	1,573	1,743	1,959	2,240	2,607	3,095
200 m dos	1,336	1,445	1,583	1,761	1,989	2,287	2,681	3,211
50 m brasse	1,255	1,345	1,461	1,610	1,804	2,057	2,394	2,848
100 m brasse	1,279	1,381	1,513	1,686	1,912	2,215	2,625	3,192
200 m brasse	1,302	1,408	1,544	1,720	1,951	2,256	2,667	3,231
50 m papillon	1,267	1,381	1,534	1,743	2,030	2,434	3,014	3,875
100 m papillon	1,326	1,485	1,709	2,032	2,510	3,241	4,410	6,387
200 m papillon	1,418	1,585	1,814	2,131	2,579	3,230	4,209	5,740
100 m 4 nages	1,309	1,410	1,539	1,703	1,913	2,187	2,548	3,030
200 m 4 nages	1,326	1,445	1,601	1,807	2,082	2,456	2,973	3,707
400 m 4 nages	1,338	1,462	1,624	1,837	2,124	2,513	3,055	3,825

RELAIS								
Relais N x 50 NL (prendre la table de cotation N x 50 NL messieurs)								
Catégorie	R1 100 - 119	R 2 120 - 159	R 3 160 - 199	R 4 200 - 239	R 5 240 - 279	R 6 280 - 319	R 7 320 - 359	R 8 360 et plus
Coefficient	1,000	1,006	1,029	1,077	1,159	1,292	1,505	1,849
Relais N x 100 NL (prendre la table de cotation N x 100 NL messieurs)								
Catégorie	R1 100 - 119	R 2 120 - 159	R 3 160 - 199	R 4 200 - 239	R 5 240 - 279	R 6 280 - 319	R 7 320 - 359	R 8 360 et plus
Coefficient	1,000	1,006	1,032	1,086	1,178	1,330	1,577	1,987
Relais N x 200 NL (prendre la table de cotation N x 200 NL messieurs)								
Catégorie	R1 100 - 119	R 2 120 - 159	R 3 160 - 199	R 4 200 - 239	R 5 240 - 279	R 6 280 - 319	R 7 320 - 359	R 8 360 et plus
Coefficient	1,000	1,007	1,034	1,094	1,198	1,371	1,662	2,161
Relais 4 nages (prendre la cotation du 4 x 50 4 Nages messieurs)								
Catégorie	R1 100 - 119	R 2 120 - 159	R 3 160 - 199	R 4 200 - 239	R 5 240 - 279	R 6 280 - 319	R 7 320 - 359	R 8 360 et plus
Coefficient	1,000	1,006	1,032	1,089	1,188	1,354	1,632	2,111
Relais 4 nages (prendre la cotation du 4 x 100 4 nages messieurs)								
Catégorie	R1 100 - 119	R 2 120 - 159	R 3 160 - 199	R 4 200 - 239	R 5 240 - 279	R 6 280 - 319	R 7 320 - 359	R 8 360 et plus
Coefficient	1,000	1,006	1,034	1,097	1,211	1,409	1,760	2,421

RÈGLEMENTS MAÎTRES

MIXTE

RELAIS (N/2 DAMES ET N/2 MESSIEURS)								
Relais N x 50 NL (prendre la table de cotation N x 50 NL messieurs)								
Catégorie	R1 100 - 119	R 2 120 - 159	R 3 160 - 199	R 4 200 - 239	R 5 240 - 279	R 6 280 - 319	R 7 320 - 359	R 8 360 et plus
Coefficient	1,074	1,081	1,108	1,165	1,264	1,428	1,697	2,147
Relais N x 100 NL (prendre la table de cotation N x 100 NL messieurs)								
Catégorie	R1 100 - 119	R 2 120 - 159	R 3 160 - 199	R 4 200 - 239	R 5 240 - 279	R 6 280 - 319	R 7 320 - 359	R 8 360 et plus
Coefficient	1,063	1,072	1,106	1,172	1,285	1,473	1,783	2,310
Relais N x 200 NL (prendre la table de cotation N x 200 NL messieurs)								
Catégorie	R1 100 - 119	R 2 120 - 159	R 3 160 - 199	R 4 200 - 239	R 5 240 - 279	R 6 280 - 319	R 7 320 - 359	R 8 360 et plus
Coefficient	1,052	1,061	1,097	1,167	1,289	1,493	1,838	2,436
Relais 4 nages (prendre la cotation du 4 x 50 4 nages messieurs)								
Catégorie	R1 100 - 119	R 2 120 - 159	R 3 160 - 199	R 4 200 - 239	R 5 240 - 279	R 6 280 - 319	R 7 320 - 359	R 8 360 et plus
Coefficient	1,067	1,076	1,111	1,179	1,296	1,492	1,817	2,378
Relais 4 nages (prendre la cotation du 4 x 100 4 nages messieurs)								
Catégorie	R1 100 - 119	R 2 120 - 159	R 3 160 - 199	R 4 200 - 239	R 5 240 - 279	R 6 280 - 319	R 7 320 - 359	R 8 360 et plus
Coefficient	1,061	1,071	1,110	1,186	1,320	1,549	1,944	2,666

COEFFICIENTS SPÉCIFIQUES

DAMES (RELAIS)								
Catégorie	C1	C2	C3	C4	C5	C6	C7	C8
Âge	25	30	35	40	45	50	55	60
50 m nage libre	1,147	1,155	1,168	1,187	1,216	1,252	1,303	1,369
50 m dos	1,131	1,144	1,163	1,191	1,227	1,271	1,330	1,405
50 m brasse	1,139	1,152	1,172	1,198	1,234	1,279	1,338	1,413
50 m papillon	1,117	1,130	1,151	1,180	1,221	1,272	1,341	1,432

Catégorie	C9	C10	C11	C12	C13	C14	C15	C16
Âge	65	70	75	80	85	90	95	100
50 m nage libre	1,454	1,564	1,705	1,889	2,129	2,445	2,870	3,448
50 m dos	1,501	1,624	1,778	1,977	2,234	2,570	3,015	3,615
50 m brasse	1,508	1,630	1,783	1,980	2,234	2,567	3,006	3,597
50 m papillon	1,549	1,702	1,901	2,164	2,517	2,997	3,665	4,618

CLASSEMENT NATIONAL DES CLUBS EN MAÎTRES

L'organisation du nouveau classement des clubs se définit en plusieurs parties: une partie commune à toutes les disciplines de la FFN (classement institutionnel ou administratif) et une partie spécifique.

Cette organisation structurelle devrait permettre à chaque club de se trouver un mode de valorisation: soit par sa qualité de structuration, soit par la diversité des pratiques qu'il propose ou par son niveau d'expertise dans une discipline.

Classement spécifique Natation Maîtres

L'organisation du nouveau classement des clubs se définit en trois grands thèmes: un classement des compétitions par équipe, un classement « Trophée Élite » basé sur nos championnats nationaux (hiver en 25 m et été en 50 m), un classement basé sur le niveau des compétiteurs qui composent le club.

1. Le classement des compétitions par équipe

Les compétitions concernées : interclubs régionaux et départementaux Maîtres.

Principes

Le premier club au classement cumulé de points par interclubs remporte 2.000 points (attention à bien valoriser les huit premiers).

Important : dans ce classement ne sont prises en compte que les organisations régionales. Le meeting national des interclubs des Maîtres n'est pas pris en compte dans le classement national des clubs. Ceci pour permettre aux clubs de disposer d'une meilleure équité car l'ensemble des clubs ne peut participer au meeting.

Mode de calcul

2.000 points au premier et 1 point au dernier (1.500^e).

Du 1^{er} au 11^e : 10 pts - Du 12^e au 51^e : 4 pts - Du 52^e au 101^e : 3 pts - Du 102^e au 291^e : 2 pts - Du 292^e au 1.500^e : 1 pt. On additionne l'ensemble des points obtenus par l'ensemble des équipes d'un club et ce, quels que soient le sexe et le niveau territorial (région, département). Les points obtenus par chacune des équipes intègrent bien les règles spécifiques des interclubs. En cas d'équipe déclassée, cette dernière ne marque pas de point.

2. Le classement « Trophée Élite »

Les compétitions concernées : les championnats de France en bassin de 25 m (hiver) et en bassin de 50 m (été).

Principes

Le classement des clubs de chaque championnat prendra en compte les dix premiers de chaque épreuve et de chaque catégorie. Le classement du « Trophée Élite » sera établi à partir de l'addition des points de tous les classements clubs des championnats mentionnés plus avant.

Mode de calcul

Sur chaque épreuve et sur chaque catégorie d'âge, on ne prend en compte que les dix premiers licenciés à la FFN. Sont exclus les invités (nageurs non licenciés à la FFN).

Le barème est le suivant :

1 ^{er} : 11 pts	6 ^e : 5 pts
2 ^e : 9 pts	7 ^e : 4 pts
3 ^e : 8 pts	8 ^e : 3 pts
4 ^e : 7 pts	9 ^e : 2 pts
5 ^e : 6 pts	10 ^e : 1 pt

3 . Le classement des clubs à partir des compétiteurs

Les compétitions concernées : l'ensemble des compétitions inscrites aux calendriers fédéral, régional et départemental et déclarées compétition « Maîtres ».

Principes

- Chaque niveau de pratique, en fonction des points de la table de cotation fédérale (intégrant les coefficients de rajeunissement), donne un nombre de points.
- Seules les compétitions déclarées « Maîtres » sont prises en compte pour le calcul de cette cotation.
- Seule la meilleure cotation par nageur compte.
- Tous les points s'ajoutent pour donner un classement final du club.

RÈGLEMENTS MAÎTRES

Grille de calcul

Niveau	Points
Nageur ayant réalisé au moins une compétition en natation « Maîtres » et inférieure et égale à 299 points*	5
Nageur ayant réalisé une performance d'une valeur comprise entre 300 à 649 points* à la table de cotation fédérale	20
Nageur ayant réalisé une performance d'une valeur comprise entre 650 à 849 points* à la table de cotation fédérale	40
Nageur ayant réalisé une performance d'une valeur comprise entre 850 à 999 points* à la table de cotation fédérale	80
Nageur ayant réalisé une performance d'une valeur supérieure et égale à 1.000 points* à la table de cotation fédérale	160

	Places 4 à 10	Bronze	Argent	Or
Championnats d'Europe	300	500	600	800
Championnats du monde	400	700	800	1.000

*Les points indiqués intègrent le coefficient de rajeunissement.

REGLES PROPRES A L'ACTIVITE MAITRES

1. Les catégories Maîtres

- Les catégories Maîtres fonctionnent en année civile (donc du 1er janvier au 31 décembre) et non en année sportive.
- Un nageur est considéré comme nageur Maître l'année de ses 25 ans même s'il ne les a pas encore (exemple : un nageur maître né un 31 décembre de l'année « N » sera considéré comme un nageur maître né un 1er janvier de la même année « N ».).
- Les catégories sont : C1 (25 ans/29 ans), C2 (30 ans/34 ans), C3 (35 ans/39 ans), ...
- Depuis la saison 2016/2017, une catégorie supplémentaire a été créée : la catégorie C0 (20 ans/24 ans). Les nageurs de cette catégorie sont autorisés à participer aux compétitions départementales, régionales et interrégionales mais ne peuvent en aucun cas participer aux compétitions nationales (Meetings Labellisés Nationaux, Circuit Fédéral, Championnats Interclubs des Maîtres, Championnats de France Hiver Open et Championnats de France d'Eté Open).
- Les nageurs C0 nés en 1993 n'ayant pas réalisé les performances qualificatives en compétition Maîtres pourront effectuer leurs engagements sur la base de performances réalisées au cours de compétitions non réservées à cette catégorie durant la saison 2016-2017 et toujours sur des compétitions reconnues par la F.F.N

2 . Résultats et records

Hormis pour les C0, les résultats réalisés lors de compétitions à l'étranger peuvent être intégrés dans la base fédérale, sous conditions.

- Les nageurs C0 sont autorisés à participer à certaines compétitions Maîtres (voir chapitre au-dessus) aussi bien à titre individuel qu'en relais mais la participation d'au minimum un nageur C0 dans un relais ne pourra en aucun cas faire l'objet d'un record, à quelque niveau que ce soit.
- Le temps du premier relayeur au départ d'un relais mixte pourra faire l'objet d'un record de France et d'un record du monde mais ne pourra en aucun cas faire l'objet d'un record d'Europe.
- Le temps réalisé pour un relais mixte au sein d'un autre relais mixte, comme un 4 x 50 NL mixte au départ d'un 10x 50 NL mixte, ne pourra faire l'objet d'un record national.
- Pour valider un record d'Europe ou du monde, c'est l'appartenance au même club qui fait foi et non la nationalité.
- Lorsqu'un chronométrage manuel est utilisé, l'homologation d'un record ne pourra être validée que s'il y a trois chronométreurs.





EAU LIBRE

SOMMAIRE

Programme national

XVII ^{ème} Championnats de France du 5 km « Indoor »	169
XXVII ^{ème} Championnats Open Elite Eau Libre	170
VI ^{ème} Coupe de France des régions eau libre	172
XX ^{ème} Coupe de France eau libre	172
Classement des nageurs	175
Classement national des clubs	176

Programme régional

5 km indoor	177
Championnat régional eau libre	177
Coupe régionale eau libre	177

RÈGLEMENT EAU LIBRE

MODIFICATIONS RÉGLEMENTAIRES EN FONCTION DE LA TEMPÉRATURE

NOUVEAU RÉGLEMENT FINA SUR LES COMBINAISONS DES NAGEURS EAU LIBRE

À compter du 1er janvier 2017 :

- La température de l'eau la plus basse possible pour une compétition FINA en Eau libre est de **16°C**
- **Entre 16°C et 17,9°C**, les combinaisons Néoprènes ou de polyuréthanes et bonnet sont obligatoires
- **Entre 18°C et 19,9°C**, les combinaisons Néoprènes ou de polyuréthanes sont optionnelles
- **Plus de 20°C** les combinaisons Néoprènes ou de polyuréthanes sont interdites

RÈGLEMENT FFN EAU LIBRE

- La température de l'eau la plus basse possible pour une compétition FFN en Eau libre est de **14°C**
- **Entre 14°C et 17,9°C** : Les combinaisons thermiques (Néoprènes ou polyuréthanes) et bonnets sont obligatoires.
- **A 18°C et 19,9°C** : Les combinaisons thermiques (Néoprènes ou polyuréthanes) sont optionnelles.
- **A 20°C et plus** : Lorsque la température de l'eau est supérieure ou égale à 20°C, les combinaisons thermiques (Néoprène ou polyuréthane) sont interdites.

LES CATÉGORIES D'ÂGE

Elles sont identiques à celles mises en place par la LEN et la FINA dans une fin de meilleure visibilité

- **Les jeunes : filles et garçons 11 à 13 ans**
- **Les juniors :**
 - **Juniors 1 filles et garçons 14 à 15 ans**
 - **Juniors 2 filles et garçons 16 à 17 ans**
 - **Juniors 3 filles et garçons 18 à 19 ans**
- **Les séniors 20 ans et plus**

LES PARCOURS NATIONAUX JEUNES- JUNIORS- SÉNIORS

Deux Championnats de France Eau libre auront lieu ainsi qu'une épreuve d'animation « le Record de l'heure »:

- 1. Les Championnats de France indoor 5km**
- 2. Les Championnats de France Eau libre**
- 3. Record de l'heure**

RÈGLEMENT EAU LIBRE

PROGRAMME NATIONAL 2017-2018

CHAMPIONNATS DE FRANCE INDOOR 5 KM

Date : Samedi 27 janvier 2018

Lieu : Sarcelles

Équipements

Bassin 50m homologué. Chronométrage automatique, bassin échauffement/récupération.

Les Championnats de France 5km Indoor permettront :

- aux nageurs de demi-fond Natation Course d'avoir une première approche dans la discipline au niveau de la distance.
- aux nageurs de demi-fond Natation Course de renforcer leur préparation physique et mentale à ce moment de la saison.
- aux nageurs de l'Équipe de France Eau libre d'optimiser leur préparation pour les futures compétitions internationales.

Modalités d'organisation 5 km indoor 2018

Les séries seront nagées à deux nageurs par ligne à l'exception de la meilleure série Dames et de la meilleure série Messieurs. Le nombre de nageurs sera limité à 96 pour ces Championnats.

- Des séries mixtes pourront être organisées afin de faciliter l'organisation.
- Les séries seront organisées en prenant pour référence les temps sur 1500NL pour les Messieurs et 800NL pour les Dames.
- Un minimum de 4 nageurs pour chaque catégorie sera engagé.

Programme de la compétition avec 96 qualifiés

9h 00 - série 1 16 nageurs
10h 10 – série 2 16 nageurs
11h 15 – série 3 16 nageurs
12h10 - Pause
14h 00 – série 4 16 nageurs
15h 05 – série 5 16 nageurs 2
16h10– série 6 les 8 meilleurs dames
17h05- série 7 les 8 meilleurs messieurs
18h15- Fin de compétition

Mode de qualification

Par ordre de priorité :

1) Avoir terminé dans les huit premiers du Championnat de France d'Eau Libre de la saison N-1 du 5 km en ligne ou du 10km. Les nageurs qualifiés pour ces épreuves se verront attribuer un temps d'engagement défini par le directeur de la discipline, si toutefois ils n'avaient pas réalisé de 800NL pour les Dames ou 1500NL pour les Messieurs en bassin de 50m **entre le 1er janvier de la saison N-1 et le 30 novembre 2017.**

2) Avoir réalisé un temps de la grille ci-dessous sur 5000m lors de Championnats Régionaux ou Interrégionaux dont les résultats auront été enregistrés par la FFN (sophie.lardillat@ffnatation.fr) **avant le 30 novembre 2017.**

3) Avoir réalisé dans la saison en cours un temps correspondant au temps limite de qualification aux Championnats N2 Hiver natation Course sur 1500NL pour les Messieurs et 800NL pour les Dames (voir règlement natation).

RÈGLEMENT EAU LIBRE

	14 ans	15 ans	16 ans	17 ans	18 ans	19 ans	TC
Messieurs Bassin de 25m	1.01.20.00	1.00.50.00	1.00.20.00	59.50.00	59.20.00	58.50.00	58.20.00
Dames Bassin de 25m	1.05.50.00	1.05.20.00	1.04.50.00	1.04.20.00	1.03.50.00	1.03.20.00	1.02.50.00
Messieurs Bassin de 50m	1:03:00.00	1:02:30.00	1:02:00.00	1:01:30.00	1:01:00.00	1:00:30.00	1:00:00.00
Dames Bassin de 50m	1:07:30.00	1:07:00.00	1:06:30.00	1:06:00.00	1:05:30.00	1:05:00.00	1:04:30.00

Modalités d'engagement

Les pré-engagements devront parvenir à la Fédération (sophie.lardillat@ffnatation.fr) au plus tard 3 semaines, soit le samedi 13 janvier 2018, avant la date des championnats.

Après cette date, la FFN publiera au plus vite sur le site fédéral de la liste des 96 meilleurs nageurs retenus.

Les engagements définitifs se feront sur Extranat.

Classement spécifique à la compétition

Il sera établi, en dames et en messieurs, un classement toutes catégories, un classement Junior 1, un classement Junior 2, un classement Junior 3.

Récompenses

Les trois premiers de chaque catégorie recevront une médaille :

- JUNIORS 1 (14/15 ans) (2004-2003)
- JUNIORS 2 (16 /17 ans) (2002-2001)
- JUNIORS 3 (18/19 ans) (2000-1999)
- Toutes Catégories (14 ans et plus) (2004 et avant)

XXVII^{ÈME} CHAMPIONNATS DE FRANCE OPEN ELITE EAU LIBRE (4 JOURS)

Date et lieu :

À définir.

Programme

4 jours, épreuves LEN/FINA

• Épreuves Individuelles (5Km /10Km/25Km)

• Épreuve par équipe : Relais mixte : 4 x 1250m

Équipe composée de 4 nageurs : (2 filles et 2 garçons).

Chaque nageur réalise une distance de 1Km250.

Les nageurs sont nominativement désignés lors de l'engagement.

Le classement de l'équipe se fera au temps.

Le nombre d'équipes par club n'est pas limité.

Modalités :

- Les nageurs d'une même équipe devront porter un bonnet identique (celui du club).
- Les équipes partiront en même temps.
- Chaque équipe se verra attribuer un numéro de place sur le ponton de départ qu'il devra respecter.
- Le départ se fera plongé ou dans l'eau, Les passages de relais se feront dans l'eau.
- Les quatre nageurs devront parcourir l'intégralité de la course.
- Le classement de l'équipe sera déterminé à l'issue du parcours du dernier relayeur

Récompenses

Les trois premières équipes recevront une coupe.

RÈGLEMENT EAU LIBRE

Accès

- Jeunes (11-13 ans) uniquement sur 5Km en ligne (classés avec les juniors 1)
- Juniors 1 (14-15 ans) uniquement sur les épreuves de 5km et 10km
- Juniors 2 (16-17 ans)
- Juniors 3 (18-19 ans)
- Toutes catégories
- La composition des relais est toutes catégories confondues (11ans et plus)
- Universitaires (si Coupe de France Universitaire programmée conjointement par FFSU)

Engagements

Il sera établi un classement Élite des clubs à l'issue de la dernière épreuve des Championnats de France.

Pour ce classement seront cumulés les points acquis par les dames et les messieurs de chaque club sur le Championnat de France Indoor du 5 Km, sur chacune des quatre épreuves individuelles du Championnat de France, ainsi que les points des équipes dames et des équipes messieurs lors du Championnat de France par équipe.

- Pour les épreuves individuelles ils sont réservés aux seuls licenciés FFN ou d'une Fédération membre de la FINA, ils se feront sur Extranat dans une période de huit jours se terminant 4 jours pleins avant la date de la première épreuve des Championnats de France. Sur le 25 km, la DTN peut être amenée à limiter le nombre de participants pour raison de sécurité.

- Pour les relais ils se feront sur bordereau téléchargeable sur le site. Ils devront parvenir à la Fédération par mail (sophie.lardillat@ffnatation.fr) au plus tard 4 jours avant le début des Championnats.

Un club pourra présenter plusieurs équipes.

Modalités

- Température : La réglementation FINA en vigueur sera appliquée
- Délais de fin de course : 30 minutes pour le 5 km,
45 minutes pour le 10 km,
1 heure 15 minutes pour le 25 km,

Ceci afin de prendre en considération les diverses catégories présentes dans la même course; ces délais s'appliqueront après l'arrivée du premier Français TC pour les messieurs, après l'arrivée de la première Française TC pour les dames. Passé ce délai, les nageurs devront monter à bord des bateaux pour être accompagnés à terre.

- Maillots : homologués FINA
- Pièce Identité obligatoire
- Réunion Technique : elle se déroulera avant la première épreuve des Championnats
- Cérémonies protocolaires : ils se dérouleront dès la validation des résultats
- Récompenses : Dans chaque épreuve sera établi un classement dames et messieurs en fonction des catégories autorisées à participer dans la dite épreuve ; les trois premiers des classements recevront une médaille.

CLASSEMENT ÉLITE DES CLUBS

Il sera établi un classement Élite des clubs à l'issue de la dernière épreuve des Championnats de France.

Pour ce classement seront cumulés les points acquis par les dames et les messieurs de chaque club sur le Championnat de France Indoor du 5Km, sur chacune des trois épreuves individuelles du Championnat de France, ainsi que les points des équipes dames et des relais.

Décompte des points

1er : 55 pts ; 2e : 51 pts ; 3e : 49 pts ; 4e : 47 pts ; 5e : 46 pts ; 6e : 45 pts 50e et suivants : 1 pt.

NB : pour les relais, les points seront doublés.

En cas d'égalité, les clubs ex aequo seront départagés au nombre de premières places puis, éventuellement, au nombre de deuxièmes, etc.

Récompenses

Les trois premières équipes recevront une coupe.

RECORD DE L'HEURE

RÈGLEMENT EAU LIBRE

Cette épreuve est proposée aux organisateurs de meeting Natation Course. Il s'agit d'une épreuve d'animation qui permettra aux nageurs d'Eau libre et de demi-fond d'avoir la possibilité de renforcer leur préparation.

La période préconisée est l'automne.

La commission Eau Libre proposera la solution technique à adopter pour l'enregistrement des performances et les dispositions nécessaires à l'officialisation des Records de France ainsi que des Meilleures Performances Françaises.

VI^{ème} COUPE DE FRANCE DES RÉGIONS EAU LIBRE

Catégories de J1 (14-15ans) et J2 (16-17 ans)

- Épreuve de 5km en ligne.
 - Équipe composée de 4 nageurs : (2 filles et 2 garçons) :
 - 1 fille de 14 ou 15 ans (J1)
 - 1 fille de 16 ou 17 ans (J2)
 - 1 garçon de 14 ou 15 ans (J1)
 - 1 garçon de 16 ou 17 ans (J2)
 - Les nageurs devront être engagés individuellement sur l'épreuve
 - La composition nominative de l'équipe devra être communiquée au Département Eau Libre par mail au plus tard 4 jours avant l'épreuve.
 - Les régions pourront engager plusieurs équipes mais seule la meilleure équipe sera classée.
 - Le classement de l'équipe se fera par addition des points obtenus par les 4 nageurs, dans leur classement respectif de sexe et de catégorie du 5km en ligne.
- Attention en cas de disqualification ou d'abandon d'un ou plusieurs nageurs, l'équipe ne sera pas classée.

Récompenses

Une coupe sera remise aux trois premières équipes.

Bonifications

Les nageurs qui entreront dans le classement de la coupe des régions se verront attribuer 50 points de bonification pour le classement national annuel des nageurs eau libre.

Classements aux points pour la coupe des régions (J1 et J2 ont la même table de points)

1 ^{er}	100		6 ^e	45		11 ^e	20		16 ^e	15		21 ^e	10		26 ^e	5
2 ^e	80		7 ^e	40		12 ^e	19		17 ^e	14		22 ^e	9		27 ^e	4
3 ^e	70		8 ^e	35		13 ^e	18		18 ^e	13		23 ^e	8		28 ^e	3
4 ^e	60		9 ^e	30		14 ^e	17		19 ^e	12		24 ^e	7		29 ^e	2
5 ^e	50		10 ^e	25		15 ^e	16		20 ^e	11		25 ^e	6		DNF	0

XXI^{ème} COUPE DE FRANCE EAU LIBRE

Les coefficients

- Coefficient 3 (points X3) :

Championnats de France. Les Championnats de France doivent rester la compétition majeure du calendrier. C'est lors de cette compétition que nous sélectionnons le plus souvent les nageurs qui représenteront l'Équipe de France lors des compétitions internationales. Il est donc logique de valoriser au maximum cette compétition qui demande à ses organisateurs des contraintes spécifiques.

- Coefficient 2 (points X2) :

- La Finale de la Coupe de France
- Les étapes de la Coupe de France 2017 ayant totalisées un minimum de 500 participants sur l'ensemble des courses offertes y compris l'épreuve grand public.

RÈGLEMENT EAU LIBRE

- Les étapes de Coupe de France identifiées par la Commission Fédérale Eau libre (cahier des charges spécifique établi et publié en amont de la réunion des Organismes Coupe de France)

- Coefficient 1 (points X1) :

Les autres Étapes de Coupe de France

Engagements

Ils devront être faits sur la plateforme Eau Libre

Épreuve Grand Public

Les distances inférieures à 2000m sont à privilégier. Le port de la combinaison «néoprène triathlon» est autorisé quel que soit la température de l'eau, l'organisateur peut la rendre obligatoire. L'épreuve Grand Public est une épreuve d'animation, elle ne donne pas de points pour le classement de la Coupe de France, mais contribue à l'attribution du coefficient de l'étape.

Épreuve Élite

Cette épreuve est ouverte aux licenciés FFN, et aux licenciés FFTRI ayant acquitté le droit de participation FFN journalier. L'organisateur pourra accepter exceptionnellement des non-licenciés, ceci sous son entière responsabilité et après s'être assuré du niveau de performance de ces non licenciés.

Les non-licenciés et les licenciés FFTRI pourront porter une combinaison « néoprène triathlon » quelque soit la température, celle-ci pourra être rendue obligatoire par décision de l'organisateur ; ces nageurs partiront en deuxième ligne derrière les nageurs licenciés FFN. Un classement général sera publié ainsi qu'un classement spécifique licenciés FFN. Seul ce « classement licenciés FFN » permettra de marquer des points dans le cadre du classement général de la Coupe de France.

Attribution des points

Un nageur ne pourra nager et marquer des points que sur une seule et unique course par jour.

Chaque nageur cumulera les points obtenus sur les étapes auxquelles il a participé ; un maximum de 15 cotations sera pris en compte.

Les Jeunes (11-13 ans) ne sont autorisés à participer qu'aux épreuves de 5km et moins.

Les points seront affectés du coefficient lié à l'étape.

En cas d'égalité au total général à l'issue de la finale, les ex æquo seront départagés au total de points obtenus sur les deux épreuves de la finale. En cas de nouvelle égalité, le nombre de victoires sur l'ensemble des étapes de Coupe de France sera pris en compte pour les départager.

RÈGLEMENT EAU LIBRE

ATTRIBUTION DES POINTS : COUPE DE FRANCE EAU LIBRE

	Distance < 2km	Distance = 2km et < 3km	Distance = 3km et < 5km	Distance = 5km et < 7.5km	Distance = 7.5km et < 10km	Distance = 10km et < 15km	Distance = 15k et plus
1 ^{er}	100	150	200	300	380	450	520
2 ^e	80	130	170	270	350	420	490
3 ^e	70	120	150	250	330	400	470
4 ^e	60	110	140	240	320	390	460
5 ^e	50	100	130	230	310	380	450
6 ^e	45	90	120	220	300	370	440
7 ^e	40	80	110	210	290	360	430
8 ^e	35	70	100	200	280	350	420
9 ^e	34	60	90	190	270	340	410
10 ^e	33	50	80	180	250	330	400
11 ^e	32	45	70	170	240	320	390
12 ^e	31	40	60	160	230	310	380
13 ^e	30	35	50	150	220	300	370
14 ^e	29	34	45	140	210	290	360
15 ^e	28	33	40	130	200	280	350
16 ^e	27	32	35	120	190	270	340
17 ^e	26	31	34	110	180	250	330
18 ^e	25	30	33	100	170	240	320
19 ^e	24	29	32	90	160	230	310
20 ^e	23	28	31	80	150	220	300
21 ^e	22	27	30	70	140	210	290
22 ^e	21	26	29	60	130	200	280
23 ^e	20	25	28	50	120	190	270
24 ^e	19	24	27	45	110	180	250
25 ^e	18	23	26	40	100	170	240
26 ^e	17	22	25	35	90	160	230
27 ^e	16	21	24	34	80	150	220
28 ^e	15	20	23	33	70	140	210
29 ^e	14	19	22	32	60	130	200
30 ^e	13	18	21	31	50	120	190
31 ^e	12	17	20	30	45	110	180
32 ^e	11	16	19	29	40	100	170
33 ^e	10	15	18	28	35	90	160
34 ^e	9	14	17	27	34	80	150
35 ^e	8	13	16	26	33	70	140
36 ^e	7	12	15	25	32	60	130
37 ^e	6	11	14	24	31	50	120
38 ^e	5	10	13	23	30	45	110
39 ^e	4	9	12	22	29	40	100
40 ^e	3	8	11	21	28	35	90
41 ^e	2	7	10	20	27	34	80
42 ^e	1	6	9	19	26	33	70
43 ^e	1	5	8	18	25	32	60
44 ^e	1	4	7	17	24	31	50
45 ^e	1	3	6	16	23	30	45
46 ^e	1	2	5	15	22	29	40
47 ^e	1	1	4	14	21	28	35
48 ^e	1	1	3	13	20	27	34
49 ^e	1	1	2	12	19	26	33

RÈGLEMENT EAU LIBRE

50 ^e	1	1	1	11	18	25	32
51 ^e	1	1	1	10	17	24	31
52 ^e	1	1	1	9	16	23	30
53 ^e	1	1	1	8	15	22	29
54 ^e	1	1	1	7	14	21	28
55 ^e	1	1	1	6	13	20	27
56 ^e	1	1	1	5	12	19	26
57 ^e	1	1	1	4	11	18	25
58 ^e	1	1	1	3	10	17	24
59 ^e	1	1	1	2	9	16	23
60 ^e	1	1	1	1	8	15	22
61 ^e	1	1	1	1	7	14	21
62 ^e	1	1	1	1	6	13	20
63 ^e	1	1	1	1	5	12	19
64 ^e	1	1	1	1	4	11	18
65 ^e	1	1	1	1	3	10	17
66 ^e	1	1	1	1	2	9	16
67 ^e	1	1	1	1	1	8	15
68 ^e	1	1	1	1	1	7	14
69 ^e	1	1	1	1	1	6	13
70 ^e	1	1	1	1	1	5	12
71 ^e	1	1	1	1	1	4	11
72 ^e	1	1	1	1	1	3	10
73 ^e	1	1	1	1	1	2	9
74 ^e	1	1	1	1	1	1	8
75 ^e	1	1	1	1	1	1	7
76 ^e	1	1	1	1	1	1	6
77 ^e	1	1	1	1	1	1	5
78 ^e	1	1	1	1	1	1	4
79 ^e	1	1	1	1	1	1	3
80 ^e	1	1	1	1	1	1	2

Récompenses

Les trois premiers et les trois premières du classement général toutes catégories, du classement Juniors, du classement cadets, du classement minimes et plus jeunes, du classement Maîtres C1 (30-44 ans) et du classement Maîtres C2 (45 ans et +) recevront une médaille.

Les quinze premiers et les quinze premières du classement toutes catégories recevront un prix.

ATTRIBUTION DES PRIX : DAMES ET MESSIEURS Toutes Catégories

1 ^{er}	1.500 €	6 ^e	450 €	11 ^e	140 €
2 ^e	1.050 €	7 ^e	375 €	12 ^e	130 €
3 ^e	750 €	8 ^e	300 €	13 ^e	120 €
4 ^e	600 €	9 ^e	225 €	14 ^e	110 €
5 ^e	525 €	10 ^e	150 €	15 ^e	100 €

CLASSEMENT NATIONAL DES NAGEURS

Un classement national des nageurs en eau libre sera établi selon le barème en annexe.

Le nageur marque des points à chaque niveau de compétition auquel il a participé..

Pour les Championnats de France, les Championnats d'Europe, les Championnats du Monde, il est possible de marquer des points sur plusieurs épreuves individuelles.

RÈGLEMENT EAU LIBRE

Pour les épreuves par équipe des Championnats Nationaux et Internationaux chaque membre de l'équipe marque le nombre de points équivalent à la place obtenue dans la compétition d'appartenance.

CLASSEMENT NATIONAL DES CLUBS

Il s'établit par addition des points marqués par chaque nageur au classement national individuel.

BARÈME POUR LE CLASSEMENT NATIONAL DES NAGEURS ET DES CLUBS

Place	Coupe de France	Championnat Régional EL et Indoor Coupe Régionale	Championnats de France EL et 5km Indoor	COMEN	Championnats d'Europe Juniors	Championnats du Monde Juniors Universiades // Jeux Med	Championnats d'Europe	Championnats du Monde	Jeux Olympiques
1	3.000	200	4.000	3.000	4.000	6.000	8.000	16.000	30.000
2	2.850	190	3.800	2.850	3.800	5.700	7.600	15.200	28.500
3	2.700	180	3.600	2.700	3.600	5.400	7.200	14.400	27.000
4	2.550	170	3.400	2.550	3.400	5.100	6.800	13.600	25.500
5	2.400	160	3.200	2.400	3.200	4.800	6.400	12.800	24.000
6	2.250	150	3.000	2.250	3.000	4.500	6.000	12.000	22.500
7	2.100	140	2.800	2.100	2.800	4.200	5.600	11.200	21.000
8	1.950	130	2.600	1.950	2.600	3.900	5.200	10.400	19.500
9	1.800	120	2.400	1.800	2.400	3.600	4.800	9.600	18.000
10	1.650	110	2.200	1.650	2.200	3.300	4.400	8.800	16.500
11	1.500	100	2.000	1.500	2.000	3.000	4.000	8.000	15.000
12	1.350	90	1.800	1.350	1.800	2.700	3.600	7.200	13.500
13	1.200	80	1.600	1.200	1.600	2.400	3.200	6.400	12.000
14	1.050	70	1.400	1.050	1.400	2.100	2.800	5.600	10.500
15	900	60	1.200	900	1.200	1.800	2.400	4.800	9.000
16	750	50	1.000	750	1.000	1.500	2.000	4.000	7.500
17	600	40	800	600	800	1.200	1.600	3.200	6.000
18	450	30	600	450	600	900	1.200	2.400	4.500
19	300	20	400	300	400	600	800	1.600	3.000
20	150	10	200	150	200	300	400	800	1.500
21	50	9	100	100	150	250	350	700	1300
22	45	8	90	100	150	250	350	700	1300
23	40	7	80	100	150	250	350	700	1300
24	35	6	70	100	150	250	350	700	1300
25	30	5	60	100	150	250	350	700	1300
26	25	4	50	100	150	250	350	700	1300
27	20	3	40	100	150	250	350	700	1300
28	15	2	30	100	150	250	350	700	1300
29	10	1	20	100	150	250	350	700	1300
30	10	1	10	100	150	250	350	700	1300
31 et +	10	1	10	100	150	250	350	700	1300

Tous les nageurs qui entrent dans le classement de la coupe des Régions marqueront 50 points supplémentaires.

RÈGLEMENT EAU LIBRE

PROGRAMME RÉGIONAL

Pour l'ensemble des championnats régionaux, les dates et les lieux devront parvenir au département Eau libre au minimum 15 jours avant l'épreuve et les résultats immédiatement après l'épreuve.

5KM INDOOR REGIONAL

Il doit être programmé en bassin de 50 m ou 25 m au plus tard deux semaines avant les Championnats de France 5km Indoor. Le chronométrage automatique n'est pas obligatoire pour que le temps réalisé soit qualificatif aux championnats de France, toutefois seules les performances réalisées en bassin de 50 m avec chronométrage automatique pourront éventuellement être reconnues Record de France et/ou meilleure performance française.

Il peut être organisé en association avec une autre région, voire au niveau interrégional.

Pour faciliter l'organisation, les premières séries peuvent être nagées à 2 nageurs par ligne d'eau et/ou être mixtes.

Les résultats devront être adressés à la Fédération le lendemain de l'épreuve pour pouvoir prétendre à attribution des bonifications.

RECORD RÉGIONAL DE L'HEURE EAU LIBRE

Chaque région sera en charge de la mise en place de ces propres records et de leurs conditions de validation.

CHAMPIONNAT RÉGIONAL EAU LIBRE

Il se déroule sur une seule journée et sur une seule distance déterminée par chaque région. Même s'il peut attribuer des titres par catégories d'âge, c'est le classement toutes catégories qui servira à l'attribution de points pour le classement national des nageurs et des clubs. Les résultats devront être adressés à la Fédération dans la semaine suivant l'épreuve pour pouvoir prétendre à attribution des bonifications. L'organisation conjointe d'une épreuve grand public au format de celle des étapes de la Coupe de France est fortement recommandée.

COUPE RÉGIONALE EAU LIBRE

Son objectif est de regrouper en son sein toutes les épreuves d'eau libre d'une même région afin d'éditer et de récompenser les classements régionaux qui en découlent.

Les résultats devront être adressés à la Fédération avant le 15 septembre pour pouvoir prétendre à attribution des bonifications.





NATATION SYNCHRONISÉE

SOMMAIRE

Avant-propos	181
Les différents programmes	
Schéma général.....	182
Le parcours sportif.....	184
Les équivalences.....	185
Le Synchronat	
Présentation.....	186
Les épreuves.....	186
Les caractéristiques.....	187
Engagements.....	187
Organisation territoriale.....	188
Calendrier des épreuves.....	188
Notation et classement.....	188
Les compétitions	
Dispositif.....	189
Les catégories d'âge.....	189
Le surclassement.....	189
La réglementation des épreuves.....	189
Les officiels.....	189
Les résultats.....	189
Participation des étrangers.....	190
Participation masculine.....	190
Principes.....	190
Dispositif DOM-TOM.....	191
Les différentes compétitions.....	191
Les autres compétitions.....	192
Quotas de places et points d'accès	
Championnats de France Hiver.....	192
Championnats de France Été.....	193
Récapitulatifs.....	195
Fiches compétitions hiver	
Fiche n° 1 : Journées d'Automne.....	196
Fiche n° 2 : Épreuve Qualificative Championnats de France d'hiver Jeune et Junior.....	197
Fiche n° 3 : Championnat de France d'hiver Jeune.....	198
Fiche n° 4 : Championnat de France d'hiver Junior.....	199
Fiche n° 5 : Championnat de France d'hiver Senior.....	200
Fiches compétitions été	
Fiche n° 6 : Challenge régional et interrégional.....	201
Fiche n° 7 : Championnat régional Avenir.....	202
Fiche n° 8 : Championnat régional Jeune.....	203
Fiche n° 9 : Championnat régional Junior.....	204
Fiche n° 10 : Championnat régional Toutes Catégories.....	205
Fiche n° 11 : Championnat interrégional National 3 Avenir.....	206
Fiche n° 12 : Championnat interrégional National 3 Jeune.....	207
Fiche n° 13 : Championnat interrégional National 3 Junior.....	208
Fiche n° 14 : Championnat interrégional National 3 Séniors-Toutes Catégories.....	209
Fiche n° 15 : Championnat de France d'été National 2 Jeune.....	211

RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

Fiche n° 16 : Championnat de France d'été National 2 Junior	213
Fiche n° 17 : Championnat de France d'été Nationale 1 Élite Jeune.....	215
Fiche n° 18 : Championnat de France d'été Nationale 1 Élite Junior.....	217
Fiche n° 19 : Championnat de France d'été Senior -Toutes Catégories.....	219
Fiche n° 20 : Finale Avenirs et Jeunes.....	221
Procédures d'engagements dans les différentes compétitions	223
Calendrier des compétitions 2017-2018	224
Classement des clubs.....	225

RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

AVANT-PROPOS

La saison 2017/2018 s'inscrit dans la continuité et s'adaptera aux évolutions réglementaires qui seront adoptées au congrès technique de la Fédération Internationale de Natation Amateur de Natation Synchronisée en Juillet 2017.

Le Classement National des Clubs a été légèrement modifié afin que chaque club soit valorisé en fonction de sa politique sportive mise en place.

La volonté fédérale est que chaque athlète puisse s'épanouir en Natation Synchronisée et ce quelque soit son niveau de pratique.

Excellente saison 2017/2018 à toutes et tous,

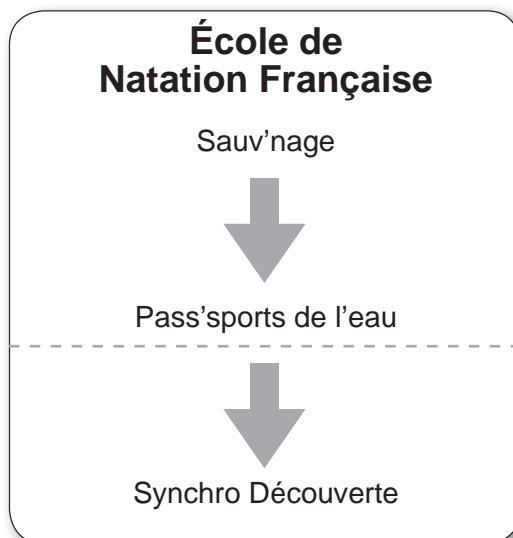
Dominique CUPILLARD

Sylvie NEUVILLE

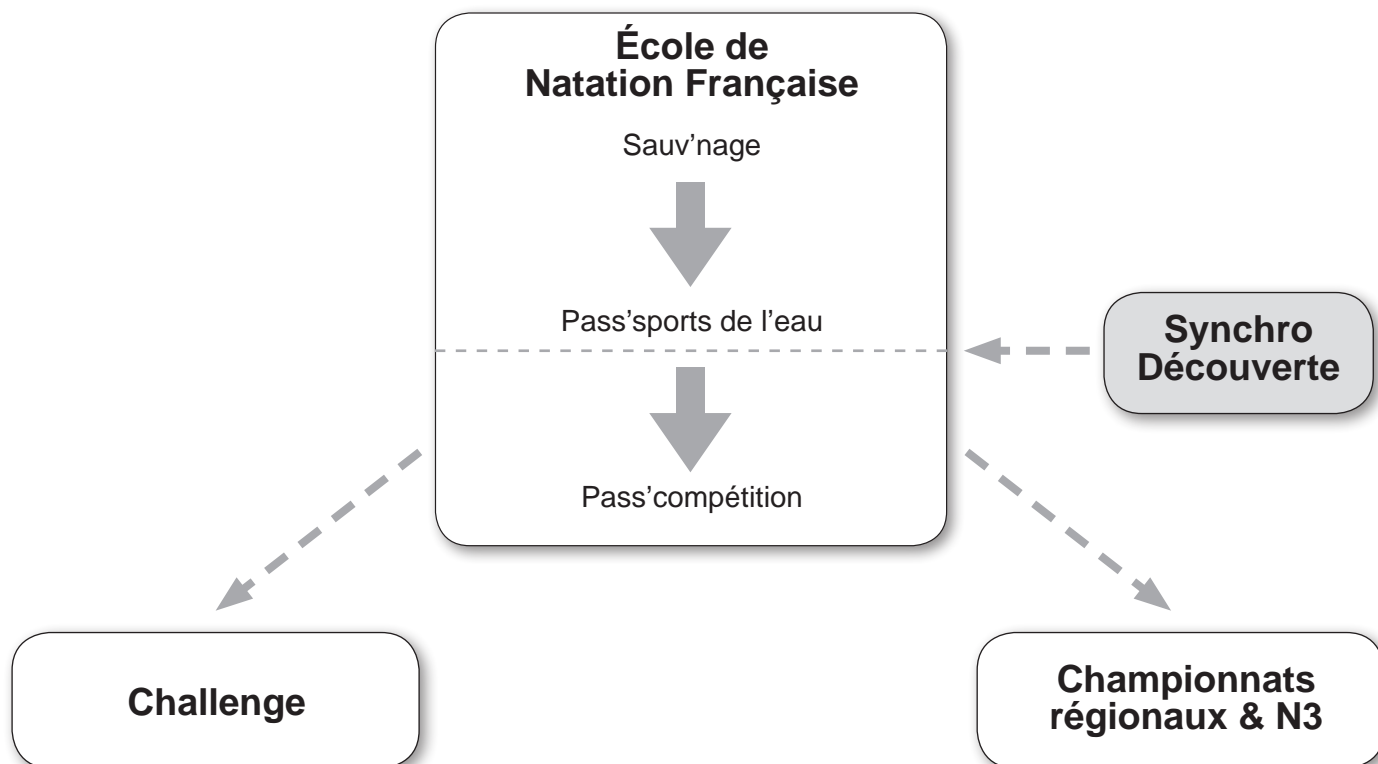
LES DIFFÉRENTS PROGRAMMES

Schéma général

JE SUIS NÉ(E) EN 2010 et après

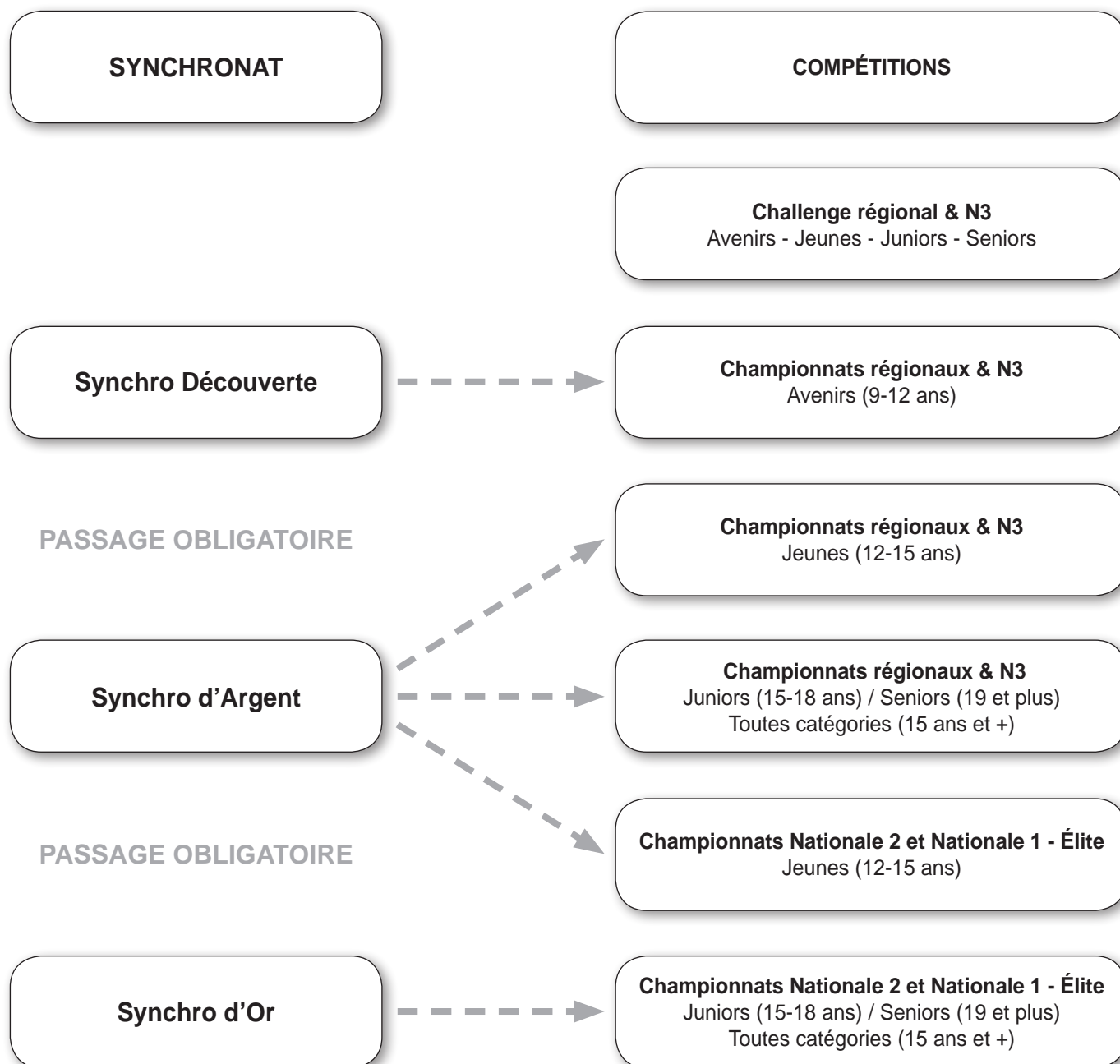


JE SUIS NÉ(E) EN 2009 et avant



RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

JE SUIS NÉ(E) EN 2009 ET AVANT



RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

Le parcours sportif

J'AI 9, 10, 11 OU 12 ANS • JE SUIS « AVENIR »	
Je suis né(é) en 2009, 2008, 2007 ou 2006	<p style="text-align: center;">Je peux nager</p> <ul style="list-style-type: none">• Le niveau Synchro Découverte sous condition d'avoir l'ENF2• Le niveau Synchro d'Argent sous condition d'avoir le niveau Synchro Découverte• Le niveau Synchro d'Or sous condition d'avoir le niveau Synchro d'Argent• Le Challenge régional et N3• Les championnats régionaux avenir sous condition d'avoir le niveau Synchro Découverte• Les championnats interrégionaux N3 avenir sous condition d'avoir le niveau Synchro Découverte• La Finale Avenir et Jeune si j'ai 11 et 12 ans sous condition d'avoir le niveau Synchro d'Argent

J'AI 12, 13, 14 OU 15 ANS • JE SUIS « JEUNE »	
Je suis né(e) en 2006, 2005, 2004 ou 2003	<p style="text-align: center;">Je peux nager</p> <ul style="list-style-type: none">• Le niveau Synchro Découverte sous condition d'avoir l'ENF si je suis née en 2004 et après• Le niveau Synchro d'Argent sous condition d'avoir le niveau Synchro Découverte• Le niveau Synchro d'Or sous condition d'avoir le niveau Synchro d'Argent• Le Challenge régional et N3 sous condition d'avoir l'ENF si je suis née en 2004 et après• Les championnats régionaux Jeunes sous condition d'avoir le niveau Synchro d'Argent• Les championnats interrégionaux N3 Jeunes sous condition d'avoir le niveau Synchro d'Argent• Les championnats N2 Jeunes sous condition d'avoir le niveau Synchro d'Argent• Les championnats N1-Élite Jeunes sous condition d'avoir le niveau Synchro d'Argent• La Finale Avenir et Jeune si j'ai 13 et 14 ans sous condition d'avoir le niveau Synchro d'Argent

J'AI 15, 16, 17 OU 18 ANS • JE SUIS « JUNIOR »	
Je suis né(e) en 2003, 2002, 2001 ou 2000	<p style="text-align: center;">Je peux nager</p> <ul style="list-style-type: none">• Le niveau Synchro Découverte• Le niveau Synchro d'Argent sous condition d'avoir le niveau Synchro Découverte• Le niveau Synchro d'Or sous condition d'avoir le niveau Synchro d'Argent• Le Challenge régional et N3• Les championnats régionaux Juniors sous condition d'avoir le niveau Synchro d'Argent• Les championnats interrégionaux N3 Juniors sous condition d'avoir le niveau Synchro d'Argent• Les championnats N2 Juniors sous condition d'avoir le niveau Synchro d'Or• Les championnats N1-Élite Juniors sous condition d'avoir le niveau Synchro d'Or• Les championnats régionaux toutes catégories sous condition d'avoir le niveau Synchro d'Argent• Les championnats interrégionaux N3 toutes catégories sous condition d'avoir le niveau Synchro d'Argent• Les championnats N1-Élite toutes catégories sous condition d'avoir le niveau Synchro d'Or

RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

J'AI 19 ANS ET PLUS • JE SUIS « SENIOR »

Je peux nager

Je suis né(e)
en 1999
et avant

- Le niveau Synchro Découverte
- Le niveau Synchro d'Argent sous condition d'avoir le niveau Synchro Découverte
- Le niveau Synchro d'Or sous condition d'avoir le niveau Synchro d'Argent
- Le Challenge régional et N3
- Les championnats régionaux Seniors sous condition d'avoir le niveau Synchro d'Argent
- Les championnats interrégionaux N3 Seniors sous condition d'avoir le niveau Synchro d'Argent
- Les championnats nationaux Seniors sous condition d'avoir le niveau Synchro d'Or
- Les championnats régionaux toutes catégories sous condition d'avoir le niveau Synchro d'Argent
- Les championnats interrégionaux N3 toutes catégories sous condition d'avoir le niveau Synchro d'Argent
- Les championnats N1-Élite toutes catégories sous condition d'avoir le niveau Synchro d'Or

Années d'âge	Saison 2017-2018	Synchro Découverte	Synchronat	Challenge Régional et N3	Régionaux N3, N2, N1 Élite Avenir	Régionaux N3, N2, N1 Élite Jeunes	Régionaux N3, N2, N1 Élite Juniors	Régionaux N3, N2, N1 Élite Seniors	Régionaux N3, N2, N1 Élite toutes catégories	Finale des Avenirs	Finale des Jeunes
8 ans et -	2010 et avant	X									
9, 10, 11 ans	2009 à 2007		X	X	X					X	
12 ans	2006		X	X	X	X				X	
13 ans	2005		X	X		X					X
14 ans	2004		X	X		X					X
15 ans	2003		X	X		X	X	X	X		
16 ans	2002		X	X			X	X	X		
17 ans	2001		X	X			X	X	X		
18 ans	2000		X	X			X	X	X		
19 ans et +	199 et avant		X	X				X	X		

Les équivalences

Le Pass'compétition est le parcours propulsion Ballet du Synchro Découverte.

RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

LE SYNCHRONAT

Présentation

Le Synchronat se poursuit pendant toute la carrière de la nageuse. Ce programme permet d'acquérir les bases et les niveaux requis pour les compétitions en natation Synchronisée sans qu'il y ait forcément d'objectif de compétition dans le programme lui-même.

Toutes les épreuves sont acquises de façon définitive.

Le Synchronat comprend trois niveaux obligatoires :

- Synchro Découverte qui est un niveau de sensibilisation et d'encouragement à la poursuite de l'activité.
- Synchro d'Argent
- Synchro d'Or.

**Les nageuses peuvent se présenter au Synchro Découverte après validation du pass'sport de l'eau
OU
avant, pendant ou après le Pass'compétition**

Toute nageuse qui souhaite obtenir le niveau Synchro d'Or devra, au préalable, obtenir les niveaux sous-jacents, à savoir les niveaux Synchro Découverte et Synchro d'Argent.

Les épreuves

Chaque niveau comprend 3 types d'épreuves :

- Parcours à sec ;
- Propulsion (technique et ballet);
- Technique.

Si un tirage au sort est nécessaire, il se fera quinze jours au plus tôt avant le début de la compétition

Le détail de chacune des épreuves est proposé dans les fiches « épreuves » diffusées aux comités régionaux en début de saison.

Épreuve n° 1 - Parcours à sec

Un parcours à sec est proposé à chaque niveau contenant des éléments incontournables liés aux objectifs visés en fin de Synchronat.

Épreuve n° 2 - Propulsion

Cette épreuve se présente sous deux formes : propulsion « technique » et propulsion « ballet ».

IMPORTANT - Le parcours propulsion ballet du Synchro Découverte est le Pass'compétition.
Toutes les nageuses titulaires du Pass'compétition seront, de droit, titulaires du parcours propulsion ballet du Synchro Découverte et n'auront pas à le repasser.
La nageuse passe soit le Pass'compétition, soit le parcours propulsion ballet pour valider définitivement son épreuve propulsion ballet Synchro Découverte.
L'évaluation est de cette épreuve est identique au pass'compétition (2 évaluateurs ENF3 minimum)

Épreuve n° 3 - Technique

Cette épreuve est composée de mouvements de base et de figures en rapport avec le niveau de compétition correspondant.

IMPORTANT - Pour le niveau Synchro d'Argent trois épreuves seront proposées, la nageuse ne devra en valider qu'une seule pour valider son épreuve « technique » niveau Synchro d'Argent.
Suivant son âge et niveau de pratique, elle aura à valider :
- soit, une épreuve en corrélation avec les figures imposées de la catégorie Avenir pour les nageuses nées en 2006 et après;
- soit, une épreuve en corrélation avec les figures imposées de la catégorie Jeunes pour les nageuses nées en 2003, 2004 et 2005;
- soit, une épreuve en corrélation avec les figures imposées de la catégorie Junior pour les nageuses nées en 2002 et avant.

La validation de l'épreuve est définitive et la nageuse ayant validé la technique en corrélation avec les figures imposées de la catégorie Avenir ou Jeune ne devra pas repasser la technique en corrélation avec les figures imposées de la catégorie Junior.

À l'issue de la validation de ces trois épreuves individuelles, la nageuse aura obtenu le niveau du **Synchronat correspondant et pourra alors s'engager dans les épreuves individuelles du niveau supérieur.**

RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

Les caractéristiques

Validation des épreuves

En cas d'arrêt de pratique, la nageuse gardera le bénéfice des épreuves déjà validées.

L'équivalence pour le niveau Synchro Découverte peut être effectuée et validée par deux officiels A de Natation Synchronisée minimum de clubs différents, désignés par le responsable des officiels synchro en accord avec le président de la commission régionale synchro. La demande est à effectuer par mail auprès du comité régional.

L'équivalence pour les niveaux Synchro d'Argent et Synchro d'Or peut être effectuée et validée, **sur proposition de la DTN**, par deux officiels A de Natation Synchronisée minimum de clubs différents, désignés par le responsable des officiels synchro en accord avec le président de la commission régionale synchro. La demande est à effectuer par mail auprès de la FFN avec copie au comité régional.

Intégration aux différentes compétitions et poursuite de la formation de la nageuse dans le Synchronat

Une nageuse ayant validé toutes les épreuves d'un niveau pourra intégrer la compétition de référence et pourra également poursuivre sa progression à un niveau supérieur au cours de la saison.

Mesures d'adaptation réglementaire

Toutes les nageuses ayant obtenu une épreuve dans un niveau donné gardent le bénéfice de cette épreuve.

L'obtention du niveau « **Synchro d'Argent** » est obligatoire pour participer aux compétitions Jeunes.

L'obtention du niveau « **Synchro d'Or** » est obligatoire pour toutes les nageuses souhaitant participer aux championnats de France N2 et N1-Élite Juniors, Seniors et Toutes Catégories..

Accès aux différents niveaux et compétitions

RAPPEL ENF - Toutes les nageuses nées de 2004 et après doivent être titulaires de l'ensemble des tests de l'ENF pour participer aux diverses compétitions du programme (Challenge compris).

Engagements

Conditions générales

Les engagements se feront selon les conditions prévues par les comités organisateurs. Le Synchronat est créé dans Extranat par le comité organisateur ou par un responsable synchro désigné par celui-ci. L'organisateur pourra alors importer les engagements dans Narval. Le comité organisateur de la compétition vérifie l'exactitude des engagements.

Engagement dans les différents niveaux

L'engagement au Synchro Découverte peut se faire avant, pendant ou après le Pass'compétition mais juste après le Pass'sport de l'eau obligatoirement.

L'engagement dans les différentes épreuves d'un niveau se fait au cours de la saison dans un ordre indifférent. Une nageuse peut s'engager plusieurs fois sur la même épreuve au cours de la saison.

L'engagement au niveau supérieur n'est possible que lorsque le niveau inférieur est acquis dans son ensemble.

Le passage pourra ou ne pourra pas se faire au cours d'une même session. La décision reste à l'initiative de la région. L'engagement dans un niveau de compétition donné rend obligatoire l'obtention de toutes les épreuves du niveau de Synchronat requis. Un club peut ainsi engager ses nageuses, ayant validé la totalité des épreuves requises, à un niveau de compétition donné au cours de la saison.

L'accès aux différentes compétitions peut se faire à n'importe quel moment de la saison à partir du moment où les engagements Extranat ne sont pas clos. L'engagement dans certaines épreuves libres implique aussi obligatoirement l'engagement en figures imposées sur Extranat.

Organisation territoriale

Différents niveaux d'organisation sont possibles :

- départemental pour le Synchro Découverte

Les départements qui ne sont pas en mesure d'organiser une session Synchro découverte peuvent se rattacher à un autre département, sous réserve de l'accord du comité régional.

- régional
- interrégional

Cependant, pour le niveau Synchro d'Or, l'échelon régional au minimum est demandé.

NB - Spécificité des DOM-TOM

Chaque comité régional peut organiser les compétitions du Synchronat. Ils peuvent également se rattacher à l'interrégion Île-de-France pour les compétitions interrégionales.

Calendrier des épreuves

Le calendrier des épreuves sera déterminé par les comités organisateurs.

Notation et classement

Se référer aux fiches du Synchronat.

LES COMPETITIONS

Dispositif

Toute modification du règlement FINA intervenant en cours de saison sportive pourra être appliquée au règlement FFN, si elle intervient avant le 31 décembre de la saison en cours.

Conditions d'engagement aux épreuves

- Nul ne peut officier ou pratiquer dans un club FFN sans être licencié.
- Pour participer aux compétitions, les licences doivent être oblitérées.
- Une ou des nageuses peut(vent) être positionnée(s), de manière exceptionnelle, sur proposition de la DTN et après validation de la commission fédérale sur des compétitions données.

Le récapitulatif des engagements est à transmettre par mail au comité régional d'appartenance pour validation et vérification des conditions d'accès aux compétitions pour chaque nageuse.

Cette vérification devra être transmise par mail à la Fédération pour enregistrement définitif des engagements.

Les catégories d'âge

Les catégories d'âges et règles communes d'accès aux différentes épreuves des programmes FFN.

Les catégories d'âge sont ainsi définies

- Avenirs : 9-12 ans (2009, 2008, 2007 et 2006).
- Jeunes : 12-15 ans (2006, 2005, 2004, 2003), catégorie spécifique au programme FFN.
- Juniors : 15-18 ans (2003, 2002, 2001, 2000).
- Seniors : 19 ans et plus (1999 et avant).
- Toutes catégories : 15 ans et plus (2003 et avant).

Le surclassement

Les nageuses âgées de 12 ans (2006) considérées comme « Avenir » et « Jeune » et les nageuses âgées de 15 ans (2003) considérées comme « Jeune » et « Junior » peuvent nager dans les deux catégories à condition de ne pas nager la même épreuve dans les deux catégories.

Pour les compétitions seniors-toutes catégories, les nageuses juniors peuvent nager les épreuves libres (duo, équipe et ballet combiné), même si elles ont nagé dans la même épreuve en catégorie Junior, sous condition, que, **la majorité pour un nombre impair et au moins la moitié pour un nombre pair** de nageuses nageant le ballet sont des nageuses seniors (19 ans et plus). Ces ballets ne pourront pas participer si le nombre de nageuses seniors titulaires n'est pas respecté.

Pour les épreuves techniques (duo et équipe) et le highlight, en toutes catégories, les ballets peuvent être composés exclusivement de nageuses juniors. Le highlight peut être composé de nageuses Jeunes (15 ans) ayant déjà nagé cette épreuve dans leur catégorie. Les nageuses juniors de 15, 16, 17 et 18 ans ne peuvent pas participer en solo technique et/ou libre seniors.

La réglementation des épreuves

Sauf spécification contraire figurant dans le présent document, la réglementation FINA s'applique aux épreuves.

Les officiels

La composition des jurys sera conforme à la circulaire des officiels de Natation Synchronisée.

Les personnes convoquées par la FFN quelle que soit leur mission ne représentent pas leur club.

Pour les compétitions FFN comportant des figures imposées, les clubs engageant **dix nageuses** au moins devront engager un officiel A (à jour de son recyclage) ou A examen. Cet officiel devra être engagé sur Extranat. Dans le cas contraire, une pénalité financière à régler au plus tard au début de la compétition sera appliquée (voir Règlements financiers).

Outre cette clause, tout club participant en épreuve collective doit engager via Extranat une personne licenciée afin d'aider sur différentes missions proposées par le Juge-Arbitre de la compétition.

Un jury d'appel sera constitué pour chaque compétition régionale, interrégionale, nationale.

Lors des compétitions nationales, le délégué du président de la FFN désigne le jury d'appel en conformité avec le règlement intérieur de la FFN et en assure la présidence.

Les résultats

Si un ballet n'est pas en mesure de nager la finale avec son effectif minimum pour raison médicale, il ne nagera pas la finale et donc ne sera pas classé dans celle-ci. Cependant, il sera le premier ballet classé après les finalistes.

Les résultats sont vérifiés par le juge-arbitre et diffusés après validation. À l'issue des compétitions nationales, les résultats seront accessibles sur le site internet FFN.

Les résultats des autres compétitions seront envoyés au siège de la Fédération Française de Natation par les comités régionaux concernés dans les 24 heures suivant la compétition.

RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

Participation des étrangers

La participation des étrangers se fait avec l'accord de la FFN et l'autorisation de la fédération étrangère. Elle fait l'objet d'une réglementation particulière en accord avec la réglementation FINA SS 6.1.2 / SS 6.1.3. Une présentation des passeports des nageuses sera demandée à la réunion technique.

En cas de participation de nations ou clubs étrangers

Si plus de trois ballets de nations étrangères différentes sont présents en finale, un podium international pourra être organisé. Dans le cas contraire et sous condition d'être classés dans les trois premiers, ils seront intégrés au podium national et recevront une récompense.

Les Championnats d'été N1-Élite sont ouverts aux nations ou clubs étrangers dans la limite de :

- en catégorie Espoirs et Juniors : deux solos, deux duos, une équipe, un highlight en espoir, un combo en junior et un juge minimum par ballet collectif..

Accès à la Finale

Le ballet, ayant le meilleur total combiné aux éliminatoires, par nation étrangère, sera admis à nager en finale, à la condition que celui-ci s'intègre dans les effectifs de ballets finalistes suite au classement des éliminatoires. Ce ballet s'ajoutera alors aux finalistes françaises.

Lors des tirages au sort des groupes, les étrangers seront intégrés en fonction de leur classement dans les deux groupes de 6 ballets de clubs français. Chaque groupe du tirage au sort comprendra 6 ballets de clubs français plus les étrangers éventuellement (règlement FFN).

Participation des étrangères licenciées dans un club français

Les athlètes non sélectionnables en équipe de France régulièrement licenciées dans un club français conformément à l'article 24.3 du Règlement intérieur de la FFN, peuvent participer aux compétitions organisées par la FFN ou ses structures décentralisées dans les mêmes conditions que les athlètes françaises.

Elles sont également soumises aux mêmes règles de niveau de compétition et de catégorie.

En ce qui concerne les duos et les équipes, les ballets comprenant un effectif de plus de la moitié d'athlètes non sélectionnables en Equipe de France ne peuvent se voir délivrer le titre de « Champion de France ». En solo, cependant une nageuse ne peut avoir de titre de Championne de France.

Participation masculine

Les mêmes conditions de pratique de la natation Synchronisée s'appliquent à la participation féminine et masculine.

Principes

La qualification aux compétitions interrégionales N3, nationales 2 et nationales 1-Elite, prend en compte deux conditions :

- un minima de points à réaliser.
- un quota de places.

Ces points sont un résultat additionnel (figures imposées + ballets libres) lorsqu'il s'agit d'épreuves impliquant la participation en figures imposées.

Ces points ne tiennent pas compte des pénalités de nageuses manquantes en équipe.

La qualification aux compétitions nationales 1-Elite prend également en compte un positionnement d'après les résultats de l'année précédente (qualification N-1).

Lors des championnats N3, les ballets classés premiers ne réalisant pas les minima de points pour les championnats N1-Elite, seront sélectionnés pour les championnats N2, s'ils réalisent les minima de points relatifs à la N2. De ce fait, le nombre de ballets en N2 sera augmenté. Ces minima de points ne tiennent pas compte des pénalités de nageuses manquantes en équipe.

Participation aux épreuves

Les nageuses en année charnière (2006 et 2003) peuvent nager dans deux catégories à condition de ne pas nager la même épreuve dans les deux catégories.

Une nageuse peut nager au Challenge Régional et au Championnat Régional à condition de ne pas nager la même épreuve dans les deux compétitions.

Equivalences

L'obtention du niveau Synchro d'Or est obligatoire pour toutes les nageuses souhaitant participer aux championnats de France N2 et N1-Élite Juniors, Seniors et Toutes Catégories.

Sur demande à la DTN, une équivalence peut être accordée pour les différents niveaux du Synchronat suivant le niveau antérieur de la nageuse.

Régulation

Quels que soient le niveau, la catégorie ou l'épreuve si les ballets sélectionnés en N-1 ne confirment pas leur participation, la régulation se fera au profit des sélections dans l'année.

RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

En cas de non-participation d'une des solistes qualifiées à l'issue du championnat de France d'hiver, lors des engagements prévisionnels d'été, le ou les solo(s) succédant, se verront proposer l'engagement dans l'épreuve solo correspondante. Au-delà de la date des engagements, la régulation pour la N1-Elite se fera sur le championnat de France N2 pour atteindre un effectif de seize (16) solos.

Pour les qualifications lors des interrégions (N3), en aucun cas, les ballets classés au-delà du nombre défini par interrégion ne pourront prendre la place d'un ballet se désistant pour quelques raisons que ce soit, même si ces ballets ont obtenu les points de qualification et que les ballets précédents ne sont pas titulaires du niveau requis.

Qualification refusée

Si un club refuse la qualification de son ballet en N1-Elite dans une catégorie donnée, il ne sera pas automatiquement repositionné en N2 mais devra y gagner sa sélection en passant par la N3.

Exemption

Les ballets exemptés des championnats régionaux sont tous les ballets ayant participé aux championnats N1-Elite 2017, les solos libres Jeunes et Juniors ayant participé à la phase qualificative et au championnat d'hiver 2017 ainsi que les solos libres Seniors. Les nageuses ne participant qu'à la Finale des Avenirs et des Jeunes sont exemptées des championnats régionaux.

Forfait

En cas de forfait après la clôture des engagements sur Extranat, une pénalité financière sera appliquée aux clubs concernés (se référer au Règlement financier de la discipline).

Finale Avenirs et Jeunes

Les nageuses ne participant qu'à la Finale Avenirs et Jeunes n'ont pas l'obligation de participer aux régionaux. Les Championnats Nationale 3 Avenirs et les Championnats Nationale 3 Jeunes servent de phases qualificatives pour la Finale nationale des Jeunes 2018. Un classement lors des championnats Nationales 3 spécifique à la Finale Avenirs et Jeunes sera établi.

Sélections pour les collectifs des Equipes de France

Dans le cadre des compétitions nationales, des épreuves de présélections ou de sélections pour les collectifs des Equipes de France peuvent être incluses dans le programme des championnats. Les règlements et les conditions d'accès sont définis par la direction technique nationale dans les modalités de sélection.

Pôles Espoirs du Parcours d'Excellence Sportive

Si un pôle Espoir n'a pas été positionné en équipe libre N1-Elite Jeune ou Junior durant la saison 2016-2017, il sera automatiquement positionné en éliminatoires équipes libres des N1-Elite Jeune ou Junior 2017-2018, sans passer par la N2 équipes libres 2017-2018. Ces ballets se rajouteront aux 16 équipes libres des éliminatoires élites.

Dispositif DOM - TOM

La qualification des DOM -TOM sur les championnats nationaux s'effectuera de la façon suivante.

Pour les championnats d'hiver : Envoi de vidéos des figures imposées et des solos avant les Journées d'automne de l'île de France pour évaluation par le jury de l'IDF.

Pour les championnats d'été : Même procédé si ce sont des solos et des duos seulement. S'il y a une équipe dont le club évolue au niveau national, organiser une compétition sur place de figures imposées et de ballets avec la présence d'un juge A désigné par la FFN et des officiels de la région (toutes catégories, toutes épreuves). Ces épreuves seront filmées et seront, par la suite, évaluées par un Comité de Sélection en métropole afin de valider les résultats.

Dans le cas contraire, le ou les clubs devront participer aux N3 en métropole.

Le nombre de ballets des éliminatoires et des finales directes des championnats nationaux ne tiennent pas compte des quotas des DOM TOM qui pourront être rajoutés sur décision de la commission fédérale.

Les différentes compétitions

Les compétitions Hiver

Journées d'Automne Jeune, Junior, Senior - Fiche n° 1

Phase qualificative des championnats de France hiver Jeune et Junior – Fiche n°2

Championnat de France hiver Jeune - Fiche n°3.

Championnat de France hiver Junior - Fiche n°4

Championnat de France hiver Senior - Fiche n°5

Les compétitions Été

Challenge régional et interrégional Jeune / Junior / Senior - Toutes Catégories - Fiche n°6

Championnat régional Avenir - Fiche n°7

Championnat régional Jeune - Fiche n°8

Championnat régional Junior - Fiche n°9

Championnat régional Senior-Toutes Catégories - Fiche n°10

Championnat interrégional Avenir - Fiche n°11

Championnat interrégional Jeune - Fiche n°12

Championnat interrégional Junior - Fiche n°13

RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

Championnat interrégional Senior-Toutes Catégories - Fiche n°14
 Championnat de France d'été N2 Jeune - Fiche n°15
 Championnat de France d'été N2 Junior - Fiche n°16
 Championnat de France d'été N1-Élite Jeune - Fiche n°17
 Championnat de France d'été N1-Élite Junior - Fiche n°18
 Championnat de France d'été Senior -Toutes Catégories - Fiche n°19
 Finale Avenirs et Jeunes – Fiche n°20

Les régions qui ne sont pas en mesure d'organiser une compétition régionale peuvent se rattacher à une autre région, sous réserve de l'accord des deux comités régionaux concernés.

Les autres compétitions

Des compétitions autres sont autorisées et peuvent être organisées sur une initiative locale, régionale, interrégionale ou même privée (meeting, rencontres interclubs, rencontres interpoles, compétitions préparatoires) afin de s'adapter aux besoins de préparation spécifique des nageuses et clubs de ce niveau de compétition.

Les initiatives départementales, régionales et interrégionales feront l'objet d'un règlement validé par les instances responsables de ces niveaux (comités départementaux et régionaux, conseil de l'interrégion...). L'ouverture aux autres régions ou niveaux est possible et spécifiée dans le règlement. Selon les cas, des classements différenciés sont préconisés.

Les initiatives privées ou initiées par un club feront l'objet d'une demande d'autorisation auprès de la Commission fédérale après avis du comité régional d'appartenance au minimum trois mois avant la date de l'événement. Cette demande devra être accompagnée d'un complément d'information (cf. annexe : date prévisionnelle, contenu, règlement, public visé, composition des jurys, déroulement des épreuves, plan des installations).

QUOTAS DE PLACES ET POINTS D'ACCÈS AUX COMPÉTITIONS

Outre les ballets qualifiés par N-1, la qualification aux compétitions prend en compte 2 conditions :

- un minima de points à réaliser (score additionnel)
- un quota de places

Ces points sont un résultat additionnel (figures imposées + ballets libres) lorsqu'il s'agit d'épreuves impliquant la participation en figures imposées. Ils ne tiennent pas compte des pénalités de nageuses manquantes en équipe.

Lors des championnats N3, les ballets classés premiers ne réalisant pas les minimas pour les championnats N1-Elite, seront sélectionnés pour les championnats N2, s'ils réalisent les minimas de points pour N2. Ces minimas de points ne tiennent pas compte des pénalités de nageuses manquantes en équipe.

Les ballets ne réalisant pas les minimas de points lors des éliminatoires championnats N2 et N1-Elite ne pourront pas se sélectionner pour les finales N2 et N1-Elite.

Les ballets ne réalisant pas les minimas de points des N1-Elite lors des finales championnats N2 ne pourront pas se sélectionner pour les championnats N1-Elite.

CHAMPIONNATS DE FRANCE HIVER

	EPREUVES		SOLO LIBRE JEUNE	SOLO LIBRE JUNIOR	SOLO TECHNIQUE SENIOR
	POINTS		128	130	65
CHAMPIONNATS DE FRANCE HIVER	QUOTAS	Ile de France	6	6	3
		Nord-Est	6	6	3
		Ouest	6	6	3
		Sud-Est	9	9	4
		Sud-Ouest	11	11	4
	Epreuve qualificative	24 12 (4 solos à partir de la 3ème place de chaque IR IDF, NE, O,) + 5 solos à partir de la 5ème place de l'IR SE + 7 solos à partir de la 5ème place de l'IR SO des journées d'automne de la saison en cours à condition d'avoir réalisé les points			
Eliminatoires	22 14 solos (2 premiers des IR IDF, NE et O + 4 premiers des l'IR SE et SO) des journées d'automne de la saison en cours + 8 premiers solos de l'étape qualificative à condition d'avoir réalisé les points				
Finale	12			17	

RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

CHAMPIONNATS DE FRANCE ETE

JEUNES	QUOTAS & POINTS POUR ACCES AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE	EPREUVES		SOLO	DUO	EQUIPE	HIGHLIGHT	
		SCORE ADDITIONNEL N2			126	124	122	63
		SCORE ADDITIONNEL N1			130	128	126	65
		QUOTAS	Ile de France		2	4	4	4
			Nord-Est		2	4	4	4
			Ouest		2	4	4	4
			Sud-Est		2	4	4	4
			Sud-Ouest		4	7	7	7
Championnats de France N2	Eliminatoires			18 A partir de la 2 ^{ème} place de chaque N3	18 A partir de la 2 ^{ème} place de chaque N3	18 A partir de la 2 ^{ème} place de chaque N3		
	Finale		16 12 des N3 + de la 9 à la 12 des Chpts Hiver à condition d'avoir réalisé 126 points	12 à condition d'avoir réalisé 124 points	12 à condition d'avoir réalisé 122 points	12 à condition d'avoir réalisé 63 points		
Championnats de France N1 Elite	Eliminatoires		16 8 premières des Championnats d'Hiver à condition d'avoir réalisé 130 points + 8 premières des N2 de la saison en cours à condition d'avoir réalisé 130 points	16 6 premiers Duos des N1-Elite de la saison précédente + 5 (le premier Duo de chaque N3 de la saison en cours à condition d'avoir réalisé 128 points) + 5 premiers Duos des N2 de la saison en cours à condition d'avoir réalisé 128 points	16 6 premières Equipes des N1- Elite de la saison précédente + 5 (la première Equipe de chaque N3 de la saison en cours à condition d'avoir réalisé 126 points) + 5 premières Equipes des N2 de la saison en cours à condition d'avoir réalisé 126 points	16 6 premières Highlights des N1- Elite de la saison précédente + 5 (le premier Highlight de chaque N3 de la saison en cours à condition d'avoir réalisé 65 points) + 5 premiers Highlights des N2 de la saison en cours à condition d'avoir réalisé 65 points		
	Finale		12 à condition d'avoir réalisé 130 points	12 à condition d'avoir réalisé 128 points	12 à condition d'avoir réalisé 126 points	10 à condition d'avoir réalisé 65 points		

RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

JUNIORS	QUOTAS & POINTS POUR ACCES AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE	EPREUVES		SOLO	DUO	EQUIPE	COMBINE
		SCORE ADDITIONNEL N2		128	126	124	64
		SCORE ADDITIONNEL N1		132	130	128	66
		QUOTAS	Ile de France	2	4	4	4
			Nord-Est	2	4	4	4
			Ouest	2	4	4	4
			Sud-Est	2	4	4	4
			Sud-Ouest	4	7	7	7
Championnats de France N2	Eliminatoires		18	18	18		
	Finale	16 12 des N3 + de la 9 à la 12 des Chpts Hiver à condition d'avoir réalisé 128 points	12 à condition d'avoir réalisé 126 points	12 à condition d'avoir réalisé 124 points	12 à condition d'avoir réalisé 64 points		
Championnats de France N1 Elite	Eliminatoires	16 8 premières des Championnats d'Hiver à condition d'avoir réalisé 132 points + 8 premières des N2 de la saison en cours à condition d'avoir réalisé 132 points	16 6 premiers Duos des N1-Elite de la saison précédente + 5 (le premier Duo de chaque N3 de la saison en cours à condition d'avoir réalisé 130 points) + 5 premiers Duos des N2 de la saison en cours à condition d'avoir réalisé 130 points	16 6 premières Equipes des N1-Elite de la saison précédente + 5 (la première Equipe de chaque N3 de la saison en cours à condition d'avoir réalisé 128 points) + 5 premières Equipes des N2 de la saison en cours à condition d'avoir réalisé 128 points	16 6 premiers Combinés des N1-Elite de la saison précédente + 5 (le premier Combiné de chaque N3 de la saison en cours à condition d'avoir réalisé 66 points) + 5 premiers Combinés des N2 de la saison en cours à condition d'avoir réalisé 66 points		
		Finale	12	12	12	12	

SENIORS / TOUTES CATEGORIES	QUOTAS & POINTS POUR ACCES AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE	EPREUVES		SOLO LIBRE	DUO TECHNIQUE	DUO LIBRE	EQUIPE TECHNIQUE	HIGHLIGHT	COMBINES	EQUIPE LIBRE
		POINTS		66	64	65	65	66	67	66
		QUOTAS	Ile de France	3	2	2	2	2	2	2
			Nord-Est	3	2	2	2	2	2	2
			Ouest	3	2	2	2	2	2	2
			Sud-Est	4	2	2	2	2	2	2
			Sud-Ouest	4	2	2	2	2	2	2
		Championnats de France	Finale directe	17	16	16	16	16	16	16
10 + 6 de la saison précédente à condition d'avoir réalisé les points										

RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

RECAPITULATIF DES POINTS D'ACCES AUX COMPETITIONS

	AVENIRS			JEUNES				JUNIORS			
	Solo	Duo	Equipe	Solo	Duo	Equipe	Highlight	Solo	Duo	Equipe	Combiné
ACCES N3	116	114	112	120	118	116	60	112	120	118	61
ACCES N2				126	124	122	63	128	126	124	64
ACCES N1 ELITE				130	128	126	65	132	130	128	66

	SENIORS/TOUTES CATEGORIES								
	Solo tech	Solo libre	Duo tech	Duo libre	Equipe tech	Equipe libre	Combiné	Highlight	
ACCES N3			60	61	61	62	63	62	
ACCES N2/ N1 ELITE	65	66	64	65	65	66	67	66	

RECAPITULATIF DU NOMBRE DE BALLETS EN ELIMINATOIRES ET FINALES DIRECTES AUX COMPETITIONS NATIONALES

	JEUNES				JUNIORS			
	Solo	Duo	Equipe	Highlight	Solo	Duo	Equipe	Combiné
Championnats de France Hiver	22				22			
Championnats de France N2	16 (finale directe)	18	18	18	16 (finale directe)	18	18	18
Championnats de France N1-Elite	16	16	16	16	16	16	16	16

	SENIORS/TOUTES CATEGORIES							
	Solo tech	Solo libre	Duo tech	Duo libre	Equipe tech	Equipe libre	Combiné	Highlight
Championnats de France Hiver (finale directe)	17							
Championnat de France (finale directe)		17	16	16	16	16	16	16

Les chiffres ne tiennent pas compte des quotas des podiums N-1, des Dom Tom et des dérogations DTN ainsi que des ballets n'ayant pas obtenu les minima pour passer directement en N1-Elite.

RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

FICHE N° 1 - JOURNÉES D'AUTOMNE

PUBLIC CONCERNÉ

Les solistes déjà qualifiés aux championnats d'hiver lors de la saison N-1 peuvent participer à cette compétition sans pour autant remettre en cause leur qualification. Ces nageuses feront l'objet d'un double classement.

CATEGORIES D'AGE

JEUNE	12, 13, 14, 15 ans (2006, 2005, 2004, 2003)
JUNIOR	15, 16, 17, 18 ans (2003, 2002, 2001, 2000)
SENIOR	19 et ans plus (99 et avant)

CONDITIONS D'ACCÈS

- Avoir validé au minimum le niveau Synchro d'Argent pour les catégories jeune, junior et senior.
- Avoir validé le niveau Synchro d'Or pour les catégories juniors et seniors pour pouvoir être sélectionnées aux championnats de France d'hiver.

CONTENU DES ÉPREUVES

CATEGORIES	ÉPREUVES TECHNIQUES	ÉPREUVES		
JEUNE	2 figures obligatoires : +1 groupe tiré au sort selon les 3 groupes optionnels FINA	Solo	2'15 (+ou- 15 sec)	Conformément à la réglementation FINA, l'engagement dans l'épreuve de solo libre implique de fait la participation en figures imposées.
JUNIOR	2 figures obligatoires : +1 groupe tiré au sort selon les 3 groupes optionnels FINA	Solo	2'30 (+ou- 15 sec)	
SENIOR		Solo technique	2'00 (+ou- 15 sec)	

ACCÈS DANS LA SAISON EN COURS

JEUNE & JUNIOR	Les Journées d'Automne permettront à : - vingt-quatre(24) solos (quatre (4) solos des IR O, IDF, NE classés de la 3ème à la 6ème place, cinq (5) solos de l'IR SE classés de la 5ème à la 9ème place et sept (7) solos de l'IR SO classés de la 5ème à la 11ème place) de se sélectionner pour accéder à la phase qualificative solos Jeunes ou Juniors des championnats d'hiver 2017, à condition d'avoir réalisé 128 points en Jeunes et 130 points en Juniors. - quatorze (14) solos (les deux (2) premiers solos des IR : O, IDF, NE et les quatre (4) premiers solos des IR SE et SO) de se sélectionner à l'épreuve des éliminatoires solos Jeunes ou Juniors des championnats d'hiver 2017, à condition d'avoir réalisé 128 points en Jeunes et 130 points en Juniors. En cas de désistement, les solos classés au-delà ne pourront pas prendre la place même s'ils ont obtenu les points requis.
SENIOR	Les Journées d'Automne 2017 permettront à 17 nageuses (les trois (3) premiers solos des IR : O, IDF, NE et les quatre (4) premiers solos des IR SE et SO) de se sélectionner pour accéder à la finale directe des solos techniques seniors des championnats d'hiver 2017 à condition d'avoir réalisé 65 points. En cas de désistement, les solos classés au-delà ne pourront pas prendre la place même s'ils ont obtenu les points requis La qualification pour l'épreuve de solo libre pour les championnats de France d'été Seniors 2018 se fera lors de la compétition N3 d'été senior 2018.

CLASSEMENT ET PODIUMS

JEUNE & JUNIOR	50% figures imposées 50% solo libre
SENIOR	100% solo technique

L'interrégion peut décider des récompenses attribuées

Application de la règle SS 7 FINA pour les éliminatoires et finales. Cependant, en raison des problèmes de logistique de piscine au niveau interrégional, il est possible d'organiser une finale directe.

Les chiffres ne tiennent pas compte des quotas des podiums N-1, des Dom Tom ni des dérogations DTN.

RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

FICHE N° 2 - PHASE QUALIFICATIVE CHAMPIONNATS DE France HIVER JEUNE et JUNIOR

PUBLIC CONCERNÉ

JEUNE	12, 13, 14, 15 ans (2006, 2005, 2004, 2003)
JUNIOR	15, 16, 17, 18 ans (2003, 2002, 2001, 2000)

CONDITIONS D'ACCÈS

JEUNE	<ul style="list-style-type: none">• Avoir validé au minimum le niveau Synchro d'Argent Une (ou des) nageuse(s) peut (peuvent) être positionnée(s) sur proposition de la DTN et après validation de la commission fédérale. - vingt-quatre(24) solos (quatre (4) solos des IR O, IDF, NE classés de la 3ème à la 6ème place, cinq (5) solos de l'IR SE classés de la 5ème à la 9ème place et sept (7) solos de l'IR SO classés de la 5ème à la 11ème place) de se sélectionner pour accéder à la phase qualificative solos Jeunes des championnats d'hiver 2017, à condition d'avoir réalisé 128 points. En cas de désistement, les solos classés au-delà ne pourront pas prendre la place même s'ils ont obtenu les points requis.
JUNIOR	<ul style="list-style-type: none">• Avoir validé au minimum le niveau Synchro d'Or Une (ou des) nageuse(s) peut (peuvent) être positionnée(s) sur proposition de la DTN et après validation de la commission fédérale. - vingt-quatre(24) solos (quatre (4) solos des IR O, IDF, NE classés de la 3ème à la 6ème place, cinq (5) solos de l'IR SE classés de la 5ème à la 9ème place et sept (7) solos de l'IR SO classés de la 5ème à la 11ème place) de se sélectionner pour accéder à la phase qualificative solos Juniors des championnats d'hiver 2017, à condition d'avoir réalisé 130 points. En cas de désistement, les solos classés au-delà ne pourront pas prendre la place même s'ils ont obtenu les points requis.

CONTENU DES ÉPREUVES

CATEGORIES	ÉPREUVES TECHNIQUES	ÉPREUVES		
JEUNE	2 figures obligatoires : +1 groupe tiré au sort selon les 3 groupes optionnels FINA	Solo	2'15 (+ou- 15 sec)	Conformément à la réglementation FINA, l'engagement dans l'épreuve de solo libre implique de fait la participation en figures imposées.
JUNIOR	2 figures obligatoires : +1 tirage au sort selon les 3 groupes optionnels FINA	Solo	2'30 (+ou- 15 sec)	

ACCÈS DANS LA SAISON EN COURS

JEUNE	Les huit (8) premiers solos de la phase qualificative auront accès aux éliminatoires du Championnat d'Hiver Jeune 2017 à condition d'avoir réalisé 128 points.
JUNIOR	Les huit (8) premiers solos de la phase qualificative auront accès aux éliminatoires du Championnat d'Hiver Junior 2017, à condition d'avoir réalisé 130 points.

CLASSEMENT

50% figures imposées + 50% solo libre (pas de podium).

Pas de podium organisé pour cette phase qualificative.

Les chiffres ne tiennent pas compte des Dom Tom, ni des dérogations DTN.

RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

FICHE N° 3 - CHAMPIONNAT DE FRANCE D'HIVER JEUNE

PUBLIC CONCERNÉ

JEUNE	12, 13, 14, 15 ans (2006, 2005, 2004, 2003)
--------------	---

CONDITIONS D'ACCÈS

3 conditions d'accès

<i>Qualification par les Journées d'automne</i>	<i>Qualification par la phase qualificative des Championnats d'Hiver 2015</i>	<i>Qualification directe N-1</i>
- Quatorze (14) solos des Journées d'Automne 2017 (les deux (2) premiers solos des IR : O, IDF, NE et les quatre (4) premiers solos des IR SE et SO, du classement solo) à condition d'avoir réalisé 128 points. En cas de désistement, les solos classés au-delà ne pourront pas prendre la place même s'ils ont obtenu les points requis.	- Les huit (8) premiers solos de la phase qualificative du Championnat d'Hiver Jeune 2017 à condition d'avoir réalisé 128 points.	- Les trois (3) premières solistes des Championnats de France d'été Élite Jeune 2017 Les engagements préliminaires devront parvenir à la Fédération avant la date limite du 30 octobre 2017.

- Avoir validé au minimum le niveau Synchro d'Argent
- Une (ou des) nageuse(s) peut (peuvent) être positionnée(s) sur proposition de la DTN et après validation de la commission fédérale. Cette épreuve comporte des éliminatoires à vingt-deux (22) solos et une finale à douze (12) solos. La qualification est nominative et sans remplaçante.

NB : Possibilité de ne faire que les figures imposées pour les nageuses suivantes : Jeunes 2005, 2004, 2003, retenues à l'issue du classement des figures imposées des championnats de France N1-Élite et National 2 Jeunes 2017 et à la Finale Avenir et Jeunes ainsi qu'aux nageuses positionnées dans le Parcours d'Excellence Sportive. La diffusion de la liste par la DTN sera communiquée en début de saison sportive. Les engagements préliminaires devront parvenir à la Fédération avant la date limite du 30 octobre 2017.

CONTENU DES ÉPREUVES

CATEGORIES	ÉPREUVES TECHNIQUES	ÉPREUVES		
CHAMPIONNAT DE FRANCE D'HIVER JEUNE	2 figures obligatoires : +1 tirage au sort selon les 3 groupes optionnels FINA	Solo	2'15 (+ou- 15 sec)	Conformément à la réglementation FINA, l'engagement dans l'épreuve de solo libre implique de fait la participation en figures imposées.

ACCÈS DANS LA SAISON EN COURS

À l'issue de la finale, les huit (8) premières solistes seront qualifiées au Championnat de France d'été National 1-Élite Jeune 2018 pour l'épreuve éliminatoire solo à condition d'avoir réalisé 130 points, les 4 suivantes seront qualifiées au Championnat de France d'été National 2 Jeune 2018 pour l'épreuve éliminatoire solo à condition d'avoir réalisé 126 points, les autres nageuses ainsi que celles n'accédant pas aux éliminatoires pourront nager l'épreuve solo des Interrégionaux (N3) d'été 2018 (voir quotas) pour accéder au Championnat de France d'été National 2 Jeune 2018.

CLASSEMENT & PODIUMS

50% figures imposées + 50% solo libre

Un podium est organisé et un titre de Champion de France d'hiver Jeune est attribué. Un podium est organisé et un titre de Champion de France d'hiver en figures imposées Jeune est attribué pour les quatre (4) années d'âge (nageuses nées en 2006, 2005, 2004 et 2003).

Un deuxième podium est organisé et un titre de Champion de France d'hiver en figures imposées Jeune est attribué pour les nageuses plus jeunes (nées en 2006 et 2005).

Les chiffres ne tiennent pas compte des quotas des podiums N-1, ni des dérogations DTN.

RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

FICHE N° 4 - CHAMPIONNAT DE FRANCE D'HIVER JUNIOR

PUBLIC CONCERNÉ

JUNIOR	15, 16, 17, 18 ans (2003, 2002, 2001, 2000)
---------------	---

CONDITIONS D'ACCÈS 3 conditions d'accès

Qualification par les Journées d'automne	Qualification par la phase qualificative des Championnats d'Hiver 2015	Qualification directe N-1
- Quatorze (14) solos des Journées d'Automne 2017 (les deux (2) premiers solos des IR : O, IDF, NE et les quatre (4) premiers solos des IR SE et SO, du classement solo) à condition d'avoir réalisé 130 points. En cas de désistement, les solos classés au-delà ne pourront pas prendre la place même s'ils ont obtenu les points requis.	- Les huit (8) premiers solos de la phase qualificative du Championnat d'Hiver Junior 2017, à condition d'avoir réalisé 130 points.	- Les trois (3) premières solistes des Championnats de France d'été Élite Junior 2017 Les engagements préliminaires devront parvenir à la Fédération avant la date limite du 30 octobre 2017.

- Avoir validé au minimum le niveau Synchro d'Or
 - Une (ou des) nageuse(s) peut (peuvent) être positionnée(s) sur proposition de la DTN et après validation de la commission fédérale. Cette épreuve comporte des éliminatoires à vingt-deux (22) solos et une finale à douze (12) solos. La qualification est nominative et sans remplaçante.
- NB : Possibilité de ne faire que les figures imposées pour les nageuses suivantes : Juniors 2002, 2001, 2002, retenues à l'issue du classement des figures imposées des championnats de France N1-Élite et National 2 Juniors et Jeunes 2017 et des championnats de France d'été National 2 Juniors 2017 ainsi qu'aux nageuses positionnées dans le Parcours d'Excellence Sportive. La diffusion de la liste par la DTN sera communiquée en début de saison sportive. Les engagements préliminaires devront parvenir à la Fédération avant la date limite du 30 octobre 2017.

CONTENU DES ÉPREUVES

CATEGORIES	ÉPREUVES TECHNIQUES	ÉPREUVES		
CHAMPIONNAT DE FRANCE D'HIVER JUNIOR	2 figures obligatoires : +1 groupe tiré au sort selon les 3 groupes optionnels FINA	Solo	2'30 (+ou- 15 sec)	Conformément à la réglementation FINA, l'engagement dans l'épreuve de solo libre implique de fait la participation en figures imposées.

ACCÈS DANS LA SAISON EN COURS

À l'issue de la finale, les huit (8) premières solistes seront qualifiées au Championnat de France d'été National 1-Élite Junior 2018 pour l'épreuve éliminatoire solo, à condition d'avoir réalisé 132 points, les 4 suivantes seront qualifiées au Championnat de France d'été National 2 Junior 2018 pour l'épreuve éliminatoire solo à condition d'avoir réalisé 128 points, les autres nageuses ainsi que celles n'accédant pas aux éliminatoires pourront nager l'épreuve solo des Interrégionaux (N3) d'été 2018 (voir quotas) pour accéder au Championnat de France d'été National 2 Junior 2018.

CLASSEMENT & PODIUMS

50% figures imposées + 50% solo libre

Un podium est organisé et un titre de Champion de France d'hiver Junior est attribué.

Un podium est organisé et un titre de Champion de France d'hiver en figures imposées Juniors est attribué pour les quatre (4) années d'âge (nageuses nées en 2003, 2002, 2001, 2000).

Un deuxième podium est organisé et un titre de Champion de France d'hiver en figures imposées Juniors est attribué pour les nageuses plus jeunes (nées en 2003, 2002).

RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

FICHE N° 5 - CHAMPIONNAT DE FRANCE D'HIVER SENIOR

PUBLIC CONCERNÉ

JUNIOR	19 ans et plus (1999 et avant)
---------------	--------------------------------

CONDITIONS D'ACCÈS

- Avoir validé au minimum le niveau Synchro d'Or
 - Une (ou des) nageuse(s) peut (peuvent) être positionnée(s) sur proposition de la DTN et après validation de la commission fédérale. Cette épreuve comporte une finale directe de dix-sept (17) nageuses.
- La qualification dans l'épreuve « solo technique » est nominative et sans remplaçante.
Les dix-sept (17) solos (les trois (3) premiers solos des IR : O, IDF, NE et les quatre (4) premiers solos des IR SE et SO), du classement des Journées d'Automne 2017, à condition d'avoir 65 points. En cas de désistement, les solos classés au-delà ne pourront pas prendre la place.

CONTENU DES ÉPREUVES

CATEGORIES	ÉPREUVES	DURÉE
CHAMPIONNAT DE FRANCE D'HIVER SENIOR	Solo technique	2'00 (+ou- 15 sec)

CLASSEMENT ET PODIUMS

Résultats de la finale (100 % solo technique).
Un podium est organisé et un titre de Champion de France en solo technique Senior est attribué.

Les chiffres ne tiennent pas compte des quotas des podiums N-1, des Dom Tom ni des dérogations DTN.

RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

FICHE N° 6 - CHALLENGE RÉGIONAL ET INTERRÉGIONAL

PUBLIC CONCERNÉ

Cette compétition est destinée aux nageuses des clubs désirant pratiquer la Natation Synchronisée avec moins de contraintes techniques. Elle doit garder un aspect promotionnel et attractif de la discipline.

- Une nageuse engagée en Challenge peut participer conjointement dans la même saison aux épreuves du Synchronat, à la Finale Avenirs et Jeunes **et aux championnats régionaux à condition de ne pas nager la même épreuve dans les deux niveaux de compétition (challenge et championnat).**

- Les ballets non qualifiés en N3 et en N2 pourront nager au Challenge Interrégional à condition de respecter les règlements du Challenge.

- Pour les ballets toutes catégories, les nageuses juniors peuvent nager les épreuves libres, même si elles ont nagé dans la même épreuve en catégorie Junior.

Deux catégories pour les Interrégionaux :

- **Une catégorie A** avec des nageuses qui n'ont pas participé aux Régionaux et/ou aux N3 dans la saison (possibilité d'avoir un collectif avec deux nageuses au maximum qui ont fait les Régionaux et/ou les N3).

- **Une catégorie B** avec des ballets qui ont participé aux Régionaux et/ou aux N3 non qualifiés en N

AVENIR	9-12 ans (2009, 2008, 2007 et 2006)
JEUNE	12, 13, 14, 15 ans (2006, 2005, 2004, 2003)
JUNIOR	15, 16, 17, 18 ans (2003, 2002, 2001, 2000)
SENIOR	19 et ans plus (99 et avant)
TOUTES CATEGORIES	15 ans et plus (2003 et avant)

CONDITIONS D'ACCÈS

Pour les nageuses nées en 2004 et après elle est accessible aux titulaires du Pass'compétition. Pour les nageuses nées en 2003 et avant il n'y a pas de condition de participation.

CONTENU DES ÉPREUVES

CATEGORIES	EPREUVES	DUREE
		Les durées de ballets libres sont réduites de 30 secondes dans chaque catégorie par rapport aux règlements FINA
AVENIR	Solo	1'30 (+ou- 15 sec)
	Duo	2'00 (+ou- 15 sec)
	Equipe libre	2'30 (+ou- 15 sec)
	Ballet combiné	3'00 (+ou- 15 sec)
JEUNE	Solo	1'45 (+ou- 15 sec)
	Duo	2'15 (+ou- 15 sec)
	Equipe libre	3'00 (+ou- 15 sec)
	Ballet combiné	3'30 (+ou- 15 sec)
JUNIOR/SENIOR TOUTES CATEGORIES	Solo	2'00 (+ou- 15 sec)
	Duo	2'30 (+ou- 15 sec)
	Equipe libre	3'30 (+ou- 15 sec)
	Ballet combiné	4'00 (+ou- 15 sec)

La région ou interrégion propose parmi ces quatre épreuves de ballets libres celle(s) adaptée(s) à ses besoins et aux attentes des populations de clubs, ainsi que les catégories. Il n'y a pas d'épreuve de figures imposées.

La qualification en interrégion ne tient pas compte des pénalités de nageuses manquantes en équipe libre.

La région ou interrégion pourra aussi limiter le nombre de ballets par club

CLASSEMENT & PODIUMS

En interrégion : deux classements et deux podiums dont :

• un classement pour la catégorie A avec des nageuses qui n'ont pas participé aux Championnats Régionaux et/ou N3 dans la saison (possibilité d'avoir un collectif avec deux nageuses au maximum qui ont fait les Régionaux et/ou les N3).

• un classement pour la catégorie B avec des nageuses qui ont participé aux Régionaux et/ou aux N3 non qualifiés en N2.

(Attention: la catégorie B ne donnera pas de points au Classement National des Clubs).

Classement : 100% ballet

Podium : à l'initiative du conseil de l'interrégion.

RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

FICHE N° 7 - CHAMPIONNAT RÉGIONAL AVENIR

Les régions qui ne sont pas en mesure d'organiser une compétition régionale peuvent se rattacher à une autre région, sous réserve de l'accord des deux comités régionaux concernés

PUBLIC CONCERNÉ

AVENIR	9-12 ans (2009, 2008, 2007 et 2006)
---------------	-------------------------------------

CONDITIONS D'ACCÈS

- Avoir validé au minimum le niveau Découverte et le pass'compétition.
Les nageuses âgées de 12 ans (2006) considérées comme « Avenirs » et « Jeunes » peuvent nager dans les deux catégories à condition de ne pas nager la même épreuve dans les deux catégories.

CONTENU DES ÉPREUVES

CATEGORIES	EPREUVES TECHNIQUES	EPREUVES		
AVENIR	2 figures obligatoires : +1 tirage au sort selon les 3 groupes optionnels FINA	Solo	2'00 (+ou- 15 sec)	Conformément à la réglementation FINA, l'engagement dans l'épreuve de ballets libres avenir implique de fait la participation en figures imposées.
		Duo	2'30 (+ou- 15 sec)	
		Equipe (4 à 8 nageuses + 2 remplaçantes)	3'00 (+ou- 15 sec)	

ACCES DANS LA SAISON EN COURS

Les Championnats régionaux sont qualificatifs pour les Championnats Nationale 3.

EPREUVE	SCORE ADDITIONNEL (ballet/imposées)
Solo	116 La qualification dans l'épreuve « solo » est nominative et sans remplaçante.
Duo	114
Equipe (4 à 8 nageuses + 2 remplaçantes)	112 sans tenir compte des pénalités de nageuses manquantes

CLASSEMENT & PODIUMS

Application de la règle SS 7 FINA pour les éliminatoires et finales.
Cependant, en raison des problèmes de logistique il est possible d'organiser une finale directe.
Résultats additionnels : 50 % ballet libre + 50 % figures imposées.

RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

FICHE N° 8 - CHAMPIONNAT RÉGIONAL JEUNE

Les régions qui ne sont pas en mesure d'organiser une compétition régionale peuvent se rattacher à une autre région, sous réserve de l'accord des deux comités régionaux concernés

PUBLIC CONCERNÉ

JEUNE	12, 13, 14, 15 ans (2006, 2005, 2004, 2003)
--------------	---

CONDITIONS D'ACCÈS

- Avoir validé le niveau Synchro d'Argent

Les ballets exemptés des championnats régionaux sont tous les ballets ayant participé aux championnats N1-Élite 2017 jeunes ainsi que les solos libres jeunes ayant participé à la phase qualificative et au championnat d'hiver jeune 2017.

Ces Championnats peuvent servir de compétitions préparatoires pour les ballets qualifiés en N-1 et les ballets exemptés, sans remettre en jeu leur qualification. **Ces ballets feront l'objet d'un double classement.**

Les nageuses âgées de 12 ans (2006) considérées comme «Avenirs» et «Jeunes » peuvent nager dans les deux catégories à condition de ne pas nager la même épreuve dans les deux catégories.

Les nageuses âgées de 15 ans (2003) considérées comme « Jeunes » et « Juniors » peuvent nager dans les deux catégories à condition de ne pas nager la même épreuve dans les deux catégories.

Les équipes ont un effectif de quatre (4) à (8) nageuses et deux (2) remplaçantes.

Les highlights ont un effectif de huit (8) à (10) nageuses et deux (2) remplaçantes.

CONTENU DES EPREUVES

CATEGORIES	EPREUVES TECHNIQUES	EPREUVES		
JEUNE	2 figures obligatoires : +1 tirage au sort selon les 3 groupes optionnels FINA	Solo	2'15 (+ou- 15 sec)	Conformément à la réglementation FINA, l'engagement dans les épreuves de ballets libres jeunes implique de fait la participation en figures imposées.
		Duo	2'45 (+ou- 15 sec)	
		Equipe (4 à 8 nageuses + 2 remplaçantes)	3'30 (+ou- 15 sec)	
		Highlight (8 à 10 nageuses + 2 remplaçantes)	2'30 (+ou- 15 sec)	100% Highlight

ACCÈS DANS LA SAISON EN COURS

Les Championnats régionaux sont qualificatifs pour les Championnats Nationale 3. Ils permettent à tous les ballets qui n'ont pas obtenu de qualification sur la saison N-1 et à tous les ballets non exemptés des championnats régionaux d'accéder aux championnats Nationale 3.

SCORE DE QUALIFICATION

EPREUVE	SCORE ADDITIONNEL (ballet/imposées)
Solo	120 La qualification dans l'épreuve « solo » est nominative et sans remplaçante.
Duo	118
Equipe	116 sans tenir compte des pénalités de nageuses manquantes
Highlight	60 (score ballet)

CLASSEMENT & PODIUMS

Application de la règle SS 7 FINA pour les éliminatoires et finales.

Cependant, en raison des problèmes de logistique il est possible d'organiser une finale directe.

Résultats additionnels: Solo, duo, équipe : 50 % ballet libre + 50 % figures imposées

Highlight : 100%

RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

FICHE N° 9 - CHAMPIONNAT RÉGIONAL JUNIOR

Les régions qui ne sont pas en mesure d'organiser une compétition régionale peuvent se rattacher à une autre région, sous réserve de l'accord des deux comités régionaux concernés

PUBLIC CONCERNÉ

JUNIOR	15, 16, 17, 18 ans (2003, 2002, 2001, 2000)
---------------	---

CONDITIONS D'ACCÈS

- Avoir validé le niveau Synchro d'Argent

Les ballets exemptés des championnats régionaux sont tous les ballets ayant participé aux championnats N1-Élite 2017 juniors ainsi que les solos libres juniors ayant participé à la phase qualificative et au championnat d'hiver junior 2017.

Ces Championnats peuvent servir de compétitions préparatoires pour les ballets qualifiés en N-1 et les ballets exemptés, sans remettre en jeu leur qualification. **Ces ballets feront l'objet d'un double classement.**

Les nageuses âgées de 15 ans (2003) considérées comme « Jeunes » et « Juniors » peuvent nager dans les deux catégories à condition de ne pas nager la même épreuve dans les deux catégories.

Les équipes ont un effectif de quatre (4) à (8) nageuses et deux (2) remplaçantes
Les ballets combinés ont un effectif de huit (8) à (10) nageuses et deux (2) remplaçantes

CONTENU DES EPREUVES

CATEGORIES	EPREUVES TECHNIQUES	EPREUVES		
JUNIOR	2 figures obligatoires : +1 groupe tiré au sort selon les 3 groupes optionnels FINA	Solo	2'30 (+ou- 15 sec)	Conformément à la réglementation FINA, l'engagement dans les épreuves de ballets libres jeunes implique de fait la participation en figures imposées.
		Duo	3'00 (+ou- 15 sec)	
		Equipe (4 à 8 nageuses + 2 remplaçantes)	4'00 (+ou- 15 sec)	
		Ballet Combiné (8 à 10 nageuses + 2 remplaçantes)	4'30 (+ou- 15 sec)	100% Ballet Combiné

ACCES DANS LA SAISON EN COURS

Les Championnats régionaux sont qualificatifs pour les Championnats Nationale 3. Ils permettent à tous les ballets qui n'ont pas obtenu de qualification sur la saison N-1 et à tous les ballets non exemptés des championnats régionaux d'accéder aux championnats Nationale 3.

SCORE DE QUALIFICATION

EPREUVE	SCORE ADDITIONNEL (ballet/imposées)
Solo	122 La qualification dans l'épreuve « solo » est nominative et sans remplaçante.
Duo	120
Equipe	118 sans tenir compte des pénalités de nageuses manquantes
Ballet combiné	61 (score ballet)

CLASSEMENT & PODIUMS

Application de la règle SS 7 FINA pour les éliminatoires et finales.
Cependant, en raison des problèmes de logistique il est possible d'organiser une finale directe.
Résultats additionnels : Solo, duo, équipe : 50 % ballet libre + 50 % figures imposées
Ballet combiné : 100%

RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

FICHE N° 10 - CHAMPIONNAT RÉGIONAL TOUTES CATEGORIES

Les régions qui ne sont pas en mesure d'organiser une compétition régionale peuvent se rattacher à une autre région, sous réserve de l'accord des deux comités régionaux concernés

PUBLIC CONCERNÉ

TOUTES CATEGORIES	15 ans et plus (2003 et avant)
-------------------	--------------------------------

CONDITIONS D'ACCÈS

- Avoir validé le niveau Synchro d'Argent

Les ballets exemptés des championnats régionaux sont tous les ballets ayant participé aux championnats de France toutes catégories 2017 ainsi que les solos libres seniors 2017.

Ces Championnats peuvent servir de compétitions préparatoires pour les ballets qualifiés en N-1 et les ballets exemptés, sans remettre en jeu leur qualification. **Ces ballets feront l'objet d'un double classement.**

Pour les compétitions toutes catégories, les nageuses juniors peuvent nager les épreuves libres (duo, équipe et ballet combiné), même si elles ont nagé dans la même épreuve en catégorie Junior, sous condition que, la majorité pour un nombre impair et au moins la moitié pour un nombre pair de nageuses nageant le ballet soient des nageuses seniors (19 ans et plus).

Pour les épreuves techniques (duo et équipe) et le highlight, en toutes catégories, les ballets peuvent être composés exclusivement de nageuses juniors. Le highlight peut être composé de nageuses jeunes ayant déjà nagé cette épreuve dans leur catégorie.

Les équipes techniques et libres ont un effectif de quatre (4) à (8) nageuses et deux (2) remplaçantes

Les highlights et ballets combinés ont un effectif de huit (8) à (10) nageuses et deux (2) remplaçantes

CONTENU DES ÉPREUVES

CATEGORIE	EPREUVES	SCORE QUALIFICATION
TOUTES CATEGORIES	Duo technique	2'20 (+ou- 15 sec) 60
	Duo libre	3'00 (+ou- 15 sec) 61
	Equipe technique (4 à 8 nageuses + 2 remplaçantes)	2'50 (+ou- 15 sec) 61 sans tenir compte des pénalités de nageuses manquantes
	Equipe libre (4 à 8 nageuses + 2 remplaçantes)	4'00 (+ou- 15 sec) 62 sans tenir compte des pénalités de nageuses manquantes
	Ballet Combiné (8 à 10 nageuses + 2 remplaçantes)	4'30 (+ou- 15 sec) 63
	Highlight (8 à 10 nageuses + 2 remplaçantes)	2'30 (+ou- 15 sec) 62

ACCÈS DANS LA SAISON EN COURS

Les Championnats régionaux sont qualificatifs pour les Championnats Nationale 3. Ils permettent à tous les ballets qui n'ont pas obtenu de qualification sur la saison N-1 et à tous les ballets non exemptés des championnats régionaux d'accéder aux championnats Nationale 3 qualificatifs pour le Championnat de France toutes catégories.

CLASSEMENT & PODIUMS

Application de la règle SS 7 FINA pour les éliminatoires et finales.

Cependant, en raison des problèmes de logistique il est possible d'organiser une finale directe.

Résultats: 100% ballet

RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

FICHE N° 11 - CHAMPIONNAT INTERRÉGIONAL N3 AVENIR

PUBLIC CONCERNÉ

AVENIR	9-12 ans (2009, 2008, 2007 et 2006)
---------------	-------------------------------------

CONDITIONS D'ACCÈS

- Avoir validé au minimum le niveau Découverte et le pass'compétition.
- Avoir obtenu les points requis aux championnats régionaux.

Les nageuses âgées de 12 ans (2006) considérées comme « Avenirs » et « Jeunes » peuvent nager dans les deux catégories à condition de ne pas nager la même épreuve dans les deux catégories.

CONTENU DES ÉPREUVES

CATEGORIE	EPREUVES TECHNIQUES	EPREUVES		
AVENIR	2 figures obligatoires : +1 groupe tiré au sort selon les 3 groupes optionnels FINA	Solo	2'00 (+ou- 15 sec)	Conformément à la réglementation FINA, l'engagement dans les épreuves de ballets libres avenir implique de fait la participation en figures imposées.
		Duo	2'30 (+ou- 15 sec)	
		Equipe (4 à 8 nageuses + 2 remplaçantes)	3'00 (+ou- 15 sec)	

ACCÈS DANS LA SAISON EN COURS

Les Championnats National 3 avenir 2018 serviront de phases qualificatives pour la Finale nationale des avenir et jeunes 2018 pour les nageuses nées en 2006 et 2007.

CLASSEMENT & PODIUMS

Application de la règle SS 7 FINA pour les éliminatoires et finales.
Cependant, en raison des problèmes de logistique il est possible d'organiser une finale directe.
Résultats additionnels: 50 % ballet libre + 50 % figures imposées.
Les nageuses participant à la Finale Avenir et Jeunes doivent bénéficier d'un double classement.

RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

FICHE N° 12 - CHAMPIONNAT INTERRÉGIONAL N3 JEUNE

PUBLIC CONCERNÉ

JEUNE	12, 13, 14, 15 ans (2006, 2005, 2004, 2003)
--------------	---

CONDITIONS D'ACCÈS

- Avoir validé le niveau Synchro d'Argent
 - Avoir obtenu les points requis aux championnats régionaux
 - Les nageuses âgées de 12 ans (2006) considérées comme « Avenirs » et « Jeunes » et les nageuses âgées de 15 ans (2003) considérées comme « Jeunes » et « Juniors » peuvent nager dans les deux catégories à condition de ne pas nager la même épreuve dans les deux catégories. Ces Championnats peuvent servir de compétitions préparatoires pour les ballets qualifiés en N-1 sans remettre en jeu leur qualification. **Ces ballets feront l'objet d'un double classement.**
- Les équipes ont un effectif de quatre (4) à (8) nageuses et deux (2) remplaçantes.
Les highlights ont un effectif de huit (8) à (10) nageuses et deux (2) remplaçantes.

CONTENU DES ÉPREUVES

CATEGORIES	ÉPREUVES TECHNIQUES	ÉPREUVES		
JEUNE	2 figures obligatoires : +1 tirage au sort selon les 3 groupes optionnels FINA	Solo	2'15 (+ou- 15 sec)	Conformément à la réglementation FINA, l'engagement dans les épreuves de ballets libres espoirs implique de fait la participation en figures imposées.
		Duo	2'45 (+ou- 15 sec)	
		Equipe (4 à 8 nageuses + 2 remplaçantes)	3'30 (+ou- 15 sec)	
		Highlight (8 à 10 nageuses + 2 remplaçantes)	2'30 (+ou- 15 sec)	100% Highlight

ACCÈS DANS LA SAISON EN COURS

Les Championnats interrégionaux Nationale 3 sont qualificatifs pour le Championnat National 2 et N1-Elite. Ils permettent à tous les ballets qui n'ont pas obtenu de qualification sur la saison N-1 d'accéder au Championnat National 2 qualificatif pour le Championnat National 1-Élite à condition d'avoir obtenu les points requis.

Les ballets (duos, équipes, highlights) classés 1er de chaque N3 n'obtenant pas les minima de points pour accéder à la N1-Elite mais obtenant ceux pour accéder à la N2 seront qualifiés pour la N2 et se rajouteront au nombre de ballets qualifiés en N2

Les championnats N3 servent de phases qualificatives pour la Finale nationale des avenir et jeunes 2018 pour les nageuses nées en 2005 et 2004.

Solo	Le championnat interrégional N3 2018 permettra à <ul style="list-style-type: none"> • douze (12) solos, les deux (2) premiers solos des IR : O, IDF, NE, SE et les trois (3) premiers solos de l'IR SO d'accéder à l'épreuve éliminatoire de solo lors du championnat National 2 Jeune à condition d'avoir obtenu 126 points.
Duo	Le championnat interrégional N3 2018 permettra à <ul style="list-style-type: none"> • dix-huit (18) duos (les trois (3) duos classés 2ème à la 4ème place des IR : O, IDF, NE, SE et les six (6) duos classés 2ème à 7ème de l'IR SO) d'accéder à l'épreuve éliminatoire de duo lors du championnat National 2 Jeune à condition d'avoir obtenu 124 points. En cas de désistement, les duos classés au-delà ne pourront pas prendre la place même s'ils ont obtenu 124 points. • cinq (5) duos (chaque duo champion interrégional N3) d'accéder à l'épreuve éliminatoire de duo lors du championnat National 1-Elite Jeune à condition d'avoir obtenu 128 points. En cas de désistement, les duos classés au-delà ne pourront pas prendre la place même s'ils ont obtenu 128 points.
Equipe	Le championnat interrégional N3 2018 permettra à <ul style="list-style-type: none"> • dix-huit (18) équipes (les trois (3) équipes classées de la 2ème à la 4ème place des IR : O, IDF, NE, SE et les six (6) équipes classées 2ème à la 7ème de l'IR SO) d'accéder à l'épreuve éliminatoire équipe lors du championnat National 2 Jeune à condition d'avoir obtenu 122 points. En cas de désistement, les équipes classées au-delà ne pourront pas prendre la place même si elles ont obtenu 122 points. • cinq (5) équipes (chaque équipe championne interrégionale N3) d'accéder à l'épreuve éliminatoire équipe lors du championnat National 1-Elite Jeune à condition d'avoir obtenu 126 points.
Highlight	Le championnat interrégional N3 2018 permettra à <ul style="list-style-type: none"> • dix-huit (18) highlights minimum (les trois (3) highlights classés de la 2ème à la 4ème place des IR : O, IDF, NE, SE et les six (6) highlights classés 2ème à 7ème de l'IR SO) d'accéder à l'épreuve éliminatoire de highlights lors du championnat National 2 Jeune à condition d'avoir obtenu 63 points. En cas de désistement, les highlights classés au-delà ne pourront pas prendre la place même s'ils ont obtenu 63 points. • cinq (5) highlights (chaque highlight champion interrégional N3) d'accéder à l'épreuve éliminatoire highlight lors du championnat National 1-Elite Jeune à condition d'avoir obtenu 65 points. En cas de désistement, les highlights classés au-delà ne pourront pas prendre la place même s'ils ont obtenu 65 points.

CLASSEMENT & PODIUMS

Application de la règle SS 7 FINA pour les éliminatoires et finales.

Résultats additionnels solo, duo, équipe : 50 % ballet libre + 50 % figures imposées.

Highlight : 100%. Les nageuses participant à la Finale Avenirs et Jeunes doivent bénéficier d'un double classement.

RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

FICHE N° 13 - CHAMPIONNAT INTERRÉGIONAL N3 JUNIOR

PUBLIC CONCERNÉ

JUNIOR	15, 16, 17, 18 ans (2001, 2000, 1999, 1998)
---------------	---

CONDITIONS D'ACCÈS

- Avoir validé le niveau Synchro d'Argent
 - Avoir obtenu les points requis aux championnats régionaux
- IMPORTANT - Les ballets n'ayant pas validé le niveau Synchro d'Or ou n'ayant pas participé à un Championnat de France ne pourront pas se qualifier pour les Championnats de France N2 Juniors. Ils pourront bénéficier d'un double classement N3 et des récompenses adéquates. Cependant, ils rentrent dans le classement général pour définir les places des qualifiés aux championnats de France N2.**
- Les nageuses âgées de 15 ans (2001) considérées comme « Espoirs » et « Juniors » peuvent nager dans les deux catégories à condition de ne pas nager la même épreuve dans les deux catégories. Ces Championnats peuvent servir de compétitions préparatoires pour les ballets qualifiés en N-1 sans remettre en jeu leur qualification. Ces ballets feront l'objet d'un double classement.
- Les équipes ont un effectif de quatre (4) à (8) nageuses et deux (2) remplaçantes
- Les ballets combinés ont un effectif de huit (8) à (10) nageuses et deux (2) remplaçantes

CONTENU DES ÉPREUVES

CATEGORIES	ÉPREUVES TECHNIQUES	ÉPREUVES		Conformément à la réglementation FINA, l'engagement dans les épreuves de ballets libres juniors implique de fait la participation en figures imposées.
JUNIOR	2 figures obligatoires : +1 tirage au sort selon les 3 groupes optionnels FINA	Solo	2'30 (+ou- 15 sec)	
		Duo	3'00 (+ou- 15 sec)	
		Equipe (4 à 8 nageuses + 2 remplaçantes)	4'00 (+ou- 15 sec)	
		Ballet Combiné (8 à 10 nageuses + 2 remplaçantes)	4'30 (+ou- 15 sec)	100% ballet combiné

ACCÈS DANS LA SAISON EN COURS

Les Championnats interrégionaux Nationale 3 sont qualificatifs pour le Championnat National 2 et N1-Elite. Ils permettent à tous les ballets qui n'ont pas obtenu de qualification sur la saison N-1 d'accéder au Championnat Nationale 2 qualificatif pour le Championnat Nationale 1-Élite. Les ballets (duos, équipes, combinés) classés 1er de chaque N3 n'obtenant pas les minima de points pour accéder à la N1-Elite mais obtenant ceux pour accéder à la N2 seront qualifiés pour la N2 et se rajouteront au nombre de ballets qualifiés en N2.

Solo	Le championnat interrégional N3 2018 permettra à douze (12) solos (les deux (2) premiers solos des IR : O, IDF, NE, SE et les trois (3) premiers solos des IR SE et SO, d'accéder à l'épreuve éliminatoire de solo lors du championnat National 2 Junior à condition d'avoir obtenu 128 points
Duo	Le championnat interrégional N3 2018 permettra à <ul style="list-style-type: none"> • dix-huit (18) duos (les trois (3) duos classés 2ème à 4ème place des IR : O, IDF, NE, SE les cinq (5) duos classés 2ème à la 6ème place de l'IR SE et les six (6) duos classés 2ème à la 7ème place de l'IR SO d'accéder à l'épreuve éliminatoire de duo lors du championnat National 2 Junior à condition d'avoir obtenu 126 points. En cas de désistement, les duos classés au-delà ne pourront pas prendre la place même s'ils ont obtenu 126 points et que les duos précédents ne sont pas titulaires du synchro d'or. • cinq (5) duos (chaque duo champion interrégional N3) d'accéder à l'épreuve éliminatoire de duo lors du championnat National 1-Elite Junior à condition d'avoir obtenu 130 points. En cas de désistement, les duos classés au-delà ne pourront pas prendre la place même s'ils ont obtenu 130 points et que les duos précédents ne sont pas titulaires du synchro d'or.
Equipe	Le championnat interrégional N3 2018 permettra <ul style="list-style-type: none"> • dix-huit (18) équipes (les trois (3) équipes classées de la 2ème à la 4ème place des IR : O, IDF, NE, SE et les six (6) équipes classées 2ème à la 7ème de l'IR SO d'accéder à l'épreuve éliminatoire équipe lors du championnat National 2 Junior à condition d'avoir obtenu 124 points. En cas de désistement, les équipes classées au-delà ne pourront pas prendre la place même si elles ont obtenu les 124 points et que les équipes précédentes ne sont pas titulaires du synchro d'or. • cinq (5) équipes (chaque équipe championne interrégionale N3) d'accéder à l'épreuve éliminatoire équipe lors du championnat National 1-Elite Junior à condition d'avoir obtenu 128 points. En cas de désistement, les équipes classées au-delà ne pourront pas prendre la place même si elles ont obtenu les 128 points et que les équipes précédentes ne sont pas titulaires du synchro d'or.
Combiné	Le championnat interrégional N3 2018 permettra à <ul style="list-style-type: none"> • dix-huit (18) ballets combinés (les trois (3) ballets combinés classés de la 2ème à la 4ème place des IR : O, IDF, NE, SE et les six (6) ballets combinés classés 2ème à 7ème de l'IR SO d'accéder à l'épreuve éliminatoire de ballet combiné lors du championnat National 2 Junior à condition d'avoir obtenu 64 points. En cas de désistement, les ballets combinés classés au-delà ne pourront pas prendre la place même s'ils ont obtenu 64 points et que les ballets combinés précédents ne sont pas titulaires du synchro d'or. • cinq (5) ballets combinés (chaque ballets combinés champion interrégional N3) d'accéder à l'épreuve éliminatoire ballet combiné lors du championnat National 1-Elite Junior à condition d'avoir obtenu 66 points. En cas de désistement, les ballets combinés classés au-delà ne pourront pas prendre la place même s'ils ont obtenu 66 points et que les ballets combinés précédents ne sont pas titulaires du synchro d'or.

CLASSEMENT & PODIUMS

Application de la règle SS 7 FINA pour les éliminatoires et finales. Cependant, en raison des problèmes de logistique il est possible d'organiser une finale directe. Résultats additionnels des éliminatoires et éventuellement de la finale : solo, duo, équipe : 50 % ballet libre + 50 % figures imposées
Ballet combiné : 100% ballet

RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

FICHE N° 14 - CHAMPIONNAT INTERRÉGIONAL N3 SENIOR & TOUTES CATEGORIES

PUBLIC CONCERNÉ

TOUTES CATEGORIES	15 ans et plus (2001 et avant)
SENIOR	19 et ans plus (1997 et avant)

CONDITIONS D'ACCÈS

• Avoir validé le niveau Synchro d'Argent

• Avoir obtenu les points requis aux championnats régionaux

IMPORTANT - Les ballets n'ayant pas validé le niveau Synchro d'Or ne pourront pas se qualifier pour les Championnats de France Seniors-Toutes Catégories. Ils pourront bénéficier d'un double classement N3 et des récompenses adéquates. Cependant, ils rentrent dans le classement général pour définir les places des qualifiés aux championnats de France. Les nageuses juniors peuvent nager les épreuves libres (duo, équipe et ballet combiné) même si elles ont nagé dans la même épreuve en catégorie Junior, sous condition, que, la majorité pour un nombre impair et au moins la moitié pour un nombre pair de nageuses nageant le ballet soient des nageuses seniors (19 ans et plus). Le duo libre doit être composé d'au moins une nageuse senior nageant. Ces ballets ne pourront pas participer si le nombre de nageuses seniors titulaires n'est pas respecté.

Les nageuses juniors de 15, 16, 17 et 18 ans ne peuvent pas participer en solo libre seniors.

Pour les épreuves techniques (duo et équipe) et le highlight, en toutes catégories, les ballets peuvent être composés exclusivement de nageuses juniors. Le highlight peut être composé de nageuses jeunes ayant déjà nagé cette épreuve dans leur catégorie.

Ces Championnats peuvent servir de compétitions préparatoires pour les ballets qualifiés en N-1 sans remettre en jeu leur qualification. Ces ballets feront l'objet d'un double classement.

Les équipes techniques et libres ont un effectif de quatre (4) à (8) nageuses et deux (2) remplaçantes.

Les highlights et ballets combinés ont un effectif de huit (8) à (10) nageuses et deux (2) remplaçantes.

CONTENU DES ÉPREUVES

CATEGORIES	EPREUVES	
SENIOR	Solo libre	2'30 (+ou-15 sec)
TOUTES CATEGORIES	Duo technique	2'20 (+ou-15 sec)
	Duo libre	3'00 (+ou-15 sec)
	Equipe technique (4 à 8 nageuses + 2 remplaçantes)	2'50 (+ou-15 sec)
	Equipe libre (4 à 8 nageuses + 2 remplaçantes)	4'00 (+ou-15 sec)
	Ballet combiné (8 à 10 nageuses + 2 remplaçantes)	4'30 (+ou-15 sec)
	Highlight (8 à 10 nageuses + 2 remplaçantes)	2'30 (+ou-15 sec)

ACCES DANS LA SAISON EN COURS

Les Championnats interrégionaux Nationale 3 sont qualificatifs pour le Championnat de France. Ils permettent à tous les ballets qui n'ont pas obtenu de qualification sur la saison N-1 d'accéder au Championnat de France.

Solo	La qualification dans l'épreuve « solo » est nominative et sans remplaçante. Le championnat interrégional N3 2018 permettra à dix-sept (17) solos, les trois (3) premiers solos des IR : O, IDF, NE et les quatre (4) premiers solos des IR SE et SO, d'accéder à la finale directe solo lors du championnat de France Senior à condition d'avoir obtenu 66 points. En cas de désistement, les solos classés au-delà ne pourront pas prendre la place même s'ils ont obtenu 66 points et que les solos précédents ne sont pas titulaires du synchro d'or.
Duo technique	Le championnat interrégional N3 2018 permettra à dix (10) duos techniques, les deux (2) premiers duos techniques de chaque IR d'accéder à la finale directe duo technique lors du championnat de France seniors-toutes catégories à condition d'avoir obtenu 64 points. En cas de désistement, les duos techniques classés au-delà ne pourront pas prendre la place même s'ils ont obtenu 64 points et que les duos techniques précédents ne sont pas titulaires du synchro d'or.
Duo libre	Le championnat interrégional N3 2018 permettra dix (10) duos libres, les deux (2) premiers duos libres de chaque IR d'accéder à la finale directe duo libre lors du championnat de France seniors-toutes catégories à condition d'avoir obtenu 65 points. En cas de désistement, les duos libres classés au-delà ne pourront pas prendre la place même si elles ont obtenu 65 points et que les duos libres précédents ne sont pas titulaires du synchro d'or.
Equipe technique	Le championnat interrégional N3 2018 permettra à dix (10) équipes techniques, les deux (2) premières équipes techniques de chaque IR d'accéder à la finale directe équipe technique lors du championnat senior-toutes catégories à condition d'avoir obtenu 65 points. En cas de désistement, les équipes techniques classées au-delà ne pourront pas prendre la place même si elles ont obtenu 65 points et que les équipes techniques précédentes ne sont pas titulaires du synchro d'or.

RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

Equipe libre	Le championnat interrégional N3 2018 permettra à dix (10) équipes libres, les deux (2) premières équipes libres de chaque IR d'accéder à la finale directe équipe libre du championnat de France senior-toutes catégories à condition d'avoir obtenu 66 points. En cas de désistement, les équipes libres classées au-delà ne pourront pas prendre la place même si elles ont obtenu 66 points et que les équipes libres précédentes ne sont pas titulaires du synchro d'or.
Combiné	Le championnat interrégional N3 2018 permettra à dix (10) ballets combinés, les deux (2) premiers ballets combinés de chaque IR d'accéder à la finale directe ballet combiné du championnat National senior-toutes catégories à condition d'avoir obtenu 67 points. En cas de désistement, les ballets combinés classés au-delà ne pourront pas prendre la place même s'ils ont obtenu 67 points et que les ballets combinés précédents ne sont pas titulaires du synchro d'or.
Highlight	Le championnat interrégional N3 2018 permettra à dix (10) highlights, les deux (2) premiers highlights de chaque IR d'accéder à la finale directe highlight lors du championnat National senior-toutes catégories à condition d'avoir obtenu 66 points. En cas de désistement, les highlights classés au-delà ne pourront pas prendre la place même s'ils ont obtenu 66 points et que les highlights précédents ne sont pas titulaires du synchro d'or.

CLASSEMENT & PODIUMS

Résultats des éliminatoires : 100% ballet

Les chiffres ne tiennent pas compte des quotas des podiums N-1, des Dom Tom et des dérogations DTN.

RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

FICHE N° 15 - CHAMPIONNAT DE FRANCE D'ÉTÉ NATIONAL 2 JEUNE

PUBLIC CONCERNÉ

JEUNE	12, 13, 14, 15 ans (2006, 2005, 2004, 2003)
--------------	---

CONDITIONS D'ACCÈS

- Avoir validé le niveau Synchro d'Argent
 - Une (ou des) nageuse(s) peut (peuvent) être positionnée(s) sur proposition de la DTN et après validation de la commission fédérale.
 - Avoir obtenu les points requis aux championnats N3
- Les équipes ont un effectif de quatre (4) à (8) nageuses et deux (2) remplaçantes
Les highlights ont un effectif de huit (8) à (10) nageuses et deux (2) remplaçantes

Solo	<p>La qualification dans l'épreuve « solo » est nominative et sans remplaçante. La qualification dans cette épreuve prend en compte :</p> <ul style="list-style-type: none">- le championnat de France d'hiver jeune 2017 pour permettre à quatre (4) solos classés de la 9ème à la 12ème place de se qualifier à condition d'avoir obtenu 126 points.-En cas de non-participation d'une des solistes qualifiées à l'issue du championnat de France d'hiver, lors des engagements prévisionnels d'été, le ou les solo(s) succédant ayant obtenu 126 points, se verront proposer l'engagement dans l'épreuve solo. Au-delà de la date des engagements, la régulation ne se fera pas.-les championnats interrégionaux N3 2018 pour permettre à douze (12) solos, les deux (2) premiers solos des IR : O, IDF, NE, SE et les trois (3) premiers solos de l'IR SO de se qualifier à condition d'avoir obtenu 126 points
Duo	<p>La qualification dans cette épreuve prend en compte :</p> <ul style="list-style-type: none">- les championnats interrégionaux N3 2018 pour permettre à dix-huit (18) duos (les trois (3) duos classés 2ème à la 4ème place des IR : O, IDF, NE, SE. En cas de désistement, les duos classés au-delà ne pourront pas prendre la place même s'ils ont obtenu 124 points.
Equipe	<p>Un club peut présenter plus d'une équipe qualifiée s'il remplit les conditions suivantes : pour deux (2) équipes, une (1) doit être nagée à huit (8) ; pour trois (3) équipes, deux (2) doivent être nagées à huit (8), etc.</p> <p>La qualification dans cette épreuve prend en compte :</p> <ul style="list-style-type: none">- les championnats interrégionaux N3 2018 pour permettre à dix-huit (18) équipes, les trois (3) équipes classées de la 2ème à la 4ème place des IR : O, IDF, NE, SE et les six (6) équipes classées 2ème à la 7ème de l'IR SO de se qualifier à condition d'avoir obtenu 122 points. <p>En aucun cas, les équipes classées au-delà ne pourront prendre leur place même si elles ont obtenu 122 points.</p>
Highlight	<p>Le championnat interrégional N3 2018 permettra à dix (10) highlights, les deux (2) premiers highlights de chaque IR) d'accéder à la finale directe highlight lors du championnat National senior-toutes catégories à condition d'avoir obtenu 66 points. En cas de désistement, les highlights classés au-delà ne pourront pas prendre la place même s'ils ont obtenu 66 points et que les highlights précédents ne sont pas titulaires du synchro d'or.</p>

RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

ACCÈS DANS LA SAISON EN COURS

Solo	Cette épreuve comporte une finale directe à seize (16) solos.	À l'issue de la finale (50 % solo libre et 50 % figures imposées), les huit (8) premiers solos seront qualifiés au championnat de France d'été National 1-Élite Jeune 2018 pour l'épreuve éliminatoires solo à condition d'avoir obtenu 130 points.
Duo	Cette épreuve comporte des éliminatoires à dix-huit (18) duos et une finale à douze (12) duos.	À l'issue de la finale (50 % duo libre et 50 % figures imposées), les cinq (5) premiers duos seront qualifiés au championnat de France d'été National 1-Élite Jeune 2018 pour l'épreuve éliminatoire duo à condition d'avoir obtenu 128 points.
Equipe	Cette épreuve comporte des éliminatoires à dix-huit (18) équipes et une finale à douze (12) équipes.	À l'issue de la finale (50 % équipe libre et 50 % figures imposées), les cinq (5) premières équipes seront qualifiées au championnat de France d'été National 1-Élite Jeune 2018 pour l'épreuve éliminatoire équipe à condition d'avoir obtenu 126 points.
Highlight	Cette épreuve comporte des éliminatoires à dix-huit (18) highlights et une finale à douze (12) highlights.	À l'issue de la finale (100 % highlight), les cinq (5) premiers highlights seront qualifiés au championnat de France d'été National 1-Élite Jeune 2018 pour l'épreuve éliminatoire highlight à condition d'avoir obtenu 65 points.

CLASSEMENT & PODIUMS

- 100 % figures imposées. Un podium est organisé et un titre de Champion de France N2 en figures imposées Jeune est attribué pour les quatre (4) années d'âge (nageuses nées en 2006, 2005, 2004 et 2003). Un deuxième podium est organisé et un titre de champion de France N2 en figures imposées Jeune est attribué pour les nageuses plus jeunes (nées en 2006 et 2005).
- Résultats additionnels de la finale : 50 % ballet libre finale + 50 % figures imposées. Un podium est organisé et un titre de champion de France National 2 en solo, duo, équipe jeune est attribué.
- 100 % highlight. Un podium est organisé et un titre de champion de France National 2 highlight jeune est attribué.

Les chiffres ne tiennent pas compte des Dom Tom, des dérogations DTN ni des ballets classés premiers aux N3 non qualifiées en N1-Elite mais ayant obtenu les points pour la N2.

RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

FICHE N° 16 - CHAMPIONNAT DE FRANCE D'ÉTÉ NATIONAL 2 JUNIOR

PUBLIC CONCERNÉ

JUNIOR	15, 16, 17, 18 ans (2003, 2002, 2001, 2000)
---------------	---

CONDITIONS D'ACCÈS

<ul style="list-style-type: none"> • Avoir validé le niveau Synchro d'Or. • Une (ou des) nageuse(s) peut (peuvent) être positionnée(s) sur proposition de la DTN et après validation de la commission fédérale. • Avoir obtenu les points requis aux championnats N3 <p>Les équipes ont un effectif de quatre (4) à (8) nageuses et deux (2) remplaçantes. Les ballets combinés ont un effectif de huit (8) à (10) nageuses et deux (2) remplaçantes</p>	
Solo	<p>La qualification dans l'épreuve « solo » est nominative et sans remplaçante. La qualification dans cette épreuve prend en compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le championnat de France d'hiver junior 2018 pour permettre à quatre (4) solos classés de la 9ème à la 12ème place de se qualifier à condition d'avoir obtenu 128 points. - En cas de non-participation d'une des solistes qualifiées à l'issue du championnat de France d'hiver, lors des engagements prévisionnels d'été, le ou les solo(s) succédant ayant obtenu 128 points, se verront proposer l'engagement dans l'épreuve solo. Au-delà de la date des engagements, la régulation ne se fera pas. - Les championnats interrégionaux N3 2018 pour permettre à douze (12) solos, les deux (2) premiers solos des IR : O, IDF, NE, SE et les trois (3) premiers solos de l'IR et SO de se qualifier à condition d'avoir obtenu 128 points. <p>En cas de désistement, les solos classés au-delà ne pourront pas prendre la place même s'ils ont obtenu 128 points et que les solos précédents ne sont pas titulaires du synchro d'or.</p>
Duo	<p>La qualification dans cette épreuve prend en compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les championnats interrégionaux N3 2018 pour permettre à dix-huit (18) duos (les trois (3) duos classés 2ème à la 4ème place des IR : O, IDF, NE, SE et les six (6) duos classés 2ème à 7ème de l'IR SO) de se qualifier à condition d'avoir obtenu 126 points. <p>En cas de désistement, les duos classés au-delà ne pourront pas prendre la place même s'ils ont obtenu 126 points et que les duos précédents ne sont pas titulaires du synchro d'or.</p>
Equipe	<p>Un club peut présenter plus d'une équipe qualifiée s'il remplit les conditions suivantes : pour deux (2) équipes, une (1) doit être nagée à huit (8) ; pour trois (3) équipes, deux (2) doivent être nagées à huit (8), etc.</p> <p>La qualification dans cette épreuve prend en compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les résultats des championnats interrégionaux N3 2018 pour permettre à dix-huit (18) équipes, les trois (3) équipes classées de la 2ème à la 4ème place des IR : O, IDF, NE, SE et six (6) équipes classées 2ème à la 7ème de l'IR SO de se qualifier à condition d'avoir obtenu 124 points. <p>En cas de désistement, les équipes classées au-delà ne pourront pas prendre la place même si elles ont obtenu 124 points et que les équipes précédentes ne sont pas titulaires du synchro d'or.</p>
Ballet combiné	<p>La qualification dans cette épreuve prend en compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les championnats interrégionaux N3 2018 pour permettre à dix-huit (18) ballets combinés, les trois (3) ballets combinés classés de la 2ème à la 4ème place des IR : O, IDF, NE, SE et les six (6) ballets combinés classés 2ème à 7ème de l'IR SO de se qualifier à condition d'avoir obtenu 64 points. <p>En cas de désistement, les ballets combinés classés au-delà ne pourront pas prendre la place même si ils ont obtenu 64 points et que les et que les ballets combinés précédents ne sont pas titulaires du synchro d'or.</p>

CONTENU DES ÉPREUVES

CATEGORIES	EPREUVES TECHNIQUES	EPREUVES		
JUNIOR	2 figures obligatoires : +1 groupe tiré au sort selon les 3 groupes optionnels FINA	Solo	2'30 (+ou- 15 sec)	Conformément à la réglementation FINA, l'engagement dans les épreuves de ballets libres juniors implique de fait la participation en figures imposées. figures imposées
		Duo	3'00 (+ou- 15 sec)	
		Equipe (4 à 8 nageuses + 2 remplaçantes)	4'00 (+ou- 15 sec)	
		Ballet Combiné (8 à 10 nageuses + 2 remplaçantes)	4'30 (+ou- 15 sec)	

RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

ACCÈS DANS LA SAISON EN COURS

Solo	Cette épreuve comporte une finale directe à seize (16) solos.	À l'issue de la finale (50 % solo libre et 50 % figures imposées), les huit (8) premiers solos seront qualifiés au championnat de France d'été National 1-Élite Junior 2018 pour l'épreuve éliminatoires solo à condition d'avoir obtenu 132 points.
Duo	Cette épreuve comporte des éliminatoires à dix-huit (18) duos et une finale à douze (12) duos	À l'issue de la finale (50 % duo libre et 50 % figures imposées), les cinq (5) premiers duos seront qualifiés au championnat de France d'été National 1-Élite Junior 2018 pour l'épreuve éliminatoires duo à condition d'avoir obtenu 130 points.
Equipe	Cette épreuve comporte des éliminatoires à dix-huit (18) équipes et une finale à douze (12) équipes.	À l'issue de la finale (50 % équipe libre et 50 % figures imposées), les cinq (5) premières équipes seront qualifiées au championnat de France d'été National 1-Élite Junior 2018 pour l'épreuve préliminaire équipe à condition d'avoir obtenu 128 points.
Ballet combiné	Cette épreuve comporte des éliminatoires à dix-huit (18) ballets combinés et une finale à douze (12) ballets combinés.	À l'issue de la finale (100 % ballet combiné), les cinq (5) premiers ballets combinés seront qualifiés au championnat de France d'été National 1-Élite Junior 2018 pour l'épreuve éliminatoire ballet combiné à condition d'avoir obtenu 66 points.

CLASSEMENT & PODIUMS

- 100 % figures imposées. Un podium est organisé et un titre de Champion de France N2 en figures imposées Junior est attribué pour les quatre (4) années d'âge (nageuses nées en 2003, 2002, 2001 et 2000). Un deuxième podium est organisé et un titre de Champion de France N2 en figures imposées Juniors est attribué pour les nageuses plus jeunes (nées en 2003 et 2002).
- Résultats additionnels de la finale : 50 % ballet libre finale + 50 % figures imposées. Un podium est organisé et un titre de champion de France National 2 en solo, duo, équipe junior est attribué.
- 100 % ballet combiné. Un podium est organisé et un titre de champion de France National 2 en ballet combiné est attribué.

Les chiffres ne tiennent pas compte des Dom Tom, des dérogations DTN ni des ballets classés premiers aux N3 non qualifiées en N1-Elite mais ayant obtenu les points pour la N2.

RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

FICHE N° 17 - CHAMPIONNAT DE FRANCE D'ÉTÉ NATIONAL 1 ELITE JEUNE

PUBLIC CONCERNÉ

JEUNE	12, 13, 14, 15 ans (2006, 2005, 2004, 2003)
--------------	---

CONDITIONS D'ACCÈS

- Avoir validé le niveau Synchro d'Argent.
 - Une (ou des) nageuse(s) peut (peuvent) être positionnée(s) sur proposition de la DTN et après validation de la commission fédérale.
- Les équipes ont un effectif de quatre (4) à (8) nageuses et deux (2) remplaçantes.
Les highlights ont un effectif de huit (8) à (10) nageuses et deux (2) remplaçantes.

Solo	<p>La qualification dans l'épreuve « solo » est nominative et sans remplaçante. La qualification dans cette épreuve prend en compte :</p> <ul style="list-style-type: none">- Le championnat de France d'hiver jeune 2017 pour permettre aux huit (8) premiers solos de se qualifier à condition d'avoir obtenu 130 points.- Le championnat de France N2 jeune 2018 pour permettre aux huit (8) premiers solos de se qualifier à condition d'avoir obtenu 130 points.- En cas de non-participation d'une des solistes qualifiées à l'issue du championnat de France d'hiver, lors des engagements prévisionnels d'été, le ou les solo(s) succédant ayant obtenu 130 points, se verront proposer l'engagement dans l'épreuve solo. Au-delà de la date des engagements, la régulation se fera sur le championnat de France N2 jeune 2018 pour atteindre un effectif de seize (16) solos à condition d'avoir obtenu 130 points.
Duo	<p>La qualification dans cette épreuve prend en compte :</p> <ul style="list-style-type: none">- Les championnats interrégionaux N3 jeune 2018 pour cinq (5) duos (chaque duo champion interrégional) à condition d'avoir obtenu 128 points <p>En cas de désistement, les duos classés au-delà ne pourront pas prendre la place même s'ils ont obtenu 128 points</p> <ul style="list-style-type: none">- Le championnat de France N2 jeune 2018 pour cinq (5) duos à condition d'avoir obtenu 128 points.- Le championnat de France N1-Élite jeune 2017 pour six (6) duos. <p>En cas de non-participation d'un des duos qualifiés à l'issue du championnat de France N1-Élite jeune 2018 et de non qualification sur une N3 2018, la régulation se fera sur le championnat de France N2 jeune 2018 pour atteindre un effectif de seize (16) duos à condition d'avoir obtenu 128 points.</p>
Equipe	<p>Un club peut présenter plus d'une équipe qualifiée s'il remplit les conditions suivantes : pour deux (2) équipes, une (1) doit être nagée à huit (8) ; pour trois (3) équipes, deux (2) doivent être nagées à huit (8), etc.</p> <p>La qualification dans cette épreuve prend en compte :</p> <ul style="list-style-type: none">- Les championnats interrégional N3 2018 jeune pour cinq (5) équipes (chaque équipe championne interrégionale) à condition d'avoir obtenu 126 points. <p>En cas de désistement, les équipes classées au-delà ne pourront pas prendre la place même si elles ont obtenu 126 points</p> <ul style="list-style-type: none">- Le championnat de France N2 jeune 2018 pour cinq (5) équipes à condition d'avoir obtenu 126 points.- Le championnat de France N1-Élite jeune 2017 pour six (6) équipes. <p>En cas de non-participation d'une des équipes qualifiées à l'issue du championnat de France N1-Élite jeune 2018 et de non qualification sur une N3 2018, la régulation se fera sur le championnat de France N2 jeune 2018 pour atteindre un effectif de seize (16) équipes à condition d'avoir obtenu 126 points.</p>
Highlight	<p>La qualification dans cette épreuve prend en compte :</p> <ul style="list-style-type: none">- Le championnat interrégional N3 jeune 2018 pour 5 highlights (chaque highlight champion interrégional N3) à condition d'avoir obtenu 65 points. <p>En cas de désistement, les highlights classés au-delà ne pourront pas prendre la place même s'ils ont obtenu 65 points</p> <ul style="list-style-type: none">- Le championnat de France N2 jeune 2018 pour cinq (5) highlights à condition d'avoir obtenu 65 points.- Le championnat de France N1-Élite jeune 2018 pour six (6) highlights. <p>En cas de non-participation d'un des highlights qualifiés à l'issue du championnat de France N1-Élite jeune 2018 et de non qualification sur une N3 2018, la régulation se fera sur le championnat de France N2 jeune 2018 pour atteindre un effectif de seize (16) highlights. à condition d'avoir obtenu 65 points</p>

RÉGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

CONTENU DES ÉPREUVES

CATEGORIES	EPREUVES TECHNIQUES	EPREUVES		
JEUNE	2 figures obligatoires : +1 tirage au sort selon les 3 groupes optionnels FINA	Solo	2'15 (+ou- 15 sec)	Conformément à la réglementation FINA, l'engagement dans les épreuves de ballets libres espoirs implique de fait la participation en figures imposées.
		Duo	2'45 (+ou- 15 sec)	
		Equipe (4 à 8 nageuses + 2 remplaçantes)	3'30 (+ou- 15 sec)	
		Highlight (8 à 10 nageuses + 2 remplaçantes)	2'30 (+ou- 15 sec)	100% Highlight
Solo	Cette épreuve comporte des éliminatoires à seize (16) solos et une finale à douze (12) solos.			
Duo	Cette épreuve comporte des éliminatoires à seize (16) duos et une finale à douze (12) duos.			
Equipe	Cette épreuve comporte des éliminatoires à seize (16) équipes et une finale à douze (12) équipes.			
Highlight	tte épreuve comporte des éliminatoires à seize (16) highlights et une finale à douze (12) highlights.			

CLASSEMENT & PODIUMS

- 100 % figures imposées. Un podium est organisé et un titre de Champion de France N1-Elite en figures imposées jeunes est attribué pour les quatre (4) années d'âge (nageuses nées en 2006, 2005, 2004 et 2003). Un deuxième podium est organisé et un titre de champion de France N1-Elite en figures imposées jeunes est attribué pour les nageuses plus jeunes (nées en 2006 et 2005).
- Résultats additionnels de la finale : 50 % ballet libre finale + 50 % figures imposées. Un podium est organisé et un titre de champion de France N1-Elite en solo, duo, équipe jeune est attribué.
- 100 % highlight. Un podium est organisé et un titre de champion de France N1-Elite highlight est attribué.

Les chiffres ne tiennent pas compte des quotas des podiums N-1, ni des dérogations DTN.

RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

FICHE N° 18 - CHAMPIONNAT DE FRANCE D'ÉTÉ NATIONAL 1 ELITE JUNIOR

PUBLIC CONCERNÉ

JUNIOR	15, 16, 17, 18 ans (2003, 2002, 2001, 2000)
---------------	---

CONDITIONS D'ACCÈS

- Avoir validé le niveau Synchro d'Or.
- Une (ou des) nageuse(s) peut (peuvent) être positionnée(s) sur proposition de la DTN et après validation de la commission fédérale. Les équipes ont un effectif de quatre (4) à (8) nageuses et deux (2) remplaçantes
Les ballets combinés ont un effectif de huit (8) à (10) nageuses et deux (2) remplaçantes

Solo	<p>La qualification dans l'épreuve « solo » est nominative et sans remplaçante. La qualification dans cette épreuve prend en compte :</p> <ul style="list-style-type: none">- Le championnat de France d'hiver junior 2017 pour permettre aux huit (8) premiers solos de se qualifier à condition d'avoir obtenu 132 points.- Le championnat de France N2 junior 2018 pour permettre aux huit (8) premiers solos de se qualifier à condition d'avoir obtenu 132 points.- En cas de non-participation d'une des solistes qualifiées à l'issue du championnat de France d'hiver, lors des engagements prévisionnels d'été, le ou les solo(s) succédant ayant obtenu 132 points, se verront proposer l'engagement dans l'épreuve solo. Au-delà de la date des engagements, la régulation se fera sur le championnat de France N2 junior 2018 pour atteindre un effectif de seize (16) solos à condition d'avoir obtenu 132 points.
Duo	<p>La qualification dans cette épreuve prend en compte :</p> <ul style="list-style-type: none">- Les championnats interrégionaux N3 junior 2018 pour cinq (5) duos (chaque duo champion interrégional N3) à condition d'avoir obtenu 130 points. <p>En cas de désistement, les duos classés au-delà ne pourront pas prendre la place même s'ils ont obtenus 130 points.</p> <ul style="list-style-type: none">- Le championnat de France N2 junior 2018 pour cinq (5) duos à condition d'avoir obtenu 130 points.- Le championnat de France N1-Élite junior 2017 pour six (6) duos. <p>En cas de non-participation d'un des duos qualifiés à l'issue du championnat de France N1-Élite junior 2018 et de non qualification sur une N3 2018, la régulation se fera sur le championnat de France N2 junior 2018 pour atteindre un effectif de seize (16) duos à condition d'avoir obtenu 130 points.</p>
Equipe	<p>Un club peut présenter plus d'une équipe qualifiée s'il remplit les conditions suivantes : pour deux (2) équipes, une (1) doit être nagée à huit (8) ; pour trois (3) équipes, deux (2) doivent être nagées à huit (8), etc.</p> <p>La qualification dans cette épreuve prend en compte :</p> <ul style="list-style-type: none">- Les championnats interrégionaux N3 junior 2018 pour cinq (5) équipes (chaque équipe championne interrégionale) à condition d'avoir obtenu 128 points. <p>En cas de désistement, les équipes classées au-delà ne pourront pas prendre la place même si elles ont obtenu 128 points.</p> <ul style="list-style-type: none">- Le championnat de France N2 junior 2018 pour cinq (5) équipes à condition d'avoir obtenu 128 points.- Le championnat de France N1-Élite junior 2017 pour six (6) équipes. <p>En cas de non-participation d'une des équipes qualifiées à l'issue du championnat de France N1-Élite junior 2018 et de non qualification sur une N3 2018, la régulation se fera sur le championnat de France N2 junior 2018 pour atteindre un effectif de seize (16) équipes à condition d'avoir obtenu 128 points.</p>
Ballet combiné	<p>La qualification dans cette épreuve prend en compte :</p> <ul style="list-style-type: none">- Le championnat interrégional N3 junior 2018 pour 5 ballets combinés (chaque ballet combiné champion interrégional N3) à condition d'avoir obtenu 66 points. <p>En cas de désistement, les ballets combinés classés au-delà ne pourront pas prendre la place même s'ils ont obtenu 66 points.</p> <ul style="list-style-type: none">- Le championnat de France N2 junior 2018 pour cinq (5) ballets combinés à condition d'avoir obtenu 66 points.- Le championnat de France N1-Élite junior 2017 pour six (6) ballets combinés. <p>En cas de non-participation d'un des ballets combinés qualifiés à l'issue du championnat de France N1-Élite junior 2018 et de non qualification sur une N3 2018 la régulation se fera sur le championnat de France N2 junior 2018 pour atteindre un effectif de seize (16) ballets combinés à condition d'avoir obtenu 66 points.</p>

RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

CONTENU DES ÉPREUVES

CATEGORIES	ÉPREUVES TECHNIQUES	ÉPREUVES		Conformément à la réglementation FINA, l'engagement dans les épreuves de ballets libres juniors implique de fait la participation en figures imposées.
JUNIOR	2 figures obligatoires : +1 tirage au sort selon les 3 groupes optionnels FINA	Solo	2'30 (+ou- 15 sec)	
		Duo	3'00 (+ou- 15 sec)	
		Equipe (4 à 8 nageuses)	4'00 (+ou- 15 sec)	
		Ballet Combiné (8 à 10 nageuses)	4'30 (+ou- 15 sec)	
Solo	Cette épreuve comporte des éliminatoires à seize (16) solos et une finale à douze (12) solos.			
Duo	Cette épreuve comporte des éliminatoires à seize (16) duos et une finale à douze (12) duos.			
Equipe	Cette épreuve comporte des éliminatoires à seize (16) équipes et une finale à douze (12) équipes.			
Ballet combiné	Cette épreuve comporte des éliminatoires à seize (16) ballets combinés et une finale à douze (12) ballets combinés.			

CLASSEMENT & PODIUMS

- 100 % figures imposées. Un podium est organisé et un titre de champion de France N1-Elite en figures imposées juniors est attribué pour les quatre (4) années d'âge (nageuses nées en 2001, 2000, 1999, 1998). Un deuxième podium est organisé et un titre de champion de France N1-Elite en figures imposées juniors est attribué pour les nageuses plus jeunes (nées en 2001 et 2000).
- Résultats additionnels de la finale : 50 % ballet libre finale + 50 % figures imposées. Un podium est organisé et un titre de champion de France N1-Elite en solo, duo, équipe junior est attribué.
- 100 % ballet combiné. Un podium est organisé et un titre de champion de France N1-Elite en ballet combiné est attribué.

Les chiffres ne tiennent pas compte des quotas des podiums N-1, ni des dérogations DTN.

RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

FICHE N° 19 - CHAMPIONNAT DE FRANCE ÉTÉ SENIOR & TOUTES CATEGORIES

PUBLIC CONCERNÉ

TOUTES CATEGORIES	15 ans et plus (2003 et avant)
SENIOR	19 ans et plus (1999 et avant)

CONDITIONS D'ACCÈS

Avoir validé le Synchro d'Or.

Une (ou des) nageuse(s) peut (peuvent) être positionnée(s) sur proposition de la DTN et après validation de la commission fédérale. La DTN peut proposer des positionnements hors quotas concernant les nageuses des collectifs équipes de France ou pôle France. De la même manière, elle pourra étudier les candidatures de nageuses ayant eu une carrière internationale.

La catégorie senior- toutes catégories est conservée sur un même niveau. Les nageuses juniors peuvent nager les épreuves libres (duo, équipe et ballet combiné), même si elles ont nagé dans la même épreuve en catégorie Junior, sous condition, que, la majorité pour un nombre impair et au moins la moitié pour un nombre pair de nageuses nageant le ballet soient des nageuses seniors (19 ans et plus). Le duo libre doit être composé d'au moins une nageuse senior nageant. Ces ballets ne pourront pas participer si le nombre de nageuses seniors titulaires n'est pas respecté.

Les nageuses juniors de 15, 16, 17 et 18 ans ne peuvent pas participer en solo libre seniors.

Pour les épreuves techniques (duo et équipe) et le highlight, en toutes catégories, les ballets peuvent être composés exclusivement de nageuses juniors. Le highlight peut être composé de nageuses jeunes ayant déjà nagé cette épreuve dans leur catégorie.

Les équipes techniques et libres ont un effectif de quatre (4) à (8) nageuses et deux (2) remplaçantes. Les highlights et ballets combinés ont un effectif de huit (8) à (10) nageuses et deux (2) remplaçantes. Les highlights et ballets combinés ont un effectif de huit (8) à (10) nageuses et deux (2) remplaçantes.

La participation des nageuses juniors retenues en équipe nationale dépend du calendrier international.

L'engagement en ballet libre n'implique pas la participation en ballet technique et vice versa.

En cas de non-participation d'un des ballets qualifiés à l'issue du championnat de France senior 2017 et/ou de non qualification sur une N3 2018, il n'y aura pas de régulation. L'effectif de ballets en finale directe sera réduit.

Solo	<ul style="list-style-type: none">• La qualification dans l'épreuve « solo » est nominative et sans remplaçante. Elle prend en compte :<ul style="list-style-type: none">- Les championnats interrégionaux N3 2018 pour dix-sept (17) solos, les trois (3) premiers solos des IR : O, IDF, NE et les quatre (4) premiers solos de chaque IR SE et SO, à condition d'avoir obtenu 66 point
Duo technique	<ul style="list-style-type: none">• La qualification dans cette épreuve prend en compte :<ul style="list-style-type: none">- les championnats interrégionaux N3 2016 pour dix (10) duos techniques (les deux (2) premiers duos techniques de chaque IR), En cas de désistement, les duos techniques classés au-delà ne pourront pas prendre la place même s'ils ont obtenu 64 points et que les duos techniques précédents ne sont pas titulaires du synchro d'or.- le championnat de France Senior de la saison précédente pour six (6) duos techniques.
Duo libre	<ul style="list-style-type: none">• La qualification dans cette épreuve prend en compte :<ul style="list-style-type: none">- Le championnat de France Senior 2017 pour six (6) duos techniques.- Les championnats interrégionaux N3 2018 pour dix (10) duos techniques, les deux (2) premiers duos techniques de chaque IR à condition d'avoir obtenu 64 points.
Equipe technique	<ul style="list-style-type: none">• La qualification dans cette épreuve prend en compte :<ul style="list-style-type: none">- Le championnat de France Senior 2017 pour six (6) équipes techniques.- Les championnats interrégionaux N3 2018 pour dix (10) équipes techniques, les deux (2) premières équipes techniques de chaque IR, à condition d'avoir obtenu 65 points.
Equipe libre	<ul style="list-style-type: none">• La qualification dans cette épreuve prend en compte :<ul style="list-style-type: none">- Le championnat de France Senior 2017 pour six (6) équipes libres.- Les championnats interrégionaux N3 2018 pour dix (10) équipes libres, les deux (2) premières équipes libres de chaque IR à condition d'avoir obtenu 66 points.
Combiné	<ul style="list-style-type: none">• La qualification dans cette épreuve prend en compte :<ul style="list-style-type: none">- Le championnat de France N1-Elite Toutes Catégories 2017 pour six (6) ballets combinés.- Les championnats interrégionaux N3 2018 pour dix (10) ballets combinés, les deux (2) premiers ballets combinés de chaque IR à condition d'avoir obtenu 67 points.
Highlight	<ul style="list-style-type: none">• La qualification dans cette épreuve prend en compte :<ul style="list-style-type: none">- Le championnat de France Senior 2017 pour six (6) highlights.- Les championnats interrégionaux N3 2018 pour dix (10) highlights (les deux (2) premiers highlights de chaque IR à condition d'avoir obtenu 66 points.

RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

CONTENU DES ÉPREUVES

CATEGORIES	EPREUVES	
SENIOR	Solo libre	2'30 (+ou-15 sec)
TOUTES CATEGORIES	Duo technique	2'20 (+ou-15 sec)
	Duo libre	3'00 (+ou-15 sec)
	Equipe technique (4 à 8 nageuses + 2 remplaçantes)	2'50 (+ou-15 sec)
	Equipe libre (4 à 8 nageuses + 2 remplaçantes)	4'00 (+ou-15 sec)
	Ballet combiné (8 à 10 nageuses + 2 remplaçantes)	4'30 (+ou-15 sec)
	Highlight (8 à 10 nageuses + 2 remplaçantes)	2'30 (+ou-15 sec)
Solo libre : finale directe de dix-sept (17) Duo technique / Duo libre / Equipe technique / Equipe libre / Ballet combiné / Highlight : finale directe de seize (16) ballets		

CLASSEMENT & PODIUMS

- 100% ballet. Un podium est organisé et un titre de champion de France Eté sénior - toutes catégories est attribué en solo libre, en duo technique, en duo libre, en équipe technique, en équipe libre, en ballet combiné et en highlight.

Les chiffres ne tiennent pas compte des quotas des podiums N-1, des Dom Tom ni des dérogations DTN.

RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

FICHE N° 20 - LA FINALE AVENIRS ET JEUNES

PUBLIC CONCERNÉ

AVENIR	10 ans – 12 ans (2008 - 2007 et 2006)
JEUNE	13 ans – 14 ans (2005 et 2004)

CONDITIONS D'ACCÈS

Les Championnats Nationale 3 avenir 2018 et les Championnats Nationale 3 jeunes 2018 serviront de phases qualificatives pour la Finale nationale des avenir et jeunes 2018. Les nageuses ne participant qu'à la Finale Avenir et Jeunes n'ont pas l'obligation de participer aux régionaux.

Avoir validé au minimum le niveau « Synchro d'Argent ».

Remplir les conditions d'accès générales à la compétition pour toutes les nageuses. La qualification dans l'épreuve « solo » est nominative et sans remplaçante

Avenir	Jeune
<p>Pour accéder à la Finale Avenir et Jeunes, les résultats combinés des figures imposées (50 %) et du solo (50 %) des N3 avenir par année d'âge seront pris en compte :</p> <ul style="list-style-type: none">- Les 3 premières nageuses des IR NE, IDF, et O et les 4 premières nageuses des IR SE et SO nées en 2008,- Les 3 premières nageuses des IR NE, IDF, et O et les 4 premières nageuses des IR SE et SO nées en 2007,- Les 3 premières nageuses des IR NE, IDF, et O et les 4 premières nageuses des IR SE et SO nées en en 2006 sont sélectionnées.	<p>Pour accéder à la Finale Avenir et Jeunes, les résultats combinés des figures imposées (50 %) et du solo (50 %) des N3 jeunes seront pris en compte :</p> <ul style="list-style-type: none">- Les 3 premières nageuses des IR NE, IDF, et O et les 4 premières nageuses des IR SE et SO nées en 2005,- Les 3 premières nageuses des IR NE, IDF, et O et les 4 premières nageuses des IR SE et SO nées en 2004 sont sélectionnées.

ACCÈS DANS LA SAISON EN COURS

CATEGORIES	EPREUVES	
AVENIR	2 figures obligatoires + 1 groupe tiré au sort selon les 3 groupes optionnels FINA	Parcours à sec du Synchro Or
JEUNE	2 figures obligatoires + 1 groupe tiré au sort selon les 3 groupes optionnels FINA	

CLASSEMENT

100% figures imposées et bonus parcours à sec
A l'issue des figures imposées et du parcours à sec :
50 nageuses sont qualifiées à la finale A solo : les 10 premières nageuses avenir nées en 2008, les 10 premières nageuses avenir nées en 2007, les 10 premières nageuses avenir nées en 2006, les 10 premières nageuses jeunes nées en 2005 et les 10 premières nageuses jeunes nées en 2004
Les 35 autres nageuses sont qualifiées à la finale B.

ETAPE 2

CATEGORIES	EPREUVES	
AVENIR	Solo	2'00 (+ou- 15 sec)
JEUNE	Solo	2'15 (+ou- 15 sec)

RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

CLASSEMENT & PODIUMS

Avenir	<p>Classement et podium : 100 % figures imposées Un podium est organisé pour les nageuses de 10 ans nées en 2008. Un podium est organisé pour les nageuses de 11 ans nées en 2007. Un podium est organisé pour les nageuses de 12 ans nées en 2006.</p> <p>Classement et podium des trois (3) épreuves de la Finale Avenirs et Jeunes : 50 % (figures imposées + bonus Parcours à sec Synchro d'Or) + 50 % solo libre Un podium est organisé pour les nageuses de 10 ans nées en 2008 et un titre de vainqueur de la Finale Avenirs et Jeunes est décerné. Un podium est organisé pour les nageuses de 11 ans nées en 2007 et un titre de vainqueur de la Finale Avenirs et Jeunes est décerné. Un podium est organisé pour les nageuses de 12 ans nées en 2006 et un titre de vainqueur de la Finale Avenirs et Jeunes est décerné.</p> <p>Parcours à sec Synchro d'Or : suivant le résultat du Parcours Synchro d'Or celui-ci sera validé définitivement pour la nageuse.</p>
Jeune	<p>Classement et podium 100 % figures imposées Un podium est organisé pour les nageuses de 13 ans nées en 2005. Un podium est organisé pour les nageuses de 14 ans nées en 2004.</p> <p>Classement et podium des trois (3) épreuves de la Finale Avenirs et Jeunes : 50 % (figures imposées + bonus Parcours à sec Synchro d'Or) + 50 % solo libre Un podium est organisé pour les nageuses de 13 ans nées en 2005 et un titre de vainqueur de la Finale Avenirs et Jeunes est décerné. Un podium est organisé pour les nageuses de 14 ans nées en 2004 et un titre de vainqueur de la Finale Avenirs et Jeunes est décerné.</p> <p>Parcours à sec Synchro d'Or : suivant le résultat du Parcours Synchro d'Or celui-ci sera validé définitivement pour la nageuse.</p>

Les chiffres ne tiennent pas compte des quotas des Dom-Tom.

RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

PROCÉDURES D'ENGAGEMENTS DANS LES DIFFÉRENTES COMPÉTITIONS

Pour les compétitions de niveaux interrégional ou national, l'engagement via l'application internet « Extranat » est une obligation.

Les engagements comprennent :

- L'engagement des nageuses en figures imposées et/ou en ballets ;
 - L'engagement des juges et autres officiels (*) conformément à la circulaire des officiels.
- * La base de données des juges est actualisable par les responsables régionaux à partir de la structure « Extranat » du comité régional.

Les compétitions concernées sont les suivantes :

- Journée d'Automne ;
- Championnat de France d'hiver Jeune, Junior et Senior ;
- Championnats régionaux Avenir Jeune, Junior, Senior et Toutes Catégories ;
- Championnats interrégionaux N3 Avenir, Jeune, Junior, Senior et Toutes Catégories ;
- Challenge régional et interrégional N3 ;
- Championnat de France Jeune « Nationale 2 » ;
- Championnat de France Jeune « N1-Élite » ;
- Championnat de France Junior « Nationale 2 » ;
- Championnat de France Junior «N1-Élite » ;
- Championnat de France Senior Toutes Catégories ;
- Finale Avenirs et Jeunes.

Engagements prévisionnels :

Les engagements prévisionnels concernent uniquement les ballets qualifiés en N-1 et au championnat de France Hiver. Ils devront être communiqués au plus tard aux dates qui figurent dans le tableau ci-après, à réception d'un fichier partagé au Département Natation Synchronisée (nathalie.lavoux@ffnatation.fr).

Engagement Extranat :

Si un club ne s'engage pas, via l'application internet « Extranat », ses engagements ne seront pas recevables. Les dates sont affichées sur Extranat.

Il importe, donc, que les responsables des clubs chargés des engagements prennent connaissance régulièrement du calendrier publié et des dates limites d'engagement sur Extranat.

Il est souhaitable de s'engager dès l'ouverture des engagements et de rectifier ceux-ci, ensuite, si nécessaire, sans oublier les figures imposées pour solo, duo et équipe.

À l'issue de vos engagements, sur « Extranat » vous devrez :

Pour les compétitions gérées par la FFN

Adresser, par courrier postal, au Département Natation Synchronisée de la FFN (Tour Essor - 14, rue Scandicci - 93508 Pantin Cedex), les documents suivants :

- Une copie d'écran des engagements édités à partir d'Extranat (attention cette édition n'est plus possible à la fermeture des engagements);
- L'imprimé de calcul des engagements de la compétition correspondante, édité à partir du tableur « Montant des Engagements 17-18 » accompagné du règlement, à l'ordre de la FFN correspondant aux droits d'engagement calculés

Adresser, par mail, au Département Natation Synchronisée de la FFN (nathalie.lavoux@ffnatation.fr), les documents suivants :

- Le document en ligne d'engagement du jury, précisant les dates et épreuves de disponibilité,
- Le récapitulatif des engagements édités à partir d'Extranat (attention cette édition n'est plus possible à la fermeture des engagements).

Tous les engagements doivent être envoyés par mail au comité d'appartenance afin d'être validés. Ils ne seront pris en compte par la Fédération qu'à l'issue d'une validation du comité certifiant que toutes les nageuses engagées remplissent les conditions générales de participation pour chaque compétition.

Pour chaque compétition mentionnée dans le tableau ci-dessous, les frais d'engagements doivent impérativement être réglés au moment des engagements pour être validés.

Pour les compétitions gérées par la région et/ou l'interrégion : voir le règlement de la région et/ou interrégion.

RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

CALENDRIER DES COMPÉTITIONS 2017-2018

Dates	Épreuves	Engagements préliminaires pour les N-1	Engagements Extranat	Date limite règlement	Transmission des résultats
Journées d'Automne					
26/11/2017 Date butoir	Figures imposées – Solo Jeune - -Solo Junior – Solo technique Senior	Selon règlement de l'interrégion	Consulter Extranat Synchro	Selon règlement de l'interrégion	Au département fédéral de natation Synchronisée
Championnats de France d'Hiver Jeunes, Juniors et Seniors					
14 au 16/12/2017 Pontault-Combault	Figures imposées - Solo Jeune - -Solo Junior – Solo technique Senior	30/10/2017	Consulter Extranat Synchro	Consulter Extranat Synchro	Site fédéral
Championnats Nationale 3 Junior					
18/03/2018 Date butoir	Figures imposées Solo - Duo - Équipe - Combiné	Selon règlement de l'interrégion	Consulter Extranat Synchro	Selon règlement de l'interrégion	Au département fédéral de natation Synchronisée
Championnat de France Juniors Nationale 2 & Nationale 1 Élite					
2 au 8/04/2018 Chartres	Figures imposées Solo - Duo - Équipe - Combiné	30/01/2018	Consulter Extranat Synchro	Consulter Extranat Synchro	Site fédéral
Championnats Nationale 3 Jeune et sélection Finale Avenir et Jeunes					
06/05/2018 Date butoir	Figures imposées Solo - Duo - Équipe - Highlight	Selon règlement de l'interrégion	Consulter Extranat Synchro	Selon règlement de l'Interrégion	Au département fédéral de natation Synchronisée
Championnat de France Jeune Nationale 2 & Nationale 1 Élite					
21 au 27/05/2018 Nantes	Figures imposées Solo - Duo - Équipe - Highlight	30/01/2018	Consulter Extranat Synchro	Consulter Extranat Synchro	Site fédéral
Championnat Nationale 3 Senior et sélection Finale Avenir et Jeunes					
10/06/2018 Date butoir	Figures imposées avenir - Solo libre - Duo technique - Duo libre Equipe technique - Equipe libre - Combinés - Highlight	Selon règlement de l'interrégion	Consulter Extranat Synchro	Selon règlement de l'Interrégion	Au département fédéral de natation Synchronisée
Finale Avenir et Jeunes					
28 au 29/06/2018 Bourg-en-Bresse	Figures imposées Avenir et Jeunes Solo Avenir et Jeunes – Parcours à sec Synchro Or		Consulter Extranat Synchro	Consulter Extranat Synchro	Site fédéral
Championnats de France Seniors & Toutes Catégories					
29/06 au 01/07/2018 Bourg-en-Bresse	Solo libre - Duo technique - Duo libre Equipe technique - Equipe libre - Combinés - Highlight	30/01/2018	Consulter Extranat Synchro	Consulter Extranat Synchro	Site fédéral

RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

CLASSEMENT DES CLUBS

Le classement national des clubs en natation Synchronisée prend en compte l'activité sportive du club tout au long de la saison pour tous les niveaux de pratique. Cependant, il ne concerne que les compétitions inscrites au Règlement fédéral auxquelles il convient d'ajouter les bonus obtenus par les nageuses ayant été qualifiées en équipe de France.

Il appartiendra aux régions et aux interrégions, si elles le souhaitent, d'établir leur propre classement régional ou interrégional.

Le classement national des clubs comprend :

- **Un classement pour chaque catégorie (Avenirs, Jeunes, Juniors, Seniors et Toutes Catégories). Il est effectué par addition des points :**

- Valeur individuelle de chaque nageuse sur toutes les épreuves officielles de la saison (pour les nageuses qualifiées directement en N1 par le biais des résultats de la saison N-1 ou par leurs résultats sur N1 une pondération est prise en compte)
- Valeur des ballets sur toutes les épreuves officielles de la saison (pour les ballets qualifiés directement en N1 par le biais des résultats de la saison N-1 ou par leurs résultats sur N1 une pondération est prise en compte)
- Bonus de sélections en Equipe de France pour la catégorie concernée.

- **Un classement est effectué pour la formation des jeunes (Avenirs, Finale des Avenirs et Jeunes)**

- **Un classement national général est effectué par addition des points de toutes les catégories :**

- Valeur individuelle de chaque nageuse,
- Valeur des ballets aux épreuves officielles ;
- Bonus de sélection en Equipe de France ;
- Bonus attribué en fonction du nombre de nageuses classées.

DOCUMENT EXPLICATIF

Toutes les performances de la saison sont prises en compte (en individuelle et en ballet)

- Valeur individuelle de chaque nageuse

Chaque nageuse est classée en fonction de ses points obtenus à chaque compétition et affectés d'un coefficient :

- Figures imposées en catégories Avenirs, Jeunes et Juniors (pour les nageuses qualifiées directement en N1 par le biais des résultats de la saison N-1 ou par leurs résultats sur N1 une pondération est prise en compte)
- Un bonus de 10 points est attribué par nageuse Sénior
- Pour les nageuses évoluant sur le challenge pas de valeur individuelle mais uniquement les points pour nageuse classée

- Pour les nageuses engagées dans le Synchronat

- Des points sont attribués par niveau acquis en totalité

- Pour les nageuses ayant validé le Pass'compétition Natation Synchronisée

- Un bonus de 10 points est attribué.

- Valeur des ballets aux épreuves officielles de ballets

- Toutes les performances de la saison sont prises en compte sur tous les ballets
- Chaque ballet marque des points attribués en fonction de son classement et affecté d'un coefficient, pour le niveau et la catégorie (voir table de cotation) pour les ballets qualifiés directement en N1 par le biais des résultats de la saison N-1 ou par leurs résultats sur N1 une pondération est prise en compte
- Pour les championnats « Open », ne tenir compte que du classement des ballets français.

- Bonus nombre de nageuses classées

- Un bonus de points par nageuse classée est attribué.

- Bonus pour une entrée en structure PPF

- Un bonus aux clubs qui ont envoyé une athlète sur une structure de PPF (l'année du transfert).

- Bonus pour la Finale des Avenirs et des Jeunes

- Un bonus de points par nageuse est attribué pour une participation interrégionale et nationale.

- Bonus pour la participation masculine

- Un bonus de points par nageur est attribué pour une participation à tout niveau de compétition.

- Sélections internationales

- Des bonus sont à ajouter pour toute sélection en équipe de France en fonction de la catégorie et du ballet. Les sélections aux différentes épreuves peuvent se cumuler.
- Pas de cumul possible entre les compétitions de préparation et les compétitions de référence.
- Classement national des Comités Régionaux : Le classement des comités sera obtenu par l'addition des points des clubs de la région.
- Classement national des interrégions : Le classement des interrégions sera obtenu par l'addition des points obtenus par chaque comité régional composant l'interrégion.





PLONGEON

SOMMAIRE

Catégorie d'âge FFN / FINA Tremplin et Haut-vol	229
Les compétitions qualificatives	230
Les compétitions (inter) régionales	231
Les engagements et les feuilles de plongeur	231
Procédure d'appel	232
Les championnats (inter) régionaux	233
Les conditions d'accès	233
Préambule	233
Programme d'initiation.....	233
Programme d'animation	233
Programme de compétition	234
Les résultats	235
Les jurys	235
Les compétitions nationales jeunes	236
Les engagements	236
Les feuilles de plongeur.....	236
Procédure d'appel.....	236
Les championnats de France des Jeunes d'hiver 1 m, 3 m	237
Les conditions d'accès	237
Les programmes.....	237
Les modalités de qualification	239
Les récompenses	239
Les championnats de France des jeunes d'été 1 m, 3m et haut-vol	240
Les conditions d'accès	240
Les programmes.....	240
Les modalités de qualification	242
Les récompenses	242
Les compétitions nationales Elite	243
Les engagements	243
Procédure d'appel	243
Les championnats de France Elite d'hiver et d'été 1m, 3m, HV	244
Les conditions d'accès	244
Les épreuves.....	244
Les programmes.....	244
Les modalités de qualification	246
Les récompenses	246

RÈGLEMENTS PLONGEONS

Les championnats de France juniors	247
Récapitulatif des programmes des compétitions nationales	247
Participation des plongeurs étrangers	248
Les classements nationaux	249
Le classement national des plongeurs par catégorie d'âge	249
Le classement national des clubs	250
Le classement national des ligues	250
Règles générales	250
Production des résultats	250
Les championnats de France des Maîtres	251
Règles générales	251
Les engagements	251
Les récompenses	251
Fiche d'engagement plongeur	252
Juges & Officiels	253
Les épreuves des examens de juge de plongeur	253
Conditions d'obtention de l'examen de juge régional de plongeur	253
Conditions d'obtention de l'examen de juge national de plongeur	253
Candidature à l'examen de juge de plongeur	254
Calendrier prévisionnel 2017 - 2018	255

RÈGLEMENTS PLONGEONS

CATÉGORIES D'ÂGES FFN / FINA TREMLIN ET HAUT- VOL

Catégories d'âge FFN Tremplin et Haut-vol Garçons et Filles : Saison 2017 - 2018

Catégories		Années	Âges
Poussins	D	2007, 2008 et 2009	9, 10 et 11 ans
Benjamins 1	C1	2006	12 ans
Benjamins 2	C2	2005	13 ans
Minimes	B	2003, 2004	14 et 15 ans
Cadets	A	2000, 2001, 2002	16, 17 et 18 ans
Juniors	J	1998 et après	20 ans et moins

Catégories d'âge FINA Tremplin et Haut- vol Garçons et Filles : Saison 2017 – 2018

Catégories		Années	Âges
Benjamins	C	2005, 2006	12 et 13 ans
Minimes	B	2003, 2004	14 et 15 ans
Cadets	A	2000, 2001, 2002	16, 17 et 18 ans

LES COMPÉTITIONS QUALIFICATIVES

Les compétitions qualificatives sont des compétitions permettant aux plongeurs de changer de niveau territorial de pratique. Cette action s'inscrit dans le cadre du plan de développement fédéral et son objectif est de faire évoluer la dynamique de préparation des plongeurs(es).

La compétition qualificative peut être un objectif pour certains ou un point d'étape pour d'autres. Par exemple, les championnats de France des Jeunes d'hiver, ou encore les championnats de France Elite d'hiver peuvent être des points de passage vers le niveau international pour certains tandis que, pour d'autres, ils sont l'aboutissement d'une saison/carrière sportive.

Pour l'olympiade 2017-2020, les compétitions qualificatives pour le niveau national sont les championnats (inter)régionaux d'hiver et d'été.

L'accès aux championnats régionaux est déterminé par les ligues.

RÈGLEMENTS PLONGEONS

LES COMPETITIONS (INTER) REGIONALES

Les compétitions (inter) régionales sont une des étapes importantes dans la saison sportive des plongeurs(es). Elles permettent de se qualifier à l'échelon national.

Sans un passage par les championnats (inter) régionaux d'hiver et/ou d'été, aucune participation aux championnats nationaux ne sera possible.

Il est important de noter que les performances réalisées et enregistrées lors des championnats (inter)régionaux d'hiver sont qualificatives pour les championnats de France d'hiver ET d'été d'une même saison sportive.

Dans le cas où une ligue ne pourrait organiser ses championnats seul, le/les club(s) auront la possibilité de participer aux championnats d'une autre ligue en rejoignant son interrégion de rattachement.

Quatre interrégions, regroupant chacune plusieurs ligues, sont définies en fonction des lieux d'implantation du plongeur :

- Interrégion Hauts-de-France, Ile-de-France, Grand-est, Bourgogne-Franche-Comté
- Interrégion Bretagne, Normandie, Pays-de-la-Loire, Centre-Val-de-Loire
- Interrégion Nouvelle-Aquitaine, Occitanie
- Interrégion Auvergne-Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte-d'Azur, Corse

Si, pour des raisons sportives, certaines ligues souhaitent se rattacher à une autre interrégion de leur choix pour la saison en cours, ils en auront la possibilité et devront en informer le département fédéral au plus tard 18 jours avant la compétition.

L'organisation de ces épreuves relève des ligues organisatrices.

2 championnats doivent être organisés annuellement (hiver et été).

Pour les épreuves d'hiver, le championnat devra obligatoirement avoir lieu, au plus tard, en décembre de la saison sportive en cours.

Pour les épreuves d'été, le championnat devra obligatoirement avoir lieu, au plus tard, 4 semaines avant les championnats nationaux d'été.

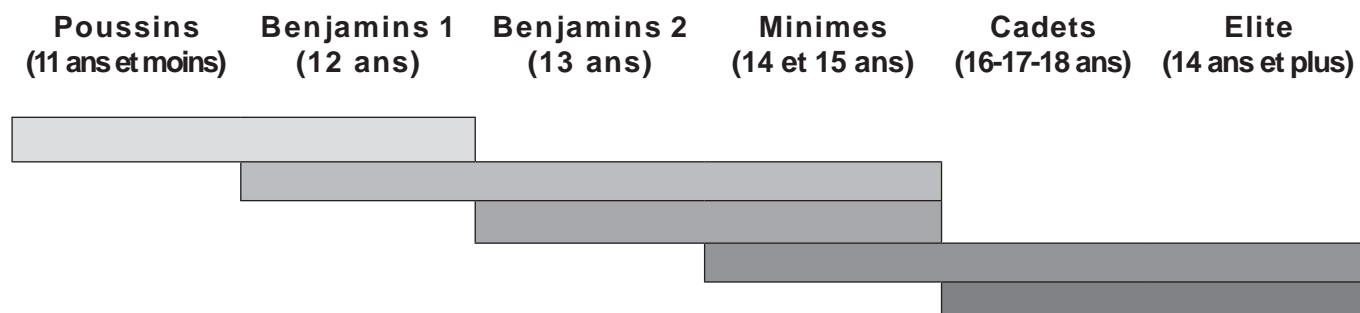
L'information sur les différentes dates de tenues des championnats (inter)régionaux d'hiver et d'été devront parvenir au département fédéral dès que les dates seront connues.

Les engagements et les feuilles de plongeur :

- La fédération incite les ligues à effectuer les procédures d'engagements et de traitement des deux compétitions (inter)régionales via le logiciel diverecorder.
- Les délais d'engagements et de remise des feuilles de plongeur sont laissés à l'initiative des ligues.
- Les plongeurs(es) des catégories Poussins, Benjamins 2 et cadets ne pourront pas s'engager dans plus de 2 catégories (1 surclassement maximum possible).
- Les plongeurs des catégories Benjamins 1 et minimes auront la possibilité de s'engager dans plus de 2 catégories (2 surclassements possibles).

RÈGLEMENTS PLONGEONS

Ci- dessous les zones d'engagements possibles par catégories d'âge fédérales :



Procédure d'appel :

Jury d'appel

Pour chaque compétition, le délégué de la compétition ou le juge- arbitre désigne le jury d'appel, conformément à la réglementation en vigueur : article 42 - 1 du livre II « règlements sportifs » du Règlement Intérieur de la FFN.

Article 1 - Conformément à l'article GR 9 .2 du Code de la FINA, une réclamation verbale peut être faite par le concurrent ou son mandataire auprès du juge-arbitre immédiatement après l'exécution d'un plongeon ou d'une série de plongeurs.

Article 2 - Le juge- arbitre, saisi d'une réclamation en application de l'article précédent, peut, s'il le juge nécessaire, prendre l'avis du jury d'appel pour donner sa décision.

Article 3 - À l'issue d'un concours, une réclamation écrite peut être déposée directement auprès du jury d'appel par un concurrent ou son mandataire. Pour être recevable, cette réclamation doit être déposée dans les trente minutes qui suivent la fin du concours. Les décisions du jury d'appel font foi en dernier recours, nonobstant les réclamations qui pourraient être déposées devant les instances collégiales de la Fédération, conformément aux dispositions réglementaires et statutaires.

RÈGLEMENTS PLONGEONS

LES CHAMPIONNATS (INTER) REGIONAUX

Conditions d'accès aux championnats (inter) régionaux d'hiver et d'été :

<p>Filles et Garçons : 9 ans et plus</p> <ul style="list-style-type: none">• Poussines / poussins• Benjamines / benjamins 1 et 2• Minimes filles / garçons• Cadettes / cadets• Elite	<ul style="list-style-type: none">- Être titulaire du pass'compétition- La mise en place des conditions d'accès est Laissée à l'initiative de la ligue (inter) régionale
---	---

Préambule :

Les ligues doivent prévoir la mise en place :

- D'un programme d'initiation ludique à la discipline plongeon proposée au plus grand nombre
- D'un programme d'animation consistant à la mise en place de session de test du pass'compétition. Ce dernier pouvant être inclus dans le programme de compétition
- D'un programme de compétition calqué en grande partie sur les programmes de l'échelon national
- D'un challenge (inter) régional, dont le programme est identique aux championnats (inter)régionaux, proposé aux sportif(ve)s ne souhaitant/pouvant pas s'engager dans la pratique compétitive de niveau national

Programme d'initiation :

Chaque compétition (inter) régionale verra la mise en place d'un programme d'initiation ludique à destination du plus grand nombre. Ce programme comportera des initiations à sec et dans l'eau afin de susciter le goût de la discipline et de détecter de jeunes potentiels. La mise en place de ces animations sera coordonnée, par le club organisateur en lien avec le cadre technique FFN Plongeon.

Programme d'animation :

Le programme d'animation consistera à réserver un temps dédié à la mise en place des tests du pass'compétition pour l'ensemble des jeunes plongeurs engagés dans la dynamique de l'ENF et désireux d'accéder à la pratique compétitive. En dehors de ces deux moments réservés à la mise en place du test pass'compétition plongeon, d'autres sessions pourront être organisées au cours de la saison.

RÈGLEMENTS PLONGEONS

Programme de compétition :

Catégorie		1m	3m	Haut-vol
Pass' Compétition		5 plongeurs à 1m : 010B 020A 100 200 101C		
D Poussins 11 ans et moins	<i>Filles</i>	5 plongeurs 3 plongeurs parmi 101C-201C-301C-401C + 2 libres	5 plongeurs 3 plongeurs parmi 101C-201C-301C-401C + 2 libres	A 5m uniquement 4 plongeurs 3 plongeurs parmi : 101C, 201C, 301C, 401C + 1 libre
	<i>Garçons</i>	6 plongeurs 3 plongeurs parmi 101C-201C-301C-401C + 3 libres	6 plongeurs 3 plongeurs parmi 101C-201C-301C-401C + 3 libres	A 5m uniquement 5 plongeurs 3 plongeurs parmi : 101C, 201C, 301C, 401C + 2 libres
C1 Benjamins 1 12 ans	<i>Filles</i>	6 plongeurs 4 plongeurs : 101C-201C-301C-401C + 2 libres	6 plongeurs 4 plongeurs : 101C-201C-301C-401C + 2 libres	5m ou 7,5m 5 plongeurs : 4 (7,6) + 1 libre
	<i>Garçons</i>	7 plongeurs 5 à (9,0) + 2 libres	7 plongeurs 5 à (9,5) + 2 libres	5m ou 7,5m 6 plongeurs : 4 (7,6) + 2 libres
C2 Benjamins 2 13ans	<i>Filles</i>	7 plongeurs 5 (9,0) + 2 libres	7 plongeurs 5 (9,5) + 2 libres	5m ou 7,5 m 6 plongeurs : 4 (7,6) + 2 libres
	<i>Garçons</i>	8 plongeurs 5 (9,0) + 3 libres	8 plongeurs 5 (9,5) + 3 libres	5 m ou 7,5 m 7 plongeurs : 4 (7,6) + 3 libres
B Minimes 14 et 15 ans	<i>Filles</i>	8 plongeurs 5 (9,0) + 3 libres	8 plongeurs 5 (9,5) + 3 libres	5 m, 7,5 m ou 10 m 7 plongeurs : 4 (7,6) + 3 libres 5 groupes ≠
	<i>Garçons</i>	9 plongeurs 5 (9,0) + 4 libres	9 plongeurs 5 (9,5) + 4 libres	5 m, 7,5 m ou 10 m 8 plongeurs : 4 (7,6) + 4 libres 5 groupes ≠
A Cadets 16, 17 et 18 ans	<i>Filles</i>	9 plongeurs 5 (9,0) + 4 libres	9 plongeurs 5 (9,5) + 4 libres	5 m, 7,5 m ou 10 m 8 plongeurs : 4 (7,6) + 4 libres 5 groupes ≠
	<i>Garçons</i>	10 plongeurs 5 (9,0) + 5 libres	10 plongeurs 5 (9,5) + 5 libres	5 m, 7,5 m ou 10 m 9 plongeurs : 4 (7,6) + 5 libres 6 groupes ≠
Synchro A et B filles et garçons *			5 plongeurs 2 tours (coef. assigné = 2,0) + 3 tours (sans limite) 4 groupes doivent être utilisés	
Dames		Eliminatoires : 5 libres 5 libres Finales (6) : 5 libres	Eliminatoires : 5 libres 5 libres Finales (6) : 5 libres	Eliminatoires : 5 libres 5 libres Finales (6) : 5 libres
Messieurs		Eliminatoires : 6 libres 6 libres Finales (6) : 6 libres	Eliminatoires : 6 libres 6 libres Finales (6) : 6 libres	Eliminatoires : 6 libres 6 libres Finales (6) : 6 libres
Synchro dames*			5 plongeurs 2 tours (coef. assigné = 2) + 3 tours (sans limite) 5 groupes doivent être utilisés	5 plongeurs 2 tours (coef. assigné = 2) + 3 tours (sans limite) 5 groupes doivent être utilisés
Synchro messieurs*			6 plongeurs 2 tours (coef. assigné = 2) + 4 tours (sans limite) 5 groupes doivent être utilisés	6 plongeurs 2 tours (coef. assigné = 2) + 4 tours (sans limite) 5 groupes doivent être utilisés
Synchro Mixte*			Finale : 2 tours (coef. Assigné = 2) + 3 tours (sans limite)	Finale : 2 tours (coef. Assigné = 2) + 3 tours (sans limite)

*Pour le plongeon synchronisé, les épreuves qualificatives seront organisées par la ligue (inter) régionale le cas échéant.

RÈGLEMENTS PLONGEONS

Résultats :

Les résultats de la compétition devront être envoyés aux clubs participants selon les modalités fixées par l'organisateur. Ces mêmes résultats devront également être adressés aux ligues concernées ainsi qu'au département plongeon de la Fédération Française de Natation au plus tard, le mardi soir 23h59, suivant la compétition.

Jurys :

Les jurys des compétitions (inter)régionales devront être composés de juges ayant au moins la qualification régionale.

RÈGLEMENTS PLONGEONS

LES COMPÉTITIONS NATIONALES JEUNES

Les compétitions nationales jeunes sont des étapes et des objectifs majeurs dans la saison.

Sont considérées comme compétitions de référence nationale jeunes les événements suivants :

- Championnats de France jeunes d'hiver 1m, 3m
- Championnats de France jeunes d'été 1m, 3m, haut-vol

Pour l'olympiade 2017-2020, ces championnats reprennent tout leur sens et sont des étapes clés pour tout(e) plongeur(se) désireux d'accéder aux diverses échéances internationales jeunes.

Les engagements :

Les procédures d'engagements pour les deux compétitions de référence nationale jeunes sont identiques et comme suit :

- Les engagements doivent être établis via le fichier pdf d'engagements. (Cf annexe).
- Le fichier pdf d'engagements devra parvenir par mail, au département plongeon de la Fédération Française de Natation (valerie.lagumina@ffnatation.fr), au plus tard, 18 jours avant le début de la première épreuve, accompagné des droits d'engagements, sans lesquels les inscriptions ne seront pas validées.

IMPORTANT : Désormais, les compétitions des catégories « poussins / poussines » sont retirées des programmes de compétitions. Toutefois, les plongeurs et plongeurs âgé(e)s de 11 ans (dernière année de la catégorie « poussin » uniquement) ont la possibilité d'accéder aux championnats de France, en surclassement et à condition d'avoir réalisé les minimas de points lors des compétitions (inter) régionales. Ils n'ont le droit de s'engager que dans la catégorie « C 1 ».

Les plongeurs des catégories Benjamins 2 et Minimes ne peuvent pas s'engager dans plus de 2 catégories d'âge maximum (1 surclassement possible).

Seuls les plongeurs de la catégorie benjamins 1 ont la possibilité de s'engager dans 3 catégories (2 surclassements possibles).

Ci-dessous les zones d'engagements possibles par catégories d'âge fédérales :

Benjamins 1 (12 ans et moins)	Benjamins 2 (13 ans)	Minimes (14 et 15 ans)	Cadets (16- 17- 18 ans)	
Poussin(e)s surclassé(e)s				
	C1			
		C2		
			B	
				A

IMPORTANT : Les engagements dans chacune des catégories d'âge ne peuvent se faire qu'à condition d'avoir réalisé les minimas de points requis lors des championnats (inter) régionaux qualificatifs.

Les feuilles de plongeon :

Les feuilles de plongeon devront être transmises via internet et plus précisément via le site internet www.diverecorder.co.uk selon la procédure mise en place par le département plongeon de la Fédération Française de Natation et ce durant les **10 jours** qui précèdent le début de la première épreuve.

Les feuilles de plongeon ne pourront plus être modifiées **24 heures** avant le début des premières épreuves de la journée du concours concerné.

Passé ce délai aucun changement ne pourra être fait, ni dans l'ordre, ni dans l'exécution des plongeurs.

Procédure d'appel :

Jury d'appel

Pour chaque compétition, le délégué de la compétition ou le juge- arbitre désigne le jury d'appel, conformément à la réglementation en vigueur : article **42 - 1** du livre II « règlements sportifs » du Règlement Intérieur de la FFN.

Article 1 - Conformément à l'article GR 9 .2 du Code de la FINA, une réclamation verbale peut être faite par le concurrent ou son mandataire auprès du juge-arbitre immédiatement après l'exécution d'un plongeon ou d'une série de plongeurs.

Article 2 - Le juge- arbitre, saisi d'une réclamation en application de l'article précédent, peut, s'il le juge nécessaire, prendre l'avis du jury d'appel pour donner sa décision.

Article 3 - À l'issue d'un concours, une réclamation écrite peut être déposée directement auprès du jury d'appel par un concurrent ou son mandataire. Pour être recevable, cette réclamation doit être déposée dans les trente minutes qui suivent la fin du concours. Les décisions du jury d'appel font foi en dernier recours, nonobstant les réclamations qui pourraient être déposées devant les instances collégiales de la Fédération, conformément aux dispositions réglementaires et statutaires.

RÈGLEMENTS PLONGEONS

CHAMPIONNATS DE FRANCE DES JEUNES D'HIVER 1M ET 3M

Conditions d'accès aux Championnats de France des Jeunes d'hiver :

<p>Filles et Garçons : de 11 à 18 ans</p> <ul style="list-style-type: none"> • Benjamin(e)s 1* • Benjamin(e)s 2 • Minimes filles / garçons • Cadettes et cadets <p>*inclus les poussin(e)s de 11 ans surclassé(e)s</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Être titulaire du pass'compétition - Et avoir réalisé les minimas de points requis pour chaque épreuve de chaque catégorie d'âge lors des championnats (inter) régionaux d'hiver. <p>ou</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faire partie du collectif national jeunes en ayant réalisé les minima de points de sa catégorie d'âge lors des championnats de France au cours de la saison précédente. <p>Si le plongeur/la plongeuse change de catégorie d'âge, il lui faudra avoir réalisé les points de sa nouvelle catégorie au cours d'un championnat de France de la saison précédente</p>
---	--

Les programmes :

• Les programmes du tremplin de 1m

Benjamins 1	<i>Filles</i>	6 plongeurs de numéros différents	4 plongeurs imposés 101C 201C 301C 401C	2 plongeurs libres sans limite de coefficient et de groupes différents.
	<i>Garçons</i>	7 plongeurs de numéros différents	5 plongeurs de groupes différents dont la somme des coefficients est inférieure ou égale à 9,0.	2 plongeurs libres sans limite de coefficient et de groupes différents
Benjamins 2	<i>Filles</i>	7 plongeurs de numéros différents	5 plongeurs de groupes différents dont la somme des coefficients est inférieure ou égale à 9,0.	2 plongeurs libres sans limite de coefficient et de groupes différents
	<i>Garçons</i>	8 plongeurs de numéros différents	5 plongeurs de groupes différents dont la somme des coefficients est inférieure ou égale à 9,0.	3 plongeurs libres sans limite de coefficient et de groupes différents
Minimes	<i>Filles</i>	8 plongeurs de numéros différents	5 plongeurs de groupes différents dont la somme des coefficients est inférieure ou égale à 9,0.	3 plongeurs libres sans limite de coefficient et de groupes différents
	<i>Garçons</i>	9 plongeurs de numéros différents	5 plongeurs de groupes différents dont la somme des coefficients est inférieure ou égale à 9,0.	4 plongeurs libres sans limite de coefficient et de groupes différents
Cadets	<i>Filles</i>	9 plongeurs de numéros différents	5 plongeurs de groupes différents dont la somme des coefficients est inférieure ou égale à 9,0.	4 plongeurs libres sans limite de coefficient et de groupes différents
	<i>Garçons</i>	10 plongeurs de numéros différents	5 plongeurs de groupes différents dont la somme des coefficients est inférieure ou égale à 9,0.	5 plongeurs libres sans limite de coefficient et de groupes différents

RÈGLEMENTS PLONGEONS

• Les programmes du tremplin de 3m

Benjamins 1	<i>Filles</i>	6 plongeurs de numéros différents	4 plongeurs imposés 101C 201C 301C 401C	2 plongeurs libres sans limite de coefficient et de groupes différents.
	<i>Garçons</i>	7 plongeurs de numéros différents	5 plongeurs de groupes différents dont la somme des coefficients est inférieure ou égale à 9,5.	2 plongeurs libres sans limite de coefficient et de groupes différents.
Benjamins 2	<i>Filles</i>	7 plongeurs de numéros différents	5 plongeurs de groupes différents dont la somme des coefficients est inférieure ou égale à 9,5.	2 plongeurs libres sans limite de coefficient et de groupes différents.
	<i>Garçons</i>	8 plongeurs de numéros différents	5 plongeurs de groupes différents dont la somme des coefficients est inférieure ou égale à 9,5.	3 plongeurs libres sans limite de coefficient et de groupes différents.
Minimes	<i>Filles</i>	8 plongeurs de numéros différents	5 plongeurs de groupes différents dont la somme des coefficients est inférieure ou égale à 9,5.	3 plongeurs libres sans limite de coefficient et de groupes différents.
	<i>Garçons</i>	9 plongeurs de numéros différents	5 plongeurs de groupes différents dont la somme des coefficients est inférieure ou égale à 9,5.	4 plongeurs libres sans limite de coefficient et de groupes différents.
Cadets	<i>Filles</i>	9 plongeurs de numéros différents	5 plongeurs de groupes différents dont la somme des coefficients est inférieure ou égale à 9,5.	4 plongeurs libres sans limite de coefficient et de groupes différents.
	<i>Garçons</i>	10 plongeurs de numéros différents	5 plongeurs de groupes différents dont la somme des coefficients est inférieure ou égale à 9,5.	5 plongeurs libres sans limite de coefficient et de groupes différents.
Plongeon synchronisé*	<i>Filles</i>	5 plongeurs de numéros différents	2 plongeurs dont le coefficient de difficulté sera de 2.0 indépendamment de la formule de calcul	3 plongeurs sans limite de coefficient de difficultés
	<i>Garçons</i>	5 plongeurs de numéros différents	2 plongeurs dont le coefficient de difficulté sera de 2.0 indépendamment de la formule de calcul	3 plongeurs sans limite de coefficient de difficultés

* Pour l'épreuve de plongeur synchronisé au tremplin de 3m, l'équipe peut être composée d'une paire de catégorie « minime » ou « cadet » ou d'une paire de catégorie « minime et cadet ». Les plongeurs(es) d'une paire peuvent être licencié(e)s dans deux clubs différents.

Les cinq plongeurs doivent appartenir à au moins quatre groupes différents.

• Programme de haut vol :

Une épreuve de sélection haut vol pourra être organisée pour les plongeurs des catégories minimes et/ou cadets souhaitant présenter une série de plongeurs dans le but de prétendre à une sélection en compétition internationale Jeunes.

Cette épreuve de sélection pourra soit, être organisée dans le cadre des championnats de France des Jeunes d'hiver si les installations sportives le permettent, soit lors des championnats de France Elite.

Dans ce dernier cas, les clubs devront contacter le département fédéral **au plus tard le 20 octobre** de la saison en cours pour en faire la demande.

RÈGLEMENTS PLONGEONS

Minimes	Filles	7 plongeurs de numéros différents à la plateforme de 5m, 7,5m ou 10m.	4 plongeurs de groupes différents dont la somme des coefficients est inférieure ou égale à 7,6.	3 plongeurs libres sans limite de coefficient. Les 5 groupes doivent être utilisés sur l'ensemble de la série.
	Garçons	8 plongeurs de numéros différents à la plateforme de 5m, 7,5m ou 10m.	4 plongeurs de groupes différents dont la somme des coefficients est inférieure ou égale à 7,6.	4 plongeurs libres sans limite de coefficient. Les 5 groupes doivent être utilisés sur l'ensemble de la série.
Cadets	Filles	8 plongeurs de numéros différents à la plateforme de 5m, 7,5m ou 10m.	4 plongeurs de groupes différents dont la somme des coefficients est inférieure ou égale à 7,6.	4 plongeurs libres sans limite de coefficient. Les 5 groupes doivent être utilisés sur l'ensemble de la série.
	Garçons	9 plongeurs de numéros différents à la plateforme de 5m, 7,5m ou 10m.	4 plongeurs de groupes différents dont la somme des coefficients est inférieure ou égale à 7,6.	5 plongeurs libres sans limite de coefficient. Les 6 groupes doivent être utilisés sur l'ensemble de la série.

La programmation des épreuves sera établie par la commission fédérale de plongeon en fonction de nécessités diverses (organisateur, nombre d'engagés...)

Modalités de qualification :

Pour rappel, chaque plongeur engagé dans une épreuve devra, auparavant, avoir réalisé les minima de points requis lors des championnats (inter) régionaux.

• Plongeon individuel :

	1 m				3 m				(Haut Vol)	
	C1	C2	B	A	C1	C2	B	A	B	A
Filles	115	130	165	210	125	140	175	220	155	200
Garçons	130	160	190	260	140	170	200	270	180	250

• Plongeon synchronisé :

	3 m	
	A-B	
Filles	200	
Garçons	210	

Récompenses :

Les trois premiers de chacune des épreuves recevront une médaille.

Seul(e)s les trois premier(e)s de l'épreuve de sélection haut vol Jeunes ne se verront pas remettre de médaille.

RÈGLEMENTS PLONGEONS

CHAMPIONNATS DE FRANCE DES JEUNES D'ÉTÉ 1M, 3M ET HAUT- VOL

Conditions d'accès aux Championnats de France des Jeunes d'été :

<p>Filles et Garçons : de 11 à 18 ans</p> <ul style="list-style-type: none"> • Benjamin(e)s 1* • Benjamin(e)s 2 • Minimes filles / garçons • Cadettes et cadets <p>*inclus les poussin(e)s de 11 ans surclassé(e)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Être titulaire du pass'compétition - Et avoir réalisé les minimas de points requis pour chaque épreuve de chaque catégorie d'âge lors des championnats (inter) régionaux d'hiver et/ou d'été. <p>ou</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faire partie du collectif national en ayant réalisé les minima de points requis lors des championnats de France lors de la saison passée ou en cours de saison. Si le plongeur/la plongeuse a changé de catégorie d'âge, il lui faudra avoir réalisé les points de sa nouvelle catégorie au cours d'un championnat de France de la saison précédente.
--	--

Les programmes :

• Les programmes du Tremplin de 1 m

Benjamins 1	<i>Filles</i>	6 plongeurs de numéros différents	4 plongeurs imposés 101C 201C 301C 401C.	2 plongeurs libres sans limite de coefficient et de groupes différents.
	<i>Garçons</i>	7 plongeurs de numéros différents	5 plongeurs de groupes différents dont la somme des coefficients est inférieure ou égale à 9,5.	3 plongeurs libres sans limite de coefficient et de groupes différents.
Benjamins 2	<i>Filles</i>	7 plongeurs de numéros différents	5 plongeurs de groupes différents dont la somme des coefficients est inférieure ou égale à 9,0.	2 plongeurs libres sans limite de coefficient et de groupes différents.
	<i>Garçons</i>	8 plongeurs de numéros différents	5 plongeurs de groupes différents dont la somme des coefficients est inférieure ou égale à 9,0.	3 plongeurs libres sans limite de coefficient et de groupes différents.
Minimes	<i>Filles</i>	8 plongeurs de numéros différents.	5 plongeurs de groupes différents dont la somme des coefficients est inférieure ou égale à 9,0.	3 plongeurs libres sans limite de coefficient et de groupes différents.
	<i>Garçons</i>	9 plongeurs de numéros différents.	5 plongeurs de groupes différents dont la somme des coefficients est inférieure ou égale à 9,0.	4 plongeurs libres sans limite de coefficient et de groupes différents.
Cadets	<i>Filles</i>	9 plongeurs de numéros différents.	5 plongeurs de groupes différents dont la somme des coefficients est inférieure ou égale à 9,0.	4 plongeurs libres sans limite de coefficient et de groupes différents.
	<i>Garçons</i>	10 plongeurs de numéros différents.	5 plongeurs de groupes différents dont la somme des coefficients est inférieure ou égale à 9,0.	5 plongeurs libres sans limite de coefficient et de groupes différents.

RÈGLEMENTS PLONGEONS

• Les programmes du Tremplin de 3 m

Benjamins 1	<i>Filles</i>	6 plongeurs de numéros différents	4 plongeurs imposés 101C 201C 301C 401C.	2 plongeurs libres sans limite de coefficient et de groupes différents.
	<i>Garçons</i>	7 plongeurs de numéros différents	5 plongeurs de groupes différents dont la somme des coefficients est inférieure ou égale à 9,5.	2 plongeurs libres sans limite de coefficient et de groupes différents.
Benjamins 2	<i>Filles</i>	7 plongeurs de numéros différents	5 plongeurs de groupes différents dont la somme des coefficients est inférieure ou égale à 9,5 .	2 plongeurs libres sans limite de coefficient et de groupes différents.
	<i>Garçons</i>	8 plongeurs de numéros différents	5 plongeurs de groupes différents dont la somme des coefficients est inférieure ou égale à 9,5.	3 plongeurs libres sans limite de coefficient et de groupes différents.
Minimes	<i>Filles</i>	8 plongeurs de numéros différents.	5 plongeurs de groupes différents dont la somme des coefficients est inférieure ou égale à 9,5 .	3 plongeurs libres sans limite de coefficient et de groupes différents.
	<i>Garçons</i>	9 plongeurs de numéros différents.	5 plongeurs de groupes différents dont la somme des coefficients est inférieure ou égale à 9,5.	4 plongeurs libres sans limite de coefficient et de groupes différents.
Cadets	<i>Filles</i>	9 plongeurs de numéros différents.	5 plongeurs de groupes différents dont la somme des coefficients est inférieure ou égale à 9,5.	4 plongeurs libres sans limite de coefficient et de groupes différents.
	<i>Garçons</i>	10 plongeurs de numéros différents.	5 plongeurs de groupes différents dont la somme des coefficients est inférieure ou égale à 9,5.	5 plongeurs libres sans limite de coefficient et de groupes différents.
Plongeon synchronisé*	<i>Filles</i>	5 plongeurs de numéros différents.	2 plongeurs dont le coefficient de difficulté sera de 2.0 indépendamment de la formule de calcul.	3 plongeurs sans limite de coefficient de difficultés
	<i>Garçons</i>	5 plongeurs de numéros différents.	2 plongeurs dont le coefficient de difficulté sera de 2.0 indépendamment de la formule de calcul.	3 plongeurs sans limite de coefficient de difficultés

* Pour l'épreuve de plongeon synchronisé au tremplin de 3m, l'équipe peut être composée d'une paire de catégorie « minime » ou « cadet » ou d'une paire de catégorie « minime et cadet ». Les plongeurs d'une paire peuvent être licenciés dans deux clubs différents. Les cinq plongeurs doivent appartenir à au moins quatre groupes différents.

RÈGLEMENTS PLONGEONS

• Les programmes de Haut Vol

Benjamins 1	<i>Filles</i>	5 plongeurs de numéros différents à la plateforme de 5m ou de 7,5m.	4 plongeurs de groupes différents dont la somme des coefficients est inférieure ou égale à 7,6.	1 plongeur libre sans limite de coefficient.
	<i>Garçons</i>	6 plongeurs de numéros différents à la plateforme de 5m ou de 7,5m.	4 plongeurs de groupes différents dont la somme des coefficients est inférieure ou égale à 7,6.	2 plongeurs libres sans limite de coefficient et de groupes différents.
Benjamins 2	<i>Filles</i>	6 plongeurs de numéros différents à la plateforme de 5m ou de 7,5m.	4 plongeurs de groupes différents dont la somme des coefficients est inférieure ou égale à 7,6.	2 plongeurs libres sans limite de coefficient et de groupes différents.
	<i>Garçons</i>	7 plongeurs de numéros différents à la plateforme de 5m ou de 7,5m.	4 plongeurs de groupes différents dont la somme des coefficients est inférieure ou égale à 7,6.	3 plongeurs libres sans limite de coefficient et de groupes différents.
Minimes	<i>Filles</i>	7 plongeurs de numéros différents à la plateforme de 5m, 7,5m ou 10m.	4 plongeurs de groupes différents dont la somme des coefficients est inférieure ou égale à 7,6.	3 plongeurs libres sans limite de coefficient. Les 5 groupes doivent être utilisés sur l'ensemble de la série.
	<i>Garçons</i>	8 plongeurs de numéros différents à la plateforme de 5m, 7,5m ou 10m.	4 plongeurs de groupes différents dont la somme des coefficients est inférieure ou égale à 7,6.	4 plongeurs libres sans limite de coefficient. Les 5 groupes doivent être utilisés sur l'ensemble de la série.
Cadets	<i>Filles</i>	8 plongeurs de numéros différents à la plateforme de 5m, 7,5m ou 10m.	4 plongeurs de groupes différents dont la somme des coefficients est inférieure ou égale à 7,6.	4 plongeurs libres sans limite de coefficient. Les 5 groupes doivent être utilisés sur l'ensemble de la série.
	<i>Garçons</i>	9 plongeurs de numéros différents à la plateforme de 5m, 7,5m ou 10m.	4 plongeurs de groupes différents dont la somme des coefficients est inférieure ou égale à 7,6.	5 plongeurs libres sans limite de coefficient. Les 6 groupes doivent être utilisés sur l'ensemble de la série.

La programmation des épreuves sera établie par la commission fédérale de plongeon en fonction de nécessités diverses (organisateur, nombre d'engagés,...)

Modalités de qualification :

Pour rappel, chaque plongeur engagé dans une épreuve devra, auparavant, avoir réalisé les minimas de points requis lors des championnats (inter) régionaux d'été.

• Plongeon individuel :

	1 m				3 m				(Haut Vol)	
	C1	C2	B	A	C1	C2	B	A	B	A
<i>Filles</i>	115	130	165	210	125	140	175	220	155	200
<i>Garçons</i>	130	160	190	260	140	170	200	270	180	250

• Plongeon synchronisé :

	3 m	
	A-B	
<i>Filles</i>	200	
<i>Garçons</i>	210	

Récompenses :

Les trois premiers de chacune des épreuves recevront une médaille.

RÈGLEMENTS PLONGEONS

LES COMPÉTITIONS NATIONALES ELITE

Les compétitions nationales Elites (dames et messieurs) sont des étapes et des objectifs majeurs dans la saison des plongeurs(es). Elles ne sont accessibles qu'à partir de l'âge de 14 ans (catégorie minimales).

Sont considérées comme compétitions de référence nationale Elite les événements suivants :

- Les championnats de France Elite d'hiver 1m, 3m, haut-vol
- Les championnats de France Elite d'été 1m, 3m, haut-vol

Pour l'olympiade 2017-2020, les championnats de France Elite hiver conservent tout leur sens et seront la première étape clé de la saison sportive des plongeurs(es) afin d'accéder aux diverses échéances internationales Elites.

Particularité de cette nouvelle olympiade, les deux événements Elites de la saison sportive porteront le même nom, et verront leurs programmes se renforcer le cas échéant par les épreuves de sélection en plongeon synchronisé mixte, telles que mises en place sur les compétitions internationales dames et messieurs de référence.

Les engagements :

Les procédures d'engagements pour les deux compétitions de référence nationale Elite sont identiques et comme suit :

- Les engagements doivent être établis via le fichier pdf d'engagements. (Cf annexe).
- Le fichier pdf d'engagements devra parvenir par mail au département plongeon de la Fédération Française de Natation (valerie.lagumina@ffnatation.fr), au plus tard, 18 jours avant le début de la première épreuve, accompagné des droits d'engagements, sans lesquels les inscriptions ne seront pas validées.

Les feuilles de plongeon :

Les feuilles de plongeon devront être transmises via internet et plus précisément via le site internet www.diverecorder.co.uk selon la procédure mise en place par le département plongeon de la Fédération Française de Natation et ce durant les **10 jours** qui précèdent le début de la première épreuve.

Les feuilles de plongeon ne pourront plus être modifiées **24 heures** avant le début des premières épreuves de la journée du concours concerné.

Pour les épreuves suivantes (passage des éliminatoires en finale), les feuilles de plongeon devront être remises ou modifiées **15 minutes** après chaque concours.

Sans modification de la part du concurrent ou de son représentant, les feuilles de plongeon seront automatiquement reconduites d'un concours sur l'autre.

Passé ce délai aucun changement ne pourra être fait, ni dans l'ordre, ni dans l'exécution des plongeurs.

Procédure d'appel :

Jury d'appel

Pour chaque compétition, le délégué de la compétition ou le juge- arbitre désigne le jury d'appel, conformément à la réglementation en vigueur : article 42 - 1 du livre II « règlements sportifs » du Règlement Intérieur de la FFN.

Article 1 - Conformément à l'article GR 9 .2 du Code de la FINA, une réclamation verbale peut être faite par le concurrent ou son mandataire auprès du juge- arbitre immédiatement après l'exécution d'un plongeon ou d'une série de plongeurs.

Article 2 - Le juge- arbitre, saisi d'une réclamation en application de l'article précédent, peut, s'il le juge nécessaire, prendre l'avis du jury d'appel pour donner sa décision.

Article 3 - À l'issue d'un concours, une réclamation écrite peut être déposée directement auprès du jury d'appel par un concurrent ou son mandataire. Pour être recevable, cette réclamation doit être déposée dans les trente minutes qui suivent la fin du concours. Les décisions du jury d'appel font foi en dernier recours, nonobstant les réclamations qui pourraient être déposées devant les instances collégiales de la Fédération, conformément aux dispositions réglementaires et statutaires.

RÈGLEMENTS PLONGEONS

CHAMPIONNATS DE FRANCE ELITE D'HIVER ET D'ETE 1M, 3M ET HAUT-VOL

Pour l'olympiade 2017-2020, les championnats de France Elite d'hiver et d'été comprennent désormais les mêmes épreuves et les mêmes programmes :

- Les épreuves du tremplin de 1m et 3m individuel
- Les épreuves de tremplin de 3m synchronisé
- Les épreuves de haut vol individuel
- Les épreuves de tremplin et/ou plateforme synchronisées mixtes (le cas échéant)

Conditions d'accès aux championnats de France Elite d'hiver et d'été :

- Dames et Messieurs : 14 ans et plus	- Avoir réalisé les minimas de points requis pour chaque épreuve lors des championnats (inter)régionaux hiver ou été. ou - Pour l'échéance hivernale, faire partie du collectif national Elite grâce aux performances réalisées la saison précédente lors d'un championnat de France Elite. - Pour l'échéance estivale, faire partie du collectif national Elite grâce aux performances réalisées encours de saison lors d'un championnat de France Elite.
---------------------------------------	---

Les épreuves :

Chaque épreuve sera composée d'une phase éliminatoire et d'une phase finale à 6 plongeurs.

L'ordre de départ des finales correspond à l'ordre inverse du classement des éliminatoires.

En cas d'égalité de points à la 6e place lors des éliminatoires, les plongeurs ex-æquo accèdent à la phase suivante dans un ordre de passage déterminé par tirage au sort.

Les programmes :

- Les programmes des compétitions individuelles Dames et Messieurs

	1 m	3 m	Haut - Vol
Dames	Éliminatoires : 5 plongeurs libres sans limite de coefficient et de groupes différents. Finale : 5 plongeurs libres sans limite de coefficient et de groupes différents	Éliminatoires : 5 plongeurs libres sans limite de coefficient et de groupes différents. Finale : 5 plongeurs libres sans limite de coefficient et de groupes différents	Éliminatoires : 5 plongeurs libres sans limite de coefficient et de groupes différents. Finale : 5 plongeurs libres sans limite de coefficient et de groupes différents
Messieurs	Éliminatoires : 6 plongeurs libres sans limite de coefficient, de 5 groupes différents plus 1 groupe au choix. Finale : 6 plongeurs libres sans limite de coefficient, de 5 groupes différents plus 1 groupe au choix.	Éliminatoires : 6 plongeurs libres sans limite de coefficient, de 5 groupes différents plus 1 groupe au choix. Finale : 6 plongeurs libres sans limite de coefficient, de 5 groupes différents plus 1 groupe au choix.	Éliminatoires : 6 plongeurs libres sans limite de coefficient, de 5 groupes différents plus 1 groupe au choix. Finale : 6 plongeurs libres sans limite de coefficient, de 5 groupes différents.

RÈGLEMENTS PLONGEONS

Les six (6) premières dames et les six (6) premiers messieurs de chaque épreuve des éliminatoires seront qualifié(e)s pour les finales à condition d'avoir obtenu les points ci-dessous au cours des épreuves éliminatoires.

	1 m	3 m	Haut - Vol
Dames	125	140	140
Messieurs	165	180	180

• Les programmes des compétitions synchronisées Dames et Messieurs

	3 m	Haut - Vol
Dames	<p>Éliminatoires : 2 plongeurs dont le coefficient de difficulté sera de 2.0 indépendamment de la formule de calcul.</p> <p>3 plongeurs sans limite de coefficient de difficultés.</p> <p>Cinq groupes différents doivent être utilisés et au tremplin, tous les plongeurs « face en avant » doivent être exécutés avec élan. Dans tous les passages, les plongeurs doivent exécuter le même plongeon (même numéro, même position).</p> <p>Finale : 2 plongeurs dont le coefficient de difficulté sera de 2.0 indépendamment de la formule de calcul.</p> <p>3 plongeurs sans limite de coefficient de difficultés.</p> <p>Cinq groupes différents doivent être utilisés et au tremplin, tous les plongeurs « face en avant » doivent être exécutés avec élan. Dans tous les passages, les plongeurs doivent exécuter le même plongeon (même numéro, même position).</p>	<p>Éliminatoires : 2 plongeurs dont le coefficient de difficulté sera de 2.0 indépendamment de la formule de calcul.</p> <p>3 plongeurs sans limite de coefficient de difficultés.</p> <p>Cinq groupes différents doivent être utilisés.</p> <p>Dans tous les passages, les plongeurs doivent exécuter le même plongeon (même numéro, même position).</p> <p>Finale : 2 plongeurs dont le coefficient de difficulté sera de 2.0 indépendamment de la formule de calcul.</p> <p>3 plongeurs sans limite de coefficient de difficultés.</p> <p>Cinq groupes différents doivent être utilisés.</p> <p>Dans tous les passages, les plongeurs doivent exécuter le même plongeon (même numéro, même position).</p>
Messieurs	<p>Éliminatoires : 2 plongeurs dont le coefficient de difficulté sera de 2.0 indépendamment de la formule de calcul. 4 plongeurs sans limite de coefficient de difficulté.</p> <p>Cinq groupes au moins doivent être utilisés et au tremplin, tous les plongeurs « face en avant » doivent être exécutés avec élan. Dans tous les passages, les plongeurs doivent exécuter le même plongeon (même numéro, même position).</p> <p>Finale : 2 plongeurs dont le coefficient de difficulté sera de 2.0 indépendamment de la formule de calcul.</p> <p>4 plongeurs sans limite de coefficient de difficulté.</p> <p>Cinq groupes au moins doivent être utilisés et au tremplin, tous les plongeurs « face en avant » doivent être exécutés avec élan. Dans tous les passages, les plongeurs doivent exécuter le même plongeon (même numéro, même position).</p>	<p>Éliminatoires : 2 plongeurs dont le coefficient de difficulté sera de 2.0 indépendamment de la formule de calcul.</p> <p>4 plongeurs sans limite de coefficient de difficulté.</p> <p>Cinq groupes au moins doivent être utilisés et au tremplin, tous les plongeurs « face en avant » doivent être exécutés avec élan. Dans tous les passages, les plongeurs doivent exécuter le même plongeon (même numéro, même position).</p> <p>Finale : 2 plongeurs dont le coefficient de difficulté sera de 2.0 indépendamment de la formule de calcul.</p> <p>4 plongeurs sans limite de coefficient de difficulté.</p> <p>Cinq groupes au moins doivent être utilisés et au tremplin, tous les plongeurs « face en avant » doivent être exécutés avec élan. Dans tous les passages, les plongeurs doivent exécuter le même plongeon (même numéro, même position).</p>

RÈGLEMENTS PLONGEONS

• Les programmes des compétitions synchronisées mixtes Dames et Messieurs (le cas échéant).

Tout comme lors des événements internationaux, les plongeurs engagés dans les épreuves mixtes entreront directement en phase finale.

	3 m	Haut - Vol
Mixte : Dames et Messieurs	<p>Finale : 2 plongeurs dont le coefficient de difficulté sera de 2.0 indépendamment de la formule de calcul. 3 plongeurs sans limite de coefficient de difficulté.</p> <p>Tous les plongeurs «face en avant» doivent être exécutés avec élan.</p> <p>Les plongeurs en miroir sont autorisés.</p>	<p>Finale : 2 plongeurs dont le coefficient de difficulté sera de 2.0 indépendamment de la formule de calcul. 3 plongeurs sans limite de coefficient de difficulté.</p> <p>Les plongeurs en miroir sont autorisés.</p>

Les programmes sont donnés à titre indicatif et pourront être modifiés par la commission fédérale de plongeon en fonction de nécessités diverses (organisateur, nombre d'engagés...).

La programmation des épreuves sera établie par la commission fédérale de plongeon en fonction de nécessités diverses (organisateur, nombre des engagés...)

Modalités de qualification :

Pour rappel, chaque plongeur engagé dans une épreuve devra, auparavant, avoir réalisé les minimas de points requis lors des championnats (inter) régionaux d'hiver et/ou été.

• Plongeon individuel :

	1 m	3 m	Haut - Vol
Filles	140	150	180
Garçons	220	230	250

• Plongeon synchronisé :

	1 m	3 m
Filles	230	250
Garçons	250	270

Récompenses :

Les trois premières et les trois premiers de chacune des épreuves recevront une médaille.

RÈGLEMENTS PLONGEONS

CHAMPIONNATS DE FRANCE JUNIORS

Les Championnats de France juniors sont divisés en deux parties :

- Les championnats de France juniors d'hiver à 1 m, 3 m et haut-vol.
- Les championnats de France juniors d'été à 1 m, 3 m et haut- vol.

Ils auront lieu au cours des finales complétées par les éliminatoires des championnats de France Elite d'hiver et d'été.

Ces Championnats de France Juniors sont réservés aux plongeurs(es) né(e)s en 1998 et après (20 ans et moins). Les trois premiers de chacune des épreuves recevront une médaille.

Récapitulatif des programmes des compétitions nationales :

Catégorie		1m	3m	Haut-vol
C1 Benjamins 1 12 ans + poussins 11 ans suclassés	<i>Filles</i>	6 plongeurs 4 plongeurs : 101C-201C-301C- 401C + 2 libres	6 plongeurs 4 plongeurs : 101C-201C-301C- 401C + 2 libres	5m ou 7,5m 5 plongeurs : 4 (7,6) + 1 libre
	<i>Garçons</i>	7 plongeurs 5 à (9,0) + 2 libres	7 plongeurs 5 à (9,5) + 2 libres	5m ou 7,5m 6 plongeurs : 4 (7,6) + 2 libres
C2 Benjamins 2 13ans	<i>Filles</i>	7 plongeurs 5 (9,0) + 2 libres	7 plongeurs 5 (9,5) + 2 libres	5m ou 7,5m 6 plongeurs : 4 (7,6) + 2 libres
	<i>Garçons</i>	8 plongeurs 5 (9,0) + 3 libres	8 plongeurs 5 (9,5) + 3 libres	5m ou 7,5m 7 plongeurs : 4 (7,6) + 3 libres
B Minimes 14 et 15 ans	<i>Filles</i>	8 plongeurs 5 (9,0) + 2 libres	8 plongeurs 5 (9,5) + 2 libres	5 m, 7,5 m ou 10 m 7 plongeurs : 4 (7,6) + 3 libres 5 groupes ≠
	<i>Garçons</i>	9 plongeurs 5 (9,0) + 3 libres	9 plongeurs 5 (9,5) + 3 libres	5 m, 7,5 m ou 10 m 8 plongeurs : 4 (7,6) + 4 libres 5 groupes ≠
A Cadets 16, 17 et 18 ans	<i>Filles</i>	8 plongeurs 5 (9,0) + 3 libres	9 plongeurs 5 (9,5) + 4 libres	5 m, 7,5 m ou 10 m 8 plongeurs : 4 (7,6) + 4 libres 5 groupes ≠
	<i>Garçons</i>	9 plongeurs 5 (9,0) + 4 libres	10 plongeurs 5 (9,5) + 5 libres	5 m, 7,5 m ou 10 m 9 plongeurs : 4 (7,6) + 5 libres 6 groupes ≠
Synchro A et B filles et garçons			5 plongeurs 2 tours (coef. assigné = 2,0) + 3 tours (sans limite) 4 groupes doivent être utilisés	
Juniors 20 ans et plus jeunes	<i>Filles</i>	5 libres	5 libres	5 libres
	<i>Garçons</i>	6 libres	6 libres	6 libres
Elite 14 ans et plus	<i>Dames</i>	Eliminatoires : 5 libres Finales (6) : 5 libres	Eliminatoires : 5 libres Finales (6) : 5 libres	Eliminatoires : 5 libres Finales (6) : 5 libres
	<i>Messieurs</i>	Eliminatoires : 6 libres Finales (6) : 6 libres	Eliminatoires : 6 libres Finales (6) : 6 libres	Eliminatoires : 6 libres Finales (6) : 6 libres
Synchro Elite 14 ans et plus	<i>Synchro Dames</i>		5 plongeurs 2 tours (coef. assigné = 2) + 3 tours (sans limite) 5 groupes doivent être utilisés	5 plongeurs 2 tours (coef. assigné = 2) + 3 tours (sans limite) 5 groupes doivent être utilisés
	<i>Synchro Messieurs</i>		6 plongeurs 2 tours (coef. assigné = 2) + 4 tours (sans limite) 5 groupes doivent être utilisés	6 plongeurs 2 tours (coef. assigné = 2) + 4 tours (sans limite) 5 groupes doivent être utilisés
	<i>Synchro Mixte</i>		5 plongeurs Finale : 2 tours (coef. assigné = 2) + 3 tours (sans limite)	5 plongeurs Finale : 2 tours (coef. assigné = 2) + 3 tours (sans limite)

PARTICIPATION DE PLONGEURS ÉTRANGERS

Conformément à l'article 24 - 3 du Règlement Intérieur de la Fédération Française de Natation " Les athlètes non sélectionnables en équipes de France, régulièrement licenciés dans un club français conformément à l'article 21 du règlement intérieur, peuvent participer aux championnats organisés par la FFN ou ses structures décentralisées dans les mêmes conditions que les nationaux. **Ils ne peuvent toutefois obtenir individuellement le titre de " champion de France".**

Dans le cadre des Championnats « Open », le Règlement Intérieur de la Fédération Française de Natation sera appliqué.

De plus, les trois premiers de chacune des épreuves recevront une médaille. Toutefois, il y aura un classement français donnant lieu à remise de médailles (et de bonification pour le classement des clubs).

Pour les championnats de France Elite, seuls deux étrangers peuvent se qualifier pour la finale. Si plus de deux plongeurs se trouvent aux places qualificatives, seuls seront pris les deux plongeurs étrangers ayant réalisé les meilleurs scores lors des éliminatoires. La finale devra comporter 6 plongeurs français.

RÈGLEMENTS PLONGEONS

CLASSEMENTS NATIONAUX

Le classement national des plongeurs par catégories d'âges :

- Le classement national des plongeurs est fondé sur le résultat de l'addition des points obtenus à la table de cotation grâce à la meilleure performance de l'année (épreuves nationales ou internationales) auxquels s'additionnent les points de la meilleure bonification obtenue lors des compétitions internationales (ranking).

TABLE DE COTATION (SERIES DE REFERENCES)

		Épreuves individuelles						Synchronisées	
		1m		3m		Haut Vol		3m	10m
Catégorie	Série	Libre	Complète	Libre	Complète	Libre	Complète		
D Poussins	Filles		140		150		120		
	Garçons		170		180		150		
C1 Benjamins	Filles		180		190		170		
	Garçons		220		240		210		
C2 Benjamins	Filles		230		250		210		
	Garçons		280		310		260		
B Minimes	Filles		280		300		270	240	
	Garçons		330		360		330	260	
A Cadets	Filles		330		360		340	240	
	Garçons		420		470		430	260	
J Juniors	Filles	210		240		240		240	240
	Garçons	310		350		350		350	350
S Seniors	Dames	230		260		260		260	260
	Messieurs	330		370		370		370	370

TABLE DE COTATION (SERIES DE REFERENCES)

Place	Jeux Olympiques	Championnat du Monde ou Coupe du Monde	Championnat d'Europe	Compétitions Internationales Séniors	Championnats du Monde des Jeunes JOJ	Championnats d'Europe des Jeunes	Compétitions Internationales Jeunes	Compétitions Internationales Espoirs
1	3130	2660	2490	2320	2150	1980	1810	1640
2	2580	2410	2240	2070	1900	1730	1560	1390
3	2130	1960	1790	1620	1450	1280	1110	940
4	1780	1610	1440	1270	1100	930	760	590
5	1530	1360	1190	1020	850	680	510	340
6	1380	1210	1040	870	700	530	360	190
7	1330	1160	990	820	650	480	310	140
8	1320	1150	980	810	640	470	300	130
9	1310	1140	970	800	630	460	290	120
10	1300	1130	960	790	620	450	280	110
11	1290	1120	950	780	610	440	270	100
12	1280	1110	940	770	600	430	260	90
13	1270	1100	930	760	590	420	250	80
14	1260	1090	920	750	580	410	240	70
15	1250	1080	910	740	570	400	230	60
16	1240	1070	900	730	560	390	220	50
17	1230	1060	890	720	550	380	210	40
18	1220	1050	880	710	540	370	200	30
Part.	1210	1040	870	700	530	360	190	20

Pour les bonifications Internationales, seule la meilleure performance de chaque colonne, sera prise en compte indépendamment de la hauteur ou du nombre d'épreuves.

RÈGLEMENTS PLONGEONS

En plongeon synchronisé, les points seront divisés par deux et attribués à chaque plongeur.

Le classement national des clubs

Le classement national des clubs est le résultat de l'addition des points de l'ensemble des plongeurs d'un même club et de leurs points de bonification.

Le classement national des ligues

À l'issue de la saison sportive, la Fédération Française de Natation établit un classement national des ligues selon les modalités suivantes : Addition des points du « classement national des clubs », des clubs de chaque région concernée.

Règles générales

Chaque plongeur reçu au Pass'compétition obtient 20 points de bonification pour le classement national des clubs.

Production des résultats

Les clubs et les ligues recevront les résultats des classements en fin de saison. Après vérification de leur part, ils feront parvenir leur validation à la Fédération Française dans les meilleurs délais.

RÈGLEMENTS PLONGEONS

CHAMPIONNATS DE FRANCE DES MAÎTRES

Règles générales

Tous les plongeurs doivent effectuer une série complète de plongeurs dans leur groupe d'âge.

Le règlement de plongeur figurant en cinquième partie du manuel FINA s'applique au plongeur des Maîtres, sauf dans les cas ci-après.

Plongeurs du tremplin 1 m et 3 m	Nombre total de plongeurs requis	
	Messieurs	Dames
Groupes d'âge		
25-34 ans	7	6
35-49 ans	7	6
50-59 ans	6	5
60-69 ans	6	5
70 ans et plus	5	4

Le plongeur peut choisir librement les plongeurs à partir du tableau des plongeurs figurant dans le manuel FINA. La seule exigence est que, dans les groupes d'âge 25- 69 ans, chaque plongeur exécuté ait un numéro de plongeur différent (selon le manuel FINA). Dans les groupes d'âge 70 - 80 ans et plus, des plongeurs ayant le même numéro de plongeur peuvent être répétés s'ils sont exécutés dans une position différente (droite, carpée, groupée ou libre).

Plongeurs de haut-vol (5 m, 7,5 m ou 10 m)	Nombre total de plongeurs requis	
	Messieurs	Dames
Groupes d'âge		
25-34 ans	6	6
35-49 ans	6	6
50-59 ans	5*	5*
60-69 ans	5*	5*
70 ans et plus	4*	4*

* À partir de cette tranche d'âge, seules les entrées les pieds les premiers sont autorisées de la plate- forme de 10 m et tout plongeur exécuté de la plate- forme de 10 m ne doit pas voir un coefficient de difficulté dépassant 2. 0.

Engagements

Les engagements devront parvenir à la Fédération Française de Natation selon la même procédure que celle des Championnats de France Elite.

Les feuilles de plongeur devront être remplies selon les modalités fixées pour les Championnats de France Elite sauf si la compétition n'est pas référencée sur Dive Recorder.

A défaut, les feuilles de plongeur seront fournies sur les lieux de la compétition par le responsable de la FFN et devront être rendues dûment remplies selon l'heure limite déterminée par l'organisateur.

En cas d'impossibilité d'être présents sur place, en temps utile, les clubs devront faire le nécessaire par correspondance, fax ou mail, en adressant la liste des plongeurs dans les délais ci-dessus sur les lieux de la compétition.

Récompenses

Les trois premiers de chacune des épreuves recevront une médaille.

RÈGLEMENTS PLONGEONS

FICHE D'ENGAGEMENT PLONGEON

Manifestation : _____

Date : _____ Lieu : _____

Club : _____

Catégories	C1	Poussins 11 ans	B	Minimes	J	Junior
		Benjamins 1	A	Cadet	E	Elite
	C2	Benjamins 2			M	Maîtres

Noms - Prénoms	Genre	Date de Naissance	Catégories	1m	3m	HV	Sy
1							
N° de Licence :	M	Surclassements 1					
Nationalité :	F	Surclassements 2					

Noms - Prénoms	Genre	Date de Naissance	Catégories	1m	3m	HV	Sy
2							
N° de Licence :	M	Surclassements 1					
Nationalité :	F	Surclassements 2					

Noms - Prénoms	Genre	Date de Naissance	Catégories	1m	3m	HV	Sy
3							
N° de Licence :	M	Surclassements 1					
Nationalité :	F	Surclassements 2					

Noms - Prénoms	Genre	Date de Naissance	Catégories	1m	3m	HV	Sy
4							
N° de Licence :	M	Surclassements 1					
Nationalité :	F	Surclassements 2					

Noms - Prénoms	Genre	Date de Naissance	Catégories	1m	3m	HV	Sy
5							
N° de Licence :	M	Surclassements 1					
Nationalité :	F	Surclassements 2					

Noms - Prénoms	Genre	Date de Naissance	Catégories	1m	3m	HV	Sy
6							
N° de Licence :	M	Surclassements 1					
Nationalité :	F	Surclassements 2					

Noms - Prénoms	Genre	Date de Naissance	Catégories	1m	3m	HV	Sy
7							
N° de Licence :	M	Surclassements 1					
Nationalité :	F	Surclassements 2					

Les droits d'engagements se calculent par plongeur et par hauteur.

Les surclassements et les épreuves de plongeon synchronisé ne font pas l'objet de droit d'engagement.

Total : Nombre de hauteur concernée par plongeur _____ x le montant du droit d'engagement = _____ €

JUGES & OFFICIELS

La qualité de juge de Plongeon est articulée en deux niveaux successifs qui font chacun l'objet d'un examen :

- le juge régional
- le juge national

Les épreuves des examens de juge régional et de juge national sont identiques mais les niveaux d'exigence sont différents dans les deux cas.

Les épreuves des examens de juge de plongeon.

Epreuve 1 : connaissance des règlements du Plongeon

Le candidat doit répondre à un questionnaire sur les règlements du Plongeon (Règlements FINA) portant sur :

- les articles du « résumé des pénalités à appliquer »
- le reste du règlement

Epreuve 2 : reconnaissance des figures

Le candidat doit pouvoir reconnaître 10 plongeurs différents réalisés par des plongeurs à l'entraînement, les nommer et en donner le numéro et la lettre.

Epreuve 3 : pratique de notation

Le candidat, au cours d'une compétition avec au moins 5 plongeurs sera amené à proposer des notes, en même temps que les juges officiels. La déviance tolérée est de ½ point en plus ou en moins de la moyenne des notes restantes, après éliminations des notes extrêmes.

Conditions d'obtention de l'examen de juge régional de plongeon.

L'examen de juge régional de Plongeon relève de l'autorité des ligues.

- être licencié à la F.F.N.
- avoir 16 ans dans l'année de l'examen
- adresser par écrit sa candidature au Président de la ligue régionale
- les épreuves seront réalisées et évaluées sous la responsabilité du Président de la Commission Régionale de Plongeon.

Concernant l'épreuve 1 : Plus de 10% d'erreurs sont éliminatoires

Concernant l'épreuve 2 : 1 erreur est éliminatoire

Concernant l'épreuve 3 : L'épreuve peut se dérouler au cours d'une compétition régionale ou nationale. Le candidat ne devra pas faire plus de 10 % d'erreurs.

NB : Les titulaires du diplôme Jeune Officiel Plongeon sont dispensés des épreuves 2 et 3.

Conditions d'obtention de l'examen de juge national de plongeon.

L'examen de juge national de Plongeon relève de l'autorité du Président de la Commission Fédérale de Plongeon.

- être licencié à la F.F.N.
- être juge régional et présenter une activité dans cette fonction pendant une période d'au moins 2 ans. Cette activité devra être certifiée par le Président de la ligue régionale.
- adresser une demande écrite de candidature à la F.F.N., par l'intermédiaire de la ligue régionale.

Concernant l'épreuve 1 : Plus de 5 % d'erreur sont éliminatoires

Concernant l'épreuve 2 : 1 erreur est éliminatoire

Concernant l'épreuve 3 : L'épreuve se déroulera au cours d'une compétition nationale.
Le candidat ne devra pas faire plus de 10 % d'erreurs.

N.B :

- Les juges n'ayant participé à aucun jury pendant une période de 2 ans devront, pour officier à nouveau, repasser l'examen correspondant à leur niveau de qualification (juge régional ou national).
- Les sportifs de haut-niveau ayant été classés dans les catégories ministérielles « Elite » ou « Senior », peuvent directement se présenter aux épreuves de l'examen de juge national, à condition d'avoir 18 ans dans l'année de l'examen.

RÈGLEMENTS PLONGEONS

CANDIDATURE À L' EXAMEN DE JUGE DE PLONGEON

NOM :

Prénom :

Date de Naissance :

Adresse :

.....

.....

E- mail : Tel :

Club : N°:

Numéro de Licence :

Niveau de pratique sportive :

.....

.....

Je souhaite m'inscrire à l'examen de juge de plongeur :

Examen de juge Régional

Examen de juge National (la demande sera transmise par le Comité Régional à la FFN)

(Date d'obtention de l'examen de juge Régional :.....)

Signature :

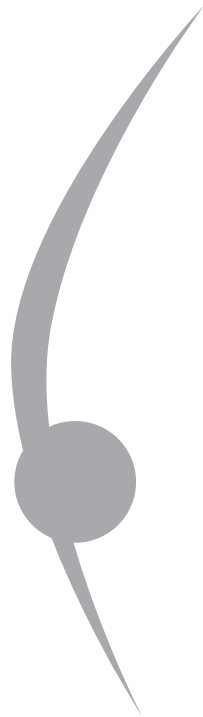
Signature et tampon de la ligue régionale :

Remplir votre demande et la retourner à la ligue de Natation concernée.

RÈGLEMENTS PLONGEONS

CALENDRIER PRÉVISIONNEL 2017 - 2018

Date	Compétition et stage	Catégorie d'âge	Lieu
Novembre Décembre 2017	Championnats (inter) régionaux d'hiver	TC	A déterminer
Février 2018	Championnats de France Jeunes d'hiver	Groupes d'âge	A déterminer
	Championnats de France Elite d'hiver	Elite	A déterminer
	Grand Prix FIN	Elite	Rostock (ALL)
Mars 2018	Tournoi des 7 Nations	A & B	Norvège
	Diving World Series étape 1 et 2	TC	A déterminer
Avril 2018	Tournoi international de Bergen	Elite	Canada
	Grand Prix FINA	Groupe d'âge	Bergen (NOR)
	Meeting International Jeunes	Groupe d'âge	Dresde (ALL)
	Diving World Series étape 3 et 4	TC	A déterminer
Mai 2018	Grand Prix FINA	Elite	USA
	Championnats (inter) régionaux d'été	TC	A déterminer
Juin 2018	Championnat de France des Jeunes	Groupes d'âge	Strasbourg ?
Juin/Juillet 2018	Championnats de France des Maîtres	25 ans et plus	Paris ?
Juin/Juillet 2018	Championnats de France Elite d'été	Elite	Paris ?
Juillet 2018	Grand Prix FINA	Elite	Italie
Juillet 2018	COMEN	C & B	A déterminer
02 – 12 Août 2018	Championnats d'Europe Seniors	Elite	Glasgow (GB)
Août 2018	Stage national Relève	Groupe d'âge	A déterminer
01 – 12 octobre 2018	Jeux Olympiques de la Jeunesse	Groupe d'âge	Buenos Aires (ARG)
Octobre 2018	Stage national Seniors/Elite	TC	A déterminer





WATER-POLO

SOMMAIRE

Titre 1 - Dispositions communes aux épreuves fédérales

1 - Licences et surclassements.....	259
1.1 - Licence	259
1.2 - Les différents niveaux de pratique et les compétitions	259
1.3 - Catégorie d'âge et surclassements	259
2 - Dispositions générales relatives aux clubs	261
2.1 - Matériel et champ de jeu	261
2.2 - Arbitres et officiels.....	262
2.3 - Obligations.....	263
2.4 - Obligations des clubs en matière d'engagements d'équipes de jeunes et réserves	263
2.5 - Dispositions diverses	264
3 - Dispositions générales relatives à toutes les épreuves fédérales	264
3.1 - Dates et horaires des matchs.....	264
3.2 - Report et remise de matchs.....	266
3.3 - Forfaits, disqualifications et abandons	266
3.4 - Cartons rouges et fautes disqualifiantes.....	267
3.5 - Dispositions particulières	268
3.6 - Equipes secondes	268
3.7 - Dispositions diverses.....	269

Titre 2 - Les épreuves fédérales masculines

4 -Championnat de division Pro A masculine.....	274
4.1 - Engagement	274
4.2 - Déroulement de la phase régulière.....	274
4.3 - Déroulement de la phase finale	275
4.4 - Qualification pour les différentes Coupes d'Europe.....	275
4.5 - Coupe de la Ligue.....	275
5 - Championnat de division nationale 1 masculine.....	275
5.1 - Engagement	275
5.2 - Déroulement du championnat de Nationale 1 masculine	276

RÈGLEMENT WATER-POLO

6 - Championnat de division nationale 2 masculine.....	276
6.1 - Engagement	276
6.2 - Déroulement du championnat de Nationale 2 masculine	276
7 - Championnats de division nationale 3 masculine.....	276
7.1 - Engagement	276
7.2 - Déroulement	277
7.3 - Phase de division Nationale 3 masculine	277
Titre 3 – Les épreuves fédérales féminines	
8 - Championnat de division Pro A féminine	278
8.1 - Composition et obligation de la division.....	278
8.2 - Organisation et formule du championnat.....	278
8.3 - Attribution des qualifications en Coupes d'Europe	279
8.4 - Coupe de la Ligue.....	279
8.5 - Barrages et relégation en division Nationale 1 féminine	279
9 - Championnat de division nationale 1 féminine	280
9.1 - Composition de la division et format du championnat	280
9.2 - Déroulement de la phase de brassage.....	280
9.3 - Déroulement de la phase régulière de classement	280
Titre 4 - Les Championnats de France Interclubs par catégories d'âge	
Préambule.....	281
10 - Dispositions générales.....	281
10.1 - Engagement	281
10.2 - Dispositions communes aux championnats de France U15 et U17	281
10.3 - Conditions financières	281
10.4 - Championnats de France interclubs U15 filles	281
10.5 - Championnats de France interclubs U15 garçons.....	282
10.6 - Championnat de France interclubs U17 garçons	283
Titre 5 - Les épreuves interligues et Inter régionales par catégories d'âge	
11 - Dispositions générales.....	285
11.1 - Engagement.....	285
11.2 - Conditions financières.....	285
11.3 - Déroulement	285
Titre 6 - Les épreuves territoriales sans finalité Nationale	
12 - Dispositions générales.....	286
12.1 - ENF et Pass'compétition	286
12.2 - Première compétition régionale U11 vers un format commun.....	286
12.3 - Coupe de France des départements	287
Titre 7 - Remplacement d'un joueur blessé : Le « joker médical »	288

RÈGLEMENT WATER-POLO

TITRE 1 - DISPOSITIONS COMMUNES AUX ÉPREUVES FÉDÉRALES

1 - LICENCES ET SURCLASSEMENTS

1.1 - Licence

1.1.1 Toute personne prenant part à une épreuve fédérale, à quelque titre que ce soit (joueur, entraîneur, arbitre, officiel, dirigeant...) doit être régulièrement licenciée auprès de la Fédération Française de Natation et autorisée à participer à cette épreuve. Cela signifie notamment que sa licence de la saison en cours doit, à cette date, être oblitérée. La nouvelle procédure d'enregistrement des licences (extraNat) sur le site internet FFN permet de valider cette homologation et d'éditer un récépissé de licence à produire lors de chaque match.

NB - La délivrance de la licence est du ressort de la Ligue, mais est indépendante de l'autorisation de participer (qualification) à une épreuve (notamment pour les joueurs étrangers) qui, elle, est soumise à des règles particulières.

1.1.2 La délivrance des licences concernant les joueurs étrangers et les athlètes de haut niveau transférés sera du ressort exclusif de la Fédération et de son service juridique. Nul ne sera autorisé à disputer une épreuve officielle du calendrier sportif s'il n'est pas en possession de sa licence, dûment vérifiée et homologuée par les services compétents de la FFN qui délivreront une attestation à présenter à chaque match.

1.1.3 Avant chaque tournoi ou match, il appartiendra aux arbitres et/ou aux délégués de la FFN de s'assurer de la présentation réciproque des récépissés de licence pour la saison en cours accompagnés d'un justificatif d'identité avec photo (carte d'identité ou passeport).

1.1.4 Les arbitres et/ou le délégué de la FFN interdi(sen)t aux joueurs et officiels qui ne peuvent présenter leur licence homologuée de la saison en cours et/ou récépissé, de participer à la rencontre.

1.1.5 Rappel : la réglementation de la Ligue Européenne de Natation (LEN) stipule qu'un joueur ne peut participer lors d'une saison sportive qu'à un seul championnat en même temps. Il est donc interdit de disputer deux championnats dans deux pays différents en même temps.

1.2 - Les différents niveaux de pratique et les compétitions

Saisons	2017-2018	2018-2019
NIVEAU INTERNATIONAL		
Championnats d'Europe U17		2002
Championnats du monde U18	2000	
Championnats d'Europe U19	1999	
Championnats du monde U20		1999
NIVEAU NATIONAL		
Championnat de France U17 (garçons)	2001/2002/ 2003	2002/2003/ 2004
Coupe de France des Inter régions U15 (garçons)	2003/2004	2004/2005
Championnat de France U15 (garçons)	2003/2004/ 2005	2004/2005/ 2006
Championnat de France U15 (filles)	2003/2004/ 2005/2006	2004/2005/ 2006/2007
Coupe de France des Régions U13 (mixte)	2005/2006	2006/2007
Coupe de France des Régions espoirs filles U15	2003/2004/ 2005/2006	2004/2005/ 2006/2007
NIVEAU TERRITORIAL (Inter régions, Ligues, départements)		
Coupe de France des Départements U12 (mixte)	2006/2007	2007/2008
Interclubs U13 (Ligues, Inter régions) (mixte)	2005/2006/ 2007	2006/2007/ 2008
Interclubs U11 (Ligues, Inter régions) (mixte)	2007/2008/ 2009	2008/2009/ 2010
Pass'compétition (Ligues), (mixte)	2009 et après	2010 et après

En gras : simple surclassement - En gras italique : double surclassement

1.3 – Catégorie d'âge et sur classements

1.3.1 Les épreuves de Water-Polo nationales, Inter régionales, régionales, départementales, interclubs sont définies pour une catégorie d'âge et une seule, les catégories d'âge sont valables pour les garçons et les filles (joueurs et joueuses).

1.3.2 Tout membre de la Fédération ne peut prendre part, sauf conditions de surclassement ci-après, qu'aux épreuves de la catégorie d'âge à laquelle il appartient.

RÈGLEMENT WATER-POLO

1.3.3 Le certificat médical préalable à la pratique sportive du water-polo en compétition autorisant le surclassement, de moins de trois mois, devra être adressé par le club à la Ligue dont il dépend.

1.3.4 D'une manière générale pour les compétitions ouvertes aux équipes de clubs :

Pour les GARÇONS : seront autorisés à participer les joueurs de l'année d'âge concernée et des 2 années d'âge suivantes, sous conditions de surclassement (cf. tableau garçons)

Seuls les joueurs âgés de 15 ans (nés en 2003) seront autorisés à évoluer en championnats Seniors sous réserve de présentation d'un double surclassement.

Garçons • J'ai...ans, je suis né en ...											
Je Peux Jouer avec...		9 ans 2009	10 ans 2008	11 ans 2007	12 ans 2006	13 ans 2005	14 ans 2004	15 ans 2003	16 ans 2002	17 ans 2001	18 ans 2000
	9 ans 2009	OUI									
	10 ans 2008	OUI	OUI								
	11 ans 2007	OUI (*)	OUI	OUI							
	12 ans 2006	NON	OUI (*)	OUI	OUI						
	13 ans 2005	NON	NON	OUI (*)	OUI	OUI					
	14 ans 2004	NON	NON	NON	OUI (*)	OUI	OUI				
	15 ans 2003	NON	NON	NON	NON	OUI (*)	OUI	OUI			
	16 ans 2002	NON	NON	NON	NON	NON	OUI (*)	OUI	OUI		
	17 ans 2001	NON	NON	NON	NON	NON	NON	OUI (*)	OUI	OUI	
18 ans 2000	NON	NON	NON	NON	NON	NON	OUI (**)	OUI (*)	OUI	OUI	

(*) : Simple sur classement (**) : Double sur classement

Pour les FILLES : seront autorisées à participer les joueuses de l'année d'âge concernée et des 3 années d'âge suivantes, sous conditions de surclassement (CF. Tableau Filles)

Filles • J'ai...ans, je suis né en ...											
Je Peux Jouer avec...		9 ans 2009	10 ans 2008	11 ans 2007	12 ans 2006	13 ans 2005	14 ans 2004	15 ans 2003	16 ans 2002	17 ans 2001	18 ans 2000
	9 ans 2009	OUI									
	10 ans 2008	OUI	OUI								
	11 ans 2007	OUI (*)	OUI	OUI							
	12 ans 2006	OUI (**)	OUI (*)	OUI	OUI						
	13 ans 2005	NON	OUI (**)	OUI (*)	OUI	OUI					
	14 ans 2004	NON	NON	OUI (**)	OUI (*)	OUI	OUI				
	15 ans 2003	NON	NON	NON	OUI (**)	OUI (*)	OUI	OUI			
	16 ans 2002	NON	NON	NON	NON	OUI (**)	OUI (*)	OUI	OUI		
	17 ans 2001	NON	NON	NON	NON	NON	OUI (**)	OUI (*)	OUI	OUI	
18 ans 2000	NON	NON	NON	NON	NON	NON	OUI (**)	OUI (*)	OUI	OUI	

(*) : Simple surclassement (**) : Double surclassement

Pour les compétitions nationales Interclubs garçons et filles : une catégorie d'âge est autorisée sans surclassement ainsi que la première année d'âge de la catégorie suivante.

Compétitions Nationales Interclubs	Catégories d'âge	Simple surclassement	Double surclassement
Championnat de France U15 Garçons	Joueurs nés en 2003 et 2004	Joueurs nés en 2005	Pas de double surclassement
Championnat de France U15 Filles	Joueuses nées en 2003 et 2004	Joueuses nées en 2005	Joueuses nées en 2006
Championnat de France U17 Garçons	Joueurs nés en 2001 et 2002	Joueurs nés en 2003	Pas de double surclassement
Championnats de France Masculins et Féminins (Pro A, Nationale 1, Nationale 2, Nationale 3...)	Joueurs nés en 2001 et avant Joueuse nées en 2001	Joueurs nés en 2002 Joueuses nées en 2002	Joueurs nés en 2003 Joueuses nées en 2003

RÈGLEMENT WATER-POLO

- 1.3.5 Il appartiendra aux arbitres et/ou au délégué de vérifier, avant chaque tournoi ou match, les surclassements. Les arbitres et/ou le délégué doivent interdire à tout joueur ne présentant pas son surclassement de participer au tournoi et/ou au match.
- 1.3.6 Pour toutes les compétitions, et quel que soit le niveau territorial de celles-ci, la mixité est autorisée uniquement pour permettre aux jeunes filles de poursuivre leur parcours sportif. Aucune autre équipe mixte (composée de garçons et de filles) ne pourra participer aux épreuves dépendant directement de la commission fédérale de Water-Polo et de la Ligue Promotionnelle de Water-Polo (championnats des divisions Pro A à Nationale 3 et Coupe de la Ligue masculins, Pro A, Nationale 1, et Coupe de la Ligue féminins) .

2 - DISPOSITIONS GÉNÉRALES RELATIVES AUX CLUBS

2.1 - Matériel et champ de jeu

- 2.1.1 À l'appui de leur inscription, les clubs devront prendre l'engagement, en cas de désignation, d'organiser, dans les conditions financières et sportives prévues, les matchs auxquels ils seront appelés à participer. En conséquence, les clubs devront être en mesure de disposer d'un bassin régulier à toutes les dates fixées pour les différentes épreuves.
- 2.1.2 A l'exception de la division Pro A masculine qui devra évoluer dans un champ de jeu de 30 m x 20 m, tous les matchs doivent être joués en bassin régulier, comportant un champ de jeu se rapprochant autant que possible des dimensions maximales prévues par la Règlementation FINA Water-Polo (WP 1.4). Ces dimensions ne pourront en aucun cas être inférieures à 25 m x 12,50 m, supérieures à 30 m x 20 m, et la profondeur inférieure à 1,80 m. Pour toute demande d'organisation, la priorité pourra être donnée par la Commission fédérale de Water-Polo au club disposant d'un bassin aux normes olympiques (30 m x 20 m). En cas de match(s) prévu(s) en bassin de plein air, un bassin de repli couvert doit obligatoirement être disponible aux mêmes horaires afin de pouvoir y organiser ce(s) match(s), notamment en cas de mauvaises conditions météorologiques. Un match n'ayant pu se disputer pour cause d'indisponibilité d'un bassin couvert comme prévu ci-dessus sera perdu par pénalité par le club organisateur. La division Pro A féminine devra évoluer dans des bassins dont la dimension doit tendre vers 25m x 20 m.
- 2.1.3 Le champ de jeu devra être clairement délimité et conforme à la Règlementation FINA Water-Polo pour ce qui est des dimensions des buts (profondeur minimum de 0,30 m, filets en bon état et correctement fixés aux montants), des marquages obligatoires (ligne de but, 2 m, 5 m, ligne médiane, zone d'exclusion). Pour la Pro A masculine et féminine, le champ de jeu et les marquages obligatoires doivent être délimités et identifiés par des lignes tendues et correctement fixées. Des bancs et/ou chaises devront être fourni(e)s pour neuf personnes (maximum), pour permettre aux remplaçants et à trois (maximum) officiels de chaque équipe d'être assis, conformément à la Règlementation FINA Water-Polo (WP 5-2)
- 2.1.4 Sauf accord des clubs en présence, et sous leur seule responsabilité, les matchs seront remis si la température de l'eau n'atteint pas 26° C (plus ou moins 1°C). Dans ce cas, le club organisateur devra aviser par mail, au moins quarante-huit heures à l'avance, leur(s) adversaire(s), les arbitres, le délégué et la Fédération Française de Natation. Aucune rencontre ne pourra se dérouler en plein air entre le 1^{er} octobre et le 30 avril sauf validation par la Commission fédérale de Water-Polo.
- 2.1.5 Chaque arbitre doit pouvoir disposer de l'espace nécessaire sur le bord du bassin pour lui permettre de suivre facilement le jeu. Toute personne n'exerçant pas de fonctions officielles ne sera pas admise à pénétrer dans cet espace. De la même façon, le(s) délégué(s) de la FFN doi(ven)t pouvoir disposer d'un espace (table + siège(s)) réservé à leur usage, contigu à la table de marque.
- 2.1.6 Une seule marque de ballon est admise par rencontre. Il appartient au club organisateur de fournir au moins cinq (5) ballons identiques. Les ballons seront de type :
- Taille 5 pour U17 et plus (circonférence 68/71 cm, poids 400/450 gr),
 - Taille 4 pour les U15 garçons, (circonférence 65/67 cm, poids 400/450 gr)
 - Taille 4 pour les féminines séniors, (circonférence 65/67 cm, poids 400/450 gr)
 - Taille 3 pour les U13 garçons et U15 filles, (circonférence 61/63 cm, poids 340/380 gr)
- La pression des ballons pourra être vérifiée par les arbitres et/ou le délégué avant les rencontres. Des changements de pression pourront être demandés si besoin.
- 2.1.7 Le club organisateur doit fournir le matériel nécessaire au bon fonctionnement de la table de marque, soit, au minimum :
- un chronomètre à grand cadran (210 mm) pour le décompte du temps de jeu ;
 - un chronomètre à cadran moyen (120 mm) pour le décompte du temps de possession continue du ballon (30 secondes). Pour les divisions de Pro A masculine et féminine, les clubs devront avoir au minimum deux de ces chronomètres qui devront être visibles par les bancs des équipes, les arbitres et les officiels ;
 - un chronomètre pour le décompte de la durée des temps morts et pour le décompte de la durée d'arrêt du jeu en cas de blessures ;

RÈGLEMENT WATER-POLO

- un sifflet pour signaler les fins de périodes, de temps morts, et la troisième faute personnelle sur penalty. Pour les divisions de Pro A masculine et féminine, les clubs devront avoir des sirènes identifiables par l'ensemble des acteurs et du public pour signaler les fins de périodes et de temps morts ;
 - une corne de brume pour signaler la fin des 30 secondes de possession continue du ballon ;
 - un tableau d'affichage du score (lisible depuis les bancs des équipes) ;
 - un tableau d'affichage des fautes personnelles (lisible depuis les bancs des équipes) ;
 - un tableau d'affichage des temps morts (lisible depuis les bancs des équipes) ;
 - Quatre drapeaux (un bleu, un blanc, un rouge et un jaune), respectivement :
 - bleu : pour autoriser la rentrée d'un joueur exclu portant bonnet bleu,
 - blanc : pour autoriser la rentrée d'un joueur exclu portant bonnet blanc,
 - rouge : pour signaler la troisième faute personnelle d'un joueur ou la mauvaise rentrée d'un joueur exclu,
 - jaune : pour autoriser, conjointement avec le drapeau blanc ou bleu, la rentrée du remplaçant d'un joueur exclu pour brutalité à l'issue des quatre minutes effectives d'infériorité numérique,
 - Chaque équipe doit prévoir son jeu de bonnet de rechange. Dans le cadre d'un tournoi les équipes doivent se déplacer avec les 2 couleurs de bonnets et leurs jeux de rechanges.
- 2.1.8 Pour toutes les finales de toutes les divisions et catégories d'âge et pour tous les matches des différents championnats, il est exigé un tableau électronique comportant au minimum l'affichage du temps général et des 30 secondes ainsi que l'affichage visible du score, des fautes personnelles et des temps morts. Ce tableau devant être visible de l'ensemble des acteurs du match et du public. Chaque manquement constaté sera sanctionné d'une amende conformément aux règlements financiers.
- 2.1.9 Les arbitres et/ou le délégué doi(ven)t s'assurer de la régularité des installations et du matériel, et, si nécessaire, les faire remettre en état, avant le début du match et signaler les manques sur la feuille de match.
- 2.1.10 Les arbitres, le délégué ainsi que chacune des équipes doivent disposer de vestiaires réservés à leur propre usage et séparés les uns des autres au moins une heure avant l'heure du match. Sur les rencontres de Pro A masculine et féminine, les arbitres et délégués devront pouvoir avoir accès à leur vestiaire une heure trente avant le début de la rencontre.
- 2.1.11 Toutes les personnes autorisées à s'asseoir sur le banc (hormis les joueurs) devront être vêtues d'un pantalon et de chaussures fermées pour l'ensemble des compétitions fédérales.

2.2 - Arbitres et officiels

- 2.2.1 Le club organisateur a en charge le service d'ordre. Il veillera particulièrement à ce que les équipes, les arbitres, le délégué de la FFN, les juges de but et officiels de la table de marque soient isolés du public. En cas de manifestations hostiles, notamment envers les officiels, le club organisateur devra prendre toutes les mesures utiles pour assurer leur protection avant, pendant et après le match.
- TOUTE FAUTE RELEVÉE CONTRE LE CLUB ORGANISATEUR SERA SOUMISE, APRÈS ENQUÊTE, À L'ORGANISME DE DISCIPLINE COMPÉTENT.
- 2.2.2 Il est recommandé au club organisateur de fournir les officiels nécessaires au bon fonctionnement de la table de marque, soit :
- deux chronométreurs titulaires du diplôme d'officiel « B » de Water-Polo ;
 - un ou deux secrétaire(s) titulaire(s) du diplôme d'officiel « B » de Water-Polo ;
 - deux juges de buts, titulaire(s) du diplôme d'officiel « B » de Water-Polo
- NB : Chaque club devant mettre à jour régulièrement sa base extraNat "officiel" : Officiel A fédéral, régional ; Officiel B. Les clubs de Pro A masculine et féminine devront impérativement mettre à jour ces informations afin de pouvoir faire figurer leurs officiels sur les feuilles de match.*
- 2.2.3 Tout membre de la Commission fédérale de Water-Polo aura accès à la table de marque. De même, une personne licenciée de l'équipe visiteuse pourra avoir accès à la table de marque.
- 2.2.4 Les arbitres et les délégués sont désignés par l'organisme de désignation des arbitres de Water-Polo. arbitres.waterpolo@ffnatation.fr
- 2.2.5 Les arbitres et/ou le délégué doi(ven)t diffuser avant chaque rencontre les instructions fournies par l'organisme de désignation des arbitres de Water-Polo et s'assurer de leur bonne application.
- 2.2.6 Le club organisateur d'une rencontre doit confirmer, par écrit, à la Fédération, la date, l'heure et le lieu du ou des match(s). À défaut et en cas de problème, une amende de 500 € sera appliquée. Par ailleurs, le club doit aider les arbitres pour la réservation de leur hébergement et de leur(s) repas mais aussi assurer leur transfert aller-retour entre la piscine et la gare et ou l'aéroport.

RÈGLEMENT WATER-POLO

2.3 - Obligations :

2.3.1 Sous couvert de sa Ligue et/ou de son inter région, qui proposera en début de saison la liste de ses arbitres fédéraux, et fédéraux stagiaires, et après validation par l'organisme de désignation des arbitres de Water-Polo, chaque club engagé dans les divisions Pro A à Nationale 2 masculines et féminines, doit obligatoirement mettre à la disposition de la Fédération :

- deux (2) arbitres pour (1) équipe ;
- trois (3) arbitres pour (2) équipes ;
- quatre (4) arbitres pour (3) équipes ou plus.

En ce qui concerne les équipes secondes des clubs, cet ou ces arbitre(s) supplémentaire(s) devront être licenciés et appartenir obligatoirement à la même zone que le club concerné.

Toutes désignations par les zones ou les régions ne pourront concerner que les arbitres licenciés dans les territoires concernés. Hormis la désignation fédérale, un arbitre ne pourra officier dans aucune autre rencontre dans la même journée.

Peuvent être exemptés de toute obligation d'arbitrage, à leur demande, lors de leur première saison sportive les clubs de Nationale 3 qualifiés en Nationale 2.

Seul l'organisme de désignation des arbitres de Water-Polo pourra établir en début de saison, et éventuellement modifier en cours de saison, la liste des arbitres fédéraux et fédéraux stagiaires.

Dans les régions et Inter régions il est fortement préconisé l'arbitrage des compétitions U15, U13 et U11 par des jeunes arbitres (15 ans) identifiés et formés par l'intermédiaire d'un plan de formation des jeunes officiels, délégués aux ERFAN, sous l'autorité des référents territoriaux.

Il sera rendu OBLIGATOIRE, pour la saison 2018/2019, à chaque club évoluant en divisions Pro A Dames et Messieurs, Nationale 1 et Nationale 2 de fournir un jeune arbitre en formation.

D'autre part, la Coupe de France des Régions U13 devient le passage obligatoire pour prétendre à se présenter à l'examen d'arbitre fédéral. Chaque référent territorial devra, en amont de la compétition (2 mois), faire parvenir à la commission fédérale de Water-Polo, le parcours validé des candidats en conformité avec la circulaire fédérale des officiels.

En outre, les candidats ne devront pas être âgés de plus de 35 ans, leur proposant ainsi une perspective de carrière intéressante dans leur fonction.

2.3.2 Les arbitres fédéraux et fédéraux stagiaires devront déclarer à la commission fédérale de Water-Polo leurs dates de disponibilité pour le calendrier fédéral. Les arbitres d'un même club devront cumuler globalement un minimum de disponibilité de trente-six (36) dates effectives du calendrier, pour les divisions Pro A à Nationale 2, et de dix-huit (18) dates, pour les divisions Nationales 3 masculines ainsi que Pro A féminine. Par « date effective », il faut comprendre la « date à laquelle il y a effectivement des rencontres inscrites au calendrier fédéral pour laquelle l'arbitre est disponible le samedi ET le dimanche ».

2.3.3 Les clubs ne remplissant pas ces obligations d'arbitrage seront pénalisés au prorata du nombre de disponibilités manquantes ou non honorées par rapport à ces obligations, comme précisé aux règlements financiers.

2.3.4 Au titre de ces dispositions, un club de division Pro A à Nationale 2 masculines ne présentant qu'un seul arbitre, même si cet arbitre affiche trente-six dates effectives de disponibilité, sera pénalisé pour un manquement de dix-huit dates de disponibilité, chaque arbitre devant être disponible pour dix-huit (18) dates effectives.

2.3.5 Un arbitre est désigné tout au long de la saison sportive pour le compte du club qu'il déclare représenter en début de saison.

2.3.6 Chaque club engagé dans une ou plusieurs des divisions Pro A à Nationale 2 masculines et des divisions Pro A et Nationale 1 féminines devra obligatoirement mettre à la disposition de la Fédération au moins un candidat à la formation d'officiel A (déjà titulaire de l'officiel B) qui suivra cette formation conformément à la circulaire pour une durée de deux ans.

Ces candidats seront déclarés au 1^{er} juin de la saison en cours et seront placés sous la tutelle des référents territoriaux. Ils devront à l'échéance de deux années parvenir au grade d'« arbitre fédéral stagiaire ».

En cas de manquement à cette obligation, et à cet échéancier, le club se verra pénalisé financièrement conformément aux articles 3.1, 3.2 et 3.3.

2.4 - Obligations des clubs en matière d'engagements d'équipes de jeunes et réserves

2.4.1 Les clubs engagés dans les différents championnats nationaux (Pro A, masculin et féminin, Nationale 1 messieurs, Nationale 2 messieurs) doivent remplir les conditions d'engagement d'équipes de jeunes et d'équipes réserves suivantes :

Divisions Nationales	Equipes U15	Equipe U17	Equipe U11
Pro A masculine	1 équipe niveau Inter régional et pré-national	1 équipe en championnat de France	1 équipe niveau régional
Nationale 1 masculine	1 équipe niveau Inter régional et pré-national	1 équipe en championnat de France	1 équipe niveau régional

RÈGLEMENT WATER-POLO

Nationale 2 masculine	1 équipe U15 Inter régional et pré-national et/ou U17 au niveau Inter régional	1 équipe niveau régional
Pro A féminine	1 équipe au championnat de France U15 filles	

Peuvent être exemptés de l'obligation d'engagement d'une équipe U11, lors de leur première saison sportive les clubs de Nationale 3 qualifiés en Nationale 2

2.5 - Dispositions diverses

- 2.5.1 Les clubs organisateurs participant à un championnat de division nationale doivent transmettre les résultats à la Fédération Française de Natation par extraNat (code sécurisé), au plus tard deux heures après la fin du match le samedi (et sitôt après le match les autres jours), selon une procédure qui leur est précisée par courrier au début de la saison. Chaque manquement constaté à cette règle sera pénalisé d'une amende, conformément aux règlements financiers, sous réserve que le calendrier internet soit mis à jour par la Fédération.
- 2.5.2 En cas de tournoi, le club organisateur ne sera pas assujéti aux dispositions de l'article 2.5.1, mais devra néanmoins transmettre, par mail (david.auffray@ffnatation.fr et waterpolo@ffnatation.fr), les résultats à la fin de chaque session définie par le calendrier fédéral. Pour les Coupes de la Ligue masculine et féminine, ces informations seront transmises par la Ligue Promotionnelle de Water-Polo.
- 2.5.3 L'accès à la piscine doit être possible une (1) heure avant le début de la rencontre. Tous les officiels doivent se trouver sur le bord du bassin une demi-heure avant le début du match (constat du matériel, établissement de la feuille de match, vérification des licences et des identités).
- 2.5.4 Les deux clubs auront jusqu'à deux (2) heures avant le match pour composer leur équipe (par le canal internet) pour permettre au club recevant d'imprimer la feuille pré-remplie. Tout manquement sera soumis à pénalité financière (voir les règlements financiers). Les clubs des divisions de Pro Amasculine et féminine devront composer leur équipe au plus tard huit heures avant le début de leur rencontre sur "extranet-LPWP".
- 2.5.5 Les clubs sont tenus de renseigner la feuille de match électronique via extraNat, à l'issue du match pour les divisions Pro A masculine et féminine et dans les 72 heures dans les divisions Nationale 1 masculine et féminine et Nationale 2 masculine. Tout manquement sera soumis à pénalité financière (voir règlements financiers). Les clubs organisateurs de Pro A masculine et féminine doivent saisir en live leurs résultats sur l'application de feuille de match informatisée (LPWP). La saisie du résultat du match doit être finalisée avant 22 heures le soir du match et une photo de leur feuille de match papier doit être prise et enregistrée également avant 22 heures le soir du match.
- 2.5.6 Les clubs, Ligues ou Inter régions souhaitant se porter candidat à l'organisation d'un tournoi d'une des phases des championnats fédéraux, devront adresser un mail à la Commission fédérale de Water-Polo et répondre aux exigences du cahier d'organisation correspondant.

3 - DISPOSITIONS GÉNÉRALES RELATIVES À TOUTES LES ÉPREUVES FÉDÉRALES

Engagement et procédure :

À l'issue de l'établissement des classements de la saison précédente, une fiche d'engagement est adressée aux clubs pour les championnats nationaux Pro A masculin et féminin, Nationale 1 masculine et féminine et Nationale 2 masculine

A réception de ladite fiche, l'engagement du club est enregistré sur l'application extraNat Water-Polo.

Le club valide, via son interface extraNat, son ou ses engagement(s) définitif(s) dans les championnats, au plus tard le 15 août.

A compter du 15 août et jusqu'au 1^{er} septembre, un club déclarant forfait est déclaré « forfait général » avant le début de la saison. Il est redevable du montant de la pénalité correspondante inscrite aux règlements financiers.

3.1 - Dates et horaires des matchs

- 3.1.1 Pour chaque épreuve, l'ordre des matches sera déterminé par la Commission fédérale de Water-Polo, de manière à assurer aux rencontres le maximum d'intérêt et de régularité, compte tenu cependant des situations géographiques.
- 3.1.2 Les dates et horaires des rencontres des épreuves fédérales sont définis par la Commission fédérale de water-polo lors de l'établissement des calendriers. L'horaire par défaut des matches est :
- en semaine, l'horaire est fixé à 20h ;
 - le samedi, l'horaire est fixé à 20h ;
 - le dimanche, l'horaire est fixé à 14h30.
- 3.1.3 Les matches des différents championnats fédéraux se jouent le samedi et/ou le dimanche, sauf indication contraire de la Commission fédérale de Water-Polo dans son calendrier. Les matches de Pro A masculine et féminine doivent se jouer

RÈGLEMENT WATER-POLO

les samedis soirs et doivent débiter avant 20h30 (sauf en cas de dérogation de la part de la LPWP sur demande des clubs). Les clubs des divisions Pro A masculine et féminine devront déclarer (sur "extranet-LPWP) l'ensemble des horaires, le nom et l'adresse de la piscine de leurs matches à domicile par phase (aller puis retour) aux dates indiquées par la LPWP. Concernant l'horaire du match ainsi que le jour où il se dispute (samedi ou dimanche), le club organisateur a la possibilité de les modifier, au plus tard soixante (60) jours pleins avant la date officielle de la rencontre.

Toutefois :

- sauf accord explicite (écrit) des clubs concernés, le dimanche, un match ne pourra débiter avant 9 h ni s'achever après 17 heures ;

- le club organisateur devra tenir compte des possibilités, pour le club adverse, de se déplacer normalement par le train.

En cas de modification au sens du présent article, le club organisateur devra faire parvenir dans le délai prescrit, par mail (david.auffay@ffnatation.fr et waterpolo@ffnatation.fr) ou lettre adressée à la Commission fédérale de Water-Polo, au club adverse ainsi qu'aux arbitres et au délégué, les dates et horaires des matches qu'il organise. Pour les divisions de Pro Amasculine et féminine ces demandes devront être faites auprès de la LPWP.

- 3.1.4 Pour tous les tournois (à partir de trois équipes), l'organisation doit obligatoirement se dérouler sur des tranches horaires distinctes (exemple : samedi soir, dimanche matin et dimanche après-midi). Sauf accord des équipes concernées, un repos minimum de trois (3) heures entre les deux matches d'une même équipe est obligatoire (c'est-à-dire entre la fin d'un match et le début du match suivant).
- 3.1.5 En aucun cas, un match ayant fait l'objet d'une modification de date ne pourra se jouer après la date de fin du championnat concerné, c'est-à-dire après la date officielle de la dernière journée retour de ce championnat. Pour les divisions Pro A masculine et féminine, les matches reportés de la phase aller doivent l'être avant la fin de celle-ci. Il en est de même pour la phase retour.
- 3.1.6 Pour les divisions Pro A masculine et féminine, Nationale 1 masculine et féminine, et Nationale 2 masculine, les clubs n'ont pas la possibilité de modifier la date des rencontres auxquelles ils participent, sauf pour ce qui concerne la détermination du jour du match (samedi ou dimanche), conformément aux dispositions de l'article 3.1.3 ci-dessus.
- 3.1.7 Deux clubs opposés dans un championnat par matches aller et retour ont la possibilité d'inverser les matches les opposant :
- au plus tard le 1^{er} septembre de la saison en cours, pour les équipes des divisions Pro A masculine et féminine, Nationale 1 masculine et féminine et Nationale 2 masculine.
- 3.1.8 Au-delà de soixante jours, les dates et horaires enregistrés par la Commission fédérale de water-polo seront considérés comme définitifs. Dès lors, aucune modification ne sera acceptée, sauf cas de force majeure dûment reconnu par la Commission fédérale de Water-Polo ou par la LPWP pour les divisions de Pro Amasculine et féminine.
- 3.1.9 Pour les matches pour lesquels le délai entre la publication du calendrier et leur date officielle est inférieur à soixante jours (phases finales, épreuves interclubs par catégories d'âge), les dates et horaires des matches ne pourront être modifiés qu'avec l'accord exprès de la Commission fédérale de Water-Polo. Toutefois, l'heure des rencontres pourra être fixée par le club organisateur, qui devra en informer la Commission fédérale de Water-Polo.
- 3.1.10 Dans le cas où le club organisateur ne pourrait organiser une rencontre dans sa ville, il aurait à sa charge les éventuels frais de voyage supplémentaires jusqu'au lieu de la rencontre, pour les équipes, les arbitres, le délégué de la FFN, à l'exception des cas suivants :
- Obligation de jouer dans un bassin aux dimensions internationales;
 - Match relevant d'une opération de promotion (événementielle) fédérale;
 - Impossibilité « technique » de jouer dans le bassin initialement prévu.
- 3.1.11 L'engagement des clubs ne souscrivant pas aux garanties ci-dessus sera refusé.
- 3.1.12 Les réclamations concernant les horaires et/ou dates des rencontres doivent être confirmées par écrit auprès de la Commission fédérale de water-polo ou la LPWP dans la semaine (sept jours pleins) suivant leur publication officielle. En cas de réclamation retenue, la Fédération décidera prioritairement en faveur de la solution permettant d'effectuer le déplacement et le match dans la même journée.
- 3.1.13 Dans tous les cas, il appartiendra au club organisateur de prévenir, par mail ou lettre, la FFN, les arbitres, le délégué de la FFN et son ou ses adversaire(s) de l'horaire des rencontres (voir aussi l'article 2.2.6). À défaut, l'horaire officiel sera l'horaire par défaut tel que précisé à l'article 3.1.2.

NB : Pour les Championnats de Pro A masculine et féminine, la LPWP se réserve le droit de modifier la date, l'heure et le lieu d'une rencontre officielle à la suite d'exigences imposées par les compétitions ou pour toute autre raison jugée nécessaire par son Comité Directeur.

Dans le cas où le recevant ne pourrait accueillir sa rencontre de Pro A à la date et à l'heure déclarées initialement, une demande de modification de date ou d'heure doit être envoyée à la LPWP ainsi qu'au club adverse 45 jours avant la date initiale dumatch.

Procédure :

- Le club souhaitant effectuer un changement adresse un formulaire au club adverse ainsi qu'à la LPWP avec plusieurs propositions dans les quinze jours avant ou après la date initiale ;

- En cas d'accord, le club adverse doit retourner le formulaire signé à la LPWP;

- La LPWP validera ou non le report ;

- La LPWP informera la commission fédérale de la modification ;

RÈGLEMENT WATER-POLO

- Tout refus de proposition de la part d'un club devra être justifié. Si aucun accord n'est trouvé dans la semaine suivant l'envoi du formulaire, la LPWP pourra fixer une date (y compris en semaine). En cas de refus de jouer à la date fixée par la LPWP par l'un des deux clubs concernés, la LPWP proposera à la commission fédérale de considérer le club forfait pour la rencontre.

3.2 - Report et remise de matchs

3.2.1 Pour éviter toute contestation en matière de report de match ou de forfait pour des problèmes de transport, pour ce qui concerne toutes les épreuves fédérales, il ne sera accepté aucun report de match si au moins un des moyens de « transport en commun » existe (train, avion...).

La prééminence de la voie ferroviaire demeure. Elle s'applique également aux déplacements des arbitres, officiels et/ou délégués.

3.2.2 En cas de force majeure (conditions atmosphériques extrêmes, etc.), la Commission fédérale de Water-Polo peut accorder le report d'un match. Dans ce cas, elle fixe la nouvelle date et l'horaire du match concerné.

3.2.3 Pour les divisions Pro A masculine et féminine, en cas de participation à un match de Coupe d'Europe ou pour des raisons de calendrier de l'équipe Nationale, la date initiale du match pourra être modifiée. La LPWP, en concertation avec la Commission fédérale de Water-Polo fixera la date à laquelle ce match « déplacé » devra avoir lieu, que ce soit en semaine ou le week-end, et le plus rapproché possible de la date initiale.

3.3 - Forfaits, disqualifications et abandons

3.3.1 En cas de non-respect des horaires officiels, les sanctions pour forfait sont d'application, avec les amendes prévues aux règlements financiers.

3.3.2 Est déclarée « forfait » une équipe qui ne se présente pas aux arbitres de la rencontre à l'heure prévue ou qui se présente avec moins de sept (7) joueurs régulièrement qualifiés.

Si le club visiteur informe le club local et les arbitres d'un éventuel retard, la rencontre pourra avoir lieu dans un délai maximum de 15 minutes après l'heure officielle indiquée sur le site de la FFN (il n'y aura ni forfait ni amende).

Néanmoins, au-delà de ce délai, le club local peut proposer un délai supplémentaire concerté avec les arbitres.

Dans le cas où le club local ou les arbitres refuse(nt) le délai supplémentaire, l'équipe en retard sera déclarée « forfait pour un match » pour l'équipe en retard.

Est déclarée « forfait pour un match jusqu'à 10 jours avant la date du match », une équipe qui prévient de son forfait, par mail ou lettre recommandée avec accusé de réception, à la Commission fédérale de Water-Polo, au plus tard dix (10) jours avant la date de la rencontre. Au-delà de ce délai, l'équipe sera déclarée « forfait pour un match ».

3.3.3 Une équipe sera déclarée « forfait général » suite à deux (2) forfaits pour un match (déclaré 10 jours avant ou non) dans la même compétition quel que soit le championnat du programme fédéral. Elle ne pourra donc plus participer à ladite compétition.

3.3.4 En cas de « forfait général » d'une équipe dans un championnat, cette équipe ne sera pas classée. Tous les matchs joués par celle-ci seront annulés et le classement sera établi en tenant compte de cette annulation.

3.3.5 Pour les divisions Pro A à Nationale 2 masculines ainsi que pour la division Pro A Féminin, un club déclarant « forfait général » avant le 1^{er} septembre pourra éventuellement, et uniquement sur décision de la Commission fédérale de Water-Polo et la LPWP, être repêché pour la division inférieure pour la saison. Dans ce cas :

- il sera redevable de l'amende due pour « forfait général déclaré avant le 1^{er} septembre » prévue aux règlements financiers.
- il ne devra pas acquitter les droits d'engagements de la division dans laquelle ce club aurait dû jouer, mais, en cas de repêchage, ceux de la division dans laquelle il jouera effectivement.

Dans un tel cas, le club ayant déclaré « forfait général » pourra éventuellement, et uniquement sur décision de la Commission fédérale de water-polo, être remplacé dans le championnat de la division auquel il aurait dû participer par le dernier club rétrogradé sportivement puis par le premier club non qualifié de la division inférieure.

3.3.6 En cas de forfait lors des phases finales et/ou au cours des barrages, pour toutes les divisions et toutes les catégories d'âge, le club défaillant sera remplacé pour l'épreuve concernée par le club le mieux classé après lui.

Dans le cas où le classement n'a pu avoir eu lieu pour départager les équipes les mieux classées (classement par poules), priorité sera donnée à l'équipe la mieux classée dans la poule appartenant à l'équipe déclarant forfait, puis, au même niveau de classement, à l'équipe la mieux classée dans l'autre poule, et ainsi de suite...

Si un club qualifié pour la montée lors des phases finales refuse de participer au championnat de la division supérieure, une amende forfaitaire lui sera appliquée (voir règlements financiers). Dans le cadre des championnats Pro A à Nationale 2 masculines et Pro A féminine, ce club sera automatiquement rétrogradé en division inférieure la saison suivante.

3.3.7 Une équipe faisant participer à une rencontre une personne (joueur, entraîneur, dirigeant...) suspendue (sous réserve que cette sanction soit exécutoire), non autorisée (non licenciée, pas en règle vis-à-vis des règlements et statuts fédéraux, joueur ne pouvant plus jouer en « équipe seconde ») perdra cette rencontre par disqualification.

RÈGLEMENT WATER-POLO

- 3.3.8 Un club perdant un match par forfait ou disqualification, perdra un point (-1), avec un score de 8-0, ou le score réel si l'écart est supérieur en défaveur de l'équipe pénalisée.
- 3.3.9 La participation, obligatoire ou non, en championnat de France U17 et/ou en championnat de France U15 (phase Inter régionale et phase pré-nationale pour les garçons et phase nationale pour les filles), et championnat régional U 11, s'entend avec une participation effective jusqu'à la fin dudit championnat.
- Dans le cas contraire une amende précisée dans les règlements financiers sera appliquée et,
- une pénalité de six (6) points sera appliquée à l'équipe première du club en cas de forfait de l'équipe U17.
 - une pénalité de trois (3) points en cas de forfait de l'équipe U15.
 - une pénalité de trois (3) points en cas de forfait de l'équipe U11.
- 3.3.10 Chaque responsable d'Inter régions en charge de la gestion des phases de brassage des championnats U17 (division Honneur) et U15 avant l'accès à la phase pré-nationale devra transmettre pour le 4 avril de la saison en cours (U15) et le 1^{er} de la saison en cours (U17) le classement validé de ces championnats « Inter régionaux » à la Commission fédérale afin qu'elle puisse autoriser les équipes premières de ces clubs évoluant en Pro A, N1 et N2 à participer aux phases finales et de barrages de la saison en cours.

3.4 - Cartons rouges et fautes disqualifiantes

- 3.4.1 L'attention du lecteur est attirée sur la nécessaire attention qu'il convient de porter au règlement disciplinaire de la Fédération, et notamment à l'article spécifique au Water-Polo.
- 3.4.2 Tout joueur exclu définitivement à l'occasion d'une rencontre fera l'objet d'un rapport de l'arbitre (ou des arbitres) et sera suspendu selon le barème des sanctions disciplinaires dites automatiques. Une procédure disciplinaire sera éventuellement ouverte à son encontre, sans préjudice des sanctions ultérieures qui pourraient lui être appliquées.
- 3.4.3 Tableau des sanctions
Voir tableau en annexe
- 3.4.4 Tout joueur exclu définitivement avec remplacement (EDA) ou écopant d'un carton rouge à l'occasion d'une rencontre fera l'objet d'un rapport de l'arbitre (ou des arbitres)
- 3.4.5 Tout officiel du banc des remplaçants ayant reçu un carton rouge fera l'objet d'un rapport de l'arbitre (des arbitres)
- 3.4.6 Suite à l'attribution d'un carton rouge ou d'une faute disqualifiante, le délégué(s) de l'équipe(s) concernée(s) est informé par les arbitres de la rencontre des motifs de la sanction. Il atteste avoir eu connaissance de ces motifs en contresignant le bref rapport rédigé par les arbitres sur la feuille de match. Cette signature ne vaut pas reconnaissance ou acceptation des fondements de la faute infligée. Elle indique seulement que le(s) délégué(s) connai(ssen)t l'existence de cette sanction. En cas de refus du (des) délégué(s) de contresigner la feuille de match, l'arbitre le mentionnera expressément sur ladite feuille.
- 3.4.7 En aucun cas un carton jaune ne peut faire l'objet d'un rapport ni d'une sanction. Il n'est donc pas nécessaire de faire contresigner la feuille en cas de carton jaune.
- 3.4.8 Conformément à l'article 16 du règlement disciplinaire, tout joueur pénalisé d'une EDA, d'une EDA+P, d'une EDA 4 ou d'une EDA 4+P, ou d'un carton rouge, ou tout entraîneur ou officiel du banc pénalisé d'un carton rouge a la faculté de faire ensuite valoir sa défense en adressant à la Commission fédérale de Water-Polo, par lettre recommandée avec accusé de réception dans les vingt-quatre heures (et le lundi avant 18 h pour un match s'étant déroulé le week-end), une relation écrite des incidents ou des motifs ayant provoqué son exclusion et/ou demander à comparaître devant l'organisme de discipline de première instance spécifique au Water-Polo. À défaut de cette contestation, le barème des sanctions automatiques s'appliquera. En tout état de cause, c'est la personne qui a été sanctionnée, et non son club, qui doit faire cette demande.
- 3.4.9 Les sanctions dites "automatiques" sont exécutoires 48 heures après leur mise en ligne sur l'espace extraNat des clubs, à charge au club concerné d'en informer l'intéressé à qui la sanction est également notifiée.
- 3.4.10 Les matches de suspension seront purgés, 48 heures après la mise en ligne de la sanction sur l'espace extraNat des clubs jusqu'à expiration de la sanction infligée, dans l'ordre chronologique de leur déroulement effectif (c'est-à-dire dans l'ordre dans lequel leur déroulement est prévu, non pas au regard du calendrier initial, mais au regard du calendrier éventuellement modifié par les clubs concernés conformément aux présents règlements sportifs).
- 3.4.11 Dans le cadre des épreuves par catégories d'âge (championnats de France U17 et U15, Coupe de France des Inter régions U15, Coupe de France des Régions...) ou en cas de changement de club, si un joueur sanctionné n'est plus appelé, de par son âge, à évoluer dans la catégorie pour un nombre de matchs suffisant à couvrir la totalité de l'éventuelle suspension, le reliquat de matchs de suspension sera purgé dans la première catégorie d'âge supérieure.
- 3.4.12 Rappel des règles régissant l'attribution des cartons jaune et rouge
- (a) Les cartons jaune et rouge peuvent être attribués par les arbitres d'une rencontre.
 - (b) Outre les six remplaçants, ne peuvent prendre place sur le banc que trois autres personnes (entraîneur/entraîneur adjoint/médecin, par exemple). Les noms de ces trois personnes, qui doivent obligatoirement être licenciées, doit

RÈGLEMENT WATER-POLO

figurer sur la feuille de match (rubrique « entraîneur »), avec mention de leur numéro de licence.

- (c) L'entraîneur principal est la seule personne « avec l'équipe » susceptible de recevoir un carton jaune.
- (d) Le carton jaune, qui n'est qu'un avertissement, sanctionne l'inconduite de l'entraîneur de l'équipe, et notamment :
- contestation et/ou commentaire de l'arbitrage (seul le « coaching » est autorisé, sans que cela autorise l'entraîneur à « crier » constamment) ;
 - dépassement de ses prérogatives de déplacement le long du bassin (déplacement jusqu'à la ligne des 5 m quand son équipe attaque. Dès que son équipe perd la balle, retour vers le banc, sans donner aucune consigne tant qu'il n'est pas arrivé au banc, où il peut se tenir debout).
- (e) En cas de carton jaune, l'entraîneur garde la possibilité de se déplacer le long du bassin.
- (f) Après un carton jaune, toute nouvelle inconduite, lors du même match, vaut un carton rouge.
- (g) L'entraîneur peut aussi, si son inconduite le justifie, recevoir directement un carton rouge, notamment dans les cas suivants :
- insulte et/ou menace à l'arbitre et/ou aux officiels ;
 - jet de ballon ou d'objets divers (sur le bord du bassin ou dans le bassin) ;
 - atteinte physique à l'arbitre (coup, « secouer », agripper, menacer physiquement...)
 - atteinte grave à l'éthique du jeu (insulte ou geste obscène au public, par exemple).
- (h) Les deux autres personnes autorisées sur le banc ne peuvent en bouger (sauf inter-périodes, temps morts, blessure d'un joueur...) et doivent être sanctionnées de leur inconduite éventuelle directement par un carton rouge, sans carton jaune préalable.
- (i) Toute personne ayant reçu un carton rouge doit quitter le banc et gagner les tribunes ou tout autre endroit précisé par l'arbitre et/ou le délégué de la Fédération, et n'a plus le droit de diriger l'équipe de quelque façon que ce soit.
- (j) Quand l'entraîneur principal reçoit un carton rouge, l'entraîneur adjoint (ou l'une des deux autres personnes assises sur le banc) peut prendre la place de l'entraîneur principal, avec ses devoirs mais sans ses prérogatives de déplacement puisqu'il ne pourra pas quitter son banc. Même ayant pris la place de l'entraîneur principal, il ne peut toujours pas recevoir un carton jaune. Il ne peut recevoir qu'un carton rouge.

3.4.13 Il n'est pas accepté la fonction de joueur-entraîneur.

Toute personne portant un bonnet et identifié comme joueur sur la feuille de match devra se conformer aux règles applicables pour tout joueur.

3.5 - Dispositions particulières

Indépendamment des décisions qu'ils sont amenés à prendre au cours d'une compétition, pour faire respecter les règles techniques du jeu, les arbitres et juges peuvent, à titre préventif, prendre les mesures suivantes :

- arrêt de la compétition ou de la rencontre lorsque leur bon déroulement est mis en cause ;
- exclusion, en dehors des participants rentrant dans le cadre des règles techniques, de toute personne perturbant la compétition ou la rencontre.
- lors des tournois ou matchs groupés, sur décision du délégué, ou à défaut des arbitres, exclusion à titre temporaire jusqu'à la fin du tournoi concerné, de tout participant ayant gravement porté atteinte à l'intégrité d'un autre licencié.

3.6 - Équipes secondes

- 3.6.1 Par « équipe seconde » d'un club, il faut comprendre l'équipe composée de joueurs autres que ceux évoluant dans l'équipe « première » de ce club.
- 3.6.2 Les clubs engagés dans les championnats des divisions Pro A à Nationale 2 ont la possibilité d'engager une seconde équipe en championnat national.
- 3.6.3 Lors de sa première inscription en championnat de France seniors, l'équipe seconde d'un club est inscrite dans la division la plus basse de son Inter région (Nationale 3 masculine).
- 3.6.4 L'équipe seconde d'un club pourra participer à la totalité des phases finales d'accession/relégation et être déclarée « champion de France ».
- 3.6.5 Toute équipe seconde pourra accéder à la division supérieure, sauf dans les deux cas suivants :
- en aucun cas une « équipe seconde » ne pourra accéder à une division dans laquelle « l'équipe première » du même club serait aussi qualifiée ;
 - sauf application de l'article 6.6 ci-dessous.
- 3.6.6 Si l'équipe « seconde » d'un club est qualifiée pour la division supérieure pour la saison suivante, alors que l'équipe

RÈGLEMENT WATER-POLO

« première » (qui évoluait à ce niveau) est reléguée en division inférieure pour la saison suivante ; dans ce cas, le club concerné serait tenu d'engager la saison suivante une équipe dans chacune des divisions concernées. En cas de non-inscription d'une de ces équipes (voire des deux) dans leurs divisions respectives la saison suivante, l'article 3.3.5 du présent règlement serait applicable.

- 3.6.7 A l'exception de la Coupe de La Ligue masculine et féminine, tout joueur ou joueuse de 21 ans et plus (né(e)s en 1997 et avant) dès lors qu'ils auront été inscrits une seule fois sur une feuille de match de l'équipe première d'un club ne pourront plus participer aux matchs d'un championnat national de division inférieure avec l'équipe « seconde » de ce même club. Toutefois, cette disposition ne s'appliquera pas aux joueurs et joueuses de 15 à 20 ans (nés de 1998 à 2003). La sanction pour le non-respect des dispositions du présent article sera la perte par disqualification de tous les matches auxquels aurait participé le(s) joueur(s) non autorisé(s) (voir article 3.3.7 du présent règlement).
- 3.6.8 Des vérifications du respect des dispositions de l'article 6.7 ci-dessus seront régulièrement effectuées par les commissions fédérale, régionale ou Inter régionale (pour ce qui concerne la Nationale 3) de Water-Polo.

3.7 - Dispositions diverses

3.7.1 Composition des équipes

3.7.1.1 Chaque équipe sera composée de treize (13) joueurs ou joueuses maximum, inscrit(e)s sur la feuille de match. Dans tous les cas où les compétitions se déroulent sous forme de tournoi (trois équipes et plus), quinze (15) joueurs ou joueuses sont autorisés à participer mais seulement treize (13) sur la feuille de match avec des bonnets numérotés de 1 à 13. Exception faite pour la Coupe de France des Régions 14 ans pour laquelle quinze (15) joueurs sont autorisés à participer à chaque match à la condition qu'au moins deux féminines y figurent. Les bonnets numérotés 14 et 15 sont des bonnets de joueurs. Les modifications du règlement FINA du jeu de water-polo font valoir, entre autre, une identification dans la composition de chaque équipe. Celle-ci sera composée d'un maximum de 13 joueurs (11 joueurs de champ et **2 gardiens de but**). (WP 5.1). Ces deux gardiens de but ne pourront à aucun moment prendre part au jeu autrement que dans les fonctions de gardien de but. Aussi, afin de permettre aux jeunes joueurs de ne pas se spécialiser trop tôt dans leur parcours de formation et de favoriser le développement de l'activité en augmentant le nombre de joueurs « polyvalents potentiels » dans les équipes de catégories d'âge, il est proposé ce qui suit : L'article du règlement FINA WP 5.1 s'applique à toutes les compétitions nationales à l'exception de :

- La Coupe de France des Régions U13
- Les championnats de France U15 filles et garçons
- La Coupe de France des Régions Espoirs U15 filles.

Compétitions	Championnats masculins									Championnats féminins				
	Pro A	N1	N2	N3 Phases finales	Coupe de la ligue	Championnats de France U17	Coupe de France des Inter régions U15	Championnats de France U15	CFR U13	Coupe de la ligue	Pro A	NF	CFREF U15	Championnats de France U15
Nombre de joueurs autorisés à participer	13	13	13	15	15	15	15	15	15 (*)	15	15	15	15	15
Nombre de joueurs sur la feuille de match	13	13	13	13	13	13	13	13	15 (*)	13	13	13	13	13

(*) 15 joueurs dont deux féminines au moins

3.7.2 - Décompte des points et cas d'égalité

3.7.2.1 Pour tous les matchs, dans toutes les catégories d'âge, les points seront décomptés de la façon suivante :

- 3 points pour un match gagné ;
- 1 point pour un match nul ;
- 0 point pour un match perdu ;
- 0 point pour un match perdu par abandon (avec un score de 8 à 0) ;
- 1 point de pénalité pour un match perdu par forfait ou disqualification, avec un score de 8-0, ou le score réel si l'écart est supérieur en défaveur de l'équipe pénalisée.

3.7.2.2 Pour les matchs nécessitant l'obtention d'un résultat définitif (non nul), en cas d'égalité à la fin du temps réglementaire, les équipes seront départagées par application des Règles de la Règlementation FINA Water-Polo.

3.7.2.3 Conformément à l'article WP 11.3 et déroulement de l'épreuve des pénalités : S'il y a égalité de buts à la fin du temps réglementaire à l'occasion de rencontres pour lesquelles un résultat définitif est requis, la partie se poursuivra par l'épreuve des pénalités.

3.7.2.4 En cas d'égalité à l'issue d'un championnat ou d'un tournoi, les clubs concernés seront départagés conformément aux règles « FINA By Laws » rappelées ci-dessous. 2.5.

3.7.2.5 Rappel des articles BL 9.6.3 et suivants du Règlement « FINA By Laws »

- BL 8.6.3 - Ex aequo.

- BL 8.6.3.1 - Si deux (2) équipes sont à égalité de points, le classement sera ensuite établi comme suit :

- BL 8.6.3.1.1 - L'équipe ayant gagné le match entre les deux (2) équipes sera placée devant.
- BL 8.6.3.1.2 - Si le match entre les deux (2) équipes a entraîné un nul, un classement doit être établi ensuite sur leurs résultats contre l'équipe la mieux classée.
- BL 8.6.3.1.3 - La comparaison sera d'abord basée sur la différence de buts, et ensuite basé sur les buts marqués.
- BL 9.6.3.1.4 - La comparaison sera faite d'abord avec l'équipe la mieux classée devant, et ensuite, s'il y a encore ex aequo, avec l'équipe suivante,
- BL 9.6.3.1.5 - S'il y a encore ex aequo, les résultats contre l'équipe suivante la mieux classée, et ainsi de suite.
- BL 9.6.3.1.6 - S'il y a encore ex aequo, les équipes devront tirer des pénalités pour déterminer quelle équipe sera placée devant. Chaque équipe devra désigner cinq (5) joueurs et un gardien de but qui participeront à cette épreuve de tirs au but. L'équipe devra tirer alternativement cinq (5) pénalités dans le but gardé par l'adversaire. Si un ex aequo subsiste encore après avoir pris cinq (5) tirs, alors les équipes doivent poursuivre l'épreuve jusqu'à ce qu'une équipe marque et l'autre échoue [(règle de la « mort-subite »)]. La procédure doit être menée à la suite du dernier match de chaque tour ou à la première occasion.
- BL 9.6.3.1.7 - S'il y a plus d'un ex aequo dans un groupe, celui entre les équipes les mieux classées devra être déterminé en premier.
- BL 9.6.3.1.8 - Au cas où il y a plus d'un ex aequo dans un groupe et qu'il n'est pas possible de déterminer l'équipe la mieux classée, alors tous les résultats du groupe devront être utilisés afin de déterminer l'équipe la mieux classée.

- BL 8.6.3.2 - Si trois (3) équipes ou plus sont à égalité de points, le classement se poursuivra comme suit :

- BL 8.6.3.2.1 - Les résultats entre les équipes ex aequo détermineront quelle équipe est la mieux classée.
- BL 8.6.3.2.2 - A tout moment pendant l'application de la procédure mise en place par cet article BL 9.6.3.2, si le nombre d'équipes ex aequo est réduit à deux (2), alors l'article BL 9.6.3.1 devra être utilisé afin de déterminer laquelle des deux (2) équipes restantes est la mieux classée.
- BL 8.6.3.2.3 - La comparaison sera faite en premier lieu sur les points marqués lors des matches entre les équipes ex aequo, ensuite à la différence de buts et enfin basée sur le nombre de buts marqués
- BL 8.6.3.2.4 - Si plus de deux (2) équipes sont encore ex aequo, un classement doit être établi ensuite sur leurs résultats contre les autres équipes, dans l'ordre de leur classement.
- BL 9.6.3.2.5 - La première comparaison sera d'abord basé sur la différence de buts, et s'il y a encore égalité, sur les buts marqués.
- BL 9.6.3.2.6 - S'il y a encore ex aequo, les résultats contre l'équipe la mieux classée suivante (ou équipes, si plusieurs sont ex aequo) devront être utilisés, et ainsi de suite, jusqu'à ce que tous les résultats aient été considérés.
- BL 9.6.3.2.7 - S'il y a encore ex aequo, les équipes devront tirer des pénalités pour déterminer quelle équipe sera placée devant. Chaque équipe devra désigner cinq (5) joueurs et un gardien de but qui participeront à cette épreuve de tirs au but. L'équipe devra tirer alternativement cinq (5) pénalités dans le but de l'adversaire. La première équipe tirera son premier penalty, puis l'autre son premier penalty, etc. Si un ex aequo subsiste encore après cette procédure, alors les équipes doivent poursuivre l'épreuve jusqu'à ce qu'une équipe marque et l'autre échoue [(règle de la « mort-subite »)]. La procédure doit être menée à la suite du dernier match de chaque tour ou à la première occasion.
- BL 9.6.3.2.8 - S'il y a plus d'un ex aequo dans un groupe, celui entre les équipes les mieux classées devra être déterminé en premier.

- BL 9.6.3.3 - Pour la détermination de la différence de but ou du nombre de buts marqués, les buts marqués lors d'une épreuve de tirs au but ne devront pas être pris en compte.

3.7.2.6 Précisions sur l'épreuve des tirs de penalties conformément à l'article 11.3 de la Règlementation FINA Water-Polo. Si le tir d'une série de penalties est nécessaire, la procédure suivante sera suivie :

- a) s'il implique deux équipes ayant juste achevé le match, l'épreuve des penalties commencera immédiatement et les mêmes arbitres officieront.
- b) dans les autres cas, le tir interviendra 30 minutes après l'achèvement du dernier match de ce tour, ou à la première occasion pratique. Les arbitres en fonction dans le plus récent match de ce tour seront utilisés, pourvu qu'ils soient neutres.

Si deux équipes sont impliquées

- Les entraîneurs respectifs des deux équipes seront invités à désigner cinq (5) joueurs et le gardien de but qui participeront au tir de penalty. Le gardien de but peut être changé à tout moment pourvu que le remplaçant figure sur la liste de l'équipe pour ce match.
- Les cinq (5) joueurs désignés devront être notés dans un ordre donné et cet ordre déterminera la séquence au cours de laquelle ces joueurs tireront vers le but des adversaires. La séquence ne peut pas être modifiée.
- Aucun joueur exclu du match n'a qualité pour figurer sur la liste des joueurs appelés à tirer ou comme remplaçant du gardien de but.
- Les équipes restent du côté du bassin où elles étaient à la fin du match.
- L'arbitre offensif fait procéder au tir du penalty (sauf si le shooteur est gaucher). L'autre arbitre se place sur la ligne de but.
- Si le gardien de but est exclu pendant le tir de penalty, un joueur parmi les cinq (5) désignés peut remplacer le gardien de but mais sans les privilèges du gardien de but. À la suite du tir de penalty, le joueur peut être remplacé par un autre joueur ou le gardien de but remplaçant.
- Ces tirs doivent avoir lieu alternativement à chaque extrémité du bassin et tous les joueurs à exception du joueur assurant le tir et du gardien de but défenseur, devront être assis sur le banc de l'équipe.
- L'équipe tirant la première sera désignée par pile ou face.
- Si les équipes sont à égalité à la suite des cinq (5) tirs de penalty initiaux, les mêmes cinq (5) joueurs tireront alternativement jusqu'à ce qu'une équipe perde et que l'autre marque.

Si trois équipes ou plus sont impliquées

- Chaque équipe assurera cinq (5) tirs de penalty contre chacune des autres équipes alternant pour chaque tir. L'ordre du premier tir sera déterminé par tirage au sort.

3.7.3 - Phases Finales et barrages

Les phases finales et barrages dans toutes les divisions nécessitant des matchs aller-retour se dérouleront au meilleur des deux matchs (voir règlementation LEN, Coupe d'Europe Clubs 2.6.3. et 9.2) Si à l'issue des deux matchs, il y a égalité à l'addition des scores, une épreuve de tirs au but doit être organisée pour déterminer le résultat dans les conditions fixées à l'article 3.7.2.6 des présents règlements.

3.7.4 - Réclamation

- 3.7.4.1 Toute réserve doit être formulée auprès des arbitres par le capitaine ou le délégué de l'équipe et mentionnée sur la feuille de match, au premier arrêt de jeu suivant l'incident.
- 3.7.4.2 Une réserve concernant la qualification d'un joueur doit être nominative et formulée avant le début du match.
- 3.7.4.3 La réclamation qui suit cette réserve doit être confirmée auprès de la Commission fédérale de Water-Polo et à la LPWP, par écrit, en courrier recommandé avec accusé de réception, dans les quarante-huit heures.
- 3.7.4.4 En cas de faute technique d'arbitrage ou de la table de marque, la Commission fédérale de Water-Polo décidera, selon la nature de la faute technique et sa conséquence sur le résultat final du match, s'il y a lieu de faire rejouer ce match ou d'en homologuer le résultat.
- 3.7.4.5 Dans le cas où un match serait à rejouer, les frais de transport (SNCF, 2^e classe, réduction « groupe » en vigueur) seraient pris en charge :
 - par la Fédération Française de Natation, suite à une faute technique d'arbitrage ;
 - par le club organisateur (à hauteur de 70 %) et le club visiteur (à hauteur de 30 %), suite à une faute technique de la table de marque.

En cas de match à rejouer, la date sera déterminée par la Commission fédérale de Water-Polo et/ou la LPWP. En cas de match à rejouer, quelle qu'en soit la raison, seuls seraient autorisés à y prendre part les joueurs ou joueuses qui étaient qualifié(e)s, malades ou blessé(e)s lors du match initial.

Pour toute autre raison, la Commission fédérale de Water-Polo et/ou la LPWP sont habilitées à étudier chaque cas.

3.7.5 - Blessure et accident

- 3.7.5.1 Si un joueur saigne, l'arbitre doit immédiatement le faire sortir de l'eau avec entrée immédiate d'un remplaçant et le jeu doit reprendre sans délai. (conformément à la Réglementation FINA Water-Polo - WP 25.2).
- 3.7.5.2 Après avoir reçu les soins pour interrompre le saignement et pour prévenir une éventuelle possibilité de récurrence, il est permis au joueur d'être remplaçant dans le cours normal du jeu.
- 3.7.5.3 Le médecin de la compétition et à défaut un secouriste diplômé (ex : un maître-nageur-sauveteur) pourra, si le saignement a cessé, autoriser le joueur à reprendre le jeu conformément à la Réglementation FINA Water-Polo. Chaque club organisateur de Pro A masculine et féminine doit avoir un médecin ou une équipe de secouristes dédiée au bord du bassin lors de chacune de ses rencontres. Leur présence devra être constatée par le délégué ou les arbitres.
- 3.7.5.4 En cas d'accident, de blessure ou de maladie autres qu'en cas de saignement, les arbitres peuvent suspendre le match pour une durée de trois (3) minutes maximum (conformément à la Réglementation FINA Water-Polo - WP 25.3). Si, à l'issue de ce délai le joueur doit quitter le bassin, il ne sera plus autorisé à revenir en jeu (conformément à la Réglementation FINA Water-Polo - WP 25.5).
- 3.7.5.5 Tout accident doit faire l'objet d'une déclaration auprès de la compagnie d'assurances du licencié, au moyen de l'imprimé ad hoc (site internet de la fédération ffnatation.fr, onglet "le CFR assurance et vie associative" lien www.ffnatation.fr/webffn/cfr_rubriques.php?idact=cfr&idthm=5) et dans les délais prescrits, et une information doit être transmise au médecin fédéral.

3.7.6 - Titre de champion de France

Dans chaque épreuve fédérale interclubs, le club vainqueur sera déclaré « Champion de France ».

3.7.7 - Participation des joueurs non sélectionnables en Equipe de France

La participation des joueurs non sélectionnables est définie par le Règlement Intérieur de la Fédération Française de Natation. La connaissance et l'application des règlements financiers et du Règlement Intérieur de la Fédération sont un préalable incontournable à l'application des règlements sportifs, et notamment l'article 24.3, Livre I, Titre VII, qui stipule que "les athlètes non sélectionnables en Equipes de France licenciés dans un club français conformément à l'article 21 du présent règlement peuvent participer aux championnats organisés par la FFN ou ses structures décentralisées dans les mêmes conditions que les nationaux"

Cette participation est soumise à la réception effective au siège de la FFN de l'accord de la LEN qui signe le certificat de transfert après vérification du paiement des droits de transfert à la LEN et des modalités liées à un éventuel contrat entre le club quitté et le nouveau club (français). Sans réception de ce certificat, le joueur ne sera pas autorisé à jouer. Le versement des frais liés au transfert des joueurs non sélectionnables devra être effectué préalablement à la délivrance de la licence.

3.7.8 - Droits d'engagements

- 3.7.8.1 Rappel du préambule au présent règlement : « L'engagement dans les différentes épreuves régies par la Fédération Française de Natation vaut acceptation des règlements sportifs, et notamment de ses volets financiers et disciplinaires ».
- 3.7.8.2 L'inscription d'un club dans une épreuve régie par la Fédération sera refusée si, au plus tard au début de la saison sportive ce club n'est pas à jour de tous les paiements dus pour la saison précédente, au titre des amendes et/ou des droits d'engagements.
Les montants des droits d'engagements et des amendes sont précisés dans les règlements financiers.
- 3.7.8.3 - Pour les championnats des divisions Pro A/N1/N2 masculines et les divisions Pro A et N1 féminines, au moment de l'inscription dans le championnat, les Présidents de ces clubs attestent sur l'honneur de la composition de l'équipe, laquelle définit le montant des droits d'engagements dont ils sont redevables.
 - En tout état de cause le club doit verser au 15 septembre de la saison en cours le tiers du montant total des droits d'engagement. Le solde éventuel restant devra être versé le 1^{er} juillet suivant.
 - Pour tous les championnats, en cas de non-paiement de la totalité des sommes dues au 15 janvier, le club ne sera pas autorisé à poursuivre lesdits championnats.
 - Pour les autres compétitions nationales, les droits d'engagements sont payables avant le premier jour de la compétition.
 - Une facture acquittée sera envoyée à chaque paiement.
- 3.7.8.4 Après consultation de chaque ERFAN (École Régionale de Formation des Activités de Natation), les référents territoriaux, responsables de la formation des officiels Water-Polo associés aux responsables des Inter-régions proposeront, en début de saison sportive, à la commission fédérale de Water-Polo, un calendrier prévisionnel des actions de formation d'officiels A et B de Water-Polo pour la saison.

3.7.9 - Retard et absence de l'arbitre

Il est demandé aux arbitres d'être présents, en tenue, au bord du bassin au moins 30 minutes avant le début de la rencontre pour les vérifications d'usage.

3.7.9.1 En cas d'absence de l'un des deux arbitres officiellement désignés, l'arbitre présent officiera seul.

3.7.9.2 En cas d'absence des deux arbitres officiellement désignés, le match devra être reporté prioritairement dans le week-end ou selon un calendrier fixé par la Fédération dans un délai le plus court possible.

3.7.10.3 Dans le cas où les deux équipes sont présentes à l'heure officielle de la rencontre, et qu'au moins un des arbitres désignés est présent, la rencontre doit démarrer à l'heure prévue.

Le deuxième arbitre, en retard, ne sera pas autorisé à officier, dès lors que la rencontre a commencé et ses frais de déplacement ne seront pas remboursés, sauf en cas de retard attesté et sous couvert d'une validation par la commission fédérale des juges et arbitres.

3.7.10 Match arrêté

Dans le cas où, par suite d'incidents, un match serait arrêté définitivement en cours de partie, les arbitres ne peuvent décider de la suite à donner à la rencontre. Il appartient au délégué fédéral et/ou à la Commission fédérale de water-polo de déterminer si le résultat est acquis. Les arbitres et le délégué présent doivent faire parvenir un rapport des incidents dès la fin de la rencontre.

3.7.11 Condition de qualification

Tout joueur transféré, quel que soit son statut ou sa nationalité, a jusqu'à la date du 1^{er} décembre de la saison en cours pour valider sa licence et ainsi participer avec son nouveau club aux compétitions de ladite saison.

Il est cependant autorisé le renouvellement d'une licence (dans le dernier club) ou la prise d'une première licence dans n'importe quel club pour pouvoir évoluer dans les championnats au-delà de la date butoir du 1^{er} décembre de la saison en cours dans l'ensemble des divisions à l'exception des divisions Pro A masculine et Nationale 1 masculine ainsi que la division Pro A Féminine.

Une licence non oblitérée par le Comité Régional n'est pas valide (Cf. : article 1.1.1.)

Le versement des frais liés au transfert des joueurs ou joueuses de haut niveau inscrits sur les listes ministérielles devra être effectué préalablement à la délivrance de la licence.

3.7.12 Condition de participation

Un joueur ou une joueuse licencié(e) FFN engagé(e) dans un championnat national étranger ne peut pas être inscrit(e) durant une même saison sportive dans un championnat français de façon concomitante. Il est en effet interdit à tout licencié de participer à deux championnats nationaux, en même temps, durant une même saison, c'est-à-dire en France du 16 septembre au 15 septembre (ou pour les équipes de Pro A participant aux Coupes d'Europe, le premier septembre) de l'année suivante. Le non-respect de cette disposition invalide la composition de l'équipe engagée dans le championnat national.

3.7.13 Cas non prévus

Tous les cas non prévus au présent règlement seront examinés par les Commissions fédérales compétentes et, si nécessaire, soumis à l'avis de la Commission des statuts et règlements et tranchés par le Comité directeur de la Fédération Française de Natation.

TITRE 2 - LES ÉPREUVES FÉDÉRALES MASCULINES

Important

Pour les championnats nationaux masculins des divisions « Pro A, N1 et N2 », les clubs inscrivant sur la feuille de match plus de 3 joueurs licenciés FFN depuis moins de 4 saisons consécutives versent la totalité du montant des droits d'engagements dus au 14 janvier de la saison en cours.

Au moment de l'inscription dans le championnat, les présidents des clubs Pro A/N1/N2 masculins attestent sur l'honneur de la composition de l'équipe et donc du montant des droits d'engagements dont ils sont redevables.

4 - CHAMPIONNAT DE DIVISION PRO A MASCULINE

4.1 - Engagement

Par délégation du Comité Directeur de la Fédération Française de Natation, la Ligue Promotionnelle de Water-Polo (LPWP) a compétence pour organiser et pour gérer la division Pro A Masculine.

4.1.1 Le championnat de division Pro A Masculine est composé de dix (10) équipes, qualifiées par application des Règlements sportifs de la saison précédente.

4.1.2 Les clubs qualifiés en division Pro A Masculine doivent assurer chaque année la participation :

- d'au moins trois équipes de jeunes : une équipe U11 dans leur championnat régional, une (1) équipe U15 garçons dans leur championnat Inter régional respectif et pour la phase pré-nationale et une (1) équipe U17 dans le championnat de France U17 garçons. Ces équipes doivent être régulièrement classées en fin de saison (et non déclarées forfait), les résultats étant transmis par les responsables des Inter régions à la Commission fédérale de Water-Polo, pour le 20 juillet. En conséquence, chaque responsable d'Inter régions confirmera pour le 4 avril de la saison en cours la participation réglementaire (dans son territoire) des équipes de jeunes des clubs de Pro A masculine afin de valider la participation de leur équipe première aux phases finales.

NB: Un club de division Pro Amasculine qui ne présenterait pas une équipe U17 dans le championnat de France ne serait pas autorisé à participer au championnat avec son équipe première.

Il est rendu OBLIGATOIRE, dès cette saison sportive 2017/2018, pour les clubs évoluant en division Pro A Masculine, de déposer sur la plateforme dédiée, les vidéos de leurs rencontres à domicile, dans les 48 heures qui suivent la fin du match.

Chaque club devra fournir, avant le début de la saison, un référent vidéo
Tout manquement à cette règle sera pénalisé d'une amende de 300 €

4.1.3 Au vu des classements de fin de saison, que chaque Ligue et/ou Inter régional devra transmettre à la Commission fédérale de Water-Polo au 4 avril de la saison en cours, le non-respect des dispositions de l'article 4.1.2 concernant les équipes U11 et U15 sera pénalisé d'une amende précisée dans les règlements financiers et d'une perte de 3 points dans le classement de l'équipe première en division Pro A (avant les phases finales).

4.1.4 Le championnat de la division Pro A Masculine se déroule en deux phases :

- Une phase régulière (18 journées) dans laquelle toutes les équipes se rencontrent en matchs aller-retour.
- Une phase finale regroupant les 4 premières équipes à l'issue de la phase régulière, attribuant le titre de champion de France de la division Pro A masculine et les qualifications en Coupe d'Europe conformément à la réglementation de la LEN
En marge du championnat de la division Pro A Masculine, il est créé la Coupe de la Ligue qui concernera les 8 premières équipes de la phase régulière à l'issue des matchs aller.

Cette Coupe de la Ligue attribuera une place en Coupe d'Europe pour la saison à venir (Euro Cup)

4.2 - Déroulement de la phase régulière

4.2.1 La phase régulière du championnat se déroule par matchs aller et retour, où chaque club rencontre tous ses adversaires, selon le calendrier établi par la LPWP, en respectant les programmes et compétitions des Equipes de France.

4.2.2 Le classement établi à l'issue de la phase régulière du championnat détermine, pour chaque club, la suite ou la fin de saison, conformément aux règles suivantes :

RÈGLEMENT WATER-POLO

- les clubs classés de la 1^{re} à la 4^e places participent à la phase finale pour l'attribution du titre, le classement final de 1 à 4 ainsi que pour l'attribution des places en Coupes d'Europe (Champions League et Euro Cup). Ces clubs seront qualifiés en division Pro A pour la saison suivante.
- les clubs classés de la 5^{ème} à la 9^e places sont qualifiés en division Pro A Masculine pour la saison suivante.
- le club classé à la dixième place (10^{ème}) à l'issue de la phase régulière du championnat de la division Pro A Masculine est relégué en Division Nationale 1 masculine pour la saison suivante, sous réserve que le club Champion de France de Nationale 1 masculine remplisse les conditions imposées par le cahier des charges établi par la LPWP.

4.3 - Déroulement de la phase finale

4.3.1 La phase finale concerne les clubs classés de la 1^{re} à la 4^e places de la phase régulière du championnat.

Les demi-finales opposent le club classé 2^{ème} au club classé 3^{ème} de la phase régulière et le club classé 1^{er} au club classé 4^{ème} de la phase régulière en match aller-retour. Les deux perdants des demi-finales se disputent la troisième place en matchs aller-retour lors de la petite finale.

Les deux vainqueurs des demi-finales disputent la finale pour le titre de champion de France de division Pro A masculine en matchs aller-retour.

L'ordre des rencontres de la phase finale est déterminé en fonction du classement des équipes à l'issue de la phase régulière. A chaque tour (demi-finales et finales), c'est l'équipe la mieux classée à l'issue de la phase régulière qui accueillera le match retour. Dans le cas d'un match au résultat nul lors du match aller et lors du match retour alors l'article 3.7.3 sera appliqué.

4.4 - Qualification pour les différentes Coupes d'Europe

Voir réglementation LEN sur le nombre d'équipes qualifiées pour chaque compétition interclubs européenne.

4.5 - Coupe de la Ligue

La Coupe de la ligue opposera les équipes classées de la 1^{ère} à la 8^{ème} places

Le format de cette coupe de la ligue ainsi que la date seront proposés par la LPWP.

Le comité directeur de la LPWP a la faculté de refuser la participation d'un club à ses compétitions (Coupes de la Ligue masculine et féminine) lorsqu'il :

- a été sanctionné ou interdit de compétition ;
- a refusé d'accepter les différents règlements de la LPWP;
- a porté atteinte aux règles de l'éthique et de la morale;
- ne respecte pas les conditions de participation d'engagement aux championnats fixées par la LPWP et la FFN.

5 - CHAMPIONNAT DE DIVISION NATIONALE 1 MASCULINE

5.1 - Engagement

5.1.1 Le championnat de division Nationale 1 masculine est composé de douze (12) équipes :

5.1.2 Les clubs qualifiés en division Nationale 1 masculine doivent assurer chaque année la participation : d'au moins trois équipes de jeunes : une équipe U11 dans leur championnat régional, une (1) équipe U15 garçons dans leur championnat Inter régional respectif et pour la phase pré-nationale et une (1) équipe U17 dans le championnat de France U17 garçons. Ces équipes doivent être régulièrement classées en fin de saison (et non déclarées forfait), les résultats étant transmis par les responsables des Inter régions à la Commission fédérale de Water-Polo, pour le 20 juillet. En conséquence, chaque responsable d'Inter régions confirmera pour le 4 avril de la saison en cours la participation réglementaire (dans son territoire) des équipes de jeunes des clubs de Nationale 1 masculine afin de valider la participation de leur équipe première aux phases finales.

NB - Un club de division Pro Amasculine qui ne présenterait pas une équipe U17 dans le championnat de France ne serait pas autorisé à participer au championnat avec son équipe première.

RÈGLEMENT WATER-POLO

- 5.1.3 Au vu des classements de fin de saison, que chaque Ligue et/ou Inter régional devra transmettre à la Commission fédérale de Water-Polo, le non-respect des dispositions de l'article 5.1.2 concernant les équipes U11 et U15 sera pénalisé d'une amende précisée dans les règlements financiers.

5.2 - Déroulement du championnat de Nationale 1 masculine

- 5.2.1 Le championnat se déroule par matchs aller et retour, où chaque club rencontre tous ses adversaires, selon le calendrier établi par la Commission fédérale de Water-Polo.

RAPPEL DU PRÉAMBULE AU PRÉSENT RÈGLEMENT

« (...) En tout état de cause, sur saisine de la Commission fédérale Water-Polo, le Comité directeur de la Fédération française de natation pourra amender les calendriers sportifs. »

Compte tenu des impératifs internationaux (des différents collectifs) et du calendrier de la LEN qui ne paraîtra qu'après le calendrier de la FINA, les vingt-six dates du championnat régulier ainsi que les dates de la phase finale pourront être repositionnées.

- 5.2.2 Le classement établi à l'issue du championnat détermine, pour chaque club, sa qualification pour la saison prochaine conformément aux règles suivantes :
- le club classé premier est déclaré « champion de France de division Nationale 1 masculine » et accède à la division Pro A masculine pour la saison suivante,
 - les clubs classés de la 2^{ème} à la 10^{ème} places sont qualifiés en division Nationale 1 masculine pour la saison suivante,
 - les clubs classés à la 11^{ème} et aux suivantes sont relégués en division Nationale 2 masculine pour la saison suivante.

6 - CHAMPIONNAT DE DIVISION NATIONALE 2 MASCULINE

6.1 - Engagement

- 6.1.1 Le championnat de division Nationale 2 masculine est composé de douze (12) équipes :
- 6.1.2 Les clubs qualifiés en division Nationale 2 masculine doivent assurer chaque année la participation dans leur championnat régional ou Inter régional respectif d'une équipe U11 et d'une équipe U15 (phase Inter régionale et pré-nationale) ou U17. Ces équipes doivent être régulièrement classées en fin de saison (et non déclarées forfait), les résultats étant transmis par les responsables des Inter régions à la Commission fédérale de Water-Polo, pour le 04 avril de la saison en cours.
- 6.1.3 Au vu des classements de fin de saison, que Ligue et/ou Inter région devra transmettre à la Commission fédérale de Water-Polo, le non-respect des dispositions de l'article 6.1.2 sera pénalisé d'une amende précisée dans les règlements financiers. Tout club de Nationale 2 masculine qui ne remplira pas cette obligation d'engagement d'une équipe U15 ou U17 garçons ne sera pas autorisé à participer au championnat de N2 pour son équipe première.

6.2 - Déroulement du championnat de Nationale 2 masculine

- 6.2.1 Le championnat se déroule par matchs aller et retour, où chaque club rencontre tous ses adversaires, selon le calendrier établi par la commission fédérale de Water-Polo.
- 6.2.2 Le classement établi à l'issue du championnat détermine, pour chaque club, sa qualification pour la saison prochaine conformément aux règles suivantes :
- le club classé premier est déclaré « champion de France de division Nationale 2 masculine » et accède à la division Nationale 1 masculine pour la saison suivante,
 - le club classé deuxième du championnat de Nationale 2 masculine accède à la division Nationale 1 masculine pour la saison suivante,
 - les clubs classés de la 3^{ème} à la 10^{ème} places sont qualifiés en division Nationale 2 masculine pour la saison suivante,
 - les clubs classés à la 11^{ème} et la 12^{ème} places sont relégués en division Nationale 3 masculine pour la saison suivante.

7 - CHAMPIONNATS DE DIVISION NATIONALE 3 MASCULINE

7.1 - Engagement

RÈGLEMENT WATER-POLO

7.1.1 Le championnat de division Nationale 3 masculine est composé de cinq groupes. Les équipes y sont qualifiées par application des Règlements sportifs de la saison précédente. Chacun de ces groupes réunit les équipes d'une même Inter régions. Le championnat se déroule prioritairement sous forme de matchs aller et retour.

Les Inter régions sont définies de la façon suivante :

- Inter régions 1 : Ile-de-France ;
- Inter régions 2 : Hauts-de-France, Grand Est, Bourgogne Franche Comté ;
- Inter régions 3 : AURA, PACA, Corse ;
- Inter régions 4 : Occitanie, Nouvelle Aquitaine ;
- Inter régions 5 : Bretagne, Normandie, Pays-de-Loire, Centre Val-de-Loire

Chaque Inter régions désignera une Ligue responsable de l'organisation de la phase régulière au sein de leur territoire.

7.1.2 Chaque groupe peut, pour la phase régulière et à l'initiative de chaque Inter région être divisé en deux (ou plusieurs) sous-groupes définis soit :

- en fonction de critères sportifs de valeur des équipes ;
- en fonction de critères géographiques (durée des déplacements) ; dans ce cas, l'organisateur doit prévoir une procédure permettant de définir les équipes classées de la 1^{re} à la 4^e places (de tous les clubs en lice), appelées à participer aux phases finales.

7.1.3 Le montant des droits d'engagement sera fixé par la Ligue en charge de l'organisation dans chaque Inter région, en fonction du nombre d'équipes engagées. Un droit d'engagement, payable par les clubs, sera perçu par la Fédération pour chaque équipe engagée dans les phases finales gérées par la Fédération. Le montant de ce droit d'engagement est fixé aux règlements financiers.

7.2 - Déroulement

7.2.1 Dans chaque Inter régions, le championnat de N3 se déroule par matchs aller et retour, où chaque club rencontre tous ses adversaires selon un calendrier établi par la Ligue (ou l'Inter région) responsable de l'organisation.

7.2.2 Dans chaque zone, le championnat doit se limiter à un maximum de dix-huit (18) journées.

7.2.3 Il appartient aux Ligues responsables de l'organisation de transmettre à la commission fédérale de water-polo, au plus tard pour le 25 avril de la saison en cours, l'ensemble des résultats et le classement final du championnat chaque Inter régions, afin de permettre à la commission d'établir le calendrier des phases finales de la division Nationale 3.

7.3 - Phase finale de division Nationale 3 masculine

7.3.1 Sont qualifiées pour la Finale de Nationale 3 masculine les équipes classées 1^{ère} du championnat de division Nationale 3 de chacune des cinq Inter régions et les trois (3) meilleures équipes classées seconde de chaque Inter régions de division Nationale 3, tel que défini à l'article 7.3.2. du présent règlement.

7.3.2 **Les trois (3) meilleurs 2^{ème} sont déterminés de la façon suivante :**

7.3.2.1 en effectuant, pour les 2nd de chaque Inter région, la moyenne du "nombre de points obtenus divisé par le nombre de matches joués" (calcul limité à deux chiffres après la virgule, arrondi au centième le plus proche).

7.3.2.2 en cas d'égalité suite au calcul précédent, en effectuant, pour les clubs concernés, la moyenne "différence de buts divisée par le nombre de matches joués" (calcul limité à deux chiffres après la virgule, arrondi au centième le plus proche) ;

7.3.2.3 si l'égalité persiste, en effectuant, pour les clubs concernés, la moyenne "nombre de buts marqués divisé par le nombre de matches joués" (calcul limité à deux chiffres après la virgule, arrondi au centième le plus proche).

7.3.2.4 dans le cas ou plus de huit (8) équipes seraient engagées dans la phase finale de division Nationale 3 masculine, un tour de qualification sera organisé sous forme de tournoi regroupant les 3 meilleures équipes classées seconde de chaque Inter régions et les autres équipes engagées.

Les trois meilleures équipes de ce tour de qualification sont qualifiées pour la finale de division Nationale 3 masculine.

7.3.3 Demi Finales

7.3.3.1 Les huit (8) clubs de division Nationale 3 masculine qualifiés pour la phase finale de division Nationale 3 masculine sont répartis en deux groupes et disputent sous forme de tournoi leur qualification pour le tour final. L'ordre des matchs de chaque tournoi sera précisé par la Commission fédérale de Water-Polo. Ces groupes sont constitués de la façon suivante :

7.3.1.2 groupe A1 : les équipes classées 1^{ères} des Inter régions 1, 2, 5 ainsi que l'équipe classée 2^{es} du tour de qualification;

RÈGLEMENT WATER-POLO

- 7.3.1.3 groupe A2 : les équipes classées 1^{ères} des Inter régions 3, 4 ainsi que les équipes classées 1^{ère} et 3^{ème} du tour de qualification ;
- 7.3.1.4 Le club organisateur de chacun de ces tournois sera désigné par la Commission Fédérale de Water-Polo.
- 7.3.1.5 Les équipes classées 1^{ère} et 2^{ème} de chaque groupe sont qualifiées pour la Finale de la division Nationale 3 masculine. Les équipes classées 3^{ème} et 4^{ème} de chaque groupe sont qualifiées en division Nationale 3 masculine pour la saison suivante.

7.3.4 **Finale**

- 7.3.4.1 La finale de la division Nationale 3 regroupe en un tournoi les équipes classées 1^{ères} et 2^{es} des groupes A1 et A2. L'ordre des matchs de ce tournoi sera précisé par la Commission fédérale de water-polo.
- 7.3.4.2 Le club organisateur de ce tournoi sera désigné au regard des différentes propositions d'organisations (heure des matchs, taille du bassin, accueil...).
- 7.3.4.3 Le vainqueur de ce tournoi final est déclaré Champion de France de Nationale 3 masculine et accède à la division Nationale 2 masculine la saison suivante.

L'équipe classée deuxième de ce tournoi final accède à la division Nationale 2 la saison suivante.

Les équipes classées 3^{ème} et 4^{ème} de ce tournoi final sont qualifiées pour la division Nationale 3 pour la saison suivante.

TITRE 3 – LES ÉPREUVES FÉDÉRALES FÉMININES

Important

Pour les championnats nationaux féminins des divisions "Pro A et N1" les clubs inscrivant sur la feuille de match plus de 3 joueuses licenciées FFN depuis moins de 4 saisons consécutives versent la totalité du montant des droits d'engagement dus au 14 janvier de la saison en cours.

La Commission fédérale de Water-Polo, en fonction de l'évolution des calendriers nationaux et internationaux et des engagements définitifs des équipes dans les différentes épreuves fédérales féminines, pourra proposer au Comité directeur de la FFN de modifier et adapter les formules des compétitions ci-dessous

8 - CHAMPIONNAT DE DIVISION PRO A FEMININE

8.1 - Composition et obligation de la division

8.1.1 **Composition**

Par délégation du Comité Directeur de la Fédération Française de Natation, la Ligue Promotionnelle de Water-Polo (LPWP) a compétence pour organiser et pour gérer la division Pro A Féminine.

Le championnat de division Pro A Féminine est composé au maximum de six (6) équipes qualifiées par application des Règlements sportifs de la saison précédente.

- 8.1.2 Les clubs qualifiés en division Pro A Féminine doivent assurer chaque année la participation :
- d'une équipe dans le championnat de France U15 filles. Cette équipe doit être régulièrement classée en fin de saison (et non déclarée forfait).
- 8.1.3 Tout forfait de ladite équipe U15 filles en cours de saison entraînera une perte de six points (6) dans le classement de l'équipe première en division Pro A féminine.
- 8.1.4 Il est rendu OBLIGATOIRE, dès cette saison sportive 2017/2018, pour les clubs évoluant en division Pro A Féminine de déposer sur la plateforme dédiée, les vidéos de leurs rencontres à domicile, dans les 48 heures qui suivent la fin du match.

Chaque club devra fournir, avant le début de la saison, un référent vidéo. Tout manquement à cette règle sera pénalisé d'une amende de 300 €.

8.2 - Organisation et formule du championnat

Le championnat de la division Pro A Féminine se déroule en deux phases :

- **Une phase régulière** (10 journées) dans laquelle toutes les équipes se rencontrent en matchs aller-retour
- **Une phase finale** divisée en deux poules
 - **poule haute regroupant les 4 premières équipes de la phase régulière :**
 - **½ finales :** les demi-finales opposeront le 1^{er} au 4^{ème} et le 2^{ème} au 3^{ème} en 2 matchs gagnants.

RÈGLEMENT WATER-POLO

Match 1 : chez les moins bien classés

Match 2 : chez les mieux classés

Match 3 : éventuel match d'appui chez les mieux classés le lendemain du match 2

- **Finales** : Les perdants des demi-finales s'affronteront pour la 3^{ème} place en 3 matches gagnants.
Les vainqueurs des demi-finales s'affronteront pour le titre de champion de France de la division Pro A Féminine en 3 matches gagnants.
Match 1 : chez les mieux classés
Matches 2 et 3 : chez les moins bien classés
Matches 4 et 5 : éventuels matches d'appui chez les mieux classés

Ces 4 équipes sont qualifiées en division Pro A Féminine pour la saison suivante.

- **poule basse regroupant les équipes classées 5^{ème} et 6^{ème} de la phase régulière :**

Les équipes classées à la 5^{ème} et 6^{ème} places de la phase régulière s'affronteront en deux matches gagnants (match aller chez le club classé 6^{ème} de la phase régulière, match retour et éventuellement match d'appui chez le club classé 5^{ème} de la phase régulière)

À l'issue des 2 matches, les clubs seront respectivement classés 5^{ème} et 6^{ème} du championnat de Pro A féminine.

Le club classé 5^{ème} du championnat de Pro A féminine sera organisateur du tournoi T2 du barrage d'accession et relégation.

8.3 - Attribution des qualifications en Coupes d'Europe

Voir réglementation LEN sur le nombre d'équipes qualifiées pour chaque compétition interclubs européenne.

8.4 - Coupe de la Ligue

En marge du championnat de la division Pro A Féminine, se déroulera la Coupe de la Ligue, qui aura lieu soit à la fin des matches aller de la phase régulière, soit après la 5^{ème} journée selon un calendrier établi par la LPWP.

La Coupe de la ligue opposera les équipes classées de la 1^{ère} à la 4^{ème} places à l'issue de la phase aller de la phase régulière.

Le format de cette coupe de la ligue ainsi que la date seront proposés par la LPWP.

8.5 - Barrages et relégation en division Nationale 1 féminine :

Sont qualifiées pour le tournoi de barrage et relégation en division Nationale 1 Féminine les équipes classées 5^{ème} et 6^{ème} de Pro A féminine et les clubs classés 1^{er} et 2^{ème} de Nationale 1 féminine.

Le barrage s'organise en 2 tournois selon le principe du « round robin » où tout le monde joue tout le monde.

Le premier tournoi T1 est organisé chez le club classé 1^{er} de la Nationale 1 féminine.

Le second tournoi T2 est organisé chez le club classé 5^{ème} de la Pro A Féminine.

Le classement est établi en comptabilisant l'ensemble des matches des 2 tournois.

Les équipes classées aux 1^{ère} et 2nd places de ce tournoi sont qualifiées en division Pro A féminine pour la saison suivante.

Les équipes classées aux 3^{ème} et 4^{ème} places de ce tournoi sont reléguées en division Nationale 1 féminine pour la saison suivante.

9 - CHAMPIONNAT DE DIVISION NATIONALE 1 FÉMININE

9.1 - Composition de la division et format du championnat

- 9.1.1 Le championnat de division Nationale 1 Féminine se déroule sous une forme « sectorisée » et (inter) régionalisée. Le nombre d'équipes n'est donc pas limité au départ et peut comprendre les équipes « seconde » des équipes de Pro A Féminine ainsi qu'un nombre indéterminé (et libre) d'autres équipes émanant des différentes régions et Inter régions(ententes).
- 9.1.2 En fonction du nombre d'équipes engagées, la Commission fédérale procédera à la répartition des équipes par secteur géographique, sur la base minimale de trois équipes par secteur. La division Nationale 1 féminine sera donc constituée :
- des équipes déjà qualifiées en division Nationale 1 féminine à l'issue de la saison précédente ayant confirmé leur engagement ;
 - et d'un nombre d'équipes « complémentaires » régulièrement engagées (via le canal des Inter régions).
- 9.1.3 Conformément à l'article 9.1.2, la Commission fédérale de Water-Polo organisera, prioritairement sous forme de tournois « sectorisés », une phase de « brassage » qui sera suivie d'une phase régulière de classement par niveau (sous forme de tournois également) afin de favoriser un nombre de matches élevé, mais à coût réduit.

9.2 - Déroulement de la phase de brassage

- 9.2.1 Le championnat de la division Nationale 1 Féminine se déroulera suivant des modalités et un calendrier qui seront précisés en début de saison par la Commission fédérale de water-polo. Une phase de brassage sectorisé (par poule de trois équipes minimum), à raison d'un tournoi par mois

9.3 - Déroulement de la phase régulière de classement

9.3.1 La phase régulière de classement de Nationale 1 Féminine

À l'issue de la phase de brassage « sectorisé » (dont la date butoir est fixée à la mi janvier de la saison en cours), la Commission fédérale de Water-Polo procédera à la répartition des équipes par poule de niveau pour la phase régulière de classement.

Selon le nombre d'équipes au départ (de neuf à douze, voire plus) et de secteurs au départ (trois ou quatre), les poules de classement concerneront par niveau de quatre à six équipes selon une répartition dont se chargera la Commission fédérale au mieux des intérêts sportifs et financiers des clubs de N1 Féminine.

- Les quatre à six premières équipes classées (issues des trois ou quatre secteurs) composeront la poule « haute » (classement de 1 à 4 ou de 1 à 6)
- Les équipes suivantes (issues des trois ou quatre secteurs de départ) composeront la poule « basse » (classement de 5 à 9 ou de 7 à 10 voire plus)

Les matches se dérouleront aussi sous forme de tournois et les matches joués dans chaque secteur de départ resteront acquis pour la phase de classement pour les équipes concernées.

9.3.2 Classement et montée en Division Pro A Féminine

Le club classé 1^{er} à l'issue de la phase régulière de classement de la poule « haute » de Nationale 1 Féminine est déclaré « champion de France de Nationale 1 Féminine » :

- Les équipes classées 1^{ère} et 2nd du championnat de N1 féminine disputent avec les clubs classés 5^{ème} et 6^{ème} de la Pro A féminine, le tournoi de barrage d'accession relégation (art 8.5) .
- Les équipes classées à la 3^{ème} place et aux suivantes se maintiennent en N1 féminine la saison prochaine, après confirmation de leur engagement.

NB - Les équipes seconde des clubs de Pro A Féminine ne peuvent pas monter en Pro A Féminine mais peuvent disputer la poule haute de la phase régulière et concourir pour le titre de la division Nationale 1 Féminine.

TITRE 4 - LES CHAMPIONNATS DE FRANCE INTERCLUBS PAR CATÉGORIES D'ÂGE

Préambule

La Commission fédérale de Water-Polo, en fonction de l'évolution des calendriers nationaux et internationaux et des engagements définitifs des équipes dans les différentes compétitions interclubs, pourra proposer au Comité directeur de la FFN de modifier les formules développées dans les paragraphes 10-1 à 10-5 afin de proposer aux clubs participant à ces phases finales les meilleures formes de compétition possibles.

10 - DISPOSITIONS GÉNÉRALES

10.1 - Engagement

10.1.1 Les championnats de France Interclubs de catégories d'âge, organisés à l'échelon fédéral, sont ouverts (pour la saison 2017-2018) aux 15 ans garçons (nés en 2003, 2004 et 2005), aux féminines (nées en 2003, 2004, 2005 et 2006) et aux 17 ans garçons (nés en 2001, 2002 et 2003) tels que définis aux articles 1.2 du présent règlement.

NB - Les régions et les Inter régions sont libres d'organiser des compétitions interclubs pour d'autres catégories d'âge en fonction de leurs spécificités et leurs besoins.

10.2 - Dispositions communes aux championnats de France U15 et U17

10.2.1 Chaque Inter régions est responsable de l'organisation d'un championnat d'Inter régional destiné à qualifier, pour chaque catégorie, le nombre d'équipes défini à l'article 10.4 du présent règlement. Cette compétition peut être organisée sous forme de championnat par matches aller et retour et/ou sous forme de tournoi

10.2.2 Les Inter régions sont définies de la façon suivante :

- Inter régions 1 : Ile-de-France ;
- Inter régions 2 : Hauts-de-France, Grand Est, Bourgogne Franche Comté ;
- Inter régions 3 : AURA, PACA, Corse ;
- Inter régions 4 : Occitanie, Nouvelle Aquitaine ;
- Inter régions 5 : Bretagne, Normandie, Pays-de-Loire, Centre Val-de-Loire

Chaque Inter région désignera une Ligue responsable de l'organisation de la phase régulière au sein de leur territoire.

10.2.3 Les engagements doivent parvenir à la Commission fédérale de Water-Polo, sous couvert du responsable de l'Inter région, PAR ÉCRIT, accompagnés du chèque correspondant aux droits d'engagement et, pour chaque club, de la liste (comportant nom, prénom et numéro de licence) de tous les joueurs susceptibles de jouer dans l'équipe de la catégorie d'âge concernée. Les engagements ne répondant pas à ces conditions ne seront PAS pris en compte.

Les dates limites de réception des engagements sont fixées au :

- 25 septembre de la saison en cours, pour les équipes de clubs désireuses de s'engager dans le Championnat de France Interclubs U17 garçons issues de toutes les divisions (Pro A à N3) ;
- 16 avril de la saison en cours, pour la phase finale du championnat de France Interclubs U15 garçons ;
- 5 février de la saison en cours pour la phase finale du championnat de France Interclubs U15 filles.

10.3 - Conditions financières

Le montant des droits d'engagement et de l'amende pour forfait est précisé aux règlements financiers.

10.4 - Championnats de France interclubs U15 filles

10.4.1 Engagement

Chaque club de division Pro A Féminine a obligation d'engager une équipe en championnat de France U15 filles. D'autre part, ce championnat de France U15 filles est ouvert à tous les clubs désirant participer.

10.4.2 Déroulement du championnat de France U15 filles

Le championnat de France Interclubs 15 ans filles se déroule suivant le nombre d'équipes engagées, en un, deux ou trois tours, sous forme de tournois. L'organisation de ce championnat est du ressort de la Commission fédérale de Water-Polo.

10.5 - Championnat de France interclubs U15 garçons

10.5.1 Engagement

Chaque club de division Pro A Masculine et de la N1 masculine a l'OBLIGATION de présenter une équipe U15 garçon dans le championnat Inter régional + pré-national pour la saison 2017-2018. D'autre part, les clubs de la N2 masculine inscrivant une équipe U15 devront participer à minima aux phases de zone et pré-nationales. Pour les clubs de divisions N3 masculine et inférieures, sous réserve d'avoir validé sa candidature par l'intermédiaire de sa Ligue, qui vérifiera la validité des licences pour la présente saison 2017-2018, pourront s'inscrire au Championnat de France interclubs U15 garçons. Ces clubs de divisions N3 masculine et inférieures devront à l'engagement préciser s'ils souhaitent participer à la phase pré-nationale et nationale

10.5.2 Déroulement du championnat de France U15 garçons

Le championnat de France U15 garçon se déroule en 3 phases :

- une phase Inter régionale ;
- une phase Pré-Nationale ;
- une phase Nationale.

10.5.2.1 Phase Inter régionale (octobre à avril)

L'ensemble des équipes participent à un championnat dans leur Inter région respective.

Chacune des Inter régions devra proposer à la Commission fédérale de Water-Polo l'organisation de la phase Inter régionale pour validation. Un minimum de 10 rencontres par équipes est exigé.

Dans chacune des Inter régions toutes les équipes engagées devront être classées conformément aux règlements fédéraux.

Toutes les équipes sont qualifiées obligatoirement pour la phase Pré-Nationale. A l'exception des équipes émanant des divisions N3 masculine et inférieures.

10.5.2.2 Phase Pré-Nationale (mai)

Cette phase Pré-Nationale doit servir de préparation pour la Phase Nationale et permettre à toutes les équipes d'affronter d'autres équipes d'une autre Inter région.

Toutes les équipes sont réparties sur 4 secteurs géographiques.

La composition des poules sur les secteurs tiendra compte des résultats sportifs enregistrés dans les Inter régions et de la proximité géographique.

Dans chacun des secteurs, il sera organisé des tournois (4 à 6 équipes) ou chaque équipe rencontrera les autres sur un week-end.

10.5.2.3 Phase Nationale (juin à juillet)

Ne peuvent s'engager dans cette phase Nationale que les équipes qui ont participé aux phases Inter régionales et Pré-Nationale.

La phase Finale du championnat de France U15 garçons se déroule suivant le nombre d'équipes engagées en un, deux ou trois tours, sous forme de tournois par élimination.

La composition des tournois sera effectuée en tenant compte des résultats de la saison précédente, des implantations géographique et, à partir du deuxième tour, des résultats du tour précédent.

Pour chaque tournoi, les clubs organisateurs ainsi que l'ordre des matchs seront précisés par la Commission fédérale de Water-Polo.

Le club vainqueur du tournoi final sera déclaré « Champion de France U15 masculin ».

10.6 - Championnat de France interclubs U17 garçons

10.6.1 Engagements

- 10.6.1.1 Chaque club de divisions Pro A et N1 masculines a l'OBLIGATION de présenter une équipe U17 masculine pour la saison 2017-2018. D'autre part, les clubs de la N2 et N3 masculines, voire au niveau régional, sous réserve d'avoir validé sa candidature par l'intermédiaire de sa Ligue, qui vérifiera la validité des licences pour la présente saison 2017-2018, pourront s'inscrire au Championnat de France interclubs U17 garçons. La date limite de l'inscription est fixée au 25 septembre de la saison en cours.
- 10.6.1.2 Les droits d'engagement pour cette compétition sont inscrits dans les règlements financiers. Il est rappelé que les demandes d'engagement doivent bien transiter par les comités avant de parvenir à la FFN. L'engagement ne dispense pas les clubs de se soumettre au reste de la réglementation sportive et financière en vigueur (forfaits, etc., voir les règlements financiers).
- 10.6.1.3 L'engagement d'une équipe au Championnat de France U17 garçons vaut pour toutes les phases des deux divisions Élite et Honneur.
- 10.6.1.4 Chaque équipe inscrite s'engage à organiser au moins un tournoi (avec trois, quatre ou cinq équipes) lors de la phase de brassage, ainsi qu'au moins un tournoi lors de la phase régulière (avec trois, quatre équipes). En fonction du calendrier joint ci-après, chaque équipe fera connaître ses priorités et ses disponibilités à la commission fédérale de Water-Polo (voir "dispositions générales" relatives aux clubs).

10.6.2 Composition

Le championnat de France U17 garçons est composé de deux divisions, Élite et Honneur, regroupant l'ensemble des équipes participantes.

Sont qualifiées dans la division U17 Élite garçons les 8 meilleures équipes classées à l'issue du championnat de France U17 garçons de la saison précédente.

Sont qualifiées dans la division U17 Honneur garçons les autres équipes.

10.6.3 Championnat de France U17 Élite (bassin 30m x 20m)

10.6.3.1 Phase préliminaire (octobre à avril)

Les 8 équipes qualifiées pour le championnat de France U17 Élite garçons se rencontrent sous forme de tournois :

- Toussaint de la saison en cours (1 tournoi à 8 ou 2 tournois à 4) ;
- Décembre, février, avril : 3 tournois à 4 pour chacune des équipes selon un calendrier défini par la Commission fédérale de Water-Polo.

A l'issue de cette phase préliminaire, les deux équipes les moins bien classées participeront au tournoi de barrage accession en division Élite/relégation en division Honneur garçons.

Les six premières équipes de cette phase préliminaire sont qualifiées pour la phase demi-finale du championnat U17 Élite garçons.

10.6.3.2 Barrage accession en division Élite/relégation en division Honneur (mai), (bassin 30m x 20m)

Sont qualifiées pour participer au tournoi d'accession en division Élite/relégation en division Honneur, les équipes classées aux 7^{ème} et 8^{ème} places du tour préliminaire du championnat de France U17 Élite garçons et les équipes classées aux deux premières places de la phase de classement du championnat de France U17 Honneur garçons.

Ces 4 équipes se rencontrent sur un tournoi. Les deux équipes classées 1^{ère} et 2^{ème} de ce tournoi sont qualifiées pour la phase demi-finale du championnat U17 Elite garçons, les équipes classées aux 3^{ème} et 4^{ème} places de ce tournoi sont reléguées en championnat de France U17 Honneur garçons la saison suivante.

10.6.3.3 Phase demi-finale

Les 8 équipes qualifiées pour la phase demi-finale sont réparties en deux groupes de la façon suivante :

- Groupe A : 1^{er}, 4^{ème}, 5^{ème} de la phase préliminaire et 2^{ème} du tournoi de barrage ;
- Groupe B : 2^{ème}, 3^{ème}, 6^{ème} de la phase préliminaire et 1^{er} du tournoi de barrage.

Dans chacun des groupes les équipes se rencontrent sur un tournoi.

10.6.3.4 Phase finale

Les 4 équipes qualifiées pour la phase finale de 1 à 4 se rencontrent sur un tournoi pour l'attribution du titre de champion de France U17 garçons.

Les 4 équipes qualifiées pour la phase finale de 5 à 8 se rencontrent sur un tournoi pour définir le classement de 5 à 8 du championnat de France U17 garçons.

Les 8 équipes participantes à la phase finale sont qualifiées pour le championnat de France U17 Élite garçons la saison suivante.

10.6.4 Championnat de France U17 Honneur garçons

10.6.4.1 Phase de brassage (octobre à janvier)

L'ensemble des équipes engagées dans le championnat de France U17 Honneur garçons participent à un tour de brassage.

Les équipes sont réparties dans 4 secteurs géographiques (A, B, C et D) dont la composition tiendra aussi compte des résultats de la saison antérieure. La répartition de ces équipes est du ressort de la Commission fédérale de Water-Polo.

Chaque secteur géographique sera placé sous la responsabilité d'une Inter région qui devra proposer à la Commission fédérale de Water-Polo l'organisation de la phase de brassage pour validation. Un minimum de 10 rencontres par équipes est exigé.

À l'issue de la phase de brassage, toutes les équipes sont classées en trois groupes :

- Le groupe E (classement de 1 à 8) : les équipes classées 1^{ère} et 2^{ème} de chaque secteur géographique
- Le groupe F (classement de 9 à 16) : les équipes classées 3^{ème} et 4^{ème} de chaque secteur géographique
- Le groupe G (classement de 17 à ...) : les équipes classées 5^{ème} et après de chaque secteur géographique

10.6.4.2 Phase de classement demi-finale (février à mars)

Phase de classement demi-finale 1 à 8

Les équipes qualifiées pour le groupe E sont réparties en deux groupes E1 et E2.

Le groupe E1 : 1A, 2B, 1C, 2D et le groupe E2 : 2A, 1B, 2C, 1D

Dans chacun des groupes E1 et E2 les équipes se rencontrent sur un tournoi.

Les deux premières équipes de ces tournois sont qualifiées pour la phase finale de 1 à 4.

Les deux dernières équipes de ces tournois sont qualifiées pour la phase finale de 5 à 8.

Phase de classement demi-finale 9 à 16

Les équipes qualifiées pour le groupe F sont réparties en deux groupes F1 et F2.

Le groupe F1 : 3A, 4B, 3C, 4D et le groupe F2 : 4A, 3B, 4C, 3D

Dans chacun des groupes F1 et F2 les équipes se rencontrent sur un tournoi.

Les deux premières équipes de ces tournois sont qualifiées pour la phase finale de 9 à 12.

Les deux dernières équipes de ces tournois sont qualifiées pour la phase finale de 13 à 16.

Phase de classement demi-finale 17 à...

Les équipes qualifiées pour le groupe G se rencontrent en fonction du nombre d'équipes pour établir un classement de 17 à ...

10.6.4.3 Phase de classement finale (avril)

Classement de 1 à 4

Les équipes classées aux deux premières places des groupes E1 et E2 se rencontrent sur un tournoi.

Les deux premières équipes de ce tournoi sont qualifiées pour participer au barrage accession en division Élite/relégation en division Honneur (voire article 10.5.3.2).

Les équipes 3^{ème} et 4^{ème} de ce tournoi terminent respectivement 3^{ème} et 4^{ème} du championnat de France U17 division Honneur garçons.

Classement de 5 à 8

Les équipes classées aux 3^{ème} et 4^{ème} places des groupes E1 et E2 se rencontrent sur un tournoi pour déterminer les places de 5 à 8 du championnat de France U17 division Honneur garçons.

Classement de 9 à 12

Les équipes classées aux 1^{ère} et 2^{ème} places des groupes F1 et F2 se rencontrent sur un tournoi pour déterminer les places de 9 à 12 du championnat de France U17 division Honneur garçons.

Classement de 13 à 16

Les équipes classées aux 3^{ème} et 4^{ème} places des groupes F1 et F2 se rencontrent sur un tournoi pour déterminer les places de 13 à 16 du championnat de France U17 division Honneur garçons.

TITRE 5 - LES ÉPREUVES RÉGIONALES PAR CATÉGORIES D'ÂGE

11 - DISPOSITIONS GÉNÉRALES

11.1 - Engagement

- 11.1.1 Les épreuves Inter Ligues et Inter régions par catégories d'âge, masculins et féminins, sont réservées :
- Pour la Coupe de France des Régions U13 aux joueurs et joueuses nés (es) en 2005 et 2006 (et uniquement ces années-là).
 - Pour la Coupe de France des Inter régions U15 garçons aux joueurs nés en 2003 et 2004 (et uniquement ces années-là) ;
 - Pour la Coupe de France des Régions Espoirs U15 Filles aux joueuses nées en 2003, 2004, 2005 (avec simple surclassement) et 2006 (avec double surclassement) ;
- Pour chacune de ces compétitions, la présentation des surclassements sera exigée par les arbitres et/ou le délégué.
- 11.1.2 Les engagements doivent parvenir à la commission fédérale de Water-Polo, sous couvert du responsable de zone, accompagnés du chèque correspondant aux droits d'engagement. La date limite de réception des engagements est fixée au :
- 15 janvier de la saison en cours, pour la Coupe de France des Régions U13,
 - 15 janvier de la saison en cours, pour la Coupe de France des Inter régions garçons U15,
 - 11 décembre de la saison en cours, pour la Coupe de France des Régions Espoirs U15 filles.
- 11.1.3 Pour les épreuves entre les Inter région, l'Inter région organisatrice, et elle seule, pourra, si elle le souhaite, engager une seconde équipe. L'Inter région indiquera l'engagement de cette seconde équipe lors de sa demande d'organisation, et devra confirmer l'engagement final de deux (2) équipes pour la date limite fixée à l'article 11.1.2 ci-dessus.
- 11.1.4 Les Ligues et/ou Inter régions désignés pour organiser une de ces compétitions doivent faire parvenir leur confirmation de candidature à la Commission fédérale de Water-Polo, avant le 30 septembre de la saison en cours (premier document signé du président de la Ligue support dans la convention d'organisation). La Commission fédérale de Water-Polo et la Commission des Organisations Fédérales leur feront alors parvenir les conventions d'organisations idoines (propres à chaque compétition) qui devront être retournées au plus tard le 12 décembre de la saison en cours. Les Commissions fédérales et les cadres techniques compétents se tiendront à la disposition des organisateurs pour aider au montage des dossiers en relation avec le responsable de l'institution organisatrice.

11.2 - Conditions financières

- 11.2.1 Les équipes (Ligue et/ou Inter région) ne fournissant pas, pour la durée de toute la compétition, au minimum un arbitre de leur Ligue, subiront une pénalité financière (voir règlements financiers).
- 11.2.2 Les frais de déplacement et de séjour des arbitres sont à la charge de chaque Ligue ou Inter région.
- 11.2.3 Les frais de déplacement et de séjour du délégué et/ou du formateur, désigné(s) par la Commission fédérale de Water-Polo ainsi que le (s) délégué (s) (deux maxi) de la Direction Technique Nationale seront soit pris en charge par la FFN, soit pris en charge par le comité d'organisation (à travers la Convention d'Organisation afférente à la compétition et qui doit être validée par la COF - Commission des Organisations Fédérales).

11.3 - Déroulement

- 11.3.1 Le calendrier de chacune des épreuves Inter Ligues (Coupes de France des Régions U13 et U15 filles) et Coupe de France des Inter régions U15 garçons est établi par la Commission fédérale de Water-Polo en fonction du nombre total d'équipes engagées, du classement des saisons précédentes, et en respectant les principes généraux suivants :
- phase préliminaire par poules jouées sous forme de championnat à match unique ;
 - seconde phase par niveau, jouée par poule sous forme de championnat à match unique ou par matches à élimination ;
 - demi-finales croisées ;
 - finale et match de classement pour la 3^{ème} place ;
 - un match maximum par session (demi-journée) et par équipe.
- 11.3.2 Le calendrier sera diffusé auprès de chacun des Ligues et/ou Inter région dans le mois suivant la date limite d'engagement fixé à l'article 11.1.2. Il sera confirmé par l'organisateur, avec les horaires et dates précis, au plus tard un (1) mois avant le début de la compétition. Sauf forfait d'une équipe, il ne sera alors plus modifiable.
- 11.3.3 Les dates des différentes Coupes de France des Régions et Inter région de catégories d'âge seront communiquées pour la saison en cours dès la finalisation des calendriers :
- Coupe de France des Régions U13,
 - Coupe de France des Régions Espoirs U15 filles,

RÈGLEMENT WATER-POLO

- Coupe de France des Inter régions garçons U15.

11.4.4 La Ligue ou l'Inter région vainqueur de chaque épreuve sera déclaré « vainqueur de la Coupe de France des Régions de la catégorie d'âge ou vainqueur de l'Inter régions U15 garçons.

TITRE 6 - LES ÉPREUVES TERRITORIALES SANS FINALITÉ NATIONALE

12 - DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Recommandations :

La commission fédérale accorde une autonomie relative : Aux départements, Ligues et inter régions dans la gestion de leurs championnats respectifs.

Toutefois, pour toutes les compétitions à finalité nationale (U15 garçons et filles et U17 garçons), les équipes qualifiées doivent impérativement être issues de championnats territoriaux des années d'âges concernées.

Pour les compétitions départementales, régionales, et Inter régionales sans finalité Nationale, la Commission fédérale de Water-Polo préconise l'organisation dans les territoires des programmes suivants :

Programmes	Activités	Niveaux d'organisation	Catégories d'âge
Initiation	Pass'sports de l'eau (cf. pages ENF)	Départements	8 ans et moins
Initiation Acquisition Mini Polo	Pass'compétition (*) (cf. pages ENF)	Ligues	8 ans et moins
Acquisition Water-Polo	Polonat Tournoi U11	Départements, Ligues, Inter régions	11 ans et moins
Acquisition Water-Polo	Première compétition Coupe de France des départements	Ligues, Inter régions	11 ans et 12 ans
Développement Formation	Championnats	Ligues, Inter régions	13 ans et moins
Formation Performance	Championnats qualificatifs pour les phases Nationales	Ligues	15 ans et moins 17 ans et moins

12.1 - ENF et Pass'compétition

12.1.2 Organisation du Pass'compétition

Le Pass'compétition Water-Polo est organisé sous couvert des Ligues (sous le contrôle du CTR ou en son absence d'un membre de l'ETR, habilité par l'ENF).

Les contenus sont définis dans les pages ENF de l'Annuel Règlement.

12.1.3 Accès aux compétitions régionales et fédérales

Le Pass'compétition est obligatoire pour disputer les premières compétitions fédérales, à tous les échelons territoriaux (départements, Ligues, Inter régions, national).

12.2 - Première compétition régionale U11 vers un format commun

12.2.1 Cette compétition est laissée à l'initiative des Ligues. L'objectif est d'amorcer une pratique précoce et de proposer un format de compétition présentant le maximum de matchs pour les plus jeunes.

Nous n'attendons pas que cette compétition soit orientée vers la recherche de performance mais plutôt comme un moyen d'attirer les plus jeunes et de les fidéliser grâce à une compétition ludique offrant beaucoup de temps de jeu.

Les Ligues s'engageant dans cette compétition doivent nommer un ou deux référents ; des entraîneurs de clubs locaux et communiquer leurs noms et coordonnées à l'adresse waterpolo@ffnatation.fr. Ils seront ainsi intégrés à l'Equipe Technique Nationale.

RÈGLEMENT WATER-POLO

Les engagements peuvent se faire par le club, mais il est également souhaitable que le ou les référents de la Ligue puissent constituer des équipes de niveaux de manière à ce que chaque joueur puisse exprimer son potentiel.

Le Pass'compétition est nécessaire pour participer, et les Ligues sont incitées à organiser en amont de la compétition (le matin) une session de Pass'compétition.

Vous pouvez communiquer toutes les informations utiles sur vos manifestations pour cette catégorie au département Water-Polo de la Fédération (waterpolo@ffnatation.fr). À l'issue de celles-ci un bilan devra être envoyé à la même adresse.

12.2.2 Les règles préconisées pour cette première compétition sont les suivantes :

Article 1 - Les équipes

Les équipes sont composées de 6 joueurs (5 joueurs de champ et un gardien) mixité autorisée.

Article 2 - Champ de jeu

Les dimensions du champ de jeu sont de 25 m sur 15 m au maximum, et de 15 m sur 10 m au minimum.

Marquage de la ligne de penalty en Vert à 4 m.

Marquage de la ligne de hors-jeu en rouge à 2 m.

Les dimensions des buts sont de 2,15 m sur 0,75 m. Le ballon utilisé est un ballon de taille 3.

Article 3 - Durée du match

2 périodes de 12 minutes avec un intervalle de 3 minutes entre les périodes.

Le temps de jeu ne s'arrête pas sauf après un but.

Un seul temps mort de 1 minute autorisé par rencontre.

Pas de temps de possession de balle sauf si l'arbitre estime une perte de temps.

Article 4 - Règles du jeu

Un joueur ayant commis 4 fautes graves ne peut plus participer au jeu.

Un joueur exclu peut revenir dans le jeu après avoir clairement sorti la tête hors de l'eau dans la zone de prison.

La réception de la balle à deux mains est autorisée, mais le lancer (passe ou tir) n'est autorisé qu'à une seule main. Après une faute le joueur exécutant le coup franc ne peut tirer directement au but. Le gardien de but ne peut être remplacé que :

- après un but ;
- pendant un temps mort ;
- pendant l'intervalle entre les deux périodes ;
- si l'arbitre arrête le jeu en cas d'accident.

12.3 - Coupe de France des départements

L'organisation d'une Coupe de France des Départements U12 est laissée à l'initiative des Inter régions (comité technique des Inter régions) et, en cas de défaillance, aux Ligues ou départementaux pour la saison 2017-2018.

Les dates initialement retenues pour la compétition « Coupe de France des Départements U13 » de Water-Polo pourraient être « protégées » pour permettre aux U12 de pratiquer conjointement la Natation Course et le Water-Polo.

RÈGLEMENT WATER-POLO

TITRE 7 – REMPLACEMENT D'UN JOUEUR BLESSÉ : LE « JOKER MÉDICAL »

Si un joueur est blessé entraînant en cela une incapacité évaluée, après expertise par le médecin fédéral, à un minimum de trois (3) mois, son club a la possibilité de recruter un joueur supplémentaire n'ayant pas encore participé au championnat concerné ou issu d'une division inférieure, après autorisation de la Commission fédérale et l'avis du médecin fédéral.

Cette autorisation doit intervenir avant la fin des matchs aller de la division concernée en tenant compte du calendrier initial. Toutefois, le joueur blessé et son substitut ne sont pas autorisés à jouer ensemble, la reprise de la compétition par le joueur blessé mettant un terme définitif à la pratique dudit substitut au sein de l'équipe.

ANNEXE

Sanctions	Articles du règlement de jeu FINA	Barème
EDA	Pour mauvaise rentrée (WP 21.16)	1 avertissement
	Pour mauvaise sortie (WP 21.2)	
	Pour joueur illégal (WP 21.16)	
	Pour contestations de l'arbitrage (WP 21.13)	
	Pour refus d'obéissance (WP 21.13)	
	Pour jeu déloyal (WP 21.13)	
	Pour agressivité (WP 21.13)	
	Pour inconduite (WP 21.13)	
	Pour langage inacceptable, propos incorrects (WP 21.13)	
	Pour manque de respect envers l'arbitre (WP 21.13)	
	Pour conduite contraire à l'esprit du jeu (WP 21.13)	
	Pour gêne dans l'exécution d'un pénalty (WP 21.17)	
	Pour interférence (WP 21.17)	
	Pour jeu dangereux	
Deux avertissements cumulés sur une année de date à date entraînent une suspension automatique de deux matchs dont un avec sursis.		
	Pour geste de défiance envers l'arbitre (jet d'eau, jet de ballons vers ou sur l'arbitre, attitudes provocatrices...)	1 match ferme + 1 avec sursis
	Pour gestes obscènes à l'égard du public	2 matchs fermes + 1 avec sursis
	Pour propos injurieux, menaces, insultes, geste obscène à l'égard de l'arbitre ou d'un officiel	3 matchs fermes
EDA 4 / EDA 4+P	Pour coup(s) ou tentative de coup(s), acte de brutalité envers un officiel. Entendre par coups : frapper un officiel intentionnellement ou faire des mouvements disproportionnés dans cette intention. (WP 21.12/21.14)	3 matchs fermes
	Pour coup(s) ou tentative de coup(s), acte de brutalité envers un adversaire. Jeu violent. Entendre par coups : frapper un adversaire intentionnellement ou faire des mouvements disproportionnés dans cette intention. (WP 21.12/21.14)	2 matchs fermes + 1 avec sursis
Carton Rouge à un joueur	quel que soit le motif	1 avertissement
Carton Rouge à un entraîneur ou officiel du banc	quel que soit le motif	1 match de suspension
	Mauvaise conduite du public	3 matchs à huis clos
	Menaces, jet d'objet, coups ou tentative de coups à l'arbitre ou aux officiels par des spectateurs	4 matchs à huis clos
Récidive	Tous les cas de récidive feront l'objet de plein droit d'une citation devant l'organisme disciplinaire spécifique au Water-Polo	
Sursis	Court sur une année de date à date, à partir de la date de notification de la sanction	
Validité de la sanction	1 an à compter de la date où la pénalité a été prononcée	

RÉGLEMENT WATER-POLO

Les Ballons Water-Polo par catégories d'âges			
Taille	Poids	Circonférence	Catégories d'âges
Type « 1 »	233/253 g	50/51,5 cm	U11 et « Pass Compet »
Type « 2 »	300/320 g	58/60 cm	U12
Type « 3 »	340/380 g	61/63 cm	U13 et U15 F
Type « 4 »	400/450 g	65/67 cm	U17 G et Seniors F
Type « 5 »	400/450 g	68/71 cm	Seniors M





RÈGLEMENTS FINANCIERS ET TARIFS FÉDÉRAUX

SOMMAIRE

Règlement financier - Natation course (Natation Estivale et Maîtres)	292
Règlement financier - Eau libre	294
Règlement financier - Natation synchronisée	295
Règlement financier - Plongeon	296
Règlement financier - Water-polo	297
Tarifs fédéraux	
Licences	300
Affiliations des clubs	301
École de Natation Française	302
Transferts	302
Ligues régionales et comités départementaux	302
Vente individuelle	303
Remboursement des frais	303
Barème d'indemnisation des frais de mission	303

Rappel - Toute structure qui ne sera pas à jour financièrement au lundi 1^{er} septembre 2017, quelle que soit sa dette, verra sa réaffiliation pour la saison 2017-2018 suspendue jusqu'à régularisation.

NATATION COURSE

Aucun frais de dossier ne peut être réclamé.

Droits d'engagement

Pour profiter pleinement des avancées liées à l'engagement en ligne, le règlement des engagements par carte bancaire (ou par tout autre moyen de paiement dématérialisé) est obligatoire.

Par épreuve : individuel **9,50 €**, relais **12,00 €**.

Pour les épreuves fédérales nationales

- Championnats France Élite, 25 et 50 m ;
- Championnats de Nationale 2,50 m hiver et printemps (règlement à l'interrégion) ;
- Championnats de France filles 15 ans et moins et garçons 16 ans et moins.
- Critérium national été OPEN filles 16 ans et plus et garçons 17 ans et plus.
- Championnats de France juniors ; filles 14-17 ans et plus et garçons 15-18 ans
- Critérium national promotionnel filles 14 ans et plus et garçons 15 ans et plus.
- Finales du Trophée Lucien ZINS national et interrégionale.
- championnat de France des Maîtres Open (hiver 25 m, été 50 m) ;

Pour les courses additionnelles aux championnats de France Elite 50m

9,50 € par épreuve.

Pour les championnats de France interclubs des maîtres

130€ par équipe

Attention :

Tout engagement non confirmé sur ExtraNat pendant la période d'engagement sera considéré comme nul (édition du bordereau informatique non validé).

Tout engagement confirmé sur ExtraNat et non réglé pendant la période d'engagement sera pris en compte, mais sera soumis à une pénalité forfaitaire de **50 €**.

Les engagements payés par chèque seront soumis à une pénalité forfaitaire de **50 €**.

À titre exceptionnel, les engagements déposés après la fermeture de la procédure ExtraNat seront enregistrés pendant la réunion technique, et seront facturés à **95 €** pour une épreuve individuelle, **120,00 €** pour une épreuve de relais.

Cette fermeture est à J – 4.

Pénalité pour forfait

Forfait pénalisable : tout forfait non signalisé.

Pour les séries : à la réunion technique ou avant les 45' qui précèdent le début des épreuves de chaque journée. Pour les finales et les demi-finales : dans les 30' qui suivent la fin de la dernière épreuve de la matinée.

Sauf en cas de production de certificat médical dans les 48 heures après la fin de la compétition.

- **77 €** pour les épreuves individuelles.

- **153 €** pour chaque relais : 4 x 100 m nage libre - 4 x 200 m nage libre - 4 x 100 m 4 nages.

NB - Le délégué technique recevra la feuille officielle des forfaits des différentes réunions d'une organisation. Après vérification, il transmettra cette dernière aux services financiers de la FFN pour application et règlement des pénalités.

Clubs de natation estivale

Participation à la Coupe de France des Régions de natation estivale.

Aide par ligue régionale, pour les ligues concernées : **770 €**, versés après la compétition sur liste fournie et avalisée par la Direction Technique Nationale.

Maîtres

Note : Pour les conditions d'engagements, se reporter au chapitre « Droits d'engagement » présenté ci-dessus.

Reversement à l'organisateur de 40 % des droits d'engagement lors des championnats de France hiver et été.

Reversement à l'organisateur de 65% des droits d'engagement par équipe aux championnats de France interclubs.

Attention : interclubs maîtres :

Les clubs dont la ou les équipes qualifiées ayant confirmé leur participation, ont l'obligation de composer et d'engager leurs équipes sur Extranat.

Les clubs dont la ou les équipes qualifiées ayant confirmé leur participation, mais ne s'étant pas engagées sur Extranat se verront appliquer une pénalité de **200 €** par équipe, en sus des droits d'engagement de **130 €**.

RÈGLEMENTS FINANCIERS ET TARIFS FÉDÉRAUX

Aide aux clubs d'outre-mer

Budget de **60 000 €** réparti sous forme de péréquation en fonction de l'éloignement et du nombre de participants.
Aides exclusives aux déplacements et séjour des qualifiés aux championnats de France Elite (forfait 100%), aux championnats de France minimes (forfait 50%), aux Nationaux 16 ans et plus (forfait 50%), au Trophée Lucien Zins (forfait 50%).

Budget de **10 000 €** réparti sous forme de péréquation en fonction de l'éloignement et du nombre de participants.
Aides exclusives aux déplacements et séjour pour la Coupe des régions.

DROITS DE PARTICIPATION AUX COMPÉTITIONS NATIONALES						
Organisations	Droits d'entrée (à verser à la FFN)	Création du visuel promotionnel de la compétition	Édition diffusion (badges, affiches et autres supports)	MEGATEK (participation FFN)	Reversement par FFN des droits d'engagement au CO	Recettes entrées public payantes
France 25 m	40 K€	FFN	CO	50 %	0	CO
Étape FFN Golden Tour Camille MUFFAT	5 K€	FFN	CO	Libre ou devis MEGATEK	0	CO
France 50 m	60 K€	FFN	CO	50 %	0	CO
France juniors 50 m	0	FFN	CO	Libre ou devis MEGATEK	0	CO
Coupe de France des Régions	0	FFN	CO	Libre ou devis MEGATEK	0	CO
Trophée national Lucien-ZINS	0	FFN	CO	Libre ou devis MEGATEK	0	CO
France filles 15 ans et moins, garçons 16 ans et moins	0	FFN	CO	Libre ou devis MEGATEK	0	CO
Critérium national été OPEN filles 16 ans et plus, garçons	0	FFN	CO	Libre ou devis MEGATEK	0	CO
Critérium national promotionnel filles 14 ans et plus, garçons 15 ans et plus	0	FFN	CO	Libre ou devis MEGATEK	0	CO
Coupe de France Natation Estivale	0	FFN	CO	Libre ou devis MEGATEK	0	CO
France Maîtres hiver 25 m	10 K€	FFN	CO	Libre ou devis MEGATEK	40 %	CO
France Maîtres été 50 m	10 K€	FFN	CO	Libre ou devis MEGATEK	40 %	CO
France interclubs Maîtres	0	FFN	CO	Libre ou devis MEGATEK	65 %	CO

EAU LIBRE

Aucun frais de dossier ne peut être réclamé.

Droits d'engagement

Pour profiter pleinement des avancées liées à l'engagement en ligne, le règlement des engagements par carte bancaire (ou par tout autre moyen de paiement dématérialisé) est obligatoire.

Par épreuve : individuel 9,50 € licenciés FFN et 15 € étrangers.

- Pour les épreuves des championnats de France Outdoor des 5, 10 et 25 km.
- Pour les championnats de France du 5 km Indoor.
- Pour les championnats de France des Maîtres open (3 km)

Par équipe : 12 € licenciés FFN et 18 € étrangers

- Pour les championnats de France du 3 km.

Attention :

Tout engagement non confirmé sur ExtraNat pendant la période d'engagement sera considéré comme nul (édition du bordereau informatique non validé).

Tout engagement confirmé sur ExtraNat et non réglé pendant la période d'engagement sera pris en compte, mais sera soumis à une pénalité forfaitaire de **50 €**.

Les engagements payés par chèque seront soumis à une pénalité forfaitaire de **50 €**.

À titre exceptionnel, les engagements déposés après la fermeture de la procédure ExtraNat seront enregistrés pendant la réunion technique, et seront facturés à **95 €** pour une épreuve individuelle, **120 €** pour une épreuve par équipe.

Pénalité pour forfait

Sauf en cas de production de certificat médical dans les 48 heures : **77,00 €** pour les épreuves individuelles.

Coupe de France

Participation aux primes du classement final : **450 €** par étape de la Coupe.

Aide aux clubs d'outre-mer

Budget de **5 000 €** réparti sous forme de péréquation en fonction de l'éloignement et du nombre de participants.

Aides exclusives aux déplacements et séjour des nageurs :

- Ayant réalisé un temps de pré-qualification sur 800 NL ou 1500 NL pour tenter la qualification sur l'une des équipes de France de son année d'âge et ayant participé aux Championnats de France Outdoor (forfait 100%).
- Qualifiés aux Championnats de France 5 km Indoor (Forfait 50%).

NATATION SYNCHRONISÉE

Aucun frais de dossier ne peut être réclamé.

Droits d'engagements

Pour profiter pleinement des avancées liées à l'engagement en ligne, le règlement des engagements par carte bancaire (ou par tout autre moyen de paiement dématérialisé) est obligatoire.

Par nageuse : 9,50€.

Plus **par ballet** (solo libre, solo technique, duo libre, duo technique, équipe libre, équipe technique ballet combiné et highlight) : **12,00 €.**

Pour les épreuves

- Championnats Nationaux Seniors, Toutes Catégories, N2 et N1-Elite Open Jeunes et Juniors, et Finale des Avenirs et des Jeunes ;
- Championnats de France Open des Maîtres.

Attention :

Tout engagement non confirmé sur ExtraNat pendant la période d'engagement sera considéré comme nul (édition du bordereau informatique non validé).

Tout engagement confirmé sur ExtraNat et non réglé pendant la période d'engagement sera pris en compte, mais sera soumis à une pénalité forfaitaire de **50 €.**

Les engagements payés par chèque seront soumis à une pénalité forfaitaire de **50 €.**

Les engagements déposés après la fermeture de la procédure ExtraNat ne seront pas pris en compte.

Ces modalités s'appliquent dès lors que le programme des compétitions permet le respect de ces procédures.

Forfait et pénalités

1) Forfait

- Individuel déclaré après la fermeture d'Extranat SAUF en cas de production de certificat médical dans les 48 heures : **80 €.**
- Individuel déclaré entraînant le forfait d'un ballet dans une finale nationale SAUF en cas de production de certificat médical sur place : **500 €.**

2) Pénalités

Pour l'ensemble des compétitions nationales :

- non-présentation d'officiel : **300 €* ;**
- support musical de ballet : tout support non conforme ou apporté hors délais : **50 €*.**

**Paiement obligatoire sur place.*

Aide aux clubs d'outre-mer

Budget de **10 000 €** réparti sous forme de péréquation en fonction de l'éloignement et du nombre de participants.

Aides exclusives aux déplacements et séjour des qualifiés aux championnats de France Été N1 Jeunes + Juniors (forfait 100%), aux championnats de France Hiver Jeunes + Juniors (forfait 50%), aux championnats Été N2 Jeunes et Juniors (forfait 50%).

PLONGEON

Aucun frais de dossier ne peut être réclamé.

Droits d'engagements

Pour profiter pleinement des avancées liées à l'engagement en ligne, le règlement des engagements par carte bancaire (ou par tout autre moyen de paiement dématérialisé) est obligatoire.

9,50 € par épreuve et par plongeur (pour les compétitions nationales).

Forfait

SAUF en cas de production de certificat médical dans les 48 heures.

Déclaré moins de 14 jours avant la première épreuve de la compétition : **40 €**.

Remise des feuilles de plongeur

Après la clôture de remise des feuilles de plongeur, il sera demandé **8 €** de pénalités par feuille en retard.

RÈGLEMENTS FINANCIERS ET TARIFS FÉDÉRAUX

WATER-POLO

Préambule

L'engagement dans les différentes épreuves régies par la Fédération Française de Natation vaut acceptation des règlements sportifs et, notamment, de ses volets financiers et administratifs.

L'inscription d'un club dans une épreuve régie par la Fédération sera refusée si, au moment de sa demande d'inscription, ce club n'est pas à jour de tous les paiements dus, pour la saison précédente, au titre des pénalités et/ou des droits d'engagement. Les cas de non-paiement des droits d'engagements et/ou pénalités dues ainsi que toutes les questions d'ordre financier faisant l'objet d'un litige ou d'une procédure seront traités par le Comité directeur ou l'organisme disciplinaire compétent.

A - Dispositions générales communes

A-1 - Droits d'engagements et modalités de paiement

Les droits d'engagements seront réglés sur facture émise par la Fédération, par les clubs, les ligues ou les inter-régions.

Conformément à l'article 3.7.9 des règlements sportifs, les droits d'engagements de la division Pro A Masculine à Nationale 2 Masculine, ainsi que la division Pro A Féminine et Nationale 1 Féminine seront payés en deux fois.

Pour les autres divisions, l'échéance du paiement sera la date de début de la compétition.

Leurs règlements devront IMPÉRATIVEMENT être réceptionnés à la Fédération comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

Division	Droits d'engagements	Date de paiement	Montant	Date de paiement	Montant
Championnat de France Pro A Féminine	5 750€	Au 01 septembre 2017	4 000 €	Au 14 janvier 2018*	1.750 €
Championnat de France Pro A Masculine	18.000 €	Au 01 septembre 2017	12.000 €	Au 14 janvier 2018*	6.000 €
Championnat de France Nationale 1 Féminine	2.875 €	Au 01 septembre 2017	2.000 €	Au 14 janvier 2018*	875 €
Championnat de France Nationale 1 Masculine	14.250 €	Au 01 septembre 2017	9.500 €	Au 14 janvier 2018*	4.750 €
Championnat de France Nationale 2 Masculine	9.750 €	Au 01 septembre 2017	6.500 €	Au 14 janvier 2018*	3.250 €
Championnat de France Phase Nationale 3 Masculine (a)	1.000 €	Avant le début de la compétition	1.000 €	/	/
Championnat de France Interclubs U15 filles	1.000 €	Avant le début de la compétition	1.000 €	/	/
Championnat de France Interclubs U15 garçons	1 500 €	Avant le début de la compétition	1.500 €	/	/
Championnat de France Interclubs U17 garçons division Excellence	3.000 €	Au 01 septembre 2017	3.000 €	/	/
Championnat de France Interclubs U17 garçons division Honneur (b)	1.500 €	Au 01 septembre 2017	1.500 €	/	/
Coupe de France des Régions Espoirs U15 filles (c)	1.000 €	Avant le début de la compétition	1.000 €	/	/
Coupe de France des Régions U13 garçons (c)	700 €	Avant le début de la compétition	700 €	/	/
Coupe de France des Inter-régions U15 garçons (c)	700 €	Avant le début de la compétition	700 €	/	/

(a) Montant des droits d'engagements à verser à la Fédération, chaque zone fixant elle-même le montant des droits d'engagements pour la partie de championnat se déroulant dans sa zone. Ce montant n'est perçu que pour les équipes participant à la phase nationale desdites compétitions.

(b) Le montant de 1 500,00 € correspond UNIQUEMENT aux droits d'engagements des seconde et troisième phases NATIONALE du Championnat de France interclubs U17 garçons division honneur. Les droits d'engagements de la phase brassage reste à la charge des clubs. Leurs montants seront déterminés par les ligues ou inter-régions désignées par la fédération en fonction du nombre total d'engagés sur leur secteur.

(c) Les ligues ou les inter-régions qui ne fourniraient pas d'arbitre pour ladite compétition (CFR U13 garçons, espoirs U15 filles, CFIR U15 garçons) se verront appliquer un tarif de 1.400€ (au lieu de 700€) qui correspondent au règlement d'un arbitre désigné par la FFN.

RÈGLEMENTS FINANCIERS ET TARIFS FÉDÉRAUX

***Note** - Pour les championnats nationaux masculins des divisions « Pro A, N1 et N2 » et féminins « Pro A, N1 », les clubs n'inscrivant pas plus de 3 joueurs licenciés FFN depuis au moins 4 saisons consécutives sont exonérés du montant des droits d'engagements dus au 14 janvier 2018

Un club qualifié dans un championnat régulier (Pro A à N2) doit confirmer son engagement avant le 15 août de chaque saison.

Le calendrier prévisionnel pour la saison à venir est établi sur les informations transmises au 15 août

Après cette date et avant le 1er septembre, le club peut intégrer ledit championnat, après avoir reçu validation par la Commission Fédérale de water-polo, en s'acquittant des droits d'engagements majorés de 1000 euros.

Pour les clubs qui en auraient la nécessité, et sur demande, un étalement des paiements en 5 fois peut être autorisé. Un premier règlement au 01 septembre est obligatoire.

Si les clubs n'ont pas réglé la totalité des sommes dues au mercredi 14 janvier 2018, ils ne seront pas autorisés à disputer la suite des championnats dans lesquels ils sont engagés.

Au moment de l'inscription dans le championnat, les présidents attestent sur l'honneur de la composition de l'équipe et donc du montant des droits d'engagement dont ils sont dès lors redevables.

B - Pénalités

B-1- Forfaits

B-1-1 Tableau officiel

Forfait général déclaré après le 15 août (validation sur extranat) et avant le 01 septembre 2017 (pour toutes les divisions précisées ci-dessous, hors épreuves interclubs par catégories d'âge) : **4 000 €**.

	Forfait général	Forfait déclaré pour un match jusqu'à 10 jours avant la date du match	Forfait pour un match
Pro A <i>Féminine et Masculine</i> Nationale 1 <i>Féminine et Masculine</i> Nationales 2 & 3* Masculine Champts de France interclubs de catégories d'âges Féminines et Masculines	5.000 €	2.000 €	3.000 €

(*) Le montant des pénalités intervient uniquement pour la phase nationale. Toutefois, chaque zone est libre de reprendre ce montant pour les forfaits constatés dans la phase de zone de ces championnats.

B-1-2 50 % de pénalité liée au « forfait pour une rencontre » sont reversés aux clubs adverses, victimes du forfait, par la Fédération Française de Natation et après réception du paiement.

B-1-3 Une équipe déclarant ou étant déclarée « forfait général » après le premier match de la compétition concernée ne pourra prétendre à la restitution de ses droits d'engagements.

B-1-4 Sauf pour la N3, toute équipe refusant la montée gagnée sportivement se verra appliquer une amende forfaitaire de **5.000 €**.

B-2- Pénalités diverses

B-2-1 Défaut d'affichage : Par défaut constaté par le délégué ou la commission fédérale de water-polo.

Défaut d'affichage du temps complet	100 €
Défaut d'affichage des 30 secondes	100 €
Défaut d'affichage du score	100 €
Défaut d'affichage des fautes personnelles	100 €
Défaut d'affichage des temps morts	100 €
Défaut composition informatique équipe (feuille de match)	100 €

B-2-2 Manquement aux obligations d'arbitrage

La pénalité administrative est fixée à **100,00 €** par disponibilité manquante par rapport aux obligations d'arbitrage.

Cette pénalité administrative ne sera perçue que pour les championnats de France Pro A et N1 Féminine et Masculine ainsi que la Nationale 2 Masculine.

RÈGLEMENTS FINANCIERS ET TARIFS FÉDÉRAUX

B-2-3 Défaut de transmission des résultats par Internet

La pénalité administrative est de **100 €** par infraction constatée.

Pour la division Nationale 3, pour la partie se déroulant dans les zones, cette pénalité est perçue par et au profit de la zone organisatrice.

B-2-4 Défaut de transmission de données de feuilles de match pour les divisions Pro Féminine et Masculine à l'issue du match, dans les 72 heures après le match pour les N1 Féminine et Masculine, ainsi que la N2 Messieurs.

La pénalité administrative est de **100 €** par infraction constatée.

B-2-5 Défaut de dépôt des vidéos des rencontres sur la plateforme fédérale

Les clubs évoluant en Championnat de France Pro A Féminine et/ou Masculine doivent déposer sur la plateforme fédérale dédiée les vidéos de chacune des rencontres à domicile dans les 48 heures qui suivent la fin du match.

Ces vidéos doivent être conformes à la note technique envoyée chaque début de saison.

À défaut de dépôt ou en cas de dépôt non conforme, la pénalité administrative est de **300 €**

B-2-6 Défaut de présence d'un médecin ou d'une équipe de secouristes dédiée de secouriste pour les divisions Pro A Féminine et Masculine.

Le médecin et les secouristes ne doivent pas être inscrits sur la feuille de match

La pénalité administrative est de **100€** par infraction constatée.

B-2-7 Pénalité financière pour non-participation d'une équipe de jeunes en championnat régional et/ou de zone

La pénalité financière est de **2.000 €** par équipe non classée à l'issue de son championnat régional et/ou de zone.

C - Arbitrage de water-polo

Remboursement de frais, système de « droit commun »

Les demandes de remboursement se font obligatoirement via l'application web « CARLA MAESTRO » :

<https://ffn.carlabella.com/fed/>

Domaine : FFN

Déplacements

Chacun organise son déplacement comme il l'entend et sera remboursé à hauteur des justificatifs du mode de transport originaux fournis (pour un déplacement en voiture : tickets de péage cohérents avec le déplacement qui ne servent qu'à justifier le mode de déplacement) dans le plafond de **0,20 €** du kilomètre x nombre de kilomètres domicile/lieu de convocation Mappy le plus rapide.

Hébergement : « droit commun »

Indemnités d'arbitrage

1 - Liées au type de championnat		2 - Liées à la sujétion due à l'éloignement		
		Moins de 500 km*	De 500 à 1.000 km*	Plus de 1.000 km*
Championnat de France Pro A Féminine et Masculine	100 €	50 €	100 €	150 €
Championnat de France N1 Masculine	80 €	50 €	100 €	150 €
Championnat de France N1 Féminine	60 €	50 €	100 €	150 €
Championnat de France N2 Masculine Autres divisions nationales	60 €	50 €	100 €	150 €

*Trajet aller/retour.

Cas particuliers

En cas de plusieurs matchs sur le même lieu au cours du même week-end :

- partie 1, 1^{er} match selon le niveau + les autres au tarif N2 ;
- partie 2, versée 1 seule fois.

Pour les délégués

- partie 1, **60 €** par session (demi-journée) ;
- partie 2, identique aux arbitres.

RÈGLEMENTS FINANCIERS ET TARIFS FÉDÉRAUX

TARIFS FÉDÉRAUX

1 - Licences

Saison 2017-2018

Conformément à l'article 22 Titre VI du Règlement intérieur, les tarifications sont les suivantes, assurance comprise : **0,26 € (0,15 € pour les 0-6 ans)**.

La période de prise de licence par « EXTRANAT » se situe du 16 septembre 2017 au 1^{er} septembre 2018.

		Natation Course	Eau libre	Natation synchronisée	Plongeon	Water-polo	Maîtres (ttes disciplines)
Fédération	Licence	Plein tarif (1)	22 €				
		Tarif réduit (2)	13 €				
		J'apprends à nager (3)	12,80 €				
		Droits de participation temporaire (4) et (4bis)	6,00 €				

(1) Montants laissés à l'initiative des ligues régionales dans le respect de l'article 22 du Règlement intérieur.

(2) Tarif réduit : « ENF » (10 ans et moins - nés en 2008 et après), licences Natation estivale.

(3) Coût de la licence fixé à 15€ dont une part régionale égale à 2,20€.

(4) Droit délivré pour une activité d'une durée inférieure ou égale à 4 jours consécutifs.

(4 bis) Coût de ce droit de participation fixé à 10 € dont une part à l'organisateur local de 4€.

Le paiement des licences peut se faire par virement. L'envoi du bon de commande à la FFN est maintenu. La licence est imprimable directement sur le site Extranat.fr

Délivrance de licence FFN à un athlète non sélectionnable en équipe de France

- Licencié ayant participé à une épreuve internationale durant les deux dernières années : **10.000 €**.

- Licencié ayant participé à un championnat national dans son pays durant les deux dernières années : **5.000 €**.

À l'exception des communautaires et des titulaires d'un contrat de travail avec un club français, ressortissant d'un pays ayant conclu un accord de coopération avec l'Union Européenne.

L'intégralité de la somme revient à la FFN.

2 - Aide fédérales

Aide au développement territorial

A la ligue régionale, par licence homologuée à la FFN : **0,50 €** versés en fin de saison.

Aide aux clubs labellisés

CLUBS LABELLISÉS «ANIMATION», «DÉVELOPPEMENT» OU «FORMATEUR» :

Aide à la licence :

- Remise de 5% sur la part fédérale de la licence

Aide à la communication :

- Kit de communication : diplôme, kakemono*

- Promotion du club sur le site internet fédéral

- Courrier auprès des partenaires institutionnels du club

* Uniquement pour les labels « DEVELOPPEMENT » et « FORMATEUR »

RÈGLEMENTS FINANCIERS ET TARIFS FÉDÉRAUX

CLUBS LABELLISÉS «NATIONAL» OU «INTERNATIONAL» :

Aide à la licence :

- Remise de 20% sur la part fédérale de la licence

Aide au fonctionnement sportif :

- Remise de 50 % sur les droits d'engagements aux compétitions* nationales (natation course, eau libre, natation synchronisée, plongeon)

- Remise de 20 % sur les droits d'engagements aux compétitions* nationales en water-polo

* : la liste des compétitions concernées est accessible auprès des services fédéraux.

Aide à la communication :

- Kit de communication : diplômes, banderole et bâche
- Promotion du club sur le site internet fédéral
- Courrier auprès des partenaires institutionnels du club

Aide à la formation :

- Prise en charge de 3 stagiaires/par an sur une formation BF4** et/ou BF5**

** : aides financières plafonnées à 2300€ par BF4 et 3600€ par BF5

3 - Affiliations des clubs

Préambule

L'affiliation se fait en ligne.

Tout club qui ne sera pas à jour de ses obligations financières vis-à-vis de la Fédération (quelle qu'en soit l'origine) à la date de fermeture du serveur pour basculement de saison, verra sa réaffiliation bloquée jusqu'à apurement de sa dette.

Période

Clubs FFN : du 16/09/2017 au 30/11/2017.

Mode de paiement

Le règlement de l'affiliation se fait par carte bancaire.

Montants

Le versement à la FFN pour l'affiliation des clubs comprend (tarifs indissociables) :

	Clubs « annuels »	Clubs Natation estivale
Affiliation	155 €	82 €
Agrément ENF (1)	32 €	32 €
Cotisation assurance (2)	16 €	16 €
Informatisation	63 €	33 €
Annuaire fédéral	23 €	23 €
Communication interne (3)	111 €	111 €
TOTAL	400 €	297 €
Frais de gestion pour affiliation hors période (4)	90 €	Néant
TOTAL	490 €	297 €

(1) Y compris le « package » cf. tableau ENF ci-après.

(2) Cotisation de l'assurance responsabilité civile personnelle des dirigeants des clubs.

(3) La communication interne de la FFN comprend :

- 2 abonnements au magazine NATATION (attribués nominativement 1 au président, 1 au secrétaire) ;

- l'Annuel Règlements et les documents spécifiques aux résultats et classements sportifs de la saison en cours seront téléchargeables sur le site internet fédéral.

(4) À l'exception d'un club de natation estivale s'affiliant à l'année.

Note :

Les abonnements au magazine peuvent être remboursés sur simple demande de la part du club ne les désirant pas, au tarif de **28 €** pour 1 abonnement. Pour les nouveaux clubs exclusivement : donc à l'exception des fusions de clubs, modifications d'appellation, scission de clubs, changement de numérotation... **GRATUITÉ** de l'affiliation de la première année.

RÈGLEMENTS FINANCIERS ET TARIFS FÉDÉRAUX

4 - École de Natation Française

	Clubs FFN	Villes et autres structures	Nagez Grandeur Nature
Période	Annuel - Été	Annuel - Été	Été
Agrément ENF	32 €	Décision prise par le C.I.A.A.	Structures fédérales : 300€ Autres (dont collectivités territoriales) : 400€
Produits École de Natation Française	Document destiné aux pratiquants	Ensemble des produits commandés suivant les besoins de la structure	Kit promotion comprenant les supports de communication : affiches, tracts, visuel...

5 - Transferts

Athlètes de haut niveau

Dédommagement des structures formatrices.

Licence « FFN » vers une licence « FFN »

Français

Liste Élite	MS	12.000 €	Sur la base des critères sportifs demandés lors de l'inscription sur les listes du ministère des Sports
Liste seniors	MS	6.000 €	
Liste jeunes	MS	2.250 €	
Liste espoirs	FFN	1.150 €	

Répartition financière effectuée par la FFN : 50 % pour la FFN, 50 % pour le club quitté.

Non sélectionnables

Licencié ayant participé à une épreuve internationale durant les deux dernières années	12.000 €
Licencié ayant participé à un championnat national dans son pays durant les deux dernières années	6.000 €

L'intégralité de la somme revient à la FFN.

Rappel - Suivant l'article 28 du Règlement Intérieur, le paiement doit être effectué préalablement à la délivrance de la licence.

6 - Ligues régionales et comités départementaux

Abonnement aux frais de communication de la FFN

Sur facture FFN, pour les Ligues régionales : **250 €** ; pour les comités départementaux : **180 €**. Comprenant entre autres :

- l'Annuaire fédéral ;
- les comptes rendus des réunions des Comités directeurs FFN ;
- la cotisation de l'assurance responsabilité civile personnelle des dirigeants des comités.

Note :

L'Annuel Règlements et les documents spécifiques aux résultats et classements sportifs de la saison en cours seront téléchargeables sur le site internet fédéral.

RÈGLEMENTS FINANCIERS ET TARIFS FÉDÉRAUX

7 - Vente individuelle

Annuaire fédéral

Édition de la saison en cours : **23 €**.

Parutions natation

Montant de l'abonnement :

- Magazine, 8 numéros : **30 €**.

Vente au numéro :

- Magazine : **5 €**.

Numéros hors série :

- Annuel Règlements de la saison en cours : **23 €**. Imprimés, objets publicitaires, librairie, vidéo : se référer au site Internet FFN.

8 - Remboursement des frais

Les demandes de remboursement se font obligatoirement via l'application web « CARLA MAESTRO » :

<https://ffn.carlabella.com/fed/>

Domaine : FFN

Précisions pour l'application du barème figurant dans le tableau ci-après

Toute demande non accompagnée des pièces et justificatifs mentionnés ci-après sera retournée au demandeur.

Assemblée générale

Seul UN délégué de chaque ligue régionale est remboursé de ses frais de TRANSPORT, selon les modalités générales.

Nota - DOM-TOM - En plus, l'hébergement un jour avant et un jour après l'AG est pris en charge.

À l'exception du repas offert par la FFN, tous les autres frais, déplacement, hébergement, repas... sont à charge des ligues pour ce qui les concerne.

BARÈME D'INDEMNISATION DES FRAIS DE MISSION

Tous les documents permettant le déclenchement du paiement par le service comptable de la Fédération doivent lui parvenir dans les 30 jours qui suivent la fin du déplacement.

DÉPLACEMENTS

Catégories concernées	Train	Plafond forfaitaire sans autorisation	Route avec autorisation (1)
Toutes personnes ayant reçu une mission fédérale	Sur justificatifs (5) Frais réels TGV 2 ^e classe ou autre train SNCF 1 ^{re} classe	Sur justificatifs (5) du mode de déplacement (7) et de la distance réelle domicile/lieu de convocation (6) 0,20 €/km	Sur justificatifs du mode (pour la voiture tickets de péage ou relevé nominatif de télépéage) déplacement et des km réellement parcourus (6) 0,35 €/km
Péages avec autorisation route (1)	Parking (1)	Avion avec autorisation (1)	Taxi avec motivations (2) et autorisation (1)
Sur justificatifs (5) Frais réels	Sur justificatifs (5) Frais réels	Sur justificatifs (5) Frais réels (8) Classe éco	Sur justificatifs (5) Frais réels

HÉBERGEMENT

Hôtel selon horaires et éloignement (3)	Repas (4)
Sur justificatifs (5) Plafond 70 € avec petit-déjeuner (80 € pour l'Île-de-France)	Sur justificatifs (5) Plafond 30 €

Synthèse du principe de base : chacun peut organiser son déplacement comme il l'entend, il sera remboursé à hauteur des justificatifs fournis (5 et 7) dans la limite du plafond forfaitaire déterminé par le nombre de kilomètres A/R entre le domicile et le lieu de convocation (5).

RÈGLEMENTS FINANCIERS ET TARIFS FÉDÉRAUX

(1) Autorisation écrite exceptionnelle préalable du président, du secrétaire général ou du trésorier général sur demande écrite et motivée.

(2) Motivations spécifiques (horaires, chargement, indisponibilité des transports en commun...).

(3) Si la mission dure plusieurs jours, si la dernière réunion (match) se termine après 19 h, si l'horaire des transports en commun exclut un retour le soir même et si la distance de retour à parcourir est supérieure à 200 km.

(4) Conditions de prise en charge par la Fédération :

- à l'occasion d'un déplacement « route » ou « train » autorisé si la distance réellement effectuée est supérieure à 400 km aller/retour ;

- en cours de réunion ou entre deux matchs si le repas n'est pas pris en charge par la Fédération ou l'organisateur : le repas pourra être remboursé sur demande

- si la rencontre ne dure qu'une demi-journée et qu'elle débute après 14 h et se termine avant 19 h et que la distance aller/retour à parcourir est inférieure à 400 km : aucun frais de repas ;

- si la réunion dure une journée, les repas en commun en cours de réunion sont pris en charge par la Fédération ;

- le responsable de la réunion se charge de rédiger le bon de commande pour réserver les repas en respectant les procédures prévues pour les signatures.

(5) Les justificatifs des frais engagés dont le remboursement est demandé à la Fédération doivent tous être des originaux (billets SNCF compostés, justificatif de voyage SNCF, document mentionnant le prix payé et le détail du vol + coupons d'accès à bord pour l'avion, tickets de péage, de caisse détaillé de restaurant - facture détaillée d'hôtel...).

(6) Fournir convocation, ordre de mission... ET calcul internet du kilométrage, le remboursement sera effectué à hauteur des justificatifs fournis attestant du mode de déplacement dans la limite du plafond forfaitaire la présence sera validée par le département convoquant ou la feuille de match/jury.

(7) Le justificatif permettant le remboursement au plafond forfaitaire maximum en cas de déplacement en voiture doit être les tickets de péage originaux et/ou les tickets de carburant (dates et horaires cohérents avec la date du déplacement).

(8) Dans la limite du barème « Route ».

Tout dépassement du plafond ou toute dérogation à ce règlement ne peut être autorisé que par une demande préalable écrite et motivée.



GROUPE MDS
Mutuelle des Sportifs

#SportSurOrdonnance

**Devenez club labellisé Natation Santé et soutenez
l'accueil des personnes en ALD***

www.mutuelle-des-sportifs.com

Mutuelle des Sportifs

Service Sport sur Ordonnance

2-4 rue Louis David - 75782 Paris Cedex 16

☎ : 01.53.04.86.89 - www.mutuelle-des-sportifs.com

✉ : sportsurordonnance@grpmds.com



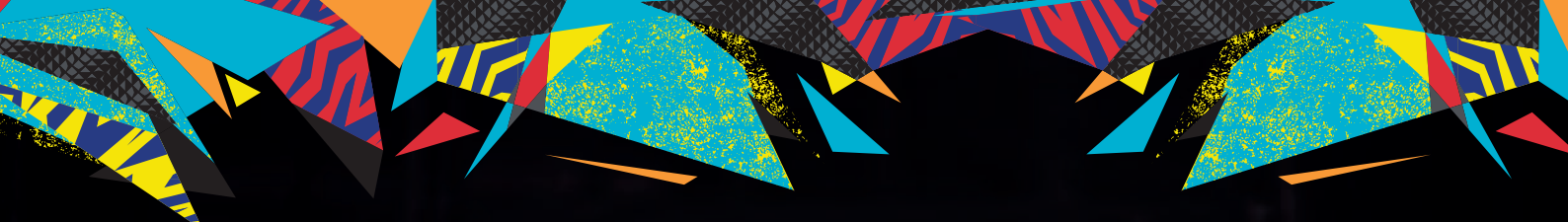
@mdssportsante

Scoop.it!

MDS

Sport-Santé

*Affection Longue Durée



AVICTOR

THE ULTIMATE ADVANTAGE.



MEGAN ROMANO | WORLD CHAMPIONSHIP GOLD MEDALIST



HYDROSPHERE TECHNOLOGY

Leading-edge technology causes water to surround the fabric, rather than saturate it. The hydrospheric effect optimizes the swimmer's position in the water, thus reducing drag and maximizing speed and efficiency.



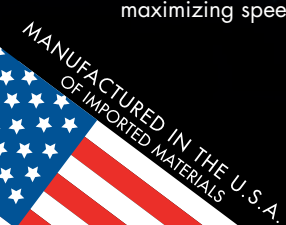
SPEED DRY FABRICATION

Proprietary coating repels water and keeps the suit dry and compressive, keeping swimmers lightweight and fast.



SUPERSONIC FLEX BONDING

Advanced engineering allows fully bonded seams to conform and stretch with the swimmer's body, resulting in a precisely fitted, ultra compressive suit that won't restrict natural movement.



TYR FRANCE | 26 QUAI D'ALMA | 68100 MULHOUSE
03 89 06 09 61 TYR-SHOP.FR

